Martine Camiade & Jean Pierre Lacombe Massot

De La ROCA à LAROQUE des Albères

Paysage Pouvoir Habitat

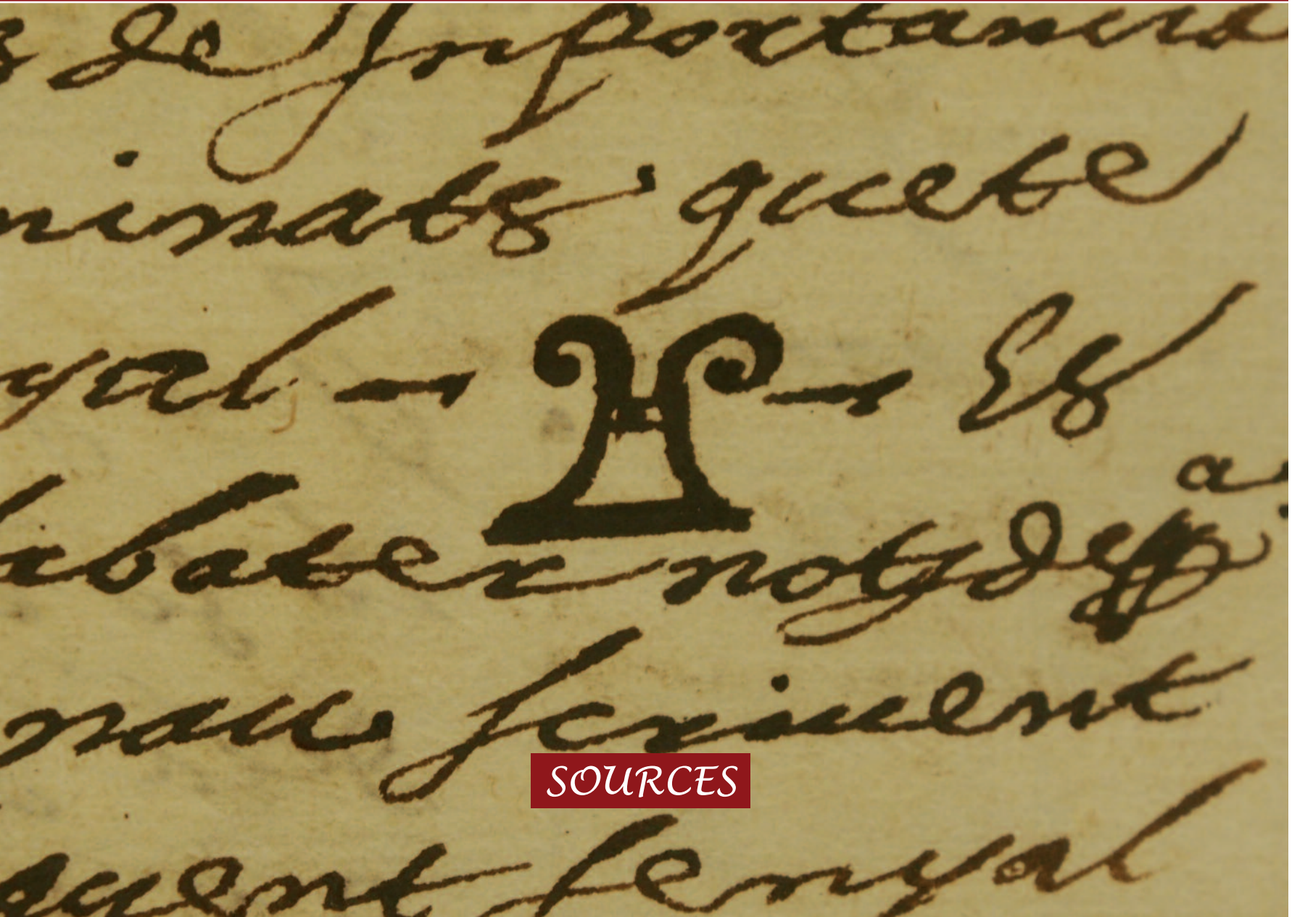

SOURCES

Martine Camiade
Jean Pierre Lacombe Massot

De La ROCA à LAROQUE des Albères

Paysage Pouvoir Habitat

SOURCES

Conception et maquette : Martine Camiade, Jean Pierre Lacombe Massot
Photocomposition : Digital Press & Print, Figueres
Imprimerie : Impremta Pagès, Anglès (Girona)

ÉDITION : SOURCES, Argelès-sur-Mer

Courriel : sources@orange.fr

© 2023, Association SOURCES, Argelès-sur-Mer
© 2023, Martine Camiade, Jean Pierre Lacombe Massot

1ère édition, mai 2023

Tous droits réservés

ISBN : 978-2-9515-9379-4

Dépôt légal : mai 2023

Photo couverture : Document A.D.P.O. 3 E3/697, notaire Pere Baget

Photo dos de couverture : Château de Laroque, Léon Auguste Asselineau (vers 1835)

Abréviations utilisées

Archives départementales des Pyrénées-Orientales : A.D.P.O.

Carte archéologique de la Gaule : C.A.G.

Anciennement : anc.

Aujourd'hui : auj.

Catalan : cat.

Français : fr.

Latin : lat.

Page : p.

Siècle : s.

REMERCIEMENTS

Les rencontres, nombreuses au cours de la gestation de ce livre sur une vingtaine d'années,
ont contribué à enrichir notre recherche.

Parmi elles, nous voudrions particulièrement saluer celles de :

Guy Barnades (†),

Thierry Romangas,

Daniel Chaban, Gérard Didier, Christian Donès, Jean-Claude Leclerc, Francis Lethiers, Gaston Llosa,
Denis Fontaine, Jacques Sirère.

Les entités suivantes :

Mairie de Laroque

Association du Patrimoine de Laroque

Archives départementales des Pyrénées-Orientales

Association Archéologique des Pyrénées-Orientales

Association Catalane de Généalogie

Museu del Castell de Peralada

Nous remercions aussi :

Maryse Armada, Franck Armada, Rémy (†) et Marie-Thérèse Auguet, Claudine Aymard,
Jaume Barrachina (†), Pierre de Besombes Singla (†), Paul et Sabrina Bessoles, Jacques Boulitrop,
Klas Gustaf Brannstrom, Anne-Marie Buche-Gaillarde-Sirère, Jean-Guy Candille, Marie-France Capeille,
Michel Casaubon Vilar, René Cases (†), Maguy Cases, Aymat Catafau, Vincent Cayron, Pierre-Vincent Claverie,
Jean et Simone Clos, Cédric Costa, Jeanne Delgery Gauze, Marie Dubois, Mélanie Foucault, Frédéric Hédelin,
Hann-Benedicte Jebsen, Jérôme Kotarba, Mathieu Lacombe, Nicolas et Natacha Laforge, Jocelyne Leclerc,
Joseph Llebaria, Christine Llense, Louis et Monique Llong, Reine Llosa (†), Jean-Louis Loreto,
Bénédicte et Jean Philippe Mahé Fayollas, David Maso, Lydia Massot (†), Gabriel Matheu (†), Jean Matheu,
Jean-Ange et Yolaine Mercury, Jean-Marc Million, Louis Montariol (†), Robert Mouchou,
Christian et Martine Nauté, Jacques (†) et Bernadette Niederhoffer, Bernadeth Pardineille,
Anne-Isabelle Pardineille, Jean Pardineille, Pierre Pardo, Olivier Passarius, Jean-Marie Pierre (†),
Marie-Noelle Piqueras Sarrazin, Jean-Pierre Pollet, Jean Porqueres, Martine Porqueres,
Ian et Virginia Priest, Jérémy Pujol, Lisette Ricart Cassou, Aline Robert, Maria Roca, Bernard Roig,
Elie Romangas (†), David Romangas, Pierre (†) et Andrée Romengas, Jean-Louis Romengas,
Michel Romengas, Alistair et Anne Roy, Marcel Sagué, André Sarmet, Georgette Sarmet Cantuern,
Muriel Sattler, Claude Sirère (†), Jacques Surjus, Michel Tisané, Josep Tarrús, Pierre Tubert (†),
Rodrigue Tréton, Christiane et Maurice Vergé, Mauricette et Michel Vilaseque, Agnès et Robert Vinas.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTOGRAPHIE et PLANS

Mélanie Foucault, p.91, 197

Mélanie Foucault / J.P. Lacombe Massot, p.21, 31, 83, 85, 86, 128, 192, 193, 233, 243, 435, 464

J.P. Lacombe Massot, p.150, 169, 263, 294, 296, 323, 363, 412

Département des Pyrénées-Orientales, "*Carte de l'occupation des sols, Etude d'Aménagement Foncier de la Commune de Laroque-des-Albères, note de présentation du projet p.11, 2020 / 2021*", p.201

DOCUMENTS

Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (A.D.P.O.)

p.13, 3 E3/697 - p.62, 3 E 38/99 - p.70, 73, 3 E40/1161 - p.72, 1 BP 659 - p.74, 8 J 20 - p.75, 8 J 21 p.76, 8 J 22 - p.77, 8 J 24 - p.78, 8 J 25 - p.79, 8 J 32 - p.129, 130, 3 U 134 - p.220, 8 J 112 - p.221, 78 EDT 135 - p.222, 2 Op 1760 - p.420, 1 QP 295 - p.422, 8 J 112

Plan cadastral napoléonien :

1024W93/C2, p.89, p.98, p.275 / 1024W93/A2, p.112, 174, 175, 364, 376, 379, 437
1024W93/B1/2, p.124, / 1024W93/B2, p.262, / 1024W93/C1, p.292, p.299, 399, 402, 448, 450
1024W93/B1, p.316, p.322, 324, 331, 334, 338, 346, 349, 392, 395, 397, 429, 441

Plan cadastral 1937 :

1025 W 97, p.175, p.217, p.275, 376, 387, 403

Archives départementales de la Gironde

Carnet de Brutails, 90 J 19, p.32

Arxiu de la Corona d'Aragó, Barcelona

Annexe à l'acte de vassalité, p.41

Bibliothèque Royale Albert 1er, Bruxelles

Leges Palatinæ [fr. Lois Palatines], Cod.9169, p.39

CARTES POSTALES ANCIENNES

Collection de Jean-Marc Million, p.95, 107, 152, 154, 161 (1, 2, 3), 168, 178, 194
Collection des auteurs, p.116, 147, 153, 161 (4), 167, 184, 186

PHOTOS

Toutes les photos sont de Jean-Pierre Lacombe Massot
sauf :

Camping les Albères, p.335 / Pierre de Besombes Singla (†), p.231 (tour et portrait de Manel)
Klas Gustaf Brannstrom, p.177, Marie-France Capeille, p.379 / Michel Casaubon Vilar, p.388, 389
Christian Donès, p.208 / Fundació Jaume Ier, photo Ernest Esteve, p.35
Frédéric Hédelin, p.370, / Mairie de Laroque, p.121, 162 / Jean Pardineille, p.333
Jean Porqueres, p.398 / Jacques (†) et Bernadette Niederhoffer, p.344, 347
Marie-Noelle Piqueras Sarrazin, p.356, 363 / Pierre Romengas (†), p.95 (1 et 2), 277, 416
A. Roura, p.104, / I.G.N., p.281, 418 / Mauricette Vilaseque, p.401 (2)

Photos aériennes

Frédéric Hédelin, p.44, 140, 170, 202, 232, 366

IMAGES 3 D

Mathieu Lacombe, p.99

AU LECTEUR

Il y a deux sortes de livres : ceux que nous voulons et ceux qui nous veulent. Celui-ci est de la seconde catégorie. À l'origine, loin de nos projets, il s'est progressivement imposé au cours de plus de vingt ans de gestation.

Au fil des années, les documents d'archives concernant notre commune prenaient consistance jusqu'à nous convaincre de la nécessité de partager tout leur intérêt. Leur abondance nous imposait de définir un axe de travail. Notre choix s'est porté sur l'histoire de l'habitat et du paysage rocatin sur la longue durée : habitat à la fois groupé, le noyau villageois, et dispersé, les mas et les cortals.

Nous l'avons complété par une étude des dynasties seigneuriales qui ont exercé leur pouvoir sur notre territoire. Cette approche nous a permis d'évoquer de nombreux pans de l'histoire du village, sans vouloir être exhaustif. Même incomplétude au niveau de la chronologie que nous avons bornée à la fin du XIXe s., sauf pour l'habitat dispersé que nous avons suivi jusqu'à nos jours.

Aussi essentiel soit-il, ce travail intellectuel ne pouvait suffire ; il se devait d'être prolongé par un autre, physique, sur le terrain que nous avons arpenté de long en large et de haut en bas... Des centaines de kilomètres de sentiers parcourus pour débusquer les traces d'anthropisation les plus ténues, pour ressentir le lien symbiotique qui unissait à son territoire l'agriculteur, le berger, le charbonnier, le bûcheron, le guerrier... Joie profonde de retrouver leurs signes gravés dans la pierre.

Enfin ce livre, au-delà d'être le seul fruit des investigations d'un duo d'auteurs, est une aventure humaine nourrie de rencontres et de partages qui sont venus enrichir notre recherche ; les remerciements ci-joint en sont le témoignage.

À ces rencontres, nous voudrions ajouter celles d'un autre temps, avec tous ceux et celles qui nous ont quitté. Du XIVe s. au XIXe s., ces ancêtres ont structuré notre village et façonné nos paysages. Nous voulons aussi leur dire merci d'avoir creusé le sillon de nos vies.

Première Partie

Paysage
Village
Pouvoir

Geómorphologie

Le belvédère de la tour du château, au cœur du vieux village, offre un panorama exceptionnel sur le territoire communal de Laroque qui déploie ses 2050 ha des terrasses alluviales du Tech (35 m) jusqu'au Puig Neulós, sommet de l'Albera (1256 m). Il se structure en trois niveaux : la plaine de 35 m à 100 m, le piémont de 100 m à 200 m et la montagne où un bassin-versant rassemble de nombreux petits torrents [cat. *còrrec*] qui convergent pour former un plus gros, la Rivière de Laroque avec son principal affluent le *còrrec de Mataporcs*.

La plaine (500 ha)

Ces cours d'eau ont déposé dans la plaine des alluvions "*très fines et sableuses*[1]" qui rejoignent dans le secteur nord celles provenant des dépôts du Tech. Elles confrontent, de part et d'autre de la Rivière, les alluvions récentes de la basse terrasse du Tech, peu caillouteuse à l'ouest et d'avantage à l'est. Tout au long de l'Histoire, cette zone alluviale a formé les plus riches terres agricoles.
Elle se raccorde au sud-est et au sud-ouest aux deux grands cônes de déjection issus des différents torrents. De composition granulométrique très hétérogène, ils ont été propices aux cultures de la vigne et de l'olivier (p.191-p.196).

Le piémont (500 ha)

Sa limite avec la plaine correspond, à l'ouest, à la route de Laroque à Villelongue-dels-Monts [avenue du Vallespir] et, à l'est, à celle de Laroque au moulin de Sorède [route du moulin Cassanyes].
Il se caractérise par différentes structures de sols :
À l'ouest de la rivière, s'étend la partie amont du cône de déjection, très caillouteux dans les secteurs de *les Olivedes* et du *Quintà*. Il borde au sud-ouest une zone d'arènes aux sols secs et filtrants que l'on retrouve plus largement à l'est dans les secteurs de *la Citadelle / Mas Arman / Al Bertranou*. Elle laisse place, au sud, à une « *roche métamorphique primaire du groupe des schistes [...]. Peu altérée, cette roche n'a pratiquement pas de sol [...]. Ces substrats sont favorables aux peuplements forestiers, et en particulier aux chênes lièges*[2] [...] ». Dans la zone d'interface avec la montagne, de nombreux filons de minerai de fer affleurant ont donné lieu à une extraction aux époques romaine et médiévale (p 21).
Au sud du village, de part et d'autre de la rivière, les terrasses du Quaternaire ancien conservent la mémoire du glacier qui occupait dans les phases Mindel et Riss, la haute vallée de la Rivière de Laroque. Dans son avancé, il a déposé sur un socle de "*gneiss et granites d'anatexie hercyniens [...] des moraines à granulométrie allant du galet errodé aux blocs de plusieurs tonnes*[3] [...] ». Rive droite, les jardins du *Salt* (p.190) occupent ces terrasses. Au cœur du village, ces mêmes sédiments fluvio-glaciaires instables ont aussi recouvert le piton rocheux hercynien, fragilisant les murailles du château (p.44).

La montagne (1000 ha)

Du piémont au Puig Neulós, la pente de 1000 m est abrupte comme le sont toutes celles du versant nord des Pyrénées, conséquence de la collision des plaques ibérique et européenne durant l'orogenèse pyrénéenne (-53 à -33 MA). Le substrat rocheux est principalement composé de "*gneiss et de migmatites Précambriens remaniés à l'hercynien*[4]" et, en formations plus rares, de filons de quartz. Il émerge d'un sol de faible épaisseur en de multiples amas rocheux dont plusieurs d'entre eux conservent les marques d'une occupation humaine : *roc del Grèvol, roc del Piló, roc Planer, roc dels Graules, roc del Migdia, etc*. (p.206).
Conformément aux traditionnels schémas d'étagement de la végétation en montagne, les espèces varient en fonction de l'altitude :
Jusqu'à 500 m, dominent maquis (cistes, genêts, ajoncs, bruyères...), chênes-verts, chênes-lièges et châtaigniers. Très anthropisée pendant des siècles, comme en témoignent les kilomètres de murets qui s'agrippent à la pente, cette zone n'a rien conservé de sa forêt primitive.
Au-delà, jusqu'à environ 600 m, les chênes-verts se font moins nombreux au profit des chênes pubescents. Les châtaigneraies très importantes depuis le XIX[e] s., ne sont plus exploitées et se meurent, décimées par deux parasites, l'encre et le chancre et plus récemment (2014) par un insecte ravageur, le cynips du châtaignier.
Plus haut, c'est le domaine de la hêtraie, imposante futaie dont les ultimes spécimens rabougris et noueux viennent s'accrocher jusqu'en limite des pelouses de crête.
Comme une parenthèse dans cet ensemble, le secteur du col de l'*Ullat* présente une très belle futaie de pins laricio et d'épicéas plantés à la fin du XIX[e] s. (p.230) qui s'étirent vers l'est jusqu'au *Puig d'Orella*.

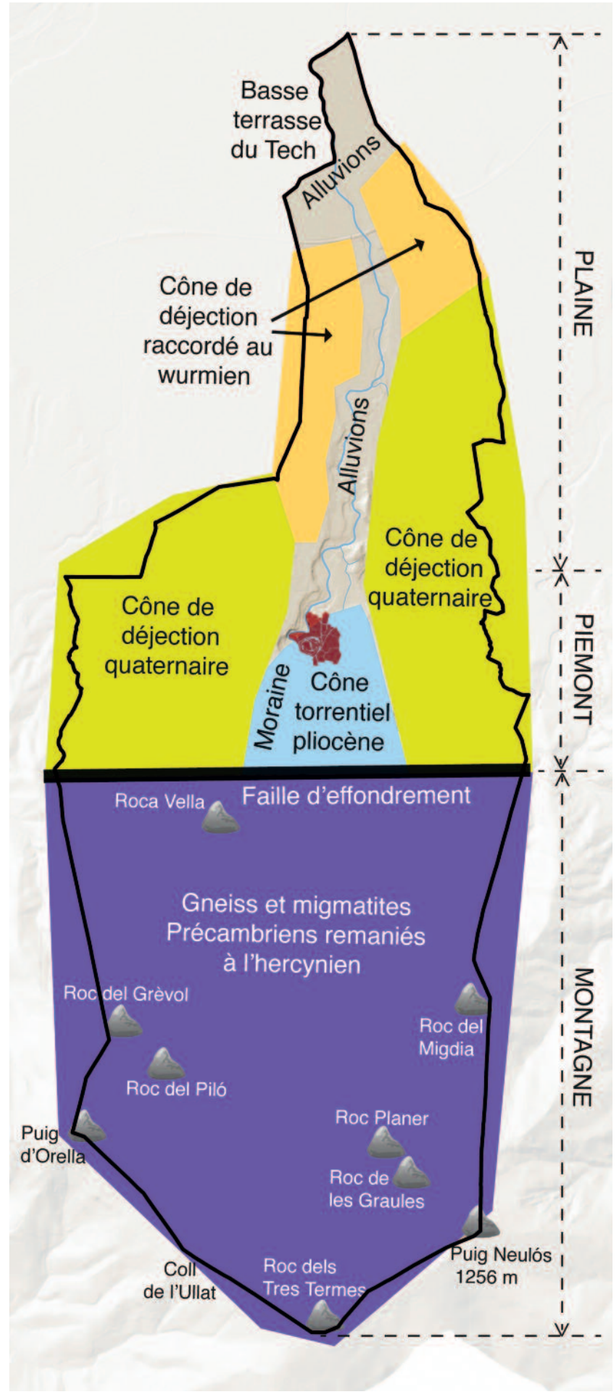

1. Aménagement Foncier de Laroque-des-Albères, Note de présentation du projet, Département des Pyrénées-Orientales, 2020 / 2021.
2. Idem
3. Lethiers F. "Rapport de projet pour la construction d'une muraille sur le flanc nord du Château de Laroque-des-Albères", *Mairie de Laroque*, 2008.
4. Lethiers F. Entretien, 2022.

De la Roca à Laroque-des-Albères

La première mention connue du toponyme à l'origine du nom de notre village se trouve dans un précepte de l'empereur Charles le Chauve de l'année 854 (p.25) où est évoquée une "*rocam quam vocant Frusindi*" [la roche portant le nom de *Frusindi*] ; ici le terme "*roca*" ne désigne pas seulement un amas de pierre imposant mais un *castrum* qui domine l'église *Sant Fructuós de Rocavella* (p.94) et une villa, la "*villa Rocha*" (883) qui s'est développée en contrebas. Entre le XI^e^ s. et le XII^e^ s. ce toponyme se déplace suivant la translation du site castral à son lieu actuel.

D'après Lluís Basseda, le mot "*roca*" viendrait du bas latin "*rocca*" issu du pré-latin *Kar-occa*[1]. Le préfixe *Kar* ou *Quer* [pierre, rocher] est présent de nombreux noms de lieux comme Querol, Queribus, Bolquera, etc, ou d'autres mots comme "cairn", ces petits tas de pierres disposés le long des sentiers pour indiquer le chemin.

– Du IX^e^ s. au milieu du XIV^e^ s. : *Rocha* et *Ruppe*. La forme *Ruppe* est issue du latin classique "*rupes*, *is*" qui signifie "paroi de rocher". C'est la traduction de "*roca / rocha*" en langage "savant", celui des notaires qui vont notamment élaborer les *capbreus* (p.71).

– Du milieu du XIV^e^ s. au début du XVII^e^ s. : peu de changement. La seule évolution est l'ajout de l'article "la" "*Rocha*" devient "*la Rocha*". *Ruppe* reste cantonné aux écrits notariés.

– XVII^e^ s. : dans un souci de distinguer le village de ses nombreux homonymes, on situe *la Rocha* dans son milieu, le massif de l'*Albera* : "*Ruppe de Alberia*", "*la Rocha de Albera*", "*la Rocha de l'Albera*". Vers le milieu du siècle, le "h" tombe au profit de "*la Roca de Albera*" ou simplement "*la Roca*".

– XVIII^e^ s. : c'est le siècle de la francisation qui fait suite à l'édit de Louis XIV du 2/04/1700 sur l'interdiction de la langue catalane. On passe désormais à la Roque ou "la Roque de Albère" sans pour autant faire disparaître la dénomination en catalan du mot *Albera* qui reste la plus employée, "*la Roque d'Albera*", "*la Roque de Albera*", "*la Roque de Lalbera*". Quelques rares "*la Roca de l'Albera*" se glissent encore.

– De 1801 à 1820 : dans un souci de normalisation des noms de communes jusqu'alors fluctuants, le gouvernement consulaire demande en 1801 aux préfets de dresser la liste des communes de leur département et d'en fixer les dénominations qui seront publiées au Bulletin de lois de l'an IX et de l'an X (1801-1802) : celui du village devient "La Roque d'Albères". Mais les variations ne sont pas terminées et nous trouvons encore des "*la Roca d'Albere*", "*la Roque d'Albera*" et "La Roque".

– De 1820 à 1880 : pour la première fois apparaît en 1820 la forme "Laroque", réunion de l'article et du nom. Elle continue à cohabiter avec l'ancien "la Roque" soit seul, soit avec "l'Albère" ou "Albère".

– De 1880 à 1950 : la dénomination "Laroque-des-Albères" apparaît vers 1880 et s'impose dans les écrits, toujours aux côtés de "Laroque".

1. Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, Prada, 1990

– 1951 /1953 : Suite à une sollicitation du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, le Préfet par lettre du 12/05/1951 demande au Conseil municipal de la commune de se prononcer pour savoir s'il souhaite « *soit le maintien du nom actuel de la commune* ***Laroque****, soit la confirmation officielle de la dénomination* ***Laroque-des-Albères*** [...] ». Le Conseil opte pour la seconde proposition et le 7/03/1953 est publié le décret par lequel « *La commune de Laroque [...] portera désormais le nom de Laroque-des-Albères*[2] [...] ».

Mais cette dénomination officielle a le défaut de sa longueur, aussi celle plus concise de "Laroque" continue à être très employée et domine même dans le parler.

Oublié dans les écrits et les actes en français depuis le XVIII^e^ s., le nom catalan est resté très présent dans l'oralité et demeure officiel pour les institutions catalanes sous la forme *La Roca d'Albera*[3] ou *la Roca de l'Albera*[4].

Nous avons fait le choix dans ce livre d'utiliser la dénomination concise "Laroque", en conservant les autres formes pour ce qui est des citations entre guillemets.

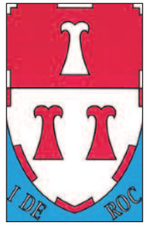

LE ROC D'ÉCHIQUIER

Le blason de Laroque-des-Albères a été adopté le 6/04/1972 par le conseil municipal sous la présidence du maire Fernand Soler. Il est issu « *d'une recherche effectuée en 1972 dans la revue Terra Nostra par Raymond Gual à Prades [...] Sa définition héraldique est la suivante : coupé de gueules (rouge) et d'argent à trois rocs d'échiquier mal ordonnés l'un en l'autre ; à la bordure composée du 2^nd^ et du 1^er^*[5] [...] ».

Le roc d'échiquier représente la tour du jeu d'échec dans les armoiries. On la désigne *Roc* en catalan, mot qui signifie également rocher, double symbole de roche et de fortification que Laroque a fait sien depuis longtemps. En témoignent :

– Le roc d'échiquier gravé sur une pierre du rempart sous le parapet de la Place de la République ; il viendrait d'une pierre de la tour prise après son éboulement en 1890. [n° 1]
– Les quatre rocs d'échiquier qui cantonnent la pierre tombale de Bernat Garriga datée de 1298 (p.36) [n° 2]
– Les rocs d'échiquier dessinés dans un manuel du notaire Pere Baget du début du XVI^e^ s. [n° 3]
– Le roc d'échiquier du vitrail de Notre-Dame de Tanyà (1898) [p. ci-contre].

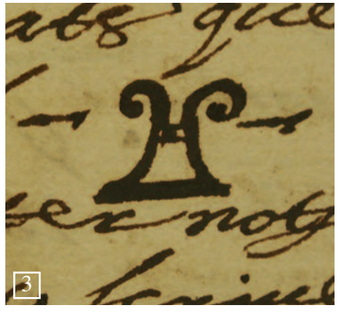

Les villages du nom de Laroque sont nombreux et le nôtre n'a pas l'exclusivité de ce symbole ; nous trouvons aussi le roc d'échiquier dans les armoiries de Laroque - d'Olmes (09), Roquetaillade (11), Larroque-Toirac (46), ainsi que dans celles de familles comme les La Roque de Sénezergues (Auvergne), les La Roque-Bouillac (12), les La Roque de Sévérac (12) et plus près de nous au sud de l'*Albera* les Rocabertí, comtes de Peralada.

Carrelage (XIX^e^ s.)
Château de Requesens, propriété des Rocabertí de 1418 à 1899

Blason des Rocabertí
Château de Peralada

2. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.102
3. *Gran geografia comarcal de Catalunya, El Rosselló i la Fenolleda,* Enciclopèdia catalana, Barcelona, 1985.
4. Becat J., *Atles toponímic de Catalunya Nord. II Montoriol-el Voló*, Terra Nostra, 2015, p.721.
5. *Bulletin municipal*, Laroque-des-Albères - Hiver 2010 - n° 6.

Introduction

Premières traces
Premiers écrits

Le corpus de ce livre est centré sur l'étude de l'évolution du paysage et de l'habitat du XIV^e^ au XIX^e^ s. Il nous a semblé toutefois nécessaire dans ce chapitre indroductif d'esquisser les grands traits de l'anthropisation du territoire rocatin dès ses commencements pour en saisir les fondements.

Dans une première partie, de la Préhistoire à l'Antiquité, notre propos se fonde sur les études des archéologues en grande part publiées dans le livre "*Carte archéologique de la Gaule / Les Pyrénées-Orientales*[1]" (C.A.G.) et dans les bulletins annuels de "l'*Association archéologique des Pyrénées-Orientales*" (A.A.P.-O.).

Dans une seconde partie, essentiellement la période carolingienne, nous tenterons de dégager une synthèse des premiers écrits en nous appuyant à la fois sur les travaux des historiens et sur notre propre interprétation.

PREMIÈRES TRACES

Quand tout a débuté ? Nous l'ignorons. C'est en vain que nous avons recherché le moindre indice Paléolithique se rattachant à ceux du célèbre voisin de la vallée du Verdouble, l'Homme de Tautavel, il y a environ 450 000 ans. Il ne faut pourtant pas exclure la présence de ces premiers chasseurs collecteurs dans l'*Albera*, fut-elle épisodique, le temps de la poursuite de gibier qui devait être abondant dans le massif en ces temps reculés.

Néolithique

Les premières traces d'une occupation humaine remontent au Néolithique, période où l'homme se sédentarise comme éleveur et agriculteur, invente la technique du polissage de la pierre et celle de la céramique pour stocker et cuire les aliments. Elle commence 6000 ans av. J.-C. en Europe et dure environ 3000 ans que les préhistoriens divisent en trois phases : Néolithique ancien (6000 - 4500 av. J.-C), moyen (4500 - 3500 av. J.-C), final (3500 - 3000 av. J.-C).

Plus précisément, c'est à partir du Néolithique moyen, période d'expansion de l'économie agro-pastorale, que la présence des premiers agriculteurs et bergers est attestée dans l'*Albera* par des vestiges d'habitats, d'ustensiles, d'outils, ou encore de monuments funéraires : les dolmens.

Ce sont des tombes à usage d'inhumation collective. Leur apparition, entre le III^e^ et le IV^e^ millénaire av. J.-C., coïncide avec l'expansion de la culture néolithique. La sédentarisation, l'enracinement à une terre favorise le développement du culte des ancêtres. La construction de la tombe affirme la puissance de la communauté et la pérennise.

On en compte plus de 120 dans l'*Albera* et son prolongement la *Serra de Rodes* / *Cap de Creus*, dont une douzaine sur le versant nord de l'*Albera*. Souvent placés sur des lignes de crêtes ou des cols, les dolmens jouent aussi le rôle de marqueur territorial. Ils sont construits à une certaine distance de l'habitat dont le territoire se trouve jalonné par plusieurs monuments. Les communautés vivent en bordure des cours d'eau des vallées intérieures et dispersent leurs tombes sur les crêtes voisines.

À Laroque, le dolmen de *la Balma del Moro* est le plus ancien vestige d'une occupation humaine sur le territoire communal. Sa situation à 605 m d'altitude, sur un replat de la crête qui sépare les bassins-versants des rivières de Laroque et de *Mataporcs*, témoigne de l'installation d'une communauté dans les environs immédiats, très certainement dans la zone qui, dès l'époque carolingienne, deviendra un lieu de peuplement important : *Riuo profundo* ou *Ripron* (p.252).

1. Kotarba J., Castellvi G., Mazière F., *Carte archéologique de la Gaule, Les Pyrénées Orientales 66*, Paris 2007, 712 p.

À gauche, chevet en ruine de Saint-Fructueux de Rocavella

Dolmen de la *Balma del Moro*

En 1835, Jaubert de Réart, un des pionniers de la recherche préhistorique en Catalogne nord publie ce dolmen pour la première fois sous le nom de *Balma del Moro*. En 2002, dans son étude sur les dolmens de *l'Albera / Serra de Rodes - Cap de Creus*[1], l'archéologue catalan Josep Tarrús i Galter l'inclut dans les monuments édifiés au Néolithique final ou au Chalcolithique ancien soit "*dans la première moitié du III^e millénaire av.J.-C*".
La *Balma del Moro* est de type dolmen à couloir, le plus courant dans l'*Albera*. La chambre funéraire, de grandes dimensions (L. 2,35 m / l. 1,9 m / h. 1,75 m), est bien conservée. Elle est orientée sud / sud-est comme la très grande majorité des sépultures mégalithiques de l'*Albera*. De forme rectangulaire, elle se compose de cinq lauses dressées et d'une grande dalle (L. 3 m / l. 3 m) en couverture. On y accédait par un couloir fait de lauses plus basses. L'ensemble était recouvert d'un tumulus circulaire de pierres et de terre d'environ 8 m de diamètre dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques lauses plantées à l'extrémité de l'anneau, laissant ainsi la chambre et le début du couloir à découvert.
Des fouilles effectuées en 1987 par l'archéologue Jean Abélanet n'ont pas livré de matériel funéraire, le dolmen ayant dû être pillé au cours des siècles.
De la réalité à la légende...
La "*Balma del Moro*" [fr. abri sous-roche du Maure] n'apparaît pas dans les documents antérieurs au XIX^e s. Les *capbreus* des XIV^e et XV^e s. citent ce dolmen sous le nom de "*l'Arqueta*" [fr. petit coffre], fréquemment utilisé en Catalogne pour désigner ces tombes. *Balma del Moro* s'inscrit dans une longue liste de toponymes catalans faisant référence aux Maures[2] : *Cabana del Moro* à Llauró, *Caixà del Moro* à Teulís, *Puig dels Moros* à Font-Romeu, *Castell dels Moros* aux Cluses, plusieurs lieux-dits *Cementiri dels Moros* ou *Roc dels Moros*...
Ils gardent dans l'imaginaire collectif le souvenir de cette lointaine époque (VIII^e s.) où les Maures avaient envahi les terres catalanes et au-delà. Selon l'ethnologue catalan Joan Amades (1890-1959), la tradition populaire offre une image des Maures assimilés à « *des géants qui allaient de par les contrées en emportant leur maison avec eux ; ils portaient une dalle sur la tête, deux autres sous les bras et une autre derrière. La nuit, il leur suffisait de s'accroupir, ils avaient une maison toute prête pour s'abriter. Lorsqu'ils mouraient, elle devenait leur tombeau*[3] [...] ». Le dolmen de la *Balma del Moro* en est la parfaite illustration.

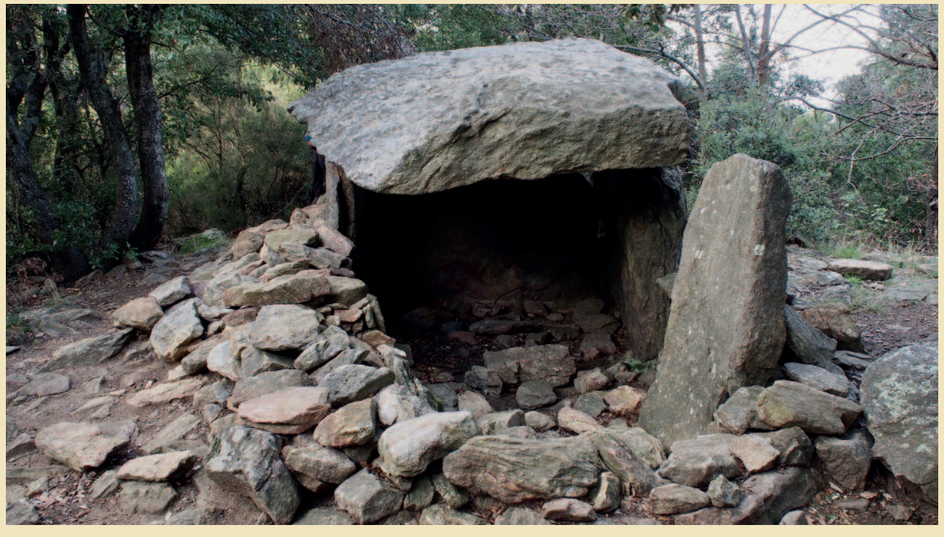

1. Tarrús i Galter J., *Poblats, dòlmens i menhirs, Els grups megalítics de l'Albera, serra de Rodes i cap de Creus*, Diputació de Girona, Girona, 2002.
2. Abélanet J., *Lieux et légendes du Roussillon et des Pyrénées catalanes*, Editions Trabucaire, Canet-en-Roussillon, 2008.
3. Amades J., *Folklore de Catalunya-Rondallística*, Barcelona, 1950.

Possible dolmen de Mataporcs

Menhir de les Vernedes

Les autres vestiges de cette époque sont rares sur la commune. Notons :
– Le site du *Bosc de Vilaclara* qui a livré du mobilier du Néolithique final / Chalcolithique dans le cadre d'un inventaire archéologique réalisé sous la direction de l'archéologue Jérôme Kotarba, dans les années 1990.
– Une hache de pierre trouvée par l'historien rocatin Jean-Marie Pierre dans une vigne, au lieu-dit *Terra negra*, au pied du *Puig de la Quaxane*.
Plus récemment, en 2014, une structure de quatre pierres dressées que nous avons découverte près de la rivière de *Mataporcs*, pourrait s'apparenter à un dolmen (photo ci-dessus). La dalle de couverture est absente. Seules des fouilles archéologiques pourraient confirmer ou non cette hypothèse.
Le "*menhir de Les Vernedes*", en bordure de la route qui va de Laroque à Saint-Génis semble bien s'inscrire dans un contexte Néolithique en raison du matériel trouvé alentour par Christian Donès : céramique modelée et hache de pierre. Il sert depuis le Moyen Âge de borne territoriale entre les communes de Laroque et de Saint-Génis.
À contrario, non loin de là, le petit "dolmen" en bordure du chemin du mas Rancoure est un faux, édifié au XX^e s.

L'âge du Bronze

Vers le II^e millénaire, la métallurgie du bronze arrive dans l'*Albera*. Elle est issue des pays de la Méditerranée orientale où dès le III^e millénaire, des peuples ont eu l'idée d'associer au cuivre du minerai d'étain (cassitérite). Fruit de cette fusion : le bronze. Plus résistant, et permettant par moulage une production en série, ce métal fait une entrée progressive dans les anciennes communautés néolithiques.
Trois grandes phases d'expansion jalonnent l'assimilation de la métallurgie du bronze : Bronze ancien (2200 - 1600 av. J.-C.), Bronze moyen (1600 - 1250 av. J.-C.) et Bronze final (1250 - 750 av. J.-C.).
Pendant les deux premières phases, le mode de vie agropastoral de ces communautés claniques n'évolue guère. Leurs coutumes funéraires perdurent. Si la construction de nouveaux dolmens marque le pas, la plupart des anciennes tombes sont réutilisées sous forme d'enterrements secondaires.
En 2015, une opération de diagnostic archéologique réalisée au lieu-dit la *Gavarra Alta,* sous la responsabilité de Cédric da Costa, a permis la découverte d'une « *fosse de l'âge du Bronze ancien ou moyen [...]. Elle renfermait un éclat de silex et 196 fragments d'un même vase de stockage à bord digité*[2] [...] ».
Une rupture culturelle survient en Europe orientale au Bronze final et atteint notre région à la fin de cette période. Désignée sous le nom de culture mailhacienne (du site éponyme de Mailhac dans l'Aude), une nouvelle culture s'épanouit du Languedoc à la Catalogne nord. Un de ses traits caractéristiques réside dans la systématisation du rite funéraire d'incinération : le corps du défunt est brûlé, puis ses cendres sont déposées dans une urne en céramique qui est ensuite enterrée à côté de divers objets constituant le mobilier funéraire. Ce rituel a donné son nom aux populations qui le pratiquaient : peuples des "Champs d'urnes".

2. Da Costa C., Polloni A., Six G., "Diagnostic la Gavarra Alta, Laroque-des-Albères" in *revue Archéo 66*, n° 30, 2015.

Les roches gravées sont nombreuses dans l'Albera (p.207). Certaines d'entre elles présentent des cupules et des signes cruciformes qui les rattachent à un "art rupestre dolménique" dont la chronologie s'étend du Néolithique à l'âge du Bronze.
Ci-dessus, au lieu-dit Roc Nègre à la limite entre Laroque et Sorède.

Dans les environs du mas d'en Massot d'Abaix (p.406), Jean Massot, l'ancien propriétaire du lieu, a découvert une "hache à douille quadrangulaire en bronze typique de la fin de l'âge du Bronze et du début du premier âge du Fer[3]".

Nous n'avons pas à ce jour retrouvé de nécropole de ce type à Laroque mais une a été découverte tout près, en 1997, par les archéologues Jérôme Kotarba et Alain Vignaud, au lieu-dit *La Prada* sur la commune de Saint-Génis- des-Fontaines ; 24 sépultures ont été exhumées, dont 7 fouillées. « *Les sépultures appartiennent toutes au Bronze final IIIb*[4] [...] ». L'ensemble de la nécropole pourrait en contenir plus d'une centaine.

À Laroque, au lieu-dit la *Gavarra Alta*, Christian Donès « *a découvert sur une superficie de 2 ha treize concentrations de mobilier d'un habitat d'époque protohistotique*[5] [...] ». Fouillé par A. Vignaud en 1991, le site a livré de la céramique modelée ornée de décors au double trait incisé, des vases biconiques de grandes dimensions, des plats tronconiques, des meules, des fonds de silos contenant des glands et des baies d'arbousier ; ils permettent de rattacher ce gisement au Bronze final III (950 - 750 av. J.-C.).

Du premier âge du Fer à la romanisation

Le premier âge du Fer (750 - 450 av. J.-C.) est marqué par l'arrivée en 600 av. J.-C. de colons venus de Phocée, en Asie Mineure, qui fondent *Massalia* (Marseille) puis, vers 575, *Emporion* (Empúries) et s'installent peu après à *Rhode* (Roses). Leurs contacts avec les populations indigènes de part et d'autre de l'*Albera* débouchent sur la formation de la première culture historique autochtone : la culture ibérique. Les premières grandes cités se développent sur la frange littorale : *Pyréné* (Collioure ?) et *Illiberis* (Elne). À l'intérieur, les habitats tendent à se situer sur des sites perchés, les *oppida*, pour mieux se protéger des incursions gauloises.

Nombreux à Elne et à Collioure, mais aussi sur la crête de l'*Albera* (sanctuaire gréco-romain de *la Fajouse*[6]), les vestiges archéologiques sont des plus indigents à Laroque. Peu à retenir des différentes prospections si ce n'est au *Puig d'en Trilles,* la découverte d'une anse d'amphore étrusque[7] et sur le site précédent de la *Gavarra Alta* « *la présence d'amphores étrusques qui atteste la réoccupation ou la fréquentation des lieux à la fin du 1er âge du Fer*[8] [...] ».

3. C.A.G. p.396.
4. Kotarba J., Vignaud A., C.A.G., p.555.
5. Donès C., Vignaud A., C.A.G., p.395.
6. Dunyach I, Roudier E., "Activités rituelles autour d'une source entre la France et l'Espagne (VIe s. av. J.-C.-VIe s. apr. J.-C.) La Fajouse à Argelès-sur-Mer", in *Gallia*, 2016, p.1-23.
7. Kotarba J., "Prospections 1998", in *Bulletin de l'A.A.P.O.*, n° 13, Décembre 1998, p.27.
8. Donès C., Vignaud A., C.A.G., p.395.

Peut-être faudrait-il rechercher les signes de ces populations plus haut, dans la montagne qui jusqu'à ce jour n'a été l'objet que d'investigations ponctuelles ; or, elle recèle de très nombreux vestiges de soubassements de murs, de rochers taillés (p.206), de roches gravées témoignant d'une forte anthropisation qu'il est difficile de dater sans fouilles archéologiques...
Au second âge du Fer, en 218 av.-J.-C., les Romains débarquent à *Emporion* [auj. *Empúries*] pour contrer l'armée carthaginoise d'Hannibal. Guerrier dans un premier temps, cet épisode évolue en présence durable. Un siècle plus tard, elle est renforcée par la construction de la *via Domitia* reliant l'Italie à l'*Hispania* et la mise en place d'une organisation administrative des territoires conquis parachevant leur romanisation.
Dès le milieu du IIe s. une forte implantation romaine est attestée au piémont de l'*Albera* comme en témoigne l'inventaire archéologique des années 1990 évoqué ci-dessus qui constate une «*véritable explosion du nombre des sites*». D'une surface de 50 à 200 m², ils ont fourni de nombreux tessons d'amphores italiques, de céramique campanienne, de *dolium*, de *tegulæ*... On retrouve ces petits habitats de l'époque romaine républicaine aux lieux-dit : *Puig d'en Trilles*, *Bosc de Vilaclara*, *Mas Montauriol* (p.383), *La Ganyit* près du *mas Sant Julià* (p.386), chapelle de *Tanyà*, *Ribadase*, *Al Quintà*. Au *Clot del Pou*[9] [*Clot de Pous*] de part et d'autre de la route de Laroque à Sorède, c'est un site immense d'environ 4000 m² qui associe habitat et zone de production de fer.
Cette expansion est à mettre au compte de l'exploitation du fer dont le sous sol du piémont rocatin est riche comme l'attestent les nombreuses mines et les grandes concentrations de scories de fer dans les secteurs du *mas Bordes* (p.394), du *mas d'en Arman / Malzach* (p.336) et de *Rocavella* (lieu-dit *la Ferrera*). Associés à ces scories, des fragments d'amphores et de céramiques communes italiques viennent confirmer que ces mines, difficiles à dater en elles-mêmes, ont été creusées et exploitées à l'époque romaine républicaine.
Elles se présentent sous forme de galeries plus ou moins profondes ou d'excavations à l'air libre pour ce qui est du gisement à l'est du *mas Bordes*. Il s'agit du plus grand affleurement ferreux de tout le massif que l'on trouve désigné aux XVIIe et XVIIIe s. du toponyme évocateur : *els Meners*.
Abanbonnées ultérieurement au profit de celles du Canigou, elles seront réactivées au haut Moyen Âge.

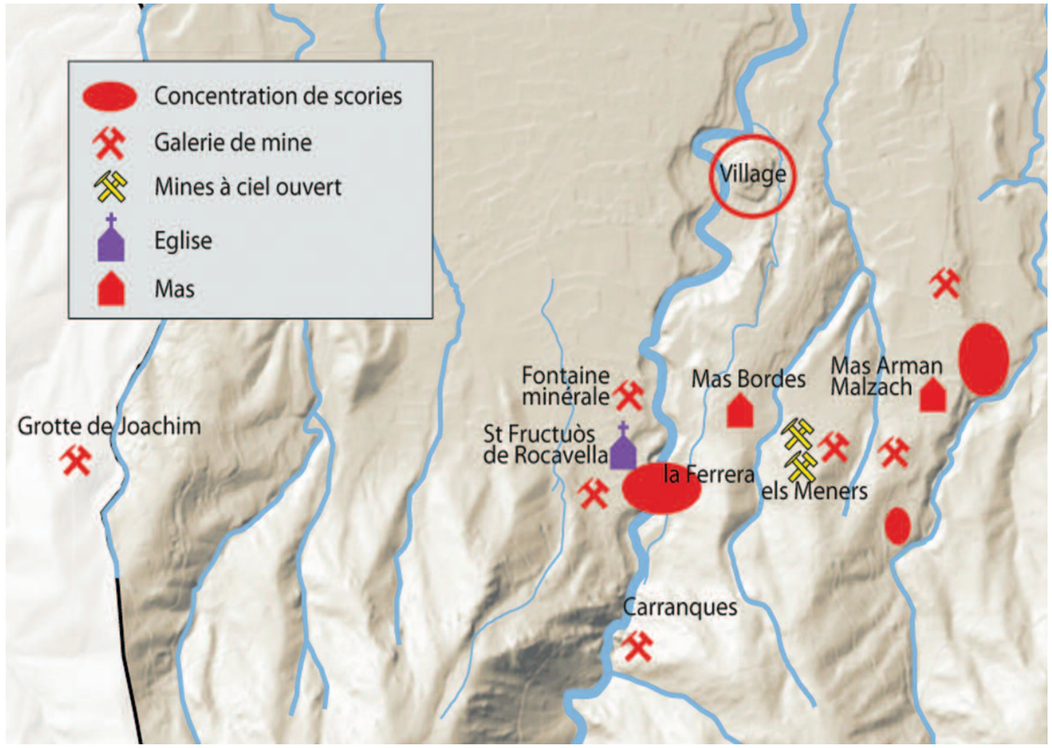

9. Kotarba J., Nadal S., C.A.G., p.395.

Galeries de mines

1

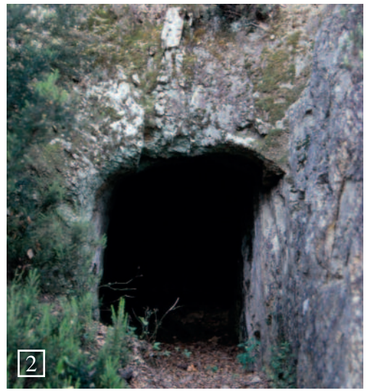
2

3

4

5

6

7

1. Fontaine minérale

2. Au-dessus du mas d'en Arman / Malzach

3. Près du mas Bordes

4. Els Meners, mines "à ciel ouvert"

5. Dans le secteur des Carranques

6. Au-dessus de la Font Durbau

7. Scories dans le secteur de Mataporcs

De l'Empire romain aux Wisigoths

En 27 av. J.-C., l'accession au trône d'Octave qui prend le titre d'Auguste marque la création de l'Empire romain, longue période de cinq siècles subdivisée en Haut-Empire jusqu'en 192 de notre ère, date de l'assassinat de Commode, puis en Bas-Empire qui prend fin en 476.

Ses débuts sont marqués par l'intensification du commerce avec l'Italie et l'immigration de colons italiques qui introduisent de nouveaux systèmes d'exploitation, développent les cultures de la vigne et de l'olivier à côté de celle toujours prépondérante des céréales.

Aux petites propriétés rurales de la période républicaine, succèdent, selon Jérôme Kotarba, des exploitations de plus grandes dimensions : les *villae* avec leurs terres (le *fundus*).

Leurs vestiges sont nombreux sur les terres alluviales de la vallée du Tech de Palau-del-Vidre à Saint-Génis-des-Fontaines en bordure d'une des branches de la *via Domitia* qui reliait ces deux communes suivant un tracé qui longeait la rive sud du Tech et « *traversait vraisemblablement en diagonale, sur une courte distance, la partie nord de la commune de Laroque-des-Albères*[10] [...] », via *Vilaclara*.

À Laroque, à côté de la profusion des sites de l'époque républicaine, ceux de l'Empire se font plus rares. Au *Bosc de Vilaclara*, extrémité ouest du gros site archéologique de *Vilaclara*, des prospections ont mis au jour « *des fragments d'amphores dont une majorité de la fin de l'Antiquité et des morceaux de tegulae*[11] [...] », pouvant se rattacher au Bas-Empire, ainsi que dans le secteur voisin du *Puig d'en Trilles*.

Au *Clot del Pou*, l'important site républicain a également livré « *du mobilier plus récent du II^e siècle apr. J.-C. et du Bas-Empire [...] de manière régulière et diffuse*[12] [...] ». Au même endroit, des fragments d'amphores et autres mobiliers céramiques « *indiquent une occupation centrée sur le IV^e siècle apr. J.-C. Il s'agit sans doute d'un habitat rural* [...] ». Un « *antoninien de Victorin des années 268-270* » y a été découvert par Christian Donès qui a aussi trouvé, lieu-dit *Al Bertranó*, un *nummus* de Constant 1^er "*frappé entre 341 et 347*" et lieu-dit *Ribadase*, un "*aes de Valentinien 1^er*" (364-375).

Près de la chapelle Saint-Fructueux de Rocavella, une monnaie d'or de Sévère II (306-307) a été mise au jour au début du XIX^e s. D'autres monnaies proviennent de la crête de l'*Albera* (*Roc dels Tres termes, Roc Foirós, Roc del Pou de neu*), témoignant des franchissements du massif par les cols d'altitude à cette époque.

Par ailleurs, l'archéologue Annie Pezin[13] fait état de la présence de mobilier du Haut-Empire dans la zone du crassier du *mas d'en Arman / Malzach* évoqué ci-dessus, ce qui démontre, comme au *Clot del Pou*, une réutilisation de ces sites durant l'Empire sans pour autant qu'une activité métallurgique y soit associée.

Si ces différentes découvertes confirment bien une occupation du territoire communal durant l'Empire romain, celle-ci reste clairsemée et reflète « *durant le Haut et le Bas-Empire, un déclin voire un quasi abandon de la zone*[14] [...] ». Il se poursuivra pendant la période wisigothique, où nous n'avons connaissance que de deux sites, l'un à la *Gavarra* et l'autre dans les environs du *mas d'en Montariol*, révélés par des prospections de surface.

Fragment de stèle funéraire
Haut-Empire - Vilaclara

10. Comps J.-P, C.A.G., p.393.
11. Kotarba J., C.A.G., p.394.
12. Kotarba J., C.A.G., p.396.
13. Pezin A., Notice de découverte de site, 1990.
14. Catafau, A., Passarius, O., « Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois », *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, 7-30.

PREMIERS ECRITS

Si l'écriture marque véritablement l'entrée d'un peuple dans l'Histoire, il faut attendre le IXe s. pour voir celle de Laroque commencer. Les rares textes antérieurs, de l'époque romaine, évoquent plus largement le Roussillon ou son littoral mais ne disent rien sur le piémont de l'*Albera*. Comme nous l'avons vu, seule l'archéologie peut rendre compte de cet espace pour ces temps reculés.

Le changement intervient avec la conquête franque et l'expulsion des Arabes au-delà de l'*Albera* en 759. S'ensuit une réorganisation politique et administrative des territoires. Dès cette année-là, le comté de Roussillon est créé avec pour siège l'antique *Ruscino* devenue *Castellum Rossilionem*. Ses limites semblent se calquer sur celles de l'ancien diocèse d'Elne. Au sud, c'est la crête de l'*Albera* qui le sépare du comté d'*Empúries-Peralada* formé après la chute de *Girona* en 785.

Pendant près d'un siècle, les comtes, pour la plupart d'origine franque, reçoivent leur investiture de l'autorité royale carolingienne : Charlemagne jusqu'en 814, puis Louis Le Pieux (814-840), Charles le Chauve (840-877) et enfin Louis le Bègue (877-879).

Le pouvoir civil des comtes et de leurs subordonnés ne s'exerce que sur une partie des territoires ; l'autre partie est soumise au pouvoir ecclésiastique des évêques d'Elne et des moines des abbayes de Saint-Génis et de Saint-André. Mais cette dichotomie n'est qu'apparente, les mêmes familles se partageant souvent ces charges.

La réforme agraire suit la réorganisation politique. Il s'agit d'encourager la mise en valeur des terres des piémonts, en partie retournées à la friche pendant ces années de guerres. Pour y parvenir, le pouvoir utilise l'instrument juridique de l'aprision, qui consiste à donner la propriété d'une terre relevant du domaine royal à celui qui la cultive pendant trente ans.

D'abord appliqué aux comtés septimaniens, ce système profite aux autochtones, mais aussi aux hispano-goths, les *Hispani* fuyant la répression sarrasine après l'échec de l'expédition de Charlemagne à *Saragossa* en 778. C'est ainsi que vers 780, des moines sous la conduite de l'abbé Miro s'installent dans la vallée de la Massane où ils fondent la première *cella** dédiée à saint Martin, à Lavall. Quelques années plus tard, en 823, ces mêmes religieux créent à proximité le monastère de Saint-André tandis que l'abbé Sentimir fonde celui de Saint-Génis-des-Fontaines. Les clercs ne sont pas les seuls, laïcs, petites gens, mais aussi des notables émigrent en nombre vers les territoires récemment libérés, favorisant le repeuplement du piémont nord.

Cette effervescence sur le terrain se reflète dans les textes : l'historien Jordi Bolós dénombre « *plus de 600 documents, antérieurs à l'an 991, concernant les comtés de Roussillon, de Conflent, de Vallespir et de Fenouillèdes*[15] [...] » ; 18 d'entre eux allant de 834 à 981 évoquent en partie Laroque (p.460).

Concernant notre territoire, le fonds d'archives le plus important était le Cartulaire de la cathédrale d'Elne réalisé en 1140 à l'initiative de l'évêque Udalgar de Castelnou. Il comprenait 781 documents disposés en huit livres qui ont été perdus très certainement pendant la Révolution française. Une partie d'entre eux avait été recopiée dans la seconde moitié du XVIIe s. par Pere de Marca, Etienne Baluze et leurs collaborateurs et publiée dans l'ouvrage "*Marca hispanica sive limes hispanicus* [...]" ayant servi de référence à la délimitation de la frontière issue du Traité des Pyrénées (1659). Plus tard, entre 1764 et 1787, François de Fossa en a recopié 212, conservés aux A.D.P.O. sous la cote 12 J 25.

Il faut aussi mettre en exergue le remarquable travail de synthèse réalisé au XXe s. par Ramon d'Abadal et l'*Institut d'Estudis Catalans* : "*Catalunya Carolíngia*" qui reprend et explicite tous les documents précédents et beaucoup d'autres ; les deux tomes sur les comtés de Roussillon, Conflent, Vallespir et Fenouillèdes, dirigés par Pierre Ponsich sont riches en informations. Bien que le corpus concernant Laroque soit sommaire, il nous permet cependant, associé aux fouilles archéologiques et aux observations de terrain, d'esquisser une physionomie du territoire à l'époque carolingienne.

Plusieurs études sur ce thème ont déjà été publiées aux XIXe et XXe s. Nous citerons en particulier celles de Marie-Anaïs Marguerite Carrère en 1894[16], de Jean-Marie Pierre (vers 1990)[17], d'Aymat Catafau et Olivier Passarius en 1995[18] et d'André Constant[19] en 2005.

15. Bolós J., Hurtado V., *Atles dels comtats de Rosselló, Conflent, Vallespir i Fenollet (759-991)*, Rafael Dalmau Editor, Barcelona, 2009.
16. Carrère M. A. M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005.
17. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990).
18. Catafau, A., Passarius, O., « Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois », *Études Roussillonnaises*,1995-1996, tome XIV, 7-30.
19. Constant A., Du castrum à la seigneurie : pouvoirs et occupation du sol dans le massif des Albères et ses marges (IIIe siècle-XIIe siècle), *Thèse d'histoire, Université de Toulouse II-Le Mirail*, 12/03/2005.

Un territoire multipolaire

Il ressort de ces documents une forte dynamique de mise en valeur des terres en friche impulsée par les comtes, les évêques et les moines qui a pour conséquence d'organiser le territoire en trois domaines : un, laïque, placé sous l'autorité du comte ou de ses délégués (*rocam quam vocant Frusindi, villa Rocha)*, un sous l'autorité de l'évêque d'Elne (*villa Tagnano, cella Sancti Felicis, cella Sancti Juliani...)* et un autre sous l'autorité de l'abbé de Saint-Génis (*cella sancti Laurentii)*.

Les termes *cella* et son diminutif *cellula* désignent des établissements religieux (églises) de même que celui de *claustra* aussi utilisé pour *Sancti Felicis*.

Une *villa* n'est pas seulement comme à l'époque romaine un grand domaine, un « *ensemble de biens fonciers relevant d'un même possesseur*[20] [...] », c'est aussi au haut Moyen Âge un territoire formé « *d'une mosaïque d'alleux paysans, libres de toute sujétion* [...] ».

Le diminutif *villare* (vilar) recouvre une notion voisine, mais d'étendue plus réduite.

Une *roca* désigne un éperon rocheux fortifié ; elle s'apparente à un *castrum* ou à un *monte*, dans « *le sens de sommet ou de mont fortifié doté d'un territoire*[21] [...] ». Subordonnée au comte, la compétence de ces fortifications est à la fois d'ordre sécuritaire mais aussi administratif ; le *castrum* est un centre de pouvoir.

Domaine comtal

Roca Frusindi, Ipsa Rocha, villa Rocha.

Le piton rocheux dominant l'entrée de la vallée de la Rivière de Laroque est aprisionné par Sunvild et son fils Hadefons. Il est désigné sous le nom de *Roca Frusindi*, et apparaît dans un précepte de Charles le Chauve qui confirme cette aprision à leurs descendants Sumnold et Riculfe, en 854[22].

Des prospections archéologiques réalisées sur cet éperon en 2001, par André Constant et Christian Donès, ont permis la découverte de deux bâtiments identifiés à l'inventaire archéologique sous le noms de La Soulane II[23] et La Soulane III. Le premier se situe « *à l'extrémité orientale de l'éperon [il est] de forme plus ou moins quadrangulaire et de 120 m² d'emprise estimée [...]. Le second bâtiment, mieux conservé, se trouve à seulement 50 m de distance à l'ouest du premier [...]. Son plan est de forme trapézoïdale et sa superficie de 110 m²* [24] [...] ».

Au sommet du piton rocheux, le site archéologique de la Soulane II - Ipsa Rocha

20. Bonnassie P., *La Catalogne du Milieu du Xe à la fin du XIe siècle - Croissance et Mutations,* Tome 1, n° 23, 1975 et tome 2, n° 29, 1976, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail.
21. Constant A., "Châteaux et peuplement dans le massif des Albères et ses marges du IXe siècle au début du XIe siècle", *Annales du Midi, 1997, tome 109, n° 219-220,* p.443-466.
22. De Marca P., *Marcæ Hispanicæ*, Appendix, Editorial Base, Barcelona, 1998, p.787, XXV.
23. Constant A., Donès C., Mach J., Inventaires des sites archéologiques 2001 Communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu, St Jean de l'Albère, Sorède et Villelongue-dels-Monts, *Service Archéologique du Languedoc Roussillon*, Mai 2001, p.14-21.
24. Constant A., idem, Thèse.

Le chemin qui y conduit est jonché de nombreuses scories de fer témoignant d'une activité métallurgique en amont, sur le site même. Nous serions donc en présence du *castrum* primitif carolingien, de la *roca* castrale "*rocam quam vocant Frusindi*" qui a donné son nom à la *villa Rocha* en contrebas, ultérieurement désignée *Rocavella* [fr. la vieille roche] après le transfert du *castrum* primitif à son emplacement actuel.

Deux autres sites fortifiés, proches, participent à la défense de cette *villa* et de la voie qui mène à la montagne et au-delà au sud de l'*Albera* :

– Le premier que nous avons découvert en 2009, s'apparente à une motte castrale. Il occupe une éminence, rive gauche de la Rivière de Laroque. La mémoire d'un lieu fortifié à cet endroit s'est conservée au cours des siècles suivants par des mentions du toponyme *Castellet* dans les *capbreus* de la seigneurie (p.269). Des fouilles archéologiques commencées en 2019 sont en cours, sous la direction d'André Constant qui a attribué au site le nom de "*Mas Paco 1*". Au cours des premières campagnes, il a mis en évidence une « *construction, sur environ deux siècles (XIe-XIIe siècles), d'un "château sur motte" dont l'état de conservation est vraiment exceptionnel […]. La présence d'une occupation antérieure à la "motte" et qui pourrait dater des périodes wisigothique ou carolingienne […] devra être mieux perçu par la découverte de nouveaux éléments*[25] […] ».
– Le second est un site perché à une altitude de 260 m, rive droite, sur la crête du *mas d'en Cristi*. Il fait face au site de *la Soulane*. En 2003, nous avions repéré des vestiges de murs arasés et de rochers taillés pouvant correspondre à une fortification. De son côté, l'archéologue Christian Donès avait aussi relevé des indices de constructions dont ceux d'une tour pouvant se rattacher à cette période.

Les deux sites perchés de *la Soulane* et du *mas d'en Cristi* et celui du *Mas Paco - Castellet* pourraient former un réseau castral polynucléaire, ce qui expliquerait l'emploi de "*Roca*" au pluriel dans le précepte de Lothaire de 981 : "*villam Rocas*" et "*ad ipsam viam quæ venit de Rocas*".

Au cœur de la *villa Rocha*, se dresse l'église *Sant Fructuós* / Saint Fructueux dont la première mention connue date de 1264. Mais une partie de son appareil en pierres mal dégrossies disposées en *opus spicatum** suggère une datation bien antérieure qui pourrait ancrer cet édifice dans les IX^e^ ou X^e^ s. (p.94).

Riuo Profundo (p.252).

Nous trouvons la première mention du toponyme *Riuo Profundo* dans le testament du lévite Sunifred en 967 (p.252). Ce lieu de peuplement se situait à mi-pente du massif. Abandonné à la fin du XV^e^s., il ne subsiste de nos jours que le *mas d'en Sparaguera* (p.264), devenu *cortal* et les ruines du *mas del Moreu* (p.257).

Riuo Profundo était inclus dans la paroisse de Saint-Fructueux de Rocavella.

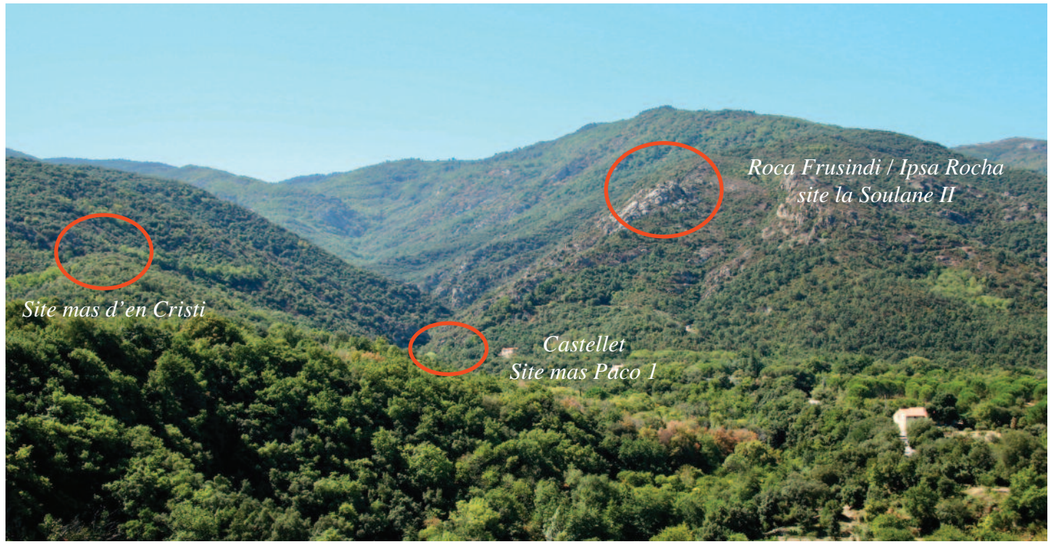

Sites fortifiés de la "villa Roca(s)"

25. Constant A. "La seconde campagne de fouille archéologique au site du Mas Paco 1 confirme l'existence d'un château sur motte à l'origine du village de Laroque" in *Bulletin municipal El Rocati n° 45*, Automne 2022, Laroque-des-Albères.

Domaine de l'évêché d'Elne

Villa Torrente

Cette grande *villa* dont la possession est confirmée à l'évêché d'Elne par Lothaire en 834, Louis le Pieux en 836 et Charles le Simple en 898 et 899, s'étend, à l'ouest de la *villa Rocha*, jusqu'à l'actuel *còrrec de Durbau* qui limite les communes de Laroque et Villelongue-del-Monts.

Dans le précepte de 834, la *villa Torrente* est distincte de la *villa Alamannis,* tandis que dans celui de 836, elle semble se confondre avec elle : "*et alio vocabulo Alamannis, et Spedulia*". Le nom d'*Alamannis* a-t-il pour origine celui de cette confédération de peuples germaniques, les Alamans qui ont envahi l'empire romain et franchi l'*Albera* en 276, ou bien doit-on y voir une erreur de transcription du terme *Aluminarias* cité dans le plaid de 875[26] ?

Concernant *Spedulia*[27] qui signifie tour de guet ou poste de garde, la question demeure sur sa proximité voire son inclusion dans la *villa Torrente*.

Dans le précepte de 981 en faveur de l'abbaye de Saint-Génis cette *villa* n'est plus évoquée dans son unité, mais divisée en deux parties : "*villa Torrentis superiore vel subteriore", Torrent d'Amunt* (au sud, près de la chapelle Saint Laurent) et *Torrent d'Avall* (au nord, autour du *mas d'en Rancura*), que nous retrouverons tout au long des siècles suivants. Elles sont reliées par un chemin encore existant, empierré par endroits, rive droite du *còrrec de la Fontferrera*.

À *Torrent d'Amunt*, les ruines de Saint-Laurent (voir ci-dessous le domaine de l'abbaye de Saint-Génis), surgissent d'un bois épais où châtaigniers, chênes-verts et maquis rendent difficile l'observation du sol d'où émergent ça et là des traces d'anciens murs, vestiges d'un habitat depuis longtemps abandonné. Celui-ci a perduré par contre à *Torrent d'Avall* où le *mas d'en Rancura* se pose aujourd'hui comme le dernier témoin d'un ensemble qui comptait encore au XIV^e^ s. une dizaine de mas (p.280).

Villare Castellani / Donati

La donation faite en 922 par Sclua et son épouse à l'évêché d'Elne des biens qu'ils possèdent "*in villare Castellani*" nous permet de situer ce *villare* par son confront avec *Mataporchos* [*Mataporcs* / Forêt des porcs] dont c'est la plus ancienne mention connue ; ce toponyme qui a perduré jusqu'à nos jours désigne la forêt qui se développe sur les premières pentes de l'*Albera* à l'est du village actuel, dans laquelle on menait les cochons des *villæ* alentours pour leur faire paître glands et faînes sous la garde d'un porcher.

Les maisons, *cortals*, vignes et autres terres cultivées cités dans le précepte s'étendent au pied et au nord de *Mataporcs,* dans cette zone du piémont, interface entre montagne et plaine, qui sera ultérieurement appelée *Terrats* ou *Terrats Bisbal* soulignant son appartenance à l'évêché d'Elne, puis au cadastre napoléon *Mas Arman* et *Al Bertranou*.

Un autre confront désigne le chemin qui va de "*Muliere Morta ad ipso plano*". Le toponyme *Muliere Morta* [cat. *Dona morta* / fr. Femme morte] est souvent associé à un dolmen. Il en existe plusieurs en Catalogne. S'agit-il du dolmen la *Balma del Moro* ? En effet, le chemin de ce dolmen à "ce plateau", plus tard désigné comme "chemin de la montagne" confronte à l'ouest, dans sa partie basse, le *villare Castellani / Donati*.

Villa Taniano

Ce toponyme a perduré jusqu'à nos jours sous sa forme catalane *Tanyà*, associé à l'église Notre-Dame de Tanyà. C'était alors une grande *villa* intégrant deux édifices religieux, la *cella Sancti Felicis* et la *cella Sancti Juliani* mentionnées pour la première fois en 834 ainsi que de nombreux manses avec leurs dépendances et leurs terres.

L'origine de ce toponyme divise : pour certains il est à rattacher à l'anthroponyme latin *Tannius* + suffixe *-annum* qui aurait désigné une grande propriété romaine, tandis que d'autres le rapprochent de *Tanyareda*, forêt de la crête de l'*Albera*, du latin *tannus* + suffixe *-ariu*, bois de chêne[28]. La première version a notre préférence.

Nous définirons le territoire de la *villa Tanyano* par rapport au *villare Castellani*, à la *villa Rocha* et à la *villa Torrente* qui occupent à eux trois, d'est en ouest, la totalité du piémont. Il comprendrait donc par défaut le reste du finage, à savoir le village actuel et toute la zone de plaine au nord, de part et d'autre de la Rivière de Laroque. À l'ouest sa limite avec les terres de l'abbaye de Saint-Génis est matérialisée par le menhir de les Vernedes (p.19) qui pourrait correspondre à la *Petrafita*[29] des préceptes de 834, 836, 898 et 899. Concernant les autres limites, ce sont celles avec le *villare Castellani / Donati* qui semblent correspondre, à l'est à la *"gutina qui discurrit per ipsa Coma de Aulione*[30]*"*,

26. Catafau A., Passarius O., idem, *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, 7- 30, p.10.
27. Bonnassie P., "Le littoral catalan durant le haut Moyen Âge" in *Castrum 7*, 2001, p.259.
28. Basseda L., idem, n° 885, *Revista Terra Nostra n° 73 a 80*, Prada, 1990, p.635-636.
29. Catafau, A., Passarius, O., idem, *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, 7-30, p.11.
30. A.D.P.O 12 J 25 Fonds de Fossa, n°29 Cartulaire d'Elne f°311-8°.

qui serait l'actuel *còrrec de Mataporcs* qui avant le cadastre napoléonien (1813) s'appelait *còrrec de l'Orlina* (p.85).

C'est à l'est de ce *còrrec*, dans la zone de plaine, que se situe *Jaci* où en 967 le lévite Sunifred lègue entre autres des vignes : *"que sunt in locum quæ vocant Jaci"*. Ce lieu, désigné successivement sous les noms de *Jasi, Jay, Ribadasens, Ribadases* et de nos jours *Ribedases* sera tout au long des siècles celui de la culture de la vigne.

Cella Sancti Juliani (Sant Julià / Saint-Julien*)*

L'historiographie concernant la *cella Sancti Juliani* la situe dans le territoire de la *villa Tagnano* à Laroque. Mais aucune des mentions ci-dessus ne précisent clairement l'appartenance de cette *cellula* ou *cella* à cette *villa*. Il faut attendre 1187 pour trouver la première mention d'une église *Sant Julià* associée clairement à *Tanyà*. Elle se trouve dans le testament d'Elisenda de Sant Martí qui « *laisse à Saint Julien de Tanyà cent sols barcelonais [et] aux clercs de Saint Félix de Tanyà un muid inter panem et vinum*[31] [...] ». On compte parmi ses exécuteurs testamentaires un dénommé Ponç, chapelain de *Tanyà* (*capellani de taniano*).

Quatre ans plus tard, en 1191, le mari d'Elisenda, Pere de Sant Martí, important seigneur foncier à Laroque (p.38), et l'évêque d'Elne Guillem « *donan per fer la iglesia de Sant Julià de Tanyà un mas y una casa*[32] [...] ».

Pour certains "*donan per fer*" ne signifie pas la construction d'une nouvelle chapelle, mais de gros travaux à faire sur l'ancienne préromane. Nous privilégions, quant à nous, une lecture de ce texte au pied de la lettre et considérons qu'il s'agit bien de **donner** un mas et une maison **pour faire** la nouvelle église *Sant Julià*.

Nous pensons qu'il y aurait eu chronologiquement deux chapelles *Sant Julià* en deux endroits distincts : la préromane (vers 834 - 1191) puis la romane à partir de 1191. Si la situation de cette dernière est claire, près du *mas Sant Julià* (p.112), celle de la préromane ne cesse d'interroger les historiens dont certains ont même envisagé qu'elle puisse se trouver dans un autre lieu que Laroque. Nous ne le pensons pas, la donation d'Elisenda la situe bien à *Tanyà* ce qui avec la *claustra Sancti Felicis* nous donnerait deux lieux de culte dans la même *villa*, fait peu fréquent mais pas unique. Deux emplacements potentiels sont envisagés :

– À proximité de la chapelle Notre-Dame de Tanyà :

En 1990, des prospections archéologiques menées au piémont de l'*Albera*[33] ont révélé à 100 m environ à l'est de la chapelle N-D de Tanyà, la présence "*de gros fragments de tegula, de tuile ronde, ainsi que des cayrous épars*"[34], vestiges d'un bâtiment qui a été interprété comme pouvant être un ancien édifice cultuel.

– Sous la chapelle Notre-Dame de Tanyà (p.106) :

En 2005, dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive, plusieurs sondages ont été pratiqués sous la responsabilité de David Maso (Sarl ACTER) à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. Ils ont révélé, entre autres découvertes, « *la présence de bâtiments anciens recouverts par l'édifice roman actuel*[35] [...] ». L'hypothèse qu'ils correspondent à la préromane *Sancti Juliani* est fort plausible car de très nombreuses chapelles romanes ont été édifiées sur l'emplacement d'une préromane. Or, par ses caractéristiques architecturales, Notre-Dame de Tanyà semble s'inscrire dans le XII^{e} s. bien que sa première mention soit plus tardive (1371). Sa construction sur les ruines de la préromane pourrait être contemporaine du déplacement de *Sant Julià*.

Ces fouilles ont également confirmé la présence du cimetière médiéval caractérisé par des tombes en coffre déjà signalées par plusieurs observateurs dont M-A. Carrère, en 1894, qui parle d'un « *sol couvert d'un grand nombre de tombes à dalles*[36] [...] » côté nord de l'église. Selon David Maso, la chronologie des inhumations irait du XI^{e} s. au XIII^{e} s. Une étude de ces tombes permettrait d'affiner cette datation et de résoudre la question de la préromane.

Certains ont aussi envisagé que ces ruines et le cimetière correspondent à la *cella Sancti Felicis* ci-dessous.

Cella Sancti Felicis (Sant Felix / Saint-Félix)

Un plaid* de 875 indique que cette *cella* appartient à l'évêché d'Elne depuis plus de 50 ans. Dans ce document, les limites de son territoire sont précisées (p.463).

Outre l'hypothèse ci-dessus qui la situerait sous Notre-Dame de Tanyà, d'autres ont été émises :

31. Testament de dame Alisende. Roussillon, 1187, document privé, communiqué et traduit par Aymat Catafau.

32. A.D.P.O. 3E3/697 Notaire Baget (copie du notaire Pere Puignau).

33. Rapport du *Programme de prospection et d'inventaire des sites archéologiques de la basse vallée du Tech et des Albères*. Coordinateur Jérôme Kotarba. Perpignan, 1990.

34. Constant A., Kotarba J., Mirailles L., Passarius O., Pezin A., *Notice de découverte de site archéologique ; site Tanya 1*, n° d'inventaire 23.

35. SARL ACTER - David Maso, *Chapelle Notre-Dame-de-Tanyà*, Document Final de Synthèse, Août 2005.

36. Carrère M.A.M., idem, *Monographie*.

– Au sud du *mas Manera* :

La découverte de ruines sur une butte à l'est du village et au sud du *mas Manera*, associée à la mention d'un cimetière dans une vigne voisine, ont conduit l'historien rocatin Jean-Marie Pierre à penser qu'il s'agissait des ruines de Saint-Félix ; opinion partagée par l'historien Aymat Catafau et l'archéologue Olivier Passarius pour qui « *cette église, aujourd'hui totalement ruinée a pu cependant être localisée. Elle est située à l'est du village de Laroque à proximité de l'actuel mas Manère*[37] [...] ». Pour nous, ces ruines correspondraient à celles du *mas d'en Campfranch* du XV^{e} s. (p.315), ce qui n'exclut pas pour autant la présence d'une construction plus ancienne. Seules des fouilles archéologiques permettraient d'apporter une réponse définitive. Par contre, au-delà du doute, nous pensons que la *cella Sancti Felicis* se situe bien dans ce secteur de *Terrats*.

– À Saint-Fructueux de Rocavella :

D'autres ont aussi émis l'idée que la *cella Sancti Felicis* se confonde avec Saint-Fructueux de Rocavella dont elle aurait été la première invocation ; le changement de dédicace au profit de Saint-Fructueux se serait fait au moment du transfert de l'église paroissiale Saint-Félix à son emplacement actuel, dans le village, dans le courant du XIII^{e} s. (date couramment admise, mais à ce jour non étayée par un document).

Cette hypothèse se trouverait confortée par un acte de 1164 par lequel Ponç de la Roca fait une reconnaissance de fief au comte Hug III d'Empúries où est évoquée "*sancti Felicis de Rocha*"[38]. Elle nous semble peu plausible.

Par contre cette mention pourrait signifier que Saint-Félix a déjà été transférée à son emplacement actuel dès le milieu du XII^{e} s., moment où le « *château devient un pôle de regroupement des habitants*[39] [...] ». Ultérieurement, on retrouve les mentions "*Sancti Felicis de Taniano*"[40] en 1187 et "*Sancti Felicis de Tanyano*"[41] en 1264, dans le *capbreu* des terres que le comte Ponç Hug III d'Empúries possède dans les territoires de *Sancti Felicis de Taniano* et *de Sancti Fructuosii de Rocha Vela*.

Domaine de l'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines

Les moines bénédictins du monastère de Saint-Génis sont des plus actifs dans cette mise en valeur des terres du piémont de l'*Albera*. Ils y exercent leur domination aux côtés des évêques d'Elne et des comtes. Pour la renforcer, ils implantent à Laroque une *cella* sur les premières pentes du massif. Elle leur est confirmée par le roi Lothaire en 981: « *et cella sancti Laurentii ad prædictum locum qui dividit inter villam Rocas in villa Torrentis* [...] » (p.100). Ce même précepte royal leur confirme aussi de nombreuses possessions dont plusieurs dans le territoire rocatin "*in villa Torrentis superiore vel subteriore, et in villa Taniano* [...]". Elles ne forment pas un ensemble homogène, mais des îlots disséminés à *Torrent d'Amunt, d'Avall* et à *Tanyà*. Elles perdureront au cours des siècles suivants, comme en témoigneront les *capbreus* de la seigneurie de Laroque et de Saint-Génis.

Une économie en plein essor

Ces "premiers écrits" nous renseignent aussi sur l'économie du territoire. Les terres défrichées (*homines ex eremo traxerunt)* sont mises en culture, non seulement dans la zone de plaine (*villa Tanyano et villa Torrentis subteriore*), mais au piémont (*villare Castellani*, *villa Rocha* et *villa Torrentis superiore*) et en montagne (*Riuo profundo*). Au dynamisme agricole s'ajoute l'expansion des activités industrielles autour de la meunerie et de la métallurgie.

Agriculture

L'habitat paysan des *villæ* et *villare* se structure sous la forme de mas dispersés. Le terme de *mansum* n'est utilisé que dans le testament de Sunifred (967) : "*ipso manso*" ; on parle surtout de *casas* avec leurs bâtiments annexes, les étables ou bergeries, les *cortals* (*curtes* / *curtales*). Le pluriel utilisé traduit la puissance de ces aprisionnaires, goths ou hispanis ou de leurs descendants ; leur patrimoine comprend plusieurs mas et cortals, de nombreuses terres et autres jardins, prés, pâturages et vergers.

La culture de céréales semble dominante comme en témoigne la présence de plusieurs moulins ; elle occupe les terres *cultum vel incultum*, cultivées ou incultes, sous entendant une pratique de l'assolement faisant alterner culture et jachère. Sur le type de céréales, pas de précisions si ce n'est dans le testament de Sunifred où sont cités le blé (*bladum*) et le millet (*milium*).

37. Catafau, A., Passarius, O., idem, *Études Roussillonnaises*,1995-1996, tome XIV, 7- 30, p.15.

38. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc. 1811.

39. Catafau, A., Passarius, O., idem note 22.

40. Testament de dame Alisende. Roussillon, 1187, document privé, communiqué et traduit par Aymat Catafau.

41. A.D.P.O. H 212.

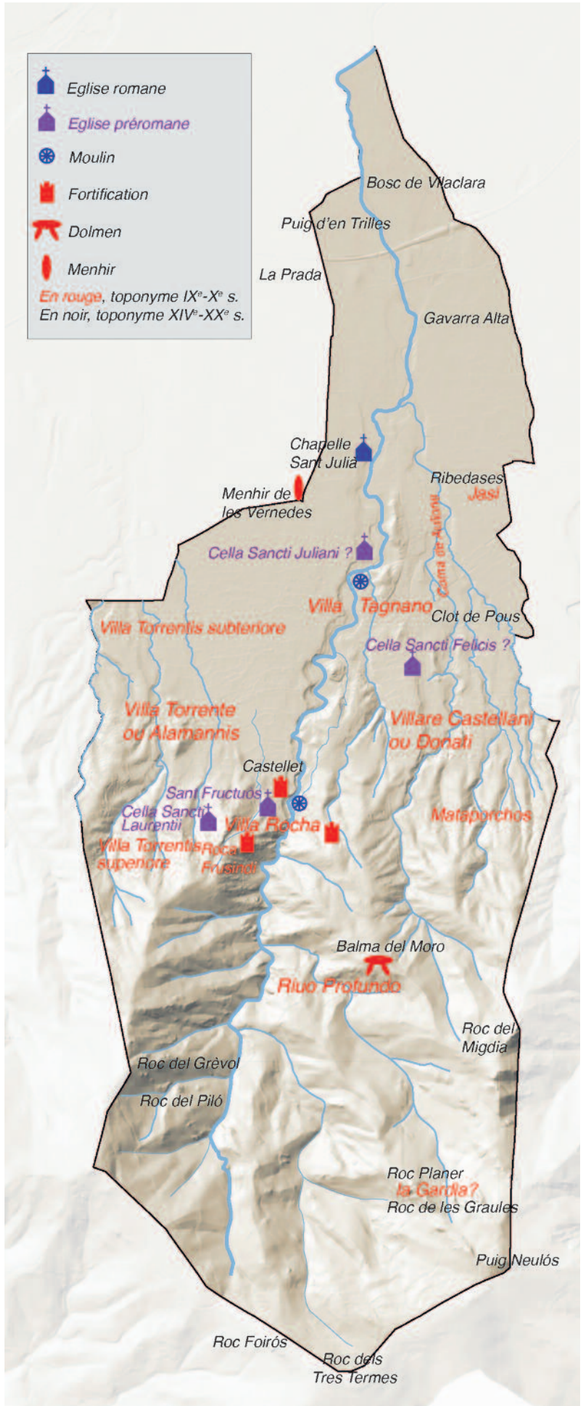

La vigne est présente dans la plaine (*Jaci*) et au piémont, ainsi que son traditionnel binôme méditerranéen, l'olivier : mentions d'oliveraies (*olivella*, *oliveta* et *oglatis*[42]). Sous sa forme *rusticum,* l'*oglatum* serait l'olivier sauvage, l'oléastre, par opposition à l'*urbanum*, l'espèce cultivée.
Outre les vergers avec des arbres en production (*pomiferis*) et d'autres non (*impomiferis*), on trouve des cerisiers (*cerasios*), des figuiers (*ficulneis*) et des chênes (*glandiferis*).
On pratiquait aussi la culture du lin comme l'attestent les mentions de champs de lin ou linières (*linares*).

Élevage

Prés (*pratis*) et pâturages (*pascuis*) cités dans plusieurs préceptes confirment la pratique de l'élevage. Mais seul le testament de Sunifred (967) apporte des précisions sur les espèces domestiquées : vaches (*vachas*), porcs (*porchos*), juments (*equas*), chevaux (*kavallos*), brebis (*oves*), ânes (*asinos*), bœufs (*boves*).
Le porc est présent dans le massif sous sa forme sauvage, le sanglier, mais aussi d'élevage. Ces derniers vivaient en liberté autour des maisons. Ils étaient regroupés et conduit en troupeau à la montagne voisine, au-dessus du *villare Castellani / Donati*, dans la "forêt des porcs" (*Mataporchos*) ; elle jouera ce rôle pendant plusieurs siècles.
Notons également des activités de pisciculture comme l'indique la présence d'un vivier (*vivario*) dans la donation faite par Guibert en 972 à l'église d'Elne et à son évêque Sunyer.

Meunerie (p.127)

Métallurgie

L'exploitation du fer initiée à l'époque romaine républicaine (p.21) est réactivée aux temps carolingiens : la vente faite par Recosind en 927 comprend une mine, "*ipso menario suo*" et en 981, le précepte de Lothaire confirmant au monastère de Saint-Génis la chapelle *Sancti Laurentii* cite dans les limites "*ipso minario*".
La présence de céramique médiévale associée à des scories, en particulier à *Rocavella* témoignent de l'activité métallurgique près des mines mais pas seulement. À cette époque, les énormes besoins en bois générés par cette industrie conduisent à rapprocher les fours de réduction de la forêt comme l'illustre les multiples aires de scories disséminées dans la montagne (*Jassa de les Cabres, Casot del Guarda*...). Il était en effet plus facile de transporter le minerai plutôt que d'acheminer vers les mines du piémont les grandes quantités de bois nécessaires pour chauffer les fours.

42. Catafau, A., Passarius, O., idem, *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, 7-30, p.12, note 10.

À la veille de l'an Mil

Le précepte de Lothaire de 981 au monastère de Saint-Génis est le dernier concernant Laroque. Quelques années après, la dynastie carolingienne dont l'action a structuré le territoire pendant deux siècles, s'effondre en 987. Le pouvoir régalien est alors transféré aux comtes, d'abord dans les faits, puis légalement lors du changement dynastique. La charge comtale, jusqu'alors «bénéficiaire» (soumise à décision royale), devient héréditaire.
Les comtes rétrocèdent à leur tour une partie de leur immense fortune foncière à l'Église qu'ils contrôlent au plus près, en plaçant à la tête des évêchés des membres de leur famille ou des proches. Une autre partie de leurs possessions est concédée à de hauts dignitaires issus du clan familial. Le reste des terres est constitué par les alleux paysans issus de l'aprision qui a été un des principaux facteurs de cette dynamique de reconquête des sols. Un coup d'arrêt est mis à cette forme d'acquisition foncière à partir de 950.
À la veille de l'an Mil, si la physionomie du territoire de Laroque est scellée concernant les noyaux d'habitats dispersés (*villa Roca / Rocavella, Torrent d'Amunt* et *d'Avall, Tanyà* et *le villare Castellani / Donati - Terrats*) qui continueront à structurer le finage pendant plusieurs siècles à l'exception de *Riuo Profundo* (Ripron) abandonné à partir du XVe s., il reste à venir l'essentiel : le basculement du site castral à son emplacement actuel qui sera à l'origine de la naissance du noyau villagois.
Une question préalable se pose : existait-il une fortification primitive –tour– sur le site de l'actuel château ? Il semble en effet difficilement concevable qu'une telle éminence n'ait pas été utilisée dès cette époque. En 1894, Marie-Anaïs Carrère va dans ce sens en soulignant que « *d'après la tradition [...] la Tour de Laroque aurait été bâtie soit par Charlemagne, soit par les Romains*[43] [...] ». Dans ce sens également, l'interprétation que nous proposons des limites de la paroisse de *Sancti Felicis* qui situeraient là une "*aluminaria*" [fr.tour de guet] (p.462).
Mais les récentes interventions archéologiques menées avant la consolidation des remparts n'ont pas mis au jour les niveaux correspondant à ces périodes, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'ils n'existent pas.
Nous resterons sur l'hypothèse de deux scénarios : l'un évolutif qui aurait vu l'établissement d'une tour progressivement étoffée de bâtiments annexes, l'autre plus radical d'un transfert global.
Dans les deux cas, ce basculement progressif ou non se produit entre le XIe s. et le début du XIIe s.

En bas, les ruines de Saint-Fructueux de Rocavella, Au-dessus celles du Castellet, site castral abandonné au profit du château de Laroque

43. Carrère M. A. M., idem, *Monographie*, p.22, 1894.

Aux temps des seigneurs

XI^e/XIV^e siècles

De profonds changements des structures sociales s'élaborent dans la première moitié du XI^e s. Ils donnent naissance au régime féodal.

Privilège des seuls comtes au début du X^e s., l'hérédité des charges atteint maintenant tous les niveaux de la société : vicomtes, viguiers... L'apparition de lignages issus d'une aristocratie rurale hispano-goth favorise les querelles intestines qui se multiplient à partir de 1020, sans que les comtes parviennent à les endiguer. Leur impuissance à maîtriser les velléités d'indépendance de cette nouvelle classe nobiliaire pousse ces *nobiles* à s'affranchir de la tutelle comtale. Les terres publiques, *terra de feo*, qu'ils détenaient en fief du comte deviennent leur propre domaine dont ils disposent à leur guise, le morcelant et l'inféodant sans rendre compte à une autorité déliquescente. À réalité nouvelle, langage nouveau : le viguier disparaît laissant place au *senior*, le seigneur.

La première mention d'un seigneur à Laroque date de 1100, soit un vide documentaire de 120 ans depuis le précepte de 981 ! Vide pendant lequel s'est structuré le nouveau pôle castral qui a délaissé le rocher primitif devenu la *roca vella* au profit d'une éminence rocheuse située à plus d'un kilomètre au nord rive droite de la rivière.

Ce seigneur, c'est Guillem de Salses qui donne son "*Kastrum de Rocha*" à son fils Oliba, avec un alleu qu'il possède "*in Taniano*"[1].

UNE PREMIÈRE LIGNÉE SEIGNEURALE : LES "DE ROCA"

La documentation sur cette période continue à faire défaut. Il faut attendre 50 ans pour voir apparaître la mention d'une lignée seigneuriale "*de Roca*" dont nous ignorons si elle est apparentée ou non à celle des "de Salses" auxquels ils succèdent. Leur lien avec les Templiers est étroit si l'on en juge par leur présence dans plusieurs chartes de la commanderie du *Masdéu*. Le premier de ses membres que nous y trouvons est Ponç de Roca qui intervient en 1132 comme témoin dans la donation d'une certaine Adelaida au profit de la milice du Temple[2]. En 1151, il vend aux Templiers une vigne et un champ dans la paroisse de *Santa Maria de Nils*[3]. En 1161, le même Ponç de Roca, son épouse Garsenda et son frère Bernat de Roca, vendent à Hug Ramon commandeur des Templiers du *Masdéu*, à Guillem Guitard et à Ponç, frères de la milice du Temple, deux pièces de terre situées dans la paroisse de *Santa Maria de Brullà*[4].

En 1164, Ponç de Roca fait donation à Hug III, comte d'Empúries, de « *tout l'honneur qu'il a au vilar de Reconc, dans la paroisse de Sant Felix de la Roca, à savoir des mas et des bordes avec leurs habitants et leurs tenures, honneur qu'il promet de tenir de lui en fief*[5] [...] ». Un document plus tardif[6] (1337) nous permet de situer le *vilar* de *Reconc*, au nord du village actuel, rive droite de la Rivière de Laroque, dans les environs du *mas d'en Pagès*.

La proximité de cette lignée avec les Templiers se confirme à travers deux actes de 1170. Le premier dans lequel Bernat de Roca (frère de Ponç), seigneur du château de *la Roca*, son épouse Adelaida (fille d'Arnau de Tuïr) et leur fille Alamanda font donation aux frères du *Masdéu*, de tout l'honneur qu'ils tiennent dans les paroisses de

1. A.D.P.O., Fonds de Fossa, 12 J 25, document n° 159.
2. Tréton R., *Diplomatari del Masdéu*, 10, Fundació Noguera, Barcelona, 2010, p.365-366.
3. Tréton R., idem, 47, Fundació Noguera, Barcelona, 2010, p.415-416.
4. Tréton R., idem, 65, Fundació Noguera, Barcelona, 2010, p.444-445.
5. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1811, transcription Rodrigue Tréton.
6. A.D.P.O., 3E3/697, notaire Baget, p.494.

À gauche, tour du château de Laroque

Sant Julià de Vilamulaca et de *Santa Maria de Nils*[7] ; le second dans lequel les mêmes confirment aux frères de la milice de Jérusalem qu'ils leur garantissent la jouissance de ce qu'ils leur ont donné. Bernat de Roca et son neveu Grimau de Banyuls jurent sur les évangiles de garantir cette concession[8].

Trois ans plus tard, en janvier 1173, Bernat de Roca lègue par testament son château "*castellum de Roca*" à sa fille Alamanda qu'il met sous la protection de Pere de Manoa et lui confie de la marier suivant ce qu'il considère de meilleur et de plus honorable pour elle[9]. Il s'y emploiera si bien qu'Alamanda de la Roca épousera Ramon de Vilademuls, titulaire de la baronnie du même nom située dans le comté de *Besalú*, mitoyen de celui d'*Empúries*.

En 1188, Alamanda concède à un nommé Adelaidis de Claperio un cellier « *in cellaria castri de Roca in parrochia Sancti Felicis de Tainnano*[10] [...] ». Elle conserve toujours des liens étroits avec les Templiers et leur confirme, en 1191, une vente faite par sa mère Adelaida de la moitié qu'elle possède de l'étang de Bages[11].

LES COMTES D'EMPÚRIES SEIGNEURS DE LA ROCA

En 1199, la fille d'Alamanda et de Ramon de Vilademuls, Maria, épouse Hug IV comte d'Empúries (1200 - 1230) faisant passer le château et la seigneurie de *la Roca* à la Maison d'Empúries.

C'est une union prestigieuse pour la jeune Maria, Hug IV faisant partie des grands barons de *Catalunya*. Fidèle aux comtes-rois, il participera aux côtés de Pere II le Catholique aux batailles de *las Navas de Tolosa* (1212) et de Muret (1213), puis accompagnera Jaume I[er] le Conquérant dans sa conquête de Majorque (1229). C'est dans cette île qu'il mourra de la peste en 1230.

Entre temps, ses sympathies pour la cause cathare l'ont conduit à accueillir à *Castelló d'Empúries*, siège du comté, de nombreux "albigeois" fuyant les persécutions. La documentation faisant défaut, on peut imaginer que *la Roca*, seigneurie comtale, ait pu être une étape sur la route des exilés cathares avant de franchir l'*Albera* pour gagner l'*Empordà*. C'est avec leur aide qu'Hug IV, en conflit avec l'évêque de *Girona* sur les dîmes de *Castelló*, envahit en 1225 les domaines de l'évêché ce qui lui vaut d'être pour un temps excommunié[12].

Ce proche des Cathares l'est aussi des Templiers à qui, avec son épouse Maria, ils donnent en 1218 plusieurs droits qu'ils possèdent en Roussillon[13].

À sa mort lui succède Ponç Hug III (dit aussi Ponç IV) (1230-1269), le fils qu'il a eu avec Maria de Vilademuls. Outre le comté d'Empúries, Ponç Hug III possède de nombreux fiefs en Roussillon dont la seigneurie de *la Roca*. C'est à ce titre qu'il concède en 1238 à Ferrer de Sant Martí certaines rentes à *la Roca*[14].

En 1253, il favorise des travaux de consolidation du mur d'enceinte de la *cellera* castrale (p.145).

En 1264, il fait « *recenser l'ensemble des redevances et prestations coutumières*[15] [...] » qui lui sont dues pour son *castrum de la Roca*.

Avec l'arrivée d'Hug V (1269 - 1277) à la tête du comté, les relations avec Jaume 1[er] et son fils Pere, bonnes dans un premier temps, se dégradent suite à la décision du comte-roi de faire de Figueres un bastion royal, à la porte du comté d'Empúries. Courroucé, Hug V lève une armée et marche sur Figueres dont il s'empare en 1274. L'année suivante, les troupes royales se vengent en saccageant *Calabuig* (*Alt Empord*à) et en assiégeant *la Roca*, deux châteaux du comte d'Empúries[16]. Sa reddition suivie du pardon du comte-roi mettent un terme au conflit.

L'important patrimoine d'Hug V ne l'épargne pas pour autant des difficultés financières qui poussent son fils, Ponç Hug IV (dit aussi Ponç V) (1277-1313), à aliéner les droits et les rentes de plusieurs de ses seigneuries. C'est ainsi qu'en 1278 il signe une reconnaissance de dette de 1000 sous au chevalier Arnau de Avilar par laquelle il oblige les rentes de la Roca[17].

7. Tréton R., idem, 80, p.465-466, Fundació Noguera, Barcelona, 2010.
8. Tréton R., idem, 81, p.466-467, Fundació Noguera, Barcelona, 2010.
9. Tréton R., idem, 90, p.490-493, Fundació Noguera, Barcelona, 2010.
10. A.D.P.O. H 212, et Alart B., *Cartulaire Médiéval*, T.VI, notule d'André Romeu, 1386, A 201, p.447.
11. Tréton R., idem, 152, p.617-618, Fundació Noguera, Barcelona, 2010.
12. Montsalvatge y Fossas F., *Los Condes de Ampurias vindicados*, Olot 1917, p.107.
13. Tréton R., idem, 262, p.862-864, Fundació Noguera, Barcelona, 2010.
14. Montsalvatge y Fossas F., idem, Olot 1917, p.112.
15. Tréton R., « Un prototype ? Remarques à propos d'un capbreu », *L'Albera, terre de passage de mémoires et d'identités*., collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006, p.49-75.
16. Collectif, *Història de l'Alt Empordà*, *Gènesi i consolidació del món feudal*, Diputació de Girona, Girona 2000, p.309.
17. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 7030.

Conquête de Majorque (1229) – À droite la tente royale – À gauche, la tente avec le blason du comte d'Empúries (Hug IV est à gauche)

LA CROISADE DE 1285

En 1276, à la mort de Jaume I[er], le partage de son royaume entre ses deux fils prévu dans son testament devient effectif : à l'Infant Pere les royaumes de Catalogne-Aragon et de Valence, à l'Infant Jacques le royaume de Majorque et les comtés de Roussillon, de Conflent, de Cerdagne, de Vallespir, et la seigneurie de Montpellier.
Mais cette partition du domaine royal n'est pas acceptée par le nouveau comte-roi de Catalogne-Aragon Pere III el Gran qui considère le roi de Majorque comme son vassal et veut le soumettre au serment d'hommage.
L'excommunication de Pere el Gran pour s'être emparé du trône de Sicile occupé par Charles d'Anjou, déclenche les hostilités. Le pape Martin IV prêche contre le comte-roi une "croisade" dont l'exécution incombe au roi de France Philippe le Hardi qui lève une armée de plusieurs milliers d'hommes et se prépare à envahir la Catalogne[18].
Jacques II de Majorque, après quelques hésitations, rejoint le camp du souverain français, par ailleurs son beau-frère, tandis que le comte d'Empúries se rallie au comte-roi.
On aurait pu penser que son château de *la Roca* fasse de même et comme le Boulou, Elne ou Banyuls, épouse la cause du comte-roi. Il n'en est rien. C'est dans le camp du roi de Majorque que *la Roca* bascule. Au printemps 1285, celui-ci s'y réfugie lorsque son frère Pere tente de l'enfermer dans son palais de Perpignan. À son arrivée à *la Roca*, les hommes du château le reconnaissent et « *meravellaren-se'n molt, mas reberen-lo bé honradament*[19] [...] ». Quelque temps après, recevant le roi de France, il propose de lui livrer le château des Cluses et "*lo castell de Sa Roca*".
Pour renforcer la garnison de ces deux châteaux, le roi de France confie à Jacques de Majorque 60 cavaliers de Picardie et 200 "*servents*" de Toulouse « *e venc-se'n al castel de Sa Roca, e més-hi quaranta cavallers e cent cinquanta servents en establiment e ab prou vianda que els lleixà [...] e mana a cascuns que guardassen aquell dos castels al rei de França e a ell*[20] [...] ».
Après bien des difficultés, les troupes des croisés réussissent à envahir la Catalogne où elles s'enlisent avant de devoir battre en retraite à la fin du mois septembre. Philippe le Hardi, à l'agonie, décède à son arrivée à Perpignan. Pere el Gran le suit deux mois plus tard.
La mort des deux rois ne met pas pour autant un terme à ce conflit que leurs successeurs poursuivront de trêves en combats pendant de longues années. Il faudra attendre le traité d'Agnani signé en 1295 pour parvenir à un règlement définitif des litiges entre les deux couronnes qui entérine le retour au *statu quo ante* concernant les prises de guerre. C'est ainsi que *la Roca* réintègre les domaines des comtes d'Empúries.

18. Vinas A., R., *La croisade de 1285 en Roussillon et Catalogne*, TDO Editions, 2015.
19. Desclot B., *Crònica*, Edicions 62 i la Caixa, Barcelona, 1982, p.258.
20. Desclot B., idem, Edicions 62 i la Caixa, Barcelona, 1982, p.273-274.

Les de Garriga ou de Sagarriga

Les de Garriga ou de Sagarriga (Çagarriga puis Çagarrigue en Roussillon) sont originaires du château *de la Garriga* en *Empordà* (*Puig de la Garriga* entre *Roses* et *Vilajuïga*).

Cet important lignage se développera au cours des siècles de part et d'autre de l'*Albera*, donnant des personnages de grand renom, fondateurs d'une des plus célèbres maisons de la noblesse catalane et roussillonnaise.

Un de ses membres, Bernat Garriga, est enterré dans la chapelle Notre-Dame de Tanyà où, à côté de la porte sud, est enchâssée dans le mur une pierre tombale portant l'épitaphe suivante :

« *Est mort Bernat Gariga, le 10 des calendes de septembre de l'an 1298. Lecteur très cher, prie le seigneur pour moi en disant un Notre Père. Toi qui regardes ce tombeau, pourquoi ne méprises-tu pas les biens de ce monde puisque tout le monde doit être enfermé dans une pareille demeure?* » (Traduction M.A.M. Carrère)

Cette épitaphe est cantonnée par quatre écussons : un chêne kermès planté dans un roc d'échiquier. Cette tour symbolise *la Roca* et son territoire et le chêne kermès (*garric* en catalan), végétation typique de la garrigue, est l'emblème des Sagarriga. On le retrouvera différemment décliné dans les armoiries de cette puissante famille tout au long de son histoire.

En 1300, Ponç Hug IV « *concède la baillie de la Roca à Arnau de Garriga*[1] » qui semble être le fils de Bernat Garriga. En 1303, Malgauli, fils de Ponç Hug IV, lui alloue pour trois ans les bénéfices des moulins que le comte dispose à Brouilla[2].

En 1304, Ponç Hug IV procède à un échange avec Arnau de Garriga (fief d'Esclarmonde et Roig de *Tanyà*)[3]. En mai de la même année, le comte lui vend la baillie et la châtellenie de *la Roca*[4]. À une date inconnue, il lui concède en fief[5] le mas aujourd'hui appelé mas Chevalier, situé au nord-est de la chapelle N.-D. de Tanyà, en bordure de la rivière (p.356). Arnau est aussi sous viguier du Vallespir en 1318 et en 1330 est toujours *batlle* de *la Roca*.

Il a pour fils Berenguer Sagarriga et pour petit-fils Guillerm. En 1354, son père étant décédé c'est en qualité d'*hereu* que Guillerm Sagarriga fait établir un *capbreu* de ses possession rocatines[6] (p.72). La quarantaine de reconnaissances qu'il contient témoigne de l'ancrage foncier de cette famille à Laroque.

En 1397, au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey, les Sagarriga sont toujours présents à travers Berenguer Sagarriga dit Bajoles ou l'inverse, Berenguer Bajoles dit Sagarriga, pareur de Perpignan. Cette évolution patronymique résulte d'une union avec les Bajoles (ou Baioles) faisant passser cette branche des Sagarriga de la noblesse de sang à la communauté des *mercaders*, ce que confirme un *capbreu* de 1435 établi pour Berenguer Baioles dit Sagarriga en tant que "*mercader*" de Perpignan[7]. Son fils, Guillerm Baioles (le nom de Sagarriga n'y figure plus), n'enregistre plus qu'une vingtaine de reconnaissances au *capbreu* de 1455 où Guillerm est qualifié de "*mercader*"de *Barcelona*. L'éloignement des Baioles de Laroque est définitif. Au *capbreu* de 1504, Guillerm Baioles y est cité comme décédé et ses biens sont passés à Pere Pagès.

1. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.11.
2. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1816.
3. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 6511.
4. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.491. Le 5/05, Ponç Hug IV "*compta de Empurias y vescompta de Cabrera ven la ballia y alcaydia del lloch y castell de la Rocha a m° Arnau de Garriga [en note en marge : lo Sa Garriga balle de la Rocha]*."
5. A.D.P.O. 8 J 31, f°35v°.
6. A.D.P.O. 1 BP 659.
7. Idem.

FIN DE LA DYNASTIE DES COMTES D'EMPÚRIES

Les comtes qui vivent à *Castelló* ne peuvent exercer directement le pouvoir dans leurs multiples seigneuries où ils sont représentés par un *batlle*. En 1300, Ponç Hug IV concède la baillie de *la Roca* à Arnau de Garriga.

En tant que seigneur de *la Roca*, Ponç Hug IV concède aux habitant plusieurs privilèges :

En 1302, il leur accorde de ne payer que 2 *punyeras** de blé par *aymina** au moulin du seigneur de *la Roca* et les affranchit d'une demi *punyera* de blé par *aymina* suivant le droit de *farneria*[21].

En 1306, il leur promet de ne punir ni châtier en les chassant de *la Roca* ceux qui auront fauté, mais de les punir et de les détenir dans le château.

Il les autorise à planter des vignes dans le territoire de *la Roca* en payant "*al onze**".

Il leur accorde de pouvoir choisir deux consuls et qu'ils soient francs comme ceux des châteaux, et de pouvoir choisir deux "*sobreposat**" pour "*diviser et évaluer dans le dit territoire*[22]".

En 1307, Ponç Hug IV reçoit le serment de fidélité de Ramon de Banyuls, chevalier de Banyuls dels Aspres, concernant les fiefs de *Tanyà* et du château de *la Roca*[23].

Les dernières années de gouvernement de Ponç Hug IV sont marquées par des relations tendues avec le comte-roi de *Catalunya-Aragó* Jaume II et un état de quasi faillite financière du comté qui le pousse à s'endetter. Plusieurs actes concernant *la Roca* illustrent ces difficultés :

– En 1303, il avait reconnu une dette envers Arnau Malarç[24] suite à un prêt que lui avait fait Ramon Malarç (surement le père d'Arnau) pour lui permettre de récupérer le château de *la Roca*.
– En 1309, il met en gage pour cinq ans son château de *la Roca* au profit de son frère, le prieur Ramon d'Empúries qui lui avait prêté 42 500 sous *malgoresos* : « *de hodie que hec carta facta est ad quinque annos continue subsequentes pro quibus vobis obligamus et in pignora mitimus et vobis tradimus castrum nostrum de Ruppe*[25] [...] ».
– En octobre de la même année, il rédige son testament par lequel il demande, entre autres dispositions de « *vendre les droits qu'il possède sur les châteaux de Montsec, Sant Cristau d'Albera, Ultrera, Clusa et la Roca*[26] [...] » pour s'acquitter des offenses qu'il avait commises envers les prieurs des franciscains de *Castelló* et des dominicains de *Girona*.

Ponç Hug IV meurt en 1313 laissant un comté dans une situation de banqueroute. Son fils aîné étant mort assassiné, c'est le cadet Ponç VI, dit Malgaulí (1313 - 1322) qui doit affronter cette débâcle. Il commence par procéder à de nombreuses ventes et aliénations de fiefs pour s'acquitter des dettes. Il semble que les droits sur *la Roca* que son père souhaitait vendre ne l'aient pas été, puisqu'en 1316 Malgaulí est toujours seigneur du château de *la Roca*. C'est à ce titre qu'il fait donation à Pere d'Atcia, petit fils du *cavaller de Malloles* Berenguer Sacrista, des fiefs que ce dernier possédait pour la Maison comtale d'Empúries[27] « *in parochiam seu adjacenciam sancte Marie de Malleolis et sancti Johanis de Perpiniano et santi Aciscli* [...] ».

Blason des comtes d'Empúries

En 1319, il concède pour trois ans à Arnau de Garriga, *batlle* de *la Roca*, les bénéfices des moulins que les comtes disposent à Brouilla[28]. Il lui cède aussi la sixième part de ce qu'il recevait des moulins qu'Arnau tenait à *la Roca*.

Malgaulí meurt sans descendance en 1322.

L'ordre de succession comtal est celui qu'avait établi son père en 1309 : d'abord frère Ramon d'Empúries, puis Hug de Cardona. Mais en vain ; face à l'extrême dégradation des finances et à la pression du comte-roi, le comté passe en 1325 à la Maison de Barcelona. L'infant Pere, comte de Ribagorça et fils du roi Jaume II, devient le premier comte d'Empúries de la nouvelle dynastie sous le nom de Pere I[er] d'Empúries.

21. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.493.
22. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.492 v°.
23. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1815.
24. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1814.
25. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1817.
26. Arxiu Diocesà de Girona, Cartoral de Carlemany, Cart., ff.prelim. 2r-3r. : B 629.
27. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1822.
28. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1819. Cet acte est le dernier en date concernant Laroque à l'Arxiu Comtal de Castelló d'Empúries.

Les Sant Martí

La famille de Sant Martí, originaire de *Sant Martí de Fenollar*, « *compte dès la fin du XII^e siècle parmi les seigneurs locaux, ainsi que le montre une donation datée de 1191 [ou] Pere de Sant Martí dote l'église Saint-Julien de Tanyà d'un manse avec toutes ses dépendances*[1] [...] ». Quatre ans plus tôt, l'épouse de Pere, Alisende[2], avait par testament légué au monastère de Saint-Génis la partie d'une *borda* qu'elle possédait aux environs de Saint-Félix de Tanyà ainsi qu'un "*muid inter panem et vinum*" aux clercs de Saint-Félix et cent sols barcelonais à Saint-Julien de Tanyà. Ces donations confirment la forte implantation de ce lignage à *la Roca* dès cette époque.

Pere de Sant Martí (un descendant du précédent) obtient de Jaume II de Majorque la concession des droits de justices de *Sant Martí de Fenollar* et acquiert "*en 1282, 1300 et 1310 des droits féodaux sur le territoire de Maureillas*"[3]. En 1330, il signe conjointement avec les membres de l'Université de *la Roca* un accord avec Dalmau de Castellnou, seigneur de Requesens, sur les droits d'usage de la montagne de *Requesens*[4] (p.209). Son fils, du même prénom, agrandit le domaine patrimonial de Maureillas, mais réside ainsi que son fils Ferrer à *la Roca*.

En 1344, lors de la guerre entre le comte-roi de Catalogne Aragon Pere IV el Cerimoniós et Jaume III de Majorque, les Sant Martí font partie de ces nombreux barons roussillonnais, comme les vicomtes de Canet et d'Ille qui choisissent le camp du comte-roi. En représailles, Jaume III fait emprisonner Pere de Sant Martí à Perpignan ; il le libèrera après la prise du château de *la Roca* en échange de Pagà de Majorque, frère bâtard de Jaume III.

En 1361, Pere de Sant Martí achète aux exécuteurs testamentaires du seigneur Dalmau de Santa Pau, le *castrum* de Maureillas[5].

À la fin du XIV^e s., les possessions rocatines de cette famille culminent comme l'atteste un *capbreu* établi pour Ferrer de Sant Martí en 1375[6] (p.73). En 1388, Ferrer épouse Brunissa, fille de Berenguer IV de Perapertusa, seigneur d'Ortaffa et chambellan du comte-roi de Catalogne Aragon Joan 1^er. Dix ans plus tard, il s'enrôle dans la flotte de Pere Sagarriga qui vole au secours du pape Benoît XIII (Pierre de Luna), assiégé dans son palais d'Avignon. De son union avec Brunissa, Ferrer a deux enfants, Gaspard et Gabriel.

Gaspard succède à son père en 1428 comme seigneur de Maureillas et de *Sant Martí de Fenollar*[7]. Il s'engage au service du roi d'Aragon Alphonse le Magnanime qu'il accompagne dans sa guerre contre la Castille. Il demeure seigneur foncier à *la Roca* comme l'atteste 34 reconnaissances faites en sa faveur dans un *capbreu* réalisé entre 1435 et 1442[8]. Pere Galceran de Castre Pinós lui confiera un temps la garde du château de *la Roca*[9].

Quelques années plus tard, Blanche de So, épouse de Pere Galceran, et son fils Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós et de So rachètent le 26/10/1449 les fiefs rocatins des frères Gabriel et Gaspard de Sant Martí mettant fin à la présence à *la Roca* de cette ancienne et importante famille de seigneurs fonciers[10].

1. Catafau A., Passarius O., idem, in *Etudes Roussillonnaises,* 1995-1996, Tome XIV, et d'après B.Alart, f°14 C.M., p.1-4.
2. Testament de dame Alisende. Roussillon, 1187, document privé, communiqué et traduit par Aymat Catafau.
3. Abbé Capeille J., *Dictionnaire de Biographies roussillonnaises*, Perpignan, 1911, p.559.
4. A.D.P.O.1 BP 659.
5. Catafau A., *Les Celleres et la naissance du village en Roussillon*, Editorial Trabucaire / Presses Universitaires de Perpignan, 1998.
6. A.D.P.O. 3 E 40.
7. Abbé Capeille J., idem, Perpignan, 1911, p.560.
8. A.D.P.O. 8 J 21.
9. Abbé Capeille J., idem, Perpignan, 1911, p.119.
10. A.D.P.O. 8 J 35.

Jaume III de Mallorca (1329 - 1344)

DE JAUME III DE MALLORCA À PERE IV EL CERIMONIÓS

Au nord de l'*Albera* les choses bougent aussi au sein du royaume de Majorque. Le roi Sanç dont le règne a été fondé sur une politique d'entente avec ses puissants voisins catalans et français décède en 1324. Son frère Felip, franciscain réputé pour sa pondération et sa sagesse, assure la régence et l'éducation de son neveu Jaume III qui devient roi de Majorque en 1329 à l'âge de 14 ans.

Concernant *la Roca*, le nouveau roi profite du changement dynastique au sein du comté d'Empúries pour récupérer la seigneurie. En 1330, il l'inféode avec le château à Ademar IV de Mosset « *baron de Mosset, lieutenant du roi en Cerdagne, ami et homme de confiance de Philippe de Majorque*[29]», en récompense des services rendus par ce conseiller à la cour du roi de Majorque.

Cette prise de possession de la seigneurie de *la Roca* n'a, semble-t-il, pas eu l'aval du nouveau comte d'Empúries, Pere de Ribagorça, qui reçoit le 25/01/1331, au titre de seigneur de *la Roca*, la reconnaissance d'Arnau Sagarriga pour une part de la dîme de la paroisse de Sainte-Colombe de Cabanes[30].

Nous n'avons pas d'autre élément sur ce conflit qui avec l'arrivée au pouvoir de Pere IV el Cerimoniós en 1336 est éclipsé par un autre plus grave entre le souverain majorquin et le comte-roi. Pour ces deux caractères orgueilleux et excessifs, d'accusations en représailles, les tensions cèdent très vite le pas à une haine sans borne qui débouche sur la guerre. En 1343, après s'être emparé de Majorque, Pere IV mène une première campagne dans la plaine du Roussillon. L'hiver l'interrompt. Au printemps suivant, après que le comte d'Empúries lui ait livré les vallées de Banyuls et de Cerbère, le comte-roi franchit le 15/05/1344 le col de Panissars puis s'empare successivement du Boulou, Argelès-sur-Mer, Taxo d'Avall, Pujols et Collioure avant d'assiéger Laroque. Il en fait le récit dans sa Chronique[31]. C'est dans la traduction en français de Agnès et Robert Vinas[32] que nous le reproduisons :

Mardi 30/06 : « *nous envoyâmes nos gens à La Roca, dont on nous avait dit qu'elle se rendrait. C'est le vicomte d'Ille qui y alla avec sa troupe, mais ils ne voulurent pas se rendre. Il y eut au contraire un combat entre les nôtres et ceux de la garnison. Il y eut des blessés, et tous les blés furent brûlés* ».

29. Abbé Capeille J., idem, Perpignan, 1911.
30. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.491.
31. Pere III el Cerimoniós, *Crònica*, Edicions 62 i la Caixa, Barcelona, 1995. Remarque : suivant les sources, Pere est appelé Pere III de Catalunya ou Pere IV d'Aragó.
32. Vinas A., R., *La fin du royaume de Majorque (1339-1349) dans la Chronique de Pere le Cérémonieux,* TDO éditions, 2022.

Jeudi 1/07 : « *nous quittâmes Collioure [...] et allâmes camper au-dessus de la Roca*[33]*. Nous fîmes crier que nous couperions tout le jour suivant et organisâmes notre siège* ».

Vendredi 2/07 : « *nous ordonnâmes de ravager l'horte de La Roca* [...] ».

Samedi 3/07 : « *alors que nous faisions le siège, les gens du château de La Roca nous firent dire et nous supplièrent de les laisser décider ce jour-là de leur affaire. Ils vinrent devant nous et nous présentèrent des articles sur lesquels nous fûmes d'accord. Ils laissèrent douze personnes en otage ; ils nous rendraient la ville et le quartier attenant à la forteresse principale de la Celoquia le lundi suivant au matin, car Pagà de Majorque, le frère illégitime de Jaume de Majorque, la tenait et devrait informer les habitants* [...] ».

Dimanche 4/07 : « *Pagà de Majorque qui tenait le château nous proposa un pacte et demanda un délai jusqu'au mardi matin pour rendre le château. Lui-même pourrait partir sain et sauf. Nous le lui accordâmes* ».

Lundi 5/07 : « *au matin, les hommes de La Roca nous livrèrent le faubourg, selon ce qui était convenu. Nous leur confirmâmes les coutumes et les usages de Catalogne, leurs privilèges, leur fîmes des faveurs et leur rendîmes les prisonniers. Nous laissâmes partir vers Perpignan, avec un sauf-conduit, les hommes qui y étaient en garnison. Nous laissâmes pour capitaine messire Berenguer de Rocasalva* [...] ».

Mardi 6/07 : « *au matin Pagà de Majorque nous livra le château. Messire Berenguer de Rocasalva en pris possession pour nous et retint prisonnier Pagà de Majorque et sa troupe, jusqu'à ce que Jaume de Majorque nous ait rendu Pere de Sant Martí et quelques autres qu'il tenait prisonniers à Perpignan* [...] ».

Mercredi 7/07 : « *nous fîmes approvisionner nos gens en nourriture et en tout ce qui était nécessaire pour partir le lendemain* ».

Comme l'indique la chronique ci-dessus, le château résista un jour de plus que le village sous le commandement de *Pagà* [Payen] *de Mallorca*, demi-frère de Jaume III qui « *vouait une haine inextinguible à Pierre le Cérémonieux*[34] [...] ». Ce dernier, après lui avoir promis le dimanche de le laisser partir libre le mardi, n'hésite pas à renier sa parole et à le retenir prisonnier jusqu'à la libération de Pere de Sant Martí qui, comme nombre de barons roussillonnais, avait choisi le camp du comte-roi. Fidèle à son demi-frère jusqu'au bout, *Pagà* sera tué avec lui à la bataille de *Llucmajor* à Majorque, en 1349.

Avant cet épisode guerrier, en 1342, Pere IV avait intenté un procès à Jaume III pour fabrication et circulation de monnaie à Perpignan[35]. Parmi les pièces versées à ce procès figurent entre autres, le récit officiel de la conquête du Roussillon qui apporte des informations complémentaires à la Chronique du roi d'Aragon ci-dessus.

Ce document a été étudié et traduit par Pierre-Vincent Claverie[36] :

Jeudi 1/07 : « *Comme le seigneur Roi avait envoyé le noble Pere de Fenollet, vicomte d'Ille, avec une troupe de cavaliers et de piétons vers le village fortifié de Laroque afin que ses hommes se rendent audit noble à la place du seigneur Roi et qu'ils lui remettent le village, ces derniers ayant refusé de le faire et ayant livré une résistance acharnée, ledit noble revint précipitamment avec son contingent auprès du seigneur Roi. C'est pourquoi ledit seigneur Roi, après avoir mis en état le château et la ville de Collioure et rassemblé les provisions suffisantes, partit avec toute son armée dans l'optique d'assiéger le village de Laroque. Le seigneur Roi parut avec ses osts devant le village de Laroque et ordonna que l'on y dresse et prépare le camp. Les hommes de l'endroit refusèrent d'obéir et de prêter allégeance au seigneur Roi, en résistant à sa personne et à ses osts autant qu'ils le purent. À cause de cela, le seigneur Roi fit clamer autour de la place par un crieur public que le lendemain suivant il raserait et ferait détruire les jardins ainsi que tous les biens des hommes dudit village, en état de rébellion* ».

Vendredi 2/07: le siège se poursuit ; le Roi y assiste en personne.

Samedi 3/07 : « *la collectivité de Laroque s'est réunie dans le lieu où elle a l'habitude de le faire en présence d'un notaire et d'une série de témoins souscripteurs, appelés et conviés pour la circonstance [...]. Les hommes de la prédite collectivité constituèrent et investirent comme procureurs, syndics et fondés de pouvoir Bernat Fabressa et Jaume Despuig, présents en ces lieux. Recevant cette procuration syndicale et ce pouvoir, chacun d'entre eux s'engagea pour le tout à comparaître devant l'excellentissime et très puissant prince et seigneur, Pierre [...] au nom et de la part de ladite collectivité et de chacun de ses membres [...]. Cela a été fait et approuvé à Laroque, le jour et l'année susmentionnés, en présence et sous le témoignage de Ramon Massot, Guillem García et Berenguer de las Colomines du village de Laroque. Moi, Pere de Puignou, notaire public de Laroque, par l'autorité royale, ai rédigé et signé cela* ».

33. Le roi installe son campement au *Salt* (p.190) qui a longtemps été désigné dans les *capbreus* comme *Puig del Rey* dit *al Salt*.

34. Claverie P.V., *La Conquête du Roussillon par Pierre le Cérémonieux (1341-1345)*, Editions Trabucaire, Canet 2014, p.159-162.

35. Lacombe Massot J.P., Tocabens J., *Les Rois de Majorque / Els Reis de Mallorca*, Editorial Trabucaire, Canet, 1995.

36. Claverie P.V., idem, Editions Trabucaire, Canet 2014, p.159-162.

Lundi 5/07 : Bernat Fabressa et Jaume Despuig se présentent au campement du comte-roi auquel ils prêtent « *hommage par la bouche et les mains en leur nom propre comme au nom de la prédicte collectivité et de ses membres. Prêtant un serment de fidélité sur les quatre sacro-saints Évangiles de Dieu et la Croix du Seigneur, ils promirent au seigneur Roi [...] que la collectivité et ses membres actuels et à venir seraient de bons, fidèles, loyaux et hommes liges ainsi que sujets du seigneur Roi et de ses successeurs* [...] ». Plusieurs grands barons de Catalogne assistent à cette cérémonie, parmi lesquels Pere de Montcada, amiral d'Aragon, Galceran de Bellpuig, majordome, et un bourgeois de Perpignan Guillem Adalbert.

Mardi 6/07 : L'infant (fils de Pierre) après avoir obtenu la reddition de Millas et fait détruire le canal amenant l'eau à Perpignan « *revint après ces destructions au siège du village fortifié de Laroque, dont le faubourg avait été livré, le lundi précédent, par la garnison du village au susdit seigneur Roi* [...] ». Pere IV reçoit dans son campement de Laroque l'hommage et le serment de fidélité des "*procureurs, syndics et fondés de pouvoir*" de l'université de Montesquieu.

Jeudi 8/07 : Le comte-roi pourvoit "*de capitaines ou de châtelains*" Laroque et diverses places et lève le camp pour partir à Elne.

Les autres places fortes du Roussillon tombent à leur tour, et le 16 juillet 1344, Jaume III se livre au comte-roi, mettant ainsi un terme à l'aventure du royaume indépendant de Majorque. Après plusieurs tentatives infructueuses de restauration de son trône, Jaume III est tué lors de la bataille de *Llucmajor* à Majorque, en 1349. Son fils, l'infant Jaume, âgé de 12 ans, est fait prisonnier. Il restera douze ans dans les geôles de Pierre IV d'où il s'évadera avant de tenter une improbable reconquête qui le conduira d'échecs en échecs. Il mourra de maladie en 1375.

Dès lors et pendant 20 ans, le château de *la Roca* reste dans le patrimoine du comte-roi. Il en confie la garde au fidèle Pere de Sant Martí qui y fixe sa résidence ainsi que son fils Ferrer. Ils obtiennent d'importantes dotations foncières.

En 1345 les hommes de *la Roca* se voient concéder le privilège d'exonération du droit de mutation ou *foriscapi* s'ils hypothèquent des terres pour marier leurs filles ou s'ils les leur donnent en dot. Ce privilège concerne aussi tout leg de terres par testament[37].

En 1356, Pere IV concède à vie la châtellenie de *la Roca* à Pierre Adalbert, bourgeois de Perpignan, en récompense de services rendus en Sardaigne[38].

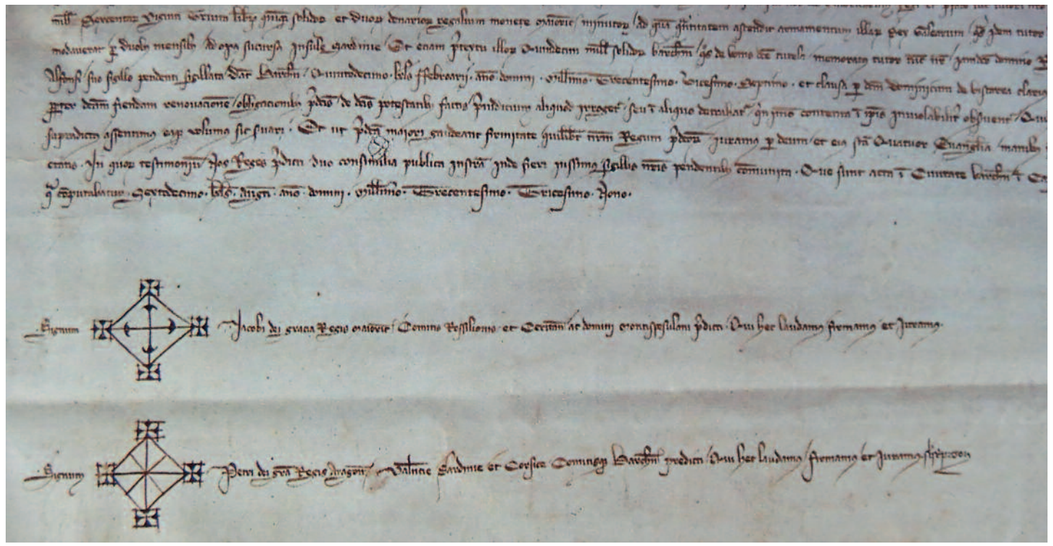

Annexe à l'acte de vassalité signé par Jaume III de Mallorca et Pere IV el Cerimoniós (Arxiu de la Corona d'Aragó - Barcelona)

37. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.493.

38. A.D.P.O. 1 B 110.

LES MOREY ET LES DE RIBES

Fort endetté par les guerres de Sardaigne et de Castille, Pere el Cerimoniós se voit contraint de vendre une partie de ses droits patrimoniaux à ceux qui lui ont apporté une aide militaire ou l'ont soutenu de leurs deniers.

Guillem Morey

Le 4/04/1364, la reine Eleonora d'Aragon épouse de Pere IV vend au nom du comte-roi à Guillem Morey, vice-amiral de *Catalunya* et conseiller de Pere IV, cinq villes et le château de *Gastell* en Sardaigne pour 95 000 sous Barcelonais, « *sous promesse de le mettre en l'actuelle et corporelle possession de toutes ces villes et château dans l'espace de 6 mois* [...] ». Pour garantir cette vente elle « *engage et oblige et de présent met en possession au nommé Morey et à ses successeurs ou à qui il voudra le château, village et terroir de la Roca avec toute sa juridiction, droit et dépendances* » pour une durée de 6 mois, au terme de laquelle si la promesse n'a pas été tenue, « *le dit château et terroir de la Roca avec toutes ses dépendances soit perpétuellement acquis au dit Morey en libre et franc alleu* [...] ».

Le 6/04, le roi confirme cette vente faite par la reine Eleonora « *a carta de gràcia* » [fr. à réméré*] et en libre et franc alleu.

Le 17/06, c'est au tour de son fils aîné, l'infant Joan de valider cette vente faite à « *carta de gràcia y per libra y franc alou* ».

Sans attendre ce dernier aval, le 19/04/1364, Bernard Rubi, délégué du roi, avait déjà mis « *Ramon de Torres, procureur de Guillem Morey en possession du dit Château, lieu et terme de la Roca et de ses juridictions dépendantes*[39] ».

D'un premier mariage avec Sibilla, Guillem Morey a eu un fils Berenguer, puis trois enfants avec Francesca sa seconde épouse : Galceran, Joan et Elionor[40].

Galceran Morey

À la mort de Guillem (avant 1374), c'est son fils Galceran qui hérite de la seigneurie de *la Roca* ce qui sous-entend que la promesse ci-dessus n'a pas été tenue entraînant la pleine possession de *la Roca* à la famille Morey.

En 1389, par acte passé chez le notaire de *la Roca* Pere Tolosa, une sentence arbitrale est prononcée entre Galceran Morey et les consuls du lieu, par laquelle le seigneur s'engage à faire ce que les dits consuls lui demanderont. En outre, elle précise que le seigneur[41] :

– accorde aux hommes de *la Roca* mais pas aux étrangers le droit de cueillir des glands à condition que chacun lui donne une mesure de glands.
– attribue un homme pour faire le guet au château, comme le faisait ses prédécesseurs.
– donne en franc alleu à l'Hôpital la treille de l'Hôpital.
– fait "*luisme*[42] *general*" pour toutes les maisons et propriétés de l'Hôpital.
– promet aux consuls de respecter ce que leur accordait le comte d'Empúries.

Du mariage de Galceran Morey avec Bonate Serdani naîtront trois filles, Alienora, Maria et Francisca. Elles sont encore mineures lorsque Galceran décède. Leur grand-père Raimond Serdani devient leur tuteur.

En 1396, un *capbreu* des possessions rocatines des trois sœurs est élaboré par le notaire Pere Tolosa[43] (p.74).

Ramon et Francesc de Ribes

Alienora Morey, l'aînée, se marie avec avec Ramon de Ribes, "*damoiseau habitant au Boulou*[44]", de la famille des châtelains de la *Vall de Ribes*[45]. À cette occasion, elle reçoit en dot le château de *la Roca* et toutes ses dépendances. À sa mort, son mari puis son fils, Francesc de Ribes, continueront à exercer ses droits sur la seigneurie de *la Roca*.

39. A.D.P.O. 8 J 66, doc 09.
40. Vinyoles i Vidal T.M., "Cartes de dones del segle XIV" in *Miscel·lània de Textos medievals, volume 7 CSIC*, Institució Mila i Fontanals, Barcelona 1996, p.193.
41. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.493.
42. Déformation du mot catalan *lluisme*, en français "lods et ventes". Il s'agit du droit de mutation perçu par le seigneur lors de la vente d'une tenure.
43. A.D.P.O. 8 J 20.
44. A.D.P.O. 11 Bp 859.
45. *Principat de Catalunya, Comarca del Ripollès*.

Seigneurie de la *Vall de Ribes*[1]

La ville de *Ribes de Freser* (*Catalunya*, comarque du *Ripollès*) est située à un carrefour de trois vallées : la principale désignée sous le nom de *Vall de Ribes* était, avant le percement du tunnel du *Cadí* (1987), la grande voie qui reliait les villes de *Barcelona, Girona* et *Vic* à la Cerdagne et l'*Andorra*, via le col de *Toses*. La seconde monte, au nord, vers *Queralbs* et le sanctuaire de *Núria* d'où l'on rejoint ensuite la plaine Cerdane par le col d'Eyne ou le Conflent par les cols de *Noufonts* et *Noucreus*. La troisième, à l'est, permet de gagner *Setcases* et *Camprodon*.

Cet emplacement stratégique a très tôt suscité l'intérêt des comtes de Cerdagne qui y ont édifié un château, le "*castrum de Ribes*", dont la première mention remonte à 1069. À la mort du comte Bernat Guillem en 1117, le comté de Cerdagne et la seigneurie de la *Vall de Ribes* passent aux mains des comtes de *Barcelona*. Cette dernière y reste jusqu'à la mort de Jaume 1er le Conquérant, en 1276, qui l'attribue par testament à son fils cadet Jaume II de Mallorca. Elle lui sera confisquée avec ses autres domaines suite à la croisade de 1285, puis lui sera restituée après la paix d'Agnani (1295).

À la fin du royaume de Majorque en 1344, elle réintègre les domaines du comte-roi Pere IV el Cerimoniós qui l'inféode en 1347 à Roger Bernat de Pallars baron de *Mataplana* et de la *Vall de Toses*. Son descendant Jaume Roger de Pallars vend, en 1374, les droits de la *Vall de Ribes* à Pere Galceran I de Castre Pinós, de la baronnie voisine des Pinós à *Bagà*, par ailleurs gouverneur général des comtés de Roussillon et Cerdagne avec pour mission de protéger cette vallée des velléités de reconquête de l'infant Jaume de Mallorca. C'est ainsi qu'il prend diverses dispositions pour renforcer les fortifications. Un litige l'oppose alors aux héritiers de Francesc de Ribes qui le conduit à demander au viguier de la *Vall de Ribes* de s'emparer de leurs biens.

En 1407, le comte-roi Martí l'incorpore à la couronne.

Ruines du château de Ribes de Freser

Les *de Ribes*, une famille de châtelains

Les seigneurs de la *Vall de Ribes* n'y résidant pas, délèguent leur pouvoir aux "de Ribes". Au milieu du XIIe siècle, Ramon de Ribes est le premier documenté de ce lignage de châtelains et importants seigneurs fonciers de la vallée, riches entre autres de droits de pâturage. Ils parviendront à conserver la châtellenie pendant toutes les années de conflit entre les royaumes de Majorque et de Catalogne - Aragon, passant d'un souverain à l'autre. Ils seront ensuite étroitement liés à leurs seigneurs éminents, les barons de *Mataplana* puis les de Castre Pinós avec qui ils ont le litige ci-dessus. Après la réintégration de la *Vall de Ribes* à la couronne on voit encore Francesc de Ribes officier comme *batlle* royal en 1444.

1. Catalunya romànica, El Ripollès, Vol X, *Fundació Enciclopèdia Catalana*, Barcelona, 1987, p.194.

Le château

Dans le courant du XI[e] s., les structures de défense d'origine carolingienne de la *villa Rocha* (p.25) sont abandonnées au profit d'une butte à un kilomètre au nord où l'on construit le "*Kastrum de Rocha*" mentionné pour la première fois en 1100 (p.33). Succède-t-il à un ouvrage plus ancien, une tour romaine ou carolingienne comme on a pu le penser ? La question reste posée. Les « *trois gros fragments de tegula (tuile romaine utilisée également au début du Moyen Âge)*[46] [...] ». trouvés lors des sondages archélogiques réalisés en 2006 ne sont pas en soi des indices qui suffisent à conforter cette hypothèse ; ils peuvent n'être là qu'en réemploi...

UN CHÂTEAU MÉDIÉVAL

Si l'état de dégradation dans lequel il nous est parvenu nous empêche d'en connaître le plan détaillé, ses vestiges nous permettent néanmoins d'en dresser une esquisse.
Comme la plupart des châteaux médiévaux, il a été construit sur une éminence (altitude 144 m), véritable belvédère embrassant la plaine alentour et contrôlant les passages vers la montagne.
D'un point de vue géologique cette butte se compose d'un noyau dur, un "*piton rocheux hercynien*" où sont venus s'accrocher des «*sédiments fluvio-glacières du Quaternaire ancien, amalgame meuble d'éléments à granulométrie très hétérogène*[47] [...] » (p.44). Ces blocs dont certains peuvent atteindre plusieurs tonnes ont été charriés par le glacier qui occcupait le lit de la Rivière de Laroque. Ils forment une matière instable qui sous l'effet des infiltrations pluviales a été à l'origine d'effondrements et d'éboulements de pans de murailles particulièrement dévastateurs sur le flanc nord.

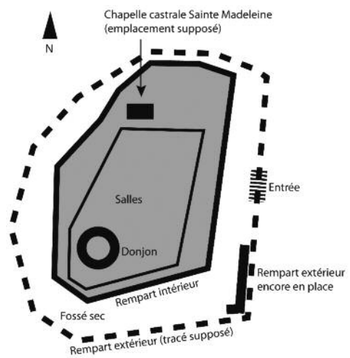

46. Charpentier T., *Château de Laroque, Laroque-des-Albères, DFS de surveillance archéologique* - 15 - Sarl ACTER, Montpellier / SRA Languedoc-Roussillon, 2006.

47. Lethiers F., "Château de Laroque-des-Albères, Construction d'une muraille sur le flanc nord" *Rapport de projet,* 2008.

Vue de l'intérieur du seul pan du rempart extérieur (à l'est) non détruit - À droite, entrée de l'échauguette

Son plan s'inscrit dans ceux des châteaux médiévaux des XI[e]/XII[e] s. Son rempart était séparé par un fossé de la muraille qui ceinturait la motte castrale. La seule partie bien conservée de cette dernière (angle sud/est) révèle ses caractéristiques : d'une épaisseur de 2 m sur sa partie haute, elle est bâtie en galets et autres blocs où le gneiss domine, liés au mortier de chaux et disposés en rangées régulières dont certaines en *opus spicatum*. Sa face extérieure est inclinée. Sa face intérieure présente une rupture traduisant le départ d'un mur de refend correspondant à un bâtiment. Dans l'angle sud/est était aménagée une échauguette dont l'entrée a été restaurée.
Côté ouest, on peut voir un pan de ce rempart, démoli depuis, sur un dessin de Viollet le Duc de 1840 (p.149). Celliers, puis maisons sont venus s'y adosser côtés sud, ouest et nord. À l'est, les constructions sont un peu plus éloignées, ménageant une sorte de parvis dégageant l'entrée de l'édifice [Remarque : la bâtisse aménagée en musée par J.-M. Pierre au XX[e] s. a été construite après démolition du rempart dans le courant du XIX[e] s.]. Selon Marie-Anaïs Carrère, « *de chaque côté de la porte s'élevaient deux tourelles qu'on peut voir sur une ancienne gravure*[48] [...] ». La présence de ces tours est confirmée par l'état des lieux dressé par un ouvrier royal en 1755 (voir ci-après) : « *la petite tour aussy bien que la dite tour attenante aux dites murailles*". Elle parle aussi du donjon qui "*avait 25 mètres de hauteur ; il était situé à deux mètres d'une épaisse muraille à cet endroit très élevée et donnant sur la rivière* [...] ».
À part la tour donjon, il ne reste rien des autres aménagements qui ont été rasés tout comme la chapelle castrale dédiée à sainte Madeleine "*Beatæ Mariæ Magdalenes castri de Ruppe*[49]" (1401). Selon le même rapport, elle était située "*a lenclos du château*" qui pourrait se situer juste en dessous et au nord de la plate-forme sommitale où les sondages archéologiques ont mis au jour des bases de murs.

La Celòquia

Dans sa chronique, évoquant le siège de Laroque (p.40), le roi Pere IV el Cerimoniòs parle de " *la vila e lo barri del castel atinent de la força major de la* ***Celòquia***". Ce mot catalan est issu de l'arabe *saluquiya* qui désigne un réduit fortifié situé dans la partie la plus haute d'un château comprenant outre le donjon, quelques salles attenantes. Ce type de structure caractérisait les forteresses musulmanes de la région de *València*. La *celòquia* est aussi parfois assimilée au seul donjon.

HEURS ET MALHEURS

Le château a subi plusieurs sièges. D'abord pendant les guerres fratricides entre les rois de majorque et les comtes-rois de Catalogne-Aragon, le premier en 1285 et le second en 1344 qui, se terminant par des redditions, n'occasionnèrent pas de dommages. Il passe à côté du pire en 1475 lorsque Louis XI décide de détruire "*toutes les forteresses*" sauf quelques unes dont Laroque qui, au contraire, se voit gratifier de travaux de consolidation en 1482 et 1486. La chance continue en juin 1641 pendant les guerres entre la France et l'Espagne quand l'armée du prince de Condé assiège le village qui « *très vite dépose les armes en échange de la vie sauve*[50] [...] ».

48. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.24.

49. Ponsich P., *Límits històrics i repertori toponímic dels llocs habitats des antics "Països" de Rosselló-Vallespir-Conflent-capcir-Cerdanya-Fenolledès* Revue Terra Nostra n° 37, Prades, 1980.

50. Marcet A., *Le rattachement du Roussillon à la France*, Trabucaire, Canet, 2015, p.78.

Angle sud-est du rempart extérieur

Mais le destin se retourne, après le traité des Pyrénées et la reprise des combats entre les royaumes de France et d'Espagne pendant la guerre de Hollande (1672-1678). En 1674, le vice-roi de Catalogne San German tente de recouvrer le Roussillon ; il lance une grande offensive et s'empare de plusieurs places dont Laroque.

Le 9/06, Carlier, intendant de l'armée de Roussillon, informe Louvois que les Espagnols ont pris le château de Laroque où il y avait 30 hommes « *que les paysans quy étaient dedans avec eulx ont despouillez et livrez aux ennemis*[51] [...] ». L'année suivante la contre-attaque de l'armée française commandée par Schomberg contraint les troupes espagnoles à fuir après avoir mis le feu au château détruisant une partie des murailles. Deux jours après la chute du fort de Bellegarde (le Perthus), le 29/07, "*toutes les troupes quittent le camp du Boulou et se séparent pour aller rejoindre leurs quartiers*[52] [...]" dans les villages du piémont de l'*Albera* dont Laroque.

Le 1/03/1679, un inventaire des biens de la famille est réalisé par Antoni de Perarnau suite au décès de son père. Il y est consigné : « *lo castell dell loch de la Rocha de la Albera que ab les guerras passadas lo han del tot dirruit*[53] [...] ». Le constat est sans appel : le château a été entièrement détruit lors des guerres passées.

Le seigneur sollicite une indemnisation pour réparation de ce préjudice. Le 14/11/1688, le Conseil d'état lui adjuge 4 000 livres « *pour l'indemniser de son château de la Roque auquel les espagnols mirent le feu avant que de l'abandonner s'y trouvant contraints pour ne pouvoir résister a nos armes*[54] [...] ».

Pour autant rien ne bouge comme le prouve la lettre que Domènec de Generès, tuteur des pupilles de Perarnau écrit au juge en 1704 « *disant que depuis plusieurs années le château et maison du seigneur se trouve démoli*[55] [...] ». Il se plaint que des habitants du voisinage ont construit leur maison avec des pierres volées au château.

En 1731, 43 ans après, l'indemnité de 4000 livres n'ayant toujours pas été versée, Domènec de Perarnau adresse une supplique à l'Intendant du Roussillon pour en réclamer son paiement car il « *se trouve dailleurs très mal logé dans sa terre ne pouvant habiter son château faute de moyens pour pouvoir le relever*[56] [...] ». Il obtient gain de

51. Ayats A., *Louis XIV et les Pyrénées catalanes de 1659 à 1681, frontière politique et frontières militaires*, Trabucaire, Canet, 2002, p.401.

52. Ayats A., idem, Trabucaire, Canet, 2002.

53. A.D.P.O. 1 E 667.

54. A.D.P.O. 1 C 574.

55. A.D.P.O. 8 J 2.

56. Idem

cause et la somme lui sera versée "*à raison de mille livres par année*". Domènec vit alors au vieux village, dans sa maison qui jouxte le *Portal Major*, achetée par son grand-père Josep Perarnau en 1664 (p.170).

Les intempéries poursuivent leur travail de sape du château ce qui amène en avril 1755 Theodora de Camprodon veuve et usufruitière de Domènec de Perarnau, et Joseph de Sarda, son neveu et héritier à demander aux commissaires du domaine du roi en Roussillon de faire intervenir un ouvrier royal pour établir un rapport sur les travaux à entreprendre pour sa mise en sécurité. Ils justifient leur requête : « *disant que le vieux château de la Roca [...] a esté cy devant detruit et n'est depuis un tres grand nombre d'années qu'une [...] batisse, a servir de retraite aux hiboux et aux oiseaux de nuit. Les pluyes de cet hiver ont fait crouler une petite partie des murailles. Les suppliants souhaitent y prevenir les accidents qui pourraient arriver, pour ne pas occasionner des domages aux voisins* [...] ».

Le 5 mai, Louis Jordan, maçon de Perpignan et ouvrier royal, rend son rapport. Il s'est "*transporté*" sur les lieux « *pour vérifier et examiner les réparations qui sont à faire au Château et pour les démolitions qui doivent être faites pour éviter les dommages qui pourraient arriver au publich.*

Premierement, j'ay trouvé qu'il faut refaire à neuf une partie de muraille vis-à-vis le derrière de la chapelle qui se trouve démolie a lenclos du dis château, depuis son fondement jusques a l'auteur de la vieille muraille qui si trouve [...] et le fondement de ladite muraille sera fait de trois pieds de profondeur a compter du res de chaussée.

Il faut combler de terre le derrière de ladite muraille jusques au niveau de celle qui s'y trouve.

Il faut rempieter en maçonnerie les murailles, en dehors dudit château du cotté du couchant, à cause quelles se trouvent dégradées et quelles manquent par les fondements.

Il faut faire les fondements des dittes murailles de trois pieds plus bas a compter du res de chaussée et de trois pieds depeseur et de cette façon les murailles seront plus solides.

Il faut démolir une partie de muraille qui se trouve au dessus des lieux communs au derrière de la tour depuis le degré qui sert pour monter à la dite tour jusques a la partie qui se trouve démolie a cause quelle est preste a crouler.

Il faut démolir la muraille de fasse du côté dorient et midy jusques a lapuy des fenestres du premier étage ou se trouve la petite tour aussy bien que la dite tour attenante aux dites murailles comme aussy les deux murailles de refent qui se trouvent attenantes aux dittes, à cause des grandes fentes qui si trouvent et qui sont prestes a crouler, et faire tomber des pierres au dedans dudit château a cause que si on les faisait tomber en dehors pourrait porter préjudice au publich[57] [...] ».

Ces travaux de consolidation et de démolition sont effectués au prix de 205 francs et achevés en novembre 1755.

DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS

Lorsqu'arrive la Révolution française, le château a perdu bien de sa superbe, en partie détruit en 1675 lors de la guerre de Trente ans entre les royaumes de France et d'Espagne, puis par les éboulements liés aux mouvements de terrain et enfin aux démolitions pour raison de sécurité faites à l'initiative de Theodora de Camprodon et Joseph de Sarda. Seul son donjon conserve encore toute sa majesté.

Les biens de la dernière héritière de la seigneurie de Laroque, Augustine de Bordes Viader, sont saisis puis vendus dans le cadre des Biens nationaux. Les ruines du château en font partie. Le 15 fructidor de l'an six (1/09 1798) a lieu « *l'adjudication définitive d'un domaine national situé à Laroque, consistant aux débris d'un château avec une grande tour au milieu et une demi cartonate de terrain [...] appartenant à la République comme provenant de l'émigrée Bordes Viader et estimé en capital à la somme de 500 francs*[58] [...] ». La première offre se monte à 375 francs. Au troisième feu, il est adjugé « *au citoyen Laurent Barata* » pour 520 francs.

Chronologie XIX^e^ s. / XX^e^ s.

1813 : Au cadastre napoléonien, le château appartient à François Noguès, chirurgien à Laroque. Il est divisé en deux parcelles : n° 84, Ruine, 16a 80ca et n° 85, Tour, 37ca.

1840 : François Noguès décède le 25/12/1838. Ses biens sont partagés entre ses quatre enfants. Ils passeront ensuite à leurs nombreux héritiers dont la famille Padaillé d'Argelès-sur-Mer.

1890 : la tour donjon, ultime élément architectural emblématique du château encore debout s'écroule : « *Dans la nuit du jeudi 3 avril, entre onze heures et minuit, la grosse masse s'est effondrée, avec un fracas effroyable qui a mis en émoi tout le voisinage*[59] [...] ».

57. A.D.P.O. 1 BP 782.

58. A.D.P.O. 78 EDT 20.

59. *L'Indépendant* du 7/04/1890 "La tour de Laroque".

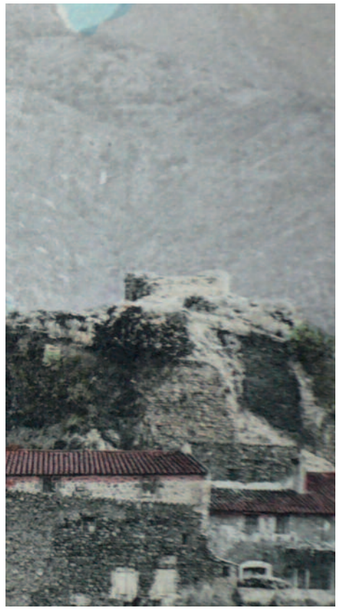

La Tour donjon : à gauche, avant son effondrement / au centre, après / à droite, après sa reconstruction partielle

Au milieu du XX[e] s., Assiscle Padaillé, dernier propriétaire du château, décède sans héritier.

1972 : Au Conseil municipal du 12 décembre, le maire, Fernand Soler « *évoque à nouveau les risques d'éboulement des vieux remparts de la tour du vieux village (propriété privée ayant appartenu aux sieurs Padaillé) [...]; il propose de transmettre à Mr le Préfet un vœu en vue de rechercher une solution* [...] ».

1973 : Au Conseil municipal du 18 janvier, le maire revient sur l'état de péril que présente le château. Le Conseil demande au Préfet d'engager la procédure de transfert à la Commune des deux parcelles concernées.

1975 : Aux termes de deux arrêtés du 2 août 1973 et du 19/12/1975, le Préfet a déclaré comme « *biens vacants et sans maître la ruine cadastrée Section B, n° 406 (16 a 10 ca) et 407 (0 a 37 ca)* ». Ils deviennent propriétés de l'État.

1976 : Au Conseil municipal du 5 janvier, le maire Fernand Soler « *expose que suite à la décision en date du 8/01/1975 d'adresser à Mr le Préfet une requête concernant le péril que présentaient les éboulements des remparts du vieux château, le service des Domaines avait procédé à l'amodiation au profit de l'État des parcelles cadastrées n° 406 et 407-section B- au nom des sieurs Padaillé, disparus. Que la dite opération (arrêté préfectoral du 19/12/1975) n'a point pour autant fait disparaître le péril signalé. Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter de Mr le Préfet que soient mis à l'étude les travaux nécessaires à faire cesser le péril ; demande que les parcelles concernées soient, le cas échéant, cédées à la commune pour le franc symbolique, les travaux pouvant être entrepris, par la suite, avec l'aide du Département* [...] ».

Le 25 février, en Conseil municipal, le maire rappelle la délibération ci-dessus et expose qu'un acte de vente à la Commune est en cours de rédaction.

Le 17 mars, L'Etat, représenté par M. Bourdanove, directeur des Services Fiscaux chargé du Domaine, vend[60] pour 1 franc symbolique les 2 parcelles concernées "*Biens vacants et sans maître*" à la Commune représentée par son maire Fernand Soler.

1980 : Au cours du mandat de Fernand Soler, des travaux sont entrepris sur les murailles nord, ouest et sud.

1983 : Au cours du mandat de Sébastien Martinez, finalisation des travaux ci-dessus.

1992/1993 : Au cours du mandat de Pierre Romengas, la commune entreprend la reconstruction de la tour donjon à sa hauteur actuelle (9,80 m). Les travaux, qui durent 14 mois, sont l'œuvre d'un seul homme : Pierre Pardo, employé municipal.

2004/2007 : Au cours du mandat de Maryse Armada :

60. Acte de vente du 17/03/1976, Archives Mairie de Laroque.

2004 : Consolidation (mise en sécurité des faces ouest et sud).
Rapport de l'architecte Muriel Sattler "*Etude préliminaire de consolidation et mise en valeur du château de Laroque-des-Albères*".

2006 : Relèvement des murailles ouest et nord.
Rapport de Thomas Charpentier (Sarl ACTER) Surveillance archéologique Février - avril 2006.

2007 : Étude d'aménagement de la façade nord et de la création de la rampe d'accès à la partie sommitale.

2008/2015 : Au cours du mandat de Christian Nauté :

2008 : Rapport de projet de Francis Lethiers, conseiller municipal et géologue, concernant la construction d'une muraille sur le flanc nord.

2009 : Rapport de fouille archéologique préventive réalisé par Jérôme Bénézet (Sarl ACTER).
Construction de la rampe d'accès à la plateforme sommitale et de murs de soutènement sur le versant nord de la butte - Aménagement des talus

2011 : Démolition de la "Prison" adossée au rempart et aménagement de la voie d'accès au château.

2013 : Restauration du mur de soubassement de l'échauguette.

2014 : Pose d'une rembarde de sécurité sur la plateforme sommitale - Drainage du versant nord de la butte
Reconstruction de l'escalier.

2015 : Sécurisation de la tour et de son escalier.

De Castre Pinós

Seigneurs de Laroque (1436-1624)

PERE GALCERAN II DE CASTRE PINÓS I DE TRAMACED (1413-1460)

Le fils cadet de Pere Galceran I de Castre Pinós et de Juana Tramaced, est issu d'une des grandes familles de Catalogne et d'Aragon, réunissant entre autres les baronnies des Pinós (*Bagà*) et des de Castre (*Estadilla*). Alors que son frère aîné Felip V Galceran de Castre hérite de la baronnie de Castre, lui se marie en 1422 avec Blanche de So qui lui apporte la vicomté d'Evol. Il était en outre conseiller et chambellan du comte-roi de Catalogne Aragon Alphonse IV qui en récompense de ses services lui concéda de nombreuses rentes royales en Roussillon et Cerdagne.

Vente de la seigneurie de Laroque[1]

Le 8 mai 1436, Francesc et Ramon de Ribes vendent à Pere Galceran II de Castre Pinós la seigneurie de Laroque « *par titre de transaction et concorde*[2] » ou encore « *en application du premier alinéa de la sentence prononcée par les honorables Francesc Giginta et Joan de Foxà, docteurs en lois et arbitres amiables désignés par les susdits de Ribes, d'une part, et par le seigneur Pere de Castro, vicomte d'Evol, d'autre part, afin de régler les litiges les opposant* [...] ».

Les de Ribes et les de Castre Pinós se connaissent depuis longtemps comme voisins, la *Vall de Ribes* étant proche de *Bagà*, siège de la baronnie des Pinós, mais aussi par leurs liens au sein même de la seigneurie de la *Vall de Ribes*, où les de Ribes, châtelains, se retrouvent à partir de 1374 vassaux de Pere Galceran I de Castre Pinós.

Cette vente se fait donc « *par titre de transaction et concorde […], afin de régler les litiges les opposant* [...] ».

Ces litiges font-ils allusion au conflit qui avait opposé les deux familles au moment de la prise de possession de la seigneurie de la *Vall de Ribes* par Pere Galceran I de Castre Pinós en 1374 (p.43) ? Nous l'ignorons.

Toujours est-il que cette vente vient conforter les possessions des de Castre Pinós dans les comtés nord-catalans, qui comptent déjà les vicomtés de Canet, d'Ille et d'Evol.

« Ramon de Ribes, damoiseau habitant au Boulou, père et légitime administrateur du chevalier Francesc de Ribes, vend à Pere de Castro, vicomte d'Evol, le castrum de la Roca avec son territoire, le mère et mixte empire, et toutes les juridictions hautes et basses, civiles et criminelles, pour le prix de 60 000 sous de monnaie barcelonaise de tern qu'il reconnaît avoir reçu, de sorte que l'acquéreur et ses successeurs possèdent le castrum de la Roca ainsi que le roi (Pere IV) l'avait lorsqu'il vendit ce castrum à Guillem Morey pour le prix de 95 000 sous, et ainsi que la mère du vendeur en avait joui de son vivant, ainsi que les prédécesseurs de celle-ci à la tête de cette seigneurie, avec toutes juridictions sur toute personne, quel que soit son statut, qui commettrait un délit dans les limites de ce territoire, tant sur les eaux, les voies et chemins publics qu'en dehors. Le vendeur se réserve toutefois un fief, un pré, un verger et une vigne situés dans ce territoire. Si, en vertu de cet instrument de grâce[3]*, le roi ou d'autres ayants droits rachetaient le castrum de la Roca, l'acquéreur et ses successeurs recevraient 60 000 sous de monnaie barcelonaise de tern, prix de la présente vente, et le vendeur la somme de 35 000 sous complétant le montant pour lequel ce castrum avait été vendu à Guillem Morey. Les chevaliers, feudataires, vassaux, hommes et femmes de ce lieu seront tenus désormais de faire hommage et de prêter serment de fidélité à Pere de Castro quand il les en requerra.*

1. A.D.P.O. 11 Bp 859, transcription Rodrigue Tréton.
2. A.D.P.O. 8 J 66.
3. Cela implique que la vente faite en 1364 par Pierre le Cérémonieux à Guillem Morey était une vente à réméré [cat. *venda a carta de gràcia*].

À gauche, blason des de Castre Pinós

Cérémonie de prise de possession de la seigneurie de Laroque[1]

Le 9 mai 1436, à la Roca sur la *Plaça Nova*, devant la porte du dit lieu, Galceran [de Ribes], procureur du vicomte d'Evol, a requis Jaume de Ribes, procureur des dits Ramon et Francesc de Ribes, de le mettre en possession de ce lieu, alors Jaume de Ribes a requis Pere Bianya, lieutenant du *batlle* du dit lieu, de convoquer l'assemblée de l'Université des habitants par criée publique, ce que ledit *batlle* a ordonné de faire au crieur Francec Sala. Puis, en présence des consuls Pere Just et Pere Pages et de la plupart de la population réunie devant la porte du *castrum*, Galceran a requis Jaume de Ribes de le mettre en possession de la *força* [vieux village *intra-muros*] et du *castrum de la Roca*, ce que ce dernier a fait en prenant le dit Galceran par la main et en l'introduisant dans la *força*, alors Galceran a repoussé Jaume en dehors, fermant la porte avec les chaines puis l'ouvrant en signe de possession, puis, poursuivant le rite de prise de possession, ils se sont rendu devant la porte du château, alors le-dit Jaume a ordonné l'ouverture de celle-ci, puis prenant Galceran par la main il l'a introduit dans le château ; alors Galceran a repoussé Jaume à l'extérieur du château, a fermé la porte puis a ouvert celle-ci ; ensuite ils se sont rendus à une tour ou Jaume lui a remis la possession du territoire de ce *castrum*, alors Galceran en prit possession en contemplant les limites à l'est en direction d'Argelès, à l'ouest en direction du Vilar et de Montesquieu, au nord en direction du monastère de Saint-Genis-des-Fontaines et au sud en direction des montagnes de l'*Albera*, ceci fait, il a apposé les penons ou bannières de ses armes sur la tour. Ceci fait, ils s'en sont retourné à la *Plaça Nova* où se trouvaient les habitants de *la Roca*, alors Jaume de Ribes a mis Galceran en possession des juridictions haute et basse et du mère et mixte empire par la remise d'une épée qu'il a mise dans la main de ce dernier. Galceran a alors créé et nommé Francesc Sala crieur public de *la Roca*, puis il a ordonné à Pere Bianya de mander à Francesc Sala de publier à son de trompe les criées suivantes se rapportant à la réglementation de la justice du lieu :

– Tout meurtrier sera pendu.

– Quiconque coupera le membre d'une autre personne perdra le même membre.

– Quiconque blasphémera le nom de Dieu, de la Vierge, des saints et des saintes du paradis sera condamné à [quitter ?] la ville.

– Quiconque jouera à un quelconque jeux de dés encourra une amende de 10 sous si le délit est commis de jour et de 20 sous s'il est commis de nuit ; la même peine s'appliquera à ceux qui recevront les joueurs dans leur maison.

– Quiconque portera une arme interdite perdra la [main ?]

Ceci fait, Jaume de Ribes présenta aux consuls et à la population l'acte de vente, leur mandant par conséquent de tenir Galceran pour leur seigneur et de lui faire hommage et serment de fidélité.

1. A.D.P.O. 11 Bp 859, transcription Rodrigue Tréton.

Pere de Castro, vicomte d'Evol, et son épouse Blanca [de So], reconnaissent devoir au chevalier Francesc de Ribes, fils du damoiseau Ramon de Ribes, domicilié au Boulou, et à ce dernier en qualité d'administrateur légitime de son fils, la somme de 60 000 sous de monnaie barcelonaise de tern pour le prix de la vente du castrum de la Roca.

Marc Godall, notaire public de Perpignan, atteste que par un acte public reçu par lui le 8 mai 1436, l'honorable Ramon de Ribes, damoiseau domicilié au Boulou, et son fils Francesc, en application du premier alinéa de la sentence prononcée par les honorables Francesc Giginta et Joan de Foxà, docteurs en lois et arbitres amiables désignés par les susdits de Ribes, d'une part, et par le seigneur Pere de Castro, vicomte d'Evol, d'autre part, afin de régler les litiges les opposant, ont vendu et remis au susdit vicomte le castrum de la Roca situé dans la viguerie de Roussillon, avec le mère et mixte empire, pour le prix de 60 000 sous barcelonais de tern, qui a été déposée à Perpignan sur la table du changeur Bartomeu Joan.

Le 8 mai 1436, Ramon et Francesc de Ribes confirment la vente, en retenant tous les biens meubles qu'ils ont dans le castrum et lieu de la Roca, ainsi que tous les revenus et fruits qui leur sont dus jusqu'à ce jour[4] [...] ».

4. A.D.P.O. 11 Bp 859, transcription Rodrigue Tréton.

Le lendemain 9 mai 1436 se tient la cérémonie de prise de possession de la seigneurie. Les principaux protagonistes sont absents mais représentés par leurs procureurs respectifs, Galceran de Ribes pour le vicomte d'Evol et Jaume de Ribes pour Ramon et Francesc de Ribes.

Le 11 mai 1436, en présence du *batlle*, des consuls et des membres de l'Université, les habitants sont réunis au son de la cloche sur la place devant la porte du dit-lieu. S'ensuit la liste des chefs de famille qui ont fait hommage et juré fidélité après avoir obtenu la confirmation de leurs privilèges.

Le 2 août, d'autres hommes font hommage, la plupart sont qualifiés d'hommes propres et *afocats**.

Le 26 août 1436, Isabelle âgée de plus de 17 ans et sa sœur Alienor âgée de plus de 13 ans, en présence de leur père Ramon de Ribes, renoncent au droit de légitime qu'elles pouvaient revendiquer sur cette vente.

Pere Galceran II de Castre confie la garde de son nouveau château au chevalier Gaspar de Sant Martí[5].

Nous ignorons si Pere Galceran a mis un jour les pieds dans sa seigneurie de Laroque. Déjà lors de la prise de possession c'est son procureur Galceran de Ribes qui le représentait. Ensuite très pris par ses charges auprès du roi Alphonse, il confie l'administration de la vicomté d'Evol et de la seigneurie de Laroque à son fils Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós et de So et à son épouse Blanche de So. Ces derniers rachètent le 26/10/1449 les fiefs rocatins que détenaient les frères Gabriel et Gaspar de Sant Martí mettant fin à la présence de cette ancienne et importante famille de seigneurs fonciers[6] à Laroque.

En 1455, un *capbreu* des possessions de Laroque[7] du vicomte d'Evol est établi par le notaire Miquel Tolosa (p.75).

LA SEIGNEURIE DE LAROQUE SOUS LOUIS XI

À la mort de Pere Galceran II en 1460, c'est son fils Guillem Ramon qui lui succède. Aux titres de vicomte d'Ille, d'Evol et de Canet et de seigneur de Laroque, il ajoute les charges de gouverneur des Comtés de Roussillon et de Cerdagne et de conseiller à la cour à *Barcelona* qui récompensent sa fidélité au roi d'Aragon Jean II.

Confronté à un grave conflit avec la *Diputació de Catalunya,* ce dernier est contraint de chercher de l'aide auprès du roi de France Louis XI. Le 9 mai 1462, il conclut avec lui un accord à Bayonne aux termes duquel le Français offre 300 000 écus d'or et 700 lances (3 500 hommes) et reçoit en gage les revenus des Comtés du Roussillon et de Cerdagne avec droit d'occupation des châteaux de Perpignan et de Collioure jusqu'au remboursement de l'emprunt. Découvrant les clauses drastiques de ce traité, les roussillonnais font écho à la révolte catalane et « *déclarent qu'ils ne se laisseront pas aliéner*[8] [...] ».

L'armée française commandée par le comte Gaston IV de Foix marche sur *Girona* et *Barcelona*, mais ne voulant pas laisser de places fortes sur ses arrières aux mains des catalans, s'empare des châteaux de Laroque et de Montesquieu.

Enlisé dans la guerre civile catalane, Jean II n'a d'autre choix que de laisser dans les Comtés le champ libre à Louis XI qui dès 1463 réorganise l'administration dont il place à la tête Jean de Foix comte de Candale. Sa mainmise sur les Comtés est totale et a pour conséquence d'écarter les partisans de Jean II dont Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós qui voit ses possessions dont la seigneurie de Laroque, confisquées.

Face au despotisme du roi de France, l'exaspération des roussillonnais les pousse à commettre de nombreuses exactions comme le sous-entend le pardon accordé en 1466 par le procureur Jean de Foix aux consuls et aux hommes de Laroque pour « *totas y quals cosas comesas*[9] [...] ».

Au sud de l'*Albera*, après 10 ans de guerre civile, Jean II finit par s'imposer et signe en 1472 la paix avec la *Generalitat*. Le souverain a enfin les mains libres pour intervenir dans les Comtés, volonté qu'il concrétise par son entrée triomphale à Perpignan en 1473. Mais l'enthousiasme sera de courte durée. La réaction de Louis XI ne se fait pas attendre et l'armée française assiège Perpignan. Les deux partis choisissent la voie de la négociation qui débouche sur une trêve, fort brève. Les combats reprennent et se terminent par la prise de Perpignan par les Français en mai 1475. Après la reddition de la ville, Louis XI charge son fidèle lieutenant M. du Bouchage de faire exécuter plusieurs instructions draconiennes dont celle « *d'abattre toutes les forteresses, réservé Perpignan, Salses, Elne, Collioure, Bellegarde et Laroque [...] Faucault de Bonneval tiendra Laroque*[10] [...] ». Le château de Laroque est donc épargné.

5. Abbé J. Capeille, *Dictionnaire de Biographies roussillonnaises*, Perpignan, 1914, p.119.

6. A.D.P.O. 8 J 35.

7. A.D.P.O. 8 J 21.

8. Calmette J., "La question du Roussillon sous Louis XI", in *Annales du Midi*, volume 7, 1895.

9. A.D.P.O. 3E3/697, notaire Baget p.492.

10. Henry D.M.J., *Histoire de Roussillon*, deuxième partie, Imprimerie Royale, Paris 1835, p.139.

Le 19 Janvier 1479, Jean II meurt à Barcelone ; son fils Ferdinand II monte sur le trône. Louis XI décède en 1483, laissant la couronne de France à son fils Charles VIII.

La justice seigneuriale s'exerce aussi pendant la domination française. En 1484, la curie de Laroque condamne à la pendaison le nommé Joan Recula : « *fuit suspensus taliter que eius anima fuit separata a corpore*[11] [...] ». En 1485[12], le château fait l'objet de travaux de consolidation.

Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós meurt en 1489 sans avoir récupéré ses biens.

LES DE CASTRE PINÓS RETROUVENT LEUR SEIGNEURIE

Dès son arrivée au pouvoir Charles VIII décide de conquérir le Royaume de Naples dont il est l'héritier. Mais avant de se lancer dans cette aventure il doit s'assurer la neutralité de Ferdinand II avec qui il engage des négociations. Elles aboutissent au traité de rétrocession des Comtés signé en même temps à Tours par Charles VIII et à *Barcelona* par Ferdinand II, le 19 janvier 1493. Les seigneuries retrouvent leurs anciens seigneurs.

Les fils de Guillem Ramon Galceran, Pere Galceran III de Castre - Pinós de So i Carrós et son frère Francesc récupèrent : le premier les vicomtés d'Ille et de Canet et la seigneurie de Laroque, et le second la vicomté d'Evol. Francesc est marié avec Aldonça Roig Ivorra de Alemany, ancienne maîtresse du roi Ferdinand avec qui elle a eu deux enfants dont un fils Alfons qui deviendra vice roi d'Aragon et archevêque de *Saragossa*. C'est dans cette ville que désormais les de Castre Pinós établiront leur demeure.

Les vicomtés ne resteront pas longtemps entre les mains des deux frères : Pere Galceran s'éloigne, il part à Naples comme capitaine au service de Ferdinand II qui le récompensera « *avec la terre de Velluti (Basilicata) en 1505 et avec l'alcaldia de Cosenza*[13] [...] », et Francesc meurt peu de temps après, en 1497. Les vicomtés vont à ses trois fils : Evol à Francesc Galceran de Castre Pinós i de So, Ille à Felip et Canet et la seigneurie de Laroque à Pere Galceran IV.

Pere Galceran IV de Castre Pinós de So i Roig

Le vicomte de Canet et seigneur de Laroque occupe aussi la charge de gouverneur des Comtés de Roussillon et Cerdagne faisant de lui un des plus importants personnages au nord de l'*Albera*. En 1504, il charge Joan Pujol, notaire public de Perpignan, de faire le *capbreu* de ses possessions de Laroque[14] (p.76).

Le 15/07/1506, le même notaire enregistre les reconnaissances de nombreux biens à Laroque faites par Francesc Candell lui-même notaire public de Perpignan et administrateur de la vicomté d'Evol[15].

Le 11/05/1512, Joan Francesc Sistero, bourgeois honoré de Perpignan et seigneur de Sorède, vend à "*Pedro Galceran de Pinós bescompta de Canet*" "*lo terso y decima*" du lieu de *Sant Felix de Tanyà* et du lieu de Laroque qui est en franc alleu. Lequel avait auparavant vendu cet impôt à "*carta de gràcia**" à Antoni Sistero et à Catherine fille de Joan Masdemont pour 350 livres. Le vicomte procède à ce rachat moyennant 130 livres de plus.

Trois ans plus tard, le 13/12/1515, le même Joan Francesc Sistero vend à "*Pedro Galceran de Pinós de Castro y de Fenollet bescompta de Canet*" sa seigneurie de Sorède soit « *lo castell de Ultrera y lo lloch de Sureda ab totas las personas y masos y totas las decimas y totas las juridiccions ab civil y criminal los quals son franchs alou, venut per preu de 3 500* livres[16] [...] ».

Quelques jours après, le 21/12/1515, toujours à Sorède, le vicomte achète à Elisabet, femme de Miquel Demanganello "*donzell*", le moulin à huile[17].

Le 11/08/1516, Miquel Gramatge de Laroque reconnaît tenir en fief du vicomte de Canet, seigneur de Laroque 10 ayminates de terre lieu dit "*la Gamaria*" [*la Gavarra*]"

Le 15/02/1520, « *Lo senyor don Pedro de Pinos bescompta de Canet dona per bon amor y bons serveis a don Dalmau de Castro lo feu honorat de St Fructuos de la Rocha Vella*[18] [...] ». Nous ignorons le degré de parenté qui unit Dalmau de Castre à Pere Galceran. Ce dernier est aussi le seigneur d'*Avalrí* (ou *Avalrich*) près de Montescot. En 1527, l'église *Sant Vicens d'Avalrich* se trouvant à l'état d'abandon, il fait démonter son portail en marbre blanc pour le reconstruire dans son église Saint-Félix de Laroque (p.116).

11. A.D.P.O. 11 BP 859.

12. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990).

13. *Enciclopèdia catalana*.

14. A.D.P.O. 8 J 22 et A.D.P.O. HP 321 f°37.

15. Abbé Giralt J., "Notice historique de la vicomté d'Evol, des communes d'Evol et d'Olette" in *SASL* n° 46, 1905, p 241.

16. A.D.P.O. 3 E3/697 p.430v°, notaire Pere Baget.

17. Idem.

18. A.D.P.O. 3 E3/697 p.438 r°, notaire Pere Baget.

Plan - maquette de la ville de Bagà au XIV^e s. (église Sant Esteve de Bagà)

N'ayant pas de descendance, Pere Galceran fait, le 15 mars 1521, son testament en faveur de son neveu Guillem Ramon Galceran de Castre-Pinós i de So, vicomte d'Evol. L'acte de donation incluant la baronnie de Laroque est établi le 9/01/1529 et la prise de possession du lieu et du château s'effectue quelques mois plus tard, le 2 mai[19]. Pere Galceran s'éteint le 31 août 1530.

Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós i de So

Après avoir hérité de la vicomté d'Evol à la mort de son père Francesc en 1497, de celle de Canet en 1529, il récupère en avril 1530 la vicomté l'Ille de son oncle Felip par renonciation en sa faveur de Guiomar Manriquez de Castre. Il réunit ainsi, comme son arrière grand-père (du même prénom, Guillem Ramon), les trois vicomtés et autres possessions dont Laroque (indifféremment désignée seigneurie ou baronnie).

Il épouse en 1523, à *Saragossa,* Aldonça Gurrea d'Aragó i Cardona qui lui donne deux enfants dont un fils Felip. Elle meurt cinq ans plus tard à Perpignan. En l'absence de son mari, son corps est déposé dans le caveau familial des de So à l'église des Dominicains, dans l'attente de son transfert en Aragon[20].

Après avoir, dès 1528, secondé son oncle Pere Galceran à la tête des Comtés, il en devient à sa mort en 1530 le gouverneur, charge qu'il cumule avec celle de conseiller du roi. Autant de fonctions qui l'éloignent de ses seigneuries dont il confie l'administration à un procureur. Concernant Laroque, c'est Gaspard de Ginaya qui exerce cette fonction qu'il tient d'un acte passé à Bouleternère le 25/03/1530 chez Maître Francesc Peraume notaire à Ille.

En octobre 1535, Joan Candell et sa tante Joana reconnaissent tenir en fief de Guillem Ramon Galceran les biens suivants à Laroque : « *mansos seu mansatas, domos, patuos, casalia, molendinum olearum, ortos, prata, nemora, campos atque vineas, olivetas atque alias terras et pocessiones tam cultas que incultas et heremas*[21] [...] ». Ces biens étaient autrefois détenus par Arnau Sagarriga puis par Francesc Candell, père de Joan (p.356).

Le 28/06/1545, par un acte fait à *Saragossa* où il vit, Guillem Ramon Galceran donne en acapte le moulin à farine de la Place à Jaume Pages *batlle* de Laroque[22].

Il meurt à *Saragossa* le 13/10/1552 et est enterré au couvent *Santo Domingo*. Ultérieurement, ses restes et ceux de son épouse seront transférés dans l'église paroissiale d'*Estadilla* en Aragon (Baronnie des de Castre), panthéon des seigneurs de la "*Real Casa de Castre*"[23].

19. A.D.P.O. 8 J 35.

20. Abbé Giralt J., "Notice historique de la vicomté d'Evol, des communes d'Evol et d'Olette" in *SASL* n° 46, 1905, p.246.

21. A.D.P.O. 3 E1/2389.

22. A.D.P.O. 3 E1/2722.

23. Anales de la Real Academia Matritense de Heráldica y Genealogía IX, 2005-2006, p.445.

Estadilla (Aragon) - Ruines du château des de Castre et chapelle San Román de Castro (XII^e s.)

Felip Galceran de Castre Pinós de So i d'Aragó († 19/11/1590)

Fils de Guillem Ramon Galceran, Felip Galceran hérite de ses possessions dont les vicomtés d'Evol, d'Ille et de Canet et les seigneuries de Laroque et de Sorède dont il prend possession le 29/10/1552.

Le 23/07/1553, il réunit par l'intermédiaire de son procureur Jaume de Grimau et de Miquel Joli notaire, Pere Bianya, Joan Massaguer et Esteve Coch consuls et syndics de l'université de Laroque et Pere Godall et les syndics de l'Université de Sorède « *pour attribuer aux deux Universités les terres hermes et les pâturages des "Conilleres" du territoire de Canet et les terres hermes, pâturages, glands et autre pacage des montagnes et territoires de Laroque et Sorède appartenant au seigneur, pour une durée de six ans*[24] [...] ». Il donne tout pouvoir aux Universités ou à leurs délégués pour louer ces terres à leur convenance ; en contrepartie celles-ci s'engagent à payer un *censal** de pension annuelle de 840 livres pendant 7 ans (2/3 pour Laroque, 1/3 pour Sorède), *censal* que les universités versaient déjà à Guillem Ramon Galceran, ce qui laisse supposer que celui-ci mettaient déjà ces terres à leur disposition.

En outre, Felip Galceran "*ratifie, loue et approuve*" la confirmation faite par son procureur Jaume de Grimau des "*privilèges, usages et coutumes*" consentis aux deux universités par les anciens seigneurs de Laroque et de Sorède. Le mois suivant, Felip Galceran souhaite procéder au changement de *batlle* de Laroque, son représentant au sein du village. C'est son procureur, le notaire de Perpignan Miquel Joli qui est chargé de cette opération. Le 11/08/1553, il réunit dans la maison du Conseil Général l'actuel *batlle* Laurens Reig, les consuls Joan Massaguer et Pere Bianya et la plupart des membres (37) de l'Université de Laroque pour choisir trois personnes, "*la terna*", parmi les anciens qui seraient les "*millors persones*" pour administrer le village en tant que *batlle*. Pere Bianya consul cette année là, Miquel Franquesa et Garau Ramonell sont retenus par leurs pairs.

Le vicomte choisit Miquel Franquesa qui assurera cette fonction pour les trois ans à venir, succédant à Laurens Reig[25].

Felip Galceran ne garde pas longtemps l'intégralité de l'héritage de son père. En effet, les enchevêtrements de droits au sein de l'immense famille de Castre Pinós sont source permanente de conflits pouvant aller jusqu'aux armes mais dont la plupart trouvent une issue judiciaire. Felip Galceran doit faire face aux revendications de son cousin Pere Galceran de Pinós i de Pau, comte de Vallfogona (branche d'Hijar), portant sur les vicomtés d'Ille et

24. A.D.P.O. 2 B 1210.

25. A.D.P.O. 8 J 34.

de Canet. Ce dernier obtient gain de cause et Felip Galceran est condamné par une sentence du *Consell d'Aragó* du 21/06/1561[26] à lui céder ces deux vicomtés. Il conserve entre autres la vicomté d'Evol et les seigneuries de Laroque et de Sorède.

Le 7/08/1574, suite à sa demande, il est autorisé par un acte[27] fait à Perpignan par Raphaël Alzina, docteur en droit, pour le compte d'Alphonse, baron d'Erill, d'Orcau et d'Anglesola, vice général gouverneur des comtés de Roussillon et Cerdagne, à établir le *capbreu* de ses possessions à Laroque, à Saint-André de Sorède et autres lieux. L'acte précise que les déclarants ont, s'ils sont militaires, 26 jours à compter de sa publication ou 10 jours dans le cas contraire, pour présenter leurs documents justifiant leurs propriétés, sous peine de 25 livres d'amende.

Nous n'avons pas connaissance de l'éventuel *capbreu* qui a pu suivre cette autorisation, mais nous en possédons un établi pour Felip Galceran 14 ans plus tard, entre 1588 et 1589 (p.77).

Les problèmes de police sont récurrents au sein de la seigneurie. Des manquements répétés au règlement lèsent le vicomte dans ses revenus et l'amènent à intervenir pour ramener les contrevenants dans le droit chemin. Rappels à l'ordre et information des habitants se font par des criées à l'initiative du procureur du vicomte ou du *batlle*, par ordre du juge ordinaire de la cour de Laroque.

Elles portent souvent sur des infractions forestières :

– En 1572, des arbres ont été coupés dans la châtaigneraie d'Antoni Franquesa à *la Vallauria* par un nommé Claude Girat scieur et ses compagnons qui ont ensuite quitté le comté de Roussillon. Il est signifié que ces derniers ont 6 jours pour se présenter devant la cour[28].

– En 1584, il est annoncé qu'il ne suffit pas d'habiter Laroque ou d'y cultiver un champ pour faire du bois dans la montagne dans un but lucratif, mais qu'il faut y posséder une maison. Chaque infraction sera punie d'une amende de trois livres[29].

– En 1588, il ne s'agit plus d'une criée, mais d'une information judiciaire ouverte à l'encontre du "*consol en cap*" Joan Reador accusé d'avoir donné l'autorisation de faire du bois et des *tallats* dans la montagne de Laroque sans l'accord du vicomte[30]. Cité comme témoin, Jaume Sirera consul en second, explique que ces coupes ne lèsent pas seulement ce dernier, mais aussi toute la communauté car l'afferme des glands de la montagne est à moitié pour le vicomte et à moitié pour le village [...]. Autre témoin entendu, Antoni Vilar précise que c'est un nommé Pere Formigaire et son domestique qui auraient fait entre 40 et 50 "charges" de bois au lieu-dit la "*Jassa d'en Massot*" et que Joan Reador aurait vendu ce bois à Antoni Sobrepera et à Sebastià Berenguer qui tiennent le four à verre du Vilar, à Villelongue-dels-Monts. Il ajoute qu'un four à verre nécessitant 10 "charges" de bois par jour "*entre nit i dia*", si le dit Formigaire continue longtemps à ce rythme les coupes pour approvisionner un four étranger "*estrany*", ce sera la ruine du four que le vicomte possède à Laroque.

Deux autres affaires confirment ce sentiment de xénophobie qui règne alors dans la communauté. L'étranger n'est pas celui qui vient de loin, mais celui qui n'est pas du village, de la seigneurie.

Réunis en février 1583 par les consuls Maurici Tologes et Felip Pages, les membres du conseil rappellent qu'ils ne veulent pas que les bêtes "*de fora*" [fr. de l'extérieur], viennent pâturer à Laroque, pas plus qu'ils ne veulent faire "*veynal*" [fr. voisinage] avec les étrangers au territoire[31].

En 1588, le monastère de Saint-Génis contrevient à cette directive en laissant des juments lui appartenant venir paître "*les herbes del terme de la Rocha*". La justice est saisie par Felip Pages alors *batlle* de Laroque.

La délinquance est aussi fiscale comme le démontre cette criée mettant en cause tous ceux qui ne s'acquittent pas des droits de mutations lors des transactions immobilières. Elle dénonce les « *dommages et les abus faits par certains qui achètent maisons, champs, olivettes, vignes, cours et autres propriétés [...] sans autorisation ni lluisme* [ou *foriscapi*] *du vicomte*[32] [...] ». Il leur intime de déclarer et de payer les *foriscapis* à son procureur.

En 1585, c'est Raphael Aravall de Perpignan qui occupe ce poste et à ce titre perçoit les droits de mutation sur la vente du moulin à farine [de *la Pava*] de Benedicte Pelegri (na Garbina) à Felip Pagès. Pour cette mutation le procureur reconnaît avoir reçu du *batlle* une paire de perdrix[33].

26. Moreno P., *El primer comte de Guimerà : notes biogràfiques, genealògiques i heràldiques*, p.15.

27. A.D.P.O. 8 J 21.

28. A.D.P.O. 11 BP 859.

29. Idem.

30. Idem.

31. Idem.

32. Idem.

33. A.D.P.O. 3 E2/1196.

Généalogie simplifiée des de Castre Pinós - Branche d'Evol et de So

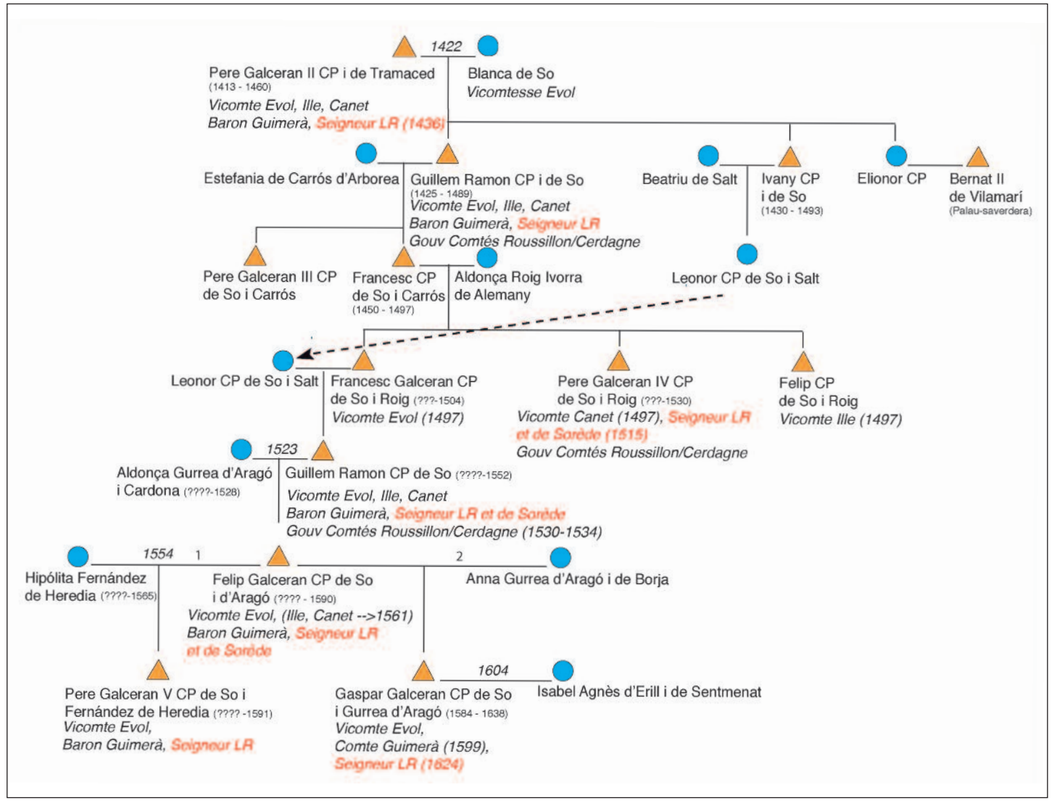

Felip Galceran de Castre-Pinós de So i d'Aragó avait épousé en premières noces Hipólita Fernández de Heredia qui mourut en 1565 après lui avoir donné un fils Pere Galceran. Il se remaria avec Anna Gurrea d'Aragó i de Borja avec qui il a eu cinq enfants dont quatre moururent en bas âge et Gaspar Galceran.

Le 10/07/1588, il fait son testament dans son château de *Guimerà* en faveur de son fils aîné Pere Galceran V[34] et meurt le 19/11/1590 dans la maison familiale de *Saragossa*.

Pere Galceran V de Castre Pinós i de So i Fernández de Heredia († 14/10/1591)

Quelques jours après la mort de son père, le nouveau vicomte d'Evol prend possession le 21/11/1590 de la ville et baronnie de *Guimerà*[35] et le 29/12 de la baronnie de Laroque[36]. Mais « *com sa senyoria per certes occupacions no es pogut venir personalment en lo present lloch per a prendre la pocessio de aquell*[37] [...] », c'est son procureur, Joan de Castellví, damoiseau de la ville de *Montblanch*, qui est chargé de recevoir en son nom et conformément aux Constitutions de Catalogne et *Usatges* de *Barcelona*, l'hommage des habitants, une cinquantaine de *caps de casa* [fr. chefs de maison] membres de l'Université, réunis sur la place avec à leur tête le *batlle* Sagismond Sala et les consuls Joan Joer et Francec Planes. Il procède ensuite à la nomination des officiers seigneuriaux : Sagismond Sala reconduit comme *batlle* ; Joan Pere Soler, juge ordinaire de la cour avec son fils Martí, docteur en droit,

34. A.D.P.O. 2B1210.

35. Archivo Histórico Provincial de Zaragossa, ES/AHPZ - P/1-189-4.

36. L'acte de prise de possession de la baronnie de Laroque passé chez le notaire Antoni Joli de Perpignan est daté du 29/12/1591, ainsi que toutes les copies rédigées au cours des siècles suivants. Cette date est erronée, il s'agit du 29/12/1590 ; en effet comme en témoignent tous les documents concernant Pere Galceran de Castre Pinós conservés à l'Archivo Histórico Provincial de Zaragossa, celui-ci est décédé le 14/10/1591.

37. A.D.P.O. 8 J 34.

comme suppléant ; Montserrat Arquer, avocat fiscal et juge en première instance ; Antoni Joli, notaire. Pour finir il rappelle les règles de police : « *ne pas jurer ni blasphémer le nom de Dieu ni celui de la Vierge Marie ; ne pas jouer aux jeux interdits ; ne pas porter des armes ni se déplacer en bandes* [...] ».

Le passage de Pere Galceran sera bref, moins d'une année pour laquelle nous ne possédons qu'un document le concernant ; il s'agit des reconnaissances des propriétés à Laroque d'Antoni Joan Bolet, bourgeois de Perpignan, faites le 31/07/1591 pour "Petro Galcerando de Castro" à son procureur le notaire Antoni Joli[38]. Bolet avait été député de la *Diputació del General* avec Felip Galceran en 1578.

Pere Galceran meurt sans descendance légitime dans son château de *Guimerà* le 14/10/1591.

Gaspar Galceran de Castre - Pinós i de So i Gurrea d'Aragó (1584 - 1638)

Demi-frère de Pere Galceran V, Gaspar Galceran n'a que 7 ans lorsqu'il lui succède. C'est par procuration que ses tuteurs, Anna Gurrea d'Aragó sa mère et Jeroni Desprat prennent possession, le 1/11/1591, à Perpignan, de la vicomté d'Evol et de la seigneurie de Laroque[39] dont l'administration est confiée à Joan Lluís de Ribes.

En tant que procureur, il se trouve confronté aux mêmes problèmes de délinquance forestière et autres que ses prédécesseurs qui l'amènent à saisir Joan Pere Soler docteur en droit et juge ordinaire de la cour de la baillie de Laroque qui ordonne une criée[40]. Elle est proclamée sur la place du village, devant le portail, le 20/04/1593 par Lazare Barbat, clerc du notaire Antoni Joli :

– *À tous ceux qui font du bois dans la montagne de Laroque sans autorisation "arruynant i derrocant tota la montanya" sans que le seigneur en tire profit.*

– *Il est interdit de couper les arbres et faire du bois pour le vendre si l'on n'a pas de maison dans le village sous peine de 10 livres d'amende ou de 15 jours de prison. Ceux qui y sont autorisés ne peuvent le faire qu'avec une seule hache [par maison], sinon ils encourent la même peine.*

– *Il est interdit de jouer pendant la célébration des offices sous peine de 20 sous d'amende dont la moitié pour l'œuvre de l'église et l'autre pour le batlle ou autre délégué.*

– *Il est interdit de se promener armé ni "acodrillat"[41] dans le territoire sous peine de 10 livres d'amende et les armes confisquées ou 15 jours de prison.*

– *Il est interdit de jurer le nom de Dieu ou celui de la Vierge Marie sous peine de 5 sous d'amende à chaque fois, dont la moitié pour l'œuvre de l'église et l'autre pour la "lluminaria"[42] de la dite église.*

– *Il est interdit d'entrer sans autorisation du propriétaire de jour comme de nuit dans les jardins ou vignes de Laroque pour y voler des fruits, sous peine de 3 livres d'amende le jour et 10 livres la nuit ou de coups de fouet.*

– *Il est interdit de violer les lois sur le bétail dans la montagne de Laroque sans autorisation du procureur du vicomte ou, en son absence, du batlle sous peine de 10 livres d'amende ou de toute autre peine à la diligence de la cour.*

– *Il est interdit de couper des arbres chez les autres sans leur autorisation sous peine de 3 livres d'amende ou de toute autre peine à la diligence de la cour.*

Trois faits divers instruits par la cour de justice complètent ce tableau, pour nous donner un aperçu de la criminalité dans le village :

En 1593, un joueur de mandoline et son groupe ont commis un vol dans la maison de Nicolau Laboria.

En 1594, Joan, jongleur, a frappé à coups de bâton la femme d'Antoni Vilar dit *Camacurt*. La même année, un nommé Lluís habitant de Laroque a enfoncé la porte de la maison de Gabriela Mauria et a tenté de la violer.

Si criées et faits divers sont de précieux indicateurs sur les déviances de certains membres de la communauté, il ne faut pas pour autant qu'ils s'imposent comme le seul axe de lecture de la sociologie villageoise. Au-delà des fausses notes, il est intéressant de souligner le fonctionnement souvent satisfaisant de ce système de démocratie directe articulé autour des *caps de casa* qui forment l'Université, du conseil général, des consuls renouvelés chaque année et du *batlle*. Ce dernier, choisi au sein de la communauté, est le véritable intermédiaire entre elle et le seigneur ou plutôt son représentant. En effet les vicomtes vivent loin, à *Saragossa*, à *Guimerà* ou à *Barcelona* ;

38. A.D.P.O. 8 J 24.

39. Moreno P., *El primer comte de Guimerà : notes biogràfiques, genealògiques i heràldiques*, p.16.

40. A.D.P.O. 11 BP 859.

41. Acodrillat : déformation du catalan aquadrillat qui signifie "se déplacer en bande, avec intention maligne".

42. "Luminaire" association de fidèles chargée de l'éclairage des églises.

Écussons des de Castre et des de Pinós à Estadilla

ce sont « *des seigneurs absents qui n'exercent pas la réalité du pouvoir local. Leur attache personnelle aux terres comme aux hommes est distandue et les visites de ces sires sur leurs domaines sont rares, voire inexistantes*[43] [...] ». On peut même se demander s'ils ont un jour mis les pieds dans leur seigneurie de Laroque. Déjà absents lors de la première prise de possession en 1436, nous n'avons trouvé aucun document justifiant à un moment ou un autre de leur présence à Laroque, déléguant à chaque fois leur pouvoir "en cascade" à leur procureur, à un notaire et enfin au *batlle*. Cet éloignement a très certainement renforcé le rôle de la communauté qui en a peut-être pris quelque fois à son aise comme le suggère le regard porté sur les années de Castre Pinós par la "*Dame Bordas*", ultime baronne de Laroque : « *Les habitants de la Roca qui avant Mr Gérome Perarnau avaient quelque droit, mince, momentané et conditionnel sur dite montagne* [de la Roca], *à force d'abuser de leurs soit disants droits parce que dans cette époque les dits seigneurs étaient fort riches et distants, habitants en Saragosse, les dits habitants de la Roca disaient toujours qu'ils avaient le droit immémorial d'aller faire du bois en dite montagne à leur gré*[44] [...] ».

Le seul témoignage en notre possession d'un projet de rencontre entre un membre de la communauté et le vicomte est une réunion du Conseil tenue au mois d'avril 1593 à l'initiative des consuls Felip Pagès et Pere Massot (dit le Jeune). Elle a pour objet le déplacement à *Barcelona* de Felip Pagès pour aller « *baiser les mains de la vicomtesse et du vicomte*[45] [...] ». Pour financer ce voyage vivement recommandé par le procureur du vicomte, le juge et le notaire Antoni Joli, il est demandé une participation aux habitants. Nous ne savons si ce voyage a eu lieu ou non.

Loin de Laroque, Gaspar Galceran n'en est pas moins soucieux que ses prédécesseurs de percevoir les censives de ses tenanciers. Il fait établir dans ce but un *capbreu* partiel de sa seigneurie (p.77) qui, semble-t-il, vient compléter celui qu'avait commencé son père Felip Galceran. Jusqu'alors les de Castre Pinós et de So, malgré leur puissance et leur richesse n'avaient pas été honorés d'un titre nobiliaire supérieur à celui de vicomte. C'est chose faite en 1599, année où Gaspar Galceran, âgé seulement de 15 ans, se voit élevé par le roi Philippe III au titre de comte de Guimerà, jusqu'alors baronnie de la famille.

43. Conesa M., *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIV^e au XIX^e siècle*, Presses Universitaires de Perpignan, 2012.

44. A.D.P.O. 8 J 105.

45. A.D.P.O. 11 BP 859.

Ce proche du roi dont il deviendra le majordome en 1630 est un érudit, collectionneur de monnaies, médailles et sculptures, généalogiste, héraldiste et bibliophile. Dans son palais de *Saragossa*, sa bibliothèque compte « *plus de 8 000 exemplaires imprimés, presque tous reliés de peau fine avec son écusson gravé sur la tranche*[46] [...] ».

Tout ceci l'éloigne encore d'avantage de sa seigneurie de Laroque où il doit de surcroît faire face à un contentieux avec l'abbé du monastère de Saint-Génis qui revendique devant la cour royale une partie du territoire de Laroque. Celui-ci fonde sa demande sur le précepte carolingien accordé par Lothaire, roi des Francs en 981 à son monastère (p.29), en vertu duquel il estime que « *la maior part hi casi tot lo terme del dit lloch [de la Roca] es de pertinenties del lloch hi terme de Sant Genis*[47] [...] ». L'enquête ordonnée par le tribunal conduit, en 1620, à une expertise sur le terrain ou "*visura*[48]" afin de tenter de retrouver les limites inscrites dans de ce précepte. Elle est effectuée par Andreu Bonet *pagès* de Montesquieu pour le compte du monastère de Saint-Génis et Joan Francesc Guja pour le compte du seigneur de Laroque. Mais les deux experts ne s'en sortent pas, il leur est en effet impossible d'interpréter six siècles plus tard les termes sibyllins du précepte. Nous n'avons pas retrouvé la sentence du procès mais le statu quo foncier qui en a résulté signifie que la demande de l'abbé est restée lettre morte.

Ajoutée aux ambitions hispaniques du nouveau comte de Guimerà et compte tenu des modestes revenus de la seigneurie, cette affaire a peut-être été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et poussé Gaspar Galceran à se séparer de sa seigneurie de Laroque.

Le 9/09/1624, en l'étude de maître Luperio Andres notaire royal de la ville de *Saragossa*, Gaspar Galceran de Castre Pinós de So i Gurrea d'Aragó et sa femme Isabel Agnès d'Erill, fille de son cousin en second le comte d'Erill, vendent à Hieronim Perarnau, au prix de 64 000 sous en monnaie "*Jaquesa*"[49] : « *le château, le lieu et le territoire de la Roca situés en comté de Roussillon, avec sa montagne, ses bois, eaux, moulins, fours, bordes, mas, mines, pâturages, herbages, maisons, lieux de pêche, usages, espaces collectifs, fruits, ventes, censives, fiefs, revenus, avec toute la juridiction civile et criminelle haute et basse, mer y mixt imperi*[50] [...] ».

Trois semaines plus tard, le 29/09, par acte reçu par maître Onofre Sabater notaire à Perpignan, Hieronim Perarnau prend "*l'actuelle et réelle*" possession de la seigneurie.

Cette transaction qui met fin à 188 ans de "règne" de la famille de Castre Pinós et de So à Laroque marque une rupture : après être restée plusieurs siècles aux mains de la noblesse d'épée, la seigneurie rejoint celles de la bourgeoisie d'affaires qu'incarne la famille Perarnau.

46. Moreno P., *El primer comte de Guimerà : notes biogràfiques, genealògiques i heràldiques*, p.20.

47. A.D.P.O. 1 BP 723 et 8 J 33.

48. A.D.P.O. H 212.

49. Monnaie aragonaise d'or ou de billon frappée du XI^e s. au XVIII^e s., à l'origine à Jaca puis dans d'autres ateliers à Montsó, Sarinyena ou Saragossa (Enciclopèdia catalana).

50. A.D.P.O. 8 J 35.

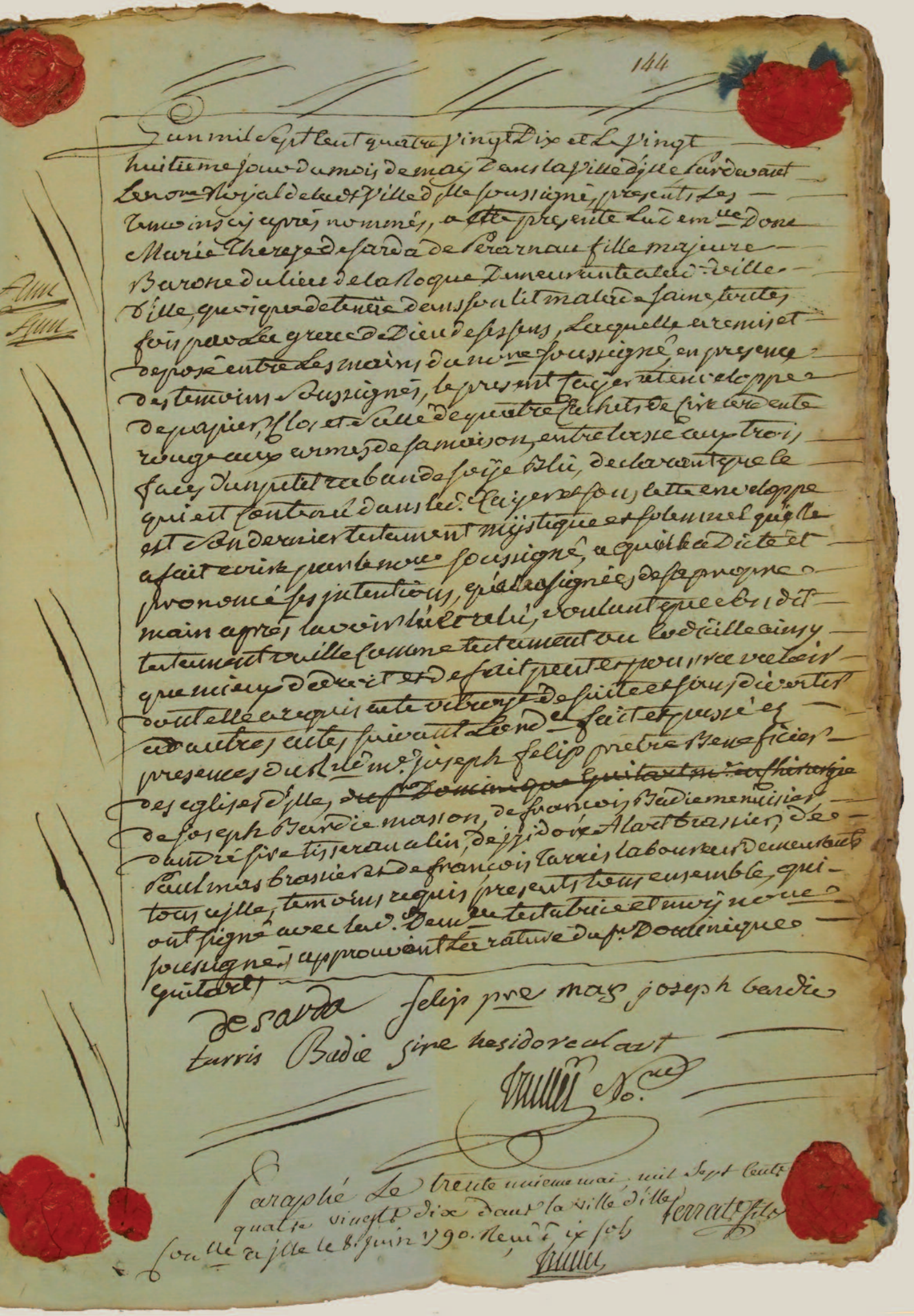

Familles
Perarnau et de Sarda
Élements biographiques
XVI^e - XVIII^e siècles

Les Perarnau sont originaires de Baixas où au XVI^e s. Antoni fait partie des paysans aisés. De son mariage avec Elisabet naissent, entre autres, trois fils : Francesc reprendra la propriété familiale, Josep deviendra curé de Saint-Jean à Perpignan et Sebastià.

Sebastià Perarnau

Il rejoindra lui aussi le chef-lieu roussillonnais pour y exercer le commerce de tissus, "*botiguer de teles*". Les données le concernant sont rares mais laissent entrevoir une ascension rapide dont la première marche est son mariage, en 1581, avec Antonia Davit, fille d'un autre "*botiguer de teles*". Le contrat de mariage[1] prévoit que les nouveaux époux seront hébergés par le père de la mariée et jette les bases d'une association commerciale entre Sebastià et son beau-père Antoni qui s'engagent à créer une "*companya*" [société], ayant pour objet la vente de tissus et d'étoffes dans une maison mise à disposition par Miquela Davit. Sebastià y apportera en outre le blé, le vin et l'huile qu'il reçoit de son frère Francesc, ainsi que les produits d'autres activités commerciales.

La seconde marche, et non des moindres, est l'intégration de Sebastià dans le cénacle de l'Inquisition. Le 29/06/1589, dans le *Real Palació de la Inquisicion* de *Barcelona*, il est nommé "familier du Saint-Office", charge réservée aux laïcs consistant en un rôle d'informateur au bénéfice de la sinistre institution. C'est une fonction prisée en raison des droits qu'elle confère comme celui de porter les armes ou d'être exonéré de certains impôts, mais aussi du respect et de la crainte qu'elle inspire.

Quelques années plus tard, Sebastià Perarnau est à nouveau associé dans une *botiga de teles*, cette fois avec Michel Bosch[2], autre "familier" du Saint-Office. Ils revendent leur boutique en 1605 et poursuivent leur association dans le commerce du blé[3].

Les efforts de Sebastià pour se hisser au sommet de la pyramide sociale se voient couronnés en 1614, par l'entrée dans la caste très courtisée des bourgeois honorés *–burgesos honrats–* de Perpignan. Selon François de Fossa, « *il fut certainement immatriculé à l'Hôtel de Ville, en qualité de Mercadier*, en 1619*[4] [...] ». Il meurt en 1621. De son union avec Antonia sont nés Victòria et Hieronim.

Hieronim Perarnau Davit (†1660)

Hieronim suit les traces de son père et embrasse la carrière de marchand. Il se marie en 1610 avec Catarina Joli, la fille d'un *pagès** de Villelongue-dels-Monts qui apporte dans la corbeille ses nombreuses propriétés au piémont de l'*Albera*. Ils ont un fils, Josep.

Catarina décédée jeune (1616), Hieronim se remarie quatre ans plus tard avec Maria Riu de Puigmaria d'une famille de bourgeois honorés qui lui donnera deux autres fils, Sebastià et Hieronim Perarnau Riu, futur archidiacre du Vallespir. Ses activités commerciales s'exercent, entre autres, dans le lucratif commerce du fer. En mars 1621, avec son père Sebastià (décédé peu après), il en achète[5] à Pere Delfau, négociant d'Olette et à Francesc Labarta de la Bastida.

1. A.D.P.O. 8 J 1.
2. A.D.P.O. 3 E1/3524.
3. Idem.
4. De Fossa F., *Observations historiques et critiques sur le droit public de Catalogne et du Roussillo*n, Perpignan, 1770.
5. A.D.P.O. 3 E1/6995, f°47 et f°62.

À gauche, testament (1790) de Marie-Thérèse de Sarda de Perarnau

En 1622, il est immatriculé « *comme fils de Mercadier*[6] ».
En 1624, Hieronim achète à Gaspar Galceran de Castre Pinós la seigneurie de Laroque. Comment la relation entre le vicomte d'Evol devenu comte de Guimerà, membre de haut rang de la noblesse catalane, et lui le bourgeois de Perpignan s'est-elle nouée ? Nous l'ignorons. Peut-être les relations de son père Sebastià au sein de l'Eglise et de l'Inquisition ont-elles joué ? En effet deux grand-oncles de Gaspar Galceran figurent au zénith de la hiérarchie catholique espagnole : Francesc de Borja (frère de sa grand-mère maternelle) sera béatifié par le pape Urbain VIII en 1624 et son frère Tomàs de Borja consultant de l'Inquisition depuis 1571 devient archevêque de *Saragossa* en 1603...
Le rachat de Laroque ne change rien aux habitudes de Hieronim qui continue ses affaires à Perpignan où il habite dans la demeure familiale de la *Plaça Nova* (Place des Poilus).
Le 28/02/1625, il est fait chevalier par le roi d'Espagne Philippe IV[7]. Il prend les mêmes armoiries qu'un parent à lui, prieur du chapitre de l'église de Corneilla de Conflent : « *un écusson sans timbre à un vaisseau de sable sur un champ d'argent, avec cette inscription au tour : facta sum navis institoris*[8] ». Il le fait graver sur le tombeau de son père dans la cathédrale Saint-Jean « *devant la grille du maître-autel*[9] ». Selon l'historien rocatin Jean-Marie Pierre, ce navire symboliserait la fonction « *d'armateurs des Flandres pour Philippe IV*[10] » qu'auraient occupé les Perarnau.
Le mariage de sa sœur Victòria avec Andreu Bosch, docteur en droit et bourgeois honoré (de la famille de Miquel Bosch, l'associé de Sebastià) sera conséquent pour l'avenir de la famille. En effet, les deux enfants qui naîtront de cette union, Antoni et Clara, décèderont et l'héritage de Victòria Bosch Perarnau, composé de nombreux biens (maison, mas, bergerie, terres) à Ille-sur-Têt, sera dévolu à Hieronim.
À partir de 1639, les temps s'assombrissent avec le début des affrontements entre les armées françaises et espagnoles en Roussillon ; ils culminent avec le siège et la capitulation de Perpignan, aux mains des Espagnols, en 1642. Nous ignorons si Hieronim et sa famille sont restés dans la ville pendant ces terribles moments comme le notaire Pere Pasqual (beau-père de Josep Perarnau) qui en a fait le récit[11], ou s'ils l'ont fui comme la plupart des nobles pour trouver refuge ailleurs en Roussillon. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils décident de le quitter. Se trouvant confrontés à devoir choisir leur camp comme tous les membres de la noblesse roussillonnaise, les Perarnau (comme ci-dessous Antoni Generès et Pere Pasqual), optent pour celui de l'Espagne et prennent en 1652 le chemin de l'exil vers *Barcelona* avec pour conséquence de voir leur seigneurie de Laroque confisquée, en 1653, au profit de Bertran du Bruelh, maréchal de camp et gouverneur de la citadelle de Perpignan.
En 1656, face aux multiples contestations découlant des nombreuses confiscations, Louis XIV, dans un souci d'apaisement, les annule car : « *Une grande partie de ces donations ayant esté faictes par importunité et avec une presse extraordinaire des pretendans en sorte que ces biens ont plutost esté extorqués par eux abusivement et par surprise [...] Revoquons et annullons par ces présentes toutes et chascunes les donations qui ont esté faites et accordées par nos Vice-roys en faveur de qui que ce soit*[12] [...] ».
À la fin des hostilités, les Perarnau regagnent Perpignan, Hieronim pour y mourir et Josep pour récupérer sa seigneurie le 5/05/1660. Hieronim est enseveli dans le caveau familial de la cathédrale Saint-Jean.

Josep Perarnau Joli (†1679)

Le 7/09/1663, Josep prête serment de fidélité au roi de France. Il avait épousé en 1645 à Perpignan Rosa Generès Pasqual, fille d'Antoni Generès, bourgeois honoré de Perpignan (1635), seigneur de *Sant Esteve del Monastir*, et de Francisca Pasqual (fille du notaire Pere Pasqual). Ils eurent huit enfants dont trois nés à *Barcelona*, deux filles mortes en bas âge et un garçon, Antoni (1657), héritier de la seigneurie ; les cinq autres naîtront après le retour de la famille en Roussillon : Hieronim capitaine au régiment Royal Infanterie Roussillon, Fèlix chanoine d'Elne, Joan, Cecília religieuse et Maria Magdalena épouse d'Ivo Camo Garau, docteur en droit et bourgeois honoré. Tant à *Barcelona* qu'à Perpignan, Antoni Generès et son fils Domènec se montrent très présents dans les affaires de Josep Perarnau, leur gendre et beau-frère.

6. De Fossa F., idem, Perpignan, 1770.
7. A.D.P.O. 8 J 1.
8. De Fossa F., idem, Perpignan, 1770.
9. Abbé Capeille J., *Dictionnaire de Biographies roussillonnaise*s, Perpignan 1914.
10. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990).
11. Pasqual P., "Mémoires, 1595-1644", texte publié par Paul Masnou, *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1905.
12. A.D.P.O. B 401 f°39 à 41, cité par Marcet A. dans Le rattachement du Roussillon à la France, Trabucaire, Canet, 2015, p.94.

Antoni Perarnau Generès (1657 - 1692)

À la mort de son père, Antoni devient seigneur de Laroque en 1679. L'année suivante, il épouse Maria Magdalena d'Esprer de Copons. Si cette union reste dans le sérail des bourgeois honorés (les d'Esprer le sont depuis déjà trois générations), elle marque néanmoins un tournant : alors que jusqu'ici les liens s'étaient tissés au sein de l'aristocratie roussillonnaise ayant pris le parti de l'Espagne, cette alliance traduit un rapprochement avec la France. Le destin des Comtés étant scellé depuis 1659, il est temps pour la noblesse roussillonnaise de rentrer en grâce auprès du nouveau pouvoir. La belle-mère d'Antoni n'est autre que Geltrudis de Copons dont le père, Felip de Copons i Tamarit, avait au moment du conflit embrassé la cause du roi de France. Il faut dire que les données étaient différentes dans le *Principat* d'où sont originaires les de Copons, vieille et grande famille de la noblesse sud-catalane. La branche qui nous intéresse est celle des seigneurs de Puig-Roig près de *Vilafranca del Penedès*.
Lors du conflit entre la *Generalitat* et le roi d'Espagne, Felip de Copons avait soutenu l'alliance que la *Generalitat* avait nouée avec Louis XIII contre Madrid. Le roi de France, nouveau comte de *Barcelona*, l'avait nommé juge de la *Reial Audiència* en 1640. Mais quelques années plus tard, en 1652, quand les armées espagnoles reprirent le dessus et assiégèrent *Barcelona*, les notables compromis dans la collaboration avec les Français durent quitter le *Principat*. C'est ainsi que Felip de Copons est arrivé à Perpignan où sa fidélité fut récompensée par un poste de Conseiller du Conseil Royal en 1653, puis par celui de Conseiller au Conseil Souverain de Roussillon. Son fils, son petit-fils et son arrière petit-fils en seront présidents à mortier[13].
Antoni Perarnau s'éteint en 1692 en pleine jeunesse (35 ans), laissant de son union avec Maria Magdalena d'Esprer de Copons quatre enfants en bas âge dont un, Antoni, ne lui survivra qu'un an. Sa veuve s'étant remariée dès l'année suivante avec Joan de Barutell et demeurant à *Puigcerdà*, ses trois autres enfants, Domènec, Caietà et Magdalena, sont placés sous la tutelle et curatelle de leur grand-oncle Domènec Generès, seigneur de *Sant Esteve del Monastir* et bourgeois honoré de Perpignan qui gèrera leur patrimoine jusqu'à leur majorité : la seigneurie de Laroque est alors affermée, successivement à Jacint Fabre (1695-1699), à Joaquim Balderan et Fèlix Reig (1699-1703) et à Gàspar Fericles (1703-1707).
La maison familiale des Perarnau de la *Plaça Nova* à Perpignan est louée au président de Salelles[14]. Les enfants sont séparés : Domènec, 17 ans, est pensionnaire au collège des Pères de l'Oratoire de Pézenas ; Magdalena est placée sous la protection de sa grand-tante Maria de Copons i Tamarit, religieuse du couvent de Saint Sauveur de l'ordre de Saint-Augustin ; Caietà, 9 ans, vit dans la demeure d'Emmanuel Rodrigues, curé de l'église Saint-Jean (adulte, il deviendra moine à *Sant Miquel de Cuxà*).

Au centre, dans le vieux village, maison des Perarnau / de Sarda (p.170)

13. Président à mortier : en référence au mortier, toque de velours noir bordée d'or portée par les présidents.
14. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014.

Domènec de Perarnau Esprer (1683 - 1746)

En 1711, Domènec de Perarnau, seigneur de Laroque, prend pour épouse Theodora de Camprodon et Sant Dionis, fille de Josep de Camprodon, capitaine dans le régiment de chevau-légers[15] et de Narcissa de Sant Dionis fille d'un officier de l'armée du roi de France. Originaire du *Principat*, la famille de Camprodon est enracinée depuis longtemps en Roussillon où les ancêtres de Theodora comptent quatre générations de bourgeois honorés. En outre, Antich, son arrière grand-père, avait été nommé au privilège de Noble et Bonaventure, son grand-père, notaire, avait été anobli par Philippe III en 1635.

La venue de *Girona* en Roussillon des de Sant Dionis est plus récente et leur renommée moins grande. Pour autant, bien avant l'union de Josep de Camprodon et de Narcissa, un tragique destin avait réuni ces deux familles : la tante de Theodora, Teresa de Camprodon, mariée à Francesc de Foix et Bearn, seigneur de Sorède, avait eu une liaison avec Emmanuel de Sant Dionis, le père de Narcissa, assassiné par des résistants à la francisation du Roussillon. Accusée d'avoir été l'instigatrice du complot d'assassinat de son ex-amant, Teresa fut condamnée à mort et exécutée en 1662[16].

En 1711, cinquante ans après, cette affaire n'est qu'un mauvais souvenir et l'alliance de Domènec de Perarnau et de Teodora de Camprodon et Sant Dionis s'inscrit dans une stratégie de bonnes relations avec le pouvoir de la nouvelle province française.

Sur le plan familial, Domènec se trouve confronté à un long conflit avec sa sœur Magdalena concernant l'héritage de leur père décédé *ab intestat**. Il débute en 1707 alors que Magdalena n'a que 16 ans et se conclut par une première transaction en 1708 qui accorde à la plaignante une pension alimentaire et une dot de 8 000 livres, confirmée par une seconde à la majorité de Magdalena en 1715, année de son mariage avec Josep de Sarda Terrena. Mais celle-ci ne s'en satisfait pas et se référant au testament de son grand-père Josep, elle réclame « *la troisième partie de l'universel héritage des biens*[17] ». Après 30 ans de procédures, elle se verra débouter de ses prétentions en 1737.

Fin 1746, Domènec, gravement malade, est alité dans sa maison de Laroque ; il dicte le 7 décembre son testament. N'ayant pas eu d'enfant avec Theodora, il institue son neveu (le fils de Magdalena), Josep de Sarda de Perarnau, héritier universel, mais laisse à son épouse « *l'usufruit et jouissance de ses biens* ». ; il donne à son beau-frère Bonaventure de Camprodon « *l'usufruit de la maison qu'il possède à Perpignan rue de la Halle ou poissonnerie*[18] [...] ». et une rente annuelle de 300 livres ; il lègue à sa filleule Françoise de Copons 1 100 livres payables après la mort de son épouse.

Domènec s'éteint le 19 décembre. Les obsèques ont lieu le lendemain à Laroque, dans l'église paroissiale Saint-Félix, en présence de 13 prêtres dont le curé du village Josep Vilanova[19].

Si trois membres de la famille Perarnau avaient déjà été inhumés dans cette église, Domènec est le seul seigneur de Laroque à y être enterré, (ses prédécesseurs l'ont été à la cathédrale Saint-Jean à Perpignan) ; son épouse Theodora le rejoindra le 18/10/1755 ; leur sépulture se trouve "*devant le maître autel*"[20].

Josep de Sarda de Perarnau (†1782)

Les de Sarda, originaires d'Ille où ils possèdent de nombreuses propriétés, sont bourgeois honorés de la ville de Perpignan depuis quatre générations. C'est un beau parti qu'épouse en 1715 Magdalena de Perarnau en la personne de Josep de Sarda Terrena dont le père avait été anobli par Louis XIV. Ils auront 5 enfants Joseph, Antoine, Marie-Thérèse, Gaspard et Caietana.

Leur fils aîné, Josep de Sarda de Perarnau, hérite en 1745 des biens de son père[21] qui comptent les maisons de famille d'Ille et de Perpignan, une autre maison, un *cortal* et des terres à Ille, des terres à Néfiach, une maison, deux *cortals* et des terres à Bouleternère, des terres à Saint-Laurent de la Salanque, le four à pain banal, un *cortal* et des terres à Pia.

Vient s'y ajouter, en 1755, la pleine jouissance à la mort de Theodora de l'héritage de son oncle Domènec de Perarnau. L'ensemble met Josep de Sarda, seigneur de Laroque, à la tête d'un confortable patrimoine qui fait des envieux dans la parentèle.

15. Corps de cavalerie de la Maison militaire du roi de France.

16. Bassol i Marc P., *Thérèse de Campredon un procès criminel au XVII^e siècle*, L'Harmattan, 2003.

17. A.D.P.O. 8 J 6.

18. A.D.P.O. 8 J 1.

19. Idem.

20. A.D.P.O. 8 J 45.

21. Idem.

Dès 1756, il doit composer avec Bonaventure de Camprodon de Sant Dionis, le frère de Theodora, qui lui réclame la somme de 16 082 livres (l) : 9 000 l pour la dot de Theodora, 1 000 l de gain de survie acquis par sa sœur par contrat de mariage et 6 082 l pour les créances obtenues par Theodora « *sur les biens et successions les aiant libérés de plusieurs detes et rentes passives*[22] [...] ».

N'ayant pas « *d'argent effectif pour payer la dite somme* », les deux parties conviennent qu'elle sera réglée par trois rentes constituées, une de 320 l faite à la communauté des prêtres d'Ille, une de 346 l au monastère de Saint-Dominique et une de 770 l à Bonaventure de Camprodon ou à ses ayants droit.

En 1759, c'est François de Copons, président à mortier du Conseil Souverain, qui saisit le Conseil pour savoir si le legs de 1100 livres fait par Domènec de Perarnau à sa filleule Françoise de Copons était caduque compte tenu de la mort prématurée de cette dernière ou transmissible à sa famille. La cour tranche pour la transmissibilité et « *condamne le dit de Sarda à payer aux dits mariés de Copons [...] la somme de 1100 livres*[23] [...] ».

Josep de Sarda de Perarnau est resté célibataire. Le 24/08/1782[24], malade dans sa maison d'Ille, il dicte son testament. Entre autres dispositions, il institue son frère Antoine son héritier universel et meurt deux jours après. Le 27/08, ses obsèques se déroulent dans l'église Saint-Etienne d'Ille, puis il est enterré dans le cimetière de Notre-Dame de la Rodona.

Mais Antoine ne restera pas longtemps seigneur de Laroque ; il meurt deux ans après Josep, le 15/11/1784, qu'il rejoint dans le caveau de famille d'Ille.

Marie-Thérèse de Sarda de Perarnau (†1790)

Antoine étant décédé *ab intestat**, l'ensemble de son substantiel patrimoine échoit à sa sœur Marie-Thérèse qui devient la première femme à la tête de la seigneurie de Laroque. Elle y reste six ans avant que la mort ne la rattrape à son tour, mais cette fois sans solution pour une transmission familiale car, comme ses frères, Marie-Thérèse est sans descendance. Le choix de son successeur doit se faire hors du champ familial, ce qui marque définitivement la fin de la dynastie Perarnau à Laroque.

Le 31/05/1790, Marie-Thérèse s'éteint dans la maison paternelle d'Ille non sans avoir dicté quatre jours avant à Maître Trullé, son testament mystique[25] qu'elle a déposé devant témoins chez son notaire.

C'est dans une pièce voisine de la chambre mortuaire que ce dernier procède en présence des mêmes témoins à l'ouverture du testament scellé « *aux quatre coins par quatre cachets de cire ardente rouge portant pour empreintes les armes ordinaires de la testatrice*[26] [...] ». Entres autres volontés, la baronne de Laroque laisse aux pauvres de sa seigneurie la somme de 1200 livres qui seront distribués par le curé et institue comme héritière universelle « *la Demoiselle Augustine Viader et Anglade fille de feu François Viader et Reynalt bourgeois d'Ille et de Marie Anglade* [...] ».

Augustine Viader épouse Bordes (1769 - 1847)

Nous n'avons trouvé aucun document justifiant le choix d'Augustine Viader. Il est évident que les liens entre la baronne de Laroque et sa jeune (21 ans) légataire devaient être étroits. Si l'étude généalogique comparée sur six générations des familles de Sarda, Perarnau et Viader ne nous a pas permis d'établir entre elles des liens au sens strict, il en ressort néanmoins une parenté de classe et de lieu : celle des bourgeois d'Ille, donc celle d'un même milieu où la fréquence des relations tisse les affinités.

Apothicaires à Ille-sur-Têt au XVII^e s., les Viader s'orientent ensuite vers le droit : Théodore Viader Domenech, grand-père d'Augustine, est avocat à la cour du Conseil Souverain du Roussillon.

Cette étude révèle aussi la présence de connexions plurielles avec les Mauran, famille tentaculaire de *mercaders* et de bourgeois du *Riberal* de la Têt, entre Bouleternère, Millas et Ille. Nous avons distingué trois branches dont on peut penser avec Joan Peytavi qui a étudié l'une d'entre elles (celle d'Esteve Àngel Mauran) que tous ses membres « *Sans qu'il soit possible d'établir des liens de parenté entre tous les individus [...] sont plus ou moins apparentés*[27] [...] ».

22. A.D.P.O. 8 J 45.

23. Idem.

24. Idem.

25. Forme peu utilisée de testament qui préserve le secret des dernières volontés du testateur qui ne sont connues qu'après sa mort.

26. A.D.P.O 3 E 38/99.

27. Peytaví Deixona J., *La Família Nord-Catalana, Matrimonis i Patrimonis (segles XVI-XVIII)*, Editorial Trabucaire, Canet 1996.

La deuxième branche, celle de Joaquim Mauran, *mercader* de Bouleternère, est très liée aux de Sarda : Gabriel Sarda, trisaïeul de Marie-Thérèse, épouse en 1620 Catarina Mauran et leur fils Josep de Sarda Mauran se marie avec sa cousine germaine, Maria Magdalena Mauran. La troisième branche, celle de Gabriel Mauran, *pagès* d'Ille, est proche des Viader : la veuve de Gabriel Mauran fils, Anna Maria Domènec épouse l'arrière-grand-père d'Augustine, tandis que Pere Mauran Geli (neveu du précédent) se marie avec l'arrière-grand-tante d'Augustine. Les Mauran agissent comme une sorte de dénominateur commun entre ces deux familles hors d'une quelconque filiation directe.

Par ailleurs la mère d'Augustine, Marie Anglada Colomer, était originaire de Vinça. Son oncle, Joseph Anglada Cruells, docteur en lois, et son cousin germain Augustin Anglada Viader possédaient un mas à Laroque (*mas d'en Sors* - p.342). Tous deux devaient bien connaître Thérèse de Sarda de Perarnau.

Quelques mois plus tard, le 7/02/1791, la nouvelle baronne de Laroque, épouse dans l'église paroissiale Saint-Saturnin de Bouleternère, Jean Bordes Desprer du même village.

Mais l'énorme héritage que le sort avait placé sur les épaules d'Augustine s'avère très vite un encombrant fardeau que le jeune couple aura bien du mal à porter, car le grand chambardement de la Révolution était déjà engagé.

La dégradation de la situation les pousse à l'exil. Le 30/06/1791, ils franchissent l'*Albera* en compagnie, entre autres, du chevalier Banyuls de Montferrer, du comte de Nyer, du président du Domaine Jean Pierre de Costa, etc. (p.289). Leur fuite vers le *Principat de Catalunya* est brève, ils retournent à Laroque le 1/10/1791 où deux mois plus tard, le 29/12, naît leur fille Delphine. Ils y restent jusqu'au 1/08/1792, puis gagnent Villelongue-dels-Monts pour un bref passage. Nouveau départ le 16/09 pour Saint-Laurent-de-Cerdans où naît en 1793 leur deuxième fille Marie-Thérèse († 1811).

Les Espagnols s'emparent de cette ville le 17/04/1793. Le général Ricardos ordonne aussitôt que lui soit remis « *troupeaux et denrées de ceux qui auraient quitté leur domicile*[28] [...] » s'engageant à payer les propriétaires. Un détachement de troupes espagnoles est ainsi envoyé à Laroque pour prendre 1 100 moutons, 140 chèvres et 30 cochons appartenant aux de Bordes ainsi que « *80 charges de blé, 20 charges d'huile 30 charges d'orge et une grande quantité de paille et son pour la cavalerie*[29] [...] ». À la demande du "*citoyen Bordes*" d'un titre de créance du montant de ces biens, le général répond qu'il ira en rendre compte au gouvernement et lui promet qu'il sera indemnisé de ses pertes. Ricardos part ensuite pour Madrid où il meurt peu de temps après. Avec pour seule preuve la parole du général, les de Bordes ne verront jamais la couleur de l'indemnisation.

Nouvel exil vers le *Principat*... Ils quittent Saint-Laurent le 2/05/1794 pour *Bellpuig* où ils s'installent jusqu'en juillet 1796. C'est là que naît leur troisième fille Joséphine le 11/01/1795. Puis ils rejoignent *Arenys de Mar* et *Barcelona*.

Augustine rentre en France avec ses enfants et s'installe à Perpignan le 30/11/1800. Son époux reste à *Barcelona* en qualité de négociant. À ce titre, il se fait faire un certificat de "*promesse de fidélité à la Constitution*" par le commissaire des Relations commerciales de la République française en Catalogne pour obtenir l'élimination de son nom de la liste des émigrés. De son côté, Augustine est rayée de cette liste le 6/06/1801. En 1802, son mari est toujours à *Barcelona*. Nous ignorons la date de son retour, au plus tard en 1808 car leur fils Henry naît en 1809 à Perpignan.

Jean Bordes y meurt le 1/02/1818. Huit mois plus tard, estimant ses ressources insuffisantes, sa veuve sollicite une pension auprès du roi. Il faut cependant relativiser la modestie de son patrimoine...

Si ses biens rocatins ont été en grande partie vendus comme Biens nationaux, à l'exception de la montagne de Laroque (p.223), il lui reste plusieurs immeubles à Perpignan, une maison à Villelongue-dels-Monts, un domaine à Claira, des moulins à Toulouges, une grange à Néfiach, un moulin à farine à Pézilla, des biens immeubles à Prades et des valeurs mobilières.

Le 27/04/1825, la loi d'indemnisation des émigrés qui avaient perdu leurs biens vendus comme Biens nationaux, est promulguée par Charles X. En 1826, Augustine formule dans ce cadre une demande en indemnité d'abord pour ses enfants qui obtiendront 4 373 francs, puis pour elle qui récupèrera en 1832, 2 770 francs.

Le 27/12/1845, "*alitée dans sa chambre [...] presqu'aveugle et infirme*" mais "*parfaitement saine d'esprit*[30]" Augustine de Bordes Viader dicte son testament en faveur de ses enfants, Henry, Delphine et Joséphine. Elle s'éteindra le 16/04/1847 à l'âge de 78 ans.

28. A.D.P.O. 8 J 83.

29. idem.

30. A.D.P.O. 2 Op 1760.

Généalogie Perarnau / de Sarda

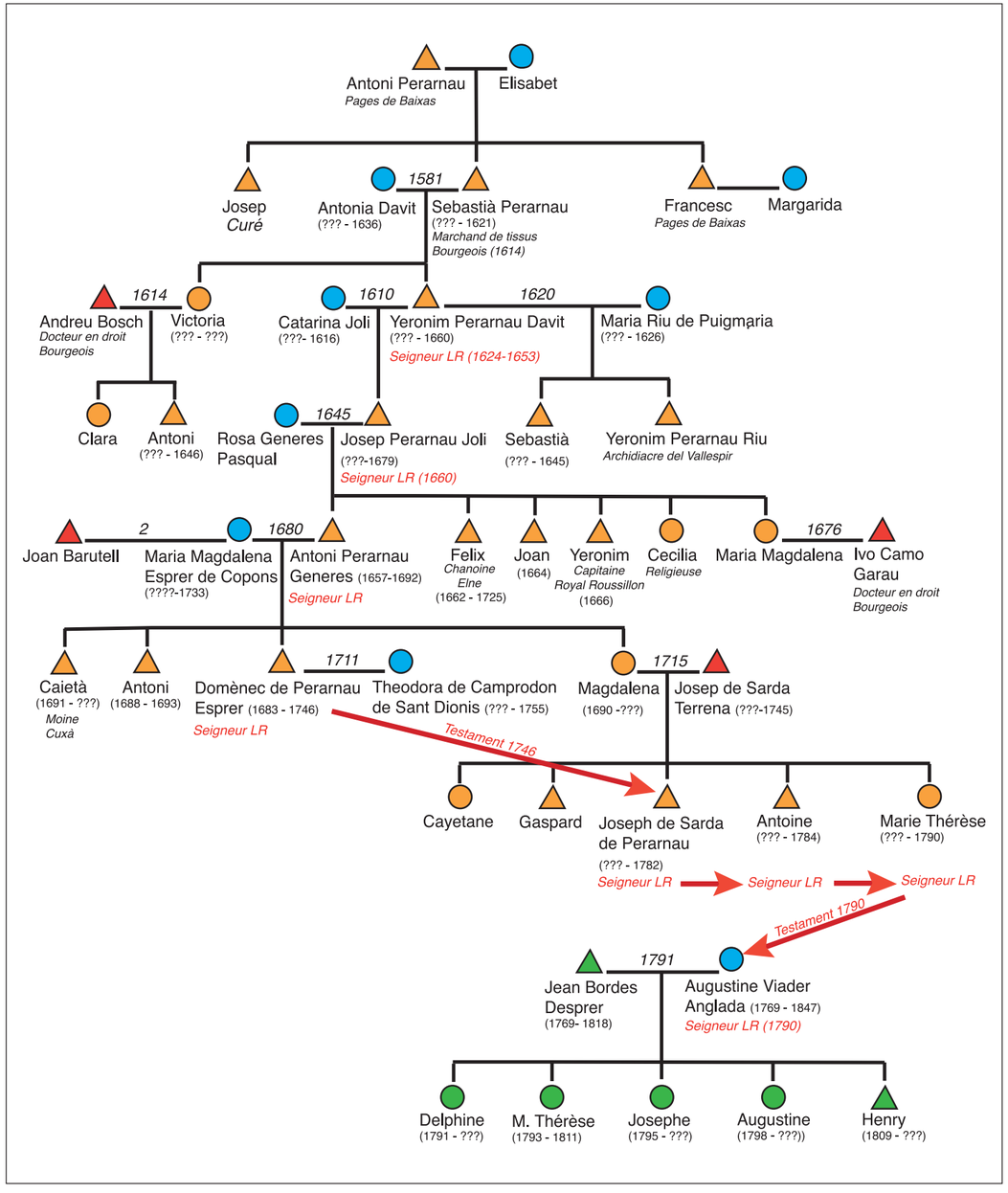

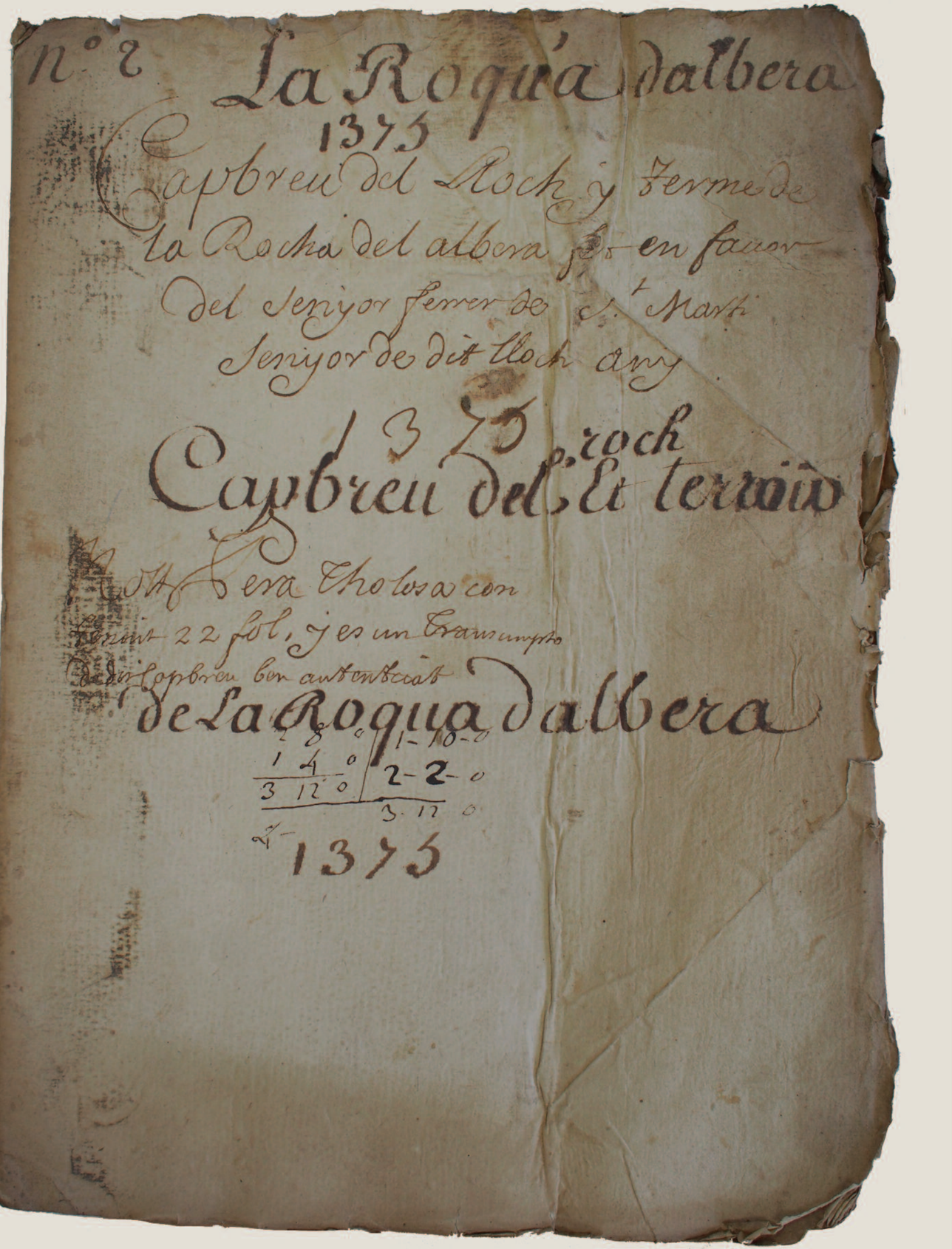

Des capbreus au cadastre napoléonien

Avec l'affirmation des lignages féodaux à partir du XI^e^ s., les terres publiques, "*terras de feo*", que les vicomtes et autres viguiers détenaient en fief des comtes deviennent leur propre domaine : la seigneurie.

À sa tête, le seigneur concentre entre ses mains tous les droits de justice : la haute ou justice criminelle, le *mer imperi* et la basse justice concernant les délits de droit commun, le *mixt imperi*. Il possède la propriété éminente des terres, le domaine direct, confiant à celui qui les exploite, individu ou communauté, le domaine utile : il en est le tenancier, celui qui "tient" ses terres pour le compte du seigneur. L'instrument juridique qui lie les deux parties est le bail à accapte, ancêtre du bail emphytéotique. Conclu pour une durée perpétuelle ou limitée, il permet au seigneur de s'assurer une rente sur des terres jusqu'alors incultes et au preneur de disposer de terres qu'il fait fructifier pour son propre compte tout en gardant la liberté de céder ou d'aliéner ses biens.

En contrepartie de cette concession, le seigneur perçoit une taxe d'entrée (*intrata*), une redevance annuelle, le cens et un droit de mutation si la tenure est vendue ou aliénée.

Ces taxes ne cessent de s'accroître tout au long des XI^e^ s. et XII^e^ s. pour aboutir aux *mals usos*[1], les mauvais usages, rentes de tous ordres comme l'*exorquia**, l'*intèstia**, la *cugúcia**, l'*arsina**...

À ces redevances s'ajoute un asservissement des personnes : le paysan reconnaît être "*homo proprius et solidus*" du seigneur ; il est attaché héréditairement à son manse (*amansatus*) ou à sa *borda* (*abordatus*). Il ne peut s'en libérer que par le paiement d'un rachat, la *remensa*.

Il faut attendre le XV^e^ s. pour assister dans toute la Catalogne à de grands mouvements de révoltes contre cette situation de servage. Ils aboutissent, en 1486, à la sentence de *Guadalupe* par laquelle le roi Ferdinand le Catholique aboli les *mals usos*.

Sur le plan fiscal, ce progrès ne change rien dans la relation entre le seigneur et son tenancier qui continue à s'acquitter des redevances. À cette fin, l'instrument essentiel de gestion seigneuriale est le *capbreu*, registre dans lequel « *un notaire consignait les reconnaissances individuelles des tenanciers relevant de la directe d'un même seigneur*[2] [...] ». Désignés en français sous la dénomination de terriers ou livres-terriers, ils apparaissent en Catalogne au XII^e^ s. et se développent en Roussillon à partir du siècle suivant. Il s'agit de « *documents de gestion seigneuriales*[3] [...] » permettant au seigneur de définir l'assiette des redevances, en numéraire ou en nature, ou encore en services de travail ou corvées, dont les tenanciers doivent s'acquitter.

Ces "*livres de reconnaissances*[4]" recensent les biens immobiliers (terres et constructions) tenus pour le seigneur.

Cette opération de recensement est effectuée la plupart du temps par un notaire qui solennellement reçoit le tenancier. Ce dernier, sous la foi du serment, lui déclare toutes ses possessions qui sont enregistrées dans ces registres ayant valeur d'actes juridiques.

Le fonds des A.D.P.O. concernant la seigneurie de Laroque est particulièrement riche en *capbreus* qui s'échelonnent du XIII^e^ s. au XVIII^e^ s. Liés à la seigneurie, ils s'éteignent avec elle. La langue de leur rédaction

1. Marcet Juncosa A., *Mots-clefs de l'histoire catalane du nord*, Editions Trabucaire, Canet 2003.
2. Tréton R., « Un prototype ? Remarques à propos d'un capbreu », *L'Albera, terre de passage de mémoires et d'identités* », collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006.
3. Conesa M., "Capbreu et paysage. Remarques sur l'utilisation d'une source seigneuriale dans l'étude des paysages des Pyrénées de l'est. (Cerdagne, XVI^e^-XVIII^e^ siècle)", in "*Cadastres et paysages*" *n° 14*, 2007.
4. Idem Treton R., collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006.

À gauche, couverture du capbreu de 1375

est successivement le latin du XIII[e] s. au XVI[e] s., le catalan au XVII[e] s. et le français au XVIII[e] s. ; mais quelle qu'elle soit, la structure et la formulation des reconnaissances s'y déploie d'une manière stéréotypée : le tenancier y est désigné, le bien y est qualifié (maison, terre, mas...), situé par son lieu-dit, défini par ses confronts et souvent quantifié (pas toujours). Chaque reconnaissance se termine par le montant et la nature de la (ou des) redevances dues au seigneur et par le nom des témoins. Cette base immuable est pour certains actes individuels ou registres dans leur entier complétée par l'origine des biens sur plusieurs générations.

L'intérêt de la lecture croisée des *capbreus* que nous avons étudiés réside dans le fait que des informations manquantes dans un des registres sont "éclairées" par un autre pour une meilleure compréhension de l'ensemble. S'ils « *n'ont pas pour fonction de restituer un paysage, mais d'obliger les vassaux et les tenanciers à reconnaître les terres*[5] [...] ». les multiples informations qu'ils contiennent, d'ordre fiscal, juridique, économique, toponymique et foncier fournissent de précieux indices sur les familles, la structure des exploitations et de l'habitat, la nature des cultures.

Leur limite réside dans le fait que, pour une période donnée, ils n'offrent qu'une vision partielle du territoire, soit qu'une partie de ces documents ait été perdue ou endommagée, soit qu'ils ne concernent qu'une partie de la seigneurie en raison de la pluralité des seigneurs fonciers, mais aussi parce qu'ils n'incluent pas les propriétés exploitées par le seigneur en faire valoir direct. Malgré ces lacunes, leur contenu reste une mine d'information de premier ordre pour l'histoire rurale « *sur un plan économique, social, démographique, juridique ou toponymique*[6] [...] ».

Le plus ancien *capbreu* a été établi à Laroque en 1264 pour le seigneur, le comte d'Empúries Ponç Hug III. Il nous est parvenu par une copie partielle réalisée en 1620 qui ne porte que sur une partie du finage : les territoires de "*Sancti Felicis de Tanyano* et *Sancti Fructuosii de Rocha Vela*". Il ne contient que 14 déclarations « *dont sept seulement semblent avoir été intégralement recopiées*[7] [...] », ce qui en dépit de tout son intérêt, limite sa portée quant à l'étude de la structure du territoire. Son analyse détaillée en a été faite par Rodrigue Tréton dans le cadre du colloque "*L'Albera, terre de passage de mémoires et d'identités*[8]" en 2006.

Le premier *capbreu* original que nous possédons a été réalisé en 1354 pour un des seigneurs fonciers, Guillerm Sagarriga (p.36). Il recense 32 déclarants pour une quarantaine de reconnaissances. Nous ne l'avons pas inclu dans notre étude qui porte sur sept *capbreus*, de 1375 à 1750. Au total, ce sont 939 déclarations et 6687 reconnaissances qui ont été triées dans une base de données par critères permettant une analyse diachronique de l'occupation des sols, de la répartition et de l'évolution des cultures, et aboutissant à une esquisse de l'habitat et du paysage rural de Laroque du XIV[e] s. à la fin du XVIII[e] s.

Ce chapitre présente chacun des *capbreus* tandis que les résultats de leur analyse, étayée par d'autres données archivistiques, procédures judiciaires, registres notariaux, écrits du for privé, traités d'agriculture, etc., mais aussi par des données de terrain, seront déclinés dans d'autres chapitres.

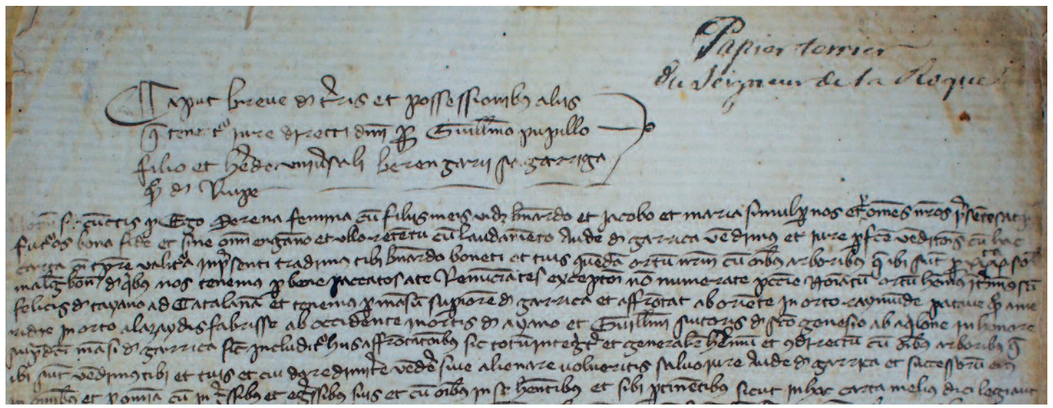

Extrait du capbreu de 1354 établi pour Guillerm Sagarriga

5. Idem Conesa M., in "*Cadastres et paysages*" *n° 14*, 2007.

6. Treton R., collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006.

7. Idem.

8. Ouvrage collectif sous la direction de Camiade M., P.U.P. / I.F.C.T., 2006.

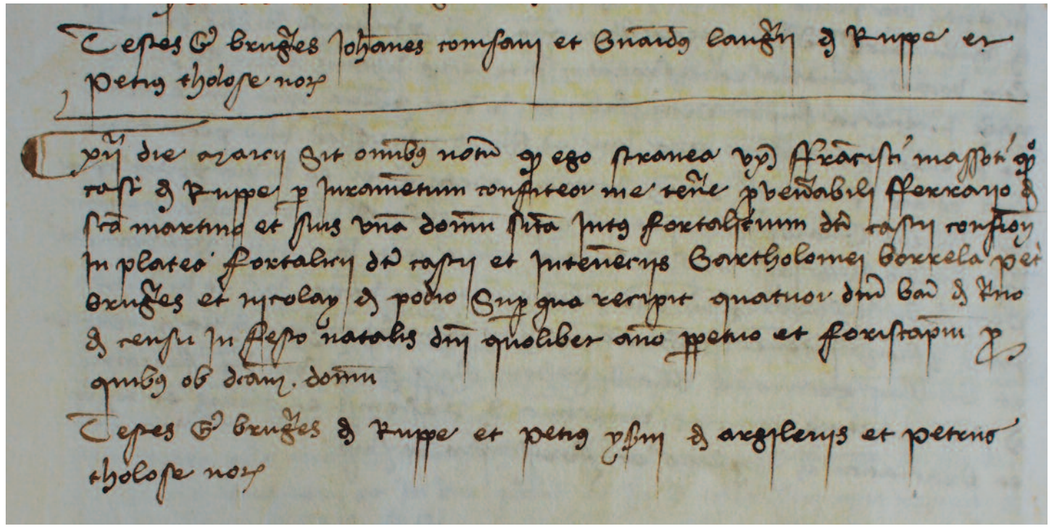

Extrait du capbreu de 1375 établi pour Ferrer de Sant Martí

CAPBREU DE 1375[9]

Il a été réalisé par Pere Tolosa qui a officié comme notaire à Laroque et Palau-del-Vidre entre 1372 et 1404, pour le compte de Ferrer de Sant Martí, seigneur foncier de Laroque (p.38).

Comme le *capbreu* de 1264, il ne s'agit pas du document original, mais d'une copie en latin dont la date et le notaire sont précisés à la dernière page : 25/02/1458, Miquel Tolosa, le successeur de Pere, qui a officié lui aussi à Laroque au milieu du XV[e] s.

La date générique de 1375 portée sur la couverture ne concerne qu'une partie seulement du document dont les 113 déclarations et 1 hommage au seigneur, s'étalent de 1375 à 1401:

1375 = 27 ; 1376 = 29 ; 1377 = 18 ; 1378 = 1 ; 1379 = 21 ; 1380 = 12 ; 1381 = 1 ; 1383 = 1 ; 1384 = 1 ; 1393 = 1 ; 1398 = 1 ; 1401 = 1.

Elles correspondent à 98 déclarants et portent sur 320 reconnaissances.

Ce *capbreu* n'offre qu'une vision partielle de la structure du finage. Il ne concerne en effet qu'un seul seigneur foncier, certes important, mais font défaut les autres feudataires comme le monastère de Saint-Génis qui apparaît dans plusieurs confronts et surtout le seigneur éminent, Galceran Morey (p.42). Si nous ne possédons pas de *capbreu* élaboré pour ce dernier, nous en avons un établi quelques années plus tard, en 1396, pour ses filles et héritières, Alienora, Maria et Francisca. La proximité des dates de ces deux documents rend intéressant leur rapprochement en raison du nombre élevé de reconnaissances qui, pour la première fois, permet une analyse du finage rocatin dans son ensemble.

"*Ego Johanes Benaiam de mansis de torrentibus inferioribus*" [Moi Joan Benaiam des mas de *Torrent d'Avall*] : C'est ainsi que chaque tenancier de mas ou de *borda* s'identifie dans une des zones du finage regroupant plusieurs mas, suivant une structuration du territoire amorcée dès l'époque carolingienne (p.25) : "*mansis de Ruppe Veteri*" (*Rocavella*), "*mansis de Riuo profundo*" (*Ripron - l'Avellanosa*), "*mansis de Tanyano*" (*Tanyà*), "*mansis de Torrentibus superioribus / inferioribus*" (*Torrent d'Amunt / Avall*), "*mansis de Aganix*", (entre *Tanyà* et *Terrats*) "*mansis de Terrats*". Pour ceux qui déclarent des maisons, elles se trouvent soit "*intus fortalicium*", dans le vieux village fortifié ou à l'extérieur "*in barrio*", dans un des faubourgs.

Ce *capbreu* est le seul des registres étudiés où chaque tenancier de manse ou de *borda* se déclare "*homo proprius solidus et amansatus* [ou] *abordatus*". Il rend hommage à son seigneur en lui prêtant serment de fidélité à la fois par la parole mais aussi en mettant ses mains dans celles du seigneur : "*facio vobis homagium manibus et ore comendatum* [...]".

9. A.D.P.O. 3 E 40/1161.

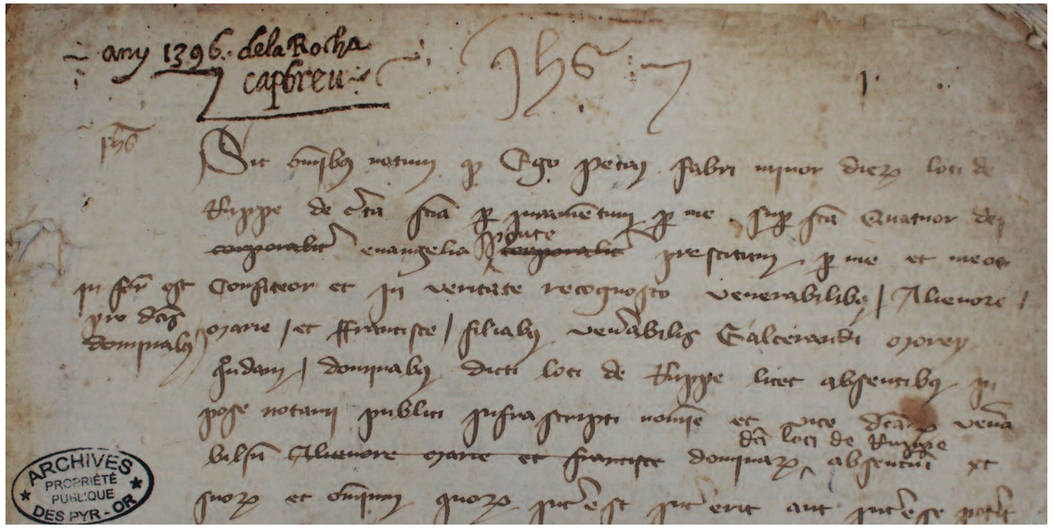

Extrait du capbreu de 1396 établi pour Alienora, Maria et Francisca Morey

CAPBREU DE 1396[10]

Le notaire Pere Tolosa, le même que celui du précédent *capbreu,* l'a réalisé pour Alienora, Maria et Francisca, filles de Galceran Morey seigneur de Laroque, décédé (p.42).
Il s'agit du premier *capbreu* original d'un seigneur éminent de Laroque qui nous soit parvenu.
La date de 1397 portée sur sa couverture ne concerne qu'une partie des 180 déclarations qui s'étalent de 1396 à 1399 : 1396 = 151 ; 1397 = 22 ; 1398 = 2 ; 1399 = 5.
Mais ce nombre n'est pas exhaustif car il manque des pages au document qui commence par plusieurs pages non numérotées, rajoutées postérieurement, écrites en catalan :
– Un index toponymique des lieux-dits évoqués dans le *capbreu* (4 pages).
– Un index onomastique (3 pages) par numéro de page.
– Un index onomastique alphabétique désigné « *Rubrica del present capbreu* » (4 pages). La traduction en catalan des noms propres y est souvent très approximative.

S'ensuit le corpus du *capbreu*, en latin (à l'exception des toponymes, en catalan). Sur ses 375 pages, 25 sont manquantes, soit 6,7% des déclarations ce qui, pour l'analyse du document, pénalise surtout la part de l'habitat dispersé, car plusieurs mas et bordes font défaut.
Par sa qualité générale de conservation, son nombre élevé de déclarations et l'énumération des différents seigneurs fonciers, ce registre offre un excellent panorama de la structure du finage de la seigneurie à la fin du XIV^{e} s.
Ces 180 déclarations correspondent à 178 déclarants car 2 sont en double. Elles portent sur 1320 reconnaissances de maisons et autres manses, bordes, pièces de terre, jardins, vignes, etc.
La structure du territoire rejoint celle du précédent *capbreu* à quelques variantes près : *Terrats* devient *Terrats Bisbal*, soulignant l'appartenance de cette zone à l'évêché d'Elne. On y retrouve *Riu Profundo* qui parfois devient *Riuprohon*, première étape d'une contraction qui amènera à *Ripron (p.252)*.

Structure de la seigneurie foncière

Contrairement à d'autres *capbreus* où les déclarations ne concernent que le seigneur pour qui il est établi, celui-ci précise le patrimoine total du déclarant, ce qui nous permet d'approcher la structure de la seigneurie foncière par la connaissance des différents seigneurs fonciers.
Méthodologiquement, nous avons choisi de rapprocher ce *capbreu* et le précédent (Ferrer de Sant Martí), ce qui nous donne un total de 1640 reconnaissances duquel nous en déduisons 30 correspondant à des cens perçus par divers déclarants comme le notaire Pere Tolosa et 23 concernant Ferrer de Sant Martí qui font double usage. Les 1587 restantes se répartissent comme suit :

10. A.D.P.O. 8 J 20.

– Sœurs Morey	1208
– Ferrer de Sant Martí	320
– Abbaye de St Génis	30 (Monastère 10 / Sacristain 10 / Fabrique 9 / Abbé 1)
– Franc et libre alleu	22
– Berenguer Sagarriga	2
– Milice du Temple[11]	2
– Seigneur d'Ortaffa	1
– Seigneur de Vilaclara	1
– Sant Fructuós de Rocavella	1

Les familles Morey (76%) et Sant Martí (20%) tiennent la quasi totalité de la seigneurie. Les reconnaissances de l'Abbaye de Saint-Génis et de Berenguer Sagarriga (p.36) ne semblent pas refléter la réalité. En effet pour ce dernier, un *capbreu* de 1354 réalisé pour Guillerm Sagarriga fait état d'une quarantaine de reconnaissances, ce qui pour autant ne remet pas en cause la domination des familles Morey et Sant Martí (p.38).

CAPBREU DE 1455[12]

Ce registre intitulé "*Capbreu del lloch de la Roca*" portant les dates de 1434 / 1435 / 1455 / 1458 et le nom du notaire Miquel Tolosa (le fils de Pere) compile divers documents dont :
– Un *capbreu* de Gaspar de Sant Martí (*militis*), de 1434, concernant Villelongue-dels-Monts (4 pages) contenant 4 déclarations.
– Un *capbreu* de Berenguer Baroles *alias* Sagarriga (marchand de Perpignan), de 1435 à 1437, contenant 6 déclarations, en latin.
– Un *capbreu* de Gaspar de Sant Martí, seigneur de Maureillas, de 1435-1442 (13 pages), contenant 34 déclarations, en latin (29 de 1435, 1 de 1436, 1 de 1437, 1 de 1438, 2 de 1442).
– Un *capbreu* de 1455, en latin, établi pour Pere Galceran II de Castre Pinós, vicomte d'Evol. Il comprend 155 pages.

C'est ce dernier document qui fait l'objet de notre analyse. Il a été élaboré progressivement à partir de 1444, puis en 1446, 1449 et 1450. Il est pour l'essentiel intégralement mis à jour et compléte en 1455. Quelques rares déclarations sont ultérieurement révisées ou ajoutées en 1457 et 1458.
Il compte 195 déclarations faites par 145 déclarants car 35 y figurent à 2 reprises, 6 à 3 et 1 à 4. Elles portent sur un total de 1803 reconnaissances dont nous déduisons les 43 de Pere Sora *alias* Planes du 20/11/1455, déjà reconnues par Pere Arnau le 5/07/1446, soit 1760 dont 1742 sont détaillées : maisons, parcelles (jardins, champs, vignes, olivettes...), cens. Les 18 autres sont globales ; elles concernent 18 mas ou bordes dont le seigneur foncier n'est pas Pere Galceran de Castre.

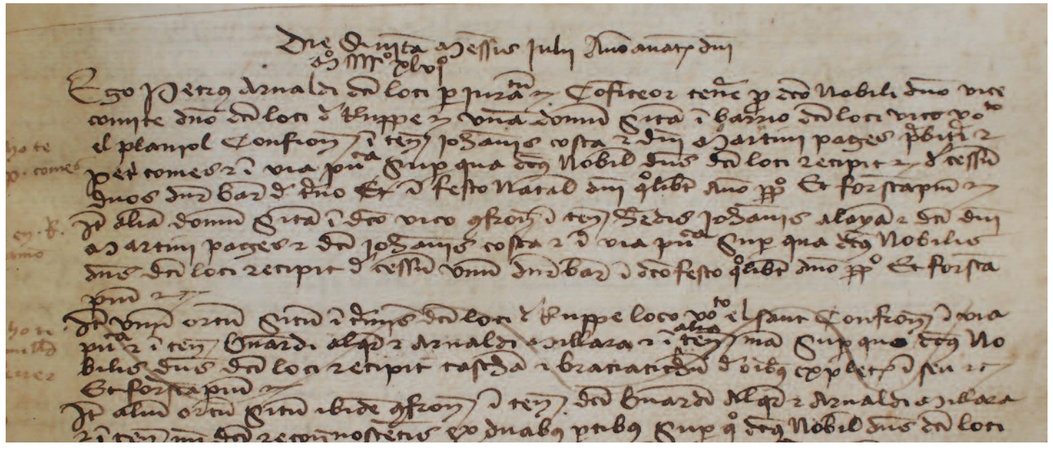

Extrait du capbreu de 1455 établi pour Pere Galceran II de Castre Pinós

11. Bien que l'ordre du Temple ait été supprimé en 1312 et ses biens, incluant la commanderie du *Masdéu*, remis à l'ordre de l'Hôpital, ce *capbreu* fait encore référence à la "*milícia del temple*".
12. A.D.P.O. 8 J 21.

Structure de la seigneurie foncière

Pour pallier le problème de ces 18 reconnaissances globales, nous proposons d'apporter un correctif en les évaluant d'après la moyenne des autres reconnaissances de mas ou de bordes, ce qui porterait à environ 160 supplémentaires affectées, au prorata, aux seigneurs fonciers concernés : 80, Gaspar de Sant Martí / 44, monastère de Saint-Génis / 9, seigneur d'Ortaffa / 9, *Masdéu* / 9, Pere Galceran et G. Sant Martí / 9, franc et libre alleu). Ce qui porte à 1902 reconnaissances réparties comme suit :

– Pere Galceran II de Castre Pinós	1376	– Pere Galceran et Miquel Tolosa	5
– Monastère de Saint-Génis	180	– Sant Julia de Tanyà	4
– Gaspar de Sant Martí	167	– Eglise Saint Félix	3
– Franc et libre alleu	57	– Pere Galceran et Baioles	3
– Berenguer / Guillerm Baioles (Sagarriga)	18	– N.S. del Vilar	2
– Na Ganella	17	– Hôpital des pauvres de Laroque	2
– Pere Galceran et Gaspar de St Martí	16	– Seigneur de Vilaclara	1
– Francesc de Berques/ Miquel Tolosa	15	– Archidiacre du Vallespir	1
– *Masdéu* / Hôpital St Joan de Jérusalem	15	– Gabriel de Sant Martí	1
– Seigneur d'Ortaffa	10	– Divers	4
– Pere Galceran et Abbaye St Génis	5		

La seigneurie foncière reste concentrée aux mains du seigneur de Laroque Pere Galceran II de Castre Pinós (72%), du monastère de Saint-Génis (9,5%) et de Gaspar de Sant Martí (9%).
Les reconnaissances de ce dernier et de son frère Gabriel sont faites avant 1449, date à laquelle ils vendent leurs fiefs rocatins à Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós, le fils de Pere Galceran II.
De la fin du XIV[e] s. au milieu du XV[e] s., le nombre de petits seigneurs fonciers explose, de 5 à 19. Mis à part l'ordre de l'Hôpital au *Masdéu*, ils se composent surtout d'entités locales (églises, Hôpital des pauvres) ou de seigneurs voisins (monastère de Saint-Génis, N.S. del Vilar, Ortaffa, Vilaclara).
Par ailleurs huit tenanciers de manses ou bordes déclarent recevoir des *cens* sur des biens d'autre tenanciers.

CAPBREU DE 1504[13]

Il a été établi entre 1495 et 1507 pour le seigneur de Laroque Pere Galceran IV de Castre Pinós par Joan Pujol notaire public de Perpignan.
Il se compose de 128 folios recto/verso, soit 256 pages, en latin, dont 7 pages blanches et une manquante. Il compte 107 déclarations faites par 106 déclarants car 1 (Antoni Gos) y figure à 2 reprises : 1495 = 4 ; 1504 = 75 ; 1505 = 8 ; 1506 = 19 ; 1507 = 1. Elles portent sur un total de 1362 reconnaissances dont 3 de mas non détaillées. Près de 1/4 sont faites par des femmes, comme épouses, veuves ou héritières [cat. *pubilles*].

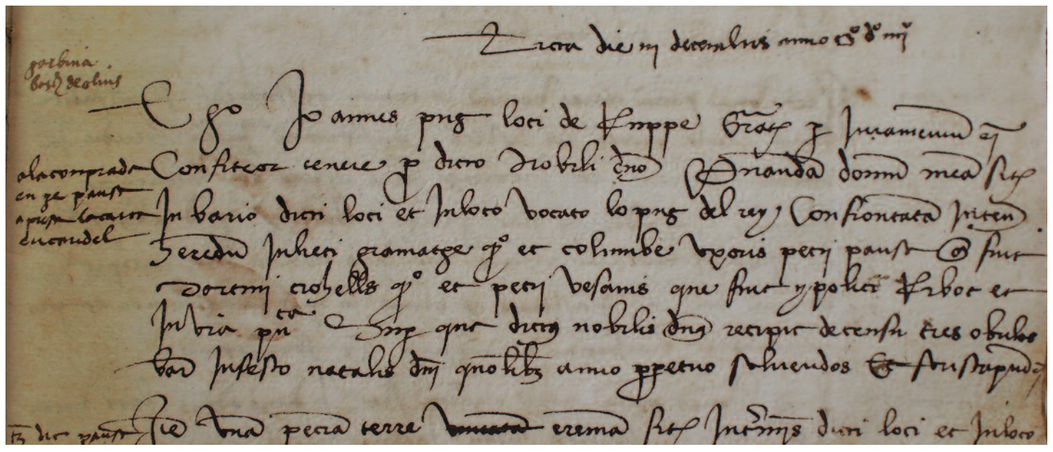

Extrait du capbreu de 1504 établi pour Pere Galceran IV de Castre Pinós

13. A.D.P.O. 8 J 22.

Structure de la seigneurie foncière

Comme précédemment, la seigneurie foncière reste concentrée aux mains de Pere Gaceran IV de Castre Pinós (77%) et du monastère de Saint-Génis (fabrique, sacristain, abbé) (13%). Les tenures de Pere Galceran incluent celles de Gaspar de Sant Martí, rachetées en 1449, sur lesquelles il perçoit les redevances mais qui restent citées comme fief de ce dernier, décédé.
Pour le reste, le nombre des petits seigneurs fonciers est sensiblement le même avec des entrants et des sortants, comme Pere Pagès qui a repris les fiefs de G. Baioles et Jalbès ceux de Francesc de Berques. Les autres sont comme auparavant des entités locales ou voisines.

– Pere Galceran IV de Castre Pinós	1044	– Saint Félix (fabrique)	7
– Abbaye de St Génis (fabrique)	126	– Saint Félix (curé)	5
– Abbaye de St Génis (sacristain)	32	– *Masdéu* (Hospitaliers)	5
– Abbaye de St Génis (abbé)	16	– Hôpital des pauvres de Laroque	5
– Franc et libre alleu	54	– Sant Julià de Tanyà	3
– Blan (damoiseau)	14	– Francesc Candell	3
– Pere Pagès, fiefs de G. Baioles (†)	15	– Seigneur de Vilaclara	1
– Jalbes, fiefs de Francesc de Berques (†)	13	– Divers	7
– Seigneur de Sorède	12		

CAPBREU DE 1588[14]

Ce *capbreu* est établi entre 1588 et 1604. Il se compose de 122 folios recto/verso, soit 244 pages, en latin. En dépit de l'excellente qualité de conservation du registre, 35 pages manquent soit plus de 14%.
Pour la première fois, les surfaces des tenures sont mentionnées en ayminates* et cartonates* à l'exception de 19 déclarations et celles de plusieurs mas. Au total les superficies réparties en terres, olivettes, vignes, jardins, garrigues, châtaigneraies, bois, prés..., concernent 644 ayminates et 174 cartonates soit environ 407 ha. Elles nous permettent d'affiner la structure du finage et d'esquisser un paysage (p.189).
Le registre compte 75 déclarations dont 3 concernent la même personne, soit 72 déclarants pour 499 reconnaissances. Elles sont établies :

– En faveur de Felip Galceran de Castre Pinós, faites à son procureur Antoni Joli, notaire de Perpignan, agissant pour le compte de Jaume de Encontra notaire de *Barcelona* : 1588 = 28 ; 1589 = 29 déclarations.
– En faveur de Pere Galceran V de Castre Pinós, faites à son procureur Antoni Joli : 1591 = 1
– En faveur de Gaspar Galceran de Castre Pinós, faites à son procureur Joan Ludovic de Ribes : 1593 = 2 ; 1594 = 11 ; 1595 = 2 ; 1601 = 1 et 1604 = 1 à son procureur Pere Hieronim de Ribes.

Par contre, contrairement aux deux précédents *capbreus*, les autres seigneurs fonciers ne sont pas mentionnés ce qui ne permet pas de suivre l'évolution de la seigneurie foncière.

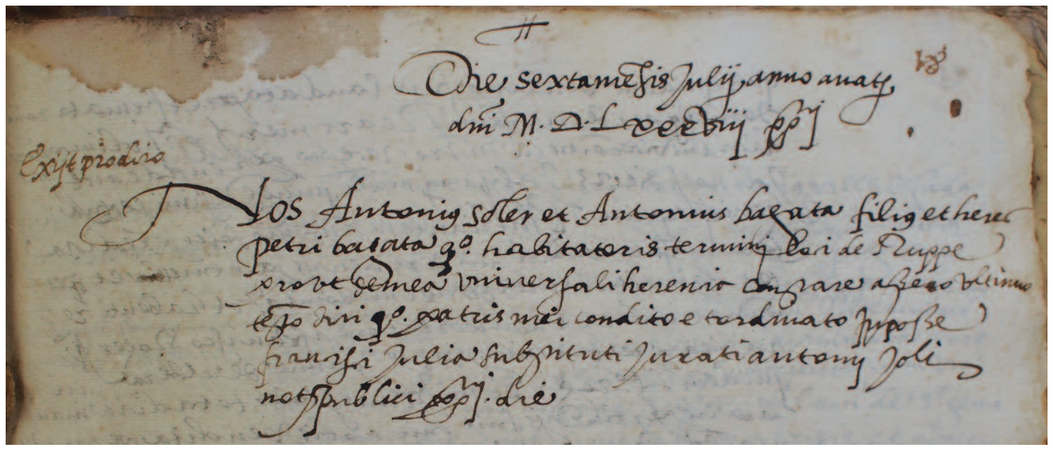

Extrait du capbreu de 1588 établi pour Felip, Pere et Pere Galceran de Castre Pinós

14. A.D.P.O. 8 J 24.

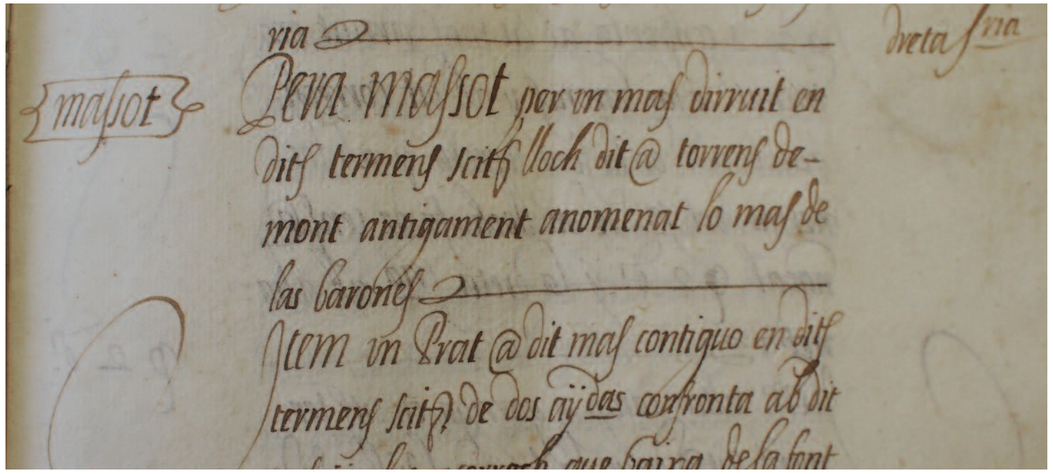

Extrait du capbreu de 1665 établi pour Josep Perarnau

CAPBREU DE 1665[15]

Ce *capbreu* n'est pas daté. Ni le seigneur, ni son notaire ne sont cités sur le document qui nous est parvenu. Sa page de couverture manque. Par recoupements, nous savons qu'il a été réalisé avant 1672. En outre nous possédons un acte du 3/11/1668[16] passé en l'étude de Maître Colom dont l'écriture est identique à celle du *capbreu*.

Il s'agirait donc de celui établi en 1665 par le notaire Colom Companyó pour le seigneur Josep Perarnau (p.65).

Il se compose de 103 folios recto/verso, soit 206 pages, dont manquent les 10 premières. Il compte 93 déclarations et autant de déclarants, pour 562 reconnaissances rédigées pour la première fois en catalan. Elles sont précédées d'un index patronymique de 18 pages portant 129 noms dont seulement 35 se retrouvent dans le registre. Par ailleurs, la numérotation des pages ne correspond pas. Ce n'est donc pas l'index de ce *capbreu* mais d'un autre.

À quelques exceptions près, les tenures sont quantifiées en ayminates* et cartonates*.

Seigneurie foncière

Nous retrouvons dans ce registre des informations concernant des seigneurs fonciers autres que Josep Perarnau. Ils sont seulement 5 : le *Monastir ou convent de Sant Genis de Fontanÿes* (7 tenures de 12 ay. et 1 maison) ; *Benefici de Sant Julia* (2 tenures de 13 ay.) ; *Hospital dels pobres de la Roca* (2 tenures de 4,5 ay.) ; *Obra de la Iglesia de la Roca* (1 tenure de 2 ay.) et *Benefici de Sant Francesc fundat en la Iglesia de la Roca* (1 tenure de 2 ay.).

Soit un total de 13 tenures / 562 (2,3%) représentant 33,5 ay. / 782 ay. (4,3% des surfaces reconnues).

Cette baisse drastique du nombre des petits seigneurs fonciers et la disparition de tous ceux hors Laroque à l'exception du monastère de Saint-Génis traduit une concentration accrue aux mains du seigneur éminent.

CAPBREU DE 1750[17]

Ce *capbreu* est établi entre le 20/08/1749 et le 10/11/1750, pour la "*Dame de Perarnau*" (Theodora de Camprodon veuve de Domènec de Perarnau - voir p.66) par Don Bonaventure de Camprodon à la fois son procureur et son frère. Il comprend 176 déclarants pour 821 reconnaissances.

C'est un volumineux registre de 640 pages dont, en dépit de l'excellente qualité de conservation, quelques pages sont en partie illisibles. C'est le premier *capbreu* écrit en français conformément à l'édit de Louis XIV de 1700 qui oblige à rédiger les actes en langue française. C'est aussi le dernier que nous possédons sur la seigneurie de Laroque. Il n'est pas l'ultime que l'on doit en 1787/88, au notaire Serra pour Marie-Thérèse de Sarda de Perarnau ; hélas ce document reste introuvable. Nous en avons connaissance par des mentions dans la marge du présent document.

15. A.D.P.O. 8 J 25.

16. A.D.P.O. 3 E1/3470.

17. A.D.P.O. 8 J 25.

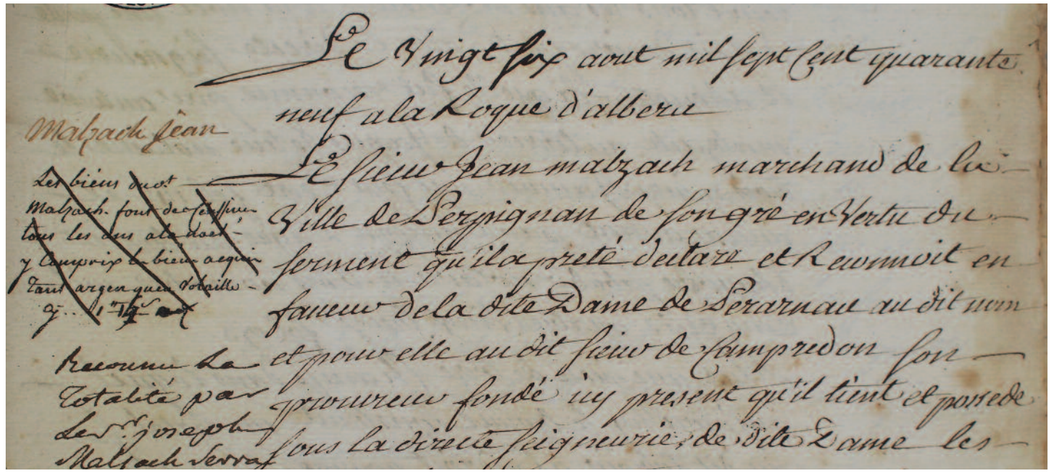

Extrait du capbreu de 1750 établi pour Theodora de Camprodon veuve de Domènec de Perarnau

L'intérêt particulier de ce dernier réside à la fois dans le nombre élevé de déclarants, la quantification des surfaces mais surtout dans le caractère détaillée des déclarations qui font très souvent l'historique des reconnaissances, fournissant ainsi une somme d'informations.

Ce *capbreu* ne contient aucune information concernant la structure de la seigneurie foncière. Toutes les reconnaissances sont faites "*en faveur de la Dame de Perarnau*".

FISCALITÉ

Nous avons vu que le rôle premier de ces registres est d'ordre fiscal : recenser les domaines utiles des tenanciers pour les taxer. Deux types de redevances sont mentionnées :

– Celle qui n'affecte la tenure que si elle est vendue ou aliénée (hypothéquée), le *foriscape* [cat. *lluisme* / fr. lods et ventes] : « *et foriscapium quandocumque dicta vinea vendatur vel alienetur in toto vel in parte*[18] [...] ». Dans le *capbreu* de 1665 en catalan, on parle de "*dreta senyoria ab alianetur*" et dans celui de 1750 en français, de "*directe seigneurie avec alienetur*" : « *Promettant [...] de réserver la directe seigneurie en faveur de dite dame toutes les fois que la dite propriété sera vendue ou engagée en tout ou en partie sous obligation de dite propriété*[19] [...] ». Son montant varie de 10% à 30% de la valeur du bien ; ce droit de mutation est acquitté le plus souvent par l'acheteur mais peut aussi l'être par le vendeur.

– Celle de périodicité annuelle, le cens, correspondant au loyer du domaine utile d'une terre, d'une maison, d'un mas ou d'une *borda*. Son échéance tombe à des fêtes comme la saint-Barthélémy, la saint-Pierre et saint-Félix (fête patronale du village), la saint-Michel et surtout Noël, terme de loin le plus fréquent.

Il est payé en nature et en numéraire, souvent associés ou en équivalence c'est-à-dire que le paiement en numéraire vient se substituer à celui en nature si le tenancier ne peut s'en acquiter sous cette forme.

En numéraire : du XIV[e] s. au début du XVI[e] s. c'est la monnaie de *Barcelona* qui fait référence avec le "*solidus*" [sou] et le "*denarius*" [*diner* / denier] (1 sou = 12 deniers). À partir de la fin du XVI[e] s., prévaut la monnaie du Roussillon ou de Perpignan avec le sou et le denier mais aussi la "*malla*" [maille] (1/2 denier), la livre et le "*real*" d'argent.

En nature :

Sur les récoltes : elles sont omniprésentes en particulier celles portant sur les raisins et les olives, ainsi que les redevances à part de fruit comme la *tasca* [fr. agrier] (1/11[e] part de la récolte) et le *braciaticum* [cat. *brassatge*] (1/16[e] part) : "*undecima de racemis et olivis et tascam et braciaticum de omnibus expletis*", [le onzième de raisins et d'olives et l'agrier et le *braçatge* sur toutes les récoltes].

"*unum cartonum de civata / d'ordei*", [un carton* d'avoine / d'orge].

"*quinque punyerias de civata*", [cinq poignées* d'avoine].

18. A.D.P.O. 3 E 40/1161, "[...] et le foriscape chaque fois que la dite vigne sera vendue ou aliénée en tout ou en partie [...]".

19. A.D.P.O. 8 J 32, p.460.

Sur les animaux : poule, oie, agneau, mouton, morceau de porc (cuisse, côte, quartier) si le cochon a été tué, sinon son équivalent en monnaie.

Sur le vin : "*unam canatam vini primi in tempore colatorium*" [une canate du meilleur vin de première presse - dit aussi vin de coule].

Sur le pain : "*una fogassa*" [une fouace].

Sur l'huile : "*migt galse de oli boni*" [1/2 galse* d'huile bonne] (pour les églises)

Les tenanciers des mas et bordes aux patrimoines plus conséquents, "*dont on sait qu'ils constituaient l'élite villageoise*[20]" se retrouvent plus lourdement taxés. Aux redevances ci-dessus, ils peuvent s'en voir imposer d'autres :

La *gueyta* qui concerne la garde du château, souvent payée en carton d'orge, de vin et en numéraire.

L'*alberga* qui à l'origine était l'obligation pour le tenancier d'un mas ou d'une *borda* d'héberger des soldats. Nous la trouvons en 1504 mais remplacée par son équivalent en nature (du vin) : "*et ratione albergue unum cartonum vini primi tempore colatorium*[21]".

Des jours de corvées dus au seigneur pour l'entretien des chemins, pour le labour "*joua*", le transport "*pro onis et traginis trassis*"... ou leur équivalent en numéraire.

À partir du XVII[e] s., comme l'illustre le *capbreu* de 1665, les redevances à part de fruit se raréfient et se limitent à des mesures d'orge ou d'avoine. Celles sur les animaux ne concernent plus que des poules (ou des morceaux). Les corvées diminuent fortement, seules trois déclarations font état de "*un jornal de un homa*". Les redevances en numéraire dominent se substituant souvent à celles acquittées autrefois en nature : « *el senyor reb per Nadal deu sous de plata en lloch i reductio de la onsena tasca y brassatge que rebia antigament sobre dita oliveda*[22] [...] ». ou encore « *un sol et quatre deniers en aide d'une canate de vin et 8 deniers que faisait la maison et patus*[23] [...] ». au *capbreu* de 1750 qui voit cette tendance à la monétarisation des redevances s'amplifier. Elles y sont ultra majoritaires et l'on ne trouve plus que quelques rares "poules" ou mesures d'avoine.

SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous reprend les informations des *capbreus* (déclarants, reconnaissances) et les met en relation avec les *fogatgements*, recencements réalisés pour le paiement du *fogatge*, impôt direct créé au Moyen Âge sous Pere III[24], dont l'assise est le *foc* [feu] c'est-à dire la *casa* [la maison] représentée par son chef, le "*cap de casa*". Il est d'usage d'appliquer un coefficient de 4 ou 5 au nombre de feux pour obtenir celui d'habitants ; mais ce calcul reste approximatif car certains groupes de population comme les pauvres, les ordres mendiants, les juifs... en étaient exclus. Par contre, la comparaison du nombre de feux sur plusieurs siècles reste significative comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Il en va de même des *capbreus* pour lesquels le lien entre le nombre de déclarants et celui d'habitants demeure très aléatoire. En effet, ces registres ne recensent que les tenanciers d'un domaine utile mais ignorent tous ceux qui ne possèdent rien, ces nombreux journaliers ou *brassers* qui louent la force de travail de leurs bras.

Par contre, sur la longue durée, leur évolution est en phase, de l'embellie de la fin du XIV[e] s. à la régression des XV[e] et XVI[e] s. puis à la reprise de la fin du XVII[e] s. et à son affirmation au XVIII[e] s., autant de fluctuations étroitement liées au contexte historique.

	CAPBREUS								
Année *Capbreu*	1375/1396	1455		1504		1588	1665		1749
Année *Fogatgement*	1385		1480		1553			1740	
Feux/*Focs*	91		73		34			150	
Déclarants	276	145		106		72	93		176
Reconnaissances	1587	1760		1362		499	562		821
Pages manquantes	25			1		35	10		

20. Tréton R., *Les Capbreus du roi Jacques II de Majorque (1292-1294)*, avec la collaboration de Aymat Catafau et Laure Verdon, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris 2011.

21. A.D.P.O. 8 J 22, p.58.

22. A.D.P.O. 8 J 31, p.32, "... le seigneur reçoit à la Noël 10 sous d'argent au lieu du onzième, agrier et *brassatge* qu'il recevait autrefois sur l'olivette...".

23. A.D.P.O. 8 J 32.

24. Bolòs J., *Diccionari de la Catalunya Medieval (ss. VI-XV)*, Edicions 62, Barcelona 2000.

Patrimoine des seigneurs de Laroque

Le seigneur possède le domaine direct de sa seigneurie. Il en concède une partie, le domaine utile, par des baux emphytéotiques à des tenanciers ; l'inventaire de ces concessions nous est fourni par les *capbreus*. Mais ces registres ne nous disent rien sur l'autre partie, celle qu'il garde en faire valoir direct. Nous en avons connaissance par plusieurs inventaires des biens seigneuriaux. À titre d'exemple nous avons choisi deux d'entre eux, un de 05/1692 fait pour Domènec de Perarnau et l'autre de 01/1747 fait pour Josep de Sarda de Perarnau. Nous ne citons que leurs biens rocatins à l'exclusion de ceux qu'ils possèdent à Villelongue-dels-Monts, Perpignan, Ille-sur-Têt et Passa. La zone forestière de la montagne n'y figure pas ; une faible part est concédée à des tenanciers, elle reste majoritairement exploitée par le seigneur.

05/1692 (A.D.P.O. 1 E/667.)	01/1747 (A.D.P.O. 8 J 6.)
Casa en lo carrer del Pou	*Maison dans le fort*
	Maison als Barris de Baill
Moli fariner de la Pava	*Moulin à farine de la Pava*
Moli fariner al cap de la Plassa	*Moulin à farine de la Place*
Moli de oli	*Moulin à huile*
Tauleria	
Ort 1/2 cart hort del Puig	*Jardin 1/4 cart*
Ort 1 cart	*Jardin 1 cart*
Ort de la Vesa/Caseta/Castanyeda	*Jardin/petit bois/châtaigneraie 4 aym la Beza*
Prat 1 aym Na Blanca	*Lo Prat 1 aym de Na Blanca*
Prat 2 aym las Amoreras	*Pré 2 aym las Amoreras*
Camp 1,5 aym	*Champ 1 cart las Fumades*
Camp 1 aym Pinye	*Champ 1 aym Ortagon*
Camp 1 aym	*Champ 3 aym al Trompill*
Camp 4 aym al Trompill	*Champ 1 cart avec oliviers las Fumadas*
Vinya 2 aym	*Vigne 2 aym de Na Pals*
Oliveda 2 aym Na Pals	*Olivette 2 aym Na Pals / Olivette 1/2 cart*
Oliveda 2,5 aym la Llarga	*Olivette 2 aym la Llarga / Olivette 1 cart*
Oliveda 1,5 aym lo Parillo	*Olivette 1,5 aym la Grande / Olivette 1/2 aym*
Oliveda 3 aym la Plansonada	*Olivette 4 aym la Plansonade*
Oliveda al cami de Vilallonga	*Oliv. 4 aym la Seigneure / Olivette 1/2 aym als Colomers*
Oliveda 1/2 aym	*Oliv. 8 aym la Botade / Oliv. 1/2 aym las Sentadellas*
Oliveda 1/2 cart	*Oliv. 1 aym Ortagon / Oliv. 1/2 aym Pas den Tuluges*
	Olivette Las Camaradas 1 1 aym
	Olivette Las Camaradas 2 1 aym
	Olivette Las Camaradas 3 1 aym
Pou de neu al Cardoner a la Serra	*Glacière au Sumet de la montanya*
Pou de gel al forn del vidre	*Glacière à demy montanya*
Pou de gel a la plana Caseta blanca	
Pou de gel a la plana Caseta blanca	
Caseta blanca/bassas/hort/Castanyeda	*Maitérie lo mas Blanch*
dit lo mas den Massaguer [mas Blanc]	*Monticule de terre lo Puig del Rey 1/2 aym*
	Patus entouré de murailles à l'entrée de la Roca
Castell	*Château détruit*

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Le contexte économique favorable qui prévalait lors de l'élaboration du *capbreu* de 1455, se détériore à partir de 1462 lorsque Joan II doit faire face à une révolte dans le *Principat de Catalunya*. Il recherche assistance auprès du roi de France Louis XI qui dépêche le comte de Foix et son armée. Ce dernier qui au début de la campagne ne voulait pas laisser de places fortes sur ses arrières aux mains des Catalans, s'empare des châteaux de Laroque et de Montesquieu avant de poursuivre sa chevauchée jusqu'à *Girona*, puis *Barcelona* où il échoue face à la population révoltée et aux troupes d'Henri IV de Castille. Il doit battre en retraite. Louis XI, en représailles, fait occuper l'ensemble des Comtés de Roussillon et de Cerdagne. Puis ce sera la contre-attaque de Joan II, suivie d'une reprise de l'offensive française. Les villages de l'*Albera* ne sont pas épargnés par les exactions de la soldatesque. Elles rejaillissent sur l'économie qui voit la production s'effondrer et la monnaie se déprécier. Si l'on ajoute la persistance d'épidémies de peste et une succession de calamités climatiques, on comprend mieux la grande mortalité que reflète, à Laroque, le recensement de 1480 en baisse de 20% par rapport à la fin du XIV^{e} s.

La misère des campagnes se traduit par l'abandon de nombreux mas et une migration vers la ville. La restitution des Comtés en 1493 n'infléchit en rien une situation qui continue à se dégrader pour de multiples raisons : le déplacement des grandes routes commerciales vers les Amériques au détriment de la Méditerranée, l'activisme des pirates turcs sur les côtes de l'*Albera*, le *bandolérisme** à l'intérieur, la présence des régiments castillans et des *Tercios** en Roussillon, et les épidémies de peste persistantes. Au recensement de 1553, la population de Laroque atteint son étiage avec 34 feux soit 62% de moins qu'à la fin du XIV^{e} s., chiffre corroboré par le faible nombre de déclarants (72) au *capbreu* de 1588, nombre qui atteindrait 82 si l'on introduit le correctif des 35 pages manquantes. Il reste cependant au plus bas.

Une faible reprise paraît se dessiner au tout début du XVII^{e} s. C'est dans ce contexte favorable que le vicomte d'Evol Gaspar Galceran de Castre Pinós vend, en 1624, la seigneurie à Hieronim Perarnau (p.82). Ce dernier met aussitôt en œuvre une stratégie économique articulée autour de l'exploitation des ressources : rachat du domaine utile de moulins, multiplication des concessions de *tallats* dans la montagne, développement des artisanats du verre et de la glace. Mais l'embellie est de courte durée, vite anéantie par la reprise du conflit entre la France et l'Espagne en 1635. Peu concerné dans un premier temps, le Roussillon se retrouve au cœur des hostilités avec l'arrivée d'une armée française en juin 1639 ; il est alors successivement ravagé par les armées des deux camps. L'engagement de Hieronim Perarnau contre le roi de France provoque le siège de Laroque par l'armée du Languedoc commandée par le prince de Condé en juin 1641.

Le nord de l'*Albera* n'est épargné ni par les violences, ni par les épidémies de peste qui se succèdent (1589/1592, 1629/1631 et 1650/1652), ni par les famines conséquentes. Nombre des mas sont désertés et une partie des terres retourne à la friche. L'économie du Roussillon sort exsangue de ces années de combat, et l'espoir de redressement que la paix des Pyrénées (1659) aurait pu laisser augurer fait place à l'asphyxie causée par les barrières douanières qui enserrent la nouvelle province française.

En dépit des passages répétés des troupes engagées dans les conflits de la fin du siècle, guerre de Dévolution (1667-1668) et de Hollande (1672-1678), la courbe démographique repart à la hausse dans les dernières décennies du XVII^{e} s., ce que confirme le nombre de déclarants du *capbreu* de 1665. Cette reprise s'affirme et s'intensifie dans les années 1730/1740 sous l'impulsion des intendants qui tentent de moderniser une agriculture toujours fondée sur des techniques archaïques. La viticulture est la grande bénéficiaire de ces efforts. La progression du vignoble se poursuit pendant la première moitié du siècle, facilitée par la multiplication des concessions emphytéotiques qui permettent aux plus modestes de devenir propriétaires. Cette vitalité économique se traduit par la construction de nouveaux mas au piémont du massif (p.385).

Après plus d'un siècle et demi de conflits, la paix retrouvée et la régression des épidémies confortent cette embellie qui rejaillit sur la démographie comme en témoigne le *fogatgement* de 1740 qui enregistre 150 feux, en phase avec les 176 déclarants du *capbreu* de 1749 en progression de près de 80% par rapport à 1665.

En 1789, la Révolution française vient casser cet élan : émigration, saisie des biens revendus comme Biens nationaux, guerre entre la France et l'Espagne, guerres intestines au sein des familles du village, autant d'événements qui ouvrent une parenthèse douloureuse pour les uns, profitable à d'autres. En effet, lorsqu'elle se referme, les fondements de ce qui est devenu l'Ancien Régime ont été anéantis avec la suppression des droits seigneuriaux, l'abolition du droit d'aînesse et celle des emphytéoses perpétuelles qui met un terme à la dichotomie entre domaines direct et utile au profit du droit "sacré" à la propriété.

Principaux toponymes
du XIV^{e} au XVIII^{e} siècle

RICHESSE TOPONYMIQUE DES *CAPBREUS*

Comme nous l'avons souligné, si les *capbreus* sont en priorité des documents élaborés à des fins fiscales, ils sont néanmoins riches en informations nous permettant d'approcher la réalité du territoire tant sur le plan du paysage (p.189) que sur celui de son identification à travers les toponymes.

Du XIV^{e} s. au XVIII^{e} s., nous avons relevé plus de 460 toponymes dont 300 pour les zones de plaine et du piémont et 160 pour la montagne. Nous évoquerons ces derniers dans le chapitre "la montagne nourricière" (p.203). Ils se répartissent comme suit :

Toponymes	1375/96	1455	1504	1588	1665	1749
Plaine/Piémont	188	158	130	101	107	107
Montagne	150	140	45	10	10	10

Pour la plaine et le piémont le nombre de toponymes décroît suivant en cela la déprise pour atteindre l'étiage au XVI^{e} s. Pour la montagne le phénomène est encore plus fort, conséquent de l'abandon des mas de Ripron, à l'exception de ceux de *l'Esparraguera* et *del Moreu*. Pour autant, ceci ne veut pas dire que tous les toponymes ont disparu, mais que les *capbreus* ne peuvent plus en témoigner puisqu'il ne s'agit plus de tenures mais de terres

seigneuriales. Certains d'entre eux ont pu perdurer dans les usages, la montagne continuant à être exploitée pour ses ressources naturelles et son gibier.

La durée de vie d'un toponyme est variable, de quelques années à plusieurs siècles voire millénaires, en fonction de son ancrage au territoire. Les plus volatils sont ceux qui se réfèrent à des éléments périssables comme des arbres ou des individus, "*Roure de na Figuera*, *Siure d'en Valls*", ou bien à un type d'occupation des sols, éphémère, "*garriga*", "*prat*", "*vinya*". Fragiles aussi ceux liés à une présence animale disparue comme celle du loup : "*Lophipassa*, *Lophicaga*". D'autres basés sur des éléments structurels comme des pics, des cols, des sources..., ou encore de types plus génériques défient le temps. Certains, déjà présents au XIVe s., parfois même au Xe s. sont parvenus jusqu'à nos jours : *Puig Neulós*, *coll* et *font de l'Ullat*, *Balma Corba*, *l'Esparaguera*, *coll de l'Artiguet*, *font dels Malers*, *la Gavarra*, *Mataporcs*, *Ribedases*, *Clot de Pous*, *el Viuer* (le Vivier), *la Gagnit*, *les Falugues*, avec pour ces deux derniers une évolution orthographique sensible au fil du temps :

Aganyx / *Aganix* / *Aganyt* / *Aganit* / *la Gagnit* (p.314).

Speluga / *Espeluga* / *Felugues* / *Palugues* / *Falougues* / *Falugues* (p.163).

La carte de la page précédente présente les toponymes les plus fréquents de la plaine et du piémont du XIVe s. au XVIIIe s. Parmi eux :

– *Vileseca* : au nord de la commune, il pourrait s'agir d'un site de *villa* romaine voisine avec celle de *Vilaclara*.
– *Mata del Jonc* : forêt de roseaux en bordure de la Rivière de Laroque, toujours présente de nos jours.
– *Pedra dreta* : menhir servant de borne entre Laroque et de Saint-Génis (p.19).
– *Estanyol* : ancien étang aujourd'hui comblé à proximité de la *Pedra dreta*.
– *Falgarosa* : endroit planté de fougères.
– *Tuellas* / *Tohelles* / *Toelles* : signification inconnue. Au XVIe s. y est mentionné un "*forn tauler*", [briqueterie].
– *Gavarra* ou *gavarrera* désigne en catalan l'églantier ; *Perelló*, la poire sauvage ; *Vern*, l'aulne ; *Bruguera*, la bruyère ; *Cugul*, l'oiseau le coucou.
– *Cauna* : une cavité, une grotte, que nous ne connaissons pas vers *Mataporcs*.
– *Jaci* en 967 puis *Jasi* en 1375 et Jay du XVe s. au XVIIIe s. Peut-être la même éthymologie que *Jaça*, enclos pour les bêtes, du latin *Jacere* [coucher]. À partir du XVIIe s. ce lieu est aussi appelé *Ribadeasens* puis *Ribadases* qui en français donnerait "rive des ânes".
– *Ortagon* : composé du mot *ort* / *hort* [fr. jardin]. À partir du XVIe s. aussi appelé *lo Pinyer*, lié à la présence de pins.

Le *Parlar salat*

Le "Parler salé" désigne une forme dialectale de la langue catalane dans laquelle les articles masculin "*es*" et féminin "*sa*" et leur pluriel, issus du latin "*ipse*", sont employés à la place de "*el*" ou "*la*", dérivés "d'*ille*". Selon Maria Pilar Perea, cette forme dialectale recouvrait « *à l'époque prélittéraire un large spectre* » puis à partir du XIIe s., fut réléguée à des régions périphériques : « *en Catalogne, on en trouve des restes dans certaines populations isolées de la zone la plus orientale, à la Costa Brava, de Cadaqués jusqu'à Lloret de Mar [...]. Aux îles Baléares, l'article dérivé de "ipse" est absolument vivant et ne présente pas le moindre signe de récession*[25] [...] ».

Les *capbreus* et autres documents du XIVe s. font état de plusieurs toponymes se référant à cette forme dialectale ancienne, ultimes vestiges de ce "*parlar salat*" qui devait être très présent à Laroque et plus largement en Roussillon avant le XIIIe s. ; en témoignent :

Sa Guilera - Sa font d'en Rohis - Sa Laureda - Sa Ramanera - Ses Bressoles - Ses Lasses - Ses Lasseres - Ses Porraseres - Ses Porasses - Es Prats - Sa Royra - Sa Clapisa - Sa Lanquales - Sa Bruguera - Ses Clauses - Sa Gavarra - Sa Holiveda - Quer Sa Font - Sa Molara - Quer de Sa Eschala - Sa Gardia - Ses Porranqueres - Serra de Ses Pedrisses - Font de sa Tanyanes - Sa Figuerassa - Es Sortiguet.

Pierre Ponsich a aussi relevé les mentions de *castrum de Sa Rocha* (1346) et *castell de Ça Roca* (1375)[26].

Cours d'eau

C'est un thème complexe en raison des nombreux changements de noms des cours d'eau d'un siècle à l'autre. Nous nous en tiendrons aux principaux.

Au XIVe s. et XVe s., ils se répartissent en *corrego* [cat. *còrrec* ; fr. ravin / ruisseau] et *ripparia* [cat. *ribera* ; fr. rivière]. On trouve aussi quelques rares mentions d'*aculea* [cat. *agulla* ; fr. rigole]. À partir du XVIe s., seule *la Ribera de la Roca* portera le nom de *Ribera*, tous les autres cours d'eau seront qualifiés de *còrrecs*.

25. Perea M. P., *Arxiu audiovisual del parlar salat de la Costa Brava*, Universitat de Barcelona, 2017.
26. Ponsich P., idem, Terra Nostra, n° 37, 1980.

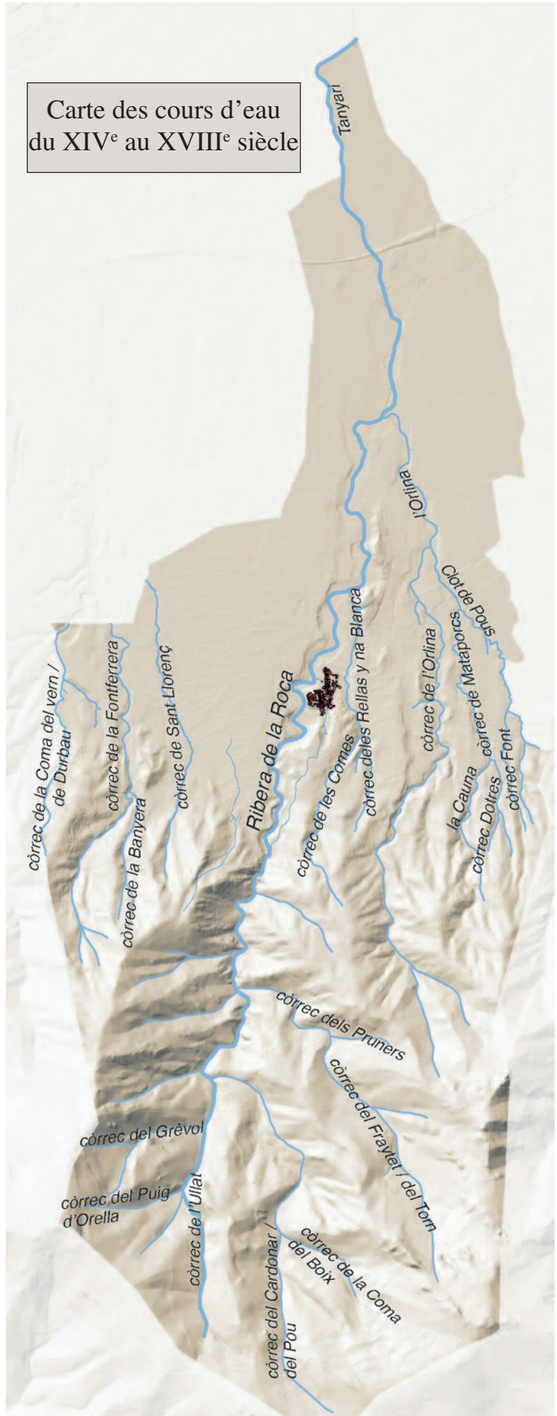

La Rivière de Laroque est formée des nombreux *còrrecs* qui descendent de la montagne. Elle est toujours désignée sous ce nom dans les documents, souvent sous la forme simplifiée de *la Ribera*. Certains l'ont abusivement appelée *le Tanyari*, nom cité pour la première fois au *capbreu* de 1588, qu'elle prend seulement dans son cours inférieur, au nord de la commune, bien en aval de *Tanyà*.

Le second cours d'eau par ordre d'importance est le *còrrec* connu de nos jours comme "*Mataporcs*" mais qui jusqu' au XVIIIe s. s'appelait *l'Orlina* (parfois *Ribadases*). Son étymologie serait à rechercher dans le latin *aureus*, l'or, ce qui pourrait suggérer la présence de pépites du précieux métal ayant favorisé l'orpaillage, comme c'est le cas, documenté, pour le *riu Orlina* qui descend du col de Banyuls, versant sud de l'*Albera*. Ici et en l'absence de référence historique à cette activité, ne faudrait-il pas voir dans *Orlina* une déformation du nom *Aulione* par rhotacisme ? En effet, la "*gutina qui discurrit per ipsa Coma de Aulione*", citée dans un précepte de 927 (p.28) désigne un ravin dans cette zone. Le *còrrec de Mataporcs* se trouvait à l'est de *l'Orlina* ; il était aussi désigné *còrrec de la Cauna* : "*corracho vocato de la Cauna qui descendit de Mataporchs*[27]". Ce changement s'est fait lors du cadastre napoléonien. L'*Orlina* a disparu et ce qui était *Mataporcs* est devenu le ravin de *Bertranou* (surnom de Bertran Rabujet qui possédait le mas voisin *d'en Correu)* [auj. dans son cours supérieur ce ravin est le *còrrec de la Font del Pomer* et dans son cours inférieur le *còrrec d'en Chabrit* jusqu'à sa confluence avec le *còrrec de Clot de Pous*].

Ce dernier fait partie des *còrrecs* qui ont conservé leur nom au cours des siècles comme ceux de *Sant Llorenç, de l'Ullat, de les Comes*. Pour les autres les variations ont été nombreuses :

Còrrec de la Coma del Vern / *de Madrones* / *de les Eugas* / *de Durbau*.

Còrrec de les Raselles / *de les Relles* / *de na Blanca* / *de les Blanques*.

Còrrec del Fraytet / *del Torn* / *de les Teixoneres*.

Parfois, pour un temps le *còrrec* prend le nom du propriétaire d'un mas riverain :

Còrrec de la Fontferrera / *de na Banyera (ou Manyera)* / *d'en Massot* / *d'en Bristos*.

Còrrec de l'Orlina / *còrrec d'en Massaguer.*

À l'est de la commune les deux petits *còrrecs* nommés ravins *del Sirerié* au cadastre nopléonien, puis *dels Sireries* étaient désignés comme le "*còrrec que baixa del mallol de les viudas Dotres*"

27. A.D.P.O. 8 J 34.

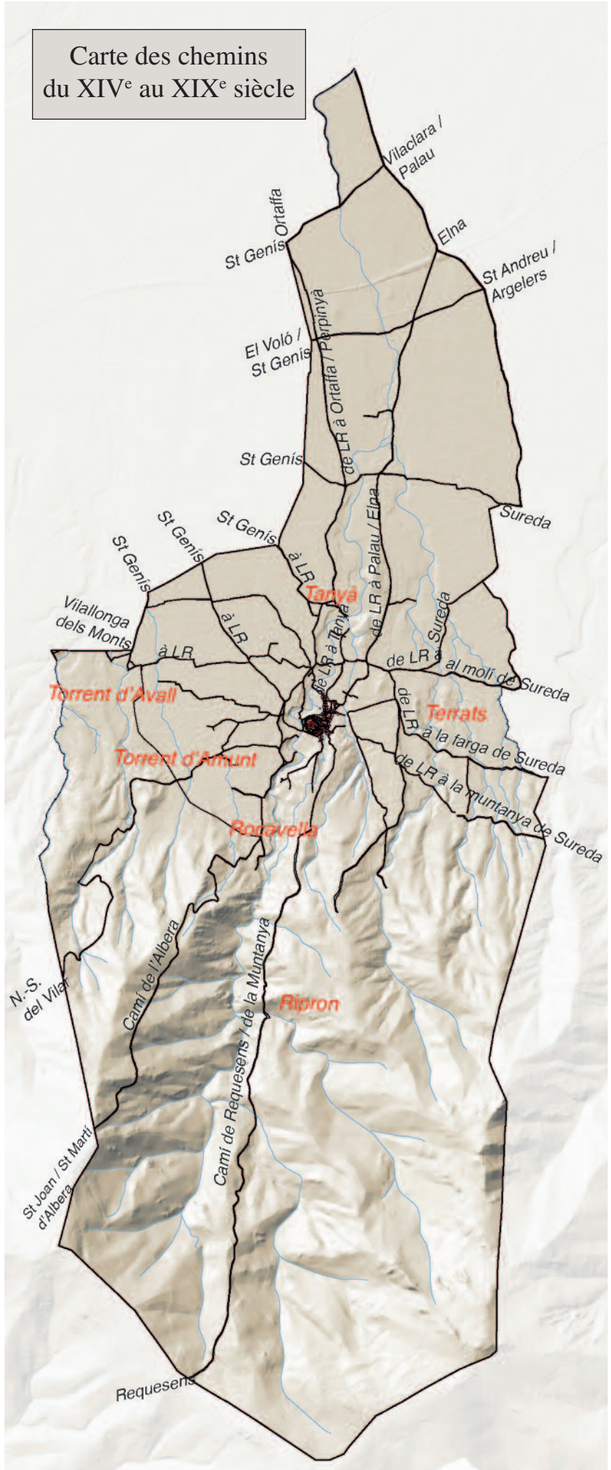

et les deux autres, les ravins de la Lise, en limite de Sorède, comme le "*correch xich que baixa del cortal dit d'en Font*".

En montagne le *còrrec del Cardonar* du nom du puits à glace (p.215) est devenu le *ravin del Pou* au cadastre napoléonien [auj. *còrrec del Roc dels Tres Termes*]. De nos jours, le *còrrec del Pou* désigne, par erreur, le ravin plus à l'est, ancien *còrrec de la Coma del Boix*, puis de la *Bellanouse (l'Avellanosa)* en 1813.

Routes et chemins

Du XIVe s. au milieu du XIXe s., le réseau des chemins n'a guère évolué. Il remonte pour l'essentiel à l'époque carolingienne, au moment où le territoire se structure et où se forment les différentes *villae* (p.25).

Les noms des chemins peuvent varier d'un *capbreu* à l'autre :

– Les principaux relient le noyau villageois à ceux des villages voisins, Villelongue, Saint- Génis, Sorède, Palau (via Vilaclara et au-delà Elne et Perpignan), Ortaffa (et au-delà Perpignan). Ils perdureront jusqu'au milieu du XIXe s. où ils bénéficieront d'un nouveau tracé plus rectiligne (p.160) ou d'une amélioration de l'ancien.

– Les transversaux traversent le territoire rocatin d'ouest en est, de Saint-Génis à Saint-André (et au-delà Argelès et Collioure), de Saint Génis à Vilaclara et Palau, de Saint-Génis à Sorède.

– Les secondaires comme ceux de Saint-Génis au *mas d'en Rancura*, de Laroque au moulin, à la forge et la montagne de Sorède, de Laroque à *Rocavella*. Ils sont toujours utilisés suivant leur ancien tracé.

Un autre menait de Laroque à Notre-Dame du Vilar, via le *Puig de la Catzana*, le *mas d'en Massot d'Adalt* et la *serra del Vilar*. Il est toujours emprunté jusqu'au *Puig de la Catzana* où, depuis la fin du XIXe s., il délaisse le vieux chemin pour rejoindre le *mas d'en Massot d'Abaix* et le Domaine des Albères [auj. Avenue des Mas catalans].

Un chemin autrefois important reliait *Rocavella* à *Torrent d'Avall* (*mas d'en Rancura*). Il est aujourd'hui réduit à un simple sentier, de même que le "chemin de la montagne" qui allait de Laroque aux mas de Ripron et à Requesens et le "chemin de l'Albère" qui conduisait aux hameaux de Saint-Jean et Saint-Martin.

Chemin de Laroque à Notre-Dame du Vilar - Pont sur le còrrec de la Fontferrera

Camí de les Disputes
(ancien chemin de "La Roca al mas d'en Massaguer"[mas Blanc]
La plupart des chemins étaient revêtus sur les parties les plus pentues
ou fragiles d'un pavement dont il reste ça et là quelques vestiges

Camí clos de la Font dels Malers
Les chemins qui partaient du village étaient des "camins clos",
enserrés entre des murets qui canalisaient les troupeaux
et les empêchaient de pénétrer dans les parcelles cultivées

Le cadastre napoléonien

La fiscalité seigneuriale, lourde et inégalitaire, est un des ferments de la Révolution française comme en témoigne les Cahiers de Doléances. Celui de Laroque rédigé le 13/04/1789 le confirme : « *Les impôts sont presque sans nombre comme sans mesure, il n'y en a aucun qui ne tombe [...] sur le laboureur qui arrose sans cesse la terre de sa sueur et la force à lui fournir de quoi nourrir ses ennemis et ses oppresseurs*[28] [...] ».

Les privilèges et droits féodaux sont abolis dans la nuit du 4 août 1789 et avec eux les emphytéoses perpétuelles, mettant fin aux prélèvements seigneuriaux. Ainsi s'effondre le pilier central de l'édifice du droit rural, ce qui a pour effet de transformer les domaines utiles en pleine propriété.

Pour autant comme le spécifie la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans son article 13 : « *Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable* [...] ». L'accouchement d'un nouveau système fiscal est laborieux, il passe par de nombreuses tentatives, toutes vouées à l'échec en raison, entre autre, de la méconnaissance de la réalité des patrimoines. Il faut attendre l'Empire et la création du cadastre par Napoléon pour remédier à ce problème.

Dès 1799, cette question d'apréhender la réalité des propriétés taraudait le premier consul Bonaparte qui déclarait : « *On n'a jamais rien fait en France pour la propriété ; celui qui fera une bonne loi sur le cadastre méritera une statue* ». Devenu empereur, Napoléon confie en juillet 1807 à son ministre du Trésor, François-Nicolas Mollien : « *Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir de l'embarras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété [...]. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites des propriétés et empêcher les procès*[29] [...] ».

Deux mois plus tard, une loi de finances impériale du 15/09/1807 institue le cadatre parcellaire. C'est le premier outil fiscal fiable, réalisé à l'échelle de la parcelle de culture, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. L'exactitude topographique résulte d'un arpentage des parcelles par triangulation, sans pour autant offrir toutes les garanties sur leur contenance car les opérations ont été faites sans délimitation contradictoire.

Son élaboration débute en 1808 pour se terminer au niveau national en 1850. Pour chaque commune, sont élaborés des plans (par sections) à l'échelle 1/5000 et des registres récapitulant les propriétaires, la nature et la surface de leurs parcelles.

Concernant "*La Roque d'Albère*", les opérations ont été réalisées en 1813-1814. Le territoire communal a été divisé en trois sections, A, B et C, subdivisées en deux au niveau des plans : A1/A2, B1/B2, C1/C2. Le noyau villageois, intégré à la section B, fait l'objet d'un plan supplémentaire à l'échelle de 1/1250.

Sur une superficie totale (arrondie) de 1 990 ha, trois propriétaires institutionnels possèdent 1 052 ha, pour l'essentiel des bois et des pâturages situés dans la zone "montagne" : Domaine Royal 545 ha, Impérial 63 ha (qui sont en réalité le même propriétaire, l'État) et Communal 444 ha. Le reste du finage communal, 938 ha est aux mains de 297 propriétaires possédant 2 164 parcelles qualifiées de jardin, terre, pâture, vigne, pré, olivette, bois, châtaigneraie, maison, patus, rural, cortal, ruine. Net progrès par rapport aux *capbreus*, ces parcelles définies par un numéro sont parfairement identifiables alors qu'il était auparavant très difficile de les situer avec précision en raison de leurs limites souvent désignées par le nom du tenancier voisin ou au mieux par celui d'une voie ou d'un ruisseau.

Le cadastre napoléonien est une excellente photographie des territoires communaux à une date donnée, 1813 pour Laroque. Mais très vite s'est posé le problème de son évolution : facile à suivre pour ce qui concerne les mutations des propriétaires de parcelles, enregistrées dans les matrices cadastrales, mais impossibles à reporter sur le plan qui est immuable. Les questions de rénovation se font pressantes surtout dans la seconde moitié du XIX^{e} s. Une commission parlementaire de 1891 juge nécessaire la réfection intégrale du cadastre. Mais elle est difficile à mettre en œuvre et il faudra attendre la loi du 16/04/1930 pour voir sa refonte qui se fera soit par révision de l'ancien soit par réfection. Une autre loi du 18/07/1974 institue son remaniement sous la forme d'une rénovation ponctuelle réalisée à la demande d'une commune ou des services du Cadastre.

28. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

29. Antoine C., "Le cadastre français des origines à nos jours", *Communication à l'Académie de Lascours*, 14/04/2007.

Le plan cadastral napoléonien est divisé en sections. Ci-dessus un extrait de la section C2 correspondant au "Poux la Quaxado", illustrant la qualité et la précision de ce document essentiel pour la compréhension du territoire malgré ses quelques lacunes toponymiques

À partir de 1990, l'avènement de l'informatique favorise des initiatives de numérisation pour aboutir aujourd'hui au Plan Cadastral Informatisé qui offre une représentation quasi continue du parcellaire communal. En 2021, celui de Laroque est constitué de 220 sections décomposées en 24 feuilles cadastrales.

	1813	***2021***
Nombre de parcelles	2 164	4 259
Bâti / Nombre	326	3 701
Bâti / Surface en m^2	36 601	25 1152

TOPONYMIE DU CADASTRE NAPOLÉONIEN

Avec le cadastre napoléonien, le riche fond toponymique des *capbreus* subit une réduction drastique pour être ramené à 47 lieux-dits dont une partie prend racine dans ceux du XIV^{e} s. évoqués ci-dessus et pour autre part dans ceux des XVI^{e} s. (*Ciutadella, horts de Sant Sebastià*), XVII^{e} s. (*Trompill*) et XVIII^{e} s. (*mas d'en Bes, mas d'en Arman, Puig d'en Trilles, cortal del Moussou, Guillomouno*).

Les fonctionnaires affectés à l'élaboration du cadastre méconnaissaient la langue catalane qui était au début du XIX^{e} s. toujours parlée par la quasi totalité de la population, ce qui a donné lieu à une interprétation très phonétique et "francisée" des toponymes, avec pour conséquence de rendre certains totalement incongrus comme :

– "*Poux la Quaxado*", il s'agit de ce *puig*, colline située sur le chemin menant du village au *mas d'en Massot d'Adalt*. Incompris, ce nom prendra toutes les formes possibles aux XIX^{e} et XX^{e} s. : *Quaxada, Catzane, Catxane, Quaxane, Caxane, Catzana*. Il s'agit d'une déformation de "*Puig de na Capsala*", au XVII^{e} s, qui pourrait être issu du patronyme Sala, une famille qui possédait des terres à cet endroit et dont Clara Sala, veuve, était à la

Au premier plan, la forme arrondie de la colline désignée “Poux la Quaxado” au cadastre napoléonien

tête (*na* du latin “*domina*” “*senyora*”, et “*cap*” tête). Avant, du XIV[e] s. au XVI[e] s. on trouve dans ces parages la mention d’un *Puig de la Cabana* qui semble y correspondre.

– “*La Bellanouse*” au lieu de “*l’Avellanosa*”, bois de noisetiers (*avellana* = noisette)

– “*La Bernade*” au lieu de “*la Verneda*”, lieu planté de “*verns*” [aulnes]

– “*Clot d’en Poux*” au lieu “*Clot de Pous*” et “*Clot d’en Paou*” au lieu de “*Clot del Pou*”.

Un “*clot*” « *désigne habituellement une forme de terrain déprimée, de dimension modeste et, en montagne, un petit cirque glaciaire ou une petite coma*[30] [combe] [...] ». Dans le second cas, “*el Pou*” est le puits à glace qui se trouve entre le *coll de l’Ullat* et le *Puig Neulós*. Dans les deux cas, “*en*” suivi d’un nom ou d’un prénom désigne une personne, ce qui ici n’est pas le cas.

Tous les toponymes sont correctement situés sauf “*la Gagnit*” qui se retrouve au nord de Tanyà. Du XIV[e] s. au XVI[e] s. il s’écrivait “*Aganix*”, puis aux XVII[e] et XVIII[e] s., “*Aganit*” ; il identifiait alors le secteur au sud de *Clot de Pous*, appelé aussi *lo Bello*, où se trouvent les *mas d’en Rocaries* et *d’en Manyera*.

30. Becat J., *Atles toponímic de Catalunya Nord*, Terra Nostra, XVII, Prades, 2015.

Carte des lieux-dits
du cadastre napoléonien

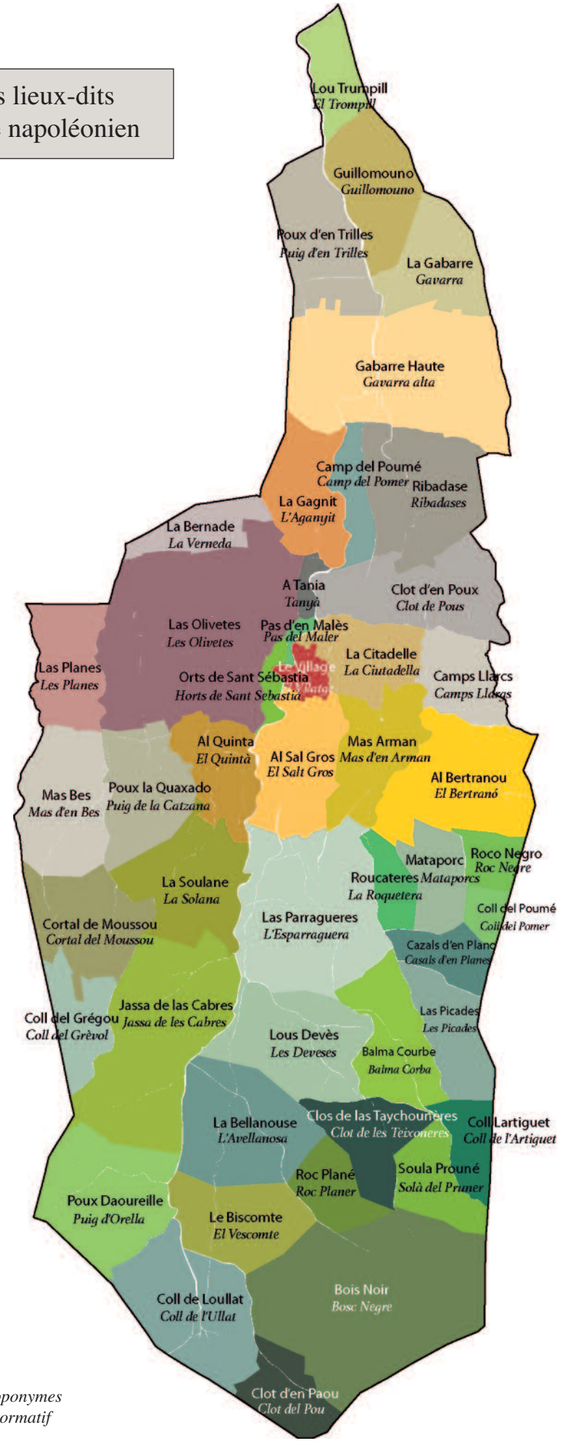

En italique, toponymes en catalan normatif

Églises et Chapelles

Laroque est, avec Argelès-sur-Mer, la commune du piémont nord de l'*Albera* qui concentre le plus grand nombre d'édifices de culte. On n'en dénombre pas moins de neuf dont quatre ont totalement disparu sans laisser de traces : les préromanes *Sancti Felicis* et *Sancti Juliani* dont la problématique est abordée dans le chapitre introductif, la chapelle castrale Sainte-Madeleine évoquée avec le château (p.44), et la chapelle *Sant Julià de Tanyà* étudiée dans ce chapitre. Leur situation exacte nous est inconnue même si pour les deux dernières les indices sont suffisants pour connaître leurs emplacements approximatifs. Concernant les préromanes, si nous avons une présomption de localisation pour *Sancti Juliani*, celle de *Sancti Felicis* reste pour nous entière. Seules des fouilles archéologiques pourraient, peut être, permettre de résoudre ces énigmes.

Les cinq autres églises et chapelles marquent toujours de leur présence le territoire, de manière majestueuse pour l'église paroissiale Saint-Félix et la chapelle Notre-Dame de Tanyà récemment restaurées et consacrées au culte, plus discrètement pour Saint-Sébastien, chapelle désacralisée et restaurée, à l'état de ruine pour Saint-Fructueux de Rocavella et Saint-Laurent de Galici. Pour autant chacune conserve sa part de mystère sur sa chronologie précise et l'évolution de sa structure au cours des siècles. La documentation est très lacunaire et de nombreuses questions demeurent sans réponse ouvrant la porte aux hypothèses dont certaines trouveront aussi leur solutions par l'archéologie.

Cette densité d'églises et de chapelles est à relier à l'évolution du finage villageois qui est passé d'une structure multipolaire à une mononucléaire centrée autour du château, ainsi qu'à des événements comme les épidémies de peste qui ont poussé l'Église à construire la chapelle Saint-Sébastien. Certaines se sont succédées comme Saint-Félix qui a pris le relais de *Sancti Felicis* et Notre-Dame de Tanyà et Saint-Julien celui de *Sancti Juliani* tandis que d'autres ont cohabité plus ou moins longtemps comme l'indique la chronologie indicative ci-dessous.

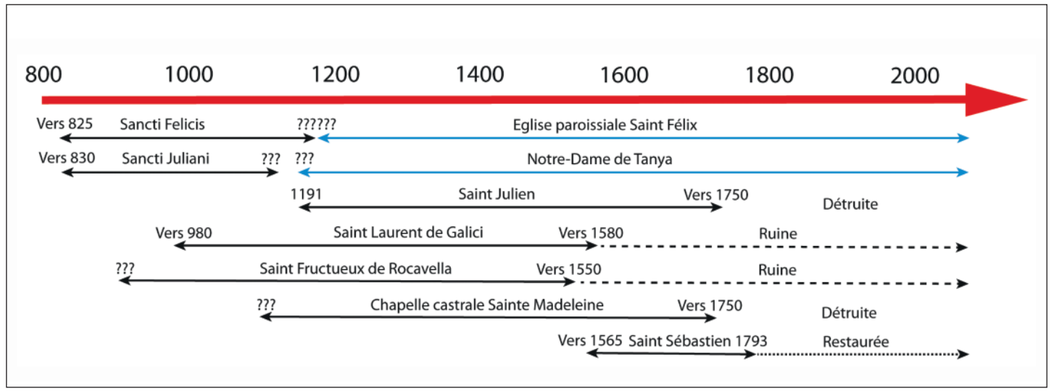

À gauche, vitrail de Notre-Dame de Tanyà, 1898

Église Saint-Fructueux / *Sant Fructuós de Rocavella*

SITUATION

Cette église est située rive gauche de la Rivière de Laroque au pied de l'éminence rocheuse où était construit le *castrum* primitif, au cœur de la *villa Rocha* carolingienne (p.25).

STRUCTURE

Son délabrement actuel est tel qu'il est difficile d'imaginer que nous sommes en présence d'une église romane d'une typologie rare. Elle a perdu les derniers indices de son plan singulier lors de son éboulement en 1963 qui l'a amputée de ce qui lui restait de la partie supérieure de ses structures. Heureusement, des photos réalisées avant ce funeste événement révèlent son arc triomphal et la voûte en cul-de-four de son chevet en demi-cercle, un fragment de coupole, une trompe et un pan de mur du clocher-tour. Elles témoignent qu'entre la nef et le chevet, Saint-Fructueux possédait une travée coiffée d'une coupole sur trompes, surmontée d'un clocher-tour. Une autre spécificité de son plan consiste dans la hauteur exceptionnelle de l'édifice : chevet de 8 m et clocher tour de plus de 15 m, pour une largeur extérieure de 5,4 m et une longueur de 20 m. Ce rapport largeur/hauteur est très certainement à l'origine de sa fragilité que quatre contreforts extérieurs n'ont pas réussi à préserver d'éboulements successifs.

L'état de ruine de Saint-Fructueux étant avancé lorsque les photos ci-contre ont été prises, des questions demeurent :

– La première concerne le clocher-tour dont seul le mur est présentait encore une belle élévation, toutefois insuffisante pour connaître sa forme sommitale. Nous ignorons aussi la manière dont on y accédait .

– La seconde réside dans l'éventuelle présence d'une crypte comme pourraient laisser entendre les deux fenêtres d'axe superposées de son chevet. En 1993, Joan Badia i Homs, spécialiste de l'art roman de l'*Empordà*, a émis cette hypothèse mais ne l'a pas retenue : « *cripta que no sembla pas que l'església hagi tingut mai*[1] [...] ». Ces deux fenêtres seraient alors liées à la grande hauteur de l'abside. L'historien rocatin Jean-Marie Pierre qui a effectué des sondages à l'intérieur de la chapelle dans les années 1960 disait avoir retrouvé la "*fondation d'autel*" d'une "*abside préromane*" et « *sous les déblais du clocher le support de l'autel de la 2ème époque ainsi qu'une borne romaine sans inscription, en grès coquillé, aménagée avec son support*[2] [...] ». Réflexions qui suggèreraient qu'un premier édifice, préroman, auquel correspondrait la fenêtre basse du chevet aurait été ultérieurement agrandi et surélevé et alors doté de la fenêtre haute.

L'observation des élévations restantes met en évidence au moins trois phases de construction : la première est celle de la nef où l'appareil est d'une grande rusticité ; des pierres mal dégrossies disposées en *opus spicatum** se mêlent à des pierres brutes de diverses dimensions en rangées irrégulières. La seconde, entre nef et chevet, correspond au clocher-tour ; elle présente un "*patchwork*" de petits blocs mal équarris dans la partie basse et la partie haute, encadrant quelques rangées de blocs plus gros, tous disposés en rangées régulières. La troisième, celle du chevet, est faite de « *pierres de petites dimensions, grossièrement équarries mais disposées avec soin en assises horizontales*[3] [...] ». Dans la partie basse, sur environ deux mètres, les pierres sont jointées au mortier de chaux suivant une technique typique du XIe s. L'appareil du chevet repose sur une structure d'aspect archaïque en saillie de 15 cm : socle de construction ou chevet plus ancien ? Ces remaniements successifs auraient fait évoluer le temple préroman du IXe/Xe s. en édifice sophistiqué avec clocher-tour et coupole sur trompes du XIe s.

Notons aussi que l'intérieur de l'église était crépi comme en témoignent des lambeaux sur le mur de l'abside, le pilier ouest de l'arc triomphal et le mur ouest de la travée de la coupole.

Une partie de sa toiture effondrée est encore visible sur le sol de la nef. Il révèle que l'édifice était couvert de lauses. L'accès se faisait par un portail ouvert dans le mur sud de la nef. Jean-Marie Pierre en avait retrouvé quelques fragments qu'il qualifiait de "*marbre de la Clusa*", certainement ce marbre gris et blanc dit "marbre blanc de Céret" également présent « *dans la chaîne des Albères, en particulier dans la vallée de la Rome, près du Boulou*[4] [...] ». Au nord, une petite porte communiquait avec le cimetière.

1. Catalunya Romànica, El Rosselló, Vol. XIV, Sant Fructuós de Rocavella, *Enciclopèdia Catalana*, Barcelona 1993, p.333.

2. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990).

3. Mallet G., *Églises romanes oubliées du Roussillon*, Les Presses du Languedoc, 2003, p.266.

4. Mallet G., "De l'usage des marbres en Roussillon entre le XIe et le XIVe siècle : la sculpture monumentale", *Patrimoines du Sud [en ligne]*.

1

2

Photos prises avant l'éboulement de 1963

1. Le chevet conserve son élévation et sa couverture de lauses

2 et 3. L'arc triomphal plein cintre est fait de blocs de grès qui tranchent avec l'appareil en gneiss du reste de l'édifice. Il est encore intact alors que les piliers sur lequel il repose ont été épierrés, la chapelle servant depuis longtemps déjà de carrière aux habitants du village.
Une des trompes et une partie de la coupole avec son crépis sont encore en place de même que le mur est du clocher tour

3

Base et fragments en marbre de la cuve baptismale de Saint-Fructueux retrouvés lors d'une opération de nettoyage menée par l'Association du Patrimoine de Laroque

La première mention de la chapelle connue à ce jour est de 1264. Mais les caractéristiques ci-dessus suggèrent une datation bien antérieure qui pourrait ancrer cet édifice dans les IX^e^ ou X^e^ s. Sa dédicace à saint Fructueux corroborerait cette ancienneté. Pour l'historien Jordi Bolós « *Les invocations de saints de tradition wisigothique ou hispanique coïncident aussi avec des églises qui, probablement, existaient déjà avant la conquête des rois carolingiens*[5] [...] », saints parmi lesquels il cite Fructueux (évêque de Tarragone, martyrisé en 259). Les quelques chapelles qui lui sont dédiées en Roussillon (Camélas), en Cerdagne (Músser et Llo) et en Conflent (Taurinya), mentionnées autour de l'an 1000, seraient déjà présentes à la fin du X^e^ s. Pour d'autres, il s'agirait de la primitive *cella Sancti Felicis* qui aurait changé d'invocation après le transfert de l'église paroissiale Saint-Félix à son emplacement actuel, dans le village (p.28). Par ailleurs, la découverte à la fin du XIX^e^ s. de « *sépultures faites de dalles comme à Tanya*[6] », des tombes en coffre, dans le cimetière attenant conforte l'hypothèse d'une datation ancienne.

HISTOIRE

Nos recherches documentaires sur Saint-Fructueux se sont avérées peu... fructueuses ! Rien avant 1264 et peu de choses après. Pas d'acte de consécration, pas d'inventaire. Seules quelques informations éparses. Les archives restent à découvrir si elles existent encore.

La chapelle est mentionnée pour la première fois le 9/06/1264 dans le *capbreu* des possessions du comte d'Empúries Ponç Hug III : « *in terminis Sanct Felicis de Tanyano et Sancti Fructuosii de Rocha Vela*[7] [...] ».

En 1397, Arnald Oliba est curé de Saint-Fructueux. Les *capbreus* nous indiquent qu'à côté de l'église se trouvent le cimetière, la sacristie, un jardin et un verger.

Nous possédons plusieurs témoignages de legs à *Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri,* comme celui fait en 1371 par Guilelma, épouse de Pere Pascal[8] ; en 1401 par Feraria, épouse d'Arnau Bax de Sorède, qui lègue un sol pour une messe[9] ; en 1407 par Ramona femme de Perpiniani Montesquiu de Villelongue et par Pere Grevell qui chacun lèguent V sols[10].

Les reconnaissances de mas dans plusieurs *capbreus*, situés "*in decimario de Sancti Fructuosi*" permettent d'esquisser son territoire paroissial, extrêmement étendu : outre *Rocavella*, il embrasse à l'est la rive droite de la

5. Bolós J., Hurtado V., *Atles dels comtats de Rosselló, Conflent, Vallespir i Fenollet (759-991)*, Rafael Dalmau Editor, Barcelona, 2009.
6. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.49.
7. A.D.P.O H 212.
8. A.D.P.O 2 J 1/25, Manuel de Berenger Martí, p.392.
9. A.D.P.O 2 J 1/38, Manuel de Pere Tholosa, p.53-54.
10. A.D.P.O 2 J 1/38, Manuel de Pere Tholosa, p.381 et p.391.

Rivière de Laroque jusqu'à la crête du *mas d'en Cristi* qu'il suit jusque vers le dolmen de la *Balma del Moro* avant de redescendre vers la Rivière de Laroque en englobant les mas de *Ripron* (p.252). À l'ouest, il intègre une partie des mas de *Torrent d'Amunt*, à l'exception de l'alleu de Saint-Laurent possession de l'abbaye de Saint-Génis-des- Fontaines (p.29). Au nord, il s'étend jusqu'au lieu-dit *La Catalana*[11] (actuelle route de Villelongue).
Nous ignorons la date précise de l'abandon de la chapelle mais la situons dans le courant du XVI^e^ s. En effet au début de ce siècle elle est encore en activité comme le prouvent les reconnaissances de Catarina Sarda le 13/07/1505 qui s'aquitte d'une redevance de "*quartam partem de olives*[12]" pour le curé de Saint-Fructueux et de Joan Merla le 14/02/1506 qui tient une terre au *Puig de la Cabana* « *per opere ecclesiæ de Rocha vella*[13] [...] ».
Au début du siècle suivant, l'abandon est effectif depuis déjà longtemps. Le 22/02/1604, Montserrat Reart reconnaît une olivette « *prop la rectoria de Roca vella confronta cum tenentia parietis in quo antiquitus erat domus Rectorie de Rocavella*[14] [...] ». Il ne reste alors plus que les murs de ce qui autrefois était la sacristie. En janvier 1620, une visite de *Rocavella* est effectuée par Andreu Bonet et Joan Francec Goya désignés comme experts dans le cadre du procès entre l'abbé de Saint-Génis et le seigneur de Laroque pour un litige portant sur les limites de l'alleu de Saint-Laurent. Leur constat est sans appel : « *Havem vist lo lloch antich de Rochavella a hont y ha una torra y molts fonaments de cases ho altres edificis y se veu es estada poblatio*[15] [...] ». Le lieu est à l'état d'abandon, ils ne voient que des soubassements de murs témoins d'un ancien habitat et une tour. Il pourrait s'agir du clocher-tour de l'église encore debout.

La chapelle Saint-Fructueux dans années 1930/40. Sur son mur, Jean Massot Parer, Jean Massot Vilar et Jeanne Massot Julien

11. A.D.P.O 1 BP 659.
12. A.D.P.O 8 J 22 f°47v°.
13. A.D.P.O 8 J 22 f°117.
14. A.D.P.O 8 J 24 f°119v°.
15. A.D.P.O H 212.

En 1650, la chapelle n'est plus citée, elle se trouve incluse dans un champ de 2 *ayminates* qui est vendu à un nommé Antoni Segon suivant un acte passé chez Pere Cetell, curé de Sorède. Entre 1665 et 1688, sa veuve Maria Segon le revend à Josep Barata qui le reconnaît le 18/01/1700 au *capbreu* réalisé par le notaire Esteve. En 1749, il a changé de mains, c'est Joseph Arman qui reconnaît au *capbreu* fait pour Theodora de Camprodon veuve Perarnau : « *une pièce de terre à l'endroit nommé Rocavella de contenance de deux ayminades de terre confrontant d'orient avec la rivière du dit lieu et autres, d'occident avec la marguillerie*[16] [...] ». Sa fille Françoise épouse de Joseph Malzach en hérite puis, le 24/10/1812, la vend à sa fille Claire Malzach Arman. En 1813, au cadastre napoléonien, la chapelle se retrouve individualisée : "*C 583, Ruine, Al Quinta, Surface 24 ares*". C'est Joseph Prim fils, en tant que mari de Claire Malzach qui figure comme propriétaire, ainsi que des parcelles alentours, le tout correspondant au champ de 2 *ayminates*. L'année suivante, le 2/09/1814, Claire Malzach vend à Feliu Massot du *mas d'en Massot d'Abaix* (p.406) : « *une pièce de terre, champ et bois dit Rocaveille de contenance de 120 ares* [...] ». D'après le plan cadastral, il s'agit des parcelles 579, 582, 583 (ruine de la chapelle), 584 et 585.

Suite au décès de son père Feliu, Barthélémy Massot reçoit le 9/04/1846 « *le quart en préciput de ses biens à venir consistant [...] 3- Bâtisse dite lo mas de Rocabeille, 4- Terre partie champ et partie garrigue et un morceau de châtaigneraie attenant au mas de Rocabeille [...], 14- Terre dite lo solà de Rocabeille, 15- Champ et garrigue dite Camp de Rocabeille*[17] [...] ». La ruine de la chapelle n'est pas citée mais est incluse dans ces terres qui passent ensuite à Jean Parer Massot lors de la donation partage de son grand-père Barthélémy, le 24/04/1893 : « *un petit domaine appelé Roque Beille, article 6 , composé de vieux locaux, champs, jardin et bois de micocouliers chênes-verts et châtaigniers porté au cadastre sous les numéros 532, 579, de 582 à 588 [dont le 583 ruine de la chapelle], 591, 592p, et 593 de la section C lieu dit Al Quinta*[18] [...] ». Quatre jours plus tard, le 1er mai, il échange "*son petit domaine*" rocatin contre des terres à Banyuls que sa tante Catherine Parer Reig épouse de Jean Massot Atxer a reçu en 1864 dans la succession de ses parents (p.413).

Ces terres de *Rocavella* incluant la chapelle et le mas voisin vont à Catherine Massot Parer, fille de Catherine et de Jean, puis à Irma Souriac Massot, fille cadette de Catherine Massot Parer et d'Achille Souriac. Irma se mariera avec Camille Ferrer, peintre aquarelliste renommé. Ils auront deux filles Andrée et Maguy. Andrée héritera de ces terres, du vieux mas en ruine et de la chapelle dont elle fera donation à son fils Jean Louis Romengas Ferrer né de son union avec Pierre Romengas[19].

Cadastre napoléonien, section C2. Dans le cercle rouge, n° 583, la chapelle Saint-Fructueux de Rocavella

16. A.D.P.O 8 J 32 f°3.
17. A.D.P.O 124 W 862.
18. A.D.P.O 3 E 81/3.
19. Pierre Romengas a été maire de Laroque de 1989 à 1995.

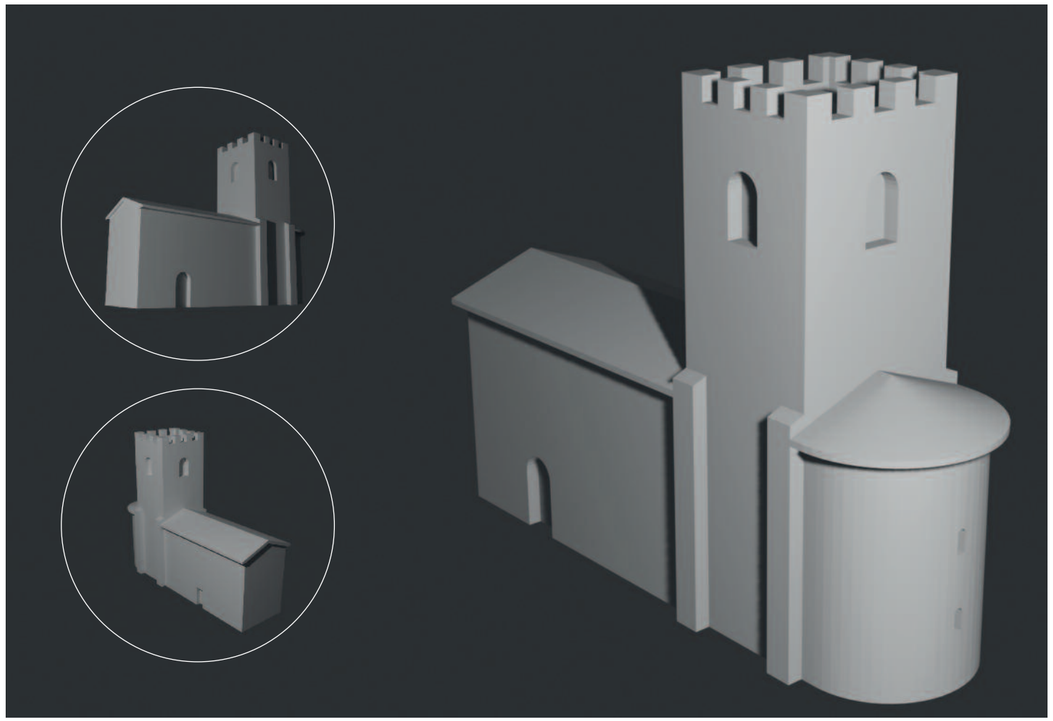

Reconstitution idéalisée en 3 D de Saint-Fructueux. Juste dans les proportions de la nef et du chevet mais hypothétique concernant le clocher-tour dont on ignore la hauteur (ici estimée à 15 m), la structure sommitale (crénelée ou couverte ?) et le nombre d'ouvertures ?

État actuel de la chapelle Saint-Fructueux de Rocavella

Cella Sancti Laurentii / Chapelle Saint-Laurent / *Sant Llorenç*

SITUATION

Construite sur un replat à 248 m d'altitude, cette chapelle était la plus haute de la commune. Elle est située rive droite du *còrrec de Sant Llorenç*, à 600 m environ, à l'ouest de Saint-Fructueux de Rocavella.

STRUCTURE

L'état actuel de l'édifice est très dégradé : sa voûte est effondrée, les murs de la nef n'excèdent pas 2 à 3 m de haut et ceux du chevet 50 cm. Il s'agit d'un bâtiment à nef unique et chevet en demi-cercle. Le mur de ce dernier se dédouble comme si une reconstruction s'était superposée sur une structure plus ancienne.
Un mur de soutènement est venu consolider la façade nord de la nef fragilisée par la pente du terrain. Le mur sud laisse entrevoir le départ d'une voûte en pierres, il porte aussi les traces d'un crépis. Contre lui à l'extérieur, le soubassement d'un bâtiment carré interroge : clocher ou logement ?
Son appareil rustique et hétéroclite est fait de pierres de gneiss brutes ou grossièrement équarries. En l'absence de fouilles archéologiques (seul un sondage a été effectué en 1992), il est difficile de savoir si ces vestiges correspondent dans leur totalité à ceux de l'édifice primitif ou proviennent d'une reconstruction partielle postérieure. Ce sondage s'est révélé très pauvre en matériel, se composant « *essentiellement de céramiques glaçurées monochromes*[20] [...] ». Le site avait fait l'objet de fouilles "sauvages" à la fin du XIX[e] s. au cours desquelles « *le sol de la chapelle a été bouleversé*[21] [...] ».

HISTOIRE

Le premier document faisant référence à la chapelle est un précepte de Lothaire de 981 réalisé à la demande du duc Gausfred de Roussillon, par lequel le roi des Francs confirme au monastère de Saint-Génis-des-Fontaines ses nombreuses possessions parmi lesquelles la *cella Sancti Laurentii* (p.29).
La chapelle est dédiée à saint Laurent, né dans les années 210 à *Huesca* (Aragon) et mort en martyr sur un gril en 258 à Rome. Peu avant de mourir, il aurait envoyé à ses parents le calice qui aurait servi au Christ lors de la dernière cène ; ce supposé Saint Calice se trouve aujourd'hui dans la cathédrale de *València* en Espagne.

20. Passarius O., *Notice de tests et relevés, nom du site Saint Laurent de Galicie*, n° d'inventaire : 43 suite à une opération archéologique menée en Août 1992 par L. Cologny, C. Donès, F. Mazières, O. Passarius.
21. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.54.

Façade nord

Du XIV[e] au XVI[e] s., nous la trouvons désignée *Sancti Laurentii*[22] Au XVII[e] s., elle est appelée *Sant Llaurens* ou *Sant Llorens(ç) de Rochavella*[23] ; de même au XVIII[e] s., *Saint Laurens* ou *Saint Laurens de Rocavella*[24]. Ce n'est qu'à la fin de ce siècle et au tout début du XIX[e] s. qu'elle devient *Saint-Laurent de Galici* du nom du lieu où elle se situe, toponyme nouveau et énigmatique comme en témoigne l'interrogation de Marie-Anaïs Carrère en 1894 : « *Nous avons en vain cherché l'étymologie du mot Galici* [...] ». Elle suggérait alors qu'il pourrait se relier à la Galicie (*Galícia* en catalan), région du nord-ouest de l'Espagne ; la chapelle aurait pu servir d'étape aux pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ? Cette hypothèse est peu convaincante car le toponyme est *Galici* et non *Galicie* (féminin) et, si tel avait été le cas, il n'aurait pas fallu attendre la fin du XVIII[e]/début XIX[e] s. pour le trouver. *Galici* pourrait aussi provenir de la déformation par paronymie de *calici* (calice) en référence à un calice en or qui « *serait renfermé dans les ruines de la chapelle de Galici*[25] [...] », selon une légende rapportée par la même M.-A Carrère.
La résolution de cette énigme est à rechercher ailleurs, dans un anthroponyme, celui de Joan Galici, natif de Planoles dans la *Vall de Ribes (Principat de Catalunya)*. En 1715, il a épousé à Llo en Cerdagne, Rosa Via avant de venir s'installer à Laroque où sa fille Marguerite s'est mariée en 1745. Il possédait une terre dans cette zone comme le révèle la reconnaissance d'Honoré Pardinella faite le 6/11/1750 « *d'une terre partie champ et partie garrigue à l'endroit nommé Rocavella avec quelques clausons à l'endroit nommé Saint Laurens confrontant [...] du midy avec le reconnaissant,* ***Jean Galici*** *et Rafel Llaugé* [...][26] ». À partir de là, le nom de *Galici* est resté attaché à ce territoire comme en témoigne un bornage réalisé dans ce secteur en 1821 évoquant comme point de référence « *l'alzina (chêne vert)* ***d'en Galici***[27] », ou encore, en 1841, le partage des biens de Paul Pardineille dont un « *bois et garrigue appelé Saint Llaurens et serrat de Sant Llaurens, traversé par le ravin* ***dit Galici*** [...] ».
De nos jours, la chapelle est aussi appelée *Sant Llorenç de Torrents (o d'Alemanys)*[28] en référence à la *villa* carolingienne éponyme.

Monastère de Saint-Génis

Nous ignorons la date de la désaffection de la chapelle mais savons qu'elle est déjà en ruine au début du XVII[e] s. En effet, en 1618, l'abbé du monastère de Saint-Génis revendique devant la cour royale une grande partie du territoire de Laroque. Il fonde ses prétentions sur le précepte carolingien de 981, en vertu duquel il estime que « *la maior part hi casi tot lo terme del dit lloch [de la Roca] es de pertinenties del lloch hi terme de Sant Genis*[29] [...] ».

22. A.D.P.O., 8 J 20, 8 J 21, 8 J 22.
23. A.D.P.O. H 212.
24. A.D.P.O. 8 J 32.
25. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.53.
26. A.D.P.O. 8 J 32, p.579.
27. Archives privées famille Pardineille.
28. Catalunya Romànica, El Rosselló, Vol. XIV, *Enciclopèdia Catalana*, Barcelona 1993, p.333.
29. A.D.P.O. H 212.

Mur sud avec départ de la voûte

L'enquête ordonnée par le tribunal conduit à une expertise sur le terrain ou "*visura*" afin de tenter de retrouver les limites inscrites dans de ce précepte. Elle est effectuée en 1620 par Andreu Bonet *pagès* de Montesquieu pour le compte du monastère de Saint-Génis et Joan Francesc Guja pour le compte du seigneur de Laroque, Gaspar Galceran de Castre Pinós.

Si les deux experts ont bien du mal à interpréter six siècles plus tard les termes sibyllins du précepte, ils nous révèlent que la chapelle *Sant Llorenç* « *es una capella vella y molt antiga aspallada y dirruida y construida dins una coma que anomenem de Sant Llorenç*[30] [...] »... Chapelle « très ancienne, dégradée et en ruine ».

Nous n'avons pas retrouvé la sentence du procès mais le statu quo foncier qui en est résulté signifie que la demande de l'abbé est restée lettre morte.

Famille Pardineille

Avec le rattachement du Roussillon à la France en 1659, la situation s'envenime entre le pouvoir royal français et le monastère de Saint-Génis qui depuis 1507 dépend de l'abbaye catalane de *Montserrat*. C'est le début de sa décadence qui se poursuit jusqu'à la Révolution française où locaux et terres de l'abbaye sont vendus comme Biens nationaux.

Il semble que le monastère n'ait pas attendu cet événement pour se séparer de certaines terres dont celle contenant la chapelle. Elle est déjà en ruine depuis plus d'un siècle lorsqu'en 1749, Honoré Pardineille du *mas d'en Rancura* (p.285) achète à sa cousine germaine Marie Grace Pardineille Rigall épouse Bagata, une garrigue « *à l'endroit nommé Saint Laurens de Rocavella*[31] [...] ». Cette dernière en avait hérité de sa mère Maria Gracia Rigall Serra, mariée à Honorat Pardineille Ribes, oncle d'Honoré. La situation de cette garrigue pourrait correspondre au site de la chapelle non citée en raison de son état, hypothèse confortée par la transmission orale familiale qui rapporte que la chapelle a été achetée au monastère de Saint-Génis par un des ancêtres Pardineille.

En 1813, Paul Pardineille en est propriétaire comme en témoigne le relevé de ses biens au cadastre napoléonien : la parcelle n° 479 (section C, bois au *Poux de la Quaxado*, 14 ha 17 a 80 ca) contient les ruines de la chapelle.

En 2020, elles sont toujours dans la famille Pardineille, propriété des sœurs Bernadeth et Anne Isabelle Pardineille : parcelle n° 722 (section C, bois au *Puig de Quaxane*, 4 ha 17a, 40 ca).

30. A.D.P.O. H 212.

31. Archives privées famille Pardineille.

Chapelle Saint-Sébastien / *Sant Sebastià*

SITUATION

La chapelle est située rue de Roca Vella, Place *Sant Sebastià* (ou Placette Kiko dédiée à Christophe Clos). Elle est construite en partie sur un replat à 117 m d'altitude et en partie (à l'est) dans une pente qui a nécessité l'apport d'un remblai.

STRUCTURE

Elle se compose d'un chevet plat orienté à l'ouest, voûté en berceau brisé et « *surmonté d'un petit clocher-mur à une baie*[32] [...] », et d'une nef couverte d'une charpente reposant sur deux arcs diaphragmes en briques de terre cuite ou cayrous*. On y accède par une porte ouverte dans sa façade est.

Son appareil, grossier, reflète une construction populaire. Celui du chevet semble plus ancien. Il présente de rares et éparses rangées de pierres disposées en *opus spicatum*. Ses angles sont bâtis en moellons de gneiss grossièrement équarris (l'angle nord-ouest a été dans sa partie basse consolidé en briques de terre cuite, ultérieurement). Cette rusticité pourrait ancrer sa construction au XIII^{e} ou XIV^{e} s.

Le clocher surmontant la façade orientale du chevet se retrouve à la jonction avec la nef, situation qui conforte l'hypothèse que cette dernière a été édifiée dans un deuxième temps. L'emploi de cayrous pour la construction du clocher et des arcs diaphragmes en fait un édifice de l'époque moderne.

HISTOIRE

Le premier document connu faisant référence à la chapelle date de 1571[33]. L'analyse des *capbreus* de la seigneurie de Laroque corrobore cette datation. Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans celui de 1588 établi pour Felip Galceran de Castre Pinós (p.77) : 7/06 : « *via de Sant Sebastià a Tanyà* » - 10/06 : « *prop de la capella de Sant Sebastià* » - 6/07 : « *desus Sant Sebastià* » - 20/08 : « *via de Sant Sebastià a Sant Genis* ».

Elle est par la suite citée dans tous les *capbreu*s postérieurs (1589, 1665, 1688, 1749), comme référence topographique, sorte "d'amer" remarquable. Elle ne figure par contre dans aucun des *capbreus* antérieurs alors que toutes les autres chapelles et églises du village y sont mentionnées.

Chevet et façade sud de la nef

32. Mallet G., *Églises romanes oubliées du Roussillon*, Les Presses du Languedoc, 2003, p.265.

33. Catalunya Romànica, El Rosselló, Vol. XIV, *Enciclopèdia Catalana*, Barcelona 1993. p.331-332.

Sant Sebastià, vers 1980, avant la restauration de la nef

Interprétation

Jean-Marie Pierre écrit à son sujet : « *La Roca d'Albera subit les ravages de la peste, aussi se répandit le culte de saint Sébastien : on utilisa un oratoire roman (Saint Pierre de Rodes, Sant Pera de Rodes) prolongé en charpente sur des arcs diaphragmes*[34] [...] ».
Pour Géraldine Mallet « *L'église Saint Sébastien reste une énigme, aucun document du Moyen Âge connu ne la cite et il n'est pas sûr que son titulaire, Sébastien, soit celui d'origine ! [...] Certains murs en galets, moellons et briques pourraient dater de la fin du XIII^e siècle ou même du XIV^e siècle*[35] [...] ».
La dichotomie architecturale entre le chevet et la nef interroge les deux historiens. En l'absence de documentation, la difficulté consiste à dater ce chevet qui à l'origine était un édifice à part entière.
S'agissait-il d'un oratoire roman comme l'affirme Jean Marie Pierre ? Nous en doutons car il n'est évoqué dans aucun des *capbreus*. Or, un édifice de cette taille consacré à saint Pierre aurait dû servir de référence topographique.
Par contre nous le rejoignons concernant les épidémies de pestes que nous trouvons documentées en Roussillon en 1506, 1561, 1563, 1587, 1599, 1631/32.
Saint Sébastien en est le saint protecteur et les nombreux édifices qui lui sont dédiés ont été pour la plupart édifiés aux XV^e et XVI^e s.
Nous pensons que la chapelle, sous la seule forme de ce qui est aujourd'hui le chevet, a été construite entre 1563 et 1571 date de sa première mention, en réutilisant peut-être un bâtiment existant du XIII^e ou XIV^e s. comme pourraient le suggérer les rares et médiocres alignements de pierres en *opus spicatum*.
Cette chapelle primitive, consacrée à saint Sébastien, pourrait avoir conservé sa façade orientale ouverte, protégée par une grille, comme nous en trouvons de nombreux exemples.
Son agrandissement la transforme en chevet du nouvel édifice. Non documenté, il est difficile de savoir quand il a été réalisé ; peut-être au début du XVII^e s. période où les épidémies sont toujours actives. Difficile aussi de dire s'il a été fait en une seule fois ou en deux temps compte tenu de la disparité des appareils de la première travée de la nef (petits blocs en alignements réguliers) et de la seconde (blocs plus gros disposés de manière aléatoire).

De la Révolution française à nos jours

En 1793, pendant la guerre "*Gran*" entre la France et l'Espagne, la chapelle est dévalisée. Pour sauver la statuette du saint, « *On a porté le Saint Sébastien à la métairie Massot de Baix ou d'Avall*[36] [...] ».
Saisie par la République, la chapelle est vendue comme Bien national le 15 fructidor de l'an VI (1/09/1798). Au second feu des enchères, elle est adjugée pour 140 francs au « *citoyen Raphaël Destrampes*[37] ».
L'acheteur est cordonnier au village, comme son père Jean Destrampes. Originaire de *Maçanet de Cabrenys*, village du *Principat de Catalunya* frontalier avec le Vallespir, ce dernier était venu en 1744 à Laroque où il avait épousé Isabeau Llauger.
Leur fils, Raphaël, (désigné Rafel Destrampas, dans son acte de mariage), s'était marié en 1774 avec Marguerite Espinet avec qui il a eu deux enfants : Raphaël (1795 -1834) et Marie Destrampes Espinet (1802 - ?).
Raphaël est tailleur d'habits comme son beau-père François Prim dont il a épousé la fille, Marie, en 1814. François Prim était par ailleurs commissaire expert en évaluation des Biens nationaux à Laroque et frère de Joseph Prim acheteur de la chapelle Notre-Dame de Tanyà, autre Bien national.
Marie Destrampes de son côté épouse en 1824 Vital Baurès, un sous-lieutenant des Douanes.

34. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990), p.22.
35. Mallet G., idem, Les Presses du Languedoc, 2003, p.265.
36. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.46.
37. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

En 1825, lors du partage de la succession de leur père, la chapelle est attribuée pour 2/3 à Raphaël et pour 1/3 à sa sœur Marie.
Au cours des décennies suivantes, la partie échue à Raphaël Destrampes Espinet reste dans sa famille. En 1980, elle est propriété de son arrière-petit-fils, Raoul Destrampes, né en 1903 à Bastia.
La partie échue à sa sœur Marie passe à Anna Chaubet (ou Xaubet), née en 1841, épouse de Jean Soler, douanier.
Nous ignorons les arcanes de cette transmission mais y voyons deux pistes : un lien familial entre les familles Prim et Chaubet (Marguerite Chaubet est la première épouse de Joseph Prim, l'oncle de Marie), ou un lien professionnel, Vital Baurès faisant partie de l'administration des Douanes comme Jean Soler et son fils Joseph Soler Chaubet.
Dans les années 1980, cette partie de la chapelle appartient en indivision aux petits-enfants et arrières-petits-enfants de Jean Soler et d'Anna Chaubet.

Achat par la commune

Le 18/05/1984, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du maire Sébastien Martinez, décide à l'unanimité d'acquérir pour le franc symbolique la parcelle n° 592, lot A2, section B d'une contenance de 31m² appartenant à Joseph Soler et consorts (au nombre de 5). L'acte de vente est passé le 26/04/1985.
Les « *pourparlers avec le second propriétaire*[38] » se poursuivent pour aboutir le 28/08/1986 à la signature du second acte de vente entre la veuve de Raoul Destrampes et la commune, concernant la parcelle, n° 592, lot A3, d'une contenance de 32 m², au prix de 2 500 francs.
Au moment de l'achat, le chevet est en relatif bon état de conservation. La toiture de la nef est effondrée et sa façade en ruine. Elles seront reconstruites dans les années 1990 sous le mandat de maire de Pierre Romengas, par l'Association du Patrimoine de Laroque.

Façade Est et portail après la reconstruction des années 1990

Façade nord de la nef illustrant la disparité des appareils

38. Extrait des registres des délibérations du Conseil municipal de la commune de Laroque-des-Albères, séance du 18/05/1984.

Chapelle Notre-Dame de Tanyà / *Nostra Senyora de Tanyà*

SITUATION

La chapelle se trouve rive gauche de la Rivière de Laroque, au nord du village, en bordure de l'ancien chemin médiéval qui menait de Laroque à Ortaffa [auj. rue de Tanya].

STRUCTURE

Il s'agit d'un édifice de 26 m de long et 9 m de large, à nef unique voûtée en berceau brisé prolongée par deux absidioles formant transept et une abside hémicirculaire, toutes voûtées en cul-de-four (l'ensemble étant par certains considéré comme un chevet trilobé ou triconque), structure de chevet peu fréquente que l'on retrouve non loin de Laroque dans l'église de Brouilla. L'appareil de la nef et du chevet est archaïque, mélange de galets et de pierres brutes de différentes dimensions disposées en rangées irrégulières.
Des sondages archéologiques pratiqués à l'intérieur de la nef par David Maso en 2005 ont révélé « *un nombre considérable de niveaux de circulation, hélas non datés : sept sols successifs ont été identifiés [...] entre le premier niveau et le sol actuel, la nef a été rehaussée de près d'un mètre*[39] [...] ». Ils ont mis en évidence « *la présence de bâtiments anciens recouverts par l'édifice roman actuel* [...] » et confirmé la présence d'un cimetière avec des tombes en coffre, déjà évoqué par M.-A. Carrère en 1894.
Concernant les différentes phases de construction de la chapelle, nombreux sont les archéologues, historiens ou érudits à avoir émis des hypothèses ou exprimé leurs convictions. Nous tenterons d'expliciter une problématique complexe, entre accords et divergences.

Le consensus

L'opération archéologique ci-dessus a confirmé ce qui jusqu'alors n'était qu'une hypothèse, la présence d'un édifice antérieur démoli, sur lequel on a construit vers le XII[e] s. l'abside, les absidioles et les deux premières travées de la nef, d'abord couvertes d'une charpente, puis, dans un deuxième temps, d'une voûte en berceau brisé s'appuyant sur des arcs latéraux en plein cintre entre les piliers (Figure 1).

Les divergences

Des divergenges persistent quant à la chronologie précise de l'agrandissement de la nef de 2 à 3 travées et à celle de la construction des bâtiments annexes. Sur l'agrandissement deux opinions s'opposent entre :
– Ceux qui le situent au XVIII[e] s., se référant à la date de 1753 portée sur la clé du portail sud qui aurait été sa première entrée, avant l'ouverture du portail principal à l'ouest en 1768.
– Ceux qui pensent qu'il pourrait être bien antérieur : selon David Maso « *vers le milieu du Moyen Âge, si l'on se fie aux datations issues de la fouille stratigraphique*[40] [...] ». Olivier Poisson, Conservateur général du Patrimoine

FIGURE 1

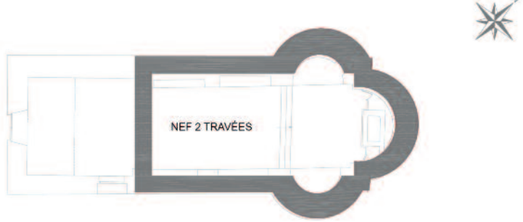

FIGURE 2

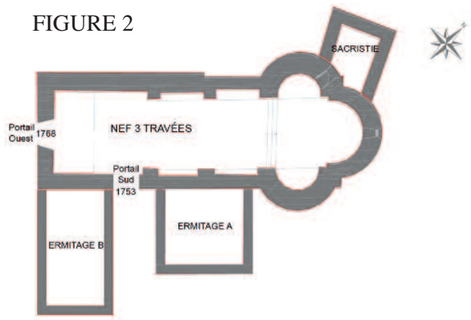

Plans, David Maso archéologue et Muriel Sattler architecte dplg, extraits du "Rapport de Synthèse de l'Étude de la Chapelle Notre Dame de Tanyà" Décembre 2005

39. SARL ACTER - David Maso, *Chapelle Notre-Dame-de-Tanyà*, Document Final de Synthèse, Août 2005.
40. Idem.

À gauche, façade ouest au début du XX[e] s., avant démolition du grand bâtiment de l'ermitage - à droite, après les travaux de ravalement de 2015

honoraire, s'interroge également : « *Cet agrandissement de l'église ne date-t-il pas [...] du XIII[e] siècle ?*[41] [...] » en se référant au portail sud qui « *se présente comme un portail médiéval [...] de réalisation assez fruste et peu régulière* [qui] *se situe à côté d'une sépulture pariétale [...] d'un nommé Bernat Garriga [...] décédé* [en] *1298* [...] ». Dans cette hypothèse les dates des portails sud (1753) et peut-être aussi ouest (1768), ne seraient pas celles de leurs ouvertures mais de leurs réfections.
Même interrogation pour la sacristie bâtie contre l'abside et l'absidiole nord qui pourrait être comtemporaine soit de cet agrandissement, soit de l'ermitage.
Ce dernier est créé au début du XVII[e] s. Le premier logement de l'ermite correspondrait à l'actuelle maison du gardien contre la façade sud de la nef. Le succès du culte marial pousse à construire en 1770 un second bâtiment beaucoup plus grand pour l'accueil des pèlerins. Une porte à son étage le reliait à une ancienne tribune aujourd'hui disparue et remplacée par une nouvelle, édifiée au moment de l'ouverture sur la façade occidentale du portail en plein cintre, en 1768.
Au XIX[e] s., Joseph Prim fait ravaler les façades par l'application d'un nouvel enduit. Le clocher- mur est restauré et en 1898 on installe un vitrail sur la fenêtre ouest. Par contre « *les bâtisses qui servent de logement à l'ermite tombent de vétusté*[42] [...] ». Elles figurent encore sur un croquis de 1907[43]. Le grand bâtiment sera démoli peu après. Le plus petit a depuis été restauré et sert de maison au gardien.

HISTOIRE

Une chapelle consacrée à la Vierge

La première mention connue, celle d'un leg fait par Guilelma, épouse de Pere Pasqual, à plusieurs églises de Laroque dont "*ecclesie Beatæ Mariæ de Tanyano*[44]" est tardive : 1371. Elle est postérieure de 73 ans à la plaque funéraire épigraphe de Bernat Garriga enchâssée dans le mur sud datée de 1298 (p.36). Mais les caractéristiques architecturales de l'église, l'archaïsme de son appareil et les tombes en coffre de son cimetière situé au nord de la nef, suggèrent une datation plus ancienne. Le bâtiment antérieur sur lequel elle a été construite, évoqué ci-dessus, pourrait selon nous correspondre à la *cella* préromane *Sancti Juliani* transférée en 1191 à 700 m au nord à côté de l'actuel *mas Sant Julià* (p.384). Autant d'éléments qui nous amènent à situer la construction de Notre-Dame de Tanyà à la fin XII[e] s.
Sa consécration à la Vierge Marie s'inscrit dans une forte expansion du culte marial au Moyen Âge, jusqu'alors absent à Laroque pourtant riche en églises. C'est ainsi que pendant plus de cinq siècles, les deux chapelles voisines

41. Poisson O., "La Sauvegarde de l'Art Français", *Cahier 27*, p.342-344, 2019.
42. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.58.
43. Archives diocésaines de Perpignan, "*Rapport concernant la chapelle de Tanya*", 1907.
44. A.D.P.O. 2J 1/25, p.392, Manuel de Berenger Martí de la Rocha / Etudié par Céline Porcel in S.A.R.L. Acter, "*Chapelle Notre-Dame de Tanya, Document Final de Synthèse Etudes et sondages archéologiques*", p.71, Août 2005.

Lithographie d'après un dessin du chevalier de Basterot extraite du "Voyage aux Hermitages des Pyrénées-Orientales" Perpignan, 1829

ont fonctionné en étroite symbiose, Saint-Julien conservant ses prérogatives liées à son ancienneté. En effet, comme l'a démontré l'historienne Céline Porcel, « *le bénéfice de Notre-Dame dépendait du bénéfice de Saint Julien* [même si] *Notre-Dame "fille" de Saint Julien a pris au cours des siècles plus d'importance dans la vie religieuse*[45] [...] » ; peut-être en raison du succès croissant du culte marial qui a favorisé les legs par testament à l'œuvre de l'église jusqu'au XVI^{e} s. Certains même comme Pere Grevell en 1407 demandent à être enterré dans son cimetière[46]. Par la suite les dons se font plutôt à l'œuvre de Saint-Félix, comme Pere Campfranch qui lui fait donnation de son mas en 1655 ou Pere Syrera en 1699, avec pour condition « *que l'anniversaire de leurs enterrements soit célébré tous les ans dans la chapelle Notre-Dame de Tanya*[47] [...] ».

Un ermitage

Au XVII^{e} s., après de longues années de guerres, d'épidémies de peste et autres qui les ont affectées, les populations cherchent à conjurer ces calamités en se plaçant sous la protection de la Vierge ou des saints. De nombreux ermitages voient le jour en Roussillon, soit nouvellement construits soit réutilisant des chapelles romanes dont ils perpétuent la fréquentation. C'est ainsi que Notre-Dame de Tanyà, favorisée par sa dévotion à la Vierge, est convertie en ermitage. À sa tête, un ermite qui n'a plus rien à voir avec les tenants de l'érémitisme des débuts de l'Eglise. L'isolement n'est plus le seul but de ces nouveaux ermites, prêtres ou même laïcs. Si la prière reste au cœur de leur engagement, ils doivent aussi administrer le lieu, accueillir des pèlerins, organiser les *aplecs**.

Le premier ermite de Tanyà serait Christophe Mauri « *qui teste le 13 décembre 1635*[48] ». On en compte 14 jusqu'à la Révolution française dont quatre ont été enterrés dans la chapelle : *fra* Jaume (1698), Jean Brian (1700), Joseph Cordubés (1708) et Antoine Planas (1757)[49]. Le nouveau statut du lieu nécessite la construction de locaux, servant à la fois de logement à l'ermite et d'accueil pour les pélerins. Un dessin du chevalier de Basterot (1829) conserve le témoignage de ces aménagements dont le plus grand corps de bâtiment a été démoli au début du XX^{e} s. Pendant toutes ces années, la chapelle et ses annexes sont la propriété de la fabrique de l'église paroissiale Saint-Félix.

Au milieu du XVIII^{e} s., une Confrérie de Notre-Dame de Tanyà est fondée. En 1786, elle obtient du pape Pie VI l'indulgence plénière pour tous les confrères et consœurs qui « *visiteront dévotement la dite église le jour de la fête de la Nativité de l'immaculée Vierge Marie [8/09] ou en un jour quelconque de l'octave*[50] [...] ».

45. Porcel C. in S.A.R.L. ACTER, "*Chapelle Notre-Dame de Tanya, Document Final de Synthèse Etudes et sondages archéologiques*", p.11, Août 2005.

46. A.D.P.O. 2J1/38, p.391 Etudié par Céline Porcel, idem, p.72, Août 2005.

47. Porcel C. in S.A.R.L. ACTER, idem, p.86, Août 2005.

48. Serres-Bria R., *Les ermitages du Roussillon et leurs ermites*, S.A.S.L. de P.-O., Vol 110, 2003, p.177.

49. Abbé Coste E., *Note sur les sépultures de Notre-Dame de Tanya et dans l'église paroissiale de La Roque d'Albère*, Perpignan, 1917.

50. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.182.

Mystérieuse inscription

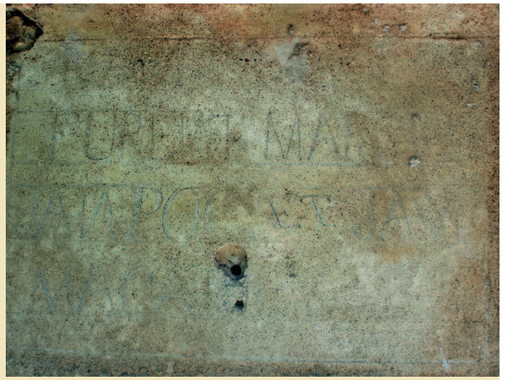

Dans la partie haute de la façade nord, sous la corniche, se trouve une inscription gravée sur un crépis fin de forme rectangulaire, à la manière d'une plaque, incrusté dans l'ancien crépis plus grossier du reste de la façade. Près de deux siècles d'intempéries ont en partie effacé des lettres. En noir les mots lisibles, en rouge notre proposition concernant les lettres effacées (les N sont inversés) :

L AN 18 18
FURENT MARGES
JAN POC ET JAN
MACABIES

Ce texte est à la fois phonétique et mélange de français et catalan, pratique d'inter-langues courante au XIX^{e} s. Il serait la signature des maçons Jean Poch et Jean Macabiès qui auraient crépi les façades de l'église. Nous ignorons la date mais pensons qu'elle pourrait correspondre aux travaux de restauration[1] de la chapelle entrepris par Joseph Prim avant d'en faire don à la commune par son testament en 1818.

Jean Poch est originaire de Lamanère [cat. *la Menera*], village du Vallespir très proche de la frontière. Il est venu s'installer à Laroque où il a construit une bergerie que son petit fils Damien Poch transformera en mas, connu sous le nom de *mas Manera* (p.390) en relation avec le village d'origine de la famille.

Jean Macabiès est le gendre de Joseph Prim dont il a épousé sa fille Marguerite (p.400).

Le mot "*marge(s)*" est énigmatique... Il serait la graphie phonétique du catalan "*marger(s)*" désignant au sud de l'*Albera* une personne spécialisée dans la construction de murs en pierre sèche. Le "R" final catalan ne se prononçant pas, il est logique qu'il ait été supprimé dans cette écriture en partie phonétique.

Nous n'avons trouvé aucune trace de l'usage de ce mot en Roussillon, mais l'écrivain catalan Joan Tocabens l'a entendu prononcer à *Agullana* (*Empordà*) dans les années 1960.

Son emploi à Laroque serait un ultra-localisme dont l'origine serait à mettre sur le compte d'un maçon du *Principat* venu s'y installer. Peut-être Jean Poch dont le village de Lamanère était en étroites relations avec celui de *Beget* (*Ripollès*).

1. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.46.

La Révolution française

Selon M.-A. Carrère, lorsqu'éclate la Révolution, la chapelle est "*dévalisée*". Les biens de la marguillerie* de Laroque, incluant Tanyà, sont confisqués par la République comme Biens nationaux. La chapelle fait partie du lot suivant : « *Une maison, une cidevant église, un morceau de terre, une vigne, une olivète et une place avec trois haies d'arbres le tout contigu situé à l'endroit dit la mare de deu de Tanya, de contenance d'environ deux eminates et demi*[51] [...] ». Le 18 prairial de l'An III (6/06/1795), François Prim et François Porteix "*experts nommés par le District de Céret*" accompagnés de Joseph Montariol et de Philippe Pagès officiers municipaux, se sont rendus sur les lieux pour procéder à son évaluation qu'ils estiment à 3 000 livres.

Les enchères ont lieu le 9 messidor de l'An III (27/06/1795) au tribunal civil de Céret. Elles sont disputées puisqu'il ne faut pas moins de 9 feux pour aboutir à l'adjudication définitive au profit du citoyen Joseph Prim pour la somme de 8 000 livres.

Ce dernier est "*tailleur d'habits*" à Laroque comme son cousin germain François Prim l'expert ci-dessus.

Donation de la chapelle

Joseph Prim souhaite que Tanyà demeure un lieu de culte et décide, comme il l'aurait laissé entendre le jour même des enchères, de « *donner à la Fabrique de Laroque des Albères la chapelle et ce qu'elle contenait ainsi qu'une partie d'une habitation qui devait être celle de l'ermite*[52] [...] ». Il le formalise par testament olographe du

51. A.D.P.O. 1 QP 254.

52. Archives diocésaines de Perpignan, "*Rapport concernant la chapelle de Tanya*", 1907.

Le retable baroque, sculpté, doré et polychrome qui orne le chœur de l'église est une œuvre du dernier tiers du XVIII^e s. Mis en place en 1771, sa dorure a été achevée en 1777. On ignore le nom du ou des artistes qui l'ont créé. Classé monument historique en 1978

26/11/1818. Mais le conseil de fabrique reçoit cette donation sans enthousiasme estimant « *que la cession d'un petit et chétif appartement est insuffisant à l'hermite de Tanya et que le donataire doit y joindre les deux autres appartements restant de l'ancien hermitage*[53] [...] », il lui demande aussi d'y ajouter "*le petit jardin attenant à la chapelle*" pour les besoins de l'ermite. Ces réticences contrarient Joseph Prim qui ferme la chapelle pendant quelque temps. Les choses s'arrangent avec l'arrivée en 1822 d'un nouveau prêtre, Mr Pujol.
Quatre ans plus tard, en 1826, la commune procède à la mutation à son profit de la parcelle comprenant "*la chapelle, la bergerie et les locaux de l'ermite*" et trois autres parcelles contigües.
Mais selon les héritiers de Joseph Prim, cette mutation outrepasserait celle du testament olographe et en outre aurait été "*tenue secrète*", aussi se considèrent-ils toujours comme les véritables propriétaires. C'est le début d'un long conflit qui ne prendra fin qu'au début du XX^e s. avant que la commune soit reconnue dans ses droits.

Un culte marial toujours vivace

Ces bisbilles n'ont eu guère d'incidence sur la vie religieuse et l'attractivité de Notre-Dame qui a continué de recevoir les fidèles « *de tous les coins du département et particulièrement pendant l'octave [...] la chapelle de Tanya est beaucoup fréquentée*[54] [...] ». Ce que confirme Louis Just en 1860 : « *Le 8 septembre, Nativité de Notre-Dame, la paroisse de La Roca se rend processionnellement à la chapelle de Notre-Dame de Tanya, pour y célébrer une grand'messe ; le soir on chante vêpres, qui sont suivies de la bénédiction du Saint-Sacrement. Pendant toute l'octave de la Nativité, on célèbre une messe, à huit heures du matin, et il s'y trouve un prêtre pour entendre les confessions, à cause de l'indulgence attachée à cette chapelle [...]. La paroisse de La Roca se rend encore par dévotion à cette chapelle en d'autres temps de l'année. Des messes votives sont célébrées à la chapelle Notre-Dame de Tanya pour relevailles ou pour maladies*[55] [...] ».

53. Archives diocésaines de Perpignan, idem, 1907.
54. Idem
55. Just L., *Ermitages du Diocèse de Perpignan*, Perpignan, 1860.

Ex-voto de Notre-Dame de Tanyà

Ces cérémonies sont l'occasion pour les fidèles de chanter les *Goigs de Nostra Senyora de Tanyà*, ces cantiques de louange à la Vierge composés d'une dizaine de couplets dont trois sont spécifiques à *Tanyà* :

Vostres Goigs, Verge sagrada
Humilment venim cantar
Siau la nostra Advocada
Mare de Déu de Tanyà...
En la Roca d'Albera
Es vostra habitació
Als qui humilment vos pregan
Alcançau-los un bon do...
Puix son Reyna coronada
Vullau a Jesus pregar
Siau la nostra Advocada
Mare de Déu de Tanyà

Les rénovations du XXI^e siècle

Au XX^e s., les seuls faits marquants sont la démolition du grand bâtiment de l'ermitage et la fin du rôle d'ermitage de la chapelle. Si elle continue à être utilisée, souvent pour des célébrations de mariages, son entretien se limite au minimum et c'est un bâtiment vétuste qui aborde le nouveau millénaire.
Au début du XXI^e s., une volonté de redonner tout son lustre à l'édifice s'impose sous le mandat de maire de Maryse Armada. Créée par Simone Clos, une "*Association pour la Sauvegarde et l'embellissement de la chapelle de Tanya*" entreprend la restauration du grand retable « *menacé d'effondrement dû au poids excessif de la grande statue de la Vierge (fin XIX^e s.) réalisée en plâtre moulé*[56] [...] ». Elle est menée entre 2006 et 2008 par l'atelier Aguer-Paret, sous les conseils d'Henri Loreto, Conservateur délégué des antiquités et objets d'art. La lourde Vierge à l'enfant qui trônait dans la niche centrale est remplacée par la statue d'origine.
Une seconde série de travaux, sous le mandat de maire de Christian Nauté, est prise en charge par l'Association du Patrimoine de Laroque, sous les présidences de Daniel Chaban puis de Jean Claude Leclerc. De 2013 à 2015, sont menées à bien les réfections des fenêtres du chevet, la restauration des peintures et des enduits intérieurs, le remplacement des luminaires, la mise aux normes de sécurité de l'électricité, le ravalement des façades, etc. En 2016, la petite cloche fissurée est remplacée par une neuve, baptisée le 20/11 par Monseigneur Turini évêque de Perpignan[57]. Perpétuant la tradition, la fête de la Nativité de la Vierge y est célébrée chaque année, associant messe, concert et repas champêtre.

Chevet de Notre-Dame de Tanyà avec à droite la sacristie

56. Loreto H., "Sur le nom de Tanya à Laroque (La Roca)" in *Annales / Annals Massana, n° 31*, 09/2010, p.17-18.
57. Chaban D., "Chapelle N.D. de Tanya. Laroque" in *Annales / Annals Massana, n° 57*, 12/2017, p.9.

Chapelle Saint-Julien de Tanyà / *Sant Julià de Tanyà*

SITUATION

Statuette de saint Julien dans une niche de la façade sud du mas Sant Julià

Cette chapelle n'existe plus ; démolie, rasée sa situation a souvent été confondue avec la *cella Sancti Juliani* des documents carolingiens. Elle était située à côté du *mas Sant Julià* (p.384), à 700 m au nord de Notre-Dame de Tanyà, en bordure de la route de Tanyà (ancien chemin de Laroque à Perpignan). Ce mas a été construit en 1887 par Joseph Malzach en remplacement d'un plus ancien, le *mas d'en Puig / Malzach* (p.364), qui lui faisait face de l'autre côté de la route comme l'atteste le cadastre napoléonien de 1813. Il n'en reste aujourd'hui plus rien si ce n'est une forte concentration de fragments de tuiles courbes dans la vigne qui lui a succédé. Selon les données recueillies dans plusieurs *capbreus*, ses confronts le situaient "*prope Sanctus Julianus*" (1506), "*prope capellam Sancti Juliani*" (1588), "*près de la chapelle de Saint Julien*" (1750).

Par ailleurs, le 20/07/1550, le tenancier de ce mas, Jordi Pelegri, prend dans son testament une disposition particulière concernant la chapelle *Sant Julià* : « *Vull orden e man que la capella de Sant Julia la qual es situada al terma de la Rocha* ***al meu mas*** *que sia cuberta de fusta y teula y cals be y degudament com se pertany y aço dins laur de la mia fi aconeguda de dits mos marmassors llurs confiencias en nostre senyor deu en carregant*[58] [...] ». Il veut que ses exécuteurs testamentaires se chargent après sa mort de restaurer à ses frais la toiture de la chapelle qui est située à son mas. Confirmation on ne peut plus claire de sa localisation.

À quelques mètres au sud de l'actuel *mas Sant Julià* figure sur le plan cadastral napoléonien un bâtiment rectangulaire, orienté est-ouest, désigné "*ruine*", qui pourrait correspondre à la chapelle.

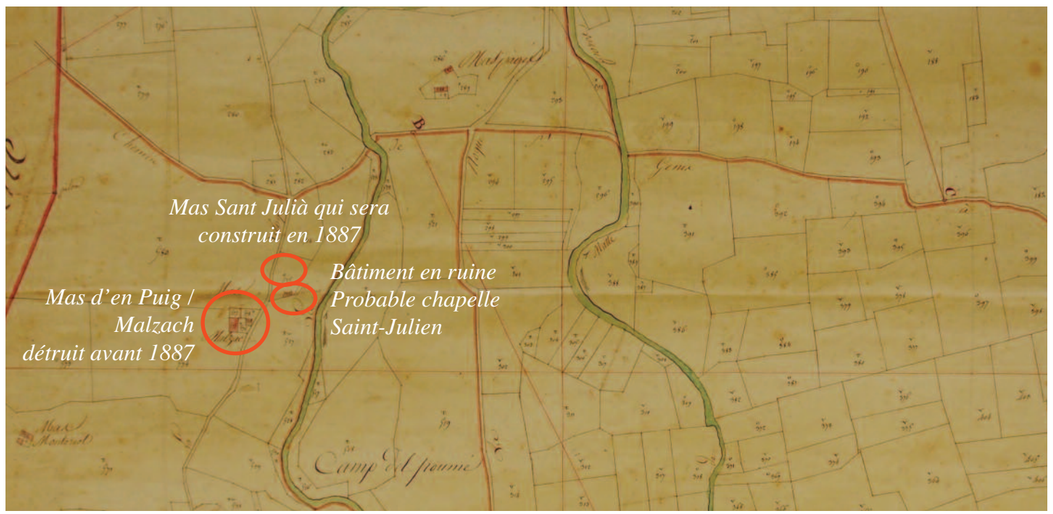

Cadastre napoléonien 1813

58. A.D.P.O. 3 E1/2816, Martí Prats, notaire à Elne.

En 1887, Joseph Malzach en donnant à son nouveau mas le nom de *Sant Julià* et en insérant une statuette de saint Julien dans une niche en haut de la façade sud, voulait signifier le lien entre son mas et la chapelle dont il avait connaissance.

À côté de la chapelle, se trouvait son cimetière comme le précise la reconnaissance d'une pièce de terre par Benedicta Garbi au *capbreu* de 1588 (p.77) : « *loco dicto Sant Julia quandam petiam terre continentem inse duas ayminatas terre confrontatam cum tenentia capelle Sancti Juliani et cum* ***ciminterio dictis capelle*** *et cum via publica qua itur de dicto loco de Ruppe ad opidum Perpiniani*[59] [...] ».

HISTOIRE

Le 3/07/1191, Pere de Sant Martí, seigneur foncier (p.38), et l'évêque d'Elne Guillem « *donan per fer la iglesia de Sant Julià de Tanyà un mas y una casa y lo senyor bisba la decima cullia en lo dit terme y altres coses*[60] [...] ». Pere de Sant Martí donne pour faire l'église un mas et une maison et l'évêque le droit de lever la dîme dans le terme paroissial. C'est, selon nous, le texte fondateur de l'église romane Saint-Julien de Tanyà qui succède à la préromane qui se trouvait à un autre endroit (p.28).

L'historienne Céline Porcel a relevé plusieurs documents faisant état des bénéfices ecclésiastiques perçus entre le XIV^{e} s. et le XVIII^{e} s., par des clercs de Saint-Julien "*institués par le chapitre d'Elne*" : en 1367, Pere Bordia ; en 1371, Guillem Crexels ; en 1437, Terrenum Sierra ; 1726, Raymond Barrie. Elle a aussi démontré que « *le bénéfice de Notre-Dame [de Tanya] dépendait du bénéfice de Saint Julien*[61] [...] » (p.107).

Le dernier en date est celui de 1726 qui évoque la cérémonie de prise de possession du bénéfice par le clerc Raymond Barrie « *nouvellement pourvu par autorité ordinaire du simple ecclésiastique bénéfice fondé en la chapelle Saint Julien de Tanya par noble Don Pierre de Saint Martin, seigneur du lieu de Maureillas par collation a lui faite par un des messieurs les grands vicaires du très illustre chapitre de l'église cathédrale d'Elne* [...] ». Le rite en lui-même consiste en « *une prière faite à genoux devant le maître autel, baiser du dit autel, son de cloche, lecture d'un livre du chœur de la ditte église et par les autres formalités et cérémonies*[62] [...] ».

Il est intéressant de voir dans cet ultime document la référence au premier, celui de 1191, confirmant la continuité du bénéfice au profit de Saint-Julien pendant plus de cinq siècles. Par contre, la cérémonie a lieu non pas à Saint-Julien mais "*dans l'église de Nostre Dame de Tanya*", ce qui traduit sinon son abandon récent mais sa baisse d'influence au profit de Notre-Dame.

La dernière mention de la chapelle en notre possession est celle du *capbreu* de 1750 évoquée ci-dessus concernant les confronts de l'ancien *mas d'en Puig / Malzach*.

En 1813, au cadastre napoléonien, Joseph Malzach est propriétaire de la "*ruine, section A, parcelle n° 526, lieu-dit La Gagnit d'une surface de 52 ares*", vestige probable de la chapelle Saint-Julien.

59. A.D.P.O. 8 J 24 f°32.

60. A.D.P.O. 3E3/697 Notaire Baget (copie du notaire Pere Puignau), p.494.

61. Porcel C. in S.A.R.L. ACTER, "*Chapelle Notre-Dame de Tanya, Document Final de Synthèse Etudes et sondages archéologiques*", p.11, Août 2005.

62. A.D.P.O. G 1036, relevé par Céline Porcel.

Église Saint-Félix / *Església Sant Feliu*

SITUATION

L'actuelle église paroissiale de Laroque occupe le seul espace plat (ancien quartier du *Planiol*) au pied du vieux village où elle s'adosse et s'insère. Elle confronte au nord-est la place de la République.

ARCHITECTURE

Extérieure

L'église Saint-Félix se singularise par son architecture. Son bâti se présente sous la forme d'un parallélépipède rectangle d'environ 32 m de long sur 14 m de large, incluant nef et abside, terminé par un chevet plat. Seules trois de ces faces sont visibles, la quatrième, au nord, étant adossée à la motte du vieux village.

Son appareil, rustique, est fait de petits blocs à l'état brut et de galets. Seuls les chaînages d'angle sont formés de gros blocs de granit bien équarris. Cette typologie situe le bâtiment fin XII^{e} s. / début XIII^{e} s., époque de la construction du rempart du vieux village dont il fait partie comme en témoigne la grande épaisseur de ses murs (2 m).

Sur la façade donnant sur la Place de la République (1), une fenêtre verticale à simple ébrasement et arc en plein cintre paraît contemporaine du bâtiment ; elle est surmontée d'un clocher à deux niveaux, le premier en pierres supporte une grande cloche et le second en cayrous une petite ; elles sonnent les heures. Une horloge y a été rajoutée au XIX^{e} s., de même que le petit local qui abrite son mécanisme. Entre celui-ci et le puits de lumière éclairant l'autel (2), se dresse un clocheton dont la cloche, hors d'usage depuis 40 ans, a été vendue en 1859 ; on l'appelait la "*Cuïnera* - cuisinière"« *faisant allusion aux offrandes qu'elle recevait de toutes les mains* [financé par l'argent des habitants] *et ne devant servir qu'à appeler les habitants aux heures du repas*[63] [...] ».

Sur la façade opposée (3), un autre clocher associant cayrous et pierres soigneusement équarries supporte deux cloches superposées qui sonnent les offices. Il a été installée en 1897 en remplacement du clocher tour démoli. En dessous, une seconde fenêtre verticale, plus large, à arc en plein cintre est fermée par un vitrail.

L'accès technique aux clochers et à l'horloge s'effectue par un escalier extérieur partant de la rue la *Processó* ; un cheminement sécurisé sur le faîte de toiture permet de rejoindre le local de l'horloge. Cet escalier masque le jambage droit d'une porte, aujourd'hui obstruée, qui s'ouvrait dans la rue de la *Processó* et permettait d'accéder directement à la tribune de l'église et à son ancien clocher-tour à partir de l'intérieur du vieux village. Son linteau et son jambage gauche, en marbre blanc de Céret, sont encore visibles (4).

L'horloge

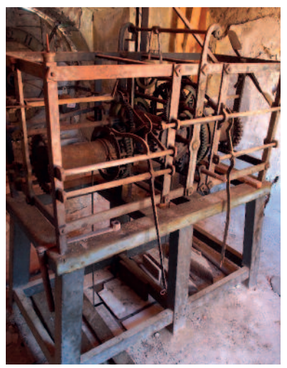

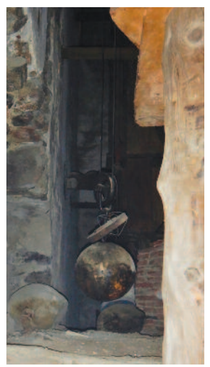

Une première horloge est installée sur le clocher de la Place en 1828. Elle a été réalisée par Barthélémy Abadie, fabriquant d'horloges publiques. En 1859, dans sa séance du 9/10, le Conseil municipal fait le constat du "*très mauvais état*" de cette horloge et de "*l'urgence de la remplacer*". Face aux difficultés financières, le Conseil propose de vendre une cloche cassée (voir ci-dessus). Ce n'est que trois ans plus tard, en 1862, que la commande d'une « *horloge neuve avec tous ses accessoires, sonnant les quarts et les heures avec répétition et indiquant les heures et les minutes sur un cadran extérieur au clocher*[64] [...] » est passée auprès de Mathieu Abadie descendant de cette dynastie d'horlogers perpignanais.

Son système mécanique de mouvement avec balancier peut fonctionner "*de 24 à 36 heures sans remonter les poids*" qui descendent dans le chœur derrière le retable (ci-dessus à droite). Ils sont remontés par un préposé à l'aide d'une manivelle avec engrenage. À partir des années 1980, ce mécanisme manuel est remplacé par une motorisation électrique. Hors d'usage, il est néanmoins resté en place dans le local technique qui l'abrite (photo n° 2 à droite).

63. A.D.P.O. 78 EDT 20, Procès-verbal du Conseil municipal du 15/01/1860.

64. A.D.P.O. 78 EDT 120.

Façade est donnant sur la Place de la République

Clocher est / local technique de l'horloge / Clocheton hors d'usage / Puits de lumière

Façade ouest

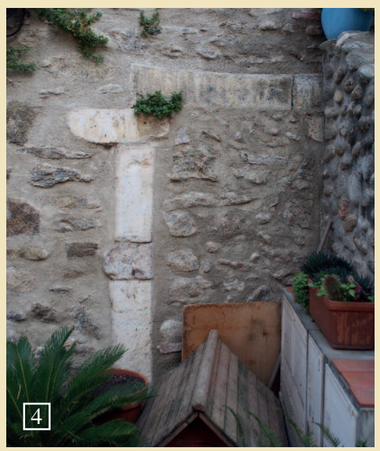

Ancienne porte, murée, donnant rue de la Processó

À gauche, portail au début du XX^e s. / Au centre, détail des statuettes de saint Pierre (en haut) et saint Paul / À droite, portail restauré en 2012. Les pierres plus grises sont celles qui ont été changées. Avec le temps elles blanchiront jusqu'à se confondre avec les anciennes

Le portail

Nous ignorons tout du portail d'origine de l'église. L'actuel en marbre blanc de Céret de style gothique, à arc brisé, est du XIV^e s. Il a été installé en 1527 et provient de l'église *Sant Viçenç d'Avalrí* (ou *Avallric*), commune de Montescot. Ce transfert est à mettre à l'initiative de Pere Galceran de Castre-Pinós i de So (1455-1530), à la fois seigneur de Laroque et d'*Avalrí*. Sur la porte en bois est poinçonnée la date de 1614. Devant le portail, sur la première marche, est gravée en araméen l'inscription "MARANA-THA" [Notre Seigneur vient]. De part et d'autre du portail sont sculptées les statuettes de saint Paul et de saint Pierre. La première est d'origine alors que la seconde détruite, vandalisée, a été « *entièrement recréée suivant l'iconographie traditionnelle*[65] [...] » lors de la restauration du portail en 2012, assurée par les entreprises "*Vis Domine*" pour la taille des pierres et "*Arcatura*" pour la dépose et la remise en place de l'ensemble.

Architecture intérieure

L'ensemble nef / chevet, d'une hauteur de 13 m , est voûté en berceau brisé (1). Derrière le maître autel, un retable baroque du XVIII^e s. occupe la totalité de l'espace masquant la fenêtre de la Place ce qui a nécessité l'ouverture dans la voûte du puits de lumière évoqué ci-dessus. À droite de l'autel, la sacristie est logée dans l'épaisseur du mur sud (2). Sa surface initiale de 5 m^2 (1,7 m x 3 m) a été presque doublée en 1929. À l'occasion de ces travaux le mur a été endommagé et reconstruit en briques de terre cuite.

Face à la sacristie, une absidiole hémicirculaire a été creusée dans la motte (3) ; en son centre une porte à l'encadrement en pierres de granit équarries s'ouvre sur une petite salle voûtée en berceau plein cintre dont le fond a été récemment muré. Derrière ce mur part un escalier souterrain qui, selon la tradition orale que rien ne nous a permis de vérifier, monterait jusqu'au château. Selon l'historien rocatin J.-M. Pierre, un autre passage souterrain conduisait au nord-est vers un puits qui se trouvait dans ce qui est aujourd'hui le restaurant le Catalan (ancien Café de la Place). Seules des fouilles archéologiques permettraient de confirmer ces dires.

Au fond de l'église, un escalier maçonné monte à une tribune sous laquelle se trouve la chapelle abritant le retable du Christ (4) œuvre de Joseph Costa, terminée après son décès par Joseph Casamira en 1640 ; la toile a été peinte par l'abbé Coste au XIX^e s. À sa gauche, la chapelle de Notre-Dame de Lourdes. Trois autres chapelles voûtées en berceau brisé sont incrustées dans la motte du vieux village (5). La première qui jouxte l'absidiole est dédiée à la Vierge, elle présente un retable de Vierge à l'Enfant. La seconde, au centre, est celle de saint Joseph à l'Enfant et la troisième, ornée du retable de saint Jean-Baptiste, contient une cuve baptismale en marbre blanc semblable, en plus grosse, à celle de Saint-Fructueux de Rocavella. Selon M.-A. Carrère, ces chapelles datent de la restauration de l'édifice faite en 1890, « *Avant cette époque, on y voyait quatre autels placés contre la muraille*[66] [...] ».

65. Laroque-des-Albères, Bulletin municipal n° 15 - Automne 2012.

66. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.42.

Les rénovations des XX^e et XXI^e siècles[67]

Après les importantes réformes du XIX^e s., clocher, chapelles, horloge, la seule opération engagée dans la première moitié du XX^e s. concerne l'agrandissement de la sacristie dans l'entre-deux guerres, en 1929. Il faut attendre le dernier quart du siècle pour que, devant la dégradation de l'édifice, soit entreprise la réfection de sa toiture en 1970 et en 1980 ainsi que la rénovation de ses façades sud et ouest et en 1988, celle du côté de la Place de la République avec « *mise au jour de la pierre d'origine et rejointoiement au mortier rustique* [...] ». La restauration de la tribune en 1993 marque la fin des travaux réalisés au XX^e s. Ils n'ont pas suffit à endiguer le mal endémique qui ronge le bâtiment : l'humidité. En partie incrusté dans la motte du vieux village, il subit des infiltrations permanentes. De 2010 à 2013, la lutte contre ce fléau par la création d'un système de ventilation permanente constitue la première étape d'un programme de rénovations qui porte, en 2011, sur la réparation de la fenêtre ouest et en 2012, sur la réfection du portail (voir ci-dessus). Il se poursuit, en 2017, par une importante campagne de restauration de l'intérieur de l'église engagée par la commune avec les soutiens de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil départemental, par l'intermédiaire du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine. Elle concerne aussi bien l'ensemble du mobilier que du bâtiment qui voit ses murs intérieurs et la voûte enduits au mortier de chaux, sa façade nord-ouest rejointoyée et le parvis empierré. L'année suivante est consacrée aux restaurations du retable du maître-autel et de ceux du Christ et de saint Jean-Baptiste ainsi que des sculptures en bois polychromes et des peintures, puis en 2019, des textiles. Il reste encore à traiter les peintures murales du XIX^e s. de la chapelle de la Vierge pour que l'église ait retrouvée tout son lustre.

67. Archives communales et bulletins municipaux de Laroque.

LE RETABLE DU MAÎTRE AUTEL

Ce retable, dédié à saint Félix et saint Blaise, est resté jusqu'il y a peu une énigme concernant ses origines, son sculpteur et ses commanditaires.

La découverte récente par Denis Fontaine, archiviste aux A.D.P.O., de l'acte de sa commande passée le 5/06/1721 en l'étude de Maître Xinxet notaire à Collioure a permis de la résoudre.

La date de 1723 gravée sur le retable marque la fin de 18 mois de travaux commencés le 1/09/1721. Ils ont été confiés à un sculpteur de Prades originaire de Rigarda, Joseph Casas (voir contrat ci-contre) suivant un plan auquel il devait scrupuleusement se conformer et dont nous ignorons l'auteur. Son style s'inscrit dans celui du grand maître catalan Josep Sunyer de *Manresa* (*Principat de Catalunya*) qui a réalisé, entre autres, en Roussillon les retables magistraux de Collioure et Prades. Nous ne savons par contre rien de Joseph Casas qui ne fait pas partie des figures emblématiques des sculpteurs de retables. Son origine pradéenne pourrait attester de sa filiation avec Sunyer dont il semble avoir été l'élève.

Trois ans plus tard, le lundi 27/05/1726, c'est « *dia de festa a la Roca ques la consecratio de la iglesia*[68] [...] », sûrement la consécration du nouveau maître-autel.

De par son style, en bois sculpté polychrome doré à la feuille, il s'inscrit pleinement dans les retables baroques roussillonnais à la fois exubérants et somptueux de la fin du XVII^{e} s. / début du XVIII^{e} s. D'après Jean Marie Pierre, cet ouvrage aurait « *remplacé le retable peint en 1534 de saint Pierre et saint Félix [dont] on peut voir encore un beau fragment de peinture du XVI^{e} s., le Christ ressucité*[69] [...] » dans la niche centrale.

Cet ensemble monumental de 12 m de hauteur sur 9 m de large se compose de trois registres et trois travées reposant sur un soubassement dans lequel s'ouvrent deux portes permettant d'accéder à l'arrière.

Au centre du premier registre, saint Félix qui était « *confesseur et diacre de saint Narcisse l'évêque de Gérone*[70] ». La roue de moulin figure son martyre ; c'est attaché à celle-ci qu'il a été noyé dans la rivière *Onyar* à *Girona* en 304 comme l'illustre le bas-relief de gauche (ci-contre). De part et d'autre, les statues de saint Jean-Baptiste (à gauche) et saint Pierre.

Au centre du deuxième registre, saint Blaise, avec la mitre et la crosse ; médecin et évêque de Sébaste en Arménie, il a été martyrisé en 316. Le bas-relief de droite retrace son supplice. De part et d'autre, les statues de saint Joseph et l'enfant Jésus (à gauche) et saint Gaudérique tenant un soc de charrue.

Au centre du troisième registre, la Vierge de l'Assomption entourée de deux anges. À gauche sainte Catherine de Sienne (1347-1380) et à droite sainte Brigitte de Suède (1303-1373). Au sommet, en médaillon, Dieu le Père.

68. A.D.P.O. 8 J 10.

69. Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990), p.56.

70. Catalogue du Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine du Conseil Départemental des P.-O., fiche d'œuvre 03, 2017.

Contrat de construction du retable

« Sur les choses cÿ bas escrites entre le très révérend Jacques Mille docteur en philosophie prêtre et *domer*[1] de l'esglise paroissiale de Sant Feliu du lieu de la Roque de Albera et François Puig et Joseph Joher mineur, consuls, et Emanuel Busquetts baille du dit lieu et Antoine Malzach pages, François Bonet marchand et Emanuel Polit menuisier [...] d'une part et le Sr Joseph Casas esculpteur habitant à la ville de Prades en Conflent de part autre ont esté consentis arrettés et jurés les pactes cÿ bas descrits dont la teneur est comme s'en suit :

Premièrement a esté traitté et arresté entre les dites parties que le Sr Joseph Casas entreprendra [...] la fabrique et faction du maistre autel du dit lieu dont le plant en a esté formé et qui a esté signé par les dites parties *ne varietur*[2] le jour présent [...] lequel maistre autel promet et s'oblige tenir fait et parfait dans dix huyt mois qui commenceront au premier jour du mois de septembre prochain au quel jour se faira l'ouverture du dit travail [...]. Le quel maistre autel devra arriver scavoir du milieu d'environ un palm à la sime du dit maistre autel de dite esglise [...].

Item a esté traitté et arretté entre les dites parties que les dits Srs proposés au nom de la comunauté conviennent et prometent et s'obligent fournir en raison de la dite fabrique au dit Sr Casas entrepreneur ce qui suÿt :

Primo, une maison au dit lieu propre et comode pour faire le dit travaill et tout le boisage, cloux, colo[3] et autres choses luÿ seront necessaires pour la dite fabrique n'estant le dit Sr entrepreneur que purement obligé à fournir le travaill de mains

Item, la fourniture des aliments et autres choses à la vie humaine necessaires, concernant les dits aliments seulement comme est la fourniture de *liet* [*llet* / fr. lait] et le tout quand le dit Sr entrepreneur et ses compagnons travailleront en dite fabrique et non autrement.

Item et en dernier lieu, avec pacte que les dits Srs *fabrissers*[4] pour le prix et mercÿ de dite entreprise payeront comme de present au dit Sr Casas entrepreneur la somme de mil quatre cent trante liures monnoye de France à raison de trois reaux d'argent la liure à luÿ payables avec six egaux payements qui seront faits scavoir la premiere huÿt jours appres l'ouverture du dit travaill, la seconde dans quatre mois appres, la troisieme dans autres quatre mois, la quatrieme dans autres quatre mois, le tout appres suÿvent, la cinquieme et sixieme paÿe restantes *fins* [fr. jusqu'à ce] que soit le dit travaill fini et approuvé et non auparavant. Pour les quelles 1430 liures paÿes comme est dit, tant les dits Srs consuls, baille que proposés obligeront comme ils obligent leurs biens sous la peine et escriture de tiers et avec tous salaires accoutumés et stipulés sans préjudice contre la marguillerie du dit lieu.

Le cinquieme juin 1721 au dit lieu de la Roque diocese d'Elne[5] [...] »

Martyre de saint Félix

Martyre de saint Blaise

1. *Domer*, à l'origine prêtre qui allait une fois par semaine dire des messes dans des paroisses rurales, puis par extension curé d'une paroisse.
2. *Ne varietur*, ne pouvant être modifié.
3. *Colo,* produits de peinture et décor.
4. *Fabrisser*, plus souvent appelé marguiller, membre du conseil de fabrique ou marguillerie qui gère une église.
5. A.D.P.O. 3 E 30/12, notaire J. Xinxet à Collioure, 1721.

QUESTIONS...

Le jour de Noël de 1531 le feu prit dans l'église causant de lourds dégats au mobilier, habits sacerdotaux, retables et autres, mais aussi brûlant la « *caxa dels privilegis y altres escriptures de dit lloch*[71] [...] », documents de la plus haute importance sur l'histoire de l'édifice. Si l'on ajoute à ce drame la perte du Cartulaire de la cathédrale d'Elne dont dépendait Saint-Félix, on mesure le grand vide documentaire sur les origines de l'église. Les questions sans réponses sont nombreuses :

La consécration

La première mention connue de *Sancti Felicis* associée à *Rocha* se trouve dans une donation de Ponç de la Roca au comte d'Empúries, faite en 1164, de tout l'honneur qu'il a au *vilar de Reconc* dans la paroisse de "*Sancti Felicis de Rocha*[72]" (p.33). Considérant que l'église était alors un pôle structurant, moteur de la dynamique de peuplement du village, cette mention pourrait sous entendre que son implantation dans le vieux village s'est faite dès le milieu du XII^{e} s. moment de la formation de la *cellera* castrale. Mais d'autres mentions postérieures continuent à faire référence à *Sancti Felicis de Taniano*, dualité qui introduit le doute et peut repousser cette date de quelques années qui ne semblent pas excéder le début du XIII^{e} s.

L'hypothèse d'une salle d'armes

L'église *Sancti Felicis* aurait été transférée de son emplacement d'origine, inconnu (p.28), dans une salle d'armes du château. Cette idée largement répandue qui s'est imposée au fil du temps n'est étayée par aucun document ; elle nous paraît peu plausible car les salles d'armes se trouvaient dans l'enceinte même des châteaux, ce qui n'est pas le cas, même si un souterain aurait relié l'église au château comme pourrait le laisser penser son départ (aujourd'hui muré) à gauche du chœur. Mais allait-il jusqu'au château ou seulement dans le vieux village ? Par ailleurs, les dimensions de cette supposée salle d'armes sont disproportionnées par rapport au château.
Il s'agit pour nous d'une église, non par défaut, mais par destination initiale.
Son plan, rectangulaire, sans rupture entre la nef et le chœur, fermé par un chevet plat, est peu fréquent en Roussillon mais très répandu dans les églises templières[73] dont celle voisine de *Santa Maria del Masdéu*, siège de la commanderie du Temple à Trouillas. Elles se caractérisent toutes par leur simplicité et leur dépouillement inspirés de la sobriété de l'architecture cistercienne. La plupart s'apparentent à de véritales ouvrages fortifiés ce qui est le cas de Saint-Félix, enchâssée côté nord dans la motte castrale et, de ses autres côtés, faisant partie du rempart du vieux village avec son mur de plus de 2 m d'épaisseur. Avant l'agrandissement de la place de la République en 1885, la muraille arrivait au milieu de sa façade nord.
Sans être une église du Temple, cette "fille" de l'évêché d'Elne pourrait s'inspirer de l'architecture austère et militaire de ces édifices, ce qui s'expliquerait par les liens étroits que ses promoteurs, la dynastie seigneuriale des de Roca puis celle des comtes d'Empúries, entretenaient avec les Templiers (p.33). Par sa taille, elle affirme l'importance du nouveau pôle seigneurial de Laroque, succédant à celui de *Rocavella*, puisamment fortifié avec son château, sa *cellera* castrale et son église, fondements du village en gestation.

Laroque en 1880.
Guide historique et Pittoresque des Pyrénées orientales de Pierre Vidal
On peut voir la fenêtre primitive de la façade ouest de l'église avec à sa gauche la nouvelle, décentrée, plus près de la muraille.
Sur la photo de 1883 cette fenêtre primitive a été murée

71. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.42.
72. Arxiu Castelló d'Empúries, fonds du Comté d'Empúries, doc 1811.
73. À titre d'exemple, nous citerons les églises de Bras (83), Cherval (24), Marcenais (33), Milhac de Nontron (24), Romestaing (47) Saint Martial de Viveyrol (24).

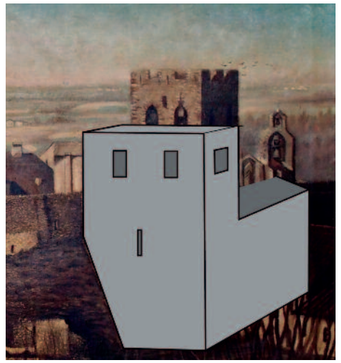

En gris, clocher imaginé de l'église du XII^{e}/XIII^{e} s.

Clocher en 1883

En gris, clocher actuel

Le clocher-tour

L'église a été amputée à la fin du XIX^{e} s. d'un élément majeur, son ancien clocher-tour. Par chance, il nous en reste deux représentations photographiques réalisées, l'une en 1880 et l'autre en 1883 (photos ci-dessus). Nous n'avons pas retrouvé de document sur sa construction qui d'après J.-M. Pierre serait de 1405, mais possédons un contrat de fabrication d'une cloche passé en 1407 entre Pere Fabre et Joan Massaguer, consuls, et Joan Lixon "*senyerium*" c'est-à dire fabriquant de "*seny*" [grosse cloche]. Le texte évoque « *lo seny vell que es a la dita glesa*[74] [...] », ce qui sous-entend qu'il y avait une vieille cloche donc un clocher plus ancien.

Par ailleurs, dans un entretien enregistré[75], J.-M. Pierre raconte que l'archiviste Jean-Auguste Brutails (1859-1926) qui avait vu l'ancien clocher tour, aurait dit qu'il « *avait été surajouté* ». Enfin un examen attentif des deux photos révèle un retrait dans le chaînage d'angle (rond rouge sur la photo ci-dessus) ainsi qu'une grande élévation du mur côté vieux village. Autant d'éléments qui pourraient signifier (?) que le clocher primitif aurait occupé toute la largeur de la façade (en gris ci-dessus) jusqu'à la hauteur du retrait du chaînage. Il aurait été surélevé et réduit à sa forme carrée d'environ 7 m x 7 m avec un crénelage à son sommet au début du XV^{e} s.

Aux hypothèses sur la construction du clocher-tour, succède sa destruction, très documentée.

En 1857, son état de dégradation est tel que le maire prend un arrêté de démolition le 8/03. Le mois suivant, Mr Rigail, architecte de l'arrondissement, établit « *le devis et le détail estimatif des travaux* » qui se monte à 1 550 francs. Un an plus tard, le 13/03/1858, l'architecte du département rend son rapport. S'ensuit, le 12/05, une réunion du Conseil municipal et des plus imposés du village. Invités à voter cette dépense, tous arguent du fait qu'ayant dû faire face à plusieurs années de mauvaises récoltes, « *ils prient l'autorité supérieure* » de sursoir à ces travaux estimant « *que le clocher peut se trouver dans un mauvais état, que toute l'apparence est contre lui, mais étant resté dans cet état pendant un grand nombre d'années, ils pensent que cette démolition peut encore attendre quelques années*[76] [...] ». Elles dureront près de quarante ans.

Le 1/04/1896, le dossier est rouvert à l'initiative de Joseph Malzach qui manifeste son intention de se pourvoir en justice pour obtenir « *la démolition du clocher qui menace ruine* » estimant qu'il constitue une menace pour sa maison voisine. Le 23/05, le Conseil municipal abonde dans son sens et désigne Mr Henrion, ingénieur civil pour réactualiser les plans et devis. Il décide aussi de profiter des « *matériaux provenant de la démolition [pour] construire un mur de soutènement entre la Ville et le chemin du château que l'éboulement partiel des terres, mettant en danger quelques maisons de la Ville rend indispensable*[77] [...] ».

Le 25/10, le Conseil valide le double projet de « *construction d'un campanile à place du clocher à démolir* » et du mur de soutènement, pour un budget de 4 777 francs, financé par un emprunt sur 20 ans. Les travaux de démolition du clocher et de construction du campanile seront réalisés l'année suivante comme en témoigne la plaque qui porte l'année "1897" et en 1898 pour le mur de soutènement, par Paul Cavaillé, maçon de Laroque.

74. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p.46/47.
75. Archives privées. Entretien avec Jean-Marie Pierre, enregistré (audio) par l'ancien président de l'Association du Patrimoine Daniel Chaban.
76. A.D.P.O. 78 EDT 20, Procès-verbal du Conseil municipal du 12/05/1858.
77. A.D.P.O. 78 EDT 21, Procès-verbal du Conseil municipal du 23/05/1896.

LES INHUMATIONS DANS L'ÉGLISE

Les travaux de l'abbé Emmanuel Coste[78], au début du XX^e^ s., sont riches en informations concernant les nombreuses inhumations dans l'église au cours des siècles.

Pierre funéraire encastrée dans le mur, à droite du portail

"INTUS CLAUSURAM HUIUS
TUMULI ATQUE STRUCTURAM
TRANSLATA SUNT CORPORA BERNARDI
COREDI ET UXORIS ET OMNIS GENERIS EIUS
ET BARTOLOMEI GRAMATICI ET UX[79]"

"*Dans ce tombeau ont été déposés*
les corps de Bernat Correu, de sa femme et de sa famille,
et de Bartlomeu Gramatge et de son épouse"

Aux XIV^e^ et XV^e^ s., les familles Correu et Gramatge possèdent à Laroque chacune un grand mas. Le *mas d'en Correu* (p.348), a été reconnu en 1380 par Jaume Correu qui pourrait être le fils ou le petit-fils de Bernat Correu. La famille Gramatge est déjà présente à Laroque en 1264. Leur mas connu comme *mas d'en Costa* se trouve au nord de *Tanyà* (p.366). Bernat Gramatge le reconnaît en 1397. Il pourrait être, lui aussi, le fils ou le petit-fils du Bartolomeu de la pierre funéraire.

Les inhumations à l'intérieur de l'église

La famille Perarnau (p.63)

Domènec de Perarnau est le seul seigneur à y être enterré (le 20/12/1746), les autres ont leurs sépultures dans la cathédrale Saint-Jean à Perpignan. Sa femme Theodora le rejoindra le 18/10/1755 ; leur tombe qui se trouve « *devant le maître autel*[80] » n'est pas visible, l'ancien sol de l'église ayant été depuis cimenté. Reposent également dans l'édifice : Antonia Davit († 1636), mère de Hieronim Perarnau ; Sebastià Perarnau († 1645) et Joana Bosch († 1645), respectivement fils et nièce de Hieronim.

La famille Cabestany / Costa

Ils arrivent à Laroque en 1569 par le mariage de Joan Cabestany avec Joana Gramatge qui fait passer vers 1600 le *mas d'en Gramatge [mas d'en Costa]* aux Cabestany en la personne d'Antoni Cabestany, fils des précédents (p.368). À la fois exploitants (*pagesos*) et marchands (*mercaders*), ils nouent des liens avec la bourgeoisie d'affaire

78. Abbé Coste E., *Note sur les sépultures de Notre-Dame de Tanya et dans l'église paroissiale de La Roque d'Albère*, Perpignan, 1917.

79. Transcription en latin normatif de Louis de Bonnefoy, "Epigraphie roussillonnaise", 1868.

80. A.D.P.O. 8 J 45.

et la noblesse roussillonnaises et s'affirment sur plusieurs générations comme une des grandes familles rocatines. Onze de ses membres sont inhumés dans l'église : Joana Cabestany († 1636), Victòria Cabestany († 1636), épouse d'Antoni ; Brigida Anglada († 1703) première épouse de Francesc Cabestany ; Maria Massota († 1707), épouse de Diego Cabestany ; Madalena Sicart († 1709) première épouse de Joseph Cabestany et leur fils († 1709) ; un fils († 1736) et une fille († 1738) du même Joseph et de sa seconde épouse Rosa Sobrepera ; Catherine de Roca Bosch († 1768) épouse de Joseph Cabestany Sobrepera ; Thérèse Boxader Cabestany († 1779), épouse de Jean Pierre Martyr Costa, président à la Chambre du Domaine du Roi et conseiller honoraire au Conseil souverain du Roussillon, et leur fille âgée de deux ans († 1779).

La famille Sobrepera (p.359)

La fortune de cette famille s'est forgée à partir du XVI^e^ s. dans l'artisanat du verre et l'exploitation de la terre entre Villelongue-dels-Monts et Laroque. Comme les Cabestany avec qui ils sont unis, ils tissent des liens avec la bourgeoisie d'affaire par le mariage d'Emmanuel Sobrepera Reig avec Marianne Travi (grande famille des forges catalanes) et de leur fille Marie avec le "*Magnifique*" Joseph de Forcades, docteur en droit de la ville de Perpignan, mais aussi avec la noblesse de sang par l'union de Madeleine de Forcades Sobrepera avec le Chevalier Banyuls de Montferrer (p.359). Ils financent dans l'église le retable de l'autel de saint Antoine « *au sommet duquel* [était] *écrit en lettres d'or et en très gros caractères, dans un beau médaillon, le nom de Sobrepera* [...] ». Au pied de cet autel repose une "*senyora*" Sobrepera († 1706), qui semble être la mère d'Emmanuel qui sera enterré à ses côtés un an plus tard. Ce retable a été supprimé lors de la réforme des chapelles à la fin du XIX^e^ s.

Les familles Bianya / Rocaries

Depuis le XVI^e^ s., les Bianya exploitent les terres de leur mas (p.326) qui passe au XVIII^e^ s. aux Rocaries, originaires de Banyuls-sur-Mer. L'interface entre ces deux familles est Joan Reig, lui aussi d'une famille banyulenque dont des membres se sont installés à Laroque au siècle précédent. Il a épousé Maria Bianya qui lui a donné un fils Félix qui s'est marié avec Thérèse Rocaries. Le mas échoit à son neveu Pierre Rocaries qui décède en 1770 et est enterré "*dans la chapelle de Saint Jean Baptiste*". Il rejoint Anna Sampso, épouse de Jaume Bianya, inhumé dans l'église en 1632.

La famille Pagès

Les Pagès font partie de cette bourgeoisie d'affaires annoblie (bourgois honorés) vivant entre Perpignan et leur domaine du mas éponyme à Laroque depuis le XIV^e^ s. Deux de ses membres ont leur tombe dans l'église : Rafel Pagès († 1641), "*botiguer de teles*" à Perpignan et Maria Reig († 1754), épouse de Félix Pagès Comellas.

La famille Pujol

L'abbé Coste a recensé quatre membres de cette famille enterrés dans l'église : Marie († 1636) ; Thérèse († 1638) Marie-Louise († 1639) et Anne († 1660). Peut-être font elles partie des Pujols qui au XVII^e^ s. se partagent le *mas d'en Correu* avec les Rabujet ?

Inhumations diverses

Outre ces grandes familles, l'abbé Coste a relevé quelques individus isolés : un prêtre Pere Padern († 1639) et sa sœur Joana († 1639) ; un capitaine du régiment du 3^e^ Irlandais († 1641) et la femme d'un lieutenant du même régiment († 1641) ; Felix Tues († 1629) ; Antoni Sabater († ?) enseveli "*devant Sant Joan*".

Nos recherches nous permettent d'ajouter à l'inventaire de l'abbé Coste l'inhumation, en 1537, devant le maître-autel de Bernat Mallol, prêtre bénéficier de l'église. Et la liste n'est peut-être pas close...

Si l'on excepte cette dernière sépulture et les tombes dans le mur qui datent du XIV^e^ s., les inhumations à l'intérieur de l'église ont été réalisées sur un siècle et demi, de 1629 à 1779. Elles se répartissent à peu près à égalité entre le XVII^e^ s (17) et le XVIII^e^ s. (15) , siècles de grande dévotion, avec néanmoins un hiatus de 58 ans (de 1645 à 1703) pendant lequel on enregistre un seul enterrement en 1660. Ce vide correspond aux années de guerre entre la France et l'Espagne qui précèdent et suivent le Traité des Pyrénées, pendant lesquelles l'*Albera* a été mise à rude épreuve sans épargner Laroque. Années d'exil pour certains et de difficultés financières pour tous qui laissaient peu de place aux gestes de générosité des grandes familles.

Au total, elles sont peu nombreuses, seulement six, à avoir noué des liens privilégiés avec l'Eglise et en contrepartie de leurs dons à avoir obtenu le privilège d'une tombe exceptionnelle. La palme revient sans conteste à la famille Cabestany / Costa qui compte 1/3 des inhumations.

Pour les individus isolés, mis à part les prêtres, la générosité a été ponctuelle comme la récompense.

Pour tous les autres ce fut le chemin du cimetière qui au cours des siècles fut pluriel...

LES CIMETIÈRES

Le destin des cimetières se confond avec celui des églises auxquelles ils étaient liés. Si l'on excepte les deux actuels, il y en avait quatre : celui de Saint Fructueux de Rocavella, celui de Notre-Dame de Tanyà, celui de Saint-Julien et celui de Saint-Félix. Il y en a eu très certainement un cinquième correspondant à l'église préromane *Sancti Felicis* dont l'emplacement nous est inconnu.

Inconnue aussi la chronologie des sépultures de ces cimetières que seules des fouilles archéologiques pourraient préciser. Ils semblent qu'ils aient fonctionné simultanément du XIII^e^ au XVI^e^ s. À *Rocavella*, il est abandonné en même temps que la chapelle dans le courant du XVI^e^ s. ; à *Tanyà*, le dernier enterrement documenté est celui de Pere Grevell en 1407[81], mais il ne serait pas l'ultime (dans l'église, la dernière inhumation est celle de l'ermite Antoine Planas en 1757). Celui de Saint-Félix nous est mieux connu.

Le cimetière de Saint-Félix

Il se situait contre la façade ouest de l'église, au pied du rempart (la rampe d'accès au vieux village n'existait pas), sous ce qui est aujourd'hui la rue du Château. En 1831, dans sa séance du 22/11, le Conseil municipal fait le constat suivant : « *Le cimetière est en très mauvais état, il ne contient que 360 m² alors que la population de la commune s'élève à 1 200 âmes et qu'elle s'accroît tous les ans. Par le nombre de morts, on est obligé de recommencer des fosses sur des cadavres à demi-consumés [...] Il serait nécessaire de l'agrandir en y ajoutant une partie du chemin qui conduit en sortie du lieu de Laroque à la fontaine de la Bèze [la Vesa]*[82] [...] ».

Plan cadastral napoléonien, 1813

Mais ce souhait est encore loin d'être exaucé... Quatorze ans plus tard, le même Conseil constate que « *le projet d'agrandissement du cimetière a été repoussé car la distance des maisons est inférieure à 35 m.* [...] ». Il envisage son déplacement sur « *un champ appartenant à Mme Julie Rocaries sur le chemin de Laroque à Sorède*[83] [...] ».

Là encore, le sujet s'éternise huit ans de plus. Le 12/05/1853, même constat : « *l'ancien cimetière est insuffisant aux inhumations [...]. Il est situé de manière à nuire à la salubrité publique [...]. Il est indispensable d'en opérer la translation*[84] [...] ». Le maire propose au Conseil de choisir « *une partie d'un champ situé sur le chemin de Laroque à Sorède appartenant à Mr Paul Vilar négociant qui veut bien le céder sur l'estimation de deux experts* [mais] *la commune n'a pas les ressources pour faire face à cette dépense. Les plus forts imposés seront convoqués en nombre égal à celui des conseillers municipaux pour voter une imposition extraordinaire de 3 000 francs sur les quatre contributions pendant deux ans* [...] ».

Cette solution est la bonne. En 1855, le terrain a été acheté et l'on met aux enchères le mur de clôture du nouveau cimetière car « *les morts qui y sont déposés par suite du choléra étant nullement respectés, les vents ayant détruit la clôture qui avait été faite au moyen de roseaux*[85] [...] ». L'année suivante, ultime phase de l'opération : le 29/06/1856, le maire présente au Conseil « *les plan, devis et cahier des charges pour la translation du nouveau cimetière [...] afin de pouvoir procéder à l'adjudication des travaux*[86] [...] ».

Le vieux cimetière laisse place à la rue du Château qui conserve encore aujourd'hui dans son sous-sol les restes de tous les oubliés de la translation.

À son tour trop à l'étroit, le nouveau cimetière est agrandi en 1969 par l'adjonction d'un terrain mitoyen. En 2005, cet ensemble ne suffit plus et un autre cimetière vient s'ajouter : le cimetière de la Rivière.

81. A.D.P.O. 2J1/38, p.391, Etudié par Céline Porcel in SARL ACTER, "*Chapelle Notre-Dame de Tanya, Document Final de Synthèse Etudes et sondages archéologiques*", Août 2005, p.72.
82. A.D.P.O. 78 EDT 19.
83. A.D.P.O. 78 EDT 20.
84. Idem.
85. Idem.
86. Idem.

La tombe Malzach

Avant la Révolution les grandes familles pouvaient bénéficier d'un enterrement exceptionnel dans l'église. Après c'en est fini. Il ne reste plus d'autre choix pour ultime demeure que "l'inconfortable" cimetière qui jouxte l'église sauf pour ceux qui peuvent y échapper. C'est le cas de la famille Malzach qui au tableau d'honneur de la fortune a remplacé au XIX^e^ s. les Cabestany et autres Sobrepera.

Les Malzach font partie des immigrés occitans en Roussillon où ils arrivent à la fin du XVI^e^ s. (p.340). Au XIX^e^ s., ils construisent une tombe de famille dans ce qui était l'enceinte de leur *mas de Tanyà*. On peut y voir encore aujourd'hui la pierre tombale de Jean Malzach Vilanova décédé en 1829.

Tombe de la famille Malzach dans l'enceinte de l'ancien mas de Tanyà (p.380), (à 100 m au nord du stade)

Pierre tombale de Jean Malzach († 1829) Négociant

El rech dels molins

Le canal des moulins

LES MOULINS DE LA RIVIÈRE

Les deux principaux torrents qui dévalent les pentes de l'*Albera* sur le territoire communal ayant rang de "rivières" sont l'*Orlina* [auj. *Mataporcs*] et la Rivière de Laroque, la plus importante. C'est elle qui fixe les premiers moulins. Nous n'avons aucune trace de leur présence aux époques romaines et wisigothiques. Il faut attendre le haut Moyen Âge pour trouver leurs premières mentions. Ils sont construits dans la *villa Rocha* : vente faite par Moderata en 883, « *ipso molendino qui est in villa Rocha*[1] [...] », et donation de Sunderle en 976 « *in ipsa Rocha [...] molendinos mundares cum illorum caput aquis cum cursi et decursu superioritis et subterioritis*[2] [...] » *;* et dans la *villa Tagnano* : donation de l'évêque Riculf en 915, « *in villa Tagnano [...] molinis, molinares*[3] [...] », et donation de Guibert en 972, « *molendinis cum illorum cursu et decursu*[4] [...] »

Ils se situent sur le cours de la Rivière de Laroque en amont du village actuel pour ceux de la *villa Rocha* et en aval pour ceux de la *villa Tagnano*. Ceux-là ou d'autres y restent plusieurs siècles puisque leurs dernières mentions remontent à la fin du XIVe s. :

À *Rocavella* : en 1397, Bernat Moner (voir ci-dessous), reconnaît au *capbreu réalisé* pour les sœurs Morey deux *casals*[5] en ruine de moulin à farine : « *Unum casale ronech molendinus seu molendinorum bladenorum unus rote quod casale est nunc ronech, situm in mansis de Ruppe veteri [...]. Item unum aliud casale ronech molendini bladeri cum suo quintano*[6] [...] ».

À *Tanyà* : en 1396, Esclarmunda Gelion déclare au même *capbreu* tenir un « *ortum sive peciam terre vocata Moli* » confrontant à la Rivière. Elle reconnaît aussi une autre pièce de terre située au *Puig de Tanyà*, confrontant au jardin ci-dessus *del Molí*. Le moulin n'est pas cité en tant que tel mais la toponymie garde en cette fin du XIVe s. son récent souvenir.

La rivière de l'*Orlina* / *Mataporcs*, malgré un bassin versant plus réduit, a aussi connu au moins une implantation comme en témoigne la reconnaissance, le 2/12/1455, par Marturià Massaguer d'un *casal* de moulin à farine en ruine « *unum casale sive molendinum bladerium dirrutum*[7]», en bordure de cette rivière.

Les reconnaissances de ces *casals* en ruine en cette extrême fin du XIVe s. traduisent leur récent abandon que l'on peut situer dans la seconde moitié de ce siècle. Nous n'avons pu retrouver leurs vestiges, certainement emportés par des siècles de crues. Par contre, *à Rocavella*, les ruines d'un vieux canal sont visibles par endroit, rive gauche de la rivière. Il prenait son eau en amont des *Carranques* et était encore utilisé au XVIIe s. pour l'arrosage[8].

Cet abandon s'est fait au profit d'un nouveau système hydraulique : le canal des moulins / *rech dels molins*.

1. A.D.P.O. Fonds de Fossa 12 J 25 n° 10, Cartulaire d'Elne f°316.
2. A.D.P.O. Fonds de Fossa 12 J 25 n° 83, Cartulaire d'Elne f°169.
3. A.D.P.O., Fonds de Fossa 12 J 25 n° 26, Cartulaire d'Elne f°102.
4. A.D.P.O. Fonds de Fossa 12 J 25 n° 83, Cartulaire d'Elne f°169.
5. Bâtiment contenant le moulin et servant d'habitat au meunier.
6. A.D.P.O. 8 J 20 f°184.
7. A.D.P.O. 8 J 21 f°74.
8. A.D.P.O. 9 BP 204.

À gauche, rech dels molins / canal des moulins dans le secteur pentu du Salt

LE *RECH DELS MOLINS*

Nous n'avons trouvé aucun document permettant de dater le moment de la mise en service de ce canal désigné comme "*rech dels molins*" aux XV[e] et XVI[e] s., puis comme "*canal des moulins*" ou "*rech de la ville*" au XIX[e] s. Nos recherches font état de la présence de moulins au tout début du XIV[e] s. On peut estimer qu'il a été réalisé dans le dernier quart du XIII[e] s., période au cours de laquelle ce type d'ouvrage se multiplie dans toute la Catalogne. Contrairement au cas de figure d'un canal d'amenée desservant un seul moulin, il existe des canaux longs de plusieurs kilomètres qui reflètent un système hydraulique complexe, où s'articulent diverses fonctions : mettre en mouvement les moulins, répondre aux besoins des ménages et des animaux, irriguer les jardins, remplir des réservoirs communaux ou privés, approvisionner des moulins à huile, etc. Avec ses 2 279 m, le canal de Laroque est un des plus long du versant nord de l'*Albera* ; il comptera jusqu'à quatre moulins. Nous sommes loin des 6 km d'un canal de la rivière de *Ripoll* où sont attestés huit moulins, des 20 km d'un canal de *Sabadell*, la *Sèquia Monar*, ou encore des dix-neuf moulins qui se succèdent sur la *Sèquia de Segrià* au nord de *Lleida*. La pente abrupte du versant nord de l'*Albera* explique cette modeste "performance".

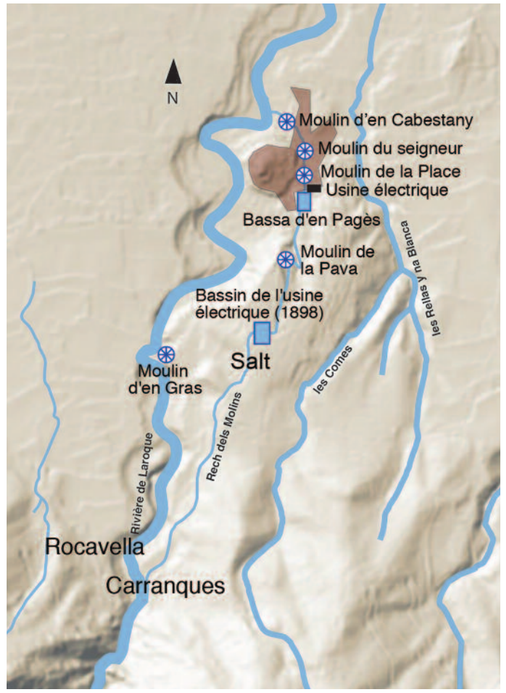

Description

Le *rech* prend l'eau de la rivière de Laroque au lieu-dit *les Carranques*, à hauteur de *Rocavella*. Après 1 km d'un parcours paisible, en très faible déclivité (18 m), son débit s'accélère dans le passage du bien nommé "*Salt*" –le saut– d'où il plonge vers le village. Il le traverse, à découvert et en souterrain, avant de retrouver la rivière en aval après un dénivelé de près de 90 m. Cette seconde partie de son cours, où l'eau circule avec force, est jalonnée de quatre moulins avec leurs *basses* [fr. bassins], d'un grand réservoir, la "*Bassa d'en Pagès*" et de plusieurs canaux secondaires servant entre autre à l'irrigation des jardins. Ces derniers sont nombreux en amont du village, au *Salt*, ainsi qu'en aval, entre les quartiers de la *Vesa* et du *Malers*, à l'ouest, et près de la fontaine de *la Rarda* (p.157), à l'est. Un plan établi en 1859, lors d'un procès[9] entre la commune et Jacques Montoriol, propriétaire du moulin de la Place, nous donne une idée précise de ce complexe hydraulique dans la seconde partie de son cours ; le rapport d'expertise joint est riche d'enseignements.

Nous en retiendrons trois :

– L'irrégularité du débit des rivières : c'est un problème majeur, commun à tous les moulins des Pyrénées méditerranéennes, lié à celui des précipitations. L'eau arrivant au "moulin supérieur" [moulin de *la Pava*],

"Rech dels molins" dans sa traversée du village

9. A.D.P.O. 3 U 134.

précise ce rapport, est de 3 974 m³ / 24 h (nous sommes au mois de mai), « *mais il est à remarquer que souvent dans les temps moyens, le volume d'eau arrivant au moulin supérieur est moindre que celui que nous avons constaté, ce volume d'eau dépendant entièrement des pluies et particulièrement dans les fortes chaleurs de l'été, le volume d'eau arrivant au moulin supérieur est à peine de 800 m³ / 24 heures lorsque la sècheresse est un peu prolongée* [...] ». Le bassin a pour rôle de corriger ces variations, mais dans une certaine mesure seulement et il était fréquent de voir les moulins s'arrêter pendant les mois d'été.

– La *Bassa d'en Pagès* : aujourd'hui asséchée, elle fait fonction de parking. Elle a été construite sur le *rech dels molins*, entre celui de *la Pava* et celui de la Place. Nous ignorons la date exacte de sa réalisation qui pourrait se situer au milieu du XVI[e] s., moment où Jaume Pagès devient tenancier du moulin de la Place. Son rôle devait être alors de mieux réguler le bassin principal de ce moulin situé en aval. En 1630, elle est vendue avec le moulin au seigneur Hieronim Perarnau[10]. Son eau sera des plus utile en 1675 lorsque les troupes espagnoles mettent le feu aux magasins à paille du roi, causant un gigantesque incendie[11]. Cet accident est à l'origine du don de ce bassin à la commune, comme réservoir d'incendie. Il occupe une surface de 370 m², sur une profondeur moyenne de 91 cm, soit un volume de 456 m³ en 1859, mais, précise le rapport « *depuis plusieurs années ce bassin n'a été ni entretenu, ni curé, et que par le curage sa hauteur moyenne pourrait être portée à 1,30 m [...] et son volume d'eau pourrait être porté à 590 m³* ». À leur sortie de la *Bassa d'en Pagès*, les eaux alimentent, outre les moulins situés en aval,
« *un abreuvoir public, et servent aux habitants pour le nettoyage de poissons, légumes, ustensiles de ménage* [...] ». Elles servent aussi à « *la propreté des rues de la commune[...] et à l'irrigation des propriétés* [...] ».

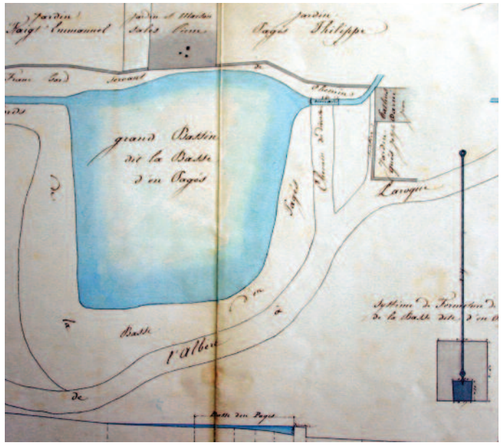

Plan dressé en juin 1859 par l'expert François Henri dans le cadre du conflit entre Jacques Montoriol et la commune de Laroque. (A.D.P.O. 3 U 134)

– L'irrigation des jardins : en aval de la *Bassa d'en Pagès*, le *rech dels molins* et son réseau de canaux secondaires permettent d'irriguer une superficie de 8 ha 61 a, comprise entre la Rivière de Laroque et le ravin de *les Blanques*. Ce « *ruisseau communal [...] arrose un très grand nombre de jardins et de luzernières*[12] ». Les intérêts parfois divergents des propriétaires concernés ont conduit le pouvoir local à en réglementer et à en contrôler l'usage. D'abord aux mains du seigneur, ce pouvoir est transféré à la communauté des habitants : en 1635, Hieronim Perarnau fait concession de l'eau à l'*Universitat*[13].

En 1818, un nouveau règlement des eaux de l'arrosage est mis en place ; il fixe le nombre d'heures nécessaires à aux propriétés de telle façon qu'elles soient « *arrosées par tour tous les 8 jours ½* ». Au-dessus des moulins, 106 arrosants sont concernés, pour un total de 155 h d'arrosage ; au-dessous, 40, pour 97 h d'arrosage. Les assemblées générales des tenanciers modifieront plusieurs fois ces dispositions. À titre d'exemple, nous évoquerons la réunion du 7/08/1842[14], qui concerne les « *tenanciers arrosant d'un cours d'eau, au-dessous du réservoir communal, dit Basse d'en Pagès* » ; elle a pour objet « *de régler les heures auxquelles les bassins qui alimentent deux moulins situés sur le cours d'eau dit le Rech de la ville, doivent relâcher l'eau destinée à l'arrosage des propriétés* ». Elle se conclut par l'arrêté suivant :

« *Le réservoir du moulin à farine situé au-dessous de la Basse d'en Pagès, doit relâcher l'eau, chaque jour, à six heures du matin, tant que le bannier*[15] *distribuera l'eau de l'arrosage* ».

« *Le réservoir du moulin à farine au-dessus de la Basse d'en Pagès, relâchera l'eau, tous les jours, à sept heures du matin, pendant tout le temps cité à l'article 1*[er] ».

10. A.D.P.O. 8 J 19.
11. A.D.P.O. 78 EDT 161.
12. A.D.P.O. 14 SP 2.
13. A.D.P.O. 78 EDT 161.
14. A.D.P.O. 78 EDT 20.
15. Il s'agit du responsable de l'ouverture et de la fermeture des vannes d'un canal que l'on trouve aussi sous le nom de *riguier*.

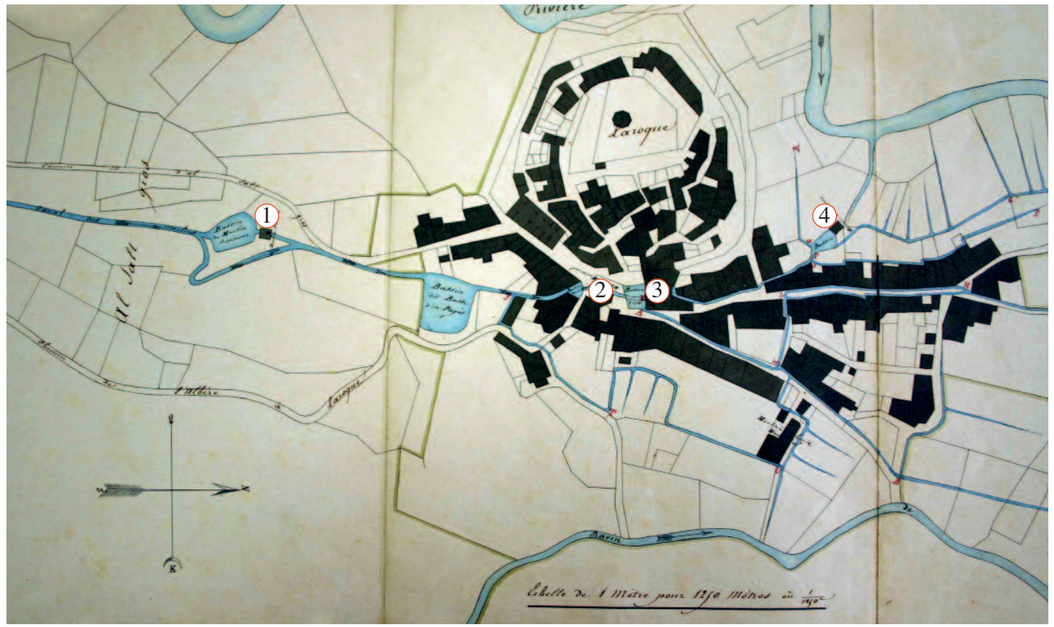

Le Rech dels molins dans sa traversée du village avec les canaux d'irrigation qui en dépendent et les quatre moulins : 1. Moulin de la Pava, 2. Moulin de la Place, 3. Moulin du seigneur, 4. Moulin de Cabestany. (A.D.P.O. 3 U 134)

« *La clé de la vanne du réservoir dit la Basse d'en Pagès devra être déposée à la mairie* ».

« *Lorsqu'il y aura un excédent d'eau, après le premier relâchement, les propriétaires ou fermiers des moulins précités devront relâcher cette eau à six heures du soir pour qu'elle puisse être mise à profit* ».

Mais tous ces règlements, aussi précis soient-ils, ne suffisent pas à éviter les conflits. En 1690, Jean Marra réactive un ancien canal d'arrosage abandonné dont la prise s'effectue en amont de *Rocavella* afin d'arroser sa propriété de 20 ha[16]. Or, en vertu de la concession de 1635, « *aucun arrosage n'a jamais pu être établi en amont du Rech de la ville [...] par le motif qu'il aurait privé la commune et les particuliers de jouir du droit que leur a octroyé cette concession*[17] [...] ». Le préjudice de la communauté est tel que le Conseil Souverain du Roussillon interdit à Marra de poursuivre son arrosage.

Un contentieux similaire se produit au milieu du XIX[e] s. ; pour les mêmes motifs, Gaudérique Casadamont se verra également condamné.

Entre temps, en 1794, l'installation d'une fabrique d'eau de vie, grande consommatrice d'eau, a provoqué la colère des propriétaires des jardins irrigués par le *rech*. Une action en justice a abouti à l'interdiction pour ses promoteurs « *d'user de l'eau en tant qu'elle est nécessaire aux jardins*[18] [...] ».

En 1855, la problématique du conflit diffère ; le meunier Jacques Montoriol met en avant la faible capacité du bassin de son moulin (de la Place) et se plaint que l'eau de la *Basse d'en Pagès* n'arrive pas « *en assez grande quantité pour tenir ce bassin constamment plein une fois que le moulin fonctionne, le moulin Montoriol ne peut guère travailler qu'un quart d'heure avec l'eau contenu dans son bassin et avec moins de facilité qu'en se servant de l'eau contenu dans la basse d'en Pagès*[19] [...] ». Jacques Montoriol adresse alors à la commune une pétition « *tendant à s'approprier le bassin communal dit d'en Pagès*[20] » ; elle marque le début d'une bataille judiciaire de plusieurs années qui se conclura à l'avantage de la commune.

16. A.D.P.O. 78 EDT 161.
17. A.D.P.O. 78 EDT 20.
18. Idem.
19. A.D.P.O. 3 U 134.
20. A.D.P.O. 78 EDT 20.

Histoire des moulins du *Rech* sous l'Ancien Régime

Après un siècle environ de cohabitation avec les moulins du *rech dels molins, ceux* de la Rivière de Laroque cessent leur activité dans la seconde moitié du XIV[e] s. Les noms des quatre moulins du *Rech* évolueront au fil du temps. Tout en évoquant leurs différentes dénominations, afin de faciliter la compréhension, nous les désignerons ainsi : moulin de *la Pava*, moulin de la Place, moulin du seigneur, moulin d'en Cabestany.

Le 4/12/1306, par acte passé, à *Castelló d'Empúries*, devant Ramon Pere, notaire du comte d'Empúries, le droit de construire un *casal* de moulins dans la partie occidentale du jardin d'Arnau de Podio, est donné aux prédécesseurs de Bernat Maler .

En 1403, Ce dernier possède ce *casal* de moulins à blé contenant deux meules ; il se trouve en amont des moulins de Bernard Moner. Le 19 juin, le procureur des trois filles et héritières de Galceran Morey, seigneur de Laroque, donne l'autorisation à Bernat Maler de déplacer « *dans les limites du casal, la meule située du côté gauche quand on arrive aux moulins en venant de Laroque*[21] [...] ». Il lui interdit par contre de transférer ailleurs ce moulin et de dévier l'eau du *rech* qui devra conserver son tracé actuel jusqu'aux chutes –*sauts*– accoutumées, de sorte que l'eau aille aux moulins de Bernat Moner. Le mot "moulin" est à comprendre, ici, dans le sens d'un ensemble pour moudre (les meules avec tous leurs accessoires), situé à l'intérieur d'un bâtiment, le *casal*.

Quelques années plus tôt, en 1359, Ramon Moner avait reçu en accapte des procureurs royaux, le 28/12/1359, « *deux roues de moulin à blé, chacune avec son casal, situées dans le barri de Laroque*[22] [...] ». Ces deux moulins sur le *Rech* viennent se substituer aux deux moulins que les Moner possédaient jusqu'alors sur la Rivière de Laroque, à *Rocavella* et qui sont déclarés en ruine en 1396 (voir ci-dessus).

Son fils, Bernard Moner, les reconnaît en 1396 au *capbreu* établi pour les sœurs Morey. Il distingue le *casal* avec la roue supérieure (*rote superioris*) qui confronte la place et le *casal* avec la roue inférieure (*rote inferioris*) qui confronte deux voies publiques[23]. Dans ce même document, il reconnaît aussi tenir un moulin drapier fonctionnant avec l'eau des moulins à farine.

Le 9/12/1455, Pere Oliver als Minayga reconnaît « *un casal de moulins de deux sauts de moulins à blé dans lequel se trouve maintenant un moulin à blé, jouant et travaillant, situé dans son jardin, endroit dans lequel il y a un autre casal de moulin drapier, lieu-dit, le Salt*[24] ». En 1495, ce moulin est aux mains des héritiers de Berenguer Figueres d'Elne ; il passe ensuite à Pere Pava puis à son épouse Na Pavana, qui lui laissera son nom : le moulin de *la Pava*[25].

Le *casal de molí draper* est celui qu'avait déclaré Bernard Moner en 1396. C'est le seul moulin à foulon dont nous avons connaissance, à Laroque.

Le recoupement de ces divers documents nous permet d'affirmer que le *casal* de moulins de Bernat Maler correspond à celui de *la Pava* :

Il est situé sur un *rech* en amont des deux *casals* de moulins de Bernat Moner ; ce *rech* ne peut être que le *rech dels molins*, le seul à Laroque à être jalonné de plusieurs moulins.

Il est construit dans un jardin des de Podio (de Puig) ; un *capbreu* de 1455 nous confirme que les de Podio possèdent plusieurs jardins au *Salt*.

Il est équipé de deux jeux de meules ; bien que celui de *la Pava* n'en possède plus, en 1455, qu'un seul jeu, il conserve ses deux chutes.

Les moulins de Ramon et Bernat Moner, en aval du *rech*, se trouvent dans le *barri*, le quartier à l'extérieur du noyau villageois fortifié. Le *casal* avec la roue supérieure confronte la place, il s'agit donc du moulin de la Place et le second avec la roue inférieure correspond au moulin du seigneur. Nous sommes donc, dès le XIV[e] s., en présence des trois moulins « historiques » du *rech dels molins*.

Ramon Moner est, en outre, un charpentier à la compétence reconnue, spécialisé dans la construction et l'entretien des moulins. Sylvie Caucanas a recensé dans les documents des archives de la *Corona d'Aragó* de nombreuses mentions de ses interventions dans les années 1353-1370 concernant des réalisations de roues aux moulins de Laroque, Estagel, Salses, Argelès[26]...

21. A.D.P.O. 2 J 1/19.
22. A.D.P.O. 1 B 74.
23. A.D.P.O. 8 J 20 f°72.
24. A.D.P.O. 8 J 21 f°98.
25. A.D.P.O. 8 J 23 f°32.
26. Caucanas S., *Moulins et irrigation en Roussillon du IX[e] au XV[e] siècle*, Éditions CNRS, 1995.

Les carrières de meules

Accessoires de base des moulins, les meules s'usent et doivent être souvent remplacées. La plus grande carrière de pierres meulières, celle de *les Moleres* sur la commune du Boulou était renommée et fournissait de nombreux moulins du Roussillon. Mais il en existait beaucoup d'autres se limitant à l'exploitation de petits gisements dispersés dans la montagne, comme en témoignent des meules en cours de taille, non achevées. Nous en connaissons deux sur Laroque, l'une (à gauche) sur une barre rocheuse en limite avec Sorède et l'autre (à droite) à proximité du "possible" dolmen de *Mataporcs* (p.19).

Le moulin de la Pava

Il se situe en bordure du chemin de la montagne, dans la partie la plus pentue du *Salt*, à une centaine de mètres en amont de la *Bassa d'en Pagès*. L'édifice, en ruine jusqu'en 2006, a été restauré à l'initiative de l'association du Patrimoine de Laroque, avec le concours de la mairie. Il avait déjà été refait aux XVIII[e] et XIX[e] s. Par contre, la voûte en pierre du *carcavà* [fr. salle voûtée où se trouve la roue] traduit une origine beaucoup plus ancienne. Seuls des sondages archéologiques permettraient de dater les différentes phases de la construction de ce bâtiment. Son réservoir, d'une contenance de 365 m^3 au XIX[e] s., est aujourd'hui asséché. Il présente aussi des traces d'une réfection de la même époque que le *casal*.

De Na Pavana, le moulin passe ensuite à Bartolomeu Valls alias Boschdeolius qui le vend en 1585 à Benedicta Pelegrí épouse Garbí, *Na Garbina* (p.364). Elle le tient pour le vicomte d'Evol Felip Galceran de Castre Pinós qui par l'intermédiaire de son procureur, Rafael Aravall, perçoit les droits sur cette mutation. Au début du XVII[e] s., il est aux mains de Felip Pagès, issu d'une puissante famille de Laroque (p.372). Son sort est désormais lié pour longtemps au moulin de la Place.

À gauche, façade nord du casal du moulin avec le canal de sortie de l'eau du carcavà. A droite, intérieur du carcavà avec le rodet (roue) et le canal, conduit en bois qui amène l'eau. Pièces fabriquées par la classe de menuiserie du Lycée Alfred Sauvy de Villelongue-dels-Monts sous l'égide de l'Association du Patrimoine de Laroque

Vue actuelle de l'ancien moulin de la Place, profondément restauré au XIX[e] s. où la terrasse a été rajoutée

Le moulin de la Place

Aussi désigné comme "*molí gran*", il se situe à l'angle de la Place de la République [anc. *Plaça Major*] et de la Côte de la Place [anc. *Devallada de la Plaça*]. En aval du moulin de *la Pava* et de la *Bassa d'en Pagès*, il profite d'un renforcement de la pente du *rech*. Son réservoir était formé de deux bassins dont le premier occupait l'angle de la place et de la rue des Evadés [anc. *carrer de Gatillepes*] ; il se prolongeait par un second, en forme d'entonnoir, recouvert par la rue. D'une contenance de 106 m^3, ce double réservoir était beaucoup plus petit que celui du moulin de *la Pava*, ce qui pourrait expliquer la création de la *Bassa d'en Pagès* et les soucis de Jacques Montoriol au XIX[e] s., évoqués ci-dessus. Cet ensemble immobilier imposant, entièrement restauré ne conserve pas de témoignage de son ancienne activité; c'est aujourd'hui un hôtel restaurant, "le Refuge du Clocher".

En 1455, Francesc Figuera, par ailleurs tenancier d'un mas et de deux bordes reconnaît tenir le moulin de la Place pour Pere Galceran de Castre Pinós[27]. En 1479, pendant la parenthèse de la domination française de Louis XI, le seigneur de Laroque établit deux moulins à farine dont un « *es devant el portal de la plasa*[28]» à un nommé Bernat Carrera. Puis, nous perdons la trace de ce moulin jusqu'en 1545. À cette date, il appartient au seigneur de Laroque, Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós, qui le concède en accapte à perpétuité à Jaume Pagès, avec « *ses meules, ses rodets*[29] [...] ». Le pluriel signifie que ce moulin comprend alors deux jeux de meules. En 1593, Felip Pagès, son fils, reconnaît le tenir pour Gaspar Galceran de Castre Pinós : « *Item quoddam casale et molendinum farinerium cum suis vassa et pertinentÿs sitis in barrio dicti loci a la davallada de la plasa confrontatum ex uno latere cum dicto vico de la devallada de la plasa*[30] [...] ».

Mais les moulins de la Place et de *la Pava* ne restent pas longtemps réunis aux mains des Pagès. En 1630, le jeune Felip, fils du précédent, pupille, se voit contraint de les vendre pour payer la dot et autres droits qui appartiennent à sa mère Anna, remariée à Pere Bianya. Dans les documents afférents à ces opérations, le moulin de la Place se voit qualifié de « *moli nou a la plassa* » ; l'ajout de l'adjectif "nouveau" semble refléter la réalisation d'importants travaux de réfection. C'est le seigneur Hieronim Perarnau qui s'en porte acquéreur le 16/04/1630. Quelques années plus tôt, en 1624, il avait acheté la seigneurie de Laroque aux de Castre Pinós (p.51). Le rachat des moulins n'est pas une action isolée, mais s'inscrit dans une véritable stratégie commerciale articulée autour de l'exploitation des ressources naturelles : multiplication des concessions de *tallats* dans la montagne, développement des artisanats du verre et de la glace (p.213-215).

27. A.D.P.O. 8 J 21 f°84.
28. A.D.P.O. 3 E3/697, p.488.
29. A.D.P.O. 3 E1/2722.
30. A.D.P.O. 8 J 23 f°96.

Fonctionnement d'un moulin à farine hydraulique

Si dès la Préhistoire les hommes ont broyé des céréales pour se nourrir, il a fallu plusieurs millénaires pour passer du procédé rudimentaire de la meule manuelle, faite d'une pierre plate sur laquelle on faisait aller et venir une molette en pierre, aux premiers moulins à eau. Ces derniers apparaissent en Grèce un ou deux siècles avant notre ère, puis, via l'Italie, gagnent notre région. Leur principe de fonctionnement n'a guère varié au cours des temps : il repose sur l'arrivée d'eau sur une roue qui entraîne le mouvement des meules. Il existe deux types de roue : horizontale et verticale. Le mouvement d'une roue verticale se transmet aux meules par l'intermédiaire d'un système d'engrenage, le couple "rouet-lanterne", alors que la transmission est directe dans le cas d'une roue horizontale. Celle-ci est constituée de pales en bois disposées en oblique ou creusées en forme de *cuillers* pour bénéficier d'une meilleure impulsion. À partir du XIX^{e} s., le fer et la fonte remplaceront le bois. Elle est très majoritairement implantée dans les moulins des Pyrénées ; ceux de l'*Albera* en sont exclusivement équipés. La roue horizontale serait mieux adaptée aux rivières au débit irrégulier qui obligent à stocker l'eau dans un bassin.

L'ouverture d'une vanne libère cette eau dans un *conduit* –ou *coursier*– qui la projette avec force, après une chute de plusieurs mètres, sur la *roue*. En son centre se dresse un *arbre en bois* prolongé par un *arbre en fer* relié à l'*anille*, pièce métallique en queue d'aronde, incrustée sous la meule tournante qui lui communique le mouvement. La partie inférieure de la roue repose sur un *pivot* tournant sur une *crapaudine* fixée sur une poutre en bois articulée, le *sommier*. Ces éléments se trouvent dans une pièce voûtée, située sous la salle des meules, ouverte d'un côté pour permettre l'évacuation de l'eau par un canal de fuite.

Les meules, de 1,5 à 2 m de diamètre, sont taillées dans des pierres dures provenant de carrières voisines. La plus importante, *les Moleres*, au Boulou, surplombe le hameau de *Molars* [auj. dans le lotissement des *Chartreuses du Boulou*]; par ailleurs de nombreux petits filons sont exploités, non loin des villages.

Le grain, introduit dans une *trémie*, tombe dans un conduit incliné, l'*auget* ; ce mouvement le fait progressivement entrer dans le trou central de la meule supérieure, l'*œillard*. Les vibrations de l'auget lui sont communiquées par le *frayon*, pièce en bois quadrangulaire qui le heurte dans sa rotation. La meule supérieure –ou *tournante, volante, courante*– tourne sur la meule inférieure –ou *dormante, gisante, gîte*– fixe, enchâssée et tenue entre quatre lourds madriers. Le grain est ensuite aspiré entre les deux meules où il est broyé. La finesse de la mouture dépend de leur écartement qui se règle par une crémaillère, chaîne ou tige dont l'extrémité haute est située à côté des meules et l'extrémité basse est solidaire du *sommier* ; chaque traction de la crémaillère fait remonter l'ensemble « roue, arbres, meule supérieure », écartant ainsi les meules. La mouture glisse vers l'extérieur des meules grâce aux sillons creusés à leur surface, formant un rayonnage. En fonction de l'usure, il est nécessaire de les raviver périodiquement ; ces opérations de repiquage se font à l'aide de marteaux spéciaux.

Les meules sont enserrées dans un caisson en bois –ou *archure*– ; il canalise la mouture vers un petit conduit, l'*anche*, qui permet son écoulement dans la *caisse farinière* –ou *huche*. Il suffit ensuite de tamiser la mouture pour séparer la farine du son.

Le principe de fonctionnement d'un moulin à huile hydraulique est le même dans son mécanisme moteur à l'exception du sommier devenu inutile ; il diffère dans sa partie supérieure où le couple meules dormante / courante laisse place à une meule dormante entourée d'un rebord, sorte de grand mortier, sur laquelle tournent une ou deux meules soit circulaires disposées verticalement, soit de forme tronconique.

Roue horizontale

Anille

Pivot et Crapaudine

Mémoire des réparations faites par Pere Jacoti pour les pupilles Perarnau

Le 13 septembre 1695, Pere Jacoti dresse la liste des travaux qu'il a effectué dans les moulins du seigneur, les pupilles Domingo, Cayetano i Magdelena Perarnau :

« Premièrement, j'ai fait mettre deux meules au moulin à farine [...] qui confronte avec la place et avec d'autres, car avant, il n'y en avait aucune qui puisse moudre [...]. J'ai aussi fait réparer la voûte sous laquelle se trouve la roue qui fait tourner la meule ; j'ai fait curer la basse qui est sur la place ainsi que la voûte qui est sous cette place. J'ai fait faire un conduit dans un grand chêne que j'ai fait entourer de solides colliers de fer ; j'y ai fait poser à l'intérieur une vanne de bronze pour fermer l'eau [...]. Son coût, plus celui de son transport de la montagne au moulin est de 17 livres 15 sous [...]. J'ai acheté deux crapaudines et un cylindre de bronze [...], à savoir une crapaudine et un cylindre pour la roue du moulin ci-dessus et l'autre crapaudine pour le moulin dit de la Pava. J'ai fait arranger l'arbre en fer et l'anille, ensemble qui fait tourner la meule [...]. J'ai fait faire une nouvelle archure pour couvrir les meules et réparer la trémie, ainsi que la caisse où l'on met le blé de la mouture [...]. J'ai fait arranger la voûte qui soutient la meule dormante et également les cuixineras (?) et la huche où tombe la farine [...]. J'au aussi fait curer le bassin d'en Pagès et le bassin de la Pava [...]. Au moulin de la Pava, j'ai fait réparer la voûte qui soutient la meule dormante, les cuixeras et la huche où tombe la farine, avant en mauvais état et ne pouvant moudre [...] ».

(A.D.P.O. 8 J 5.)

Moulin de *la Pava* - schéma de fonctionnement

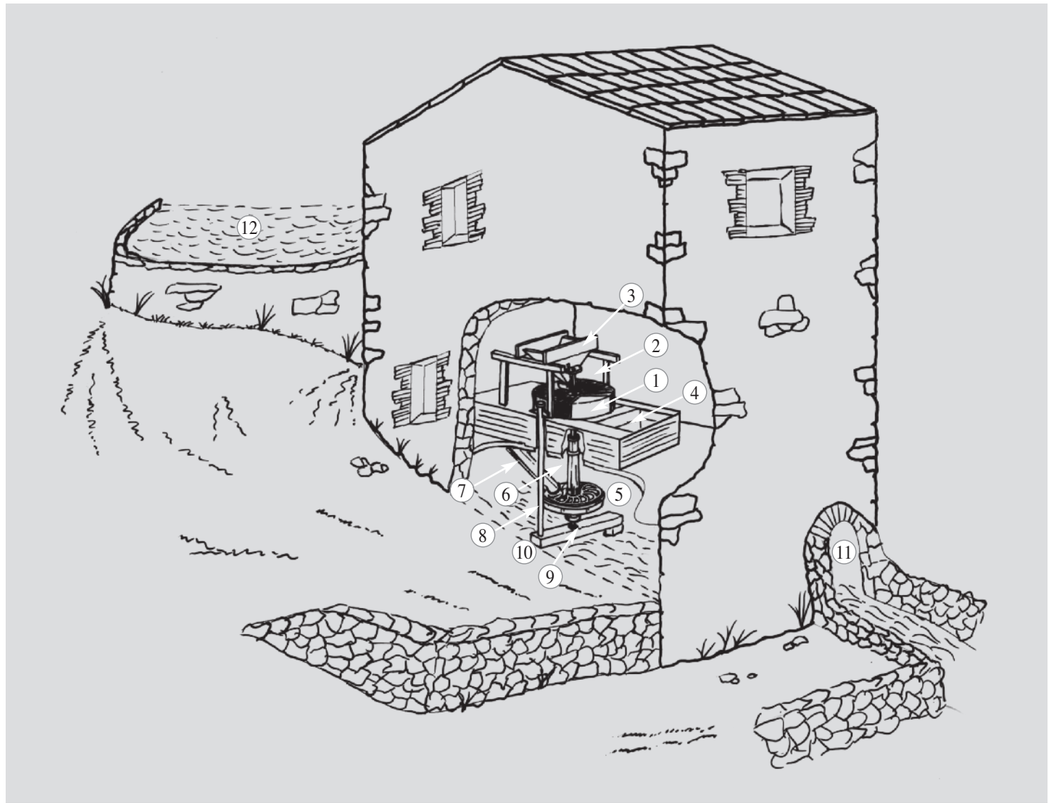

1. Mola volandera / Meule volante 2. Riscle / Archure ou coffre 3. Tremuja / Trémie
4. Farinera o gronell / Huche ou caisse farinière 5. Rodet / roue 6. Arbre i coll-ferro / Arbre en bois et en fer 7. Canal / Conduit ou coursier
8. Alçador / Crémaillère 9. Dau i escaibre / Crapaudine et pivot 10. Banc / Sommier 11. Carcavà / Passage voûté 12. Bassa / Bassin

Le casal du moulin du seigneur au pied de la Devallada de la Plaça

Sortie du carcavà (salle voûtée) subdivisée en deux au XVII^e s. lors de l'ajout d'un moulin à huile au moulin à farine

Le moulin du seigneur

Il est situé en face du précédent, à une trentaine de mètres en aval, profitant de la même forte pente du *rech* dans le tronçon de la *Devallada de la plassa*. Au XX^e s., il a abrité l'ancienne Poste avant d'être transformé en maison d'habitation. Ses deux *carcavas* parfaitement conservés révèlent deux phases de construction. Son bassin est aujourd'hui recouvert d'un hourdis qui a permis sa reconversion d'abord en parking puis en une placette.

Ce moulin correspond au second moulin que les Moner possédaient dans le *barri*, sur le *rech*. En 1455, désigné comme "*lo moli davall*", Pere Just reconnaît le tenir pour Pere Galceran de Castre Pinós, puis comme "moulin de la Place", il est établi en 1479 à Bernat Carrera. À la restitution des Comtés par le roi de France Charles VIII, en 1493, il réintègre le patrimoine de la famille de Castre-Pinós.

À une date que nous ignorons, sa fonction évolue de moulin à blé en moulin à huile, conversion qui correspond au développement de la culture de l'olivier à partir du XVII^e s. Il est l'unique moulin à huile de Laroque mu par la force hydraulique. Hieronim Perarnau fait construire à l'intérieur de ce même *casal* un second moulin, mais à farine : « *molendimum farinerium fuit per me nouiter constructum in barrio dicti loci intus molendinum meum olearum suptus supra designatum et confrontatum primum molendinum et de la devallada dicte plassa*[31] [...] ».

Réunissant ainsi entre ses mains les domaines direct et utile des trois moulins à farine, le seigneur détient le monopole de la mouture.

Il y renonce au bout de cinq ans, en 1635, en vendant ces moulins à un bourgeois de Perpignan, Francesc Ribes i de Riu[32]. Le petit-fils de ce dernier les revendra neuf ans plus tard, en 1646, à Josep Perarnau, fils de Hieronim. Sur cette surprenante parenthèse, nous ne pouvons que formuler une hypothèse : l'année 1635 marque le début de la longue guerre entre la France et l'Espagne qui se conclura en 1659 par le traité des Pyrénées. Les sentiments anti-français de Hieronim Perarnau l'ont certainement poussé à mettre son patrimoine à l'abri en prévision des difficultés à venir. Elles surviennent en 1641 avec le siège de Laroque, alors aux mains des Espagnols, par les troupes du prince de Condé. La vente des moulins à un ami de la même caste s'inscrivait dans une stratégie où le futur rachat devait être déjà prévu de manière implicite.

Réintégrés dans la seigneurie, les trois moulins ne la quitteront plus et suivront son évolution jusqu'à la Révolution. La seule modification notoire est l'arrêt, à une date qui nous est inconnue, mais avant 1679, du dernier moulin à farine construit à l'intérieur du moulin à huile. En effet, en 1679, un mémoire des biens possédés par Antoni

31. A.D.P.O. 3 E2/ 683.

32. Idem.

Perarnau ne fait allusion qu'aux moulins à farine de *la Pava* et de celui "*al cap de la plassa*" et d'un "*moli olier*"[33]. Au cours du XVIII^e s., les moulins à farine de *la Pava* et de la Place sont affermés. Nous avons connaissance de certains de ces fermiers : en 1709, Pere Macavia[34] qui à son tour « *sousferme, loue et concède* » ces moulins à Andreu Lloret[35] ; en 1717, André Montoriol ; en 1758 et 1762, Étienne Pardineille[36].

Accapte, emphythéose et affermage

Dès le Moyen Âge, la meunerie, activité de haut rapport, est aux mains de l'aristocratie. Elle est un des atouts économiques du régime féodal, un des éléments importants des rentes seigneuriales ou royales. Le moulin est un instrument de domination et de contrôle du seigneur sur la communauté d'habitants, par l'obligation qu'a cette dernière d'y faire moudre son grain, moyennant un prélèvement d'une certaine quantité de grain (généralement 1/16), ou droit de mouture. Cette domination du seigneur s'exerce également sur son meunier à travers les deux types de contrats, de nature juridique différente, qui les lient : le bail à accapte ou à emphytéose et l'affermage ou arrentement. Dans le premier cas, le seigneur détient le domaine direct et concède à un tenancier le domaine utile contre le paiement de redevances en numéraire, en nature ou encore en service :

En 1455, Pere Oliver als Minayga reconnaît tenir le moulin de *la Pava* pour lequel il doit s'acquitter chaque année à Noël, d'un cens de « *cinq mesures de froment et cinq mesures de seigle et le foriscap*[37] ». Pour ce même moulin, en 1588, Benedicta Garbí doit verser chaque année à Noël, au seigneur, le vicomte d'Evol, « *une aymine de froment*[38] », et en 1630, dans la vente que fait Felip Pagès (fils), la redevance est « *d'une charge de blé* ».

En 1479, le seigneur de Laroque établit à Bernat Carrera deux moulins à farine. L'un se trouve devant le « *portal de la plassa* » son cens est de 9 florins, l'autre de 4 florins[39].

En 1593, Felip Pagès reconnaît tenir le moulin de la Place pour lequel il paie tous les ans à la Saint-Michel, un cens de « *cinq livres en monnaie du Roussillon*[40] ».

Dans le second cas, le seigneur concentre entre ses mains les domaines direct et utile. Il peut, soit lui-même exploiter le moulin avec du personnel salarié, ou bien le louer. En 1776, Joseph de Sarda, héritier des Perarnau, fait le choix de la première modalité ; il embauche comme "*granger*" Joseph Terraube à qui il verse comme rétribution « *deux charges de méteil, deux charges de blé de mouture, quatre charges de vin, un durch et demi d'huile et une mesure de sel par an et quatre francs dix sous par mois* [...] ». Mais le plus souvent, c'est la location qui est choisie ; le bien est affermé moyennant un loyer en numéraire ou en nature, assorti de prestations et d'obligations diverses. Retenons à titre d'exemple le bail à ferme des moulins de *la Pava* et de la Place, conclu en 1758, entre le même Joseph de Sarda et le meunier Étienne Pardineille. Ses dispositions sont pratiquement

Mesure de grain du moulin du seigneur portant la date de 1776

Des lettres enlacées : la signature de Josep de Sarda

33. A.D.P.O. 1 E 667.

34. Autres graphies : Macabia et Macabies.

35. A.D.P.O. 3 E 40/485.

36. A.D.P.O. 3 E 30/80.

37. A.D.P.O. 8 J 21.

38. A.D.P.O. 8 J 24 f°32.

39. A.D.P.O. 3 E3/697, p.485, Manuel de Francesc Candell, notaire.

40. A.D.P.O. 8 J 24 f°95.

Salle des meules du moulin de la Pava, restaurée par l'Association du Patrimoine de Laroque

identiques à celles du bail fait en 1717 entre Domènec de Perarnau et André Montoriol. Le loyer annuel est le même, il correspond à « *la quantité de dix charges de blé mestail*[41] *et dix charges de bon blé* [...] ». De plus, le meunier sera, entre autres, tenu :

– D'habiter un des deux moulins.

– De « *moudre tous les blés et autres grains que le sieur de Sarda voudra faire moudre aux dits moulins pour la provision de la Maison [...], et lorsqu'il voudra un des dits moulins pour faire sa provision de farine, le preneur devra fournir le moulin et faire la farine lorsqu'il en sera requis, sans qu'il puisse exiger aucune rétribution ni de dédommagement* ».

– De ne pas ouvrir, quand le moulin à huile du seigneur fonctionnera, « *les aixaus* [fr. canaux de fuite] *des réservoirs ou basses des dits moulins sans la permission expresse de l'abat* [fr. ouvrier en chef] *du moulin à huile* ».

– De ne pas « *couper l'eau du ruisseau des dits moulins qui doit servir pour arroser le jardin dit la horte de la Beze propre du dit sieur de Sarda, pendant les vingt quatre heures de chaque semaine qu'il a le droit d'arroser le dit jardin* ».

– De fournir une meule à ses frçais dans le courant du bail « *au choix et à la volonté du sieur de Sarda* ».

– De ne prendre « *le droit de mouture des particuliers [...] qu'avec les mesures que le sieur de Sarda [...] délivrera à ces fins [...] et le droit de mouture ne pourra être perçu qu'en présence des personnes qui auront apporté du blé pour moudre aux dits moulins [...] et que la fraude de luy soit prouvée, il sera tenu de restituer aux particuliers ce qu'il leur aura fraudé* [...] ».

Cette dernière obligation fait allusion à la réputation de voleur qui colle depuis des lustres à la fonction de meunier. Le fait de l'ériger en disposition contractuelle est révélateur d'un phénomène qui dépasse le mythe et la seule médisance populaire : « *L'avoine que l'on porte au moulin trouve bandit sur le chemin* », ou « *Cent tailleurs, cent tisserands, cent meuniers, trois cents bandits* » ou encore « *Tu peux changer de meunier, tu ne changeras pas de bandit*[42] [...] »...

41. En français, méteil, mélange de céréales.

42. Rosenstein, J. M., *Les moulins en Conflent*, Edition Conflent, 1989.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : UNE NOUVELLE DONNE

Ces malversations alimentent de nombreux Cahiers de doléances qui plus largement instruisent le procès de la banalité. Ceux de Laroque n'en disent mot. La relation seigneur-meunier-population paraît ici moins conflictuelle qu'ailleurs, peut-être en raison de la concession de l'eau à la communauté d'habitants et des dispositions visant à limiter la fraude des meuniers. Toujours est-il que, dans un premier temps, la suppression des droits féodaux, la nuit du 4 août 1789, n'entraîne pas de bouleversement pour les moulins à farine de Laroque. Deux ans et demi après ils appartiennent encore à l'héritière de la seigneurie, Augustine Viader qui, avec son mari Jean Bordes, a pris les chemins de l'exil (p.68). C'est son procureur, Jacques Bosch, qui signe cinq mois plus tard, le 15/11, un bail à ferme de quatre ans avec le meunier Etienne Terraube. Les termes de ce contrat[43] des moulins de *la Pava* et de la Place sont les mêmes que ceux du bail signé sous l'Ancien Régime entre de Sarda et Pardineille. Il prévoit que Terraube « *fournira pour la Dame quatre journées d'homme tous les ans* » pour curer le ruisseau et les bassins. Mais les conséquences de l'émigration d'Augustine Bordes Viader ne se font pas attendre. La République saisit ses deux moulins à farine et son moulin à huile. En 1795, l'Administration du District de Céret nomme Joseph Montoriol et Etienne Pujas comme experts chargés de procéder à l'évaluation de ces Biens nationaux, tâche qu'ils accomplissent accompagnés des « *Citoyens Philippe Pagès, municipal et François Vilar notable* ». Le moulin de la Place est estimé à 3 600 livres et celui de la Pave à 4 200[44]. Leur fonctionnement est toujours assuré par Etienne Terraube. Le 30 Nivôse de l'an IV (20/01/1796)[45], à l'issue d'une enchère publique, la République les lui afferme pour un an de plus, au prix de 1 265 livres par an.

Avant la fin du bail, le 12 Thermidor de l'an IV (30/07/1796), ces moulins sont vendus par adjudication. Les enchères sont favorables à Laurent Barate, lui aussi commissaire expert, qui les achète pour 11 700 francs[46]. Il les revend cinq ans après à Joseph Montoriol, arrière petit-fils d'Andreu Montoriol originaire de Serralongue meunier à Laroque en 1717. Les Moner, Montoriol et autre Terraube illustrent que les dynasties sont fréquentes dans la meunerie ; la haute technicité de ce métier où le savoir faire est le fruit d'un long apprentissage –connaissance des céréales, travail des meules, maîtrise de l'eau– explique le fait que l'on est souvent meunier de père en fils.

Unies depuis plus de deux siècles, les trajectoires des deux moulins à farine se séparent à nouveau à la mort de Joseph Montoriol. À sa mort en 1830, ses fils en héritent : à Jacques issu de son premier mariage avec Victoire Bosch, le moulin de la Place et à André né de sa seconde union avec Eulalie Bigorre, celui de *la Pava*.

Moulin de la Place : Jacques s'inscrit dans la lignée familiale des meuniers. Il vit au village où il avait épousé quelques années auparavant Françoise Vilar Manyères. Sa jouissance du moulin ne sera pas des plus paisibles, marquée comme nous l'avons vu, par un long conflit avec la commune. Par partage testamentaire, sa fille, Victoire Montoriol Vilar, en hérite en 1865. L'année suivante, une évaluation cadastrale constate une dépréciation de 50 francs. Encore estimée à 100 francs, en 1869, sa valeur est considérée comme "*exagérée*".

Moulin de la Pava : De son côté, André Montoriol n'a pas suivi le chemin de son père et de son frère ; il est négociant à Elne ce qui le conduit à affermer son moulin. En 1836, il signe un bail de 6 ans avec André Abblard, garçon meunier, et son épouse qui y mettront terme dès l'année suivante. Il le remet aussitôt en fermage pour 8 ans à Jean Costa Guisset, "*meunier à farine de Laroque*[47]" propriétaire du moulin d'en Cabestany (voir ci-dessous). En 1845, il fait un nouveau bail pour 4 ans avec la veuve de Jean Costa, Marie Danyach et son second mari Sylvestre Pauly[48].

En 1853, André Montoriol décède. Ses biens sont vendus aux enchères à l'initiative de sa fille unique, Marie Montariol Sanac. Le 17/01/1854, l'adjudication se fait en faveur de Sylvestre Pauly, meunier, au prix de 4 305 francs[49]. En 1857, le moulin passe aux mains d'Antoine Poitevin, boulanger, pour peu de temps car il décède l'année suivante. La donation-partage de ses biens entre ses trois enfants a lieu 8 ans plus tard[50]. Le moulin est attribué pour moitié à sa fille Antoinette épouse Noell et pour autre moitié à sa sœur Rosalie. Il fait également l'objet d'une dépréciation en 1866. Nous ignorons le moment exact de son abandon, mais savons qu'il est effectif

43. A.D.P.O. 3 E 14/81.

44. A.D.P.O. 1 QP 254.

45. A.D.P.O. LP 902.

46. A.D.P.O. 5 W 30 f°93.

47. A.D.P.O. 124 W 757 f°17, n° 7, 26/041837 – Notaire Sèbe.

48. A.D.P.O. 124 W 765 f°13, n° 4, 15/09/1845 – Notaire Sèbe.

49. A.D.P.O. 124 W 40 f°5, n° 6, 3/03/1854 – Notaire Ferriol.

50. A.D.P.O. Notaire Pi, 28/12/1865.

en 1898, car Antoinette Poitevin Noell vend alors à la commune tous les droits de servitude qu'elle possède sur les eaux du canal des moulins[51].
Moulin du seigneur : Le 3 fructidor de l'an IV (20/08/1796), le moulin à huile des émigrés Bordes Viader est vendu par la République à François Vilar, pour 11 715 francs. À sa mort, en 1825, son fils Paul en hérite ; ce dernier épouse, en 1836, Thérèse Vigo, fille de Jean-Baptiste Vigo, "*commissaire du directoire exécutif du canton de La Roque*" pendant la Révolution, qui s'est constitué une fortune considérable en se portant acquéreur de plusieurs Biens nationaux. En 1859, jeune veuve de 38 ans, Thérèse se remarie avec Jean Bosch qui devient le nouveau propriétaire du moulin du seigneur. Il ne l'exploitera que trois courtes années avant de signer sa démolition en 1863.
Ces mutations post-révolutionnaires dans la propriété des moulins bénéficient certes largement à des roturiers, mais pas aux plus modestes. Les grands bénéficiaires sont des paysans aisés, des notables et des professionnels de la meunerie qui s'inscrivent dans une nouvelle bourgeoisie. En 1833, Jacques et André Montoriol, Sauveur Pagès, Jean-Baptiste Vigo, Paul Vilar, Pierre Noell, Jean Macabies se retrouvent sur la "*Liste des 30 plus imposés de la commune*" ; Antoine Poitevin en fait aussi partie en 1857. Certains se trouvent aux commandes des affaires communales, comme Jacques Montoriol et Paul Vilar successivement maires de Laroque en 1831 et 1846. Enfin des liens matrimoniaux se créent entre possédants, cristallisant des réseaux d'alliances : Antoine Poitevin épouse Anne Macabies ; leur fille Antoinette se marie avec Jérôme Noell et leur fils Antoine avec Marie Pagès ; Jacques Montoriol épouse Françoise Vilar dont le frère Paul Vilar s'unit à Thérèse Vigo.

Le moulin à farine d'en Cabestany

En mettant fin aux droits féodaux et avec eux à l'extinction de la banalité des moulins, la Révolution a favorisé leur multiplication, sans pour autant verser dans le laisser-faire. Leur création reste sous contrôle comme en témoigne une première loi du 15 mars 1790 qui interdit la construction d'un moulin sans autorisation ; elle est précisée par un arrêté ministériel du 31 décembre 1828[52] qui la subordonne à l'accord de la commune et de la Préfecture. C'est ainsi que deux moulins à farine sont construits : un au bord de la Rivière de Laroque (voir ci-dessous), et le second sur le *rech* lui-même, le moulin d'en Cabestany.
Un inventaire des moulins réalisé l'an VII (1799) enregistre « *un moulin à farine à une meule dans le village de la Roque que le citoyen Cabestany a fait construire depuis environ trois ans. Ce moulin n'a aucun titre*[53] [...] ». Il

Dans le cercle rouge, le moulin à farine d'en Cabestany

51. A.D.P.O. 78 EDT 21.
52. Rivals C., *Le moulin et le meunier*, tome 1, Éditions Empreinte, Portet-sur-Garonne, 2000.
53. A.D.P.O. 14 SP 2.

Ruines du moulin de J. Sales / J. Gras sur la Rivière de Laroque - À gauche, bassa et casal - À droite sortie du carcavà

se situe en aval des trois autres, dans l'ultime portion pentue du *rech*, peu avant de se jeter dans la rivière. Son *casal* est aujourd'hui transformé en maison d'habitation et son réservoir, comblé, en jardin. Joseph Cabestany Pujas est originaire d'une famille de riches propriétaires terriens de Laroque (p.368) ; sa fille Marie Cabestany Barate hérite du moulin qu'elle vend, entre 1812 et 1814, à Jean Costa originaire de *Maçanet de Cabrenys* (*Alt Empordà*). À sa mort, en 1836, le moulin est divisé entre ses quatre enfants. D'entre eux, seul son fils Jean Costa Guisset est meunier. Il rachète successivement les parts de sa sœur Josèphe en 1836, de son frère Blaise, marin, en 1837 et enfin de sa sœur Marie en 1841, réunissant ainsi entre ses mains la pleine propriété du moulin qu'il n'exploite que quelques mois puisqu'il meurt en 1842. Sa veuve prend sa suite aidée par Sylvestre Pauly qui devient son second mari. La succession-partage de Jean Costa Guisset entre ses quatre enfants se règle 26 ans après son décès, en 1868. Le moulin est attribué pour moitié à Françoise Costa Danyach et pour autre moitié à Joseph Costa Danyach. En 1869, son revenu, alors de 100 francs, est comme pour le moulin de la Place considéré "*exagéré*". En 1892, il passe à Raymond Sougné de Port-Vendres, marié à une fille Costa. Nous ignorons la date de sa cessation d'activité, sachant seulement qu'en 1901, le *casal* n'est plus qu'une maison d'habitation, propriété de Joseph Fillols.

UN ULTIME MOULIN... SUR LA RIVIÈRE DE LAROQUE

C'est à nouveau la Rivière de Laroque qui aura le privilège de clore cette histoire des moulins en accueillant l'ultime moulin du village, environ trois siècles après son abandon au profit du *rech dels molin*s.
Nous ignorons la date exacte de sa construction, mais savons qu'elle se situe au tout début du XIX[e] s., entre 1799 et 1814. En effet, l'inventaire des moulins réalisé l'an VII (1799) évoqué ci-dessus ne le mentionne pas, mais il est par contre recensé au cadastre Napoléon de 1813 comme appartenant à Jacques Sales : « *parcelle B 369, Moulin et parcelle B 368, Bassin, lieu-dit Al Sal Gros* ».
La famille Sales est originaire de Rodès (66). Jacques se marie à Laroque avec Ursule Batlle Llauger qui lui apporte 1/4 de la bâtisse du *mas del Gascó* et de ses terres (p.424). Par le rachat des parts de ses belles-sœurs, il parvient à refaire l'unité du mas. Sur une parcelle en bordure de la rivière il construit le moulin, pas pour lui ni ses deux fils Hyacinthe et François qui sont tous trois tisserands, mais pour son fils Jean qui est meunier. Jacques a aussi une fille Françoise mariée à Pierre Bes Cabestany du *mas d'en Massot de Dalt* (p.305).
À sa mort, ses biens échoient en indivision à ses quatre enfants qui choisissent de se séparer du moulin. Le 9/12/1832, Hyacinthe, François et Françoise vendent pour 1 200 francs à Jacques Gras les ¾ indivis « *d'un moulin à eau faisant de blé farine, sis sur la rivière de Laroque, garni de ses meubles, ustensiles, tournants et travaillants*[54] [...] ». Sont inclus dans cette vente les « *appartenances et dépendances* » du moulin qui consistent en un petit

54. A.D.P.O. 3 E 35/107.

jardin planté de noyers et de châtaigniers et autres terrains de part et d'autre de la rivière, reliés par un pont. Quelques jours plus tard, le 18/12, Jean Sales, le meunier, vend pour 400 francs au même Jacques Gras sa part, soit le ¼ indivis du moulin.

Le 24/09/1834, les propriétaires des terres voisines du moulin constituent une société pour la gestion de leurs droits respectifs d'irrigation « *du ruisseau du moulin à farine connu sous le nom de mouli Gascou*[55] » appartenant à Jacques Gras.

En 1868, ce dernier est toujours propriétaire du *moulin de la rivière* évalué 150 francs. En 1882, la matrice cadastrale des propriétés bâties recense 4 moulins à farine dont celui-ci.

Après sa cessation d'activité dans les dernières années du XIX^{e} s., les héritiers de Jacques Gras s'en séparent en le vendant à Marie Bes et à son mari Michel Bosch, copropriétaires du mas voisin *del Gascó* (p.424). Le 11/09/1974, leur fils Jean Bosch Bes le vend au docteur Claude Sirère, cardiologue de Perpignan. La bâtisse en ruine et les vestiges du bassin sont toujours visibles, rive droite, en aval de la fontaine minérale de Laroque.

LA FIN DES MOULINS À FARINE

Les dépréciations des revenus des moulins de la Place et de *la Pava* pratiquées en 1866 et le revenu exagéré du moulin d'en Cabestany, en 1869, traduisent les grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés. Elles s'expliquent par plusieurs raisons d'ordre général comme :

– Les mutations technologiques : le XIX^{e} s. est le siècle de la révolution énergétique. Le secteur de la meunerie est au centre des préoccupations des ingénieurs qui, dès 1780, développent les premiers moulins à vapeur, puis à moteur à explosion. Les roues en bois laissent place aux nouvelles turbines hydrauliques, tandis que les "cylindres" se substituent aux meules. La meunerie s'efface devant la minoterie industrielle.

– Le développement des moyens de communication : l'amélioration des voies de circulation et l'arrivée du chemin de fer à Perpignan en 1858, conduisent à une nouvelle donne économique. Les régions se spécialisent ; à la monoculture de la vigne en Roussillon répond une monoculture céréalière en Beauce et en Flandres. Les échanges s'intensifient.

S'y ajoutent des raisons plus locales comme le suréquipement : de trois moulins à la fin du XVIII^{e} s., Laroque passe à cinq au XIX^{e} s., alors que parallèlement la polyculture traditionnelle évolue en monoculture de la vigne sur le tout le piémont nord de l'*Albera*. Les productions céréalières s'effondrent.

Victoire Montoriol ferme son moulin de la Place en 1870. Si nous ignorons la date exacte de cessation d'activité des deux autres moulins à farine du *rech*, nous savons qu'en 1898, elle est effective. Pour l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales, sur 290 moulins hydrauliques comptabilisés en 1809, il n'en reste que 19 en 1936 ; ils se concentrent dans le Vallespir, le Conflent et la Cerdagne, zones excentrées restées fidèles aux cultures traditionnelles.

LE *RECH DELS MOLINS* AU CENTRE DES GRANDES MUTATIONS

Si les moulins ont dû s'incliner devant les profondes mutations du XIX^{e} s, le *rech* qui les a fait tourner pendant plus de six siècles se retrouve au cœur d'une nouvelle aventure : l'électricité. En 1897, la chute du *Salt* est mise à profit par l'ingénieur Louis Abram[56], pour actionner la turbine de l'usine électrique qui fera de Laroque une des premières communes du département à s'éclairer à l'électricité.

Il fait creuser pour cela un nouveau bassin, de 900 m^{3}, en amont de l'ancien moulin de *la Pava* pour profiter au maximum de la puissance de la chute. Une canalisation en fonte capte l'eau de ce réservoir pour l'amener 300 m plus loin et 45 m plus bas à l'usine construite en bordure de la *Bassa d'en Pagès*. Son fonctionnement doit, comme autrefois celui des moulins, rester compatible avec le traditionnel arrosage des jardins ; cette usine « *ne peut avoir sa raison d'être que si elle ne lèse pas les droits établis* ». L'eau, accumulée le jour dans le bassin supérieur, est relâchée la nuit dans la *Bassa d'en Pagès* de sorte qu'elle assure dans la journée du lendemain, le service de l'arrosage.

De 1898 à 1914, l'usine assurera un éclairage privé de 150 ampoules de 10 bougies et un éclairage municipal de 30 ampoules de 16 et 10 bougies sous abat-jour émaillé. Le *rech* cessera « *ses bons et loyaux services* » en 1914 pour laisser place à un moteur thermique qui fera fonctionner l'usine jusqu'en 1923. Dès lors, le rôle du *rech*, qu'il conserve encore aujourd'hui, se limite à l'irrigation des jardins.

55. A.D.P.O. 124 W 754 F°66, n° 6, notaire Sèbe, 24/09/1834.

56. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

Le local de l'usine électrique au bord de la Bassa d'en Pagès asséchée

Conduite en fonte qui amenait l'eau à l'usine électrique

Bassin de l'usine électrique

Une des vannes qui permettent de répartir l'eau du Rech pour l'arrosage des jardins

Prise d'eau du Rech aux Carranques

Vestige du mur d'origine du Rech dels molins

Le Village

LES ORIGINES : UNE *CELLERA* CASTRALE

Entre le XII[e] s. et le XIII[e] s., la structure multipolaire du finage rocatin se disloque, sans pour autant dans un premier temps totalement disparaître, au profit d'un pôle unique dont l'épicentre est le nouveau château (p.44). Des celliers viennent se regrouper « *sur initiative seigneuriale autour du château*[1] [...]» pour bénéficier de sa protection suivant un processus « *d'incastellamento, enchâtellement de type classique dans les régions méditerranéennes [...] se combinant avec un phénomène plus original, celui des celleres, fréquentes en Roussillon*[2] [...] ». Comme l'a démontré l'historien Aymat Catafau, nous nous trouvons dans la configuration d'une *cellera* de type castrale, espace compris entre la muraille du château et une seconde enceinte. Sa première mention connue date de 1188 lorsque Alamanda de Roca (p.34) concède à un nommé Adelaidis de Claperio un cellier « *in cellaria castri de Roca in parrochia Sci Felicis de Tainnano*[3] [...] ». Alamanda est la fille de Bernat de Roca lui-même frère de Ponç de Roca, membres de la puissante lignée seigneuriale qui d'environ 1130 à 1200 se pose en maître d'ouvrage du nouvel ensemble. La *cellera* est donc déjà établie en 1188 ce qui peut porter sa création vers 1150 ou avant. Il en va de même des dispositions prises en 1253 par le seigneur de Laroque et comte d'Empúries Ponç Hug III concernant des travaux « *in muro cellarie*[4] [...] » qui supposent que la construction de la muraille ait débuté plus tôt, vers la fin du XII[e] s. Celle de l'église Saint-Félix, parfaitement intégrée dans le système de fortification, leur est concomitante (p.114). Ces travaux se poursuivent dans le courant du XIII[e] s. comme l'illustrent les déclarations au *capbreu*[5] établi en 1264 (p.72) de Pere Tallabosch : "*facit opera in muro*" et de Joan Oliba : "*tenet(ur) in opere muri*", signifiant qu'ils participent aux corvées de travail sur la muraille. Dans ce même document, nous constatons que les tenanciers vivant à *Rocavella* et possédant au moins un cellier dans la *cellera* sont nombreux, soit 7 celliers pour 7 déclarations seulement : Terenus de *Rocavella* déclare tenir "*unum cellarium juxta murum*", Joan Oliba "*unum cellarium juxta cellarium Ferrer de Sant Martí*", Arnald Cabot "*unius cellarii, et affrontat in via et in Bigordana*", Ramon Joana "*unum cellarium juxta Portam Secham [...] unum cellarium juxta murum*", Pere Tallabosch "*unum cellarium juxta Belel*". Progressivement, les premières maisons viennent s'intercaler entre ces celliers : "*unam domum cum solerio*" pour J. Canigona et "*unam domum intus villam*" pour Pere Tallabosch.

Autre chantier majeur du XIII[e] s. : le "*rech dels molins*" le ruisseau des Moulins (p.127). Nous n'avons retrouvé aucune documentation concernant sa création que nous situons dans le dernier quart de ce siècle, comme le laisse entendre l'autorisation de construire un "*casal*" de moulins donnée par le notaire du comte d'Empúries à la famille Maler en 1306[6]. Cette mention est la première que nous possédons se référant au *rech* que l'on suppose construit quelques années auparavant.

1. Catafau A., *Les Celleres et la naissance du village en Roussillon*, Editorial Trabucaire / Presses Universitaires de Perpignan, 1998, p.376.
2. Idem.
3. A.D.P.O. H 212 et Alart B., C.M, T.VI, p.447, notule d'André Romeu, 1386, A201, procès de Saint-Génis.
4. Alart B., *Privilèges et Titres*, C. Latrobe, Perpignan, 1874, p.206.
5. Tréton R., « Un prototype ? Remarques à propos d'un capbreu », *L'Albera, terre de passage de mémoires et d'identités* », collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006.
6. A.D.P.O. 2 J 1/19.

À gauche, château et vieux village de Laroque

XIVe s. LE SIÈCLE DE L'EXPANSION

En un siècle et demi (1150-1300) toutes les infrastructures du noyau villageois ont été réalisées : *cellera*, fortifications, église et ruisseau des moulins ; elles sont les fondements de l'expansion du village qui voit intra-muros, les maisons se substituer aux celliers, tandis que d'autres sont bâties hors des remparts, en périphérie, dans ce qui devient le *barri*, le faubourg, où sont aussi édifiés les premiers moulins sur le *rech*. Nous le trouvons mentionné pour la première fois dans la chronique du comte-roi Pere IV le Cérémonieux qui, relatant le siège de Laroque en 1344, évoque la reddition de "*la vila e lo barri*", ce qui sous-entend que sa formation a débuté bien avant, dans le dernier quart du XIIIe s., comme le *rech dels molins*. Quatre ans plus tard, cette dynamique sera cassée par la pandémie de *peste noire* de 1348 qui verra entre le tiers et la moitié de la population d'Europe décimée. Sans plus de précision pour Laroque, nous pouvons penser que le village a subi le même désastre.
Dans le dernier quart du siècle, c'est dans un contexte de reprise que sont élaborés les *capbreus* pour le compte de Ferrer de Sant Martí en 1375 et pour celui des sœurs Morey en 1396 (voir chapitre *Capbreus*). Ils nous permettent de procéder à une véritable "radiographie" du village à la fin du XIVe s. En raison de leur proximité de dates, nous avons choisi, pour une meilleure analyse, de rapprocher ces deux documents issus des deux grands seigneurs fonciers.

Une "radiographie" du village entre 1375 et 1400

Le *fortalicium*
À réalité nouvelle, terme nouveau, le *fortalicium* se substitue à celui de *cellera* présent seulement à trois reprises. Les maisons ont alors largement remplacé les celliers (il n'en reste que trois) ; elles sont de petite dimension, entassées, desservies par d'étroites ruelles. On en compte 105 (75 au *capbreu* Morey et 30 au *capbreu* Sant Martí), appelées *domus*. Deux, plus grandes sont qualifiées d'*hospitum*, et deux plus petites de *domuncula*. Une seule est désignée comme *angulum*. À deux reprises, il est précisé que des édifices possèdent un *sotulum* (rez-de-chaussée) et un *solerium* (étage avec terrasse). Deux déclarants reconnaissent aussi des *terrada* (toits en terrasse).
Outre les maisons, on trouve, un *cortal* (bergerie), trois *tabula maselli* (étal de boucherie) et 17 *patis* (cours). Les besoins en eau de cet ensemble sont pourvus par un puits situé sur une placette : la *Plaça del Pou*.
Le *fortalicium* communique avec les *barris*, par deux portes.
La principale s'ouvre à l'Est sur la place devant l'église ; c'est le *Portal major* que l'on trouve aussi désigné comme *Porta ayguera* [où passent les eaux] en raison d'une rigole, sorte d'égout à ciel ouvert qui s'écoule de la rue qui monte au *castellum*, le château : « *claveguera que discurrit de fortalicio*[7] [...] ». Cette porte est protégée par une barbacane comme nous l'indique une reconnaissance de Ramon de Banyuls, tailleur à Laroque, qui possède une maison confrontant à la fois « *cum portali majori et cum portali barbacane*[8] [...] ».

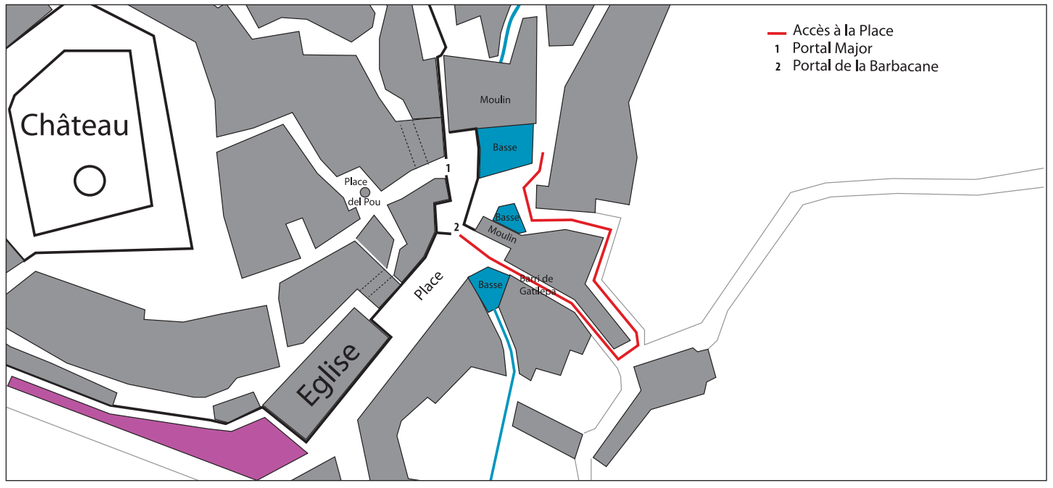

7. A.D.P.O. 8 J 20.
8. Idem.

Portal major peu avant sa démolition.
Au milieu de la rue pavée qui monte au château coule la rigole qui évacue les eaux et lui a donné au XIVe s. le nom de Porta ayguera

L'accès au *Portal Major* ne se fait pas par la côte de la Place qui alors n'existait pas, mais par le *barri de Gatilepa* [auj. rue des Évadés] et descendait par derrière pour rejoindre le pied de la côte .
À l'ouest, se trouve la *Porta Secca* (sèche par opposition à la précédente), orthographiée aussi sous les formes *sicca* ou *siccha*. Elle est aussi désignée comme *Porta de la Bigordana*, toponyme à relier à la région pyrénéenne de la Bigorre, peut-être en allusion à une immigrée occitane habitant dans le voisinage ?

Les *Barris*
Les quartiers sont la plupart de temps désignés sous le terme générique de *Barri*, mais parfois par leurs noms : celui de la Place située devant le *Portal Major*, celui de *Gatilepa*, celui du *Planiol* ou *Planyoll* [auj. entre la rue de l'Église et le quartier de *la Vesa*], celui du *Puig*. De nombreuses maisons confrontent une "*via publica*" sans plus de précision. Pour la majorité d'entre elles, cette voie correspond à la rue longue et étroite désignée dans les *capbreus* ultérieurs sous le nom de "*carrer d'Avall*" ; elle s'étire du pied du mur de la place, en suivant en partie le *rech dels molin*s, vers le nord.
À la fin du XIVe s., les quartiers extra-muros sont déjà très peuplés et structurés. L'ancienneté de leur peuplement est illustrée, entre autres, par les reconnaissances de Pere Moner et de Joan Piquer : le premier déclare « *uno patuolo que antiquitus erat tres domus* » ; trois anciennes maisons ont été regroupées et démolies pour ne faire qu'une seule cour ; le second dans le *barri de Gatilepa* « *unam domum in qua olim erat molendinus olearius* » [une maison dans laquelle était autrefois un moulin à huile]. Dans ce même quartier Bernat Meler reconnaît aussi « *un patuum [...] in quo antiquitus erat molendinus olearius* »... L'ensemble des quartiers compte presqu'autant de maisons que le *fortalicium* : 93 *domus* (87 au *capbreu* Morey et 36 au *capbreu* Sant Martí) et 3 *hospitum*. On y trouve aussi l'hôpital des pauvres, 13 *patis*, un seul étal de boucherie *tabula maselli*, 2 pigeonniers, 6 *viridarium* (vergers), 5 treilles, 3 moulins à farine (celui de *la Pava* étant près et en amont du *Planiol*, dans la zone des jardins du *Salt*), 1 moulin à huile et 13 *cortals*. Quelques jardins s'intercalent entre les maisons.

DU XIVe s. AU DÉBUT DU XIXe s., DE MODESTES CHANGEMENTS

L'image du village ci-dessus ne subira que de modestes changements jusqu'au début du XIXe s. Les fluctuations de son peuplement seront sujettes aux contraintes des événements historiques évoqués dans le chapitre *Capbreus* (p.82). Nous en tracerons les grandes lignes tant pour le *fortalicium* que pour les *barris*.

Le Fortalicium

Fortalicium	1375/1396	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	105	92	74	21	31	51	79
Patus	17	16	11	12	11	8	37
Cortal	1	1	1	1		1	7
Total	123	109	86	34	42	60	123

Enserré dans sa muraille, cet espace clos est entièrement occupé dès la fin du XIVe s. : 123 constructions, chiffre identique à celui de 1813, si ce n'est une distribution légèrement différenciée qui s'explique par la plasticité du bâti. Tout au long des siècles celui-ci se recompose en permanence par divisions et regroupements, raison pour laquelle nous avons inclus les *patis* qui peuvent être d'anciennes maisons démolies, tandis que certaines maisons sont d'anciens *patis* nouvellement construits, comme l'illustre la reconnaissance d'Antoni Noguer en 1665

« d'*una casa que antes era pati* ». Il suffit de visiter les caves de quelques édifices pour se rendre compte de l'impossible tâche à démêler l'écheveau des structures reflétant démolitions et reprises successives. En 2021, nous comptons 113 maisons et 20 patis soit 133 ensembles, nombre proche des précédents.

Le *fortalicium* est désigné sous sa forme latine jusqu'au milieu du XVI[e] s. où commence à émerger le terme de *forsiam* qui devient *la forsa* dans le *capbreu* en catalan de 1665, puis *le fort* dans celui en français de 1750. C'est de nos jours "*le vieux village*".

Même évolution chronologique concernant le rempart d'abord désigné comme *muro*, puis *muralla* et *muraille*.

Repères emblématiques, les noms des portes restent stables. Si celui de *Porta ayguera* tombe très vite dans l'oubli, celui de *Portal major* traverse les siècles comme ceux de *Porta seca* et de *Porta de la Bigordana*. Ces deux derniers seront rélégués aux oubliettes seulement à partir du XIX[e] s. au profit de *Portalet* dont on trouve la première mention dans le *capbreu* de 1750.

Les convulsions internes du bâti n'affectent pas les ruelles qui se posent en ossature immuable. Aux XV[e] et XVI[e] s. elles se confondent sous le terme générique de "*via publica*" ou parfois prennent le nom du lieu où elles mènent, "*via qua itur ad castrum*". Leurs premiers noms apparaissent au *capbreu* de 1588, majoritairement sous le terme latin de *vicus* à prendre ici dans le sens de rue et plus rarement sous la forme catalane *carrer* qui s'impose au *capbreu* de 1665 ; en 1740 c'est le mot "rue" qui prévaut :

vico de la Prosesso / *carrer de la Prosesso* / *rue de la Professo* [*Processó*]

vico del portal de Porta seca / *rue de la Porta seca*

vico del Morer ou lo Morer / *carrer del Morer* / *rue del Morer ou de la Prosesso*

Ces trois rues sont à rapprocher car elles se confondent en partie. La rue de la *Processó* doit son nom à la procession en l'honneur de la Vierge dont le parcours faisait le tour du vieux village avant de descendre le *Carrer d'Avall* pour rejoindre l'*Oratori* (voir ci-dessous). Elle correspondait aux actuelles rue du Canigou, du Néoulos, de la Sardane, des Rois de Majorque et de la Tramontane qui mises bout à bout ceinturent l'intérieur le vieux village.

Dans sa partie nord, près de la *Porta seca* ou *Portalet*, la rue de la *Processó* est aussi désignée *rue del Morer* ou *lo Morer*, toponyme certainement lié à la présence d'un mûrier. Par ailleurs, comme elle mène aussi à la *Porta seca*, elle est également appelée rue de la *Porta seca*...

L'autre grande rue du vieux village monte du *Portal major* au château : *vico qui va del Portal al castell* / *cami qui va del Portal major al castell* / *rue qui va du Portal à la Place du château* [auj. rue de la Tour].

Cette rue passe devant la *Plassa del pou* / *Place ou placeta del pou*, où se trouve le puits du vieux village. Il était alors au centre de la place avant l'agrandissement à la fin du XIX[e] s. d'une partie de l'ancienne maison du seigneur. La placette se prolonge vers le nord par une ruelle qui est restée longtemps une impasse comme en témoigne son identification : "*lo carrer de la plassa del pou que no passa*" (1665), "*la rue qui ne passe point a la placeta del pou*" (1750), "*la rue dite cul de sac*" (1795). C'est de nos jours la "*rue du puits de la ville*" qui n'est plus sans issue, car elle communique par un étroit passage avec le château.

Rue de la Tour

Carrer de la casa de la rectoria / *maison de la rectorie* : il s'agit du presbytère qui jusqu'au XVIII[e] s. était situé rue de la *Processó*, au nord-ouest de l'église. En 1813, il avait été déplacé contre le *Portal major*, face à la maison du seigneur (p.170) dans ce qui était précédemment la "*casa consular de la Universitat*". En 1750, Joseph Carrera, consul de l'Université, reconnaît « *un patus ou espace de terre dans lequel était anciennement la maison consulaire, dans le fort et auprès du Portal major en entrant à gauche*[9] [...] ».

Camí qui va a la conillera del castell / *lo vall i conillera del castell (hort o conillera)* : la lapinière du château se trouvait dans *lo vall* [le fossé] au pied du rempart nord-ouest du château. Une partie était en jardin.

La brèche du fort : en décembre 1749, Jacques Polit reconnaît « *un patus [...] confrontant [...] d'occident avec la muraille du seigneur, de septentrion avec la brèche du fort* [...] ». Cette brèche, ouverte suite à un éboulement partiel du rempart côté ouest, a créé un passage pour monter au vieux village (gravure ci-contre). Elle sera ultérieurement agrandie et aménagée en rampe d'accès.

9. A.D.P.O. 8 J 32 f°152.

Dessin de Léon Auguste Asselineau (vers 1835),
extrait des Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Languedoc, *volume 2 / partie 1 / page 380*
1. "Brèche du Fort" 2. Pan du rempart extérieur du château aujourd'hui disparu 3. Clocher-tour de l'église

Les souterrains : entre légende et réalité, les histoires de souterrains reliant l'église au château ou des maisons entre elles nourissent les discussions. Nous n'en avons pour notre part visité aucun, l'entrée de celui de l'église étant occultée par un mur. Par contre, Albert Royer, ancien président de l'Association du Patrimoine, évoquait un tunnel qui partait de la maison du seigneur (p.170) et « *devait aboutir à la Tour* ». Un jour disait-il, « *j'avais commencé à pénétrer dans ce boyau lorsque mon oncle* [Arnaud Oliveres] *m'empêcha d'aller plus loin sous prétexte qu'il existait des risques d'éboulement. Quelques temps après, ce tunnel fut muré*[10] [...] ». Compte tenu de la nature instable du terrain, ces risques sont bien réels et si des investigations doivent un jour avoir lieu elles devront l'être avec toute sécurité dans le cadre de fouilles archéologiques.

Les Barris

La géographie a dicté leurs emplacements : des zones plates et irriguées. Dans la partie haute ils s'étirent le long du *rech dels molins* entre le pied de la muraille et les jardins du *Salt* (p.190) : *Plaça major*, *carrers* de *Gatilepa* et du *Planiol* et dans la partie basse, *Devallada de la Plaça*, *carrer d'Avall*, *cami qui va al moli de l'oli d'en Gramatge, el Puig*.

Si les deux *capbreus* de la fin du XIV[e] s. évoqués ci-dessus ne permettent pas, à quelques exceptions près, de localiser avec précision les constructions, les suivants sont plus explicites. Pour pallier leurs carences nous avons procédé à des ajustements grâce à une lecture transversale de l'ensemble du corpus, étayée par d'autres sources d'archives[11].

Plaça major

Désignée comme : "*Plassa*" et "*Platea maiori*" (1455/1504), "*Platea majori*" (1588), "*Plassa major*" (1665), "*Place major*" (1749). En 1830, on y plante "le platane de la République" qui lui donnera son nom.

10. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.405.

11. Pour l'année 1588, nous nous sommes référés à un inventaire précis des quartiers, document inséré dans le dossier du *capbreu* de 1455 que différents éléments nous conduisent à attribuer au notaire de Perpignan Antoni Joli.

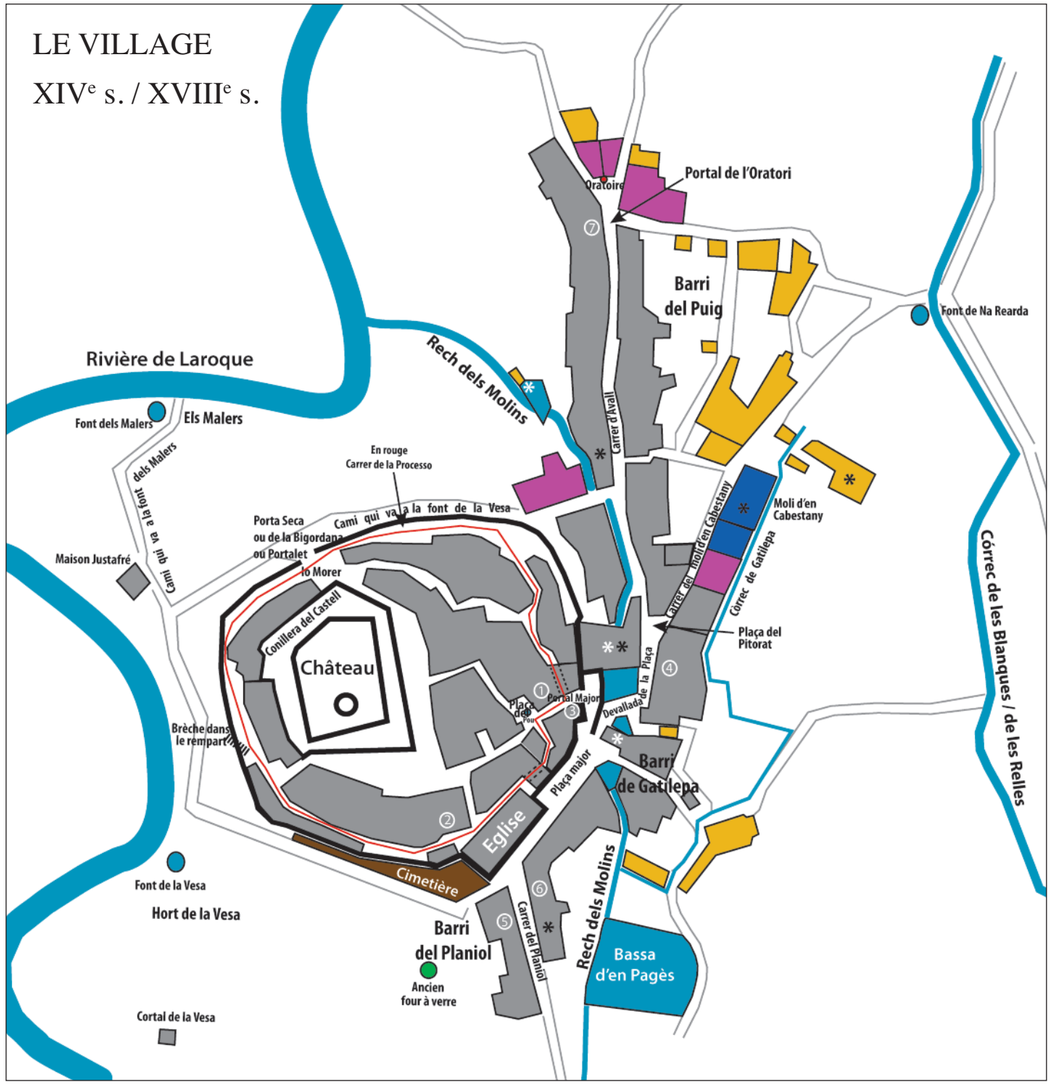

Légende :

n° 1 : Maison du Seigneur

n° 2 : Presbytère (à la fin du XVIIIe s.) / n° 3 : Presbytère en 1813 (avant maison consulaire)

n° 4 : Maison Sobrepera, puis du Chevalier de Montferrer (ancienne Mairie)

n° 5 : Maison Vilanova / Malzach

n° 6 : Maison Pagès

n° 7 : Hôpital des Pauvres

Habitat XIVe s. ou avant — Habitat XVIe s.

Habitat XVIIe s. — Habitat XVIIIe s.

* Moulin (en noir à huile / en blanc à farine)

Elle subira plusieurs transformation au cours des siècles. La première concerne la suppression de la barbacane et de son *Portal*. Cités au *capbreu* de 1396, ils ont été démolis avant 1436 comme en témoigne la prise de possession de la seigneurie par Galceran de Ribes, procureur de Pere Galceran II de Castre Pinós (p.52). La cérémonie commence sur la *Plaça Nova* devant le *Portal Major*. Il n'y a donc plus de barbacane et la qualification de "*Nova*" [fr. neuve] témoigne d'une réforme importante. Par ailleurs plus aucun des *capbreus* suivants ne l'évoque.

	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	5	5	6	6	6	7
Boucherie	1	1	1	1	1	1
Poissonnerie	1	1	1	1	1	1
Moulin à farine	1	1	1	1	1	1

Le nombre de maisons est à peu près constant, entre ce qui était la *bassa* du moulin de la Place (p.133) et le portail de l'église.

La boucherie et la poissonnerie sont des cours couvertes situées de part et d'autre du *Portal Major*. Elles sont tenues par l'Université de Laroque et ce sont les consuls qui font en son nom l'acte de reconnaissance auprès du seigneur. En 1455, Joan Perramon et Pere Manyera déclarent tenir : « *quendam angulum terre seu patuum copertum in quo est quendam tabula carnisserie et alia tabula pisciis situs in platea prope portale maiorus*[12] [...] », puis en 1504, ce sont Jordi Millara et Pere Toluges[13], en 1588, Joan Reador et Jaume Cirera, en 1688, Matheu Bes et Pere Pellisser[14], et en 1749 c'est le seul Joseph Carrera, "*Syndic et consul de l'Université de la Roque*" qui « *au nom de dite université déclare et reconnaît [...] un espace de terre ou place couverte servant de poissonnerie sis tout près la grande porte ou Portal major, confrontant d'orient avec la muraille du seigneur, d'occident et septentrion avec la même muraille et du midy avec la dite porte ou portal lequel espace de terre forme un angle [...]. Plus un autre espace de terre contigu au dit Portal de l'autre côté servant aujourd'hui de boucherie anciennement de poissonnerie confrontant d'orient avec la rue qui va du dit Portal à la place major, d'occident avec la muraille du seigneur, de septentrion avec le dit Portal et du midy avec la place major*[15] [...] ». En 1764, les consuls de l'Université Jaume Polit et Baptiste Bertran cèdent au seigneur Josep de Sarda « *un espace de terre appartenant à la Communauté du dit lieu et qui se trouve à côté du casal à vendre le poisson, confrontant avec le seigneur de tous cottés et avec le casal à vendre le poisson [...] seulement pour bâtir une prison*[16] [...] ». Elle n'a semble-t-il pas été construite à cet endroit puisqu'elle se trouve en 1813, au cadastre napoléonien, dans le local édifié contre le rempart du château : section B, n° 86, "Prison". La démolition des locaux de la poissonnerie et de la boucherie s'est faite lors de la grande réforme de la Place en 1885. Cette dernière est alors transférée dans une des maisons de la Place qui aujourd'hui porte en souvenir le nom de *Carnisseria* peint sur sa façade.

Carrer de Gatillepes

Désignée comme : "*vico de Gatilepa*" (1375/1455/1504), "*vico ou carrer de Gatillepes*" (1588), "*carrer dit lo Salt o de Gatillepas*" (1665), "*rue d'en Gatillepis*"(1749) [auj. rues des Évadés et rue des Châtaigniers]. Elle mène aux jardins du *Salt* (p.190) et au *còrrec de Gatilepes* dont le nom suit les mêmes variations que celui de la rue à laquelle il a donné son nom. Son étymologie imagée, formée du mot "*gat*" [chat] et "*llepar*" [lécher], évoque le lieu où les chats du village devaient aller boire.

	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	7	5	5	5	7	12

Ce ruisseau est cité en 1396 comme "*corrego de Gatilepa ho* [ou] *Raselles*". Il se confondrait donc avec le *còrrec de les Raselles / les Relles* appelé aussi "*de las arrellas y de na Blanca*" en 1750 et "*las Blanques*" au cadastre napoléonient. Mais, au *capbreu* de 1750, plusieurs confronts infirment cette confusion, dissociant les deux *còrrecs*.

12. A.D.P.O. 8 J 21.
13. A.D.P.O. 8 J 25.
14. A.D.P.O. 8 J 31.
15. A.D.P.O. 8 J 32.
16. A.D.P.O. 8 J 66.

Sa désignation comme "*aculea seu corrego de Gatillepa*" en 1455 va dans ce sens. "*Aculea*" a donné "*agulla*" en catalan qui est un petit ruisseau artificiel. Celui de *Gatilepa* prend l'eau sur le *rech dels molins*, puis se dirige vers le nord pour irriguer les jardins situés entre l'actuelle rue du Maréchal Joffre et le *còrrec de las Blanques* ; il approvisionne en eau le moulin à huile d'en Cabestany (voir ci-dessous).

Carrer del Planiol

Désignée comme : "*vico vocato Planiol*" (1375) "*barrio loco vocato al Planyoll / Planiol*" (1397/1455), "*lo / al Planiol*" (1504), "*vico del Planiol*" (1588), "*carrer del Planiol*" (1665), "*rue del Planiol*" (1750) [aujoud'hui rue de l'Église]. Toponyme évocateur d'une zone relativement plate entre l'église et les jardins de la Vesa.

	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	21	10	7	7	9	8
Patus	10	8	2	1	1	1
Cortal	2	1	–	–	–	–
Moulin à huile	–	1	1	1	1	–
Four à verre	–	–	1	–	–	–
Savonnerie	–	–	–	1	–	–

Avec 21 maisons en 1455, ce quartier est le second plus peuplé après le *Carrer d'Avall*. Un siècle plus tard, il n'en compte plus que 7, conséquence à la fois de la chute de population du XVI^e^ s. (p.82), mais aussi de la fusion de plusieurs maisons aux mains d'un même propriétaire. C'est le cas des 4 maisons (à gauche en remontant la rue) appartenant à Bartolomeu Arnau, marchand de Perpignan, acquises vers 1500 par Pere Pagès et qui seront regroupées pour ne plus faire qu'une grande maison et un moulin à huile. Plus tard, à la fin du XVIII^e^ s., Benoît Vilanova fera de même en rachetant les 4 maisons au début de la rue (à droite) dont héritera son gendre Joseph Malzach.

Bénéficiant de l'eau du canal des moulins, ce quartier a aussi fixé des activités artisanales. Outre le moulin à huile de la famille Pagès, s'y trouve un four à verre[17] peut-être dès le XIV^e^ s. (p.213), mais de manière certaine après 1506 ; il est en production durant le XVI^e^ s. puis abandonné avant 1623 ; son bâtiment devient propriété de Pere Bianya puis de Felip Pagès. En 1642, l'inventaire de ses biens après son décès fait état d'un « *cortal part cobert part descobert sens portas nomenat lo forn del vidre [...] afronta ab lo carrer devant la iglesia y ab lo cami qui va a la font*[18] [de *la Vesa*] ». D'autres éléments nous permettent de préciser sa position, derrière –à l'ouest– les maisons situées à droite en remontant la rue. Après la fermeture du four à verre et pendant l'exil des Perarnau à *Barcelona* entre 1653 et 1660 (p.64), le seigneur Bertran de Bruelh implante une savonnerie dans la maison face à l'église (à droite de la rue). Des tanneries se seraient aussi installées dans cette rue comme en témoigne cette mention au capbreu de 1750 qui la cite comme "*Carrer de las Blanquerias ou lo Carrer del Planiol*".

17. Camiade M., Fontaine D., *Verreries, verriers catalans,* Edition Sources, 2006.

18. A.D.P.O. 3 E1/6517.

La devallada de la Plaça [Côte de la Place]. Photo prise en 1885, après son élargissement et la construction de la terrasse de la Maison Dubois [anc. moulin de la Place (p.163)]. Sur la droite le mur de la bassa du moulin du seigneur.

Devallada de la Plaça

Nous avons vu que jusqu'au milieu du XVI^e^ s., il n'y avait pas de passage direct entre la Place et le *Carrer d'Avall* et la rue qui va au moulin à huile d'en Cabestany. Dans le seconde moitié de ce siècle, on démoli un tronçon du rempart et on crée une rampe d'accès, citée pour la première fois dans le *capbreu* de 1588 sous le nom de "*Devallada de la plassa*" ou "*a la costa quo itur del carrer d'Avall a la Forsa*". À cette date cette rue pentue compte 5 maisons sur la droite en descendant qui font face à la *bassa* et au moulin du seigneur (p.136). Deux d'entre elles deviennent propriété des Sobrepera, grande famille rocatine et seront fusionnées (p.178). Cette courte rue est aussi désignée comme "*Dévaillade de la Place*" ou "*rue de la montée de la Place*" en 1750 [auj. Côte de la Place].

Carrer d'Avall

Désigné pendant plusieurs siècles sous le seul nom de "*carrer davall*" (1455/1588), "*carrer deval*" (1504), "*carrer de Vall o de la Prosesio*" (1665), il adopte une pluralité de noms en 1750 : "*carrer de Vall*" ou "*rue de la Professo*" ou "*carrer de l'Oratori*" ou "*carrer Llarg*"(1749) [auj. rue François Arago]. Le nom de "*carrer Llarg*" [rue Longue] qui deviendra sa principale dénomination au XIX^e^ s. et au début du XX^e^ s. apparaît pour la première fois et à une seule occasion en 1750.

	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	58	44	32	26	51	57*
Patus	2	16	17	10	8	–
Moulin à huile	2	1	1	1	–	–
Moulin à Farine	–	–	–	–	–	1
Boucherie	–	1	–	–	–	–

* Incluant les 10 maisons de la place de *l'Oratori*

Parfois le nom de *Carrer d'Avall* est suivi des mentions de "*coronell del Puig del Rey / del Senyor / d'en Gramatge*" ou de "*coronell del Hospital*", qui viennent préciser si les maisons se trouvent à gauche en montant adossées au *Puig* (voir ci-dessous) ou bien à gauche du côté de l'Hôpital des pauvres.

Carrer d'Avall / Carrer Llarg / Rue François Arago

Les noms de "*carrer* de *la Processó*" ou "*de l'Oratori*" sont liés à la procession à la Vierge ; après avoir fait le tour du vieux village par la rue du même nom, elle empruntait le *Carrer d'Avall* jusqu'à l'oratoire qui au bout de la rue marquait, jusqu'au début du XVII[e] s. le terme de l'urbanisation. Ce dernier a disparu, mais son souvenir subsiste à travers une une niche renfermant une statuette de la Vierge encastrée dans le mur de la maison qui donne sur la placette de l'Oratoire.
Là, commence le *Carrer d'Avall*, dont l'accès se faisait par le portail de l'Oratoire comme l'indique la reconnaissance par Jaume Cirera d'une maison qui confrontait « *cum portalis vulgo dicti de loratori*[19] [...] » [celle qui auj. fait l'angle entre cette rue et la rue du Docteur Raymond Carboneill]. Nous igorons la date de démolition de ce portail mais savons qu'il n'est déjà plus là au milieu du XVII[e] s.
Cette rue longue et étroite, la plus peuplée des quartiers, se termine à la placette du *Pitorat* (ainsi désignée en 1750), au pied de de la *Devallada de la Plaça*. Nous avons vu que son peuplement est ancien. Au-delà du portail, vers le nord, de part et d'autre de la *Plaça de l'Oratori* partent, à droite "*la rue qui va à N.D. de Tanyà*" et à gauche "*la rue qui va au Pas d'en Toluges*". Celle-ci comprend l'actuelle rue de la Pompe puis descend sur la gauche vers la Rivière qu'elle traverse au *Pas d'en Toluges*. Sa descente n'est de nos jours praticable que sur quelques mètres. Jusqu'au XVI[e] s., deux maisons seulement bordent cette rue, devant la placette. Autour d'elle, l'urbanisation débute au XVII[e] s. par la construction des deux maisons juste derrière l'oratoire et en 1671, par celle qui fait l'angle de la *Plaça de l'Oratori* et de l'actuelle rue du Dr Carboneil. Elle est suivie, en 1708, par celle d'Abdon Carbonnell qui lui est mitoyenne.
C'est dans le *Carrer d'Avall* que se trouve l'Hôpital des pauvres (côté droit en partant de la *Plaça de l'Oratori* qu'il confronte). Ces institutions charitables de l'Ancien Régime qui se développent dès le Moyen Âge dans les villes et les villages ne sont pas tant destinées à soigner les malades qu'à accueillir les nombreux pauvres. Il comprend une grande maison dont la façade donne sur le *Carrer d'Avall* et le derrière, sur un jardin qui s'étend jusqu'à la Rivière. Il est désigné dans les *capbreus* comme "*hospitalis pauperum*" (1397 / 1504), "*Hospital de Ruppe*", "*coronell* [quartier] *del Spital*" (1588), "*hospital dels pobres*" (1665), "*Maison et jardin de l'hopital des pauvres*" (1750). Il se pose aussi en modeste seigneur foncier, percevant des cencives sur 3 vignes et 2 champs.
En remontant la rue on trouve sur la droite, à proximité du *rech dels molins*, 2 moulins à huile dont un, celui de Francesc Candell, notaire de Perpignan dans les années 1500, subsistera jusqu'au XVIII[e] s. À l'extrême fin de ce siècle, en 1796, c'est un nouveau moulin à farine que Josep Cabestany construit tout à côté sur le *rech* entre les maisons du *Carrer d'Avall* et la Rivière (p.140).

Camí qui va al molí d'en Gramatge - Cabestany

C'est la rue qui part de la placette du *Pitorat*, au pied de la *Devallada de la Plassa*, pour rejoindre le moulin à huile de Gramatge / Cabestany. Elle est aussi désignée comme le "*cami que va de la Plassa de dit lloch a Sureda*" et, plus rarement, comme *rue del Puig* [auj. rue du Maréchal Joffre].
Le moulin à huile de Gramatge puis de Cabestany en est le principal marqueur, restant aux mains de cette même famille du XVI[e] s. au XVIII[e] s. Il en sort au moment de la Révolution suite à l'exil de Jean Pierre Martyr Costa,

19. A.D.P.O. 8 J 24.

Vue actuelle de la placette dite du Pitorat en 1750. À gauche le Carrer d'Avall [auj. rue François Arago]. À droite la rue qui va au moulin d'en Gramatge - Cabestany [auj. rue du Maréchal Joffre]

président à Chambre du Domaine du Roi qui en avait hérité de par son mariage avec Thérèse Boxader Cabestany († 1779). Ses biens sont saisis et vendus comme Biens nationaux ; le moulin est acheté par François Porteix qui en est propriétaire en 1813. Vendu en 1843 à Paul Carbonneil, il intègre en 1862 le patrimoine de la famille Vilar, successivement de Paul puis de Théophile et d'Emile. Ce dernier procède à sa démolition en 1863. Le bâtiment devient ensuite propriété de Jean Bosch puis de son fils Michel.

	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons	6*	6*	6*	6*	10*	10*
Moulin à huile	–	–	1	1	2	2
Rural	–	–	–	1	–	1

* dont 3 en partant de la placette du *Pitorat* donnent sur les deux rues. Les maisons au-delà du moulin sont incluses dans le *Puig*.

Au XVII[e] s., on finit d'urbaniser le seul espace qui restait en jardin, du côté droit entre la placette et le moulin à huile. Il n'y a aucune maison au-delà du moulin d'en Cabestany jusqu'au XVIII[e] s. où Félix Reig construit un autre moulin à huile à côté du précédent, à droite en descendant vers le *còrrec de les Blanques / les Relles* [auj. rue du Moulin]. Sans enfant de son mariage avec Thérèse Rocaries, ses biens passent à un neveu de son épouse, Pierre Rocaries Trullet, puis au fils de ce dernier, Joseph Rocaries Reda, et à son petit-fils Joseph Rocaries Arman qui émigre en 1791. Ses biens sont saisis et en partie vendus comme Biens nationaux. Lors des enchères, le 5/02/1795, Joseph Montariol se porte acquéreur du moulin. Son fils André en hérite puis met fin à son exploitation en 1855 et le convertit en bâtiment "rural".

El Puig

Dérivé du latin "*podium*" [piédestal, estrade], un *puig* désigne une hauteur, un sommet. Ici, la colline qui jouxte le *Carrer d'Avall*. Dans le prolongement et de même nature que la motte castrale, elle forme un maillon de l'ancienne moraine latérale du glacier (p.12)
De 1375 à 1750, ce quartier est simplement désigné "*el/lo Puig*". Mais ces mentions sont rares ; dès 1397, celles de "*Puig del Rey*" sont les plus nombreuses ; mais elles concernent deux lieux différents : les unes de par leurs confronts correspondent bien à ce quartier, tandis que les autres se réfèrent au *Salt* (p.190) "*el Puig del Rey alias el Salt*", endroit où Pere el Cerimoniòs établit son campement lors du siège de Laroque en 1344 (p.39). Cette dualité toponymique pourrait signifier que le roi aurait aussi installé une partie de son armée dans le quartier du *Puig* prenant ainsi la ville en éteau. À partir de 1588, Il est aussi désigné "*Puig d'en Gramatge*", puis en 1665,

"*Puig del Senyor*" qui se perpétue en 1750 : "*Puig du seigneur dit lo Puig del Rey puis d'en Gramatge et aujourd'hui d'en Cabestany*". Gramatge et Cabestany font référence aux possessions de cette importante famille dans le secteur sud du *Puig*, faisant face à leur moulin à huile, alors que le seigneur conserve la plus grande partie des terres au nord, sur la partie supérieure et à l'est du *Puig*.

Les maisons se sont très tôt fixées sur son flanc ouest formant le *Carrer d'Avall*. Concernant le reste de la colline, les documents consultés ne nous ont pas permis de trouver de constructions antérieures au XVIII[e] s. ; terres et jardins occupent alors tout l'espace. Il ne faut cependant pas exclure qu'une partie ait pu connaître une occupation plus ancienne comme le laisse entendre des vestiges de murs dans le secteur nord-est datés du XII[e] s. par l'archéologue Christian Donès ; ils pourraient être contemporains de la création de la *cellera* castrale.

Au début du XVIII[e] s., le seigneur Domenèc de Perarnau « *possède un espace de terre [...] du quel il n'en tire aucun profit et ainsi aurait jugé a propos estabir a quelque personne le dit espace de terre et en retirer par la quelque profit que non ainsi garder iceluiy*[20] [...] ». C'est ainsi qu'en 1708, il procède aux premiers établissements de trois « *espace(s) de terre pour y construire de nouveau maison* [...] » au *Puig del Rey* : à Pierre Macabias celui qui fait l'angle du "*chemin qui va du dit lieu à Elne*" [auj. rue du 14 juillet] ; à Pierre Casademont le terrain mitoyen et à Michel Bodonet le suivant. Les actes précisent que les acheteurs devront « *tirer la muraille du devant ligne recte, laissant le dit chemin d'Elne libre et dans la bonne forme* [...] ». En 1741, il inféode un nouveau terrain à Joan Lafarga. Après sa mort, son successeur, Josep de Sarda poursuit cette politique d'inféodations : à Dona Madelena de Forcada marquise de Montferrer en 1773, à Pere Noell en 1776 le terrain qui jouxte celui de Michel Bodonet et en 1782 le terrain mitoyen au précédent, tous deux donnant sur la rue[21]. Ces inféodations continueront jusqu'à la Révolution. En 1813, au cadastre napoléonien on démombre 20 maisons sur les parties haute et est du *Puig* (hors maisons du *Carrer d'Avall*). Il y en a 50 en 2021.

Autres quartiers

À côté des quartiers ci-dessus, quelques maisons sont dispersées sur les chemins qui mènent aux fontaines de *la Vesa* et *dels Malers* :

– *La Vesa* est cette grande zone plane entre le *Planiol* et la Rivière. Son nom est l'abréviation du mot catalan *devesa* qui désigne une terre (souvent des bois) mise en défens, c'est-à-dire protégée. Au fil des textes et des siècles, il sera souvent "massacré" en : "*Beza*", "*Besa*", "*Besse*", "*Baise*" et de nos jours "*Vèze*"... Du XV[e] s. au XIX[e] s., c'est un grand jardin, "*l'hort de la Vesa*", seigneurial de 1664 à 1795, avec un seul bâtiment, le "*cortal de la Vesa*" (p.186).
  Le chemin qui y mène "*Cami qui va a la font de la Vesa*" (1665), "*Rue qui va à la fontaine de la Besa et Saint Sébastien*" (1750), part du *Carrer d'Avall* (à droite en montant) pour rejoindre la *Porta seca* puis la fontaine de *la Vesa* et au-delà la chapelle *Sant Sebastià*. Dans le courant du XVIII[e] s., 5 maisons sont construites au début du chemin en partant du *Carrer d'Avall*.
– Le chemin qui conduit à la fontaine *dels Malers* part de la *Porta seca*, croise celui qui va à *la Vesa* puis descend vers la fontaine : "*via publica qua itur a la font dels Melers*" (1397), "*cami qui va a NS de Tanya y a la font dels Malers*" (1665). Sur sa gauche se trouve la maison "Justafré" du nom de son propriétaire au XVII[e] s. (p.184).

L'EAU AU VILLAGE

Comme nous l'avons déjà souligné, la principale ressource en eau du village qui a présidé à la naissance des différents quartiers est le *rech dels molins* sur lequel s'embranche des rigoles secondaires comme le *còrrec de Gatilepa*. Ce réseau dense[22] permet l'arrosage des jardins et pourvoie aux besoins domestiques et à ceux des animaux, mais pas à ceux en eau potable qui sont fournis par des puits et quatre fontaines. Leur importance est telle que leurs noms désignent celui des chemins qui y conduisent, empruntés quotidiennement par les habitants.

Font de la Vesa : elle se trouve sous *l'hort de la Vesa,* au bord de la Rivière. Son architecture est remarquable, à la fois par son bâti en pierres de taille et son réseau souterrain de galeries voutées qui conduisent l'eau.

Font dels Malers : elle est située en aval de la première en bordure de la Rivière. Sa première mention date de 1375 : "*la font del Meler*", puis en 1397 "*font dels Melers*". À partir de 1455, le toponyme évolue de "*Melers*" en "*Malers*", déformation qui pourrait résulter de la confusion du "e" et du "a" résultant de sa prononciation. Cette dernière graphie s'impose jusqu'à nos jours. Le toponyme d'origine pourrait être lié au miel ; le *meler* serait un

20. A.D.P.O. 8 J 35.

21. A.D.P.O. 8 J 48.

22. Cantuern J., Lethiers F., Llong L., "Le réseau d'irrigation à Laroque-des-Albères", *Municipalité de Laroque-des-Albères, publication interne*, 2008.

Font del Viver

Font de Na Rearda [foun de la Rarde]

Font dels Malers

Font de la Vesa

lieu où poussent des fleurs mélifères, à moins qu'il ne soit à associer à l'anthroponyme Bernat Meler, déclarant au *capbreu* de 1397.

Font de Na Rearda : deux chemins y mènent ; le premier, "*Cami qui va a la font de na Rearda*" (1665) / "*chemin qui va du dit lieu a la fontaine de la Rearda*" (1750), descend du vieux village et se confond avec "la rue qui va au moulin d'en Gramatge" qu'il prolonge [auj. rue de Maréchal Joffre]. Le second, "*Chemin de la Roca dit de l'oratori qui va a la fontaine de la Rearda*", part de la placette de l'*Oratori* [auj. rue du D[r] Carboneill]. Ces deux chemins convergent au niveau de la *font de Na Rearda*. Son nom a été déformé en "*foun de la Rarde*". À la fin du XVI[e] s., cette fontaine était située sur une terre appartenant à la fille de Sebastià Gramatge (p.368), Montserrat, qui était veuve de Bernat Reart un riche "*mercader*" de Perpignan. Comme il était alors d'usage on féminisait le nom du mari : Reart ≠Rearda. L'article "*Na*" est l'abréviation de "*senyora*" ; *Na Rearda* [Madame Reart].

Font del Viver : Le toponyme catalan "*viver*", sous sa forme ancienne "*viuer*", est présent dès 1397. Il pourrait correspondre au "*vivario*" mentionné en 972 lors de la donation faite par un nommé Guibert à l'Église d'Elne d'un alleu qu'il possède dans la *villa Tagnano*[23]. Il désigne alors une large zone de champs et de prairies, au nord du village [auj. stade et salle omnisport].

Un vivier (du latin *vivarium)* est un bassin pour l'élevage de poissons. Comme le suggère le document de 972, cette activité était pratiquée à Laroque dès le haut Moyen Âge. Le bassin de forme triangulaire attenant à la fontaine en serait le vestige. Contenu par de gros murs en pierre, en partie récemment doublés en briques de type cayrou, il possède des orifices à ses deux extrémités : l'un pour son alimentation par la fontaine et l'autre pour l'évacuation de l'eau vers un ruisseau aujourd'hui comblé, assurant ainsi le renouvellement nécessaire et permanent de l'eau.

23. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25, n° 83, Cartulaire d'Elne f°169.

Les jeux d'autrefois

Nos ancêtres savaient aussi se divertir... Les *capbreus* nous révèlent deux jeux auxquels ils se livraient : le *joc de la rolla* et le jeu du triquet :

– *Joc de la rolla* ou *rulla* : cité pour la première fois en 1588, ce toponyme perdure jusqu'à la fin du XVIII[e] s., soit seul soit associé au lieu-dit "*menestralls*", "*manestrals*", "*menestrills*", "*manastrills*", "*monestrals*". Il désigne une zone au nord du cimetière, comprise entre le chemin de Laroque à Elne [auj. Avenue des Baléares] et le *còrrec de Mataporcs* ; elle est de nos jours entièrement urbanisée. Un *menestral*[1] est un artisan ; le pluriel pourrait suggérer une "zone artisanale". C'est là que nos ancêtres pratiquaient le *joc de la rolla*, sorte de jeu de pétanque dans laquelle les boules sont remplacées par des cylindres métalliques, des palets, qu'il faut lancer le plus près d'un palet plus petit, le maître, comme dans les jeux de palet breton et vendéen.

– Jeu de triquet : en 1750, dans le jardin d'une des maisons du *carrer de Gatillepes*, il y avait un "*jeu de triquet*". Il s'agit d'un jeu de balle, ancêtre de la pelote basque, que l'on pratique non pas à mains nues mais équipées d'un triquet, "*battoir fort étroit dont on se sert pour jouer à la paume*[2]".

1. Alcover Moll, Dictionari català-valencià-balear, Institut d'Estudis Catalans.
2. Lachatre M. Dictionnaire universel, Paris 1865.

En 1929, une nouvelle fontaine, *la font dels Ocells* est ouverte au-dessus de l'ancienne *bassa* du moulin de la Pava. À côté des fontaines, il y a les puits. Nous avons évoqué celui à l'intérieur du *fortalicium* ; un autre, selon la tradition orale se trouvait sur le *Puig* et 7 ont été recensés par A. Cours et G. Matheu[24] dans des maisons du *Carrer d'Avall*. On peut imaginer qu'il y en avait beaucoup d'autres.

SYNTHÈSE

	1375/96	1455	1504	1588	1665	1749	1813
Maisons et Cortals	210*	194	149	85*	95*	147	210

* Correctif appliqué suivant le nombre de pages manquantes du *capbreu* (voir chapitre *Capbreus*)

Avec un peu plus de 200 maisons, l'habitat est resté globalement stable en quatre siècles. Mais au-delà de cette apparente stabilité, d'incessants mouvements l'ont fait évoluer de l'intérieur sans pour autant modifier sa structure. Sa caractéristique principale est sa plasticité. Nous l'avions déjà évoquée pour le *fortalicium*, il en est de même pour les quartiers. Elle se manifeste par les regroupements de deux ou plusieurs édifices ou à contrario par leurs divisions ; on assiste aussi à la transformation d'une cour ou d'un jardin en maison, comme en 1588, la "*casa gran*" de Benedicta Garbí construite sur deux jardins « *que antiquitus erant duo patui*[25] [...] ». À l'inverse c'est une maison en ruine qui laisse place à une terre comme en 1504, Jaume Reig reconnaît un verger qui a succédé à deux maisons détruites : « *quendam viridarium situs in bario dicti loci que antiquitus solebat esse duas domos*[26] [...] ».
Tous ces phénomènes, combinés, sont à l'œuvre lors de la grande régression du XVI[e] s. (p.82) où des maisons à l'abandon sont reprises, souvent par de riches tenanciers comme Pere Pagès qui rachète vers 1500, quatre maisons mitoyennes rue du *Planiol*[27], ou Monserrat Rearda qui reconnaît en 1603 une maison au *Carrer d'Avall* qui est la fusion de trois « *que antiquitur fuerunt tres domus*[28] [...] ». Plus tardivement, Antoni Sobrepera rachète en 1680 à Pere Martí la maison mitoyenne à la sienne à la *Devallada de la Plaça* [ancienne mairie] (p.178), ou encore, à la fin du XVIII[e] s., Benoît Vilanova fusionne quatre maisons rue du *Planiol* pour n'en faire qu'une, connue comme "maison Malzach" [Joseph Malzach était le gendre de B. Vilanova].
Le phénomène inverse de division est illustré par celle de la maison de Benedicta Garbí, évoquée ci-dessus, qui se retrouve partagée en trois en 1750 (2 maisons Tarrès et 1 Casademont). Ces partitions s'accentuent après la

24. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.163.
25. A.D.P.O. 8 J 24 f°27 v°.
26. A.D.P.O. 8 J 22 f°55 v°.
27. A.D.P.O. 8 J 25, p.124.
28. A.D.P.O. 8 J 24, p.116.

Révolution qui met fin au système de l'héritier unique, l'*hereu*, engendrant l'éclatement des patrimoines. Vendue comme Bien national, la maison du seigneur subit ce morcellement et se retrouve en 1813 éclatée entre quatre propriétaires, Touron, Olibo, Destrampe et Mas (p.170).
Après la forte chute des XVI[e] s. et XVII[e] s., qui s'est traduite par l'abandon de nombreuses maisons, la reconquête s'opère au XVIII[e] s. grâce à la paix retrouvée après plus d'un siècle et demi de conflits et à la régression des épidémies. Elle se traduit essentiellement par la réoccupation de ces maisons désertées mais aussi par de nouvelles constructions sur des zones non urbanisées : dès 1665, trois maisons sont bâties au nord de l'oratoire et, au début du XVIII[e] s., les premières maisons font leur apparition sur le *Puig*. Cette timide avancée n'affecte cependant que peu l'emprise globale du bâti qui n'a guère évolué depuis le XIV[e] s.
Nous avons vu qu'à côté des maisons, il y a de nombreux "*patus*", ces cours qui non seulement ont favorisé la plasticité du bâti, mais surtout servent d'étable, de lapinière, de poulailler... Il y a aussi les jardins qui s'insèrent entre les maisons où se développent plus largement dans la périphérie imméditate, entre les maisons du *Carrer d'Avall* et la Rivière ; entre celles de la *Devallada de la Plaça* et de la rue du moulin d'en Gramatge et le *corrèc de les Blanques* ; sur la colline du *Puig* ; entre la rue du *Planiol* et la Rivière ; au-delà sur les hauteurs voisines du *Salt*; en descendant vers la fontaine *dels Malers*... Ils sont irrigués par un système dense de rigoles ou "*regatius*" dont la plupart prennent leur eau dans le *rech dels molins*, véritable artère de la vie rocatine.
Quatre siècles de stabilité également dans le mode de vie des habitants qui se reflète dans un paysage villageois quasi immuable fait de rues et de chemins en terre battue où déambulent volailles, chèvres, moutons, chevaux, mulets et autres cochons que le porcher "municipal" mène paître les glands dans les bois de *Mataporcs*... Leurs déjections, associées aux effets d'une hygiène domestique des plus précaire, contribuent aux fortes effluves, nauséabondes selon les critères de notre temps, mais qui étaient la norme en ces temps-là...
Figés aussi les tracés sinueux des chemins qui relient Laroque aux villages voisins. Plus proches de mauvaises pistes, ils sont surtouts empruntés par des voyageurs à pied ou à dos de mulet, plus rarement par des charettes. Ils franchissent ruisseaux et torrents par des gués désigné sous le terme de "*pas*" [passage]. À sa sortie du *Carrer d'Avall*, le chemin de Laroque à Notre-Dame de Tanyà plonge vers la Rivière qu'il franchit au *Pas d'en Toluges* [en 1588, Sebastià Toluges possède entre autres une maison place de l'Oratori] avant de remonter vers le *mas d'en Prim* (p.398) pour croiser celui de Villelongue à Sorède puis se diriger vers la chapelle. Un peu en amont, c'est au *Pas dels Malers* que le chemin [auj. sentier du Malès] qui vient de la *Porta seca* traverse la Rivière avant de rejoindre le précédent. À *Tanyà,* une branche se dirige vers Saint-Génis tandis que la seconde retrouve l'autre chemin venant du *Carrer d'Avall* [côté stade] et qui conduit à Ortaffa et Perpignan.
Le chemin de Laroque à Sorède se divise en deux branches au niveau du cimetière dont l'une continue vers Sorède tandis que l'autre se poursuit vers Palau et Elne. Dans le deux cas, le franchissement du Tech s'effectue par des passages à gué.
La jonction de ces deux principaux chemins, celui venant de Saint-Génis / Ortaffa et l'autre de Sorède / Palau, se fait au pied du *Puig* par la rue qui va de l'oratoire à la *font de Na Rearda* [auj. rue du D[r] Raymond Carboneill].

Le Pas dels Malers était autrefois un passage à gué. La passerelle a été construite au XIX[e] s.

XIX^e s., LE SIÈCLE DES GRANDS TRAVAUX

L'onde de choc de la Révolution française s'est prolongée par les guerres entre la France et l'Espagne et les luttes entre monarchistes et libéraux, faisant basculer le balancier des institutions de la Première République au Premier Empire puis à la Restauration et à la Deuxième République... Autant de bouleversements nationaux qui ont eu leurs répercussions au niveau des politiques locales avec pour conséquence une certaine inertie dans l'évolution la structure du village pendant la première moitié du XIX^e s. Il va tout autrement dans la seconde moitié, sous le Second Empire et la III^ème République, où le village doit faire face à une augmentation de sa population qui passe de 941 habitants en 1792 à 1325 en 1856. Des chantiers d'envergure sont entrepris.

Les routes

Un premier pont est constuit au début du XIX^e s. au niveau du *Pas d'en Toluges* ; mais de construction fragile, il est emporté par une crue dans la nuit du 25/12/1837. Pour le reste, la dégradation du réseau routier rocatin se poursuit pendant la première moitié du XIX^e s. Les prémices d'un dégel viennent avec la loi de 1836 sur les chemins vicinaux qui crée entre autres les "chemins de grande communication" sous l'égide des Conseils généraux. Il faut attendre cinq ans pour que cette initiative trouve un écho à Laroque sous la forme de deux lettres que le Sous-Préfet de Céret adresse au maire « *concernant la construction de deux chemins vicinaux de grande communication*[29] [...] » ; l'un de Laroque à Salses, n° 11, (via Sorède - Saint-André - Palau) et l'autre de Laroque à Perpignan, n° 8 (via Saint-Génis - Brouilla). Si l'accord du maire et du conseil municipal est unanime et immédiat, la réalisation de ces projets prendra bien des années.

Contrairement aux vieux chemins tortueux, les tracés des deux nouveaux sont rectilignes ; ils nécessitent l'acquisition de nombreuses parcelles, opération complexe qui se transforme en marathon. Commencée en 1850 pour le chemin n° 11, elle encore bloquée 13 ans après par un propriétaire récalcitrant, obligeant la commune à engager une procédure d'expropriation.

En1858, le conseil municipal exprime sa volonté que les deux chemins de grande communication n° 8 et n° 11 puissent se relier par une nouvelle voie qui permette un accès facile aux « *grosses voitures* [diligence ou charettes] *ne pouvant entrer dans la commune par aucune de ses issues*[30] *[...]* ». Il faudra attendre 15 ans pour que ce vœu se transforme en demande « *de déclassement du chemin vicinal de grande communication n° 8 dans la traversée du village et de relier ce chemin à celui de grande communication n° 11 en ouvrant une route au-dessous des maisons* [...] ». Achevée quelques années plus tard, elle est appelée "la Traverse" [auj. avenue Louis et Michel Soler[31]].

Cette même année 1873, il est décidé le "*redressement du chemin n° 11 de Laroque à Villelongue*" suivant un tracé qui en grande partie se confond avec le vieux chemin. En 1886, les travaux ont été réalisés jusqu'à l'entrée de la commune, mais pas encore jusqu'au village.

En 1869, la décision est prise de construire le "*chemin vicinal n° 6 dit du Château*". Partant du *Carrer d'Avall*, il doit rejoindre la Place. Son tracé, comme celui du vieux chemin qui menait du *Carrer d'Avall* à la *font de la Vesa* suit le rempart, mais plus haut que l'ancien pour faciliter l'accès des charettes à la rue du *Portalet* qui mène au vieux village. Cette surélévation rend nécessaire la création d'un chemin en pente pour rejoindre celui qui mène à la *font dels Malers*. Par ailleurs, le vieux cimetière ayant été déplacé, la rue du Château passera sur son emplacement. Une rampe pour la relier au vieux village est bâtie en 1883 et une seconde, près de l'église, en 1886.

En 1884, c'est au tour du *Carrer d'Avall* de faire "peau neuve". Cette rue qui assure la jonction entre le nouveau chemin de grande communication n° 8 et la nouvelle rue du Château est dans un tel mauvais état « *qu'elle ne peut être parcourue sans danger par les charettes lourdement chargées*[32] [...] ». Sa chaussée est renforcée par la mise en place d'une couche de pierres de 25 cm d'épaisseur.

Pour faciliter l'accès au vieux village, les deux portes, *Portal major* et *Portalet* sont (hélas...!) démolies.

Rampe d'accès au vieux village, près de l'église, construite en 1886

Plaque de signalisation du chemin vicinal de grande communication n° 11 de Salses à Laroque, posée sur la façade de la maison à côté de la font de Na Rearda

29. A.D.P.O. 78 EDT 20, Conseil municipal du 4/06/1841.
30. A.D.P.O. 78 EDT 20, Conseil municipal du 16/05/1858.
31. Louis et Michel Soler, résistants rocatins, déportés et morts au camp de Dora-Buchenwald.
32. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 5/02/1884.

La Traverse [auj. rue Louis et Michel Soler] est ouverte vers 1875 dans les champs et jardins de Las Famadas pour relier les chemins vicinaux de grande communication n° 8, vers Saint-Génis et n° 11, vers Sorède

Le pont du chemin n° 8 vers Saint-Génis qui remplace l'ancien passage de la Rivière au Pas d'en Toluges

Premières maisons construites dans la zone de Las Famadas au début du chemin vicinal de grande communication n° 11 vers Sorède

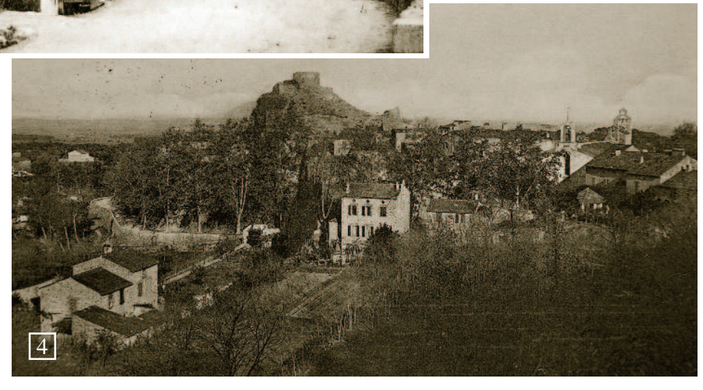

Chemin vicinal n° 6 ou rue du Château et premières maison du quartier de la Vesa

Photo du vieux village prise en 1883 en noir et blanc puis colorisée et agrandie par Jacques Aribaud (le photographe ?). Offerte à la commune par Léon Chaubet en 1946, elle décore aujourd'hui la salle du Conseil municipal

Urbanisation

Après une période de stagnation, l'urbanisation s'accélère à partir de 1850, ce que traduisent les recensements :

Années	1856	1866	1886	1896	1901
Maisons	246	257	285	291	297

Jusqu'à 1856, les constructions concernent surtout le vieux village, le quartier du *Puig* et les anciens quartiers ; après, elles se développent sur des espaces jusqu'alors non urbanisés, structurés par le nouveau réseau routier :

– La route de Sorède (chemin n° 11), de la font de *Na Rearda* jusqu'avant le nouveau cimetière. Le secteur à l'*est* est appelé *la Ciutadella,* de la zone basse en bordure de route au plateau qui la domine. Ce toponyme évoquant une ville fortifiée comme à *Menorca, Barcelona, Roses* ou Mont-Louis a logiquement suggéré qu'une ancienne fortification aurait pu occuper le plateau ; mais aucun vestige n'y a été découvert. Une autre interprétation va dans le sens d'une analogie : la falaise abrupte qui le borde contre laquelle on construit les maisons ressemble au rempart d'une citadelle. À moins qu'il ne s'agisse de manière plus probante d'un toponyme dérivé d'un anthroponyme. C'est en effet sous cette forme que nous le trouvons pour la première fois au XVI^e^ s. : en 1504, Jaume Ciutadella reconnaît une olivette et un champ au *Camp del Fabre* qui jusqu'alors désignait ce plateau et qui devient à partir de là, *la Ciutadella*.

– Le quartier au nord du *Puig* compris entre la *font de Na Rearda*, la rue du D^r^ Carbonneill et la "Traverse" reliant les routes de Saint-Génis et de Sorède, est appelé, *les Amoreras* et *les Femades* (ou *Famadas*) ; "*Amoreras*" se réfère à une zone plantée de mûriers (*morer*) et "*Femades*" à ces terres amendées par du fumier qui s'étendent en périphérie des noyaux villageois. Vers le milieu du siècle, Hyacinthe Carbonneill installe dans la maison familiale qui donne sur la place de l'oratoire un moulin à huile et, en 1872, son fils Raymond, médecin réputé, construit à proximité une grande maison qui est aujourd'hui la Mairie du village. En 1886, la nouvelle "*rue de la Traverse*" compte déjà 16 maisons.

– L'ouest de cette Traverse en allant vers le pont, puis à la sortie de ce dernier, la zone située au carrefour des routes de Villlongue et de Saint-Génis. Les premières maisons viennent s'aligner sur le nouveau tracé routier qui a nécessité le déplacement de ce carrefour d'une cinquantaine de mètres vers l'ouest.

– Le quartier de *la Vesa* (p.186), relié à la nouvelle "rue du Château".

Au-delà du cimetière (p.124), vers le nord, les secteurs de nos jours fortement urbanisés du *Puig d'en Comte*, de *las Falugues*, du *Joc de la Rolla* (p.158), du *Puig de les Forques* et du *Camp del Pomer*, sont alors agricoles.

– *Puig d'en Comte* : ce toponyme est récent ; on le trouve pour la première fois en 1813 comme "*Poux d'en Comte*" au cadastre napoléonien. Du XIV^e^ s. au XVIII^e^ s., il s'agissait du *Puig de Tanyà*, colline à l'est du stade.

– *Las Falugues* : c'est la zone comprise entre le *Puig de Tanyà* et la Rivière. Ce toponyme fluctue au fil des siècles au gré des déformations de sa prononciation. En 1397, sa première forme est "*speluga*" du latin "*spelunca*" = grotte, caverne qui a donné le catalan "*espluga*" et l'occitan "*spoulga*". Puis en 1455, "*la Espeluga*" ; en 1504 "*la Speluga*" et "*les Pelugues*"; en 1588, "*les Felugues*"; en 1665, "*les Palugues*" ; en 1750, "*las Falougues*" ; de nos jours, "*las Falugues*". Il y aurait donc eu dans ce secteur une cavité à l'origine de ce toponyme.

– *Puig de les Forques* : c'est la colline au nord du *Puig de Tanyà* dont elle est séparée par une trouée [auj. rue de *las Falugues* qui mène au cimetière de la Rivière]. "*Les Forques*" sont les fourches patibulaires où, au Moyen Âge, l'on pendaient les criminels. Leur position, d'une grande visiblité, à l'entrée des villes et des villages, était faite pour dissuader les éventuels délinquants.

Le nom des rues

Au XIX^e^ s., une certaine plasticité règne dans le nom des rues marqué par l'oubli du passé et la nouveauté. À l'intérieur du vieux village, les recensements ne parlent plus des rues de la *Processó* et *del Morer* mais conservent la "*rue du Portalet*" qu'ils étendent à ce qui est de nos jours les "*rues du Neulós*" et "*du Canigou*" ; en 1901, elle prend le nom de "*Tour de ville*". Une nouvelle "*rue du Quartier*" englobe les maisons du secteur nord-est [de part et d'autre de la rue des Rois de Majorque].
À l'extérieur, les rues du *Planiol* et de *Gatillepes* ont disparu, diluées dans une "*rue de la Place*". En descendant la "*rue de la Côte*" on débouche à gauche sur la "*rue d'Avail*" ou "*carrer Llarg*" et à droite sur la "*rue de la Mission*" ou "*rue de la Croix de la Mission*" (p. suivante) qui se prolonge au-delà de "*la Traverse*". La "*rue du Puig*" ou "*le Puig*" reste inchangée.

La Place de la République

La place de la République avant son agrandissement. Dessin de Jean-Auguste Brutails (1859-1926) AD Gironde, 90 J 19

Aucun aménagement de la Place n'a été réalisé depuis la suppression de la barbacane au début du XV^e^ s. Aussi, quatre siècles plus tard, s'avère-t-elle « *tout à fait insuffisante pour y installer les marchands ambulants ou pour contenir les personnes qui prennent part aux divertissements publics*[33] [...] ». Mais cet agrandissement "*vivement désiré*" nécessite de gros travaux de terrassement, de reconstruction d'un pan de muraille, et surtout, préalablement, la démolition de quatre maisons du vieux village propriétés de Félix Rocaries, des héritiers de Joseph Carrère, de Thérèse Izalgué et des héritiers Grando. Ces deux dernières formaient un porche sous lequel passait la rue de la *Processó* ; « *long et étroit, c'était un dépôt d'imondices*[34] [...] ». Pendant longtemps le refus de ces propriétaires de vendre leurs biens bloquait ce projet. En 1885, cet obstacle est levé ce qui permet au maire, Baptiste Pagès, de « *mettre à exécution le dit projet*[35] [...] ». Une partie du montant du rachat des maisons sera financée par l'emprunt et le reste par « *la vente des vacants dits taillats* [...] ». L'adjudication se fait au profit de Pierre Roca, "*maître maçon*" à Laroque. Les travaux commencent aussitôt et s'achèveront l'année suivante.
Désormais spacieuse, la Place souffre de son accès nord, la *Devallada de la Plaça*, devenue Côte de la Place, étroite et fort pentue qui n'a pas évoluée depuis son ouverture au XVI^e^ s., mais qui ne convient plus aux besoins de cette fin du XIX^e^ s. Son élargissement est compliqué car il suppose la démolition d'une partie de la bâtisse de l'ancien moulin de la Place, propriété de M^r^ Dubois. En 1895, des pourparlers s'engagent qui aboutissent à un échange : M^r^ Dubois cède à la commune une partie de l'immeuble obstruant la Côte de la Place et les deux bassins de l'ancien moulin ; leur démolition profitera à l'hygiène du village car ces « *deux bassins* [sont] *des foyers d'infection par suite de dépôts d'ordures*[36] [...] ». En contrepartie, il obtient la cession d'un terrain de 10 m² côté nord.

33. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 19/04/1885.
34. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005.
35. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 19/04/1885.
36. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 29/12/1895.

La Croix de la Mission

Le 31/05/1782, Jaille, procureur de Josep de Sarda inféode à Pierre Noell un terrain « *a l'endroit nommé al Puix a coté de sa maison [...] tirent droit a* ***la Croix de la Mission***[1] [...] ». Après la Révolution et l'émigration de l'ultime héritière de la seigneurie de Laroque, Augustine de Bordes Viader, ses propriétés sont saisies et pour partie vendues comme Biens nationaux (p.68). Parmi elles « *Une pièce de terre dite las Amoureres de contenance d'environ demi aiminate* [...] ». Lors des premières enchères, le 26 Pluviose de l'An III (14/02/1795), il est précisé qu'elle confronte avec « *le grand chemin de la Roque à Perpignan, correch entre deux, du midy avec* ***les murs de la Mission Petite chapelle***[2] [...] », et lors de l'adjudication définitive le 12 Ventose suivant (2/03/1795) : « *du midy avec la* ***chapelle de la Mission*** [...] ».

Le toponyme *Amoureres* est une francisation du catalan *Amoreras* ou *moreras* qui désigne un lieu planté de mûriers qui étaient alors nombreux en bordure de la route de Laroque à Sorède.

Cette terre est adjugée au quatrième feu à Joseph Bertrand. À sa mort, ses deux fils Emmanuel et André héritent chacun d'une partie comme en témoigne le cadastre napoléonien de 1813 où le premier est propriétaire d'une " *Terre, lieu-dit La Citadelle, n° 626, de 13 a 50 ca*" et le second d'une terre mitoyenne "*n° 627, de 07 a 20 ca*".

Elles confrontent bien le chemin de Laroque à Palau (puis à Perpignan) dont elles sont séparées par le *correch de las Blanques*. Il s'agit de terrains situés en face de ce qui est aujourd'hui le restaurant "*Côté saison*" (ancienne maison de Jean-Marie Pierre). La "croix de la Mission" ou "petite chapelle de la Mission" devait donc se trouver au niveau de la placette face à la fontaine de *la Rarde* (p.157) ou du bâtiment qui lui est mitoyen.

En l'absence de documents nous ne pouvons que formuler des hypothèses sur ses origines.

Des croix de la Mission ont été érigées et des églises de la Mission ont été créées un peu partout en France et dans la monde à l'initiative de la Congrégation de la Mission fondée en 1625 par Saint Vincent de Paul (1581-1660), société de vie apostolique de droit pontfical (approuvée par le Pape en 1633). Sa règle, publiée en 1688, définit trois objectifs : instruction des prêtres des classes pauvres, formation du clergé et les missions évangéliques. Cette communauté séculière a été supprimée à la Révolution puis restaurée en 1816. Elle existe toujours et, en 2001, la congrégation comptait 47 provinces dans 83 pays où sont réparties 559 maisons (4 114 religieux).

Chapelle ou croix ? La première mention (1782) fait état d'une croix. La seconde d'une "*petite chapelle*" (1795). Il semble que cette dernière fasse plutôt allusion à une petite construction fermée sur trois côtés, ouverte en façade et couverte d'une toiture, destinée à protéger la croix, semblable à celle qui abrite la croix de la Mission de Prats de Mollo. En 1832, cette structure en forme de niche est évoquée par Joseph Quès, propriétaire rocatin, dans sa pétition au Sous-Préfet à qui il demande de « *faire abattre* ***la croix et la niche de la Mission*** *de cette commune, comme n'étant utiles à rien et obstruant la voie publique*[3] [...] ». Ce dernier renvoie la décision à la commune dont la réponse est négative car : « *les habitants seraient très mécontents que* ***la niche et la croix*** *fussent abattues [...] donc qu'elle reste en pied vu qu'elle n'obstrue en aucune manière la voie publique* [...] ».

À cette époque, la croix et sa niche se trouvent en bordure du "*chemin de Grande communication n° 11 de Salses à Laroque*", devenu sur ce tronçon au XIX^{e} s. la "*rue de la Mission*" ou "*rue de la Croix de la Mission*" [aujourd'hui rue du Maréchal Joffre]. C'est alors une zone de champs et de jardins (*femades*) où l'urbanisation ne se développe qu'à partir du milieu du XIX^{e} s. ; elle finira par avoir raison de la croix et de sa niche qui disparaîtront à une date qui nous est inconnue. Leur mémoire nous est parvenue par la persévérance de l'Église et la volonté du pape Pie XI. Considéré comme "le Pape des Missions", il "*développe une politique missionnaire*" se déclinant en plusieurs actions dont le point d'orgue est l'organisation en décembre 1924 « *dans les jardins du Vatican de la plus grande exposition missionnaire jamais organisée par l'Église catholique*[4] [...] ». Au même moment "*lors de la Grande Mission du 8 au 25/12/1924*" est installée à Laroque une nouvelle "*Croix de Mission restaurée*". Adaptée aux nouvelles contraintes urbaines, il s'agit d'une simple croix dans un encadrement de ciment, adossée au mur de ce qui était alors la cave et l'écurie Montariol. Une plaque évoque cet événement.

1. A.D.P.O. 8 J 48.
2. A.D.P.O. 1 QP 259.
3. A.D.P.O. 78 EDT 19 Conseil municipal du 13/09/1832.
4. Cakpo. E., "L'exposition missionnaire de 1925. Une affirmation de la puissance de l'Église catholique", *Revue des sciences religieuses*, 87/1, 2013, p.41-59.

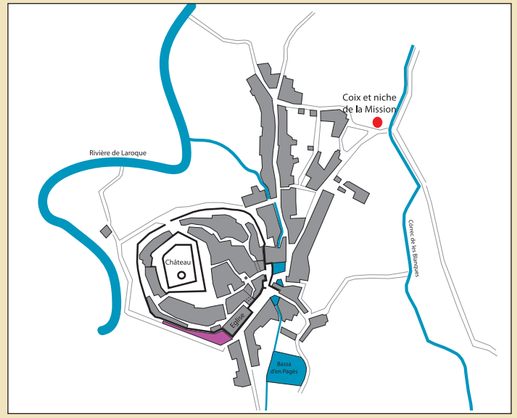

Croix de Mission de Prats de Mollo (XIX^{e} s.)
Celle de Laroque dans une niche devait lui ressembler

Croix de Mission
installée en 1924
sur la façade de l'ancienne
cave Montariol

Maisons édifiées dans la seconde moitié du XIX^e s. dans les nouveaux quartiers.
L'utilisation de cayrous dans l'encadrement des fenêtres et les arêtes des murs est un marqueur de l'architecture de cette époque, de même que les décors de façade en mosaïque de tuiles concassées

Une architecure innovante

L'architecture de cette époque se caractérise par la forme cubique ou parallélépipédique des maisons, à un ou deux étages, aux toitures de tuiles canal. Leurs chaînages d'angle, encore quelquefois bâtis "à l'ancienne" en blocs de pierres, sont majoritairement montés en cayrous*, de même que les encadrements des portes et des fenêtres. Les façades de certains édifices présentent un décor de fragments de brique rouge incorporés au mortier de chaux qui lie les pierres des murs. Leur rez-de-chaussée, percé d'une large ouverture, sert d'écurie ou de remise à outils.

Autres grands chantiers

D'autres grands chantiers sont ouverts dans cette seconde moitié du XIX^e s. Certains d'entre eux sont traités dans d'autres chapitres. Voici les principaux :

1855 : Nouveau cimetière (p.124)

1869 : Élargissement de la rue du *Puig* par le rachat et la démolition d'une cave appartenant à Joseph Molins[37].

1871 : Achat de la maison Tisané (ancienne maison Sobrepera) pour en faire la mairie et l'école (p.178).

1872 : Reconstruction du mur de soutènement de la rue du Portalet « *à cause du nouvel éboulement que les dernières pluies ont occasionné*[38] [...] ».

1877 : Construction d'un aqueduc en maçonnerie en remplacement de celui en bois qui conduit l'eau du *Rech dels molins* aux abreuvoirs et à la fontaine de la place.

1888 : Construction d'une passerelle sur la Rivière (face à la fontaine de *la Vesa*)[39].

1893 : Creusement d'un puits et installation d'une fontaine sur la placette de *l'Oratori*[40], pour faire face aux besoins en eau générés par les nouvelles constructions entre le *Carrer d'Avall* et le pont.

1896 : Couverture de la *bassa* de l'ancien moulin du seigneur situé en face "*la maison d'école*" afin de faire disparaître le "*foyer d'épidémies*[41]" qu'il constitue.

1897 : Démolition du clocher et construction du campanile (p.121)

1898 : Inauguration de l'éclairage électrique réalisé par l'ingénieur Louis Abram qui a nécessité le creusement d'un bassin dans la zone des jardins du *Salt* et la construction d'une usine en bordure de la *Bassa d'en Pagès*[42].

37. A.D.P.O. 78 EDT 20, Conseil municipal du 12/12/1869.
38. A.D.P.O. 78 EDT 20, Conseil municipal du 20/03/1872.
39. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 24/07/1888.
40. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal du 15/02/1893.
41. A.D.P.O. 78 EDT 21, Conseil municipal de 1896.
42. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

FIN DE SIÈCLE ET PERSPECTIVES

En une cinquantaine d'années Laroque s'est métamorphosé passant d'une structure quasi médiévale au début du XIX^e s. à un village "moderne" de 300 maisons à la fin du siècle. Son réseau routier rénové, à quelques couches de goudron près, perdurera jusqu'à nos jours. Les seuls relans de l'ancien temps demeurent l'évacuation des déchets et l'approvisionnement en eau. Malgré les améliorations, constructions de puits, de fontaines et d'abreuvoirs, le transport de l'eau s'effectue toujours par des seaux ou autres récipients et les déchets sont évacués par les mêmes moyens et jetés dans l'environnement immédiat mettant à mal les conditions d'hygiène. Les animaux sont encore très nombreux à partager la vie villageoise, en particulier chevaux et mulets, essentiels pour le travail de la vigne devenue monoculture en cette fin de siècle.

Ce paysage n'évoluera guère dans le premier tiers du XX^e s. qui n'entre pas dans notre étude, mais que nous esquisserons en guise de conclusion. Figées jusqu'à la fin de la Grande Guerre, les constructions reprennent modestement dans l'entre deux guerres. Mis à part le plateau de *la Ciutadella* qui voit la création d'un nouveau quartier de 11 maisons au plan cadastral de 1937, les autres maisons viennent étoffer les espaces ouverts dans la seconde moitié du XIX^e s., en particulier les secteurs du *Puig* et de la Traverse. Celui du croisement des routes de Saint-Génis et de Villelongue et celui de la route qui mène à la chapelle *Sant Sebastià* bénéficient de l'attraction de la nouvelle école ouverte en 1931. Concernant l'eau, le seul progrès réalisé avant la seconde guerre mondiale est le captage de la *font dels Ocells* en 1929 et l'installation d'une "*bonne dizaine de bornes-fontaines*[43]". Comme l'ont relevé Adrien Cours et Gabriel Matheu, il faudra « *attendre la seconde moitié des années 1950 pour que des canalisations amènent l'eau au robinet dans les maisons individuelles* [...] » et 1959 pour voir « *l'établissement d'un réseau d'égoûts comportant le déversement des eaux usées dans la Rivière de Laroque* [...] ».

La première moitié du XX^e s., lourdement pénalisée par les deux guerres n'a apporté qu'une centaine de maisons supplémentaires pour atteindre seulement 441 logements en 1968. À partir de là, la progression de l'urbanisation sera exponentielle comme l'attestent les statistiques de l'INSEE :

1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
676	835	1123	1271	1527	1599	1665

Elle ne peut être contenue dans le périmètre qui prévalait dans les années 1960, mais s'étend sur des espaces agricoles ou forestiers abandonnés suite à l'exode rural.

200 maisons du XIV^e s. au XVIII^e s... Plus de 1000 construites ces 50 dernières années... Extraordinaire poussée immobilière qui méritera un jour ses historiens...

Vieux village après l'effondrement de la tour du château en 1890

43. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.163.

Véritable institution rocatine, la fontaine minérale, aussi appelée Font de l'Aram [cuivre rouge], se trouve entre le village et Rocavella, en bordure de la Rivière. Sa couleur ocre rouge est liée à la présence de fer comme l'atteste la galerie de mine qui la jouxte, exploitée aux temps romains ou carolingiens. De tout temps, cette fontaine ferrugineuse a été très prisée des habitants à la fois pour son eau pétillante au goût particulier, mais aussi pour son cadre enchanteur propice aux rencontres festives.

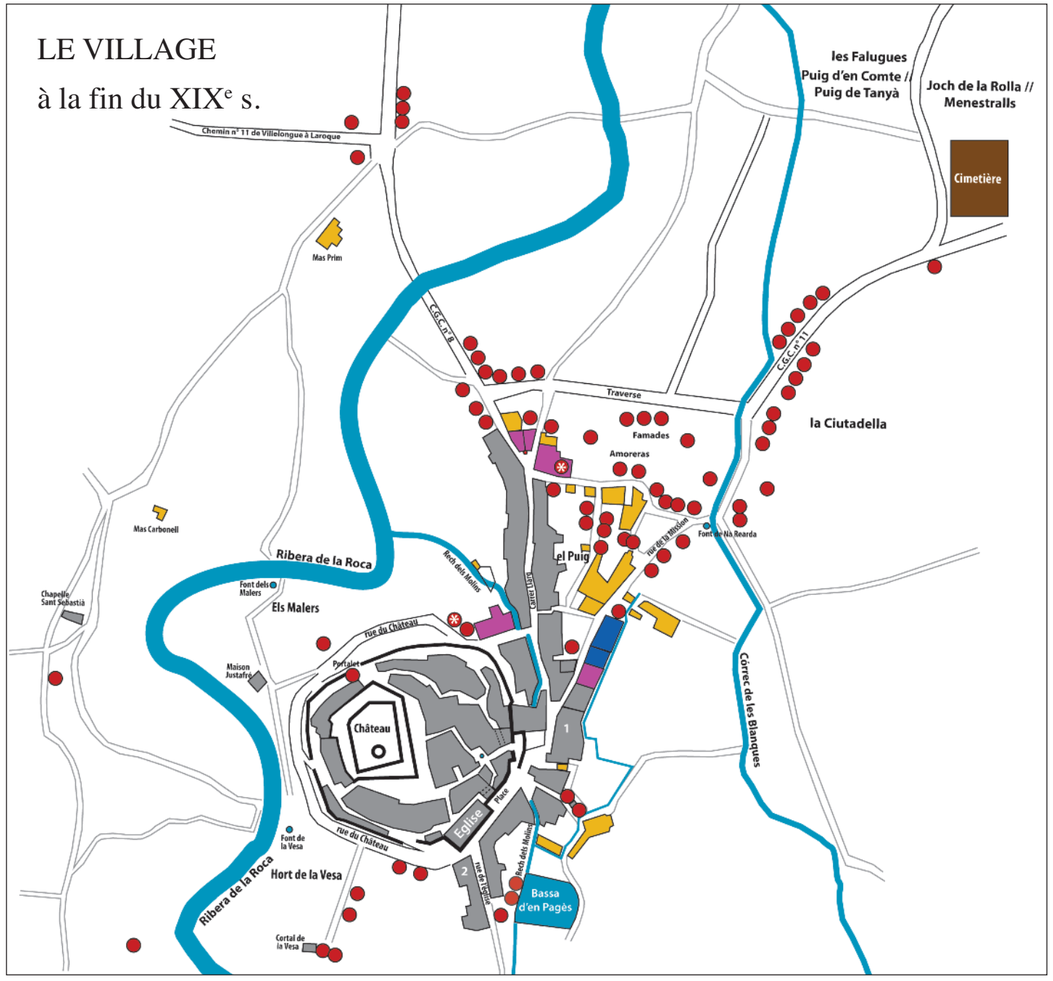

Légende :

n° 1 : Mairie / Écoles

n° 2 : Maison Malzach

- Habitat XIVe s. ou avant
- Habitat XVIe s.
- Habitat XVIIe s.
- Habitat XVIIIe s.
- Maisons construites entre 1850 et 1900
- Moulin à huile

Maison du seigneur

Formée d'un ensemble de plusieurs maisons à l'intérieur du trait rouge

Il faut attendre le XVII[e] s. pour voir les seigneurs de Laroque se doter d'une maison dans le village. Ils occupaient auparavant le château et encore de manière éphémère, les rares fois où ils se déplaçaient dans leur seigneurie. Si l'on excepte l'épisode exceptionnel de la venue du roi Jacques II de Majorque à Laroque (1285), les comtes d'Empúries, puis les Morey et les de Ribes n'ont pas dû y venir souvent déléguant leur pouvoir à leurs procureurs. Quant aux de Castre Pinós qui vivaient le plus souvent en Aragon, nous n'avons trouvé aucune trace de leur présence à Laroque, pas même lors de la prise de possession où ils étaient représentés par leur procureur Galceran de Ribes.

À partir de 1624, avec l'arrivée des Perarnau, famille roussillonnaise vivant à Perpignan (p.63), les choses vont changer. Leur proximité les amène à se rendre dans leur seigneurie. Hieronim fréquente le château dont le confort devait certainement trancher avec la maison familiale.

C'est à son fils Josep Perarnau que l'on doit l'achat d'une maison dans le "fort", le vieux village intra-muros.

HISTOIRE

En 1396, au *capbreu* des sœurs Morey, Pere Pascal Fabre reconnaît une maison qui était la réunion de deux anciennes, l'une ayant appartenu à Guilhem Peralada et l'autre à Ramon Sabroha, plus une petite qui lui est contiguë : « *unam domum sitam intus fortalicium qui antiquitus erant due domus videlicet una qui fuit Guilhem Peralada et alia qui fuit Raymundi Sabroha [....]. Item predictam domunculam mea predicte domii mei contuguus* [...] ».

De son côté, Jaumeta Esteve déclare une maison mitoyenne de la précédente : « *unam domum sitam intus fortalicium confrontat in tenentia Petri Fabri majoris*[44] [...] ».

En 1455, les maisons de Pere Pascal Fabre et de Jaumeta Esteve sont réunies aux mains du notaire rocatin Miquel Tolosa avec toutefois une évolution dans la structure du bâti : la petite maison de Fabre est intégrée à la plus grande tandis que la maison de Jaumeta Esteve a été démolie et n'est plus qu'un *patus* [cour] : « *unam domum qui antiquitus erant due domus et una domuncula que fuerunt Petri Paschali Fabri sitam intus fortalicium confrontatam [...] in platea putei dicti loci sive via publica [...]. Item unum patum qui antiquitus erat domus et qui fuit dicte Jacme uxoris Petri Esteve situm intus dicti fortalicium confrontatum [...] in dicta platea dicti putei*[45] [...] ».

44. A.D.P.O. 8 J 20 f°126.

45. A.D.P.O. 8 J 21 f°89.

Maison et cour sont situées à l'entrée du *fortalicium*, le village intra-muros, près du *Portal Major*, sur la droite de la rue qui monte au château ; elles confrontent à la place du Puits. Ainsi agrandi, cet ensemble immobilier se présente comme le plus imposant du *fortalicium* et le restera. Il illustre l'extrême plasticité de l'habitat au sein du village fortifié où au cours des siècles et au gré des transactions, nous voyons les maisons fusionnées, divisées, surélevées, recomposées ou encore démolies parce que trop vétustes.

En 1504, la maison et la cour appartiennent à un nommé Pere Jalbes ; nous ignorons si elles sont rentrées dans son patrimoine par héritage ou par acquisition. Sa fille Angela, épouse d'Antoni Pals *mercader** de Perpignan, en hérite, puis son petit-fils Jaume Pals Jalbes et son arrière-petite-fille Anna Pals. Le fils de cette dernière, Josep Taquí i Pals, bourgeois honoré de Perpignan, est le compagnon d'exil à *Barcelona* de Josep Perarnau et du beau-père de celui-ci, Antoni Generès, lors de la guerre entre les royaumes de France et d'Espagne (p.64). Pour faire vivre sa famille en ces temps troublés, il vend ses biens de Laroque le 11/03/1654, à *Barcelona*, à Antoni Generès.

LES PERARNAU

Le 15/09/1664, soit quatre ans après son retour d'exil, Josep Perarnau échange des terres qu'il possède à *Sant Esteve* contre les propriétés rocatines de son beau-père Antoni Generès, seigneur de Sant Esteve.

Josep Perarnau se retrouve alors avec deux logements à Laroque, le vieux château et la maison. Dix ans plus tard il ne lui restera plus qu'elle pour l'héberger lors de ses déplacements dans sa seigneurie, son château ayant été détruit en grande partie lors de la guerre de Hollande en 1675, d'abord par les troupes espagnoles qui y ont mis le feu puis par le général français Schomberg.

Il continue à habiter à Perpignan dans sa maison de la *Plaça Nova* où il s'éteindra en 1679. L'inventaire établi après sa mort fait état de la maison de Laroque : « *una casa dins lo fort dita la casa de na Pals* [...] ».

Pour son fils Antoni qui lui succède, elle reste une maison secondaire dont le mobilier et les divers ustensiles sont usés ou en mauvais état comme le reflète l'inventaire fait après son décès, en 1692 : « *Primo una taula rodona de fusta ab son peu usada / Item quatre cadiras baixas de noguer /dos cadires de palla usades / una pastera de fusta usada ab son banch / una taula de noguer usada / dos llits de monja de fusta ab sos petxes molt usats / dos tamborets de noguer usats / unas granistes de ferro usades / uns ganxos de ferro de foch / una taula de cuina molt usada / un bahul* [fr. coffre] *de cuyro negre sens pany ni clau buyt /un cofre de noguer molt dolent ab pany y clau buyt / una escopeta usada / una petita gerria de un durch i mitg buyda / dos banchs de llit de fusta usats / un alambich de aram / una llumanera de llauna / una petita campana de la iglesia del castell ab son bast / una farinera de fusta dolenta / altra farinera ab son pany y clau bona / altre cofre de noguer molt dolent buyt / un broca de estany de una mitat /un peu de debanell* [fr. dévidoir] *ab sa barreta de ferro / un petit taulo de noguer que y ha un rellotge de sol sens estrella /una roba de llana bruta [...] sis petits quadrets garnits de palla / una petita cadira de criatura de noguer usada /una petita cayxa de noguer ab pany y clau / una petita olla de ferro mijana /una casserola / una cayxa /una gerreta petita de un durch y mitg buyda / quatre banchs de llit usats / tres quadrets de fusta garnits de palla / una sort de post de castanyer*[46] [...] ».

L'état de l'immobilier n'est guère plus brillant et traduit l'absence d'entretien dont la maison de Laroque a souffert pendant les années de guerre et d'exil de ses propriétaires comme le révèle une expertise (voir ci-dessous) faite à l'initiative de Domènec Generès, grand oncle et tuteur de Domènec, Caietà et Magdalena, les enfants d'Antoni Perarnau.

Antoni Perarnau, pas plus que ses deux derniers propriétaires, n'a pas investi le moindre sou pour entretenir sa maison de Laroque dont l'état de vétusté est tel que l'on peut se demander s'il y a souvent séjourné.

Comptable de l'héritage des pupilles Perarnau, Domènec Generès entreprend dès l'année suivante des travaux de remise en état de la maison, des moulins et des puits à glace. Il charge Francesc Cardona de leur gestion.

Le 2 mars 1696, ce dernier procède aux paiements des artisans[47] :

– 4 reals d'argent par jour, à maître Esteve Flamari "*peyrer*" de Laroque pour 8 jours de travail pour avoir réparé le four à pain et réalisé certains travaux à la cuisine et au carrelage "*de la saleta a la qual si entra per la escala es devant del pou de dita casa*". Il paie aussi les matières premières nécessaires, à savoir 2 charges de chaux, du sable, de l'argile et 150 cayrous* achetés à la tuilerie de Maria Cabestany de Laroque au prix de 10 reals d'argent les cent.
– 1 real 1/2 pour chaque pièce achetée par maître Joan Pere Artigas, menuisier « *per les mans de una porta ha feta a la cambra y quatre plegadessas, ço es dos per dita finestra y dos per la porta* [...] ».

46. A.D.P.O. 1 E 667.

47. A.D.P.O. 8 J 5.

Expertise réalisée le 13/11/1695[1], par Pere Jacoti dit Laplanta “Mestre de cases” de Perpignan, ouvrier de la Maison et Corps du Patrimoine Royal des comtés de Roussillon et Cerdagne

« Pujant per la escala que es devant lo dit pou, ha trobat una sala o saleta que lo sostre de peu pla necessita de algunas petitas reparations per auer hi alguns cayrons al enreplat romputs y lo sostre de dita sala o saleta es de cairats molt vells y podrits y encanyssat de canyas molt vells y dolentas y ni ha alguns trossos de dit encanyssat de romputs. La porta que se entra a dit aposiento[2] de la sala o saleta que puja per la escala que es devant de dit pou se proba tambe molt dolenta.

Item a la cambra que si entra per la dita saleta o aposiento dalt dit que trau finestra devant la muralla de dit fort necessita tambe de algunas reparations en particular al sostre vist per ser aquell molt vell y las fustas molt podrides y dolentas, la finestra y porta de dit aposiento tambe se ha de acomodar per auer hi molta cosa de espatliats.

Item a la cuyna de dita casa se troba que la llar es tota espatllada y tant mateix lo forn es en dita cuyna y lo sostre de peu no es gens enrejolat al qual falta alguns petits reparos y tant mateix a la ayguera es en dita cuyna, a la qual cuyna no y ha sostre vist sino tant solament lo teulat y la porta de fusta necessita de accomodar la, y la finestra ques en dita cuyna que dona sobre de una escala per la qual se baixa a l’estable falta la finestra de fusta.

Item lo aposiento en lo qual es dita escala no y a sostre vist y aquell no es gens enrejolat y necessita de algunes reparations.

Item qui entra per dit aposiento a altre aposiento o saleta al qual y ha un escal fa panxa y la major part del sostre de pla es desenrejolat y los demes cayrons o rejolas que y son son tots romputs.

Item per lo dalt dit aposiento se entra a una cambra de la qual lo sostre de pla no es gens enrejolat y a las porta y finestras de tots los dits aposientos y faltan algunas petitas reparations.

Item a la cambra que si entra per baix de la escala de fusta per la qual l’escala se puja al segon sostre necessita de algunas reparations a l’enrejolat y lo sostre vist de dita cambra es molt vell y la fusta molt dolenta y podrida.

Item als demes aposientos del segon sostre y faltan a tots moltas reparations y aquells estan en molt mal estat en particular una paret ques troba en del mes alt fins al causol que lo causol es entre lo stable de dita casa y lo celler de l’oli y aquella necessita de moltas reparations [...] y a tots faltan portas y finestras de fusta y la escala de fusta es per pujar a dit segon sostre y ha alguns grahons romputs y falta part de la varana.

Item tots los taulats de dita casa estan en mal estat per ser las fustas de aquells molt vellas y podrides, y tant mateix los encanyssats y son com tambe las bigas se troban molt dolentas que de necessitat sen hi deuhen mudaralgunas als quals sostres o tarrats y faltan moltes teulas per auerni moltas rompudas.

Item al celler de l’oli ques al costat de dit estable y al dit estable com tambe a tots los altres aposientos baixes y faltan moltes reparations [...] y la escala per la qual se puja a dita casa y ha alguns grahons romputs [...]

Item las pilas de pedra son al celler de l’oli ni ha una de rompuda y los cobertons de aquellas son romputs com tambe les plegadisses[3] y los panys sens llum y desbaretats.

Item falta al demes aposientos de dita casa panys y claus a les demes portas com tambe tancadores a las finestras y finestrons.

Item contigus a dita casa [...] alguns patis descoberts y molt dirruits [...] ».

1. A.D.P.O. 8 J 2.
2. *Aposiento,* déformation de *aposento*, mot espagnol qui signifie pièce d’une maison.
3. *Plegadissa* ou *blegadissa,* en catalan normatif *frontissa,* signifiant charnière.

– 6 reals d’argent à Mr Colomer pour une serrure et une clé pour la porte de la chambre.
– 6 reals d’argent pour diverses clés.
Quelques années plus tard, en 1704, un “*inventaire des biens et hérédités des nobles pupilles de Perarnau*” est réalisé par leur nouveau tuteur et curateur Antoni Lassus.
En dépit des travaux précédemment effectués, ce document fait le constat que « *le toit de la maison se trouve encore en très méchant état, la cheminée étant coupée au haut du canal et aussi la canal de l’éguière qui ne peut contenir l’eau* [...] ».

Terrasse construite au début du XX^e s. sur la Place del Pou, venant s’appuyer sur le puits

Ancienne entrée principale de la maison du seigneur

Sans autres éléments sur cette rénovation on peut supposer que la maison retrouve progressivement un niveau de confort satisfaisant puisque les Perarnau s’y installent : Felix de Perarnau, chanoine d’Elne (frère d’Antoni) y meurt le 29/11/1725 et son neveu Domènec de Perarnau qui à sa majorité avait succédé à son père Antoni à la tête de la seigneurie, en fait “son habitation”[48] et y finit ses jours le 19/12/1746.
Un mois après, le 9/01/1747, sa veuve Theodora de Perarnau Camprodon, en sa qualité d’usufruitière fait dresser l’inventaire détaillé des biens mobiliers[49] présents dans la maison. Ce document révèle que ce grand édifice avait été divisé, une partie étant désignée comme “*appartenant à mr de Campredon*” (frère de Theodora).
Le 2/05/1756, Josep de Sarda investit à Laroque en achetant la maison attenante à Josep Prim[50]. Elle avait appartenu à la famille Joher pendant plus d’un siècle avant que Rosa Joher la vende à pacte de rachat, le 8/12/1747, à Josep Prim, tailleur d’habit qui l’a reconnue au *capbreu* de 1750 : « *Une maison sise au Fort près lo Portal confrontant d’orient avec la muraille du seigneur du lieu, rue de la Processo au milieu, d’occident avec la place nommée del Pou, de septentrion avec le seigneur du lieu et du midy avec un patus qui anciennement était la maison consulaire et la demoiselle Françoise Anglade et Cruells, rue au milieu*[51] [...] ». (voir plan). Il poursuit les acquisitions mitoyennes par l’achat, le 27/04/1762, d’un demi *patus* appartenant à Mariangela Cros épouse Maillol puis de sa maison (n° 3 sur le plan ci-dessous).
Quelques années plus tard, le 19/01/1770[52], Josep de Sarda vend la maison Perarnau de la *Plaça Nova* à Perpignan à un nommé Jaume Alaux. La maison de famille, la “*casa pairal*” que les de Sarda possèdent à Ille devient sa résidence principale. Il y mourra en 1782, de même que son frère Antoni en 1784 et sa sœur Maria-Teresa en 1790, qui se succèderont à la tête de la seigneurie.
Josep n’en délaisse pas pour autant sa maison de Laroque dans laquelle il fait des travaux comme en témoignent la date de 1770 gravée dans une brique du plafond du cellier ainsi que le nom SARDA insculpé sur un battant de porte. Les faiences des *fogons* (fourneaux) de la cuisine et les carrelages semblent dater de cette réforme.

48. A.D.P.O. 8 J 6.
49. Idem.
50. A.D.P.O. 8 J 66.
51. A.D.P.O. 8 J 32, p.366.
52. A.D.P.O. 8 J 48.

DANS LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

Décédée sans descendance le 31/05/1790, Marie-Thérèse de Sarda de Perarnau avait instituée comme héritière universelle Augustine Viader (p.68). La nouvelle baronne de Laroque épouse l'année suivante, le 7/02/1791, Jean Bordes Desprer. Mais le jeune couple n'aura guère le temps de profiter de leur maison rocatine. Quatre mois plus tard, les bouleversements de la Révolution les poussent à l'exil avec pour conséquence la saisie de leurs biens par la République pour être vendus comme Biens nationaux, incluant les deux maisons de Laroque. Le 15 Nivôse de l'An III (4/01/1795), les deux maisons sont expertisées par « *François Porteix et François Prim commissaires experts demeurant à la commune de la Roque, accompagnés des citoyens Jean Lafargue et François Grando officiers municipaux*[53] [...] » :

– Le "*Bien national appelé la Maison du seigneur*" est estimé à 2 000 livres (n° 1- 2 - 4 du plan ci-dessous)
– Le "*Bien national appelé la Maison petite*" est estimé à 300 livres (n° 3 du plan ci-desso us).

Deux mois plus tard, le 11 Ventôse de l'An III (1/03/1795), le Directoire du District de Céret procède à la vente aux enchères de plusieurs biens de l'émigré Bordes Viader dont :

– « *une maison dite maison du seigneur[...] confrontant d'orient avec la rue de la Procession, de midi avec la rue qui conduit au château, de couchant avec la Placeta del Pou, de septentrion avec Joseph Cabestany* [...] ».

Elle est adjugée au 3ème feu « *au citoyen Julien Bordes domicilié à Céret pour ami élu ou a élire [...] pour le prix et somme de 2 500 livres* [...] ».

– « *Une autre maison confrontant d'orient avec la grande maison, de midi avec la Placeta del Pou, de couchant avec la rue dite cul de sac, y compris à la dite maison la moitié d'un patus, le tout évalué à la somme de 300 livres* [...] ».

Elle est adjugée au 5ème feu « *au citoyen Jean Blasi domicilié à la Roque [...] pour le prix de 1 400 livres*[54] [...] ».

Nous laisserons de côté le devenir de cette dernière, figurant à la section B n° 147 du cadastre napoléonien de 1813 pour n'évoquer que celui de la "*Maison du seigneur*" composée des numéros :

148, Maison (1 a 90 ca) ; 149, *Patus* (23 a) ;150, Maison (1 a 02 ca) ; 151, Maison *patus* (1 a 51 ca) ; 152, Maison (28 ca), soit une surface totale de 494 m² qui en fait de loin la plus grande maison du vieux village.

Julien Bordes, l'acheteur de la "*Maison du seigneur*", ne s'était pas porté acquéreur pour lui-même mais "*pour un ami élu ou à élire*". Nous ignorons quel était cet ami mais savons qu'entre 1795 et 1813 date du cadastre, il a revendu la maison en plusieurs lots : les n° 148 et 149 à Jean Touron, le 150 à Marguerite Destrampe, le 151 à François Olibo et le 152 à François Mas.

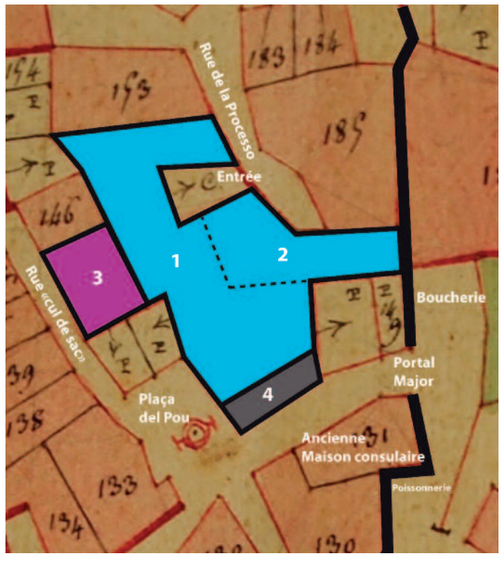

1. Maison du seigneur
2. Partie de la maison dans laquelle vit Mr De Camprodon
3. Maison de Mariangela Cros Maillol, achetée par Josep de Sarda
4. Maison Joher vendue à Joseph Prim achetée par Josep de Sarda en 1756

Parcelles 148 et 149

Pour Jean Touron, Receveur principal des douanes domicilié au Boulou, la maison de Laroque est une maison secondaire qu'il conserve peu de temps puis la vend le 16/10/1821, à l'administration des Douanes royales. Un an plus tard, le 27/10/1822, cette même administration, représentée par François Latouche inspecteur divisionnaire la remet en vente par adjudication. Nous ignorons les raisons sur ce qui s'apparente à une manœuvre entre le receveur Touron et son administration...

Au 5ème feu, la maison est adjugée à François Vilar, négociant de Laroque, au prix de 2 550 francs. Mais il déclare aussitôt « *qu'il s'était présenté pour le nommé Jacques Montauriol, propriétaire domicilié à la Roque son beau fils, que néanmoins il répondrait personnellement de la susdite somme* [...] *laquelle somme il a réellement payée de suite, ajoutant qu'elle provenait des fonds appartenant à son beau fils auquel il prétendait par cette raison que la propriété de la dite maison fut acquise exclusivement*[55] [...] ».

53. A.D.P.O. 1 QP 259.
54. Idem.
55. Archives privées, Jacques Sirère.

Plan cadastral napoléonien 1813

Plan cadastral 1937

François Vilar Reynes est issu d'une riche famille de *pagès* et de notaires de Céret. En 1712 son grand-père Joseph Vilar Martinez avait acquis la seigneurie de Nidolères (à l'est du Boulou) dont hérita son père Joseph Vilar Companyo. Fils cadet de ce dernier, François se marie avec Marie Manyera de Laroque où il vient s'installer. Cet aristocrate se range du côté de la Révolution et assiste à plusieurs reprises les commissaires chargés d'expertiser les Biens nationaux. Il se porte acquéreur de certains d'entre eux : une olivette, la tuilerie et le moulin à huile des de Bordes Viader et indirectement le *cortal* du seigneur. Sa réussite dans le négoce lui permet aussi d'investir dans l'achat d'autres terres agricoles. Notable de Laroque, il assure pendant l'épisode des Cents-jours de Napoléon, la charge de maire (du 5/06 au 2/09/1815) qu'il abandonne au moment de la Restauration.

De son union avec Marie Manyera sont nés huit enfants dont une des filles, Françoise s'est mariée avec Jacques Montariol[56] Bosch, propriétaire du moulin de la Place (p.133). Il est issu d'une dynastyie de meuniers originaires du Vallespir, établis à Laroque depuis 1717.

Comme son beau-père François Vilar, Jacques Montariol deviendra sous le Restauration un éphémère maire de Laroque (du 29/02 au 12/11/1831).

Avec Jacques et sa femme Françoise, la maison retrouve son rôle d'habitat principal ; elle est en outre idéalement située, à quelques pas du moulin de la Place.

Le 7/05/1863, il lègue par testament à son fils Joseph Montariol Vilar sa « *maison d'habitation avec grenier à foin et dépendances confrontant de trois côtés des rues, du derrière et côté Etienne Noell, la veuve Radoude née Blazy et l'ancienne boucherie*[57] [...] ». Il introduit néanmoins une clause qui consiste « *à la charge par lui de supporter au profit de Marguerite, ma fille, un droit d'habitation dans la chambre qu'elle occupe aujourd'hui [...] avec le passage ordinaire pour aboutir à dite chambre [...] mais seulement pendant le temps qu'elle gardera le célibat* [...] ».

Joseph vivra une trentaine d'années dans sa maison, d'abord avec sa première femme Marguerite Qués (décédée en 1869), puis avec Marie Llinas qu'il épouse en 1871.

Après son décès en 1893, ses biens sont partagés à l'amiable le 3/11/1894 entre ses deux enfants nés du premier lit, Joséphine et Jacques Montariol Qués. La maison est attribuée à Jacques (parcelles 445 et 442 du plan cadastral de 1937). La n° 442 correspond à la n° 148 du cadastre de 1813 moins la partie de Marguerite qui, bien que mariée en 1865, aurait gardé son droit d'habitation. Il y vit en célibataire neuf ans jusqu'à son mariage avec Zélia Riedlé en 1903. Le couple n'y demeurera pas longtemps car Jacques la vend le 6/07/1907 à Michel Sirère, "*facteur des Postes*[58]" de Laroque qui aménage une terrasse sur la rue de *la Processó* jusqu'à la muraille. À la même époque ou peu avant, une autre terrasse a été construite du côté de la Place du Puits, jusqu'à s'appuyer contre lui.

À la mort de Michel, son fils Henri en hérite, puis son petit-fils Jacques Sirère qui en est l'actuel propriétaire.

La partie de Marguerite a rejoint le patrimoine des successeurs de François Olibo pour se trouver en 1951 aux mains d'Arnaud Oliveres ; elle est agrandie en passage aérien sur la rue de *la Processó* [auj. Rue des rois de

56. Montoriol : la graphie du nom évolue vers le milieu du XIXe s. en Montauriol puis en Montariol.
57. Archives privées, Noelle Sarrazin Reig.
58. Archives privées, Jacques Sirère.

La terrasse entre la maison et la muraille forme un porche où passe la rue de la Processó [auj. rue des Rois de majorque]

Majorque]. C'est cette partie, en rouge sur le plan cadastral de 1937 ci-dessus, que sa petite fille Renée et son mari Antoine Sevilla vendent en 1995 à Anne-Marie Buche épouse de Jacques Sirère.

Autres parcelles

La n° 150, l'ancien appartement de Mr de Camprodon qui était en 1813 à Marguerite Destrampe appartient aujourd'hui à Jean Louis Wormser.
La n° 151 de François Olibo en 1813 est passée en 1951 à Arnaud Oliveres et a depuis été vendue par ses héritiers à Klas Gustaf Brannstrom.
La n° 152 de François Mas est de nos jours propriété de Mr Giralt.

1770, date inscrite sur une brique attestant d'une importante rénovation de l'édifice mise en œuvre par Josep de Sarda dont on trouve le nom gravé sur une des portes. La cuisine avec les fogons à la façade en faïences rouges et la chambre seigneuriale s'inscrivent dans cette réforme*

Maison Sobrepera

La maison Sobrepera / Mairie et école vers 1900

ORIGINES

Le 30/04/1504, Jaume Reig reconnaît un verger qui a succédé à deux maisons détruites : « *quendam viridarium situs in bario dicti loci que antiquitus solebat esse duas domos confrontatum in [...] corrego de Gatilepa et in via publica*[59] [...] ». Ces deux maisons, déjà démolies en 1504, pourraient dater du XIVe s. Son fils Laurent Reig, menuisier, fait construire à l'emplacement de ce verger une nouvelle maison vers le milieu du XVIe s. À sa mort, elle revient à sa mère Clara, puis en 1571 à sa sœur Eulalie. Le fils de celle-ci, Miquel Carrera Reig, en hérite puis la vend le 26/06/1572 à Guillem Perer, forgeron, qui la reconnaît, le 24/01/1589, au *capbreu* réalisé pour Felip Galceran de Castre Pinós : « *quandam domum sitam in barrio dicti loci in vico vulgo dicto la devallada de la plassa qui va al carrer devall*[60] [...] ». À sa mort, la maison échoit à sa fille Anna ; elle la reconnaît au *Llevador de cens* de 1622[61] : « *una casa a la devallada de la plassa qui va al carrer devall afronta ab Jaume Bianya y ab Joan Antoni Marti sebater* [...] ».

HISTOIRE

La famille Sobrepera (p.359)

En 1611, Anna Perer avait épousé Gaspar Sobrepera, verrier, descendant d'une riche famille de *pagesos** et de verriers établis à Villelongue-dels-Monts et Laroque.
Leur fils aîné, **Galderich Sobrepera Perer**, hérite des biens parentaux dont un champ sur lequel il construit un mas (*mas d'en Banyuls* - p.324) et la maison qu'il reconnaît le 14/09/1657, au *capbreu* établi pour Josep Perarnau. Il étoffe cet héritage par de nombreux achats de champs, vignes et surtout olivettes, au total 42 ayminates de terres qui font de lui, en 1665, le troisième tenancier de Laroque. Ces acquisitions foncières marquent un changement dans la stratégie familiale qui se traduit par l'abandon de la profession de verrier au profit de celle de *pagès**. Elles s'inscrivent dans une reconversion conséquente de la fin de l'artisanat du verre dans l'*Albera* (p.213).

59. A.D.P.O. 8 J 22 f°55v°.

60. A.D.P.O. 8 J 24 f°74v°.

61. A.D.P.O. 8 J 27.

Pagès, tel sera désormais le destin **d'Antoni Sobrepera Iguonet**, fils de Galderich et de Joana Iguonet qui poursuit la politique d'investissements de son père. Il achète à Pere Martí, le 24/09/1680, la maison mitoyenne à la sienne (au nord) de *la Devallada de la plaça* et, en 1681, les *mas d'en Bianya* (voir *mas d'en Rocaries* p.326) et *d'en Candell* (voir *mas Chevalier* p.356).

En 1688, dans un *capbreu* élaboré pour Antoni de Perarnau, Antoni Sobrepera reconnaît tenir, outre les trois mas, deux maisons mitoyennes : « *una casa scituada en lo carrer dit de la devallada de la plassa qui va al carrer devall* », et « *una casa en los barris scituada a la devallada dels molins fariners y devant lo moli olier propris del senyor, confrontant ab altre casa mia de dos parts*[62] [...] », ainsi qu'une maison lui servant de *paller* dans le *carrer del Puig*, et 67 ayminates de terres ; le tout faisant de lui le deuxième tenancier de Laroque.

Cette fortune foncière est dévolue à son héritier **Emmanuel Sobrepera Reig** (1666 - 1707). Elle lui permet de mettre un pied dans la bourgeoisie en se mariant en 1683 avec Marianna de Travi (p.357). Après la mort d'Emmanuel, le 1/02/1707, son épouse fait procéder à un inventaire des biens reçus en héritage. Il nous donne le détail de tous les objets et ustensiles se trouvant dans les deux maisons. Si la description des lieux ne permet pas d'aller jusqu'à dessiner un plan, elle autorise l'esquisse suivante :

– un rez-de-chaussée avec une entrée, un grand et un petit celliers ou caves, un cellier à huile et les écuries.

– un premier étage, avec la cuisine et 3 chambres, un *pastador**, une salle équipée de 2 tables, 3 bancs et 14 chaises, 2 autres chambres.

– un grenier.

Cet inventaire reflète la grande fortune de cette famille de *pagès* aisés qui favorise l'union, en 1698, entre **Marie Sobrepera Travi**, la fille d'Emmanuel et de Marianne, et Joseph de Forcades bourgeois honoré de Perpignan, docteur en droit, Prévôt des troupes royales de Roussillon, fils d'Onofre Forcades, Conseiller du roi et Capitaine général des troupes de Sa Majesté.

Le 26/04/1749, Marie reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau, les biens de Laroque dont elle a hérité de ses parents. Ils comprennent entre autres : « *une maison sise au dit lieu à l'endroit nommé devaillade de la place qui va au Carrer de Vall confrontant d'orient avec Félix Reig correch de Gatillepis au milieu, d'occident avec la dite rue [...] de midy avec Felix Reig [...]. Plus une maison sise au dit lieu a la devaillade du moulin à farine et au devant du moulin à huile du seigneur confrontant d'orient et midy avec la dite reconnaissante, d'occident avec le dit moulin à huile rue au milieu*[63] [...] »

Entre temps, le 3/08/1717, la fille de Marie et Joseph Forcades, Madeleine de Forcades Sobrepera (1701-1787), s'était mariée avec François Gérard de Banyuls, 3ème Marquis de Monferrer.

La famille Banyuls de Montferrer

Ces deux maisons passent à "*Done Magdeleine de Forcades Marquise douairière de Montferré*" puis à son fils "*Don Raymond de Banyuls, Capitaine au Régiment de Royal Navarre cavalerie*", Chevalier de Montferrer (p.359).

Au cadastre napoléonien de 1813, les maisons ont été réunies pour n'en faire plus qu'une seule : section "le Village", parcelle n° 283, surface 2 a 40 ca. Nous ne possédons aucun document sur les travaux qu'a pu faire le Chevalier, mais son désir de séjourner en partie à Laroque l'a conduit à transformer en profondeur ces deux bâtisses au profit d'une plus spacieuse et confortable.

Sans pouvoir être très précis sur son plan on peut néanmoins en dessiner les grandes lignes en se référant au cahier des charges des modifications qui y seront apportées ultérieurement, en 1873 (voir ci-dessous) :

– le rez-de-chaussée, outre l'entrée principale dans laquelle se trouve l'escalier qui monte à l'étage, semble conserver ses fonctions habituelles de celliers à vin et à huile.

– le premier étage comprend la cuisine avec la cheminée, le four, les fourneaux, une aiguière ; un salon attenant à la cuisine, un autre attenant à une terrasse ; trois chambres dont deux donnant sur la rue.

– le deuxième étage est plus difficile à cerner. Nous n'avons la certitude que d'un salon et d'une chambre.

– le troisième étage correspond au grenier.

Le 15/031817, sans enfant, le Chevalier lègue par testament cette maison et les biens qu'il possède à Laroque à Julie Rocaries Parès, fille de Joseph Rocaries qui possède le *mas d'en Rocaries* et la maison mitoyenne à celle du

62. A.D.P.O. 8 J 31 f°29-36.

63. A.D.P.O. 8 J 32.

Chevalier (au sud). Il donne aussi à Julie Gaspa née Pétran[64], marraine de Julie Rocaries, l'usufruit de cet héritage « *pour qu'elle puisse en jouir toute sa vie durant. Je lui lègue également tout ce qui se trouvera le jour de ma mort dans ma maison de Laroque*[65] [...] ». À charge pour Julie Gaspa de « *loger, nourrir et entretenir tant en maladie qu'en santé sa filleule Julie Rocaries et qu'elle lui paye tous les ans 150 francs* [...] », pension qui sera augmentée de 50 francs le jour où celle-ci se marie et quitte la maison de sa marraine. Le Chevalier meurt le 15/04/1820.

LA MAIRIE ET L'ÉCOLE

Le 27/11/1847, bien des années après la mort du Chevalier, Julie Rocaries se marie à l'âge de 48 ans, avec Jacques Tisané. Licencié en droit, ce dernier sera maire de Laroque sous le Second Empire de 1860 à 1865, puis en 1871, juge de paix du canton de Latour.

Après la mort de son épouse, Jacques Tisané décide de vendre la maison connue au village comme *la maison Tisané*. En 1871, la commune décide de s'en porter acquéreur. Le 4/10, le maire Martin Durand communique au Conseil municipal le projet d'achat de cette maison et des travaux à y faire, soit un investissement total de 13 500 francs : « *Considérant que la sus-dite maison est située au centre du village et est assez vaste pour contenir les divers services qu'il s'agit d'y établir. Considérant que dans l'intérieur du village il n'y a pas d'autre local ou de terrain convenable pour y disposer les maisons d'école et que dès lors il importe de profiter de l'occasion avantageuse et unique qui se présente aujourd'hui*[66] [...] ».

Le Conseil autorise l'acquisition de l'immeuble « *pour être affecté au service de l'enseignement primaire et de la mairie* [...] » et le recours à un emprunt de 9 500 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Mais cet établissement ne donnera pas suite et c'est un particulier qui prêtera la somme au taux de 6%.

Le devis des travaux établi par Joseph Cavaillé maître maçon de Sorède et Joseph Molins menuisier à Laroque, se monte à 4 000 francs que la mairie financera par une subvention du Conseil Général. Leur adjudication a lieu le 19/01/1873, au profit du seul soumissionnaire, Jacques Arnaudies maçon à Laroque qui accepte le marché au prix de 4 432 francs, montant révisé du devis initial.

Ces rénovation et restructuration du bâtiment consistent[67] à :

– Au rez-de-chaussée : démolir le vieil escalier montant à l'étage remplacé par un nouveau de 17 marches ; en construire un second de 35 marches permettant d'accéder directement au logement de l'institutrice au 2ème étage.
– Au 1er étage : démolir la cuisine, le salon et les chambres pour créer les salles de classe des garçons, des filles, la salle de la mairie et l'escalier permettant d'accéder au logement de l'instituteur. Agrandir les 4 fenêtres existantes.
– Au 2ème étage : démolir les différentes pièces pour y bâtir les deux appartements de l'instituteur et de l'institutrice composés chacun "*d'une cuisine, d'un salon et de trois chambres à coucher*".
– Au grenier : changer des poutres et refaire des planchers.
– Restaurer la toiture et refaire les peintures intérieures et extérieures.

Le 25/10/1873, Mr Desarnaud, conducteur des Ponts et Chaussées et directeur des travaux, délivre le procès verbal de réception, reconnaissant "*que ces travaux sont terminés et qu'ils peuvent être reçus provisoirement*"[68].

Ecoles et mairie débutent une cohabitation de 58 ans dans l'ancienne *maison Tisané*.

Pourtant, dès 1882, l'augmentation du nombre d'élèves et leurs mauvaises conditions de scolarisation avaient déjà rendu le lieu obsolète. Un premier projet de construction d'un groupe scolaire au lieu dit "*les Famades*" est alors décidé. Il n'aboutit pas et, parenthèse de la Grande Guerre oblige, il faudra attendre 1922 pour voir un nouveau projet émerger sur un autre terrain au "*Pas d'en Malès*" (emplacement actuel des écoles). Il mettra 9 ans à se concrétiser et le 27/09/1931, la nouvelle école de Laroque est inaugurée. La Mairie continue à occuper seule la maison Tisané.

64. Julie Pétran Ornan (ou Peltran ?) était la fille de Roch Peltran, aubergiste et de Marie Ornan. Elle a épousé le 9/08/1796, à Laroque, Joseph Gaspa d'Argelès-sur-Mer, chirurgien. Ce dernier figure en 2e position derrière Joseph Malzach sur la liste des 30 plus imposés de la commune de Laroque établie le 14/08/1833.
65. A.D.P.O. 3 E 27/26.
66. A.D.P.O. 78 EDT 20.
67. A.D.P.O. 78 EDT 122.
68. A.D.P.O. 78 EDT 12.

LA NOUVELLE MAIRIE ET LA SALLE DES FÊTES

Un premier projet

Le 25/06/1938, Joseph Carbonneil, maire de Laroque, expose au conseil municipal « *l'état défectueux et de ruine de l'immeuble de la mairie*[69] [...] ». Il propose sa reconstruction en lieu et place. L'immeuble comprendrait :

– Au rez-de-chaussée, une "*salle pédagogique*" de 214 m² « *répondant aux besoins de la population, de réunions et de démonstrations de toute nature [...] cinéma, danses* [...] ».
– Au 1er étage, la mairie.

Son financement serait assuré par un emprunt auprès du Crédit Foncier (5% sur 30 ans). Accord unanime du Conseil qui désigne Jean Gelly comme architecte.

Un an plus tard, le 19/05/1939, le maire présente au conseil « *les plans et devis exécutés par mr Gelly architecte à Perpignan* [...] ». Le projet est ensuite transmis au Préfet puis au Comité Départemental d'hygiène qui, dans sa séance du 11/07/1939, fait plusieurs observations sur la nécessité de mettre en place une fosse septique, sur la sécurité (porte de secours), sur l'absence de chauffage et de matériel de défense incendie.

Mais la guerre arrive et le projet passe aux oubliettes.

Avec l'invasion de la zone libre par les troupes allemandes, Laroque doit faire face à la réquisition des écoles transformées en hôpital militaire. Les classes doivent un temps se replier sur la mairie[70].

Le projet définitif

Il faut attendre deux ans après la Libération pour voir le projet renaître de ses cendres. Le 4/04/1947, Louis Solé, maire de Laroque, informe le conseil que Jean Gelly étant décédé, Joseph (dit Jo.) Prudhomme, architecte à Perpignan a été désigné pour le reprendre « *devant l'urgence qui se fait sentir de reconstruire la mairie, le bâtiment actuel menaçant de s'écrouler*[71] [...] ».

Dressé dès le mois d'octobre, le nouveau projet d'un montant de 6 166 500 francs est présenté le 19/03/1948 au conseil municipal qui l'approuve :

« *[Il] comporte la démolition totale de l'immeuble actuel, dont aucune partie ne peut être conservée en raison de son état de vétusté bien reconnu, jusqu'au niveau du rez-de-chaussée ; les deux murs mitoyens seront seuls conservés [...]. Sur cet emplacement devenu libre, il sera édifié un nouvel immeuble. Il sera presque entièrement construit en béton armé [...]. Le bâtiment sera couvert en toiture-terrasse en béton armé, visitable mais non publique et revêtue d'une chape imperméable*[72] [...] ».

En voici ses grandes lignes :

– Sous-sol : un urinoir et 3 WC, alimentés en eau par le Ruisseau de la Ville (ancien *Rech dels molins*) qui récupèrera aussi les eaux usées.
– Rez-de-chaussée : une galerie d'entrée avec porche, un vestibule d'entrée avec un escalier d'accès aux étages, une grande salle avec scène, une petite salle (buvette) « *avec terrasse couvrant le large ruisseau qui longe le mur postérieur de l'immeuble. Un escalier de secours débouchera dans le passage du ruisseau* [...] ».
– 1er étage : les galeries latérales de la grande salle, une pièce sur le porche et le vestibule d'entrée pour le secrétaire de mairie, et à l'arrière côté ruisseau, une grande pièce de réunion.
– 2ème étage : la grande salle de Mairie (à l'occasion salle de mariage), un cabinet pour le maire et une grande salle pour sociétés diverses.
– Toiture-terrasse avec accès par un petit escalier en bois.

Le 1/04/1949, suite aux indications de la Commission Départementale des Bâtiments, des révisions sont intégrées qui portent le budget à 9 967 500 francs (en hausse de 62%). Le 3/10/1950, le maire Louis Solé expose au Conseil qu'il a obtenu l'accord de prêt d'un montant de 10 000 000 francs (6% sur 30 ans) auprès de l'Union des Caisses Centrales de la Mutualité Agricole[73]. Le 8/02/1951, une Adjudication Restreinte sur Rabais retient les entreprises suivantes : maçonnerie, Grau Victor à Elne ; menuiserie, Joseph Bourges à Port-Vendres ; plomberie - chauffage, Georges Matignon à Laroque ; électricité : Georges Matignon à Laroque ; peinture - vitrerie : Abdon Moner à Perpignan.

69. A.D.P.O. 78 EDT 20.
70. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.
71. Archives municipales de Laroque, Projet de construction d'une mairie et salle des fêtes, Rapport de l'architecte.
72. Archives municipales de Laroque, Projet de construction d'une mairie et salle des fêtes, Mémoire justificatif de l'architecte.
73. A.D.P.O. 78 EDT 22.

Pendant la durée des travaux, la mairie devra déménager. Le 21/03/1951, décision est prise « *d'installer les archives et les bureaux de la mairie dans une salle de l'ancien café du Centre jusqu'à la construction complète de ce nouvel édifice qui donnera à la commune un cachet d'embellissement digne de ses habitants*[74] [...] ».

En 1952, alors que les travaux battent leur plein, de nouveaux dépassements budgétaires contraignent le maire, Louis Solé, à réunir le Conseil municipal, le 12/01, pour lui exposer que compte tenu « *de l'augmentation de la main d'œuvre et des matériaux et de différents travaux imprévus [...] l'emprunt de 10 000 000 francs ne suffira plus à couvrir les frais de construction de la mairie salle des fêtes et qu'il faudra demander à la Caisse Centrale de la Mutualité agricole de nous consentir un nouvel emprunt de 4 000 000 francs*[75] [...] ». Le conseil n'a d'autre choix que de donner son accord.

Au premier trimestre 1953, l'édifice est achevé et inauguré le 29/03. Le 7/04/1954, l'architecte Jo. Prudhomme procède à la réception définitive des travaux.

La Mairie et la Salle des Fêtes partageront cet édifice pendant 36 ans.

Le 17/12/1987, le Conseil municipal présidé par le maire Sébastien Martinez considérant que « *l'immeuble dont dispose actuellement la Commune pour les bureaux de la Mairie n'est plus adapté aux besoins du service ; bureaux non fonctionnels et exigus, pas de possibilités d'extension* [...] », décide d'acquérir "*l'immeuble Carbonneil*" actuellement en vente pour installer la Mairie « *dans la zone charnière entre le vieux et le nouveau village, face à la nouvelle Poste [...]. L'immeuble envisagé réunit les conditions requises pour un établissement de ce genre*[76] [...] ».

Le déménagement de la Mairie dans "*l'immeuble Carbonneil*" se fera dans le courant du second semestre 1989, laissant la Salle des Fêtes seule dans l'édifice de la Côte de la Place.

Elle y restera encore 19 ans, jusqu'à la construction d'un nouveau local, le Foyer d'Animations Communales (F.A.C.) à proximité de la nouvelle zone commerciale du village.

Le 4/03/2008, Maryse Armada, maire de Laroque, porte à la connaissance du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours « *que les locaux de la salle des fêtes, sise Côte de la Place, ont été désaffectés*[77] [...] ».

En 2014, Christian Nauté, nouveau maire, envisage de créer dans ces locaux un "Centre d'interprétation Médiéval Transfrontalier de l'Albera". Mais le projet ne se concrétise pas, laissant pour quelques années encore le bâtiment à l'abandon. Réélu en 2020, Christian Nauté décide d'en faire une "Maison de la Culture" permettant d'accueillir dès 2023 « *un grand nombre d'activités artistiques [...] ainsi qu'un atelier pour les artistes de passage*[78] [...] ».

Maison de la cuture, 2023

Les travaux de réhabilitation de l'édifice ont respecté son style Art Déco qui en fait son originalité

74. A.D.P.O. 78 EDT 22.
75. Idem.
76. Archives municipales de Laroque, extrait du registre des délibérations de la commune, séance du 17/12/1987.
77. Archives municipales de Laroque.
78. Bulletin municipal El Rocati, n° 45, Automne 2022.

Un édifice dans le style Art Déco

Salle des Fêtes, 1953

En choisissant Jo. Prudhomme, la mairie de Laroque s'assurait du concours d'un architecte en vue sur la place de Perpignan. Il faisait partie de cette nouvelle génération qui comptait entre autres Louis Trenet (oncle de Charles), Alfred Joffre, Félix Mercader, Raoul Castan et surtout Edouard Mas-Chancel et Férid Muchir.
Dans l'entre-deux guerres et jusqu'aux années 1950, ils ont façonné de leur personnalité le paysage urbain de la capitale roussillonnaise où Jo. Prudhomme signa deux édifices dans le secteur urbain de la place Cassanyes en 1934 et 1947-1953.
Les racines de leur style architectural plongent dans le mouvement Art Déco qui tient son nom de l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris en 1925. Il se caractérise à la fois par un retour à la rigueur classique avec des lignes épurées et des formes géométriques enrichies d'emprunts à l'architecture navale à la mode des paquebots transatlantiques (coursives à bastingages, hublots...). Mais d'autres influences stylistiques viennent nourrir leur créativité comme le régionalisme d'inspiration "romano-catalane" avec ses décors de briques (cayrous) et ses baies jumelées en plein cintre avec colonnettes ou piliers à chapiteau en béton ou sculpté, ou encore le modernisme selon les "*cinq points*" de l'architecture de le Corbusier parmi lesquels le toit-terrasse.

À Laroque, Jo. Prudhomme ne s'est guère soucié d'intégrer sa création dans le tissu urbain existant du village, mais a choisi d'exporter en l'adaptant un modèle de bâtiment de style Art Déco en vogue à Perpignan dont il représente à Laroque un des derniers fleurons.
On retrouve en effet dans la façade de l'édifice de la Mairie - Salle des Fêtes, la quasi totalité des critères architecturaux définis ci-dessus : matériaux associant béton et briques, formes géométriques épurées, clin d'œil au style roman au niveau des baies du deuxième étage jumelées en plein cintre avec colonnettes à chapiteau en béton, hublots dans l'esprit paquebot et toit-terrasse...
Tous ces éléments qui le feraient presque passer inaperçu dans le foisonnement des créations perpignanaises, en font une pièce unique et originale au sein du village de Laroque.

Salle des Fêtes, 1953
Vue intérieure de la salle de spectacles

Maison Justafré

La maison Justafré vers 1900

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 16.66” N - 2° 55’ 55.24” E

La maison se situe au nord-ouest du vieux village, au pied de l’enceinte fortifiée, dans la ruelle qui descend de la rue du Château à la *font dels Malers* [auj. sentier du Malès].

DÉSIGNATION

XIV[e] s. “*domus*” [maison], XV[e]/XVI[e] s. “*domus sive cortale*” [maison ou *cortal*], XVII[e] s. “*patus*”, fin XVII[e] s. “*domus*”, XVIII[e] s. “*grange*”, XIX[e] s. “*maison*”.

HISTOIRE

La première mention de cet édifice date du 4/08/1396 lorsque Jacma Salauert reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *unam domum et unam triliam contiguas [...] in Ripparia subtus portam Bigordanam confrontat [...] in via publica qua itur a la font dels Melers et ex duabus partibus in Ripparia dicti loci de Ruppe*[79] [...] ».

Il s’agit d’une maison extra-murros et d’une vigne sous la forme d’une treille, situées sous la porte de *la Bigordana* sur le chemin qui mène à la *font dels Malers*.

En 1455, Pere Bianya déclare ces biens au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós. Il y est précisé que la maison est aussi un *cortal* : “*domum sive cortale*[80]”. Il les vend à Salvador Carreres qui en 1504, reconnaît les tenir pour Pere Galceran IV de Castre Pinós[81]. Ils passent ensuite à Raphaël Carreres et à son neveu qui les vendent à Miquel Martí le 8/11/1588. Dans la reconnaissance faite par ce dernier en 1589 pour Felip Galceran de Castre Pinós, la treille est devenue un simple jardin et le *cortal* une cour fermée, suite à l’effondrement du toit : « *Quendam ortum et patuum contiguos qui antiquitus era cortale et trilla*[82] [...] ».

79. A.D.P.O. 8 J 20 f°25.
80. A.D.P.O. 8 J 21 f°44.
81. A.D.P.O. 8 J 22 f°12.
82. A.D.P.O. 8 J 24 f°69 -bis.

En 1665, Honorat Serra qui possède également plusieurs terres à *Rocavella* (p.274), les reconnaît au *capbreu* établi pour Josep Perarnau : « *Quendam ortum et patuum contiguos qui antiquitus era cortale et trilla*[83] [...] ». Son fils Josep en hérite et après avoir procédé à la restauration de la cour pour en faire à nouveau une maison, la vend le 19/03/1686 à Josep Justafré : « *quandam domo et horto contiguis sitis in dicto loco de la Rocha extra et prope muros dicti loci y baix lo Portal antigament anomenat de Na Bigordana y del Morer [...]*[84] ». La famille Justafré est originaire de Les Illes. Au milieu du XVII[e] s., « *une branche des Justafré, récemment installée à Maureillas, a émigré à Laroque-des-Albères*[85] [...] ».

Plan cadastral napoléonien, 1813

Dans la première moitié du XVIII[e] s., Anne Justafré et son fils Joseph (junior) vendent “*à pacte de rachat*” à Pierre Macabies : « *une grange près de la muraille, au-dessous du portal dit de Bigordana y del Morer confrontant du midy et de septentrion avec Joseph Justafré, d’occident avec la Rivière du dit lieu*[86] [...] ». Ce dernier la reconnaît le 31/10/1749 au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon. Cette vente ne concerne qu’une partie du bâti, l’autre restant la propriété de Jacques Justafré Tarrès, puis après sa mort en 1794 celle, indivise, des quatre enfants qu’il avait eu avec son épouse Antoinette Comas.

En 1813, au cadastre napoléonien, la partie de Pierre Macabies appartient à Jacques Pujas : “*n° B 68, Maison, Le Village, Surface 27 ca*” et l’autre partie est propriété des “*héritiers de Jacques Justafré*” : “*n° B 69, Maison et Patus, Le Village, Surface 45 ca*”.

Etienne Cazadamont, par son mariage avec Anne-Marie Pujas, fille de Jacques, hérite de la partie n° B 68. Par ailleurs, Michel Bes rachète aux héritiers Justafré, le 5/08/1836, les 3/4 de leur partie n° B 69 et le 6/10, le 1/4 restant[87], devenant ainsi propriétaire de la totalité de la parcelle.

Ventes et héritages successifs ne changeront rien à cette dualité qui perdure encore de nos jours.

Vue actuelle de l’ancienne maison Justafré, divisée en deux unités.
À droite le “sentier du Malès”

83. A.D.P.O. 8 J 25, f°64.
84. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014, p.151.
85. Justafré M., *Les Justafré et Las Illas. Une famille et une communauté catalanes du XVI[e] au XIX[e] siècle*, Edition Trabucaire, 2013.
86. A.D.P.O. 8 J 32 f°185.
87. A.D.P.O 3 E 58/27, notaire Adolphe Sèbe.

Cortal de la Vesa

Le cortal de la Vesa vers 1900

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 10.26” N - 2° 55’ 55.79” E

L’ancien *cortal de la Vesa* ou du seigneur, aujourd’hui restauré, est une maison de la rue de la Vèze (*la Vesa*).

DÉSIGNATION

Du XV^e^s. au XVIII^e^ s. ,”*cortal de la Vesa*”; fin XVIII^e^ s., “*petite maison*”; XIX^e^ s., “*maison*”

HISTOIRE

Le 26/11/1455, Miquel Tolosa, notaire, reconnaît au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Unum cortale situs in bario dicti loci confrontatum in via publica et in ripperia dicti loci*[88] [...] ».

En 1504, son tenancier est Pere Jalbes ; dans la reconnaissance qu’il en fait pour Pere Galceran IV de Castre Pinós le *cortal* est appelé “*lo cortal de la Vesa*”[89]. La *Vesa* est l’abréviation du mot catalan *devesa* qui désigne une terre (souvent des bois) mise en défens, c’est-à-dire protégée. Ici, au pied de la muraille du vieux village, il s’agit de jardins de familles fortunés : notaires comme Miquel Tolosa ou *mercaders* (marchands) comme Antoni Pals, époux d’Angela Jalbes, fille de Pere, dont le fils Jaume Pals Jalbes est bourgeois de Perpignan.

Le petit-fils de ce dernier, Joseph Taquí i Pals, est aussi bourgeois honoré. Pendant la guerre entre la France et l’Espagne, ayant choisi le camp espagnol, il doit s’exiler à *Barcelona* et se trouve contraint de céder ses biens de Laroque dont sa maison dans le vieux village (p.171) et le *cortal*. Le 11/03/1654, il les vend à Antonio Generès, seigneur de Saint-Estève et beau-père du seigneur de Laroque Josep Perarnau, en exil eux aussi. La vente est faite à *Barcelona* en présence de ce dernier ; elle comprend entre autres un « *cortal dirruit y pessa de terra contigo vulgarment dita la Vesa de sinch aimynadas al barri de dit lloch afronta ab [...] la Ribera de dit lloch y ab lo cami de la font de la Vesa*[90] [...] ». Le *cortal*, en ruine, se situe sur une parcelle de 5 ayminates (environ 3 ha).

88. A.D.P.O. 8 J 21 f°89.

89. A.D.P.O. 8 J 22 f°62.

90. A.D.P.O. 8 J 19 p.157-160.

Dix ans plus tard, le 15/09/1664, Antonio Generès échange avec Josep Perarnau les biens ci-dessus contre des terres que le seigneur de Laroque possède à Saint-Estève. Cet échange était déjà convenu dès 1662 suivant un “*acte de concordia*” signé devant notaire.

Nous retrouvons ensuite ces biens aux inventaires successifs de la seigneurie :

– 1679 : « *lo ort de la Vesa de una cara rodejat de parets ab sa castanyeda en aquell contiguo*[91] [...] ».

– 1692 : « *un hort en dit lloch dit la Vesa ab sa caseta y castanyeda en aquell contiguo afronta ab lo sementir, ab la Riuera*[92] [...] ».

– 1696 : « *un hort dit la Vesa ab sa caseta, castanyers y noguers affronta ab lo sementiri, ab la Ribera*[93] [...] ».

– 1704 : « *un jardin lieu dit a la Beza avec une petite maison, chataniers et noyers au costé, confrontant avec le simetière du dit lieu, avec la Rivière et avec autres, la dite petite maison se trouve en très mauvais état, sans cheminée et sans plancher et le toit tout détruit*[94] [...] ».

– 1747 : « *pièce de terre partie bois de chatanyer et partie jardin nommé la Beza de contenance en tout de quatre ayminates de terre [...]*[95]».

– 1756 : « *une pièce de terre jardin dit la Beza de contenance de deux eyminattes de terre mediocre arrosable plus une pièce de terre attenant le sus dit jardin dit bois chateniers batards de contenance de une eyminatte et demy de terre mauvaise qui sert de promenade au dit jardin et ne produit rien*[96] [...] ».

– 1775 : « *une pièce de terre jardin dit la Besa de contenance de deux ayminattes de terre mediocre arrosable plus une pièce de terre attenante a la susditte bois chatteniers battards de contenance de une ayminatte de terre mauvaise qui sert de promenade au dit jardin et ne produit rien*[97] [...] ».

Après la Révolution française, l’héritière de la seigneurie Augustine Bordes Viader et son mari prennent à leur tour les chemins de l’exil pour *Barcelona*. Leurs biens, dont ceux ci-dessus, sont saisis par la République pour être, en partie, vendus comme Biens nationaux. le 26 Pluviose de l’An III (14/02/1795), le Directoire du District de Céret procède aux premières enchères de :

– « *Une chateniere dite de la Besse de contenance d’environ deux eminates confrontant avec [...] l’horte qui forme l’autre lot ; laquelle chateniere a été évaluée par les experts a la somme de deux mille cinq cent livres*[98] [...] ».

– « *Un jardin dit la Horte de la Besse et une petite maison, d’environ deux eminates [...]; lequel jardin et petite maison ont été évalués par les experts a la somme de trois mille livres*[99] [...] ».

Leur adjudication définitive a lieu un mois plus tard le 11 Ventose de l’An III (1/03/1795). Le jardin et la maison de *la Vesa* sont adjugés « *aux citoyens Xinxet Lanquine et Antoine Garau tous domiciliés à la commune de Collioure*[100] [...] ». L’acte d’achat est passé le lendemain devant les administrateurs du District de Céret.

Sept ans plus tard, le 1/04/1802, Xinxet Lanquine notaire à Collioure, vend la maison et le jardin d’une surface de 150 ares à François Vilar. Au décès de ce dernier, le 28/03/1825, le jardin est divisé entre ses quatre fils, François, Pierre, Paul et André Vilar Manyères, tandis que Pierre et Paul se partagent la maison. Ils la vendent en 1880 à François Darné, fabricant de manches de fouets qui aussitôt procède à son agrandissement. La même année, son frère Joseph construit une maison mitoyenne et, en 1884, son frère Ferréol, une autre maison.

Si au début du XIX^e^ s., l’ancien *cortal* était l’unique bâtiment du quartier de *la Vesa*, ce n’est plus le cas à la fin du siècle : au gré des ventes de parcelles, trois autres maisons ont été construites. Elles seront une dizaine dans les années précédant la seconde Guerre mondiale et 17 de nos jours.

91. A.D.P.O. 1 E 66.7.
92. A.D.P.O. 1 E 667.
93. A.D.P.O. 8 J 2.
94. A.D.P.O. 1 E 667.
95. A.D.P.O. 8 J 6.
96. A.D.P.O. 8 J 66.
97. Idem.
98. A.D.P.O. 1 QP 259.
99. Idem.
100. Idem.

Paysage de la plaine et du piémont

Comme nous l'avons souligné, si *capbreus* et cadastres sont avant tout des documents à finalité fiscale, les informations qu'ils compilent sont du plus grand intérêt pour la compréhension des paysages. Les déclarations donnent des indications sur la nature d'occupation des sols : terres, champs, vignes, olivettes, pâtures, prés, bois... Les trois premiers *capbreus*, 1375/1396, 1455, 1504 ne quantifient pas les parcelles ; ce n'est qu'à partir de 1588 que leur surface est mentionnée en ayminate* et cartonate*, anciennes mesures agraires, que nous avons converties en hectare dans le tableau n° 2.

Seul le cadastre napoléonien de 1813 recouvre l'intégralité du territoire rocatin, donne le plan précis du parcellaire et des données chiffrées fiables ; les *capbreus* ne prennent en compte qu'une partie du finage à cause des pages manquantes, de déclarations globalisées et de l'exclusion des propriétés seigneuriales. Ainsi, même si les valeurs absolues en nombre de parcelles ou en superficie se retrouvent plus ou moins minorées, les valeurs relatives sont riches d'enseignements, permettant de suivre les taux d'occupation des cultures et leur évolution dans le temps. Le tableau n° 1 est établi en nombre de parcelles et le tableau n° 2, à partir de 1588, en superficie. Ils nous permettent d'esquisser le paysage de la plaine et du piémont rocatin. Celui de la montagne est étudié dans le chapitre suivant.

Bois / Garrigues

Parcelles/Années	1375 / 96		1455		1504		1588		1665		1750		1813	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bois / Garrigues	4	1%	37	3%	24	2%	30	8%	24	6%	28	5%	112	7%
Châtaigneraies							12	3%	5	1%	8	1%	77	5%
Jardins	168	17%	161	15%	144	14%	62	16%	74	17%	123	21%	275	16%
Vignes	198	21%	152	14%	96	9%	37	9%	71	17%	175	30%	357	21%
Olivettes			45	4%	119	12%	80	20%	67	16%	103	17%	250	15%
Terres / Champs	585	61%	690	63%	622	61%	150	38%	176	41%	147	25%	328	19%
Pâtures													257	15%
Prés	1	0%	13	1%	19	2%	21	5%	11	3%	8	1%	36	2%
TOTAL	956		1098		1024		392		428		592		1692	

Tableau n° 1, nombre de parcelles par nature d'occupation des sols (de 1375 à 1750, capbreus ; 1813 cadastre napoléonien)

Une garrigue [cat. garriga] étymologiquement fait référence à un milieu où le chêne kermès [cat. *garric*] domine, végétation "broussailleuse" spécifique des terrains calcaires, ce qui ici n'est pas le cas. Il y a distorsion de la notion géographique de garrigue qui est à prendre dans le sens de maquis, végétation arbustive typique des terrains incultes du piémont, qui associe chênes verts, bruyères, ajoncs, cistes... Nous les avons regroupés avec les rares bois. Plusieurs mentions suggèrent qu'il s'agit d'anciennes parcelles cultivées, retournées à la friche, soit définitivement, soit temporairement, dans le cadre d'une rotation longue de cultures. Garrigues et bois, n'excèdent pas 9% du total des surfaces réparties, disséminés au milieu des autres terres cultivées ; ils font partie des zones de parcours des troupeaux.

À gauche, olivier à côté de la chapelle Notre-Dame de Tanyà

Châtaigneraies

Elles ne sont pas déclarées comme telles dans les trois premiers *capbreus* mais sont bien présentes confondues dans la désignation générique "*peça de terra*". Mais les lieux-dit, "*els castanyers*", "*castanyeda*", "*ort del castanyer*" sont évocateurs et témoignent de leur présence dans la partie sud du piémont à *Rocavella*, *la Vallauria*, *les Comes* et le *Salt*. On les trouve parfois associé à un bois, un jardin ou un champ. Les châtaigniers sont étroitement liés à la vigne, lui fournissant le bois pour fabriquer tonneaux, piquets, manches d'outils et *banastes* [panier tressé].

Parcelles/Années	1588		1665		1750		1813	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Bois / Garrigues	32	8%	33	8%	30	6%	90	9%
Châtaigneraies	14	4%	4	1%	5	1%	29	3%
Jardins	9	2%	10	2%	23	5%	23	2%
Vignes	42	11%	85	20%	161	33%	242	25%
Olivettes	72	19%	38	9%	63	13%	145	15%
Terres / Champs	196	52%	237	56%	195	40%	279	29%
Pâtures							145	15%
Prés	12	3%	16	4%	5	1%	24	2%
TOTAL	377		423		482		977	

Tableau n° 2, Superficie en hectare des parcelles par nature.
De 1588 à 1750 les données sont en ayminate, converties en hectare

Jardins

Ils représentent en moyenne 16 à 17% en nombre de parcelles, mais compte tenu de la petite surface de chacune, n'occupent que 2% de la superficie totale. Ils s'étendent autour et à l'intérieur du noyau villageois et près de chaque mas.
La plus forte concentration se trouve dans la zone du *Salt*, « *un ancien cône de déjection fait de sédiments fluvio-glaciaires de l'époque quaternaire*[1] [...] » (p.12), située au sud et à proximité du village. Elle est née du *Rech dels molins* qui a permis son irrigation et à qui elle doit aussi son nom, le *Salt* [le saut], qui correspond au "saut" que fait le *Rech* entre son plateau supérieur, "*la Plana del Salt*" et le village.
Elle regroupe 20% des jardins à la fin du XIV^{e} s. pour culminer à plus de 50% au moment de la déprise du XVI^{e} s. qui amène les habitants à délaisser les zones plus lointaines, pour retomber à 37% et une centaine de jardins au cadastre napoléonien.
Le *Salt* est jouxté à l'est par la zone de *les Raselles* ou *Relles* qui s'étend jusqu'au *còrrec* du même nom (aujourd'hui *les Comes ou les Blanques*) ; elle reste très exploitée jusqu'au XVI^{e} s. avec 17 jardins en 1455, puis 10 en 1504, son occupation diminue ensuite.
La deuxième grande concentration s'est formée à l'ouest du noyau villageois et s'étire sur les rives de la Rivière de Laroque. Son système d'irrigation repose rive droite sur le même *Rech dels molins* pour arroser les jardins du secteur des *Malers* (p.156) et rive gauche sur un *rech* qui prend l'eau de la Rivière à la *resclosa** de l'ancien moulin Gras (p.141) ; il irrigue ceux des *Orts / Horts del Castell* (lieu-dit que l'on retrouve du XIV^{e} s. au XVI^{e} s.) et de *la Ribera*, toponymes qui disparaissent au cadastre napoléonien au profit de *Orts de Sant Sebastià*.

Entre le noyau villageois, à gauche, et la "Plana del Salt", en haut à droite, la partie pentue "le saut" qui a donné son nom à cette zone

1. Cantuern J., Lethiers F., Llong L., "Le réseau d'irrigation à Laroque-des-Albères", *Municipalité de Laroque-des-Albères, Publication interne*, 2008.

Autrefois désignée la Ribera ou Orts del Castell, cette zone de jardins, rive gauche, prend au cadastre napoléonien le nom de Orts de Sant Sebastià

Les jardins du *Salt* et de la Rivière, se trouvant pour partie dans une zone pentue, sont agencés en *feixes* [terrasses], soutenues par des murets en pierre sèche.
Dans le noyau villageois, certaines maisons possèdent aussi un petit jardin attenant. Jusqu'au XVI^{e} s., les anciens lieux de peuplement de *Rocavella* et de *Tanyà* comptent de nombreux jardins qui disparaissent avec l'abandon de l'habitat. À *Rocavella*, ils s'étendaient en amont des *Carranque*s sur des terrasses aménagées de part et d'autre de la Rivière ; l'endroit était désigné comme "*Ort de la Vila*" ou "*Orts de la vila vella*". Rive gauche des vestiges d'un vieux *rech* sont encore visibles par endroit.
Concernant les cultures pratiquées dans les jardins, les rares informations nous viennent des redevances. Celle de Catarina Pelegri, en 1446, porte sur des choux et des poireaux : « *uno anno unum sulchum sive solch de caulibus et ali anno alium solch de porres*[2] [...] » ; en alternance, une année un sillon de choux et l'année suivante un sillon de poireaux. Celle de Sibilia Alayam, porte sur des pois « *duobus palmis de latitudine et quatuor canis de longitudine motis pissullam*[3] [...] » ; deux empans de largeur [40 cm] et quatre canes* [8 m] de longueur d'un sillon de pois.

Vignes

À l'état sauvage, les vignes appelées "*Vitis vinifera* sous-espèce *sylvestris*" ou lambrusques existent depuis des milliers d'années. Elles se présentent sous la forme de lianes qui « *projettent leur feuillage au sommet des arbres en lisière de forêts*[4] [...] ». Des recherches menées par l'agronome Thierry Lacombe ont permis la découverte de plusieurs stations de lambrusques dans l'*Albera* dont certaines sur les berges de la Rivière de Laroque.
Pour la vigne cultivée, il faut attendre l'arrivée sur nos côtes des colons grecs vers 600 ans av. J.-C., mais ce n'est véritablement qu'à la période romaine qu'on assiste en Roussillon à « *une réelle création de vignoble accompagnée d'un savoir-faire viti-vinicole*[5] [...] ».
Les premières et nombreuses mentions de cette culture à Laroque datent de l'époque carolingienne : en 875, "*ipsas vineas*[6]" ; en 904, "*vineas vineales*[7]" [des vignes pour faire du vin], par opposition à celles destinées au raisin de table. Deux donations, en 915 et 972, situent des vignes "*in villa Tagnano*[8]" ; une autre, en 922, "*in villare Castellani*[9]" [à *Terrats* (p.27)] ; un testament, en 967, parle de « *ipsas vineas que sunt in locum quæ vocant Jaci*[10] [...] » et une

2. A.D.P.O. 8 J 21 f°30.
3. A.D.P.O. 8 J 21 f°41.
4. Lacombe T., "La vigne sauvage dans l'Albera" in *L'Albera Vinyes i vinyaters / Vignes et vignerons*, Albera Viva, 2004, p.12-17.
5. Lacombe T., *Histoire de l'encépagement en Roussillon,* Diplôme d'Agronomie, ENSAM, 1996.
6. *Histoire Générale du Languedoc*, T. II n° 101, Toulouse, 1840, p.663.
7. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 21, Cartulaire d'Elne f°165.
8. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 26, Cartulaire d'Elne f°102.
9. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 27, Cartulaire d'Elne f°125-140.
10. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 80, Cartulaire d'Elne et B. Alart Cartulaire roussillonnais, n° XII, p.24-26.

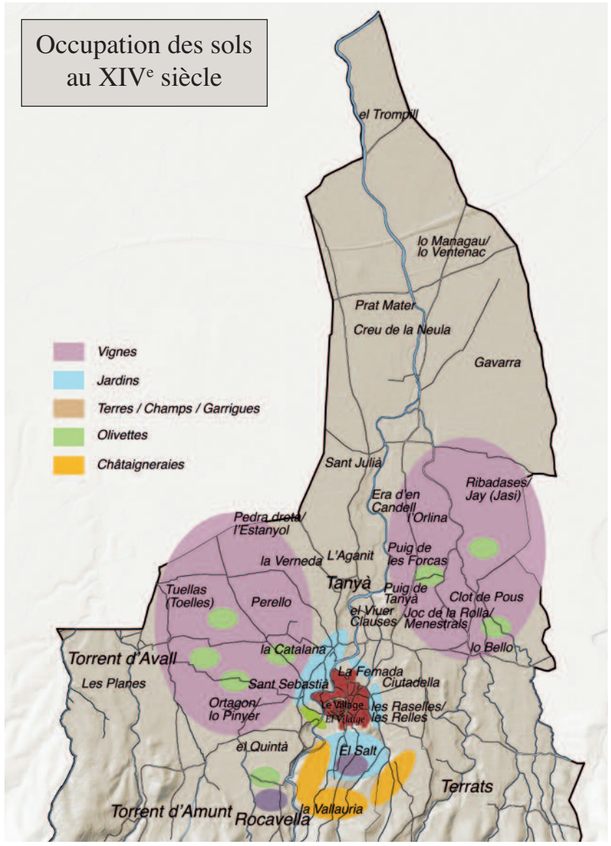

donation, en 976, de « *vineas [...] infra terminio de ipsa Rocha*[11] [...] ». Ces donations et testaments viennent conforter le patrimoine de l'évêché d'Elne. La vigne est déjà avant l'an Mil une culture importante du finage rocatin se développant à son piémont, à *Rocavella*, *Terrats* et dans la plaine, à *Tanyà* et *Jasi*. Son expansion se poursuit pendant le Moyen Âge. Le *capbreu* réalisé en 1264 pour le comte d'Empúries Ponç Hug III (p.72) fait état de nombreuses vignes pour la seule paroisse de *Sant Fructuós de Rocavella*. Leur production est stockée dans les celliers construits dans la *cellera*, autour du château (p.145) pour lesquels les déclarants paient des redevances en *canada** de vin :
Terennus de Rocavella s'acquitte pour ses vignes d'une redevance de "*VI saumatam*", soit "six charges de mulet" et une *canada* pour un cellier ; Pere Adama, "*VIII saumatam*" pour sa vigne de *sa Bruguera* et une *canada* pour deux celliers. Il possède en outre trois autres vignes dont une qui confronte la vigne *d'en Jauc*. Joan Oliba tient deux vignes dont une pour l'abbaye de Saint-Génis et l'autre qui confronte la vigne de *Na Jolia*. Arnau Cabot tient une vigne pour l'abbé de Saint-Génis pour laquelle il verse "*VI saumatam*" et une *canada* pour un cellier. Ramon Joana de Torrent reconnaît dans son *quintà*, des vignes et des treilles, plus une vigne et un *mallol* [jeune vigne ou plantier] lieu-dit *Catalana*. Au même endroit, Pere Tallabosc reconnaît un *mallol*, et un cellier dans la *cellera*.
Malgré l'aspect partiel de ce document dont seulement les copies de sept déclarations nous sont parvenues, on imagine l'étendue du vignoble rocatin au XIIIe s.

XIVe s.

Au début du siècle suivant, il est favorisé comme l'ensemble du vignoble roussillonnais à la fois par les mesures protectionnistes des Rois de Majorque interdisant les importations des vins étrangers et par la vigueur des exportations au départ de Collioure à destination du marché européen où les vins catalans sont prisés.
Cette période faste se reflète dans les *capbreu*s de la fin du XIVe s. : on y dénombre 198 parcelles de vigne dont 18 complantées d'arbres, d'oliviers ou associées à des jardins. Les vignes représentent 21% du nombre total de parcelles. Les 3/4 d'entre elles se situent dans la plaine dont 63 (32%) à l'est de la Rivière dans les zones *Jasi / Ribedases, Orlina, Puig de Tanyà* et 66 (33%) à l'ouest, dans les zones *Estanyol / Molara, la Catalana, Ortagon, Perello, les Toelles*. Au piémont, c'est le secteur du *Salt* qui en compte le plus, 17 (9%). Celui de *Rocavella* n'en possède plus que quelques rares mais compte 6 déclarations de treilles (dont deux au pluriel) sur 14.
Il n'est pas surprenant de retrouver dans cet ancien lieu de peuplement toujours actif au XIVe s. cet antique mode de culture de la vigne en hautain consistant à la lier à un arbre où viennent s'accrocher les lianes.
Peut-être produisent-elles "*los vins Grechs*" comme l'évoquera deux siècles plus tard le Prieur Miquel Augustí dans son traité d'agriculture (1617) : « *les vins grecs se font à partir des treilles de raisins grecs qui grimpent dans les arbres des pourtours humides des prés ou des bords de ruisseaux d'arrosage où poussent des peupliers entretenus exprès pour leur servir de treillage*[12] [...] ».

11. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 89, Cartulaire d'Elne f°203.

12. Camiade M. "La vigne et le vin de l'époque moderne à nos jours" in *L'Albera vinyes i vinyaters, vignes et vignerons*, Ed. Albera Viva, 2004, p.56.

Les redevances seigneuriales font écho à l'importance de la culture de la vigne ; omniprésentes sont celles à part de fruits comme la *tasca* qui se monte au 1/11e des raisins, auxquelles s'ajoutent celles sur le vin : "*unam canatam vini primi in tempore colatorium*" [une canate du meilleur vin de première presse - dit aussi vin de coule].
Les informations sur l'identité des cépages font défaut. Selon les agronomes, les vins produits seraient plutôt liquoreux issus des cépages *Moscat*, *Moscatell* [muscat], *Malvasia ou vinum grech* [Malvoisie, nom correspondant à divers cépages] et *Garnatxa* [grenache]. Le nom de ce dernier, non cité à cette époque, serait issu, « *hypothèse d'autant plus vraisemblable* » selon Pierre Torrès, de la déformation de « *Vernaxa [...] vin doux provenant d'Italie*[13] [...] ».

XVe s. / XVIe s.

L'horizon s'assombrit... Guerres et épidémies ont pour résultante une baisse démographique et une récession économique (p.82). La vigne s'en trouve fortement impactée et régresse pour ne plus représenter que 9% des parcelles et 11% de la superficie des cultures en 1588, soit 42 ha dont 32 ha de vignes et *mallols* et 10 ha de vignes associées le plus souvent à de la garrigue ou à d'autres cultures, principalement l'olivier. Sa répartition territoriale a évolué vers une plus grande concentration à l'est de la Rivière : près de 50% pour le secteur *Jay* [ancien *Jasi*] / *Ribedases* et 30% pour celui de *lo Bello* / *Clot de Pous*. L'ouest ne représente plus que 20% surtout à *les Toelles* (nord du *mas d'en Rancura*). La vigne a disparu du *Salt* et de la zone *Ortagon* / *la Catalana* au profit des oliviers. Elle commence à s'implanter à *la Gavarra* jusqu'alors zone de champs.

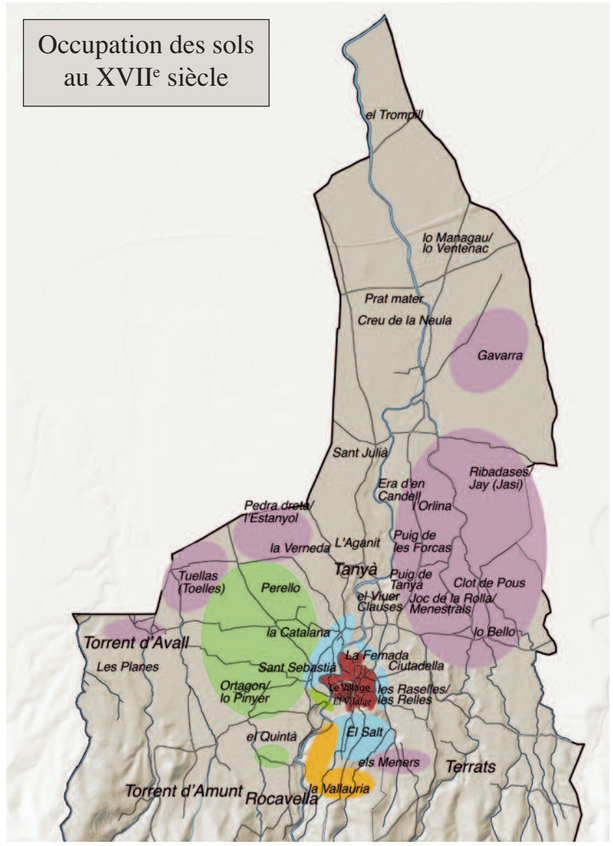

XVIIe s.

La courte embellie du début du siècle jointe à la dynamique impulsée par les nouveaux seigneurs de Laroque à partir de 1624 favorisent une reprise du vignoble qui, bien qu'à nouveau freinée par les guerres entre la France et l'Espagne, atteint 20% de la superficie et 17% du nombre de parcelles en 1665. Il présente toujours la même dichotomie entre vignes / *mallols*, 65 ha, et vignes associées à de la garrigue, des champs ou complantées avec des oliviers, 20 ha. Ce binôme vigne / oliviers est encouragé par Miquel Agusti, qui recommande : "*en les vinyes es bo plantar olivers*".
La répartition des parcelles entre est et ouest de la Rivère est sensiblement la même qu'au siècle précédent (80% / 20%). Le secteur *Jay* / *Ribedases* et *lo Bello* / *Clot de Pous* reste très majoritaire (45%), mais la vigne poursuit sa progression au nord à *la Gavarra* où elle atteint près de 20% et gagne de nouvelles terres du piémont à *Terrats* dans le secteur *els Meners* / *Mas Bordes* / *còrrec de Mataporcs*.
À l'ouest elle se maintient à *les Toelles* [ou *las Tuellas*], *l'Estanyol* et le *Perello*.

XVIIIe s.

La fin des conflits entre la France et l'Espagne et la modernisation des techniques agricoles promue par les Intendants favorise le reprise économique. La viticulture en est la grande bénéficiaire. Selon le "*Dénombrement*

13. Torres P., *Histoire de la vigne et du vin en Roussillon*, Éditions Trabucaire, Canet, 2011.

Au XIX^e s., la vigne s'impose comme monoculture

général de la Viguerie du Roussillon et du Vallespir[14]" dressé en 1730, le vignoble de Laroque occupe 255 ayminates [151 ha] répartis entre 55 aym. de "*bonnes*", 158 de "*médiocres*" et 42 de "*mauvaises*". S'il fait pâle figure à côté de ceux de Collioure, 1030 aym., Argelès, 489 aym., et Saint-André, 317 aym., il fait jeu égal avec celui de Saint-Génis, 258 aym. et dépasse ses voisins de Sorède, 202 aym., Villelongue-dels-Monts, 51 aym., et Montesquieu, 55 aym. « *L'augmentation de la demande dans des zones qui en consommaient peu jusque-là*[15] [...] », favorise les exportations, ce qui dans la première moitié du siècle, entraîne une hausse des prix du vin au détriment de ceux du blé. Elle encourage les agriculteurs à se tourner vers la vigne au rapport supérieur, au point d'inquiéter le pouvoir royal qui promulgue un édit en 1731 interdisant les nouvelles plantations. Ses effets seront limités en Roussillon comme en témoigne le *capbreu* de 1750 où vignes / *mallols* et vignes associées progressent pour atteindre 161 ha. La répartition 80% / 20% entre l'est et ouest de la Rivière se maintient dans les secteurs évoqués au XVII^e s., mais on assiste à une forte extension vers le nord à *la Gavarra* / *le Trompill* d'un côté et *Prat Mater* / *Creu de la Neula* de l'autre où les *mallols* se multiplient sur des terres jusqu'alors céréalières.

À la fin du siècle cet essor est freiné à la fois par la concurrence des « *vins espagnols bénéficiant de taxes moins élevées*[16] [...] » et par les troubles de la période révolutionnaire suivis de la guerre "*Gran*" (1793/95) entre la France et l'Espagne dont les combats affectent particulièrement le piémont de l'*Albera*.

XIX^e s.

La paix revenue, l'expansion reprend. En 1813, le cadastre napoléonien nous donne une répartition précise des cultures ; les vignes occupent 242 ha du territoire devenu communal. Pour déterminer le niveau d'imposition, elles sont classées en trois catégories par ordre décroissant de qualité qui n'est pas sans rappeler la division du dénombrement de 1730 : classe 1 : 85 ha (35%) ; classe 2 : 132 ha (55%) ; classe 3 : 25 ha (10%).

Le piémont, délaissé, n'en totalise que 11 ha autour de quelques mas aux activités toujours basées sur le diptyque traditionnel polyculture / élevage. Leur développement se poursuit dans la zone de plaine dans les mêmes secteurs qu'aux siècles précédents, de part et d'autre de la Rivière, gagnant toujours plus sur les champs avec qui l'écart se resserre : vignes 242 ha / champs 279 ha. Sur 297 propriétaires, 204 soit 69% possèdent au moins 1 parcelle de vigne alors que les tenanciers n'étaient que 63% en 1750, 56% en 1665 et 36% en 1588.

Cet engouement pour la vigne est encouragé par la croissance des exportations d'abord par voie maritime au départ du nouveau port de Port-Vendres. Il marque une pause à partir de 1852, à cause d'un champignon

14. A.D.P.O. 8 J 21, 1 C 1081.

15. Gavignaud-Fontaine G., Larguier G., *Le Vin en Languedoc et en Roussillon*, Éditions Trabucaire, Canet, 2007.

16. Torres P., idem, Éditions Trabucaire, Canet, 2011.

microscopique venu d'Amérique, l'oïdium, qui attaque très sévèrement la vigne. Il affecte tout le vignoble roussillonnais jusqu'à 1858 où il est vaincu grâce à un traitement à base de soufre. Cette même année, l'arrivée du chemin de fer à Perpignan place le Roussillon au cœur des échanges commerciaux européens facilitant l'écoulement de la production de vin. La vigne s'impose définitivement comme monoculture. À Laroque, elle gagne les terres du piémont, triplant sa superficie de 1813 pour culminer à 710 ha en 1882. Année cruciale qui est celle où le phylloxéra, puceron lui aussi venu d'Amérique, affecte véritablement les vignes de l'*Albera*. Présent dans le Conflent depuis 1878, il a peu à peu progressé et s'est étendu à tout le département en 1880. Pendant une dizaine d'années, ses ravages dévasteront le vignoble roussillonnais entraînant la destruction de milliers d'hectares de vignes jusqu'à ce que l'introduction de porte-greffes, issus d'espèces de vignes américaines, vienne mettre un terme à ce fléau. En 1891, le constat est sans appel : 670 ha, soit 94% du vignoble rocatin ont été anéantis ; seul, une quarantaine d'hectares a résisté. La valeur des vignes qui avant l'épidémie se négociait autour de 2 500 francs l'hectare n'est plus que d'environ 100 francs.

Les dernières années du siècle sont celles de la reconstitution du vignoble, encouragée par l'administration à l'aide de subventions, de primes et d'exonérations fiscales. Vers 1900, s'il n'a retrouvé seulement que les 2/3 de sa superficie, il bénéficie des gains de productivité liés à de nouvelles méthodes de culture (engrais chimiques, insecticides, etc.) et à l'évolution de l'encépagement vers des variétés productives comme le Carignan ou l'Aramon et les hybrides interspécifiques. Autant de progrès qui favorisent le retour de la prospérité mais débouchent sur une surproduction qui a du mal à trouver sa place sur un marché saturé par des importations en particulier d'Afrique du Nord, avec pour conséquence l'effondrement des cours : le prix de l'hectolitre passe de 19 francs en 1899[17] à 12 francs en 1900. Cette situation plonge de nombreux viticulteurs dans la misère qui sera le moteur du grand mouvement de révolte de 1907.

Olivettes[18]

Arbre symbole du bassin méditerranéen, l'olivier y est présent sous sa forme sauvage, l'oléastre [cat. *ullastre*], depuis des millénaires[19]. Sa domestication débute dans notre région au Néolithique. Son exploitation se poursuit dans l'Antiquité. Nous n'avons aucune information la concernant pour ces temps anciens à Laroque. Comme pour la vigne, il faut attendre les préceptes carolingiens pour trouver les premières, mais rares, mentions d'olivettes : en 927, " *ipsa olivella*[20]" et en 972 "*ipsa oliveta*[21]". Elles sont par contre totalement absentes du *capbreu* partiel réalisé en 1264 pour le comte d'Empúries Ponç Hug III (p.72) alors qu'il y est fait état de nombreuses vignes. Autant d'absences qui induisent le faible développement de cette culture au cours du Moyen Âge, période qui serait celle « *de la plus grande récession que l'oléiculture ait connue*[22] [...] ». Récession, mais pas disparition. car le *capbreu* de 1396 fait état de deux anciens moulins à huile dans les faubourgs et d'un autre en activité dans la maison de Joan Piquer "*in qua nunc est molendinum olearium*". Par contre, les olivettes ne sont pas recensées dans ce *capbreu* alors qu'elles le seront dans les suivants. On y relève seulement deux mentions, une de "*tres olivarios*" dans une terre située à *la Conillera* (vers *Rocavella*) et une seconde d'oliviers dans une terre au *Puig de Tanyà* ; elles sont néanmoins révélatrices du mode de culture de cet arbre qui, alors, ne se pratique pas sous forme de plantations homogènes mais suivant la technique du complant qui consiste à l'associer à d'autres cultures, souvent la vigne mais aussi des champs. L'indigence des mentions contraste avec l'abondance des redevances à part de fruits qui font état de : "*octavam / undecimam / sextam part de rasemis et holivis*" [8 /11 / 6 parts de raisins et d'olives], ce qui tendrait à prouver que, dispersés par petits nombres, les oliviers seraient assez nombreux.

À partir du XV^e s. les olivettes sont déclarées ; on en compte 45 en 1455 qui ne représentent que 4% du nombre de parcelles. À l'opposé de la vigne, 38 (84%) d'entre elles se concentrent à l'ouest de la Rivière de Laroque entre *Tanyà* et *Torrents d'Avall* : *Tanyà* / *Estanyol* 10, *la Catalana* 12, *Ortagon* 5, *Perello* 9, *Torrents d'Avall* 2. Deux moulins à huile [cat. *trull*] sont reconnus, dans le village au *Carrer d'Avall* (p.153).

Les redevances à part de fruits, raisins et olives sont multiples. Une seule est faite sous forme d'huile, au profit de la fabrique de l'église Saint-Félix "*unum gantze olei*", pour alimenter les lampes.

Le siècle suivant est paradoxal pour l'oléiculture ; alors que la conjoncture récessive heurte de plein fouet l'économie en général et la culture de la vigne en particulier, celle de l'olivier progresse. En 1504, 111 (11%)

17. Sagnes J., (Dir.), *Le Pays Catalan,* T. 2, Société Nouvelle d'Éditions Régionales et de Diffusion, 1985. p.720.

18. Nous avons préféré le mot olivette à celui d'olivaie ou oliveraie, car d'emploi beaucoup plus courant à Laroque.

19. Rieu B., "Du temps du mépris à la reconquête" in *Oli, l'olivier dans les Pyrénées orientales*, Éditions Trabucaire, Canet, 2007.

20. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 29 Cartulaire d'Elne f°311.

21. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 83 Cartulaire d'Elne f°169.

22. Gendre C., *Histoire de l'olivier en Roussillon*, Éditions Trabucaire, Canet, 2003.

Olivette de Tanyà

olivettes sont déclarées suivant une même répartition que précédemment, auxquelles s'ajoutent celles en complant, avec des vignes (5) ou des bois (8). En 1588, elles sont 70 (14% des parcelles) représentant 47 ha (12% des surfaces), plus 25 ha en complant avec des vignes (2 parcelles), des champs (16), des garrigues (2) ou des bois (7). Cette technique du complant se perpétue ; on en compte une douzaine de parcelles en 1665 où les olivettes avec 38 ha (9%) marquent un recul au profit de la vigne. Elles occupent toujours à 90% le même secteur à l'ouest de la Rivière.

L'oléiculture reprend son élan au XVIII[e] s. En 1725, un "*Etat fait par le viguier du Roussillon et Vallespir*[23]" recence 240 arpents de terre [82 ha] d'olivettes ; un second établi en 1730[24] toujours à l'iniative du Viguier fait état de 42 ayminates de "bonnes" olivettes et 147 de "médiocres" soit 189 ayminates [112 ha]. Ce dernier chiffre en forte hausse interroge, d'autant plus que les données du *capbreu* de 1750 qui comptabilise 63 ha déclarés (13% des surfaces) plus les 17 ha d'olivettes seigneuriales (p.81), soit un total de 80 ha, plus quelques parcelles en complant, est en cohérence avec l'état de 1725. Dans les deux relevés, Laroque occupe la deuxième position, derrière Ille-sur-Têt, sur les 82 communes productrices du Roussillon. La répartition sectorielle des olivettes reste la même avec une extension vers le *Quintà* / *Rocavella* (2,5 ha), dont 1,5 ha de *plansonades* [jeunes olivettes].

En 1730, le constat de la médiocrité des 3/4 des olivettes rocatines fait écho à différents rapports de Viguiers ou Intendants qui soulignent, au niveau de la Province, l'archaïsme des techniques et le mauvais entretien des arbres avec pour conséquence des productions d'huile peu réputées.

Pour autant, leur progression continue pendant la seconde moitié du siècle, comme en témoignent les quatre moulins à huile en fonction dans le village ; elle est seulement ralentie pour les mêmes raisons que la vigne par les troubles liés à la Révolution et à la guerre "*Gran*" et la rigueur des hivers 1789 et 1795.

En 1813, le cadastre napoléonien enregistre 250 olivettes (15% des parcelles) pour une superficie de 145 ha (15% des surfaces). Toujours très majoritairement concentrées à l'ouest de la Rivière (79%), leur poussée a profité à l'est, dans la plaine vers *la Gavarra* / *Ribedase* et le piémont, vers *la Ciutadella* / *le Salt* / *Mas Arman* / *Al Bertranou*. Cette expansion se poursuit dans la première moitié du siècle puis est stoppée, victime des maladies de l'olivier et surtout de la meilleure rentabilité des vignes vers lesquelles s'orientent les agriculteurs. De nombreuses olivettes sont arrachées entraînant la fermeture des trois moulins à huile restants, celui d'André Montariol en 1855 et ceux d'Emile Vilar et de Jean Bosch en 1863. La vigne regagne les terres à l'est de la Rivière, s'étend au piémont ne laissant aux oliviers que le secteur à l'ouest de la chapelle Sant Sebastià.

23. A.D.P.O. 8 J 21, 1 C 1081.

24. Idem.

Une question reste sans réponse, celle des variétés cultivées en ces temps anciens à Laroque. La documentation est muette. La seule indication que nous possédons se trouve dans un rapport de 1912 de Rachel Severin[25], cité par Claude Gendre : « *Dans les Albères, on conserve la Palmane*[26]*, longue, pointue […]. Quelque peu la Poumane*[27]*, variété arrondie de la précédente […]. On presse la Roudouneille*[28]*, noire et rouge […]. L'Ouillastre sauvage […]. L'Esquare ou Agouane ou Ouas […]. La Roudouneille noire et la Palma dominent* [...] ».

Terres, champs et pâtures

Ces trois entités ne forment en réalité qu'une même catégorie de parcelles consacrées à la fois aux cultures vivrières, essentiellement céréalières, et à l'élevage. Les pâtures sont recensées en tant que telles à partir du cadastre napoléonien, car elles sont alors des propriétés privées. Avant, le droit de parcours et de vaîne pâture autorisait tout propriétaire de troupeaux, surtout caprins et ovins, à les laisser paître sur des tenures ne lui appartenant pas, après les récoltes ou pendant une période de jachère. Ce système présentait un double avantage : pour l'éleveur de bénéficier de pâtures et pour l'agriculteur de voir ses terres bonifiées par leurs excréments.

Certaines terres s'en trouvaient exclues comme les *deveses* [fr. devèze], des terres mise en défens pour en interdire l'accès, les *cotius* [fr. cotive] ou *erms* / *herms*, des terres incultes ou en jachère que le tenancier se réservait pour ses propres troupeaux. Leur nombre est infime : 1 *devesa* entre 1396 et 1504 et entre 3 et 6 *cotius* entre 1588 et 1750.

En 1769, un édit du Roi abolit en Roussillon le droit de parcours et de vaîne pâture. Ce changement radical résultait d'une « *montée de l'individualisme agraire favorisée par l'introduction des plantes fourragères dans l'assolement (en enrichissant le sol en azote elles permettaient d'échapper à la jachère périodique)*[29] [...] ». Il sera d'un effet relatif et source de nombreux conflits.

Les *capbreus* définissent les terres comme : "lat. *peciam terr*e", "cat. *pessa de terra*", "fr. pièce

25. Severin R., *La culture de l'Olivier dans les P.-O.*, Mémoires de la S.A.S.L. des P.-O., tome III, 1912.

26. Palmane, un des noms de l'Olivière.

27. Fr. Poumal.

28. Fr. Redouneil, cat. *Rodonella*.

29. Brunet M., *Les Pouvoirs au village, aspects de la vie quodidienne dans le Roussillon au XVIII[ème] siècle*, Édition Trabucaire, Canet, 1998, p.162.

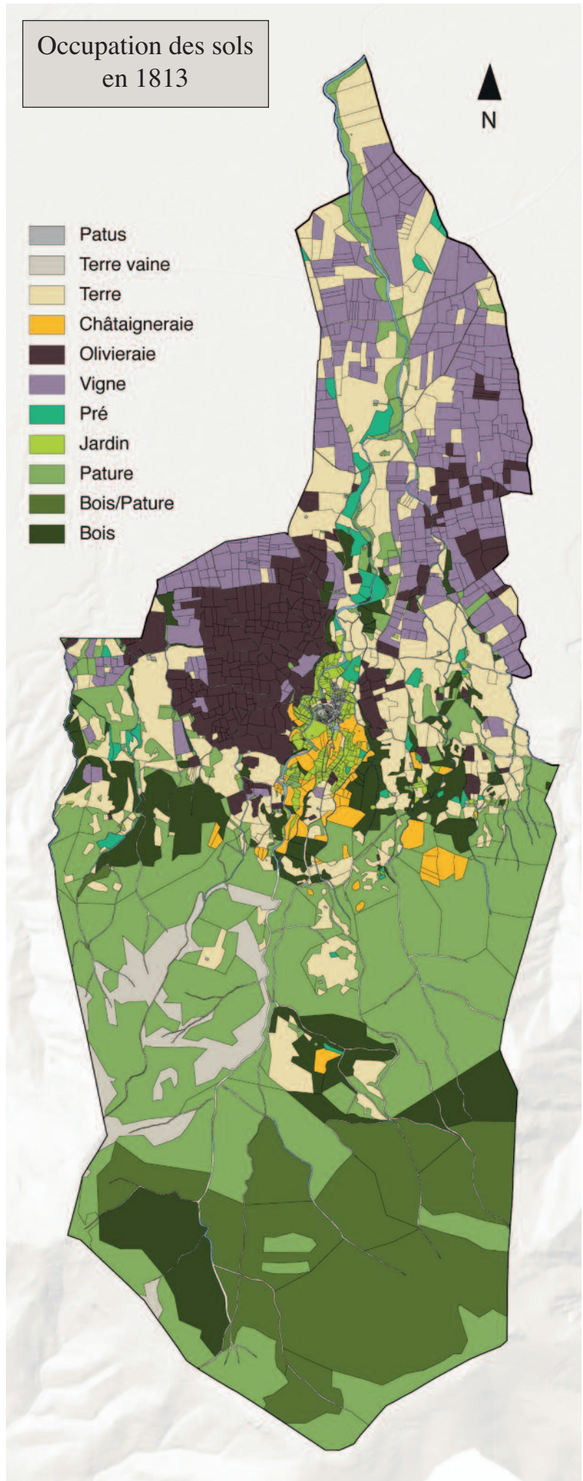

En 1964, la vigne à perte de vue. Au premier plan le mas d'en Massot d'Avall, à gaughe, le mas d'en Rancura

de terre". Du XIV[e] s. au XVI[e] s., sur environ 600 parcelles de terre, les mentions de "champs" n'excèdent pas une douzaine ; elles se multiplient par la suite, 68 en 1588, 107 en 1665 et 94 en 1750, sans que l'on sâche précisément ce qui les distingue. De nombreuses terres sont déclarées comme associées à d'autres cultures ou à des bois, suivant la technique déjà évoquée du complant. Les trois premiers *capbreus* mentionnent aussi des types particuliers de terre : "*angulus*", petite parcelle en angle ; "*clausa*" ou "*clausal*", parcelle clôturée par un muret que l'on trouve surtout autour de *Tany*à en 1396 ; *quintà* et *femata*, terres riches abondées par de la fumure, situées près d'un mas ; "*viridarium*", verger ; "*fexa de terra*", *feixa* [fr. terrasse], parcelle allongée, dans une pente, soutenue par un muret.

Présents jusqu'en 1504, ces types n'apparaissent plus dans les *capbreus* suivants à l'exception des *feixes*. Celui de 1750 en introduit un nouveau : le "*clauso*", parcelle close semblable à la "*clausa*" du XIV[e] s.

Du XIV[e] s. au XVII[e] s., terres et champs sont largement majoritaires, reflet d'une économie vivrière dominée par les productions céréalières et de légumineuses. Elles sont dominantes dans les terres âpres du piémont et dans celles plus généreuses de la plaine, jusque dans son secteur nord de *la Gavarra* et au-delà d'où elles ne reflueront qu'à partir du XVII[e] s. face à la poussée de la vigne.

Le XVIII[e] s. marque un tournant : représentant 41% des surfaces cultivées, les terres conservent la première place, mais sont pour la première fois dépassées par les vignes et les olivettes qui ensemble atteignent 46%. Si ce rapport résiste encore en 1813, il s'effondre dans le courant du XIX[e] s. au détriment des emblavures, face à la déferlante viticole. Le passage d'une économie de subsistance à une économie spéculative est acté avec pour conséquence un quasi abandon des productions céréalières qui entraîne la fermeture des moulins à farine du village dans les dernières années du siècle (p.142).

La nature des cultures pratiquées dans les terres et les champs n'est pas indiquée dans les *capbreus* ; par contre les redevances en nature dont les tenanciers doivent s'acquitter et autres documents d'archives les précisent : des céréales, blés (dont le froment qui est un blé tendre), millet, seigle, orge et avoine, ces deux dernières surtout pour l'alimentation animale, et des légumineuses, haricots, fèves. En 1583, un inventaire des quantités de céréales récoltées dans la seigneurie donne une idée de leur importance : sur un total de 406 "*carregues*[30]", *blat* 208 (51%), *ordi massat* 39 (24%), *ordi palmell* 39 (10%), *setgla* [seigle] 40 (10%), *civada* [avoine] 10 (2,5%), *mill* [millet] 10 (2,5%). Les orges sont distinguées entre l'*ordi palmell* qui possède deux rangs de grains et l'*ordi massat* 6 rangs.

La culture des céréales se pratique suivant le mode de la jachère biennale*, utilisée pour des terres *aspres*, non irriguées, par opposition aux *regatius* où l'eau abonde permettant une culture continue. Ces dernières sont rares à Laroque, hormis les jardins où se déploie un réseau dense de *rechs* [canaux] et *agulles* [rigoles], et quelques terres

30. *Carrega* ou *carga*, mesure de grains commune aux Pays Catalans. Elle varie d'une zone à une autre. En Roussillon, elle est d'environ 170 litres.

et prairies autour de chaque mas qui profitent aussi de *rechs* mais pas en quantité suffisante pour couvrir la totalité du finage. En outre le débit de ces réseaux est soumis aux aléas climatiques méditerranéens alternant grandes sècheresses et pluies violentes, dévastatrices, qui rendent les récoltes irrégulières avec pour conséquence de passer « *subitement de l'abondance à la disette et vice versa*[31] [...] ».

À partir du XVIII[e] s., on développe la culture du méteil [cat. *mestall*], mélange de différentes espèces de céréales, principalement de blé et de seigle ou de blé et d'orge, ou de céréales et de légumineuses. Il devient très prisé car bien adapté à ces terres *aspres*, comme en témoigne l'État de la viguerie du Roussillon de 1725 évoqué ci-dessus [les montants des récoltes sont en "sestier de Paris[32]"] : méteil, 500 ; froment, 70 ; gros millet, 39 ; petit millet, 30 ; orge, 13 ; avoine 13 ; "mongetes" [variété de haricot blanc], 31 ; fèves, 8.

Pour tenter de sortir de la jachère, on commence à cultiver la luzerne, plante fourragère. Absente de l'État de 1725, on en compte 1 ayminate cinq ans plus tard. Son développement en binôme est encouragé au siècle suivant, mais devant une culture du blé de moins en moins rémunératrice, la vigne ne laissera guère d'espace aux emblavures.

Prés

Du XIV[e] s. au XIX[e] s., les prés ne représentent que 2% à 4% de la superficie totale. La production fourragère n'est pas le propre de ces terres *aspres* soumises comme nous l'avons vu aux caprices du climat méditerranéen. Ils culminent à 24 ha en 1813, s'étendant majoritairement (62%) le long de la Rivière de Laroque, en aval du village, pour profiter de l'irrigation. Les autres sont dispersés au piémont, là où un réseau de *rechs* et d'*agulles* permet leur arrosage.

ESQUISSE DU XX[e] s. À NOS JOURS

Il n'est pas dans l'objectif de ce livre d'étudier de manière détaillée l'évolution du paysage rocatin du XX[e] s. à nos jours. Nous nous bornerons à en esquisser les grandes lignes.

Nous avons vu que du XIV[e] s. au XIX[e] s., c'est un paysage dans sa totalité agricole ou naturel qui se présente à nous, à l'exception de l'emprise foncière du village et des mas. Les seules variables sont les cultures qui évoluent d'un mode de polyculture de subsistance à celui d'une quasi monoculture de la vigne. Marqué par la crise viticole du début du siècle et les deux guerres, le vignoble marque le pas dans la première moitié du XX[e] s. Il repart de plus belle dans les années 1950 pour atteindre 537 ha en 1958, soit les 3/4 de son plus haut niveau de 1882. Les vignes dessinent à Laroque un paysage monochrome comme on peut le constater sur la photo ci-contre prise en 1964.

Entre 1912 et 1921, les olivettes n'occupent plus qu'une cinquantaine d'hectares[33], contre 145 ha en 1813. Leur déclin se poursuit, réduites comme une peau de chagrin dans leur ultime cantonnement des terres *aspres* du piémont, à l'ouest de Sant Sebastià. Le coût de grâce leur est porté par les gelées meurtrières de février 1956, les détruisant à 80% et poussant le dernier carré d'oléiculteurs à jeter l'éponge.

Les années 1960 marquent le début du grand basculement. Au niveau agricole, la mise en place du Marché Commun européen expose les vins locaux à la concurrence des vins étrangers provoquant « *une crise viticole entraînant une baisse des revenus des viticulteurs et un exode rural*[34] [...] », ou, pour d'autres, à une reconversion vers l'arboriculture, en particulier la pêche et l'abricot, de meilleur rapport.

Au niveau sociétal, le développement du tourisme signe la rupture avec l'économie agricole. L'expansion immobilière qui en résulte, concentrée dans un premier temps sur le littoral, gagne rapidement les villages du piémont de l'*Albera*. En 1963, le promoteur Jean Robert Alazet achète le *mas Durbau* (p.416) pour y construire sur 110 ha les "*Mas catalans du Domaine des Albères*". Ce lotissement dont les 130 maisons s'accrochent à la pente de la montagne donne le coup d'envoi à de multiples opérations immobilières qui se développeront de 1970 à nos jours, essentiellement sur le piémont qu'elles phagocytent à près de 80%. Seule sa périphérie conserve des terres agricoles et des bois ainsi que la majeure partie de la zone de plaine comme le constate un relevé d'occupation des sols réalisé en 2019[35] : vignes, 88 ha ; vergers, 110 ha ; prairies, 20 ha ; terres, 10 ha ; jardins, 9 ha ; friches, 176 ha ; bois / taillis, 134 ha.

Si l'on ose un rapprochement avec les données historiques du cadastre napoléonien en 1813, seules les superficies des prairies avec environ 20 ha et des bois / taillis, autour de 130 ha, sont dans un même ordre de grandeur et dans une même situation géographique, en limite entre la zone de piémont et le massif.

31. Poeydavant P., *Mémoire 1778*, S.A.S.L. des P.-O., Vol. 40, 1889, p.317-319.

32. Sestier ou setier de Paris, mesure de grains d'une contenance d'environ 156 litres.

33. A.D.P.O. 78 EDT 48.

34. Camiade M., "La vigne et le vin de l'époque moderne à nos jours" in *L'Albera Vinyes i vinyaters / Vignes et vignerons*, Albera Viva, 2004, p.93.

35. Proposition d'Aménagement Foncier de Laroque-des-Albères, 2020/21, Valoris Géomètre expert et Chambre d'agriculture des P.-O.

Le cep traditionnel en gobelet cède peu à peu la place au palissage

Le vignoble a poursuivi sa régression, 383 ha en 1979 ; 255 ha en 1988 ; 135 ha en 2000 et 88 ha en 2019. Son paysage homogène s'est changé en archipel où les îlots de vignes sont reliés par les bois ou les friches qui atteignent un niveau historique. Ce vignoble résiduel s'est aussi transformé dans sa structure par l'abandon progressif du mode de conduite traditionnel des ceps en gobelet au profit du palissage [fils de fer tendus sur des piquets métalliques]. Cette nouvelle technique permet de mieux cultiver certains cépages récemment introduits comme la syrah aux rameaux plus retombant et d'obtenir une meilleure exposition de la surface foliaire ; elle permet surtout la mécanisation de nombreuses opérations viticoles et notamment celle des vendanges.

Le retrait des vignes s'est fait au profit de l'arboriculture fruitière. Présents depuis des siècles, les vergers ne formaient alors que de petites touches de couleur disséminées dans le territoire, modestes éléments d'une agriculture de subsistance. Avec une centaine d'hectares, ils sont devenus les acteurs majeurs de la nouvelle donne agricole rocatine : cerisiers, pêchers, pruniers, poiriers, pommiers, abricotiers, etc., occupent toute la zone irrigable du nord et du nord-est du territoire communal ; les amandiers s'étendent jusqu'aux terres du piémont.

Rois déchus de l'arboriculture fruitière, les oliviers ont été abandonnés après 1956, mais pas tous arrachés. Ici ou là, des arbres meurtris se sont mis à refaire de nouvelles pousses. Dans les années 1990, l'oléiculture, encouragée au niveau du département, se décline à Laroque en nouvelles plantations qui débouchent en 2004 sur l'ouverture d'un nouveau moulin à huile, le *Moulin du Llevant*. En 2009, la commune s'intègre à cet élan en plantant 600 arbres sur 3 ha., ce qui porte aujourd'hui les olivettes à environ 10 ha, entre nouvelles plantations et vieux arbres survivants. Aux côtés des variétés d'olives traditionnelles, la Redouneil, l'Olivière [anc. Palma] et la Verdale, d'autres aux meilleurs rendements sont implantées : l'Arbequine, la Lucques, la Picholine.

Pour autant, si l'on peut se réjouir des inititiatives de ces jeunes agriculteurs motivés et compétents, soucieux d'ancrer leurs productions dans le respect de l'environnement, le constat est qu'avec 176 ha les friches dominent encore le territoire (en jaune sur la carte ci-dessous). Aussi pour mener à bien leur reconquête et mettre un frein à l'extension de l'urbanisation qui menace les espaces agricoles, la commune a créé en 2014 un "*Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels*" (P.A.E.N.) de 606 ha. sur lequel elle souhaite régénérer les espaces agricoles ou forestiers. Pour activer sa mise en place, elle a initié en 2016, un projet d'Aménagement Foncier sur plusieurs années, actuellement en cours d'exécution.

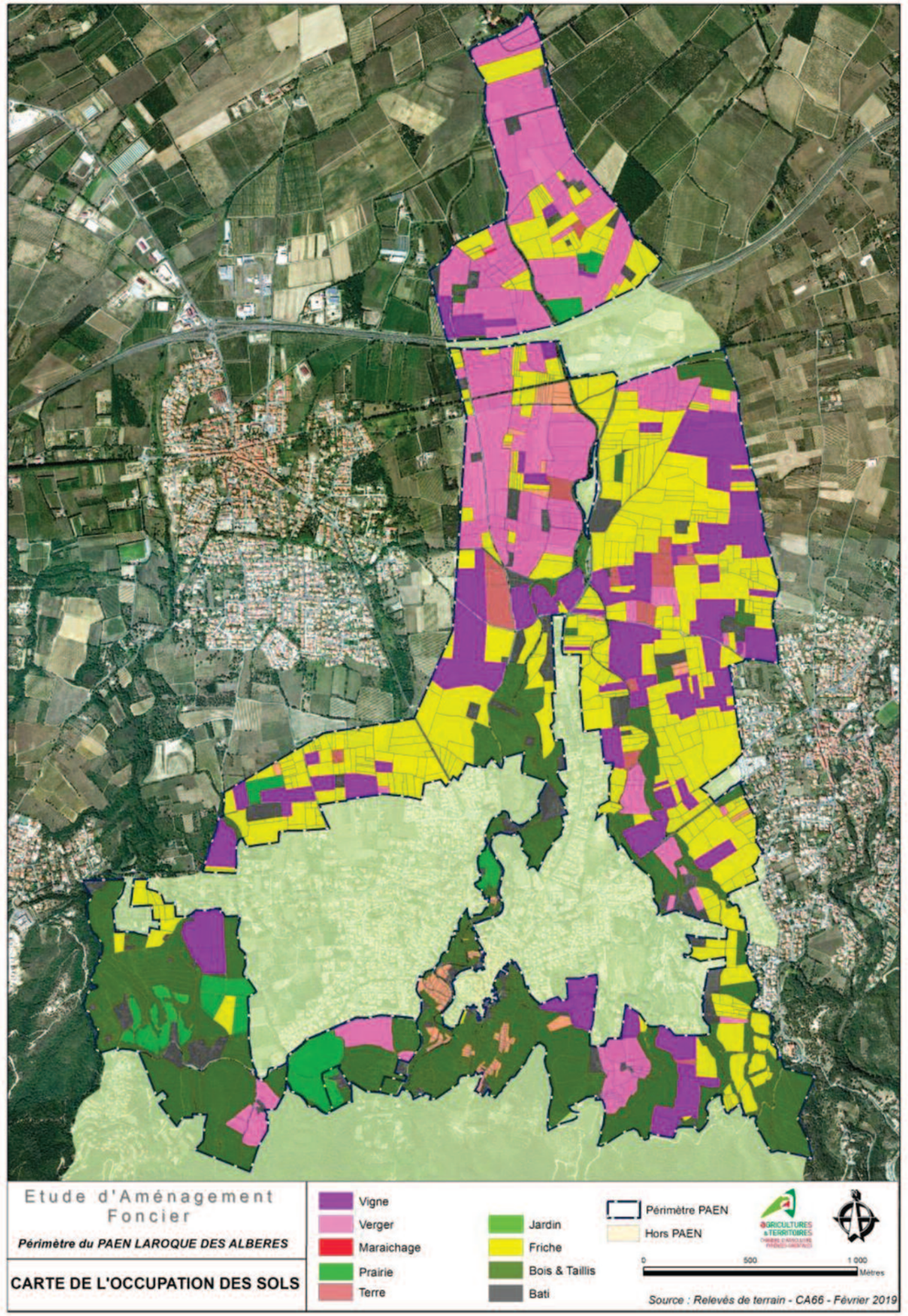

2019. La partie centrale de la carte (vert clair) correspond aux zones urbanisées exclues du périmètre de protection (P.A.E.N.)

La Montagne nourricière

Au sud du piémont, sans transition, se présente un dénivelé de 1 000 m ; c'est la montagne qui avec une superficie de 1 000 ha, occupe la moitié du territoire communal. On a peine à imaginer que cet espace forestier inhabité a été durant des siècles grouillant de vie, déjà peuplé pendant la Préhistoire comme en témoigne le dolmen de la *Balma del Moro* (p.18), et qui a fixé, dès le Moyen Âge, un habitat d'une dizaine de mas et de nombreuses cabanes de bergers, charbonniers, bûcherons et agriculteurs, etc. Toute la communauté d'habitants était concernée recherchant dans la richesse du milieu forestier ce complément économique essentiel qui repose sur une utilisation optimale de ses ressources naturelles : les glands, faînes, fougères, genêts et feuilles mortes sont ramassés pour nourrir les bêtes et confectionner leur litière ; le bois y est coupé pour un usage domestique (chauffage) ou artisanal (construction, menuiserie, tonnellerie) ou encore pour alimenter en énergie les verreries, tuileries, briqueteries, forges et fours à chaux. Les levées du liège et la transformation sur place de la matière ligneuse (charbonnage, poix) constituaient des sources de revenus conséquentes, auxquelles s'ajoutaient la cueillette de fruits, baies sauvages, champignons, asperges et autres plantes médicinales, aromatiques et comestibles.

Ainsi, parcourue quotidiennement par des centaines de personnes, cette montagne nourricière était nommée, désignée, apprivoisée ; il en est résulté un riche corpus toponymique aux XIV^{e} et XV^{e} s. dont plusieurs vocables ont perduré jusqu'à nos jours.

TOPONYMES

Les toponymes font partie des marqueurs nous permettant d'appréhender les finages. Une des difficultés de leur interprétation réside dans leur éventuelle fluctuation au cours des siècles. Parfois reflet d'une réalité fugitive, comme, par exemple, un bois défriché puis cultivé et ensuite abandonné, ou encore lié à un personnage, le toponyme sombrera dans l'oubli, laissant place à des redéfinitions successives de l'espace considéré. Parfois reflet d'une réalité durable, il se figera dans le temps, repère spatial immuable pour de multiples générations. Les *capbreus* des XIV^{e} et XV^{e} s. et autres documents étudiés sont d'une grande richesse en toponymes pour toute cette zone de montagne. On en dénombre près de 150. Pour leur interprétation nous nous sommes basés sur les travaux de Louis Basseda[1] et d'A.M. Alcover / F. de Borja Moll[2].

Rivières

– À l'est : la "*ribera dels Pruners*" prend sa source à la *font dels Pruners*[3] et vient se jeter dans la Rivière de Laroque, en aval et au nord-ouest du *mas del Moreu*. En amont du mas, elle conflue avec la rivière du *Fraytet* qui à plusieurs reprises se confond avec elle dans sa partie aval parfois désignée sous le nom de *Fraytet*, parfois de *Pruners*.

– La "*ribera del Fraytet*" ou " *Freytet*" : son nom a complètement disparu de la mémoire collective. C'est aujourd'hui le *còrrec de les Teixoneres* qui prend sa source sous le *Roc Planer*. On la trouve aussi sous les noms de "*ribera del Torn*" ou de "*Layguera del Torn*".

1. Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, Prada, 1990.
2. Alcover A.M., De Borja Moll F., *Diccionari català-valencià-balear*, 1930, Edició electrònica Institut d'Estudis Catalans i Editorial Moll, 2002.
3. Sur le plan cadastral Napoléon (1813) la *foun del Prouné* est située à l'ouest et sous le dolmen de la Balma del Moro. Sur les cartes IGN actuelles, elle a été déplacée et se retrouve en amont, en lieu et place de la source désignée *foun de la Taychounère* sur le plan cadastral Napoléon.

À gauche, vue aérienne d'une partie de la montagne de Laroque

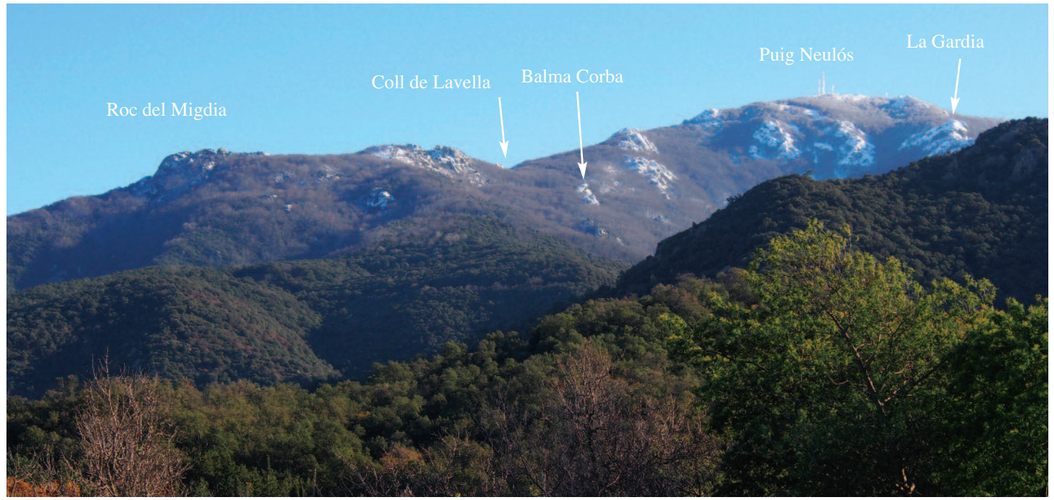

Du Roc del Migdia au Puig Neulós, toponymes anciens et pour certains toujours actuels

– Au sud : trois rivières prennent naissance dans la zone de crête ; celle qui descend de la *Coma del Boix* [auj. *còrrec del Bosc Negre*], le "*còrrec del Pou*" ou "*Aqua del Cardonar*" [auj. "*còrrec del Roc dels Tres Termes*"] et la *ribera de l'Ullat* [auj. "*còrrec del coll de l'Ullat*"].
– À l'ouest : le *còrrec de les Clottes* [auj. *còrrec del Puig d'Orella*] et le *còrrec del Grèvol*.

Toponymes ayant perduré jusqu'à nos jours

– *Puig Neulós*, point culminant de l'*Albera*.
– *Font de l'Ullat* que l'on trouve sous les formes *Huyllat* et *Hullat*, aménagée par le berger Manel (p.230).
– *Balma Corba,* abri sous roche gigantesque, aménagée et utilisée par les bergers (p.225).
– *Les Carranques* ou *Carrancha* [de *Quer* = rocher] correspondent à un étroit défilé à hauteur de *Rocavella* où la Rivière de Laroque se glisse entre d'imposants rochers.
– *Coll de l'Artiguet* / *de l'Artigueta* / *de l'Ortiguet* ; ce col marque la limites entre les forêts de Laroque et de Sorède.
– Les *Grilleres*, auquel nous associons le *Quer de la Grillera*, fait aujourd'hui référence à la forêt au-dessus de la *font dels Simiots*.
– *Ses Porrasseres* / *les Porrasses* / *Ses Porrasses*, issu du latin *porrum* [fr. poireau]. En catalan la *porrassa* est l'ail sauvage. Le toponyme perdure, déformé en *Les Borasseres sur les cartes I.G.N.*.
– *Mataporchs* / *Mataporc,* du latin *mata* = buisson. Mentionné pour la première fois en 922, ce toponyme désigne les bois où l'on menait habituellement les cochons des mas et du village pour leur faire paître glands et faînes sous la garde d'un porcher.

Toponymes abandonnés localisés

– *Ort* / *Hort de la vila* / *Orts de la vila vella* (p.268). En amont des *Carranque*s, le lit de la rivière s'élargit puis se resserre à plusieurs reprises entre des falaises. Sur les parties les plus larges, les pentes latérales sont aménagées en terrasses [cat. *feixes*], où s'étendaient les anciens jardins de *Rocavella*.
– *Les Ribes,* au-dessus des *Orts de la vila vella*, vers la confluence entre la Rivière de Laroque et celle des *Pruners*.
– *Puig de Peramala*, au nom évocateur de "mauvaise pierre" ; il surplombe les jardins ci-dessus, rive droite de la rivière.
– *Les Planes* et *Camp Pla* où s'est installé le *mas d'en Sparaguera*. Un four à tuiles avait été aménagé au *Camp Pla*, certainement pour pourvoir les nombreuses constructions de la zone.
– *Coll del Torn* ; point culminant du sentier qui monte de la rivière du *Fraytet* [auj. *còrrec de les Teixoneres*] avant de redescendre vers l'actuel *Casot del Guarda*. Près du *coll del Torn*, voisinent la *Lausa del Torn*, *Layguera del Torn, la Roureda del Torn* et la *Plana del Torn* ; *Els Orts*, *la Costa dels Pruners* et *les Salines* sont dans les mêmes parages, compris entre les *mas del Moreu* et le *coll del Torn*.

– *L'Arqueta* est un toponyme récurrent pour désigner un dolmen, ici celui de *la Balma del Moro*. Aux alentours, nous trouvons le *camp de l'Arqueta*, le *camp del Pebrell*, [*fr.* sariette] ou *Pebrells* et le *còrrec del Pebrell*.
– *Font de sa Tayanes* est la *font de la Tanyareda*.
– *Sa Figuerassa* est un col situé sous le *Roc del Migdia* [du Midi], il est aussi "*connu sous le nom de collada d'en Blancard*[4]".
– *Lo coll de Lavella* / *l'Aveylla*" correspondrait au col de *la Vaca Vella*. "*Lavella*" est issu du latin "*Vigilia*" [fr. veille] qui évoque une action de surveillance, un poste de guet. Étymologie confortée par la forte anthropisation du lieu, matérialisée par les nombreux murs arrasés qui s'appuient sur les rochers.
– *El Cardonar* / *les Cabanes del Cardonar* ; issu du bas latin *cardo-cardonis* [fr. chardon]. Il se trouve entre le col de *l'Ullat* et le *Puig Neulós*. Plus tard, au XVII[e] s. y sera construit le puits à neige du même nom (p.215).
– *Podio de la serra* ; ce *puig* [fr. sommet] est proche du *Cardonar* ; il pourrait s'agir du *Roc dels Tres Termes*.
– *Serra de ses Pedrisses* est désignée, dans une concession faite en 1330 par Dalmau de Castellnou, comme un amas rocheux où se trouve gravé une croix avec un pic. Une marque semblable figure sur un rocher au nord du *Puig Neulós* (p.209).
– La *Coma del Boix* correspond à l'actuel *Bosc Negre*, ample combe sous le *Puig Neulós*.
– *La Gardia* / *Sa Gardia* / *Roc de la Gardiola* (voir page suivante).

Toponymes abandonnés non localisés

Zones défrichées pour une mise en culture :
– *Les Artigues, les Artigues del Fraytet, Bosig*a ; issu d'*Artica* et de *Bodica* racines présumées indo-européennes [fr. friches] ;
– *Exart cayrat, exart de la ombra, exart del Gall, exart del Laur* [fr. essarts] ; issu du latin *exsarire* [fr. défricher].
– *Tayllada d'en Siron, les Taylledes* [fr. tailler].
– *Les Tronquedes* [fr. tronquer]

Champs :
– *Campilo, Camp Comparat, Camp d'en Garau, Camp de la Serra*, *Camp Dalzen, Camp Dayer, Camp de Dayllon, Camp de la Febrera*.
– *Formentera* ; du latin *Frumentum* [fr. froment].

Autres :
Pallerols ; du latin *palea* [fr.paille] + suffixe collectif et diminutif, *-ariu -eolus* ; désignerait selon Lluís Basseda « *un groupe de petites granges et paillers* »
– *Garberills, Pas dels Garberills* [fr. gerbes] ; même sens que ci-dessus.

Abris sous roche :
– *Balma d'Oliu, Balma de la Ferruseria, Balma d'en Ros*.

À gauche l'imposante sihouette du roc de les Graules se prolongeant, au nord, par le roc Planer

4. Llong G., "Sainte-Marie Madeleine de Veda", *Edition Massana, n° 40*, 3[e] Trimestre 1981.

Bases de murs, rochers taillés, trous de poteaux, l'ensemble Roc de les Graules / Roc Planer reflète une importante anthropisation. En haut à gauche, la plate-forme sommitale du Roc de les Graules présente les bases d'une construction - le Roc de la Gardiola ?

DES ROCHERS REMARQUABLES

Plusieurs amas rocheux reflètent l'anthropisation de ces lieux : paroies taillées, trous de poteaux, cupules, murs arrasés. Ils sont remarquables par leur situation perchée ou en bordure de chemins. Si pour certains d'entre eux on peut relier cette anthropisation à une occupation agro-pastorale, d'autres ou les mêmes en des temps plus anciens, sont par le travail de taille qui les a modelés à rattacher plutôt à des ouvrages de type militaire de surveillance du territoire. Plusieurs ont pu fonctionner simultanément en réseau, permettant de déboucher les angles morts, en liaison avec le *castrum* principal de la Soulane, la *Roca Frusindi* (p.25).

Roc de les Graules / Roc Planer

Au nord du *Pic Neulós* et au centre de la montagne, l'ensemble *Roc planer / Roc dels Graules,* à une altitude de 1 000 m forme un belvédère exceptionnel, offrant une vue panoramique sur toute la montagne de Laroque et au loin, sur la plaine. Il présente de très nombreuses traces d'anthropisation dont les bases d'une construction rectangulaire au sommet du *Roc de les Graules* qui laisse à penser à une "*guardia*" médiévale (du germanique *Wardia* [fr. garde], poste de guet fortifié). Les *capbreus* du XIV^{e} s. au XVI^{e} s. confortent cette hypothèse en évoquant à plusieurs reprises : *la Gardia / Sa Gardia / Roc de la Gardiola*. La reconnaissance de Jacma Massot, en 1455, est plus précise quant à sa localisation : « *Une grande pièce de terre lieu-dit Cortal de la Pera confrontant avec la rivière qui descend de la Coma del Boix [...] avec le Roc de la Gardiola [...] et le Puig de la Serra* », autant de confronts qui nous autorisent à confondre le *Roc de la Gardiola* avec le *Roc de les Graules / Roc Planer*.

Roc del Migdia [du Midi]

À une altitude de 850 m, le vaste amas rocheux du *Roc del Migdia* offre également de multiples traces d'occupation humaine embrassant une très large chronologie, allant de la Préhistoire à l'époque moderne. Il se pose lui aussi en belvédère de choix.

Roc del Piló

Dans la haute vallée de la Rivière de Laroque, dominant le sentier qui mène au col de *l'Ullat*, le *roc del Piló* à 630 m d'altitude, présente des vestiges de murs arasés, sur l'arrière du roc au pied duquel se trouve une construction circulaire que nous avons découverte en 1998. De par son diamètre (2,5 m), elle est trop petite pour un puits à glace tandis que l'épaisseur de son mur (1,10 m) la différencie des cabanes. À proximité des scories témoignent d'un ancien four de grillage. "*Piló*" désigne de nombreux sommets des P.-O. ; il caractérise des lieux où se dressaient des bornes, des tours ou des postes de garde.

Rochers divers

– En amont du site castral la Soulane II/III, sur le sentier de crête qui mène au *Roc del Grèvol*, deux amas rocheux présentent de nombreuses traces d'anthropisation : le premier désigné comme *Roc Massot* à 520 m d'altitude et le second à 810 m ainsi que le *Roc del Grèvol* lui-même à 903 m.
– En bordure du sentier qui va du *cortal d'en Massot* à la *font de la Vernosa*, rochers taillés et soubassements de murs.

ROCHES GRAVÉES D'UN SIGNE CRUCIFORME

Le signe cruciforme est une des plus anciennes et des plus universelles figures rupestres. Les roches portant des incisions se coupant à angle droit formant une croix sont nombreuses et il n'est pas toujours facile de dater ces motifs que l'homme a gravés du Paléolithique à nos jours, ni d'interpréter leur signification.
Seule la croix latine, symbole majeur du christianisme, dont la branche inférieure est plus longue que les autres, est aisément identifiable. Mais la symbolique chrétienne peut aussi, dans des représentations rustiques, prendre la forme d'une croix aux branches de même dimension, appelée aussi croix grecque, et perdre ainsi sa lisibilité.
De nombreuses roches ont été gravées soit pour matérialiser les limites des paroisses, soit dans le seul but de christianiser un lieu de tradition païenne, ou un site remarquable comme une source, une mine...

1 - 2. Site des mines de fer à ciel ouvert (els Meners) à l'est du mas Bordes (altitude 224 m) / 3. Au-dessus du mas d'en Barata, rive gauche du còrrec de Moussoure / 4. Croix latine dans le secteur de Mataporcs en bordure du chemin vers la Font del Pomer (p.314), limite de terme paroissial / 5. Croix du Portall estret (altitude 291 m) / 6. Près de Saint-Fructueux de Rocavella, rive droite de la Rivière de Laroque

Sous le Puig Neulós, rocher gravé d'une croix "avec un pic" qui semble correspondre à celle citée en 1330

LA MONTAGNE AU XIVe ET XVe s.

Outre l'important habitat que représente alors la dizaine de mas de *Ripron* (p.252), les *capbreus* des XIVe et XVe s. démontrent une occupation de l'ensemble de la montagne jusqu'à la crête. Au milieu du XIVe s., la seigneurie foncière sur cet ensemble se répartit entre trois seigneurs : les Sant Martí, Pere puis son fils Ferrer ; les Morey, Galceran puis Guillem et ses filles Elienora, Maria et Francisca ; le seigneur de Requesens Dalmau de Castellnou. La crête de l'*Albera* n'était alors qu'en partie limitrophe entre les seigneuries de *Requesens* et de Laroque. Dalmau de Castellnou qui par ailleurs avait la juridiction directe sur la forêt de Sorède[5], possédait aussi une partie de celle de Laroque, versant nord, sous le pic *Neulós* (voir ci-contre). La limite entre les deux passait au col de *l'Artiguet*.
De 1375 à 1455, la structure foncière de la montagne se divise en trois catégories :

– Les "*erms / herms del senyor*" sont des terres incultes dont le seigneur conserve le domaine utile.
– Les "*emprius*" sont des terres, bois et pâturages dont le seigneur concède les droits d'usage (pacage, affouage, boisage et glandée entre autres), à la communauté d'habitants.
– Les tenures : le seigneur concède à un tenancier le domaine utile d'une parcelle moyennant les redevances.

Les *capbreus* nous permettent de connaître le nombre de tenures "*in montanea*" ; le tableau ci-dessous met en évidence les nombreuses reconnaissances de pièces de terre, champs et essarts faites par les habitants de *Ripron* qui vivent au cœur du massif et par ceux de *Rocavella* (p.268) et de *Terrats* (p.314), au piémont immédiat. À contrario, ceux du noyau villageois, de *Tanyà*, de *Torrent d'Amunt* et *d'Avall,* ne tiennent que peu ou pas de parcelles en montagne leur préférant les terres plus fertiles et faciles à exploiter du piémont et de la plaine.
La désertion de la plupart des mas et des bordes de *Ripron* et de *Rocavella* au cours du XVe s. entraîne corrélativement une forte déprise de la montagne, ce que traduit le *capbreu* de 1588-1595 qui ne compte aucune tenure dans cette zone. Cela ne signifie pas pour autant l'abandon de la montagne dont les richesses restent essentielles à la vie de la communauté et qui vont connaître de nouvelles modalités d'exploitation.

Capbreus		1375-1401			1455			1498-1507	
	Parcelles	Tenanciers	Moyenne	Parcelles	Tenanciers	Moyenne	Parcelles	Tenanciers	Moyenne
Habitants *Ripron*	110	4	28	116	4	29	0*	2	
Habitants *Rocavella*	117	9	13	126	9	14	36	5	7
Habitants *Terrats*	17	3	6	27	4	7	12	2	6
Autres	30	10	3	18	7	3	21	6	3,5
Total	274	26		287	24		69	15	

Tableau du nombre de parcelles en montagne tenues par les habitants des différents hameaux.
Remarque : le nombre de parcelles du capbreu 1498-1507 est sous-estimé car, après la déprise, il reste à Ripron les mas d'en Sparaguera et del Moreu qui n'y figurent pas. On peut penser qu'ils ont encore des terres à la montagne.
Un total de plus de 100 parcelles pour cette période semble plus vraisemblable

5. Llong G., "Sainte -Marie Madeleine de Veda", *Edition Massana, n° 40*, 3e Trimestre 1981.

LES DROITS D'USAGE

Très tôt le partage des ressources naturelles s'est posé entre les seigneurs qui possèdent le domaine direct sur l'ensemble des terres et les communautés d'habitants (Universités), qui n'ent ont que le domaine utile. Dès le XIe s., les constitutions de Catalogne, les *Usatges*, ont codifié leurs relations. L'article 72 de la loi *Stratae* précise : « *les routes et les chemins publics, les eaux courantes et les fontaines vives, les prés et les pâturages, les bois, les terres incultes et les roches qui se trouvent en ce pays sont aux puissances non pour qu'elles les aient en alleu ni pour qu'elles les tiennent en leur domaine mais pour que de tout temps ils soient à l'usage de leurs peuples sans qu'il y ait de titre et sans redevance connue*[6] [...] ». Cet article est le fondement des droits d'usage des communautés. Dès lors, les seigneurs leur concèderont leurs droits par des actes notariés.

C'est le cas, le 15/09/1330, lorsque Dalmau de Castellnou, seigneur de *Requesens* qui possède le domaine direct d'une partie sommitale de la montagne de Laroque, concède à Pere de Sant Martí et aux hommes et femmes de l'Université du château de Laroque "*usum et ademprivium*", les droits d'usage, pour tout leur bétail, dans le territoire du château de *Requesens* « *du Coll de l'Ortiguet jusqu'au Roc Roig, et du dit Roc Roig jusqu'au Quer Fumat, et du dit Quer Fumat jusqu'à la serra de Ses Pedrisses où se trouve un signe gravé sur une pierre, une croix avec un pic, et de la dite serra de Ses Pedrisses à savoir de la dite marque, jusqu'au chemin qui mène à la font de Sa Tayanes, et de la dite fontaine en suivant le chemin qui mène au Quer del Senyor et de ce Quer, par le chemin ci-dessus mentionné, jusqu'à la font Besses, suivant le chemin qui mène au Roc Merdos, de sorte que vous, les vôtres et n'importe lequel d'entre vous, présent et futur, avec tout votre bétail gros ou menu, vous jouissiez de l'usage des pacages et que vous usiez des eaux, branchages et herbes jusqu'au Puig Neulós et à la crête, de jour seulement ; "jacendo" (se reposer la nuit) dans le territoire du château de la Roca, où vous voudrez*[7] [...] ».
Il leur concède aussi, toujours sur le versant du territoire du comté de Roussillon, d'avoir "*usum et ademprivium*" pour cueillir et ramasser des glands ; pour tailler ou fendre du bois pour leur usage, limité à la quantité qu'ils pourront porter sur les épaules ou la tête et pour faire des poutres, pour la construction, mais limité à leur usage personnel, avec interdiction de les vendre.
Ces droits s'assortissent de sanctions si cet accord n'est pas respecté ou si les troupeaux passent dans l'autre partie du territoire de *Requesens* (versant sud). Pour chaque infraction, ils devront payer 60 sous ; pour les glands, l'amende est d'une charge d'homme par maison qui sera à déposer à *Sa Figuerassa* ou au lieu-dit des *Sortiguet*, sinon le *batlle* ou le garde forestier saisira le contrevenant. Parmi les autres contraintes, figure l'interdiction de faire du feu pour tous les travaux de bois. Enfin cet accord est réciproque : les hommes et femmes du château de *Requesens* bénéficient des mêmes droits d'usage et dans les mêmes conditions sur le territoire du château de Laroque.
Nous avons vu au chapitre "de Castre Pinós" plusieurs exemples de conventions sur les droits d'usage ratifiées entre les membres de l'Université de Laroque et les représentants des seigneurs aux XVe et XVIe s. ; vu aussi que les manquements à ces accords étaient nombreux et que la délinquance forestière conduisait à l'intervention du juge ordinaire de la cour de la baillie de Laroque, comme en 1593 où il ordonne une criée s'adressant : « *A tous ceux qui font du bois dans la montagne de la Roca sans autorisation*[8] [...] » (p.59).

Hieronim Perarnau et l'Université de Laroque

La vente en 1624 de la seigneurie de Laroque à Hieronim Perarnau (p.61) la fait passer de la lointaine noblesse d'épée des de Castre Pinós à la bourgeoisie d'affaire perpignanaise. Ce changement n'est pas sans inquiéter la communauté d'habitants qui constate que l'acte de vente ne mentionne pas les droits d'usage qu'elle possède. Le jour même de la prise de possession par Hieronim Perarnau, l'Université par la voix de ses consuls, Gaspar Sobrepera et Francesc Massot, saisit Gaspar Junyol, procureur de Gaspar Galceran de Castre Pinós, pour que les privilèges de la communauté soient préservés. Douze revendications sont exprimées et notifiées par le notaire de Perpignan Blasi Canta parmi lesquelles nous retiendrons celles concernant la montagne :

« *Conserver pour l'Université la moitié des "erms" et des herbes de la plaine et de la montagne, la moitié des glands et des faines et la moitié des places de tallats et de cultures de la montagne.*
– *Ne pas faire entrer de bétail étranger à la seigneurie pour pacager ni "aglanar".*
– *Conserver pour chaque "cap de casa" le droit de faire du bois dans la montagne selon sa volonté en utilisant une seule hache par maison.*

6. Traduction de Louis Assier-Andrieu, *Le peuple et la loi, anthropologie historique des droits paysans en Catalogne française*, L.G.D.J., 1987, p.25.
7. A.D.P.O. 1 BP 659, transcription Rodrigue Tréton.
8. A.D.P.O. 11 BP 859.

– *Continuer à laisser aux consuls l'initiative de l'affermage des glands, faines et autres revenus en en reversant la moitié au seigneur*[9] [...] ».

Tout ceci avec pour ultime menace en cas de refus de leur nouveau seigneur, d'exiger la nullité pure et simple de l'acte de vente. On est bien dans le cas de paysans roussillonnais défendant « *pied à pied le droit d'intervenir dans la gestion de leurs villages [...], leurs intérêts quotidiens, leurs traditions, leur dignité et fort loin comme le suggère "l'imaginaire contemporain" [...] d'une servitude imposée par des seigneurs arrogants et oppressifs*[10] [...] ».

Nous ne savons si Hieronim Perarnau avait bien pris la mesure de cette réaction populaire lorsqu'il a décidé, lui le marchand, d'investir dans l'achat de la seigneurie de Laroque. Il doit désormais compter avec ses sujets à qui il confirme qu'il se conformera en tous points à leurs droits et coutumes qui sont formalisés :

« *Personne ne peut faire des « tallats » sans l'autorisation du seigneur.*

– *Aucun habitant ne peut faire du bois dans la forêt mais qu'avec une seule hache.*

– *Les habitants peuvent aller faire pacager leurs troupeaux une fois que le blé a été retiré.*

– *Il faut la permission du seigneur de faire des « tallats » et récolter des glands pour leur usage.*

– *Les habitants de Laroque de tout temps peuvent faire du bois dans la montagne pour leur propre usage avec haches, scies, destrals, picassas, appartenant au chef de maison* [cat. *cap de casa*] [...] ».

Les forestiers peuvent couper les arbres à six « *pams de terra* » avec un "*destral o picassa*" [fr. hache] appartenant au "*cap de casa*" et doivent laisser quelques 2 ou 3 branches ou *espiralls*, « *segons lo us de bon pare de familia y bon boscasser*[11] [...] ». « *Moyennant cela un bois quelconque durera eternellement; au contraire il serait bientôt devaste si on coupait les arbres a ram de terre, surtout a la Roca ou il y a tant de gens qui font de cette profession et souvent y coupe des gros arbres pour en faire des sitials pour des pressoirs de vin et pour faire des rodats pour des moulins a farine et a huile*[12] [...] ». Il s'agit de préserver la forêt pour lui permettre de se régénérer et d'éviter une surexploitation.

Un document de 1723 nous apprend que la communauté de Laroque à le droit de faire engraisser du 20/09/1723 au 6/01/1724, jusqu'à 120 cochons dans la montagne, moitié pour le seigneur, moitié pour la communauté. Pendant cette période, il ne sera pas permis de couper des branches, ni d'abattre des arbres, chênes, ni de prendre les glands, ni les faines sous peine d'une amende. Les cochons des autres seigneuries ne pourront entrer sur le territoire de Laroque sous peine de confiscation et seront partagés entre la communauté et le seigneur.

Ces droits d'usage sont strictement encadrés, afin de limiter les abus, d'éviter les contestations et de maintenir au mieux l'espace forestier. Tout est précisé : la quantité de bois à prélever par les usagers, les modalités d'enlèvement et de transport. Ils organisent les rapports entre le pouvoir seigneurial et les habitants. Ce sont des droits de subsistance dans une forêt nourricière utilisée conjointement par la communauté villageoise et le seigneur.

Les *tallats*

Les *tallats* sont des parcelles de terre en montagne que les habitants défrichent et cultivent temporairement (ils y sèment souvent du seigle), toujours avec l'autorisation préalable du seigneur. Ils ont succédé aux tenures des XIV^{e} et XV^{e} s. ; il ne s'agit plus de concessions emphytéotiques, mais d'une location à durée déterminée pour laquelle l'exploitant paie un loyer [*colloqui*] au seigneur et à l'Université « *laquelle possède par indivis avec le dit seigneur la ditte montagne*[13] [...] ». En 1775, l'inventaire des biens de Joseph de Sarda précise que le seigneur détient « *la moitié des herbages glands et fages du dit terroir et montagne les quels se doivent partager avec les consuls de la ditte communauté les quels affermes se font tous les ans le 23 de juin et le 29 de septembre*[14] [...] ». C'est une source importante de revenus qui n'est pas exempte de litiges voire de conflits en particulier avec les éleveurs.

Une note de 1635 en pose le principe : « *Le seigneur de la Roque est en droit d'accorder à tous ceux qui le demanderont la permission d'arracher ou faire des ouvertures dites vulgairement taillats au bois de la Roque pour les réduire après à culture pourvu néanmoins que cela ne porte aucun préjudice ny au seigneur ny à la communauté ny particuliers, lequel droit le seigneur de la Roque se réserve à l'exclusion des consuls et de tout autre ce qui a été jusques icy observé à la lettre*[15] [...] ». Mais en 1740 de nombreux abus sont constatés et l'affaire

9. A.D.P.O. 8 J 35.
10. Brunet M., *Les Pouvoirs au village, aspects de la vie quotidienne dans le Roussillon du XVIII^{e} siècle*, Editorial Trabucaire, Perpignan 1998, 212 p.
11. A.D.P.O. 8 J 35.
12. A.D.P.O. 8 J 105.
13. A.D.P.O. 8 J 66.
14. Idem.
15. A.D.P.O. 8 J 35.

Conflit sur les droits d'usage entre Laroque et Sorède

En 1772, le juriste François de Fossa est appelé à intervenir sur les conflits entre le marquis d'Oms, seigneur de Sorède et les communautés d'habitants de Laroque et Sorède.

Dans les conditions générales, il invoque la loi *Stratae* dont il cite l'article 72 (voir ci-dessus). Il évoque aussi l'ordonnance des Eaux et Fôrets de 1669, de Louis XIV, mise en œuvre par Louis de Froidour, unifiant le droit forestier, réorganisant l'administration et imposant une exploitation uniforme des forêts. Il précise que cette ordonnance « *ne donne aucun droit de propriété aux seigneurs des terres, ni sur leurs forêts, ni sur les pâturages mais que cette loi règle uniquement la police de ces objets et autres [...] toujours en vue de conserver les forêts et pâturages pour l'usage des habitants*[1] [...] ». Il est stipulé que dans tout le haut et bas Vallespir, cette ordonnance ne peut être exécutée pour les pacages et pour toute la montagne boisée. Les terroirs des lieux de Sorède et de Laroque sont dans ce cas.

François de Fossa rappelle dans ce mémoire qu'en 1432, une sentence arbitrale donne aux habitants de Laroque le droit de pacage sur le terroir de Sorède de leur bétail "*tant gros com menut*"[2] "*segons us veynal*"[3], de boiser pendant le jour seulement et d'emporter le bois coupé le même jour à l'exception de celui destiné au seigneur de Sorède. Elle leur accorde aussi le droit de prendre dans les carrières de Sorède la pierre nécessaire pour leur propre usage et d'y faire de la chaux pour leur usage seulement.

La sentence de 1432 leur est confirmée en 1576, 1612 et en 1662, mais en 1723, la communauté de Sorède assigne devant la cour celle de Laroque contestant l'usage que les habitants de Laroque font des pacages, dévastant les forêts de Sorède. Pour leur défense, ces derniers réclament l'exécution des jugements rendus précédemment en leur faveur, invoquant que l'usage leur avait été adjugé « *du soleil naissant à soleil couchant* ». En 1740, la cour déclare que le droit des habitants de Laroque de boiser à la montagne de Sorède est restreint au seul usage de chauffage, charpente et autres besoins.

En 1763, les habitants de Laroque sont à nouveau accusés de dévaster les forêts de Sorède et la communauté sorèdienne sollicite la cour pour faire estimer les dommages ; par sentence du 16/05/1764, les rocatins sont condamnés à payer les dégâts. Quatre ans plus tard, un autre arrêt du 10/05/1768 confirme leurs droits aux habitants de Laroque mais en limitant le pâturage au temps de la glandée et pour les seuls cochons.

De procès en procès les années passent, conflictuelles...

Le 8/05/1859, Raymond Vassal, maire de Laroque, évoque devant le Conseil municipal « *les droits d'usage que possèdent les habitants de la commune de Laroque sur la montagne et forêt de Sorède*[4] » appartenant à Mr Pons également propriétaire de la forge de Sorède. Celui-ci estime qu'il lui est impossible d'accéder au souhait de la commune de Laroque de cantonner ces droits et propose une transaction en argent.

Proposition refusée par le Conseil qui souhaite une rencontre avec l'intéressé. Elle a lieu lors du Conseil du 9/10. Mr Pons reste ferme sur ses positions argumentant que « *la commune de Sorède ayant les mêmes droits d'usage sur toute la montagne et forêt de Sorède lui appartenant, que par conséquent, il ne pouvait aliéner la portion demandée et qu'il ne pouvait non plus cantonner*[5] [...] ». Il renouvelle sa proposition. Nouveau refus du Conseil qui préfère « *laisser les choses dans l'état actuel que d'aliéner ces droits* [...] ».

La situation reste figée 13 ans de plus, jusqu'au 11/12/1872 où le Conseil municipal, présidé par le maire Martin Durand, se rend à l'évidence qu'il est devenu très difficile « *d'exercer de nouveau ces droits* » en raison des prescriptions du Code forestier (articles 64, 65 et suivants). Par ailleurs, il constate que « *le bois de construction ne se trouve plus dans la dite forêt par la faute du propriétaire qui par des coupes abusives l'a dépeuplée [...] quant à l'affouage, le bois reviendrait presqu'aussi cher que de l'acheter* [...] » ; il en est de même du « *pacage et du panage* [qui] *ne sont plus indispensables*[6] [...] ». En conclusion le conseil finit par se résoudre à accepter la proposition de Mr Pons qui offre 28 000 francs en échange des droits d'usage. Cette transaction marque la fin de plusieurs siècles de conflit entre les deux communes.

1. A.D.P.O. 11 J19.9, 1772.
2. A.D.P.O. 9 BP 204.
3. A.D.P.O. 11 J19.9.
4. A.D.P.O. 78 EDT 20.
5. idem.
6. A.D.P.O. 78 EDT 21.

est portée devant "*le juge du lieu et terroir de la Roque d'Albera*". Des experts sont nommés qui se rendent à un endroit nommé *las Bassas del forn del vidre* où ils constatent que le *taillat* de Joseph Autié « *est d'un très grand préjudice tant pour se trouver à un endroit de passage pour les troupeaux de toute sorte de bestiaux et même pour les personnes qui à peine peuvent y faire paître une monture* [...] ». En outre le dit Autié « *arrête l'eau pour arroser le taillat dans le temps qu'elle est très nécessaire pour les moulins à farine et pour le brevage et boisson des personnes et bestiaux qui est la canal de la place* [...] ». Ils poursuivent leur expertise sur dix autres *taillats* qu'ils trouvent aussi « *être très préjudiciable à la dite communauté* [car situés] *à un endroit qui de tout temps aurait été une retraite et jace de bestiaux appelée la Ballanuza* [...] ». Ils continuent sur huit autres *taillats* situés à *la Jassa dels Pruners* lieu « *où il devrait y avoir plusieurs chemins pour passer les troupeaux pour aller boire ce qui a été de tout temps, ce que ne peuvent ignorer les propriétaires*[16] [...] ».

Cette affaire illustre l'anarchie qui règne en montagne où, loin de tout conrôle, chacun en prend à son aise sans grand souci de la collectivité, ce qui fera dire à Augustine de Bordes Viader, ultime héritière de la seigneurie de Laroque que « *Les gens de la Roca ont toujours abusé de la bonté de leur seigneur et des droits qu'ils leur avaient donné* [...] ».

Les droits d'usage au XVIII^e^ s.

Afin de réguler l'utilisation de la montagne, le seigneur sollicite le procureur fiscal de la juridiction qui expédie les criées afin qu'elles soient publiées. Celles de 1746 contiennent les articles suivants concernant la montagne : « *Il est défendu à toute personne qui ne soit pas un habitant de Laroque de faire paître les cochons grands et petits dans tout le terroir, montagne, excepté pour leur propre usage sous peine d'une amende de 10 livres*.

– *Il est défendu à tout propriétaire des bestiaux de quelques espèces qu'ils soient de les faire entrer dans les rouredes* [fr. chênaie] *de la Saint Michel de Septembre jusqu'à ce que les fruits en auront été enlevés sous peine d'une amende de 10 livres*.
– *Il est défendu à tout propriétaire d'introduire des bestiaux dans les châtaigneraies depuis le premier avril jusqu'à ce que les châtaignes aient été ramassées sous peine d'une amende de 10 livres*.
– *Il est défendu à tout propriétaire de bestiaux de les faire paître sur le sommet des montagnes dit lo Cardona du 1er avril jusqu'au 23 juin sous peine d'une amende de 10 livres et aussi de les faire paître les glands et fages de la Saint-Michel de septembre jusqu'à la Saint-Thomas du mois de janvier sous la même peine*.
– *Personne ne peut aller faire du bois dans la montagne sauf avec une hache –destral– pour chaque chef de maison sous peine d'une amende de 6 livres*.
– *Personne ne peut faire des ouvertures dites taillats sur le versant des montagnes sans en avoir obtenu la permission du seigneur et qu'elles soient distantes des jasses de trois cent pas et qu'elles n'englobent pas le chemins ni les traverses*.
– *Que les fermiers du pacage du terroir auront obligation de déclarer les bestiaux qu'ils auront colloqué pour pâturer audit terroir*[17] [...] ».

Le crieur public se charge d'informer les habitants.

C'est le cas en 1773, concernant l'afferme à Joseph Sobrepera, après enchères, de l'herbe des *simals* [fr. sommet] de la montagne, du 18/06 jusqu'à la Saint-Michel de septembre (29/09). Les habitants de Laroque ont le droit de faire paître leurs bestiaux gratuitement ainsi que les religieux de Saint-Génis-des-Fontaines jusqu'à la veille de la Saint-Jean (23/06). Il est défendu au fermier de faire manger les herbes par des cochons. De plus, il ne pourra pas faire paître ses bestiaux plus bas que *Balma Corba*, du *Coll del Torn* au *Pla de l'Oliva*, au *Roc des Pilons* et à l'*Alzina Rodona*[18].

Tout est extrêmement codifié, sous peine d'amendes du seigneur ou des consuls de l'Université, ceci toujours dans le souci de préserver la forêt à la fois immense mais fragile "réservoir" de matière première. Chênaies et hêtraies sont particulièrement contrôlées car outre le bois de construction, elles fournissent aussi les faînes et les glands pour les porcs... double intérêt économique !

Ce bois est aussi une source d'énergie qui a permis d'alimenter, une insdustrie métallurgique (p.21), des fours à chaux (p.240), des tuileries (p.334), des verreries et de produire du charbon de bois (p.226).

16. A.D.P.O. 8 J 35.
17. A.D.P.O. 1 E 667.
18. A.D.P.O. 3 E30 91.

Verrerie forestière de l'Avellanosa, à gauche le casal, à droite le pati où se trouvait le four

LA FABRICATION DU VERRE (XIV^e^ s. / XVIII^e^ s.)

Cet artisanat est implanté à Laroque depuis le XIV^e^ s. comme l'atteste la mention relevée par l'historien Jordi Mach, de la vente en 1374 « *d'un cortal appelé el forn del veyre dans le barri du castrum*[19] [...] ». Le nom du quartier n'étant pas précisé, nous ignorons s'il s'agit du *Planiol* (p.152) où un four à verre est mentionné après 1506 et reste en production au moins jusqu'en 1592 où il est affermé à Antoni Pellisser. Sa propriété fut cédée en emphytéose à Pere Bianya en 1623 avec interdiction d'y faire fonctionner une verrerie.

La verrerie forestière de l'*Avellanosa*

Après son rachat de la seigneurie en 1624, Hieronim Perarnau fait construire une nouvelle verrerie, non plus dans les faubourgs, mais à mi-montagne au lieu-dit l'*Avellanosa* (p.252). Le choix de son implantation s'explique par la présence au cœur de la forêt des matières premières nécessaires à son fonctionnement : l'eau, le quartz, le sable, l'argile et surtout le bois. En effet, la production d'un kilo de verre nécessite 1 m^3 de bois, de préférence du hêtre ou du chêne dont les pousses sont privilégiées pour leurs qualités calorifiques. La rivière voisine apporte du sable qui donne la silice dont la température de fusion est abaissée grâce au salin. Celui-ci est obtenu par le lessivage de cendres végétales provenant des fougères, riches en potasse mais aussi des pousses de hêtre, de chêne, et autres branchages et petit bois. Le quartz est aussi un ingrédient commun pour la fabrication de la pâte de verre, en raison de sa forte teneur en silice.

L'importance du bois se reflète dans les contrats d'afferme. En 1626, Hieronim Perarnau a fait couper les arbres nécessaires pour les besoins du four, et ce sans aucune limite. Il l'a donné à bail à Guillem Sureda, Joan Pere Sabater, Barthomeu Colomer et Baldiric Roure, pour quatre ans, pour le prix de 50 livres par an et quatre "*grossas de vidre*". En 1630, le four est ensuite affermé pour 4 ans à Bathomeu Colomer avec des restrictions concernant les coupes d'arbres et de bois nécessaires. Il est précisé que ce four a été loué de 1626 à 1634 sans interruption et le bois utilisé est celui de la forêt de Laroque, autorisé par le seigneur et accepté par les consuls et la communauté. Des habitants certifient que pendant plus de trente ans, du verre a été fabriqué dans ce four utilisant le bois des forêts.

Un contrat de 1638 concernant le four de l'*Avellanosa* précise que les verriers devaient ramasser du bois mort et du bois vert, et tailler les arbres de façon à ce qu'ils rejettent de souche. Un autre contrat de 1630 relatif au même atelier exige des verriers qu'ils n'exploitent le bois que d'un côté du vallon, de façon à préserver les réserves forestières. Les contrats de 1672 et 1673, envisageaient aussi la possibilité de couper du bois vert dans toute la montagne, mais dans le cas uniquement où tout le bois mort avait déjà été utilisé. Le seigneur Hieronim Perarnau « *se obliga en donar llenÿa ÿ la que se haurie menester per dit forn dels boscos de dita montanÿa*[20] [...] » avec l'assentiment des consuls et des habitants du lieu.

Le four à verre de l'*Avellanosa* présente deux espaces bien distincts : le *casal*, habitation des verriers et le *pati*, la cour. Cet espace fermé par des murets, vestige de l'ancienne halle où se trouvaient les fours, a été transformé en enclos pour le bétail [cat. *jassa*] après son abandon. D'après les structures conservées en surface, la verrerie devait mesurer 18 m sur 14 m, soit une superficie d'environ 150 m^2. La partie réservée à l'habitat s'étendait sur 50 m^2.

19. A.D.P.O. 3 E20/434 f°10 v°, Notule de Pere Tolosa, notaire à Laroque [regeste de Jordi Mach].
20. A.D.P.O. 8 J 35.

Coupe avec filets de lacticini
Fin XVI^e s. / début XVII^e s.

À l'*Avellanosa*, les seuls produits identifiables sont des pieds de verre incolore à jambe et un fragment de tige orné de filets blancs opaques dit de *lacticini*, enroulés ou peignés "*a penne*". Ce type de décoration correspond à la production de verre catalan « *à la façon de Venise* » qui se répand en Catalogne dès la seconde moitié du XVI^e s., surtout à *Mataró* et *Barcelona* qui est alors considérée comme la principale concurrente de Venise. Le contrat d'afferme de la verrerie de l'*Avellanosa*, passé en 1673 entre le seigneur Josep Perarnau et deux verriers de Laroque, Jaume Moreu et Pere Angel Jarlé, précise que ces derniers devront notamment donner au seigneur 100 verres appelés *tasses de verre* et 12 grands flacons dits *porrons*.

Porró avec "bac" à glace
XVII^e s.

La verrerie de l'*Avellanosa* se situe en bordure d'un important chemin de communication, le "chemin de la montagne" ou "chemin de Laroque à *Nostra Senyora de Requesens*". Bien entretenu, il facilite le transport des pièces de verre à dos de mulets en toute sécurité.

Le commerce du verre

Le verre fait l'objet d'un commerce lucratif. Perpignan, qui est alors la seconde ville de Catalogne, représente le grand marché local du verre[21]. La revente est assurée par les *botiguers de teles* [fr. boutiquiers de toiles], pour les pièces les plus luxueuses (vaisselle, besicles, horloges, miroirs) et la verroterie, et par les *tenders* [fr. revendeurs], dont les boutiques sont de véritables bazars, pour la vaisselle commune. Ces *tenders* sont souvent confondus avec les *vidriers* [fr. marchands-verriers], qui appartiennent à la même confrérie établie dans le couvent des Grands Carmes de Perpignan. Ces *vidriers* entretiennent des liens étroits avec les maîtres-verriers de l'*Albera* auxquels ils fournissent les matières premières nécessaires au fonctionnement des fours (verre brisé, salicorne, carbonate de soude), et reçoivent en échange l'exclusivité de la revente de la production. Ils s'associent également avec eux pour exploiter les ateliers. La plupart de ces revendeurs tiennent boutique dans la rue de *la Fusteria nova* [auj. rue de la Fusterie].

L'artisanat du verre en Roussillon s'éteint dans la seconde moitié du XVII^e s. du fait des guerres et de la concurrence des verreries allemandes, françaises, anglaises et surtout de Bohême. En 1673, une ultime tentative de réactiver le four de *l'Avellanosa* se soldera par un échec. En 1695, il n'est plus qu'un lointain souvenir : « *en temps passat era un forn de vidre, loqual vuy es de ningun servey*[22] [...] », comme le constatent les experts chargés du contrôle de la glacière voisine.

Le lien séculaire qui unissait traditionnellement les ateliers et les verriers de l'*Albera* à ceux du *Principat de Catalunya* est alors irrémédiablement coupé.

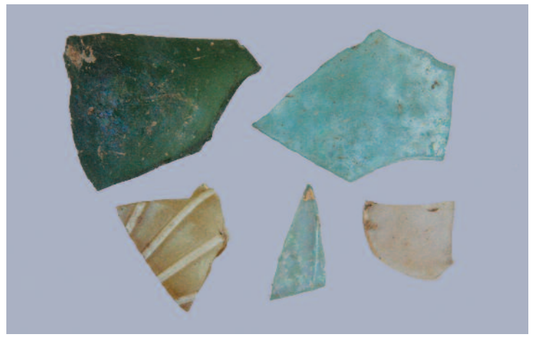

Fragments de verres de la verrerie de l'Avellanosa.
En bas à gauche, verre orné de filets blancs dit de lacticini.

21. Camiade M., Fontaine D. *Verreries, verriers catalans*, Edition Sources, 2006.

22. A.D.P.O. 1 Bp 706.

LA GLACE, UN ARTISANAT LUCRATIF

Aux revenus de l'exploitation des ressources forestières et à ceux des verreries, les Perarnau (p.63) en bons gestionnaires de leur patrimoine ont ajouté ceux générés par la production et le commerce de la glace.

Le Petit Âge Glaciaire (XIV^e / XIX^e s.)

Quels impacts ont pu avoir le "Petit Âge Glaciaire" sur l'*Albera* d'après les sources écrites du XIV^e au XIX^e s. ? Pluies torrentielles et leur cortège de crues et d'inondations, neige, orages violents, tempêtes de grêle et grands froids rythment, sans aucun doute, les catastrophes naturelles qui ont alors affecté le versant méditerranéen des Pyrénées. Leurs conséquences sont antinomiques : à la fois bénéfiques lorsque la glace et la neige deviennent des ressources naturelles convoitées et maléfiques par les désordres et la misère qu'elles génèrent, véritable drame collectif pour les populations, mais dont l'impact social et économique devient un élément fédérateur pour les communautés sinistrées. Les perturbations climatiques du Petit Âge Glaciaire ont marqué le paysage et frappé les hommes. Les chutes de neige sont abondantes comme celles des 12 et 13 janvier 1752 : « *Les oliviers des comtés du Boulou, Laroque, Palau, Argelès et St André ont été si fort endommagés par la neige qu'il y en a eu de morts et de partagés et ébranchés de même que les arbres fruitiers chênes et autres. les vignes ont pareillement souffert outre ces dommages la neige a fait crouler des maisons et a étouffé des bœufs, vaches, moutons brebis chevaux et juments soit sous les ruines des maisons ou a la campagne*[23] [...] » .

Impuissants à maîtriser ces déchaînements, les hommes n'ont d'abord d'autre recours sur le plan spirituel que d'implorer le ciel en se tournant vers Dieu et ses saints, chacun "spécialisé" dans un type de calamité. Puis de manière pragmatique, l'économie reprend ses droits pour le plus grand profit de certains. Dans le cas des abondantes chutes de neige et des grands froids, on assiste au développement du lucratif commerce de la glace. Concernant les *aiguats*, ces trombes d'eau torrentielles et dévastatrices, l'exploitation économique n'est pas immédiate –d'abord le temps du drame collectif– mais à posteriori, lors de la phase de reconstruction qui par l'ampleur des travaux à réaliser devient une source de production de richesses. En outre, cette phase redonne cohésion au tissu social par les élans de solidarité déployés.

Vers une conquête du froid : puits à neige et à glace

Avant la découverte de l'électricité, la conquête du froid passait obligatoirement par l'utilisation des ressources naturelles disponibles, à savoir, la neige et la glace. Elles font partie des ressources naturelles de la montagne qui sont à l'origine d'un artisanat florissant aux XVII^e et XVIII^e s.

Les documents d'archives et les vestiges dans la montagne de puits à glace [cat. *pous de glaç*] et de puits à neige [cat. *pous de neu*] en témoignent aujourd'hui. La glace est alors utilisée à des fins médicales et alimentaires, pour soigner les fièvres (les épidémies de peste sont fréquentes[24]) et rafraîchir les boissons, surtout le vin rosé "*vi claret*" vendu dans les tavernes et les auberges. Dans l'*Albera*, cette exploitation est très développée comme l'atteste le nombre de puits recensés, situés principalement sur le versant nord. Leur production alimente les grandes villes voisines de Perpignan, Collioure, Argelès, Elne mais aussi les villages du piémont au nord du massif, ainsi que *Figueres* au sud, où les classes sociales aisées apprécient cette nouvelle mode du "boire frais".

Vestiges du puits à neige du Cardoner

Vestiges du puits à neige et à glace de l'Avellanosa

23. A.D.P.O. 1 C 1077.

24. Ce phénomène est récurrent en Roussillon jusqu'au milieu du XVII^e s. Quelques dates connues pour la seconde moitié du XVI^e s. : 1560-1561, 1563-1564, 1587-1588, 1590-1592, 1598, 1631-1632, 1652-1653. Les villages du piémont nord de l'Albera sont touchés par ces épidémies notamment en 1563-64 et en 1631-32.

Crête de l'Albera en hiver

La première moitié du XVII[e] s. voit l'essor de l'artisanat de la glace dû à l'accroissement de sa consommation qui favorise l'apparition des premiers puits à glace en plaine. Dans l'*Albera*, 25 puits ont été recensés entre 150 m et 1 050 m d'altitude, parmi lesquels 14 sont partiellement conservés, témoins d'une exploitation importante.
Ceux de la crête sont des puits à neige qui profitent des hivers rudes ; on y stocke la neige qui, sous l'action de la pesanteur, se transforme en une glace bulleuse ; ceux à mi-pente sont mixte, neige et glace produite dans des bassins alentours et ceux de la plaine, au plus près des consommateurs, sont des puits à glace approvisionnés par les précédents ou aussi par des *basses* voisines. Les puits ont tous une forme circulaire, de dimension variable, entre 4,40 m et 8 m de diamètre. Leur emplacement est déterminé par la proximité d'une voie de communication permettant d'acheminer facilement la glace vers les villes et les villages.
Selon les études menées par Denis Fontaine, les premières mentions de nivières et glacières à Laroque sont : *mas Blanc* (p.319), 1628 ; *Cardoner* ou *Cardona*, 1635 ; l'*Avellanosa*, 1679. Leur construction est à mettre à l'actif des seigneurs Perarnau, Hieronim et son fils Josep.

Puits à neige du Cardoner

Il se situe dans la zone de crête, à 1000 m d'altitude, entre le *coll de l'Ullat* et le *Roc dels Tres termes*.
En 1699, a lieu une expertise de ce puits désigné comme puits de la *Serra* : sa couverture est en mauvais état ; la poutre maîtresse soutenant le toit est brisée ; la plupart des tuiles sont cassées. Il faut refaire toute la toiture de la glacière. L'expert précise qu'à l'occasion de ces travaux, les murs devront être surélevés pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. La porte située dans la partie médiane du puits est très abîmée.
La maisonnette construite à proximité est aussi en piteux état : la toiture est effondrée, les murs endommagés, la porte et les fenêtres ont disparu. Elle devait servir à abriter les outils, les hommes et peut-être aussi les mulets. Le toit était supporté par des poutres et des chevrons et par un lit de noisetier. La description nous révèle que sa construction a nécessité six poutres en chêne, 64 *monalls* [fr. poutrelle], 28 fagots de noisetier posés sur les *monalls* et 800 tuiles.

Puits à neige et à glace de l'Avellanosa

Il se trouve à mi-pente du massif, à 450 m d'altitude, en bordure du "chemin de la montagne", près du four à verre. Une mention de 1692 le situe "*al forn del vidre*". Il est mixte, alimenté en neige lorsque celle-ci abonde mais aussi par de la glace produite dans des bassins voisins, comme le précise un document de 1695 qui évoque ses "*bassas per empuar dit pou de glas*[25]".
Le puits de 8 m de diamètre était recouvert par un toit en tuiles reposant sur une charpente. Son remplissage s'opérait par une (ou plusieurs?) ouvertures aménagées dans la partie supérieure. Elles étaient fermées par des dalles, et les petits orifices colmatés par des mottes de terre et d'herbe pour éviter l'entrée d'air. Sol et parois étaient également tapissés de végétaux pour parfaire l'isolation. Un tunnel aménagé dans la partie inférieure permettait l'accès au puits pour l'extraction de la glace.

25. A.D.P.O. 1 Bp 706.

Puits à glace du mas Blanc

Il n'existe aujourd'hui plus aucune trace des deux glacières du *mas Blanc* [anc. *mas d'en Massaguer*]. Leur première mention connue est du 26/06/1628[26] où Antoni Massaguer vend à Francesc Sala un champ qui confronte à "*una vassa dels pous del glas*".
En 1695, elles ne sont pas en bon état comme le révèle le rapport d'un ouvrier royal réalisé pour les pupilles Perarnau : « *cerca del lloch de la Rocha dos pous de glas o neu en los quals faltan algunes reparations, y tant mateix a una caseta ques cerca de dits pous dita la Caseta blancha y las portas y finestras de fusta son en mal estat y las bassas que son cerca de dits pous las demes son en mal estat y moltas dellas que no tenan l'aygua a falta de que la terra no es bona*[27] [...] ».
Leur état ne s'est guère amélioré en 1704 comme le confirme un inventaire des biens des mêmes pupilles qui enregistre : « *deux glacières sizes dans le terroir du dit lieu [de la Rocha] dites al mas Blanch en assez mauvais état à cause qu'on n'y a pas mis de glace depuis 12 à 13 ans [...]. Item une petite maison nommée la Caseta Blancha avec ses basses, un petit jardin et un casal dit lo mas d'en Massague et chateniers*[28] [...] ».
Ces mentions nous révèlent la présence de deux puits à glace, de leurs *basses* avec leur ruisseau d'amenée et d'une *Caseta blanca*, une petite maison blanche liée à l'exploitation des puits et d'un ou plusieurs bâtiments du *mas d'en Massaguer* devenu *mas Blanc* (p.319).
De ces constructions, subsistent aujourd'hui le mas, les ruines du ruisseau qui alimentait les *basses* en eau et l'actuelle *bassa* du mas. Une seconde existait encore il y a une cinquantaine d'années selon les témoignages de René Cases, Gaston Llosa et Pierre Tubert[29]; elle se trouvait à une vingtaine de mètres au nord de la première, de l'autre côté du mur de clôture en bordure du chemin de la montagne.

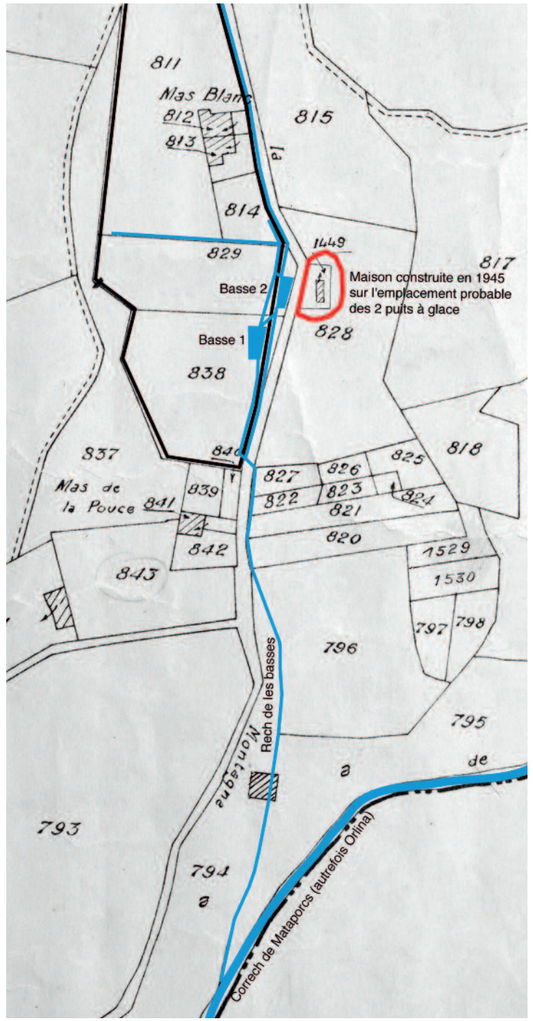

Plan cadastral de 1937

Les deux puits ont disparu, certainement comblés. En 1704, en mauvais état, ils ne fonctionnaient déjà plus depuis une douzaine d'années, soit depuis 1692 environ, date de la mort d'Antoni Perarnau. Pendant leur production, 65 ans environ, ils étaient alimentés en glace par les basses voisines mais aussi par celle provenant des deux puits de la montagne du *Cardoner* et de *l'Avellanosa*. Nous pensons que les puits étaient situés à l'emplacement d'une petite maison construite en 1945.
Le ruisseau figure sur le cadastre napoléonien et sur celui de 1937 : il prenait l'eau en amont du mas dans le *còrrec de l'Orlina* [auj. *Mataporcs*] et arrivait dans l'angle sud-est du mur de clôture du mas pour alimenter la première *bassa* (toujours en service) ; il continuait vers la seconde puis poursuivait son chemin vers le nord avec des dérivations vers les terrasses [cat. *feixes*] du mas. Il contribuait à la production de glace en hiver et à l'arrosage en été.

26. A.D.P.O. 8 J 35.
27. A.D.P.O. 8 J 2.
28. A.D.P.O. 1 E 667.
29. Entretien du 22/06/2017.

Les droits d'usage après la Révolution

À la veille de la Révolution, le 3 avril 1789, le parquet du Conseil souverain certifie qu'on observe « *les constitutions et coutumes écrites de la Principauté de Catalogne, dont l'usage y été maintenu par tous nos Rois depuis le traité des Pyrénées* [...] ». C'est ainsi que l'applicabilité des ordonnances de 1669, sur les eaux et forêts ne seront admises par le Conseil souverain qu'en 1759 après de multiples pressions royales.

Après la Révolution, la loi du 30 ventôse an XII (21/03/1804) contenant la réunion des lois civiles en un seul corps de lois sous le titre de Code civil des Français, scelle, par son article 7, l'extinction de la diversité juridique. Maints articles du Code civil renvoyaient la solution des questions légales à l'application des « *usages locaux* », des « *usages du pays, constants et reconnus* » et des « *règlements particuliers et locaux* ».

À partir de 1844, plusieurs circulaires ministérielles vont susciter un ample mouvement de codification des usages locaux. Le département des Pyrénées-Orientales ne publia qu'en 1932 son premier recueil d'usages locaux. La loi du 3 janvier 1924 portant création des chambres d'agriculture leur donnait dans le même temps mission de codifier dans leurs départements les usages ayant force de loi pour les matières agricoles. Par rapport à des départements voisins, la date de cette codification est fort tardive puisque l'Aude, par exemple, déploie dès 1845 d'importants moyens d'enquête afin d'élaborer leurs recueils d'usages. La pratique judiciaire accueillait donc officiellement le droit ancien dans sa forme ancienne. En 1838, le procureur en appelle sans discrimination à l'ensemble du Code catalan, dans toute sa matérialité et donc implicitement dans toute sa cohérence.

Aux XIX^{e} et XX^{e} s., le volume des Constitutions de Catalogne pouvait donc toujours s'appliquer dans l'ancien Roussillon et qu'elle lui fut ou non expressément associée, la vie juridique de la loi *Stratae* fut sauvegardée. Dans un premier temps en effet, en tant qu'article des Constitutions de Catalogne, elle pouvait s'appliquer au titre du droit commun qui semble avoir suppléé dans les Pyrénées-Orientales aux vacuités des codes nationaux. Ensuite, après 1932, quel que fut désormais le sort incertain des Constitutions proprement dites, c'est de sa qualité d'usage local, explicitement mentionnée dans un recueil reçu devant les tribunaux du département, que la loi *Stratae* pouvait tenir sa validité.

Il existe dans le Code civil d'assez nombreux textes qui renvoient aux usages locaux comme les articles 645, 663, 671 concernant l'utilisation des eaux, les clôtures, les distances à observer pour les plantations ou pour certaines constructions. La preuve de l'existence ou du contenu des usages peut être faite par tous moyens. Elle peut être déduite de la production des divers recueils de coutumes et usages publiés par l'autorité administrative ou toute autre personne publique ou privée. Les usages peuvent également être prouvés par témoins ou par expertise. Le Code civil renvoie expressément aux usages chaque fois qu'il a été impossible d'imposer une uniformité nationale trop éloignée de la réalité. La pratique joue également un rôle important dans les relations contractuelles. Très souvent, les stipulations des contrats se conforment à des usages. Enfin, le recours aux usages s'est révélé nécessaire pour combler certaines lacunes législatives.

Le commerce de la glace

Les puits de Laroque fournissaient de la glace dans tout le Roussillon comme l'indique le tableau ci-dessous listant les localités approvisionnées en 1728[30] :
Perpignan, 247 charges, soit près de 30 tonnes, du 10/07 au 29/08, et ce n'est qu'une livraison complémentaire !

Laroque-des-Albères	5 charges (600 litres)	Villelongue-dels-Monts	1 charge (121 litres)
Les Cluses	4 quintals[31] (170 kg)	Canet (pour la *festa major*)	3 charges (365 litres)
Latour-Bas-Elne	1 charge (121 litres)	Saint-Cyprien	13 charges (1 573 litres)
Le Boulou	1 charge (121 litres)	Banyuls-dels-Aspres	1 charge (121 litres)
Fort de Bellegarde	1 charge(121 litres)	Saint-Nazaire	1/2 charge (60 litres)
Saint-Génis-des-Fontaines	19 charges (2 300 litres)		

Les livraisons sont quotidiennes pendant l'été. On compte par semaine en moyenne 34 charges, environ 4 tonnes (1 charge équivaut à 121 kg), soit sur un mois, du 10/07 au 9/08/1728, 149 charges = 18 tonnes.

30. A.D.P.O. 8 J 10.

31. 1 quintà = 41,75 kg

Par ailleurs, le livre de notes du seigneur Domènec de Perarnau, mentionne que le 15/04/1739, la neige est tombée au puits du Cardoner, d'un "*pam gran i quart*", à peu près 25 cm. Suite à un appel par criée, les hommes sont montés remplir le puits les 17, 18 et 19/04 ; une fois plein, le puits a été fermé.

Cette opération a généré un peu plus de 111 livres de dépenses[32] dont 119 *jornals* et demi à 18 sous et 2 *jornals* à 12 sous (106 livres 50 sous) ; une criée et la journée d'un muletier.

Le mode de transport s'effectue avec des mulets et des bâts. Le prix de la neige, d'après le livre de notes ci-dessus, semble être fixé au nombre de montures : 2 livres pour 1 mulet, 4 livres pour 2 et 6 livres pour 3. La quantité de neige transportée à chaque voyage varie entre 4 et 8 charges (484 à 968 kg). Le 27/081728, un mulet sert à transporter 4 charges, et cela coûte 2 livres, alors que le 26 août, pour le même poids, mais avec 2 mulets, cela coûtait 4 livres.

Pour approvisionner Perpignan, Elne, Canet, il faut traverser le Tech, qui représente un obstacle naturel. Un document du XVIII^{e} s. nous fournit quelques informations. En 1727, un serviteur du seigneur de Laroque, accompagné d'un homme loué à la journée, conduit deux mulets chargés de glace. Lorsqu'ils arrivent près du Tech, ils s'aperçoivent qu'il est impossible de le traverser à gué, il faut donc prendre la barque qui rejoint l'autre rive, près d'Elne. Les deux hommes et leurs animaux embarquent, mais le bateau heurte trop fort la berge et un mulet tombe à l'eau avec son chargement et se noie. Le seigneur de Laroque se retourne contre le fermier de la barque d'Elne pour être indemnisé.

L'exploitation des puits est intense et lucrative comme le montrent les travaux de Denis Fontaine sur les Dotres, de Villelongue-dels-Monts, entrepreneurs de la glace de 1623 à 1673. Ce commerce a aussi fait la fortune de plusieurs autres familles de l'*Albera* comme les Mauris d'Argelès et les Perarnau de Laroque. Cette ressource naturelle est devenue un véritable enjeu économique et a permis à une partie de la population d'en vivre.

L'activité des puits à neige et à glace s'éteint au plus tard vers le milieu du XIX^{e} s. avec l'arrivée de l'électricité et l'apparition des usines à glace. À Laroque cette extinction semble bien antérieure comme le constate l'inventaire des biens de la seigneurie du 3/07/1756 qui mentionne « *quatre glacières qui ne produisent rien*[33] [...] ». Seul le puits à neige du Cardoner paraît avoir été ultérieurement relancé puisqu'il figure sur l'ultime inventaire de la seigneurie du 15/07/1790 : « *un puits à glace à la montagne 2060 Livres*[34] [...] ».

LA MONTAGNE AU XIX^{e} s.

Nous avons vu que l'exploitation des *tallats* traduisait un certain laisser-aller conduisant à des abus. Ces défrichements, essentiels pour la population, étaient au cœur des préoccupations des habitants au point de les intégrer dans les Cahiers de Doléances de Laroque en 1789 : « *nous demandons la permission de pouvoir défricher la montagne du lieu de La Roque, sans porter préjudice au grand bois et de laisser les passages et buvages pour les bestiaux et le droit du seigneur et de ses vassaux de la communauté de La Roque*[35] [...] ».

La surexploitation de la forêt qui prévaut à la veille de la Révolution s'aggrave ensuite. L'exil de l'ultime héritière de la seigneurie de Laroque, Augustine de Bordes Viader, entraîne la saisie de ses biens. Dans cette période de troubles, un certain flottement dans l'administration laisse le champ libre aux initiatives individuelles. Les délits se multiplient, allant des coupes de bois "*immodérées*" aux affrontements musclés. En 1802, le sous-préfet de Céret s'alarme : « *Les défrichements sont à leur comble, les montagnes se pèlent, les forêts se détruisent [...]. Malgré les lois, au mépris des arrêtés, les habitants de la commune de Sorède et de Laroque se sont permis des défrichements et ont toujours semé une grande quantité de grains*[36] [...] ». L'année suivante, il persiste : « *Les défrichements continuent avec la même fureur [...] ces terres sont exploitées par des hommes hardis qui n'ont aucune propriété et qui tuent les bestiaux des propriétaires [...]. Ils bravent nos lois, ils méprisent les moyens de conservation et de deffenses, ils font en un mot tout le mal qu'ils peuvent* [...] ». Après une période de mansuétude, l'administration revient « *à une politique plus répressive* » et dresse des procès-verbaux. Trois ans plus tard, le constat du même sous-préfet traduit quelques progrès : « *Les atteliers établis par les fraudeurs au milieu des forêts de Laroque et de Sorède ne sont ni aussi nombreux ni aussi peuplés*[37] [...] ».

32. A.D.P.O. 8 J 10.

33. A.D.P.O. 8 J 66.

34. A.D.P.O. 2 C 1232.

35. Frenay E. *Cahiers de Doléances de la province du Roussillon (1789)*, Direction des Services d'Archives, Perpignan, 1979.

36. Brunet M., *Le Roussillon une société contre l'état (1780-1820)*, Editorial Trabucaire, Perpignan 1990.

37. Brunet M., idem, Editorial Trabucaire, Perpignan 1990.

Plan d'après le cantonnement de 1820 (A.D.P.O. 8 J 112)

Le cantonnement

Après son retour d'exil, Augustine de Bordes Viader se voit réintégrée par le Roi en 1815 dans « *sa propriété et jouissance d'une montagne située au territoire de la Roque de l'Albère*[38] [...] » qui, contrairement à la plupart de ses autres propriétés rocatines, n'avait pas été vendue. L'exposante en prend possession en vertu de l'arrêté du Préfet du département du 18/12/1815. Elle compte sur les ressources issues de son exploitation pour vivre, n'ayant plus aucun revenu par ailleurs. Mais elle a tôt fait de déchanter, constatant que la commune de Laroque s'était fait reconnaître des droits d'usage "*exhorbitants*" pendant toutes ces années où l'état exerçait son pouvoir. En 1818, veuve depuis huit mois avec trois enfants, elle écrit au roi pour lui demander une pension car elle se retrouve « *frustrée dans ses espérances, puisque cette montagne et le bois, assujettis aux droits d'usage des habitants de la Roque, est entièrement dévastée et lui est plus onéreuse qu'utile. Les habitants accoutumés à la dévastation depuis 25 ans ne peuvent rentrer dans le devoir malgré les deffenses réitérées de l'autorité qui est arrêtée sur la punition à infliger aux coupables, parce qu'elle devait atteindre tous les habitants de la Roque*[39] [...] ».

Elle conteste les droits d'usage devant l'administration puis devant le tribunal civil de Céret demandant leur restriction et le cantonnement. Le jugement en date du 1/02/1819, reconnaît que la commune avait des droits d'usage qui lui donnaient la moitié des herbes, des arrendemens et la faculté de faire du bois à la montagne, et fixe le cantonnement au quart des bois et vacants. Mécontente de ce jugement, la commune fait appel mais est déboutée par un arrêt de la cour de Montpellier du 28/02/1823.

Le quart adjugé à la commune se compose « *de 125 arpents 42 perches 70 mètres bois et 198 arpents 87 perches 80 mètres pâture ou terres vaines et vagues, le tout attenant à prendre au levant de la montagne et se trouvant ainsi à côté du village de la Roque*[40] [...] », soit environ 161 ha. Les autres 3/4 restent « *libres de tous droits d'usage et de toutes servitudes envers la dite commune et de ses habitants* [...] ».

La forêt communale

Le cantonnement est à l'origine de la forêt communale qui se développe à l'est de la ligne verte et au sud de la ligne jaune du plan ci-dessus. La commune va poursuivre dans cet espace restreint l'usage d'accorder aux habitants de défricher des *tallats* et de faire paître leurs troupeaux.

Le 3/07/1851, l'administration forestière autorise la commune à introduire dans la forêt communale, jusqu'au 31/12, 900 "bêtes à laine" et 41 "bêtes à corne". Les cantons déclarés défensables, c'est-à-dire dans lesquels on pourra y introduire les bêtes sont les suivants : « *Las Tachounères, Balmes Courbes, Roc blanc, las Picades, Coll de l'Artiguet, Coll de la baque, Sola dels prounés, Roc planès, la Soucarade, Roc de las Graules*[41] ». S'ensuit les conditions d'afferme des pacages.

En 1852, un Conseil municipal se lamente sur le « *triste état de la forêt communale [...] décimée par le temps et les hommes et non par les bestiaux [...]. Vu l'absence d'arbres, vu la grande étendue de terre où l'on ne trouve que des herbages, l'introduction en dépaissance des bêtes à laine pourrait être accordée sans que la forêt en souffrit*[42] [...] ». Il renouvelle l'afferme des pacages ainsi que les années suivantes avec des variations dans le nombre de bêtes qui en 1854 et 1855, est réduit à 750 pour les bêtes à laine mais est porté à 90 pour les bêtes à cornes. Les zones précédentes sont étendues à *Mataporcs* et au *Puig Neulós*.

Du côté des *tallats*, l'anarchie passée est encore de mise. En 1857, le conseil municipal se plaint « *qu'il y a un nombre assez considérable d'individus de la commune qui défrichent à la montagne communale à la partie dites les vacants sans payer nulle redevance, que sur ce terrain défriché, ils y récoltent du seigle et des pommes de terre*[43] [...] ». Décision est prise de leur « *faire payer une légère redevance* ». Désormais, « *les parcelles communales dites taillats seront mises en ferme pour trois ans à dater du 1/01/1857. Ces parcelles ont été divisées en plusieurs lots qui ont été séparés par des bornes* [...] ». Au total, 31 lots seront mis en adjudication. L'année suivante, un conflit éclate avec quatre « *propriétaires qui n'ont pas voulu délaisser les terrains usurpés par eux et appartenant à la commune* [...] ».

Les années passent et la "*légère redevance*" demandée aux exploitants des *tallats* ne s'avère guère rémunératrice pour la commune. En 1865, le maire Pierre Vilar estime que leur mise en ferme n'excède pas les 200 francs, et qu'en outre ces vacants se déprécient car « *ils dépérissent, attendu qu'un arbre ne peut y pousser sans qu'il ne soit maltraité par la dent des bestiaux ou même par la malveillance des bergers* [...] ». Le Conseil municipal propose « *de mettre les habitants en possession de ces terrains en exigeant d'eux une redevance [...] ajoutant qu'en étant propriétaires, ils s'appliqueraient mieux à exécuter les travaux d'amélioration, comme d'un autre côté la commune retirerait pour le moins 600 francs de rente au lieu de 200 francs*[44] [...] ».

Vente des vacants communaux

Cette idée fait son chemin et en février 1866, le Conseil municipal opte pour la vente de « *200 ha de terrains par voie d'allotissement entre tous les chefs de famille de Laroque moyennant le paiement d'un capital qui serait placé en rentes sur l'état*[45] [...] ». Cette opération conforterait les finances de la commune tout en profitant aux habitants. Consultés, ces derniers s'y montrent très largement favorables à l'exception de quelques-uns qui pensent qu'elle sera "*ruineuse*" en raison de la destruction des genêts et des bruyères et de la privation de pacages pour les troupeaux. Cette objection est aussitôt balayée et le projet engagé. Le 11/08/1866, le préfet autorise la

Plan des 218 lots des vacants vendus aux habitants de Laroque (A.D.P.O. 78 EDT 135.)

38. A.D.P.O. 7 M 489.
39. A.D.P.O. 8 J 83.
40. A.D.P.O. 7 M 489.
41. A.D.P.O. 78 EDT 20.
42. A.D.P.O. 78 EDT 20.
43. idem.
44. idem.
45. idem.

Plan de la montagne de Laroque partagée le 4/10/1852 entre les trois enfants d'Augustine de Bordes Viader.
En jaune la part d'Henri, en gris celle de Joséphine et en rose celle de Delphine (A.D.P.O. 2 Op 1760)

concession des vacants[46] d'une superficie de 204 ha 22 a 30 ca ; ils sont divisés en 218 lots répartis dans les secteurs suivants : « *Camps llargs, Bertranou, Roc negre, Coll del Poumé, Cazals d'en Plane, Mataporcs, Roucatères, Las Paraguères [l'Esparaguera], Balme courbe, Coll Lartiguet, Las Picades, Lous Deves, Clot la Taysonnere, Soula Prouné* ». En février 1870, sous la pression des propriétaires de troupeaux, le préfet tente de revenir sur sa décision en proposant à la commune d'exploiter elle-même des terrains... ce qu'elle refuse. Finalement, l'acte de vente est signé le 31/10/1870[47] entre la commune et 202 "*habitants chefs de famille*". Il reste 16 lots invendus qui ne seront pas aliénés. Les lots, d'un prix de 56 francs sont tirés au sort. Certains s'acquittent du prix comptant, d'autres profitent du délai de 10 ans accordé, moyennant un intérêt au taux de 5%.
Pour la partie non vendue de la forêt communale, la commune entreprend un important reboisement en châtaigniers au mois de décembre 1876 qu'elle complète, l'année suivante, par la plantation de 3 000 châtaigniers supplémentaires[48]. L'expansion de cet arbre suit celle de la vigne à laquelle il est étroitement lié (p.190).

Autres ressources

Si *tallats*, pacages et exploitation forestière constituent la part la plus importante des recettes que la commune retire de la montagne, il n'est pas de petits profits et d'autres ressources plus modestes ne sont pas négligées. C'est le cas, en 1862, des racines de bruyère utilisées pour "*des godets de pipe*" que la commune décide de vendre. L'année suivante, elle donne une suite favorable au projet de Joseph Cavaillé, maçon à Sorède, pour l'exploitation d'une carrière de dalles "*située à la montagne communale de Laroque au lieu-dit al Bertranou*". Le bail est conclu pour une durée de 5 ans au prix de 50 francs/an ; il sera à nouveau mis en ferme en 1870. Elle fera de même, en 1885, avec un nommé Fosse, "*boulanger et entrepreneur*" de Sorède à qui elle accorde l'autorisation d'« *exploiter pendant une durée de neuf ans une carrière de dalles située au lieu-dit Roc Nègre, n° 816 du plan cadastral*[49] [...] ».

46. A.D.P.O. 78 EDT 136.
47. A.D.P.O. 78 EDT 137.
48. A.D.P.O. 78 AC 21.
49. A.D.P.O. 78 EDT 21.

Vers une forêt domaniale

Le cantonnement de 1819 a octroyé 1/4 de la montagne à la commune, laissant les 3/4 situés à l'ouest de la ligne divisionnaire à Augustine de Bordes Viader. Elle l'exploite directement jusqu'à sa mort le 16/04/1847. Le 9/05, un premier partage de sa succession a lieu entre ses trois enfants, Henri, Delphine et Joséphine ; la montagne de Laroque en est exclue, elle reste indivise suivant la volonté de la défunte qui désirait que « *ses enfants partagent entre eux par portions égales*[50] [...] ». Un second partage concernant la montagne est effectué le 4/10/1852. Le premier lot de 247 ha (en gris sur le plan ci-contre) échoit à Joséphine, le second de 192 ha (en rose) à Delphine et le troisième de 172 ha (en jaune) à Henri[51].

Avant même ce second partage, l'état d'extrême dégradation de la forêt avait conduit Henri de Bordas[52], en son nom et celui de ses beaux-frères à se plaindre auprès du Préfet « *des dévastations telles qu'on peut dire que la forêt est complètement détruite*[53] [...] ». Bien des années plus tard, en 1872, la situation est pire encore comme en témoigne une nouvelle plainte d'Henri Tolra de Bordas, fils et héritier de Delphine, qui menace d'intenter une action contre la commune « *à cause de dévastations qui ont été commises dans sa forêt par des habitants*[54] [...] ». La mairie réplique qu'elle n'a aucune responsabilité dans ces dégradations qui sont « *l'œuvre de quelques individus incorrigibles, qui font du vol un métier* [...] », et qu'au contraire « *elle a provoqué l'intervention de l'autorité supérieure pour la protection des personnes et des propriétés* [...] », entraînant les condamnations des délinquants. Elle reproche à Henri Tolra sa passivité qui a causé « *un préjudice plus considérable* [...] ».

Après les décès des enfants d'Augustine, Delphine en 1855, Joséphine en 1874 et Henri en 1882, cette situation conflictuelle aura raison de la volonté de ses petits-enfants de poursuivre la gestion de leur encombrant héritage. Le 17/03/1884, Henri et Joseph Tolra de Bordas, fils de Delphine et leur cousine Aimée Labie de Bordas, fille de Joséphine vendent ensemble à l'État leurs deux lots soit 439 ha[55] pour le prix de 66 666,66 francs. Le mois suivant, le 12/04, l'Etat se porte acquéreur du lot des enfants d'Henri, 172 ha, suivant une procédure de vente aux enchères. La forêt domaniale de Laroque vient de naître. Seul un terrain avec un *cortal* à la Soulane, en blanc sur le plan ci-dessus, reste privé, formant une enclave. Il appartient alors à Jean Massot Atxer du *mas d'en Massot d'Abaix*. Son fils Pierre en héritera en 1904 et le vendra à l'Etat en 1914.

Pierre Buffault (1866 - 1942), forestier, conservateur des Eaux et Forêts, confirme que jusqu'au moment de son acquisition par l'État, « *elle avait été pillée et dévastée par des cultures, des coupes abusives, des incendies et un pâturage sans frein de bêtes bovines, ovines et caprines*[56] [...] ». Des travaux de protection sont aussitôt entrepris « *création d'une pépinière et reboisement des pelouses supérieures en pins de montagne, plantations de châtaigniers [...], recépages*[57] [...] ». Ils se prolongent, en 1890, par l'ouverture d'une route forestière de 4 km entre les *Carranques* et le *Casot del Guarda*, et l'année suivante, par la mise en place d'un "*Règlement spécial d'exploitation*". La forêt sera partagée en section et séries :

Section de futaie - série unique du Bosc-Nègre, 283 ha

Secton de taillis - première série dite de la Soulane, 195 ha / deuxième série dite du Biscompte, 133 ha

« *La série de futaie sera soumise, pendant une révolution préparatoire de quarante ans (1890 - 1929) à des coupes d'amélioration (éclaircies et recepages) faites en vue d'amener les peuplements à l'état de futaie pleine [...] ». Les deux séries de taillis seront exploitées en taillis simple. Elles seront soumises à des révolutions dont la durée est fixée à 24 ans pour la première, 18 ans pour la deuxième*[58] [...] ».

Les résultats ne se font pas attendre. Lors de sa visite en 1904, Pierre Buffault se félicite de l'état du couvert forestier après « *quinze ans de suppression de pâturage et de repos [...]. C'est à ne plus s'y reconnaître. Le chêne vert s'est propagé et se propage jusque dans les rochers. Il envahit d'anciens vides qu'on avait plantés de châtaigniers [...]. Le chêne blanc se propage aussi* [...] ». Il s'étonne de la rapidité de ce reboisement spontané « *dans ces Albères au climat torride* ».

50. A.D.P.O. 2 Op1760.
51. A.D.P.O. 3 E28/104, notaire Ferriol.
52. Le nom d'origine, catalan, est Bordes que sa prononciation a conduit à sa francisation en Bordas, adopté par les enfants d'Augustine.
53. A.D.P.O. 2 Op 1747.
54. A.D.P.O. 78 AC 21.
55. A.D.P.O. 2 Op 1760.
56. Buffault P., "Une excursion forestière dans les Albères", *Bulletin pyrénéen*, septembre-octobre 1906, 210-222, p.216.
57. Buffault P., idem, septembre-octobre 1906, 210-222, p.216.
58. Décret du Président de la République Française du 12/08/1891. Source Gallica.

Patrimoine forestier

Cabanes, Balmes, Jasses, Fontaines, Places charbonnières

Des siècles de vie dans la montagne ont généré une intense activité constructive de structures en pierre sèche et bois : cabanes et *balmes* pour abriter les hommes, *jasses* pour regrouper les animaux, mais aussi murs de soutènement des terrasses de cultures [cat. *feixes*], places charbonnières et fontaines. Si les éléments en bois ont disparu, dissous par le temps, les murs en pierre sèche ont plus ou moins bien résisté aux intempéries et émergent ça et là d'une végétation qui les phagocyte. Il est difficile, voire impossible de dater ce patrimoine vernaculaire édifié de la Préhistoire au début du XX^{e} s. Seule l'archéologie pourrait apporter une réponse...

CABANES ET BALMES

Nous associons ces deux types de structures qui ont la même finalité de servir d'abri temporaire au paysan, au bûcheron, au berger ou au charbonnier. Leur unique différence réside dans le degré d'implication du bâtisseur ; il est total pour une cabane, partiel pour une *balma,* terme catalan qui désigne un abri sous roche où l'homme, profitant d'une cavité naturelle, n'intervient que pour des aménagements complémentaires.

Une mode désigne souvent les cabanes sous le terme "*orri*" issu du latin "*horreum*" [fr. grenier]. C'est un « *nom attaché préférentiellement à certains établissement d'estivage liés à la traite des brebis et à la fabrication des fromages*[59] [...] ». Ce type de construction, très répandu, dans les zones d'estives pyrénéennes est rare dans l'*Albera* où il ne concernerait que quelques ouvrages sur la crête dont la toponymie a conservé le souvenir, comme la "*collada de l'Orri*" à Sorède.

Les cabanes ou barraques sont de formes les plus diverses, dictées par leur environnement qui impose ses contraintes. Trois types dominent :

– Cabanes de plan carré ou rectangulaire à la toiture charpentée recouverte de lauses ou de végétaux.

– Cabanes circulaires au toit bâti suivant le principe d'un encorbellement de pierre sèche, ou fausse-voûte. Les pierres sont superposées, chacune débordant de celle du dessous. Une ou plusieurs dalles coiffent le sommet de l'édifice.

– Cabanes de type "charbonniers" : petits édifices formés de deux murs pignons en pierre sèche supportant une charpente en bois recouverte de branchages et de terre ou de lauses.

Dans les trois cas, l'entrée est souvent basse, surmontée d'un linteau et orientée la plupart du temps au sud, opposée au vent dominant, la tramontane. À l'intérieur, l'équipement est des plus rudimentaire, limité à une ou plusieurs niches aménagées dans le mur, un petit foyer et un banc.

Les cabanes de *Mataporcs*

Le lieu-dit *Mataporc*s est mentionné pour la première fois dans un document en 922 (p.27). Ce toponyme signifiant "forêt des porcs" désigne l'espace forestier qui se développe sur les premières pentes de l'*Albera* à l'est du village ; il est lié au fait que pendant des siècles on y menait les cochons du village et des mas alentours pour leur faire paître glands et faînes sous la garde d'un porcher [cat. *porquerol*].

Ce secteur concentre une très grande quantité de cabanes en pierre sèche protéiformes.

Certaines pourraient remonter à cette lointaine époque comme celle appelée de nos jours "*Tallat Vicens*" qui semble correspondre à l'ancienne *Jassa de Mataporcs*. C'est à proximité que prend naissance le *còrrec* du même nom, "*lo còrrech que baixa de la jassa de Mataporchs*[60]" [auj. *còrrec de la font del Pomer*]. À partir du cadastre napoléonien, il y a eu déplacement de toponyme et depuis le *còrrec de Mataporcs* désigne le torrent voisin à l'ouest (p.85).

59.Rendu C., *La Montagne d'Enveig - Une estive pyrénéenne dans la longue durée*, Editions Trabucaire, Canet, 2003.

60.A.D.P.O. 8 J 25 f°92.

Mataporcs, cabane

Mataporcs, cabane

Mataporcs, cabane à toiture en fausse-voûte

Mataporcs, cabane à toiture charpentée

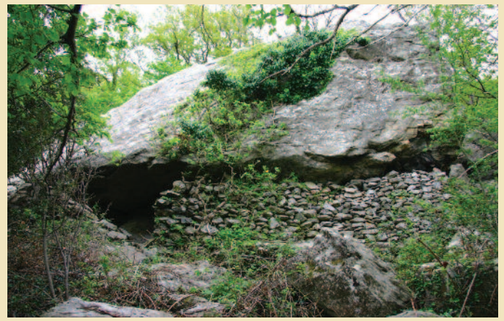

Balma sous le Roc del Migdia

Balma au-dessus de la font dels Simiots

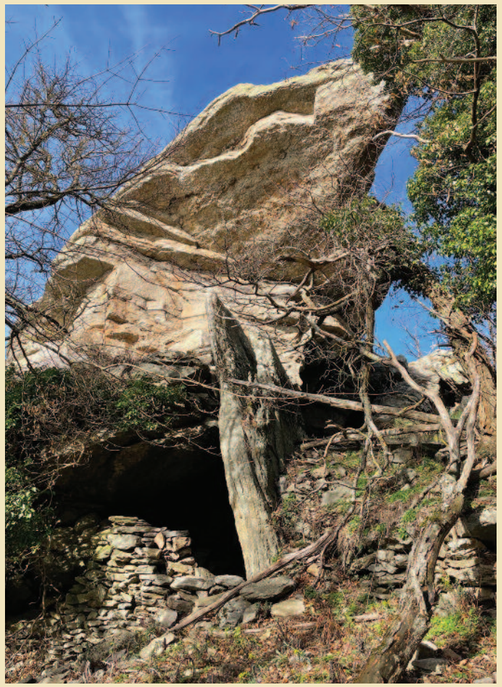

Balma Corba

Tallat Vicens, probable Jassa de Mataporcs

Dans leur majorité, ces cabanes font suite à la vente en 1870, des vacants communaux aux habitants de Laroque (p.221), dans les secteurs de *Mataporcs, Roucatères* et *Roc negre* entre autres. La plupart des propriétaires ont mis leur lopin de terre en culture et construit un abri. Les dernières parcelles cultivées ont été abandonnées à la fin de la seconde guerre mondiale.

JASSES

Le terme catalan *jassa* ou *jaça* désigne un enclos en montagne, fermé par des murets en pierre sèche dans lequel on parque les bêtes. Etymologiquement ce mot vient "*du latin polulaire Jacia, de Jacere = coucher*[61]" qui a donné en français "gisant" et "ci-gît".
En 1755, on en compte quatre dans la montagne de Laroque comme en témoigne une sentence affichée en place publique. Leurs dimensions sont précisées :
– *Jassa dels Pruners* : 94 cannes de circonférence
– *Jassa dels Bordalets* : 80 cannes de circonférence (elle correspond à la *Jassa de les Cabres*)
– *Jassa de l'Avellanosa* : 80 cannes de circonférence
– *Jassa de Mataporcs* : 94 cannes de circonférence
Les chemins qui y conduisent sont eux aussi définis et marqués "*au frais du seigneur et de la communauté*[62]". Il est interdit aux habitants de faire des *tallats*, de les travailler et de les semer dans l'étendue des *jasses*, et des chemins et traverses sous peine de perdre leurs travaux et semences et de se voir infliger une amende de 20 livres... Montant semble-t-il peu dissuasif comme l'illustre le réquisitoire du procureur fiscal en 1761, contre ceux qui « *ne s'embarrassent point de demander la permission au seigneur pour faire les dits taillats [...], même auprès des jasses, chemins ou passages en telle sorte que si on ny remediait pas bientôt les bois qui sont dans cette montagne seraient dégradés*[63] [...] ».

PLACES CHARBONNIÈRES

La production de charbon de bois dans l'*Albera* est attestée du Moyen Âge au début du XX^{e} s. Elle atteint son plus haut niveau du XVI^{e} s. au XIX^{e} s. pour l'approvisionnement des forges catalanes et en particulier celle de Sorède. La montagne de Laroque compte un grand nombre de places charbonnières dont on distingue de nos jours les vestiges sous le couvert forestier. Elles sont reconnaissables au muret en arc de cercle qui soutenait la plateforme sur laquelle reposaient les meules et à la couleur noire de la terre résultant de la combustion.

61. Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, Prada, 1990.
62. A.D.P.O. 8 J 66.
63. idem

Place charbonnière près de la Balma Corba

Cabane de charbonniers

Les meules étaient de forme tronconique, composées de bûches d'égale longueur disposées autour d'une cheminée centrale. Elles étaient ensuite « *recouvertes de branchages ou de pierres puis de mottes d'herbe, de feuilles ou de mousse, et enfin de quelques centimètres de terre*[64] [...] ». Le processus de carbonisation exigeait une combustion lente d'une durée d'environ une semaine, nécessitant la présence constante des charbonniers pour la surveillance et l'entretien des meules. Ils établissaient leur campement dans des cabanes voisines construites de manière rudimentaire. Ephémères, places et cabanes ne servaient que le temps d'exploiter les bois alentours. Abandonnées ensuite, elles étaient reconstruites un peu plus loin, suivant la densité du couvert végétal recherché, surtout les hêtres, les chênes-verts et les chênes-lièges.
La forêt a beaucoup souffert de cette activité qui s'est poursuivie jusqu'à la seconde guerre mondiale pour les besoins des véhicules au gazogène.

SOURCES

Si les besoins en eau des animaux étaient assurés par les rivières, ruisseaux et torrents, ceux des hommes l'étaient par les sources. Les captages étaient nombreux et les réseaux soigneusement entretenus. Un inventaire des « *des fontaines de ma montagne, toutes très abondantes*[65] [...] », dressé par Augustine de Bordes Viader –non daté, mais qui serait fait après le cantonnement de 1820 car il n'y en a aucune située dans la forêt communale– en dénombre pas moins de 25 dans ce qui deviendra la forêt domaniale :
« *3 fontaines dites al Salt de Laÿgua près le Cortal, en dessous / la fontaine del Sireré par dessus le cortal / la fontaine dite font farrera sur le chemin qui monte à la montagne / la fontaine dite de la Blade près le cortal de Mr Py / la fontaine de la Barnouse [Vernosa] devant le fourn del vidre / 3 fontaines a las Clotes a droite et gauche / la fontaine du Roc aspaillat en dessous / la fontaine del Galapet près ma barraque / la fontaine del Cardonna par dessus mes barraques / la fontaine del Pou de la neu dessus le Cardonna [Cardoner] sous le puits / la fontaine del Sarrat en bas de la Soulanette / la fontaine dels Pastous derrière la Cardonna, sous les fontaines du puits / la fontaine de la fajouse del pou / la fontaine de la Soulanette / la fontaine de la mouillere llargue / la fontaine del Roc de las Graules / la fontaine de las aÿguas / la font del Roc plané / la fontaine au fond del Soula del Biscomte / la fontaine de las cinq Riberes plus bas que le Biscomte / la fontaine del pla de l'Oliba en bas de la male montade* [...] ».
Si l'on évalue entre 10 et 15 celles de la forêt communale, on arrive à un total de 35 à 40 sources captées. Si certaines se sont perdues, d'autres fonctionnent toujours. Par contre, il n'est pas toujours facile de faire le rapprochement entres ces sources et les "fontaines" de la liste ci-dessus, car beaucoup ont été renommées au cours du XX^{e} s., souvent du prénom de ceux qui ont participé à leur restauration : en Galdric (ancienne *font dels Pruners*), en Pep, en Robert, en Bitou, en Miche, en Gaston... Cette dernière fait référence au rocatin Gaston Llosa à qui l'on doit l'immense travail de récupération et d'entretien de ce patrimoine, tâche partagée avec entre-autres les amis ci-dessus nommés. Nous en présentons quelques-unes des secteurs piémont et montagne.

64. Camiade M., Lacombe Massot JP., Tocabens J., *Le Rivage méditerranéen des Pyrénées, 2000 ans d'histoire et plus*, Sources, 2008.
65. A.D.P.O. 8 J 105.

Font de la Vernosa / Fontaine de *la Vernosa*

Le *vern* [fr. verne ou aulne], est un arbre des sols humides. Une *vernosa* est un bois de vernes ou aulnaie.
La fontaine d'origine, citée dans la liste d'Augustine de Bordes Viader, se trouvait en amont de l'actuelle, en bordure du vieux sentier qui va de la *Solana* à la piste forestière qui mène au *Casot del Guarda* via la *Jassa de les Cabres*. Elle a été reconstruite sur le bas côté de cette piste par l'Association du Patrimoine de Laroque dans les années 1990.

Font dels Simiots / Fontaine des *Simiots*

Il s'agit de deux fontaines : la première en bordure de la piste présente une structure maçonnée et la seconde, en contrebas, jaillit entre des rochers. Cette dernière a été construite en 1973 par les rocations Gaston Llosa et Michel Bes. "*Simiots*" fait référence à des monstres légendaires qui hantaient les contrées de l'*Albera* et du Vallespir autour l'an Mil. Ces bêtes féroces « *semblables à des chats et même à des singes*[66] [...] » semaient la terreur parmi la population en s'introduisant dans les maisons pour enlever les enfants et les dévorer. Devant l'impuissance des prières à mettre un terme à ce fléau, l'abbé d'Arles, Arnulfe, décida de se rendre à Rome d'où il ramena les reliques des saints Abdon et Sennen. Dès le jour de leur installation dans l'abbaye Sainte-Marie, les *simiots* disparurent de la contrée.

La présence de ces animaux dans les Pyrénées a laissé les historiens dubitatifs, peu enclins à souscrire à la tradition orale qui voit des *simiots* dans les deux monstres accroupis sculptés de part et d'autre de l'archivolte du portail de l'abbaye d'Arles ou dans celui ornant la façade de l'église de Saint-André.
Comme le propose Olivier Rimbault, l'étymologie de *simiot* ne serait pas à rechercher dans le latin *simia* (singe), mais plutôt dans la langue catalane même, celle du peuple : « *le simiot ou plutôt le ximiot fut tout simplement d'abord le surnom donné dans le Vallespir à la créature qui entre ou sort par la cheminée, la xemeneia*[67] [...] ». Il s'agirait donc d'un "*glissement sémantique*", conséquence d'un "*oubli collectif*", celui de croyances qui précédèrent la mythologie chrétienne.

Font de la Vallauria / Fontaine de *la Vallauria*

Le toponyme *Vallauria*, mentionné dès 1396, désigne la zone boisée à l'est de *Rocavella*. Son étymologie est à rechercher dans le latin *aurum* : l'or : la "Vallée de l'or", certainement en réminiscence d'un très ancien orpaillage dans les eaux de la Rivière de Laroque. Cette activité était pratiquée à l'époque médiévale dans les torrents de l'*Albera* comme en témoignent plusieurs noms de rivières : l'*Orlina* à Laroque (p.85), la *Vallauria* à Banyuls-sur-Mer et l'*Orlina* qui descend du versant sud du col de Banyuls. Les documents y faisant référence sont rares, peut-être en raison de la modestie des résultats, la présence du précieux métal se limitant à d'infimes particules.

Cette fontaine et la *bassa* [fr. bassin] voisine devaient alimenter en eau le *mas d'en Teixidor* (p.272), situé en aval, aujourd'hui disparu.

66. Abélanet J., *Lieux et légendes du Roussillon et des Pyrénées catalanes*, Editions Trabucaire, Canet-en-Roussillon, 2008.
67. Rimbault O., *Démons et Merveilles du Canigou, historiographie et interprétation du légendaire catalan*, Editions Les Presses Littéraires, 2014.

Font d'en Malzach / Fontaine Malzach

Arrivés à Laroque à la fin du XVI[e] s., les Malzach s'imposeront en deux siècles comme les plus importants propriétaires fonciers du village. Au XIX[e] s., leur patrimoine est riche de maisons, terres et mas dont le *mas d'en Arman Malzach* (p.336) situé à 300 m environ au nord-est de la fontaine. Il est difficile de la dater, mais elle pourrait remonter à l'origine du mas dont nous trouvons la première mention en 1396.
Par contre sa structure actuelle présentant un ouvrage maçonné avec des piliers en cayrous* est typique d'une architecture du XIX[e] s..

Font del mas Durbau / Fontaine du mas Durbau

Cette fontaine alimentait en eau le mas Durbau, aujourd'hui disparu (p.416), rasé en 1965 lors des travaux de construction du lotissement "*le Domaine des Albères*". Il était situé à 250 m à l'est de la fontaine à l'endroit même où passe aujourd'hui la route [chemin du Vilar]. Ce mas avait été édifié dans la première moitié du XVIII[e] s.
Le ruisseau qui part de la fontaine porte aussi le nom de Durbau. Il marque la limite entre les communes de Laroque et de Villelongue-dels-Monts. Aux XVII[e] et XVIII[e] s., il était désigné sous le nom de *còrrec de la Coma del Vern*, de même que la fontaine.

Quelques autres fontaines

Font del Neulós

Font de la cabana dels caçaires

Font dels Pruners

Font d'en Gaston i Rollande - près de Fontanals

L'*Albera* du berger Manel

Le paysage du col de l'*Ullat* avec ses pins, épicéas, cèdres et mélèzes et sa fontaine doit toute sa beauté au berger Manel.
Emmanuel Coste dit Manel est né en 1822 à Saint-Martin-d'Albère. "*Simple pâtre*" comme le décrit Pierre Buffault, Manel passe sa vie à garder son troupeau sur les flancs du *Puig Llobregat*, du *Puig Neulós* et du col de l'*Ullat*. « *Cet ignorant est un artiste qui comprend mieux que bien des savants la nature qu'il ne cesse de contempler depuis ses premières années, la nature dont il a pénétré le charme et les beautés et qu'il aime passionnément [...]. Manel, amant de la montagne, n'a pas la haine innée et ancestrale du paysan et du pasteur pour l'arbre et la forêt. Il les aime, comme de vrais joyaux de la nature*[1] [...] ».
Il aménage la source de l'*Ullat* qu'il baptise "*La Reyne de las founs*", sculpte des vasques dans le granit et y grave d'après le modèle tracé par l'instituteur de Saint-Jean, car ne sachant ni lire ni écrire : "*Les douaniers trouvent souvent ici ce qu'ils cherchent*". Tout autour il plante cette exceptionnelle forêt dont il achète les arbres de ses propres deniers. Elle fait aujourd'hui le bonheur de tous ceux qui viennent profiter du charme de ce lieu enchanteur.
Plus haut, au *Puig Neulós*, il élève une tour pyramidale en pierre sèche, d'une hauteur de 4 m et d'une largeur à la base de 1,5 m, avec des marches en colimaçon qui montent jusqu'à une plateforme sommitale. Il y inscrit : "*Neulus, 1257 m, Manel 1886*". Hélas démolie depuis, elle a été remplacée dans les années 1960 par une stèle de taille plus modeste qui porte son nom sur le socle.
En récompense de son action bienfaitrice, Manel reçoit en 1897 la médaille d'or des serviteurs de l'État des mains du sous-préfet. Fier de cette distinction, il l'arborera souvent au revers de sa veste et la sculptera même sur la pierre tombale qu'il avait lui-même gravée.
Il avait prophétisé : "*Quand Manel mourra, la montagne pleurera*". C'est ce qui se produisit le 21/01/1911 lorsqu'il s'éteignit à l'âge de 89 ans ; ce jour là, le ciel pleura de gros flocons de neige qui l'enveloppèrent comme un linceul...

1. Buffault P., "Une excusion forestière dans les Albères", *Bulletin pyrénéen*, septembre-octobre 1906, 210-222, p.216.

Tour originelle de Manel au Puig Neulós

Cœur - symbole omniprésent dans les gravures de Manel.
Celui-ci se trouve à la Reina de les fonts.
La pierre sculptée d'origine a été volée. Le cœur a été refait en 1963
sous forme d'une mosaïque de petits galets par Gaston Llosa et ses amis

Manel arborant la médaille d'or des serviteurs de l'État

Pierre tombale sculptée par Manel

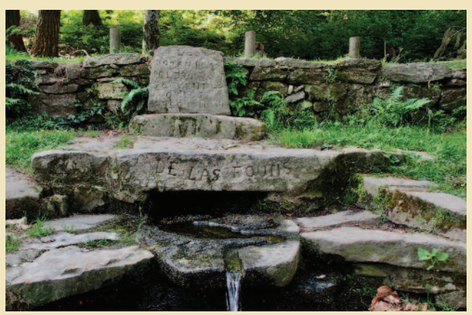

La Reyne de las founs [Reina de les fonts] au col de l'Ullat

Entre le Roc dels Tres termes et le Puig Neulós, la crête frontière de la montagne de Laroque

UNE CRÊTE FRONTIÈRE

Entre le *Roc dels Tres Termes* et le *Puig Neulós*, la crête de la montagne de Laroque sépare sur 1,4 km les États français et espagnol depuis le Traité des Pyrénées en 1659. Il mettait fin à une guerre de près de 30 ans entre les deux pays qui se soldait entre autres par le rattachement du Roussillon à la France. Jusqu'alors, depuis le Traité de Corbeil en 1258, cette frontière suivait au nord la ligne des Corbières, l'*Albera* n'était que la démarcation entre les comtés d'*Empúries-Peralada* et de Roussillon et plus précisément la portion de crête ci-dessus séparait les seigneuries de Laroque et de *Requesens*. Cette démarcation n'avait pas toujours suivi l'exacte ligne sommitale comme en témoignent les possessions du seigneur de *Requesens* en 1330 sur le versant rocatin (p.209).
Le Traité des Pyrénées a défini le cadre général de la délimitation entre les deux pays, mais sa matérialisation doit encore attendre deux siècles. Elle est résolue par les Traités de Bayonne de 1856, 1862 et 1866. Ce dernier « *établit la ligne de partage internationale entre le département français des Pyrénées-Orientales et la province de Girona*[68] [...] ». L'abornement de la frontière fait l'objet de dispositions additionnelles formant "*l'Acte final de la délimitation de la frontière internationale des Pyrénées*" signé à Bayonne le 11/07/1868. "*Les signaux de démarcation consistent en bornes et en croix*", de la n° 1 plantée au Pays Basque au bord de la *Bidassoa* à l'ultime, la n° 602, une croix gravée dans la *Cova Foradada* entre Cerbère et *Portbou*. Laroque n'en possède aucune. Les plus proches sont : la n° 582 au *coll Forcat*, communes de l'Albère / *la Jonquera* et la n° 583 au *Pla de la Tanyareda*, communes de Sorède / *la Jonquera*.
Les maires concernés procèdent chaque année à leur contrôle au cours d'une manifestation festive.

68. Camiade M., Lacombe Massot JP., Tocabens J., *Le Rivage méditerranéen des Pyrénées, 2000 ans d'histoire et plus*, Sources, 2008.

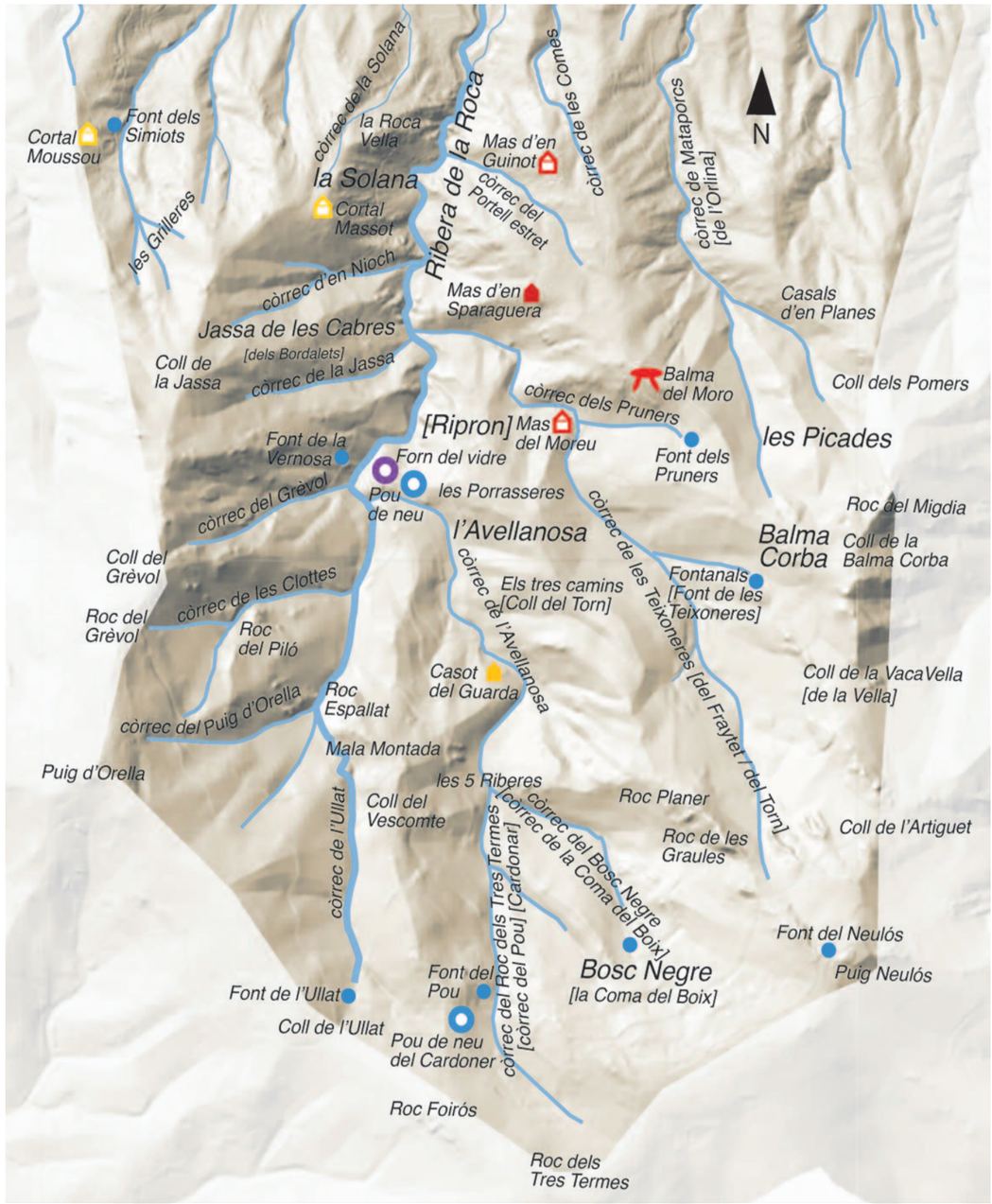

Seconde Partie

L'habitat dispersé

les Mas

Du “mansus” au mas

Le mas, forme d’habitat rural dispersé, est un trait caractéristique du paysage catalan dans son ensemble et de l’*Albera* en particulier. Ancrés dans les siècles, ils sont plusieurs dizaines sur le territoire de Laroque, éléments constitutifs du paysage au sein duquel ils s’affirment sans le heurter, s’y fondant dans l’harmonie des formes, des tons et des matériaux.

Aujourd’hui, très peu d’entre eux maintiennent leur rôle agricole, la plupart ont dû se soumettre avec plus ou moins de bonheur aux dures lois de la reconversion en résidences principales ou secondaires y perdant quelque peu leur âme.

C’est elle que nous avons souhaité retrouver et faire revivre à travers la chronologie d’un temps long, du XIVe s. à nos jours. Nous avons procédé à l’étude de leur réalité structurelle, de leur évolution historique, de leur contexte économique, social et politique, de leur incidence sur l’organisation du territoire.

À L’ORIGINE DES MAS

Le mot latin *mansus* (maison, manse, mas) apparaît dans les documents catalans au Xe s., formalisant une structure rurale qui se met en place au nord de l’*Albera* dès le IXe s. dans le sillage des défrichements et de la mise en valeur des terres du piémont et des flancs de la montagne impulsés par le pouvoir carolingien et les premières abbayes de Saint-Génis-des-Fontaines et de Saint-André-de-Sorède. Le système d’aprision, qui consiste à attribuer la propriété des terres défrichées à celui qui les exploite pendant au moins trente ans, contribue à accroître le peuplement et favorise l’expansion de l’habitat.

Ces premières structures s’inscrivent dans la continuité des fermes de l’époque romaine républicaine que les archéologues ont découvert sur le territoire communal. Elles s’apparentent à un type de construction horizontale, de forme rectangulaire en pierre sèche avec foyer à l’intérieur.

Nous ignorons le moment précis où ce type de *mansus* se trouve supplanté par le “mas tour” tel que l’a défini Manuel Riu dans ses travaux menés dans le *Solsonès*[1] (*Principat de Catalunya*). Il situe ce changement progressif à partir du XIIe s. Il s’agit d’un édifice de plan carré ou rectangulaire aux murs épais en pierres liées à l’argile ou au mortier de chaux, susceptibles de supporter un, voire deux étages, couvert par une toiture mono-pente ou bi-pente, en tuiles. Souvent ces constructions, aux ouvertures rectangulaires de petites dimensions ou de type meurtrière, s’appuient sur le substrat rocheux qui leur confère une meilleure assise.

Dans ces édifices, l’étage était réservé aux hommes et le rez-de-chaussée aux animaux. Son évolution obéissait aux impératifs de l’exploitation. C’est ainsi qu’au fur et à mesure des besoins, des modules complémentaires de hauteurs variables venaient s’adosser au corps principal, conférant à l’ensemble cet aspect architectural monumental et complexe qui caractérise le mas.

DE LA *MANSATA* AU MAS, ÉVOLUTION D’UN CONCEPT

Nous nous attacherons à examiner comment les réalités économiques et matérielles d’une exploitation agricole sont appréhendées dans les *capbreus*, et à suivre la fluctuation de ces concepts dans le temps.

Deux vocables apparaissent dans le *capbreu* de 1264[2] : la *borda* et la *mansata* que nous traduirons en français par manse. Les déclarations sont faites sur le modèle : « *unam bordam cum juribus et pertinentiis suis* » ou « *unam mansatam cum juribus et pertinentiis suis* ». Ces deux notions, voisines, englobent l’unité économique de l’exploitation avec ses droits, ses terres et autres possessions, et l’habitat qui reste ici sous-entendu. L’une et l’autre se posent en unité de base pour le calcul des droits féodaux. Elles se différencient par leur taille : un manse est en principe plus grand qu’une *borda*. L’historien médiéviste catalan Jordi Bolòs estime que les bordes étaient généralement considérées, du point de vue du revenu seigneurial, comme des “*demi-mas*”[3] ; considération partagée par Lluís To i Figueres pour qui « *la borda est souvent présentée comme étant un mas de taille réduite ou moins dotée en terres*[4] [...] » ; il ajoute que les bordes peuvent s’inscrire « *dans un rapport de dépendance vis-à-vis d’un mas* ». Mais la frontière entre ces deux concepts n’est pas toujours aussi nette comme l’illustre la déclaration de Pere de Sureda qui reconnaît une *borda* devenant quelques lignes plus loin un manse « *ipsius mansate*[5] » .

Dans les deux *capbreus* du XIVe s., nous retrouvons la même dichotomie, *borda* et *mansata*, avec la même acception des termes, mais avec une précision supplémentaire : l’habitat n’y est plus sous-entendu, mais clairement identifié ; c’est le “*mansus*” ou “*caput mansus*” que nous traduirons par *mas* et *capmas* dans le sens de maison paysanne, familiale : “*unum casale capmas dicte borde*[6]”. Les reconnaissances des tenanciers nous conduisent à deux remarques :

– le mas est un élément constitutif essentiel de la *borda* ou du manse, le lieu de vie et le centre économique, le “*caput*”, “*cap* = la tête”, la partie principale.

– la demi-*borda* apparaît à côté du manse et de la *borda*, comme un degré inférieur dans l’échelle des unités économiques de la seigneurie.

Un premier glissement sémantique des notions de manse et de *borda* se fait jour dans le *capbreu* du milieu du XVe s[7]. Si la déclaration de Joana épouse de Bernat Sora évoque un manse avec « *unum mansum que est caput dicte mansate* » ainsi que celle de Jacma épouse de Joan Massot, un manse avec « *unum mansum* » , d’autres diffèrent : Pere Arnald, reconnaît le 5/07/1446 : « *unum mansum cum quintano* [cat. *quintà**] *et devesia* [cat. *devesa**] *et aliis pertinentiis* », Pere Sora dit Planes, le 20/11/1455 : « *unum mansum [...] cum suo quintano et devesia et aliis suis pertinentiis* » et Pere Pagès, le 26/11/1455 : « *quandam mansum [...] cum suis terris et possessionis* ». Dans ces trois cas, le concept de “*mansus*” n’est plus celui de *mas* dans le sens des précédents *capbreus*, c’est-à-dire limité au seul habitat, mais se substitue pour se confondre à celui de manse, englobant comme lui, l’unité économique de l’exploitation et l’habitation. Dans ce *capbreu*, les notions de *borda* et demi-*borda* perdurent dans leur acception traditionnelle, mais nous constatons la confusion entre *borda* et manse que nous avions déjà relevée dans le *capbreu* de 1264 et qui se retrouve dans la reconnaissance de Jacma Massot : la « *mediam bordam antiquitus vocatam den Papon* » devient quelques lignes plus loin une « *medie mansate* ».

Au XVIe s., il n’y a plus de dichotomie, l’évolution amorcée précédemment est achevée. Le “*mansus*”, le mas, concept unique a définitivement absorbé le manse. Si le terme “*mansata*” apparaît encore[8], rarement, c’est en synonyme de “*mansus*”. Par ailleurs, la *borda* a complètement disparu.

Aux XVIIe et XVIIIe s., le concept de “*mansus*” s’est cristallisé. L’unique variation à la fin du XVIIe s. tient à la langue de ce *capbreu* qui est le catalan : le “*mansus*” fait désormais place au *mas*, encore quelques rares fois désigné comme “*masada*”, comme dans la reconnaissance par Francisco Bagata du mas de *Na Salvada* (*mas del Moreu*) à Ripron, qui évoque un « *mas o masada* ». Le concept de mas, à la fois unité économique et habitat, n’évoluera plus jusqu’à nos jours. La francisation qui suit le traité de Pyrénées (1659) affecte aussi la rédaction des *capbreus*. Les mas n’échappent pas à cette volonté de conquête linguistique et sont désignés comme des “métairies” dans le *capbreu* de 1750[9]. Mais ce mot français ne parviendra pas à s’imposer au-delà des actes administratifs et notariaux ; le langage populaire et même la cartographie, comme la carte de Cassini de 1771, conserveront le terme de mas.

1. Moner J., “La masia una arquitectura singular”, in *La Masia catalana, evolució, arquitectura i restauració*, Brau edicions, Figueres, 2005.

2. A.D.P.O. H 212.

3. Bolòs J., *Els origens medievals del paisatge català*, Publications de l’Abadia de Montserrat, Barcelona, 2004.

4. To i Figueras Ll., 1999, “Habitat dispersé et structures féodales dans l’Espagne du Nord”, in *L’habitat dispersé dans l’Europe médiévale et moderne*, B. Cursente / Ed. Presses Universitaires du Mirail, 120-144.

5. A.D.P.O. H 212, f°186v°.

6. A.D.P.O. 8 J 20, f°26.

7. A.D.P.O. 8 J 21.

8. A.D.P.O. 8 J 24.

9. A.D.P.O. 8 J 32.

Architecture des mas

Les mas sont autant de réponses utilitaires se déclinant suivant des variables spatio-temporelles. Il en résulte une architecture à la fois uniforme, matérialisée par une variété d'espaces se déployant autour d'un corps central, mais aussi différente en fonction de la diversité géologique du territoire et des siècles : de massives, trapues et de dimensions modestes du Moyen Âge au début de l'époque moderne, les constructions s'élancent et s'agrandissent à partir de la fin du XVII^{e} s. / début du XVIII^{e} s.

Le moment de cette évolution ne résulte pas d'un hasard, car, malgré son lien symbiotique à la terre qui en fait certainement une des architectures les plus originales d'une région, d'un terroir, le mas n'est pas une cellule vivant en vase clos. Il reste perméable à son environnement économique et social, pour le pire lors des épidémies et des guerres qui le mettent à mal et pour le meilleur lors des phases d'expansion économique qui le dynamisent. Il demeure encore aujourd'hui, même en phase de reconversion, le symbole le plus emblématique, monumental de l'architecture populaire, vernaculaire et identitaire.

Du Moyen Âge au XVII^{e} s., leur construction est le plus souvent l'œuvre des paysans, même si la participation des hommes de l'art n'est pas à écarter. À partir du XVIII^{e} s., murs plus hauts et ouvertures plus larges reflètent une meilleure maîtrise des techniques résultant du professionnalisme de leurs bâtisseurs. L'intervention de maçons et charpentiers se généralise, sans pour autant exclure la collaboration des paysans qui continuent à assurer l'approvisionnement du chantier en matériaux et à assiter les professionnels.

ARCHITECTURE

Le plan

Au XIV^{e} s., le mas médiéval de type horizontal se fait plus rare, laissant place au mas de type vertical à un étage, de base carrée ou rectangulaire, à toiture à une ou deux pentes. Concernant la partie principale ou habitat, les configurations varient. Certains possèdent la cuisine au rez-de-chaussée occupant l'intégralité de la surface ou la partageant avec une salle commune, les chambres se trouvent alors à l'étage. D'autres ont la cuisine et les chambres au premier niveau auquel on accède par un escalier intérieur en bois ou extérieur en pierre ; le rez-de-chaussée sert d'étable, d'écurie ou de remise pour entreposer les outils agricoles.

Au fur et mesure du développement de l'exploitation, de nouveaux locaux de hauteurs variables suivant leur nature viennent s'accoler au bâtiment principal : une bergerie [cat. *cortal*], de petits enclos à ciel ouvert pour la volaille ou les cochons [cat. *parraguera* ou *cort de porc*], un pigeonnier [cat. *colomer*], et avec l'expansion viticole au début du XIX^{e} s., une cave.

L'orientation du bâtiment principal se fait toujours par opposition au vent dominant, la Tramontane (nord-ouest), soit une ouverture au sud pour l'entrée et les fenêtres. Peu nombreuses et de taille réduite dans les mas les plus anciens, elles s'agrandissent à partir du XVIII^{e} s. Leurs linteaux sont en bois (chêne ou châtaignier) ou en pierre pour les plus petites. Dans les locaux annexes, elles sont souvent très étroites, de type meurtrières.

Les murs

La pierre demeure le matériau de base. Présente en abondance, elle est prélevée aux alentours mêmes du chantier garantissant la fusion de l'édifice dans son environnement : granit, schiste et calcaire sont absents du terroir rocatin où prévaut le gneiss. D'une soixantaine de centimètres d'épaisseur, les murs sont montés en pierres brutes sommairement équarries pour les chaînages d'angle et les embrasures, jointoyées à la terre ou au mortier de chaux. Elles sont calées par de petites pierres [cat. *reble*]. Certains mas présentent sur un chaînage d'angle une ou plusieurs pierre saillantes. Leur rôle a été diversement interprété : il semblerait que celui de "pierres d'attente" soit le plus plausible ; elles serviraient à faciliter l'ancrage d'un éventuel bâtiment mitoyen.

L'appareil de plusieurs mas de la zone du piémont ou de la plaine proches de la Rivière de Laroque est fait de pierres arrondies de type galets roulés ; ils proviennent en partie de la rivière mais aussi de ses berges constituées par les anciennes moraines latérales du glacier de Laroque (p.12).

Dans les mas les plus récents (fin XVIII^{e} s. / XIX^{e} s.) des cayrous* sont employés pour les embrasures des portes et fenêtres et les chaînages d'angle. Un crépis au mortier de chaux vient recouvrir leurs murs.

Parraguera ou cort de porc avec auge à cochons

Pierres d'attente

Ouverture de type meurtrière

Corniche en lauses (mas del Moreu)

Canisse / Encanissat

Carrelage lié au mortier de chaux sur canisse et chevrons

Les planchers

Au rez-de-chaussée, le sol des cuisines est formé de grandes lauses de pierre. À l'étage, il est fait d'un plancher ou de carreaux en terre cuite posés sur une chape de terre ou de mortier de chaux, elle-même placée sur un treillis de roseaux liés à la corde [cat. *encanissat* / fr. canisses], le tout reposant sur des chevrons. Les planchers sont fixés directement sur l'*encanissat* dont le rôle est d'assurer l'isolation thermique de la pièce.

Les toitures

Des poutres de chêne ou de châtaignier supportent des chevrons qui souvent sont de simples rondins. Ils soutiennent un lit de planches ou de canisses sur lesquels reposent les tuiles ; de type canal, elles sont posées au mortier de chaux pour renforcer la solidité de la toiture par vents violents. Leur débord permet de protéger la façade des eaux de pluie ; protection qui peut aussi être assurée par une corniche sous forme de gênoise faite de tuiles ou de cayrous ou encore de lauses pour les mas les plus vieux. Sous l'Ancien Régime, une partie de la production provenait de la tuilerie du seigneur (p.334).

Cheminée typique de mas avec bugaders encastrés

Fourneaux / Fogons

Entrée d'un four à Pain

Voûte intérieure d'un four à Pain

La cuisine

C'est la pièce principale où toutes les générations se retrouvent après la journée de travail. La cheminée y occupe une grande place car, au-delà de sa fonction, elle se pose en espace de vie. Situé dans un angle, son grand manteau rectanglaire est soutenu par deux poutres de chêne ; outre le foyer, il intègre l'entrée du four à pain matérialisée par trois grosses pierres ; tous les mas en sont équipés. Il abrite aussi un ou deux bancs où la famille vient se nicher à la veillée.

À proximité se trouvent les fourneaux [cat. *fogons*], alimentés par les braises du foyer pour une cuisson à feu doux. Les cendres sont récupérées dans un bac et conservées pour une future lessive qui se fera dans le *bugader* en terre cuite encastré dans un bâti près de la cheminée.

Également encastrée, la *pica* est un évier taillé dans un bloc de pierre, puis à partir du XVIII^{e} s. dans du marbre gris ou rose.

Dans les mas les plus riches, la cuisine est prolongée par une grande salle commune.

FOURS À CHAUX

Pour les édifices les plus anciens ou les plus pauvres les pierres étaient liées par de la terre, pour les autres elles étaient jointoyées par un mortier de chaux. Déjà connue des Grecs, la chaux doit sa diffusion dans nos régions aux Romains. Elle était produite dans des fours, constructions circulaires réalisées en pierres résistantes à la chaleur. À l'intérieur, on établissait une voûte constituée des pierres calcaire à calciner rangées progressivement des plus grosses aux plus petites vers le haut, opération qui nécessitait une semaine de travail. La cuisson se réalisait en une seule fois dans le four porté à une température de 1000° C à partir d'une alimentation continue du foyer pendant sept jours consécutifs. Refroidissement et défournement demandaient sept jours supplémentaires, ce qui faisait un cycle complet de trois semaines de travail pour les chaufourniers.

On obtenait ainsi de la "chaux vive" qui présente un aspect de pierre blanche pulvérulente ; hydratée en l'arrosant avec de l'eau, elle devient de la "chaux éteinte", celle qui est utilisée par les maçons.

Four à chaux situé près du Domaine des Albères

Ruines des deux fours à chaux du chemin de la Forge

Laroque compte trois vestiges de fours à chaux dont l'un était désigné, en 1803, comme "*le four à chaux de la commune dit lo forn de la vila*[10]", situé près du Domaine des Albères. Les ruines des deux autres se trouvent sur le chemin qui allait de Laroque à la forge de Sorède [auj. chemin de la Forge]. Un autre est évoqué dans une reconnaissance de Pierre Manyera en 1750 qui concerne « *une pièce de terre garriga sis au terroir du dit lieu [Laroque] à l'endroit nommé Pedra Blanca dans laquelle se trouve aujourd'hui un four à chaux*[11] [...] » ; cette parcelle est au-dessus de la maison de retraite de Sorède, nous l'avons parcourue en vain. À moins qu'il ne s'agisse du four à chaux de la Creuette, très proche, sur la commune de Sorède récemment restauré par l'association Pastor ?

10. Archives privées Louis Montariol Bes †.

11. A.D.P.O. 8 J 32 f°438.

Structure et évolution de l'habitat dispersé

Nous avons vu dans le chapitre introductif que le territoire de Laroque était déjà habité dès la Préhistoire et qu'une forte implantation romaine sous forme de petites propriétés rurales y est attestée durant la période républicaine. Mais il faut attendre l'époque carolingienne, au cours des IX^{e} et X^{e} s. pour voir le territoire se structurer en plusieurs *villas* dont l'empreinte marquera durablement l'habitat des siècles à venir : la *villa Taniano*, la *villa Torrente* subdivisée en "*superiore*" [*amunt*] et "*subteriore*" [*avall*], la *villa Rocha*, le *villare Castellani / Donati* et *Riuo Profundo* (p.25). C'est en leur sein que s'établissent les premiers mas. L'absence ou du moins l'indigence de documentation ne nous permet pas de suivre leur destinée du X^{e} au XIV^{e} s., siècles au cours desquels les données sont sporadiques comme celles du *capbreu* établi à Laroque en 1264 pour le seigneur, le comte d'Empúries Ponç Hug III (p.72). À partir de la fin du XIV^{e} s. un important corpus de *capbreus* (p.71) nous permet d'avoir une vision précise de l'habitat dispersé et de le suivre jusqu'à nos jours.

STRUCTURE DE L'HABITAT DISPERSÉ

Les *capbreus* de la fin du XIV^{e} s. témoignent de cette répartition de l'habitat au sein des périmètres des anciennes *villas* carolingiennes. Les tenanciers sont désignés "*des mansis de Tanyano*", "*de Riuo Profundo*" [devenu par contraction *Ripron*], "*de Ruppe Veteri*" ou bien par leur mas situé "*in mansis de Torrentibus superioribus* [ou] *inferioribus*", "*loco vocato Rocha vella*". Une exception pour ceux qui se trouvent à l'est du noyau villageois où des toponymes nouveaux apparaissent : "*in mansis de Aganix*", "*in loco de Terrats*".

Ces anciennes *villas* forment des hameaux [cat. *vilar*] de regoupement lâche à l'intérieur desquels les mas sont plus ou moins distants les uns des autres. Certains se retrouvent cependant très proches au point de fusionner pour former un seul ensemble, comme à *Torrent d'Avall* les *mas d'en Joli* et *d'en Basto* devenus le *mas d'en Rancura* ou à *Torrent d'Amunt* les *mas d'en Primadell* et *de las Barones* devenus le *mas d'en Massot d'Adalt*.

Cette référence du mas par rapport au hameau se perd au fil du temps ; encore forte au début du XVI^{e} s., elle se raréfie à la fin pour disparaître totalement à partir du siècle suivant.

Nous la conserverons dans la présente étude pour classer les mas en fonction de leur hameau d'origine : *mas de Ripron ; mas de Rocavella ; mas de Torrent d'Avall ; mas de Torrent d'Amunt ; mas de Tanya ; mas de Terrats* auxquels nous avons joint ceux d'*Aganix*, voisins, au nombre de deux. Une classification supplémentaire concerne les mas de l'époque moderne (XVI^{e} s. / XIX^{e} s.) qui sont implantés hors des hameaux comme le montre la carte ci-contre, à l'exception de deux, le *mas Sant Julià* qui a pris le relai du *mas d'en Puig* démoli et le *mas de la Puça* qui s'est développé sur l'ancien *cortal d'en Massaguer*.

ÉVOLUTION DE L'HABITAT DISPERSÉ

Le tableau de synthèse présenté aux pages suivantes permet de suivre par secteur l'évolution des mas du finage de Laroque. Nous en dégagerons les grandes tendances.

En préalable, nous ne pouvons que nous interroger sur la situation précédant notre point de départ que sont les *capbreus* de 1375 et 1396 qui se situent dans un moment de reprise 25 ans après la terrible pandémie de "Peste noire" de 1348 qui a décimé entre 30 et 50% de la population européenne. Plusieurs allusions à des parcelles où autrefois il y avait une construction déjà disparue à la fin du XIV^{e} s., comme le *mas de Na Manyera* à *Torrent d'Amunt* ou le *mas de la Clapa* à *Aganix*, ou encore des regroupements comme celui opéré en 1396 à *Ripron* par Pere Servera qui réunit 4 ensembles (le *mas d'en Cabot* et les bordes *d'en Grevell, d'en Papon, d'en Servera*) démontrent une baisse du nombre de tenanciers...

Au total, en 1396, sur l'ensemble des hameaux nous enregistrons 59 mas et bordes en activité et 54 en 1455 où des premières difficultés se font sentir se traduisant par 5 mas en ruine.

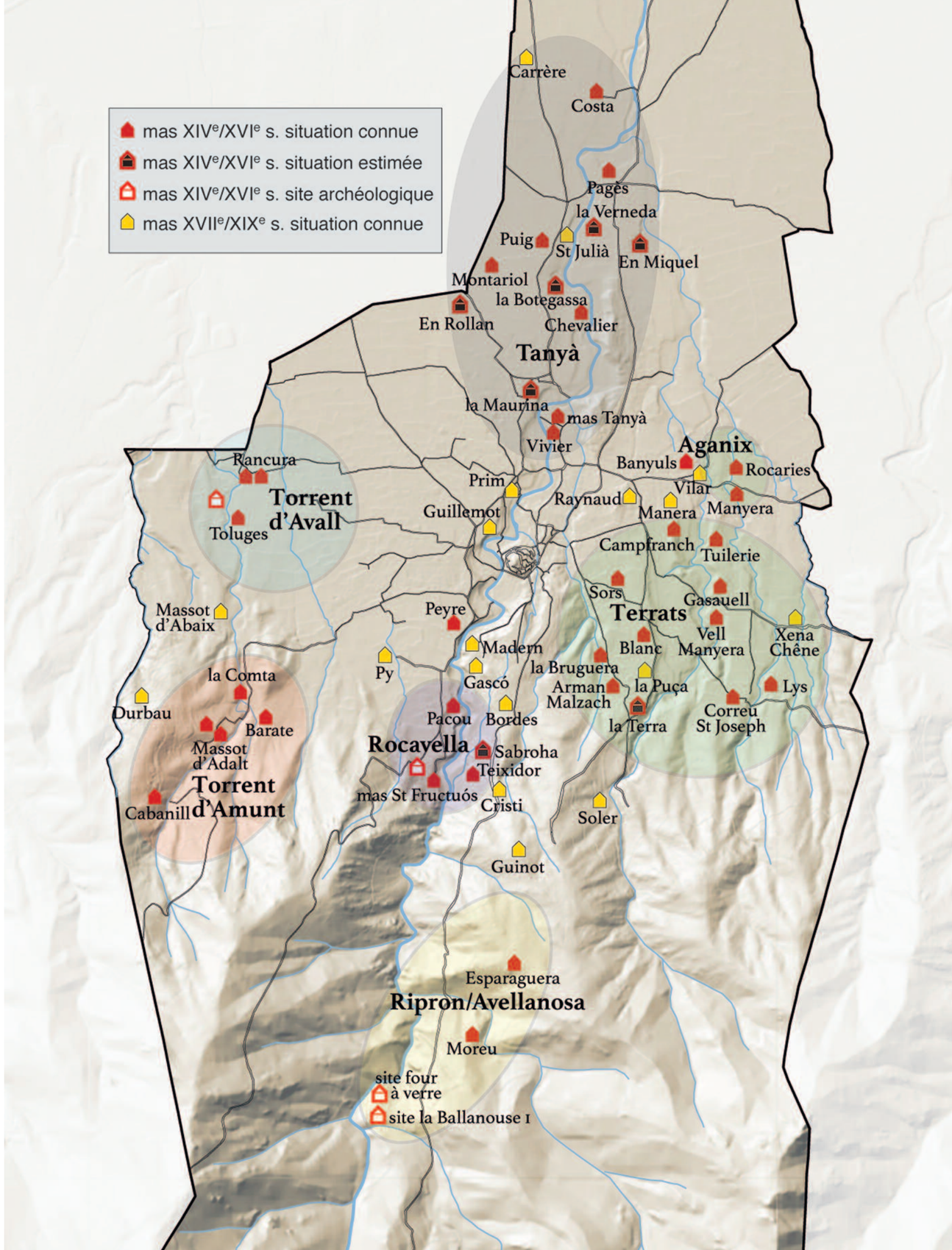

Tableau de synthèse des mas de la fin du XIV[e] s. à nos jours

✸ mas en activité / ✸ mas en ruine / ✸ mas de loisir / ✸ *cortal*

	1396	1455	1504	1588	1665	1750	1813	XIX[e] s.	XX[e] s.	XXI[e] s.
ROCAVELLA										
mas d'en de Puig	✸	✸								
borda d'en de Puig	✸	✸								
mas d'en Sparaguera	✸	✸								
mas d'en Fabre	✸	✸								
borda d'en Porramon	✸	✸								
borda d'en Asam	✸	✸	✸							
mas d'en Asam	✸	✸								
mas d'en Morer	✸	✸	✸/✸							
borda d'en Sabroha	✸	✸	✸							
mas d'en Teixidor	✸	✸	✸							
mas d'en Asam	✸	✸								
mas de la Garriga / Peyre	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas St Fructuós de Rocavella				?	?	?	?	✸	✸	✸
mas d'en Pacou				?	?	✸	✸	✸	✸	✸
TOTAL ROCAVELLA	12	12	5	1	1	2	2	3	3	3
TERRATS										
borda d'en Alayam	✸	✸								
borda d'en Salvet	✸									
borda d'en Rolland	✸	✸	✸							
mas d'en Campfranch		✸	✸	✸	✸					
mas de la Terra	?	?	?	✸	✸					
mas de la Bruguera	?	?	?	✸	✸					
mas d'en Gasauell				✸	✸	✸				
mas Blanc	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas Banyuls					✸	✸	✸	✸/✸		
mas d'en Rocaries	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸/✸	✸
mas Vell d'en Manyera	✸	✸	✸	✸	✸	✸				
mas d'en Manyera	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Arman / Malzach	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Sors			?	?	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Lys		✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Correu / St Joseph	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸
TOTAL TERRATS	9	10	9	11	13	10	8	8	7	7
EPOQUE MODERNE										
mas Sant Julià								✸	✸/✸	✸
mas d'en Vilar									✸/✸	✸
mas Manera						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas de la Puça				✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Xena / Chêne							✸	✸	✸/✸	
mas d'en Prim							✸	✸	✸/✸	✸
mas Guillemot						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Py						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Massot d'Abaix						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas Durbau						✸	✸	✸	✸/✸	
mas del Gascó					✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Madern					✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas Bordes						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Cristi						?	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Soler						✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Guinot							✸	✸	✸	✸
TOTAL EPOQUE MODERNE					2	9	14	15	16	14

	1396	1455	1504	1588	1665	1750	1813	XIX[e] s.	XX[e] s.	XXI[e] s.
RIPRON										
mas d'en Cabot	✸	✸								
borda d'en Grevell	✸	✸								
mas d'en Papon	✸	✸								
borda d'en Servera	✸	✸								
mas d'en Sahuc	✸	✸								
mas del Moreu	✸	✸	✸	✸/✸	✸/✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Sparaguera	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸
borda d'Anna Belell	✸	✸								
borda d'en Bach	✸	✸								
TOTAL RIPRON	9	9	2	2	2	2	2	2	2	2
TORRENT D'AVALL										
mas d'en Castellet	✸	✸	✸	✸						
mas d'en Volo	✸	✸	✸							
mas d'en Benaiam	✸	✸								
mas d'en Oliver	✸									
mas d'en Puig		✸								
borda de Fabreges	✸									
mas d'en Traver	✸	✸								
mas d'en Ris	✸									
mas d'en Teixidor	✸	✸								
mas d'en Toluges	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸				
mas d'en Joli	✸	✸	✸	✸	)					
mas d'en Basto	✸	✸	✸	✸	)					
mas d'en Rancura					) ✸	✸	✸	✸	✸	✸
TOTAL TORRENT D'AVALL	11	9	5	4	2	2	1	1	1	1
TORRENT D'AMUNT										
mas d'en Cabanill			✸	✸	✸	✸				
borda de la Comta	✸	✸	✸	✸	✸					
mas d'en Barata	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸
mas d'en Primadell	✸	✸	✸	✸	✸	)				
mas de las Barones	✸	✸	✸	✸	✸	)				
mas d'en Massot d'Adalt						) ✸	✸	✸	✸/✸	✸
TOTAL TORRENT D'AMUNT	4	4	5	5	5	3	2	2	2	2
TANYÀ										
borda d'en Arnald	✸	✸								
borda de la Campa		✸								
mas d'en Morer	✸	✸								
mas d'en Rollan		✸								
borda d'en Salauert	✸									
mas de la Botegassa	✸	✸	✸	✸						
mas de la Maurina	✸	✸	✸							
mas d'en Miquel	✸	✸	✸							
borda dels Raynauts	✸	✸	✸	✸	✸					
mas du Vivier	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas de Tanyà	✸	✸	✸	✸	✸	✸				
mas d'en Montariol				✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas Chevalier	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Puig	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸			
mas d'en Costa	✸	✸	✸	✸	✸	✸/✸	✸	✸	✸/✸	✸
mas d'en Pagès	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸	✸
mas de la Verneda	✸	✸	✸	✸	✸					
TOTAL TANYÀ	14	15	11	10	9	7	6	5	5	5

La déprise

Les choses se gâtent à partir du milieu du XV^e^ s., où commence une déprise de grande ampleur : plus de 40% de chute entre 1455 et 1504 où l'on ne compte plus que 32 mas ; elle se poursuit pendant le XVI^e^ s. (27 mas en 1588) et la première moitié du XVII^e^ s. (21 mas en 1665). Elle s'explique par la dégradation du contexte politico-économique résultant d'abord des guerres entre Jean II d'Aragon et Louis XI (1472 / 1475), puis entre Charles-Quint et François 1^er^ et à la reprise des hostilités entre la France et l'Espagne en 1635 (p.82). L'ensemble des bordes, ces unités économiques plus petites, a déjà disparu en 1504 et plusieurs mas sont en ruine.

En 1665, le bilan est sans appel : la zone de montagne de *Ripron* a été désertée dès la seconde moitié du XV^e^ s. seuls s'y maintiennent les *mas del Moreu* et *d'en Sparaguera*, le premier par ses liens avec le four à verre de l'*Avellanosa* puis avec le puits à glace et le second par sa transformation en *cortal*. Le départ de Joan Massot de Ripron en 1444 illustre bien les graves difficultés de cette zone ; héritier du mas et des deux bordes de sa mère, il migre vers les terres plus accueillante de *Torrent d'Amunt* où il achète le *mas d'en Primadell* abandonnant définitivement les tenures de montagne de sa famille.

Les autres hameaux pourtant situés sur les terres plus prometteuses du piémont et de la plaine paient aussi un lourd tribut : à *Torrent d'Avall,* sur les 11 mas et bordes de 1396, il n'en subsiste que deux en 1665, ceux *d'en Toluges* et celui *d'en Rancura* né de la fusion des *mas d'en Joli* et *d'en Basto* ; ils ont phagocyté les tenures des 8 mas environnants. À *Rocavella*, la désertion est aussi quasi totale, les habitants de ce *vilar* l'ont quitté pour rejoindre le noyau villageois voisin. *Tanyà* s'en tire à peine mieux avec seulement 4 mas en activité contre 14 en 1396, tandis qu'à *Torrent d'Amunt* seul résiste l'ancien *mas d'en Primadell* devenu le *mas d'en Massot*.

Contrastant avec ce sombre tableau, *Terrats* présente une situation relativement stable d'une dizaine de mas.

La reprise

Dans la première moitié du XVIII^e^ s., la paix retrouvée, la régression des épidémies et la modernisation de l'agriculture contribuent à une reprise économique. L'abondance des terres à l'abandon favorise l'installation d'une quinzaine de nouveaux mas (p.385) et de nombreux *cortals* (p.434).

Les mas des anciens secteurs de peuplement ne sont pas en reste ; souvent en très mauvais état, ils font l'objet d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement. Certains par l'adjonction de bâtiments nouveaux séparés des primitifs comme au *mas del Moreu* à Ripron où Joseph Palé construit vers 1710 une "*métairie neuve*" et au *mas d'en Massot d'Adalt*, où un "*mas casot*" est édifié en complément des deux vieux locaux. Mais la plupart du temps ces extensions sont mitoyennes des constructions existantes comme au *mas Blanc* où, dans la seconde moitié du XVIII^e^ s., un bâtiment "rural" vient s'accoler au nord de l'ancien ; il en est de même au *mas Chevalier*, quasi en ruine, qui est entièrement rénové et agrandi d'un bâti de 220 m^2 avec étage ; au *mas d'en Arman / Malzach* deux phases d'agrandissement, au XVIII^e^ s. puis au XIX^e^ s., feront de lui le plus grand mas de la commune ; au *mas d'en Costa,* l'état de dégradation est tel qu'une réfection "*à neuf*" des deux bâtiments est entreprise en 1756 ; au *mas d'en Pagès*, deux ailes sont édifiées au XIX^e^ s. de part et d'autre du corps principal.

À contrario le *mas de la Garriga / Peyre* est en ruine, tandis qu'à *Torrent d'Avall,* le *mas d'en Toluges* est abandonné de même que celui *d'en Puig* à *Tanyà* mais au profit du nouveau *mas Sant Julià*.

Les conséquences de la Révolution française

La Révolution divise les familles entre partisans et fidèles à l'Ancien Régime. Parmi ces derniers, des nobles bien sûr mais aussi des roturiers qui décident en 1791 d'émigrer vers le *Principat de Catalunya*. Se retrouvent sur les chemins de l'exil, l'héritière de la seigneurie de Laroque Augustine de Bordes Viader qui possède entre autres le *mas Blanc*, Jean Pierre de Costa (*mas d'en Costa*), Raymond de Banyuls marquis de Montferrer (*mas Chevalier*), Benoit Vilanova (*mas de la Garriga / Peyre et mas d'en Guinot*), André Carrère (*mas Durbau*), Honoré Pardinella (*mas d'en Rancura*) et Joseph Rocaries (*mas d'en Rocaries*). Si pour tous la réaction de la République est la même, se traduisant par la saisie de leurs biens, les sanctions diffèrent : les uns, Vilanova, Pardinella, de Banyuls et Rocaries, voient leurs mas mis en fermage et ils les récupèreront ultérieurement, tandis que les autres assistent impuissants à la vente aux enchères de leur patrimoine. C'est ainsi que le *mas Durbau* avec 3 ha de terres est vendu à Jean-Baptiste Vigo, le *mas Blanc* avec 1,2 ha à Emmanuel Bertrand et François Porteix, le *mas d'en Costa* avec 24 ha à Laurent Barate. Il faut y ajouter la tuilerie du seigneur qui est vendue avec 1/2 ha de terres à François Vilar.

Au final, l'incidence directe de la Révolution sur les mas de Laroque n'excède pas par trois transferts de propriété avec une trentaine d'hectares de terres.

Suppression du droit d'aînesse

Bien plus lourde de conséquence est l'abolition des emphytéoses perpétuelles et du droit d'aînesse. Il en est fini du statut de l'*hereu*, héritier unique du patrimoine de ses ascendants. Ce pilier majeur du droit rural pendant des siècles, dont le fondement était de maintenir l'unité des exploitations, est balayé par le code Napoléon de 1804 qui consacre le partage égal entre enfants. Le seul avantage que les législateurs concèdent au donateur est la possibilité d'attribuer librement une "portion disponible", dans les limites maxima d'1/4 de son patrimoine s'il a 3 enfants ou plus. Les notions de division, de partage font leur apparition entraînant dès lors le démembrement des propriétés, plus ou moins rapidement en fonction leur taille initiale.

Pour pallier ou retarder l'inéluctable échéance, diverses stratégies sont envisagées. La plus commune réside dans le simple rachat par un ayant droit de la ou des parts des autres héritiers. Une autre, plus complexe à mettre en œuvre, repose sur un système d'alliances basé sur des doubles mariages entre deux familles :

En 1809, au *mas d'en Rancura*, Paul Pardinella épouse Marianne Bocamy de Saint-André dont le frère Jean se marie avec Marie Catherine Pardinella, sœur de Paul.

En 1834, au *mas d'en Massot d'Abaix*, Barthélémy Massot épouse Marguerite Atxer dont le frère Sébastien se marie le même jour avec Rose, sœur de Barthélémy. Les Atxer vivent à Banyuls-sur-Mer dans leur mas de la Haute vallée. Cette stratégie se répète à la génération suivante, en 1865, où Jean Massot épouse Catherine Parer du *mas d'en Parer* aussi à Banyuls, en même temps que son frère Jean Parer s'unit à Thérèse Massot.

Ainsi par permutation des parts des héritages des uns et des autres, la division de plusieurs mas a été retardée.

Ces manœuvres dilatoires ont leurs limites et ne peuvent éviter bien longtemps la fragmentation des exploitations. À la fin du XIX^e^ s., plus de la moitié des mas se retrouve en fermage, métayage ou aux mains d'ouvriers agricoles, leurs propriétaires ayant quitté le village pour le plus souvent intégrer la fonction publique loin de là.

Après plus d'un siècle d'arrêt, quatre mas sont construits fin XIX^e^ / début XX^e^ s. :

– *Mas Sant Julià* (p.386) ; il vient remplacer celui *d'en Puig* situé juste en face qui a été totalement détruit. Sa construction est à mettre à l'actif de Joseph Malzach (p.341).
– *Mas d'en Vilar* (p.388) ; Léon Vilar le construit en 1910 sur la parcelle voisine du *mas d'en Banyuls* que sa tante Adèle Vilar a fait démolir en 1871 (p.324).
– *Mas d'en Carrère* : ce petit mas, typique des constructions du XIX^e^ s., se trouve en bordure de l'ancienne route de Laroque à Ortaffa. Il a été édifié par Paul Carrère dans les dernières années du siècle. Sa fille Louise Carrère Gary en hérite puis, par son mariage avec Joseph Llense, le fait entrer dans cette famille.
– *Mas d'en Raynaud* : ce mas en bordure du Chemin de la montagne, se retrouve aujourd'hui inclus dans les maisons du lotissement de *la Ciutadella*. Il a été construit entre 1862 et 1869 par Assiscle Danyach. Il est à la fin du siècle propriété de Joseph Raynaud employé de la gare de Cerbère.

L'ultime déprise

Dans la première moitié du XX^e^ s., minée par les partages successifs, la situation des mas continue à se dégrader.

Au recensement de 1936, 12 sont inhabités. La guerre de 1939 / 45 réactive une modeste agriculture et un élevage de subsistance qui vient en aide à la population. L'après guerre sera fatal à de nombreux mas qui sont abandonnés : les *mas d'en Montariol, Chevalier, d'en Barata, del Moreu, d'en Soler, d'en Cristi, d'en Guinot, d'en Madern, d'en Xena / Chêne, d'en Arman / Malzach, d'en Pacou, de St Fructueux de Rocavella*. Quelques rares poursuivent encore leur destinée agricole jusque dans les années 1960/1970 : en 1957 pour le *mas d'en Massot d'Adalt*, en 1965 pour le *mas d'en Massot d'Abaix* et la même année pour le *mas Durbau* qui est démoli lors de la construction du Domaine des Albères.

Trois maintiennent encore aujourd'hui une acticité viticole, non plus dans le cadre d'une exploitation directe mais par la mise en fermage de leurs vignes : les *mas d'en Pagès, d'en Rancura et Saint-Joseph / d'en Correu*.

Aujourd'hui, parmi les mas abandonnés ci-dessus, ceux *d'en Cristi* et de *Saint Fructueux de Rocavella* ont été restaurés ainsi que 20 autres et sont devenus des propriétés d'agrément. Deux restaurations sont en cours aux *mas Chevalier* (privé) et *d'en Montariol* (municipal).

Les Familles

L'étude des *capbreus* est aussi riche d'enseignement sur les familles et leur évolution. Du XIV[e] s au milieu du XVIII[e] s. nous en avons recencé plus de 400. Il n'est pas de notre propos d'en faire ici une analyse exhaustive, mais seulement d'en retenir les grandes tendances.

LES "VIEILLES" FAMILLES

Sur les 128 familles des *capbreus* de1375 / 1396, 40 se retrouvent en 1455, 20 en 1504, 7 en 1588, 6 en 1665 et 4 en 1750. Même si ces chiffres ne sont pas à prendre dans l'absolu compte tenu des réserves que nous avons formulées sur ces documents (p.72), ils restent significatifs d'une quasi disparition en trois siècles, sinon de la totalité de ces premières familles, mais des anthroponymes car dans plusieurs cas, en l'absence de lignée masculine, la famille a perduré par les filles, les *pubilles*, qui ont pris le nom de leurs maris auxquels elles ont transmis leur héritage. Parmi ces disparitions figurent les plus grands tenanciers d'alors : les notaires *Pere et Miquel Tolosa*, *Pere Tallabosch, Arnald De Puig, les Sparaguera, les Masuell, les Morer, les Moner, les Sabroha*, etc.

D'autres résisteront mieux comme les *Clara* que l'on retrouve jusqu'au début du XVI[e] s. où ils possèdent encore une *borda* et 5 maisons au village ; les *Berenguer* dont le patrimoine fort de 2 bordes et 2 maisons en 1396 devient le premier de la seigneurie en 1504 avec 4 mas et bordes, 3 maisons et 64 terres dans la zone fertile de la plaine ; les *Massaguer* importants tenanciers de *Terrats* avec un mas (p.319), un moulin et une vingtaine de terres sont présents pendant plus de deux siècles ; plus de trois pour les *Gramatge,* déjà là en 1264 ; outre leur mas à *Tanyà* (p.366), ils possèdent jusqu'à 5 maisons et 44 terres en 1504 ; ces *mercaders* ne vivent pas à Laroque mais à Perpignan. Sans descendance masculine, le nom de Gramatge disparaît à la fin du XVI[e] s. et leurs biens échoient à leur deux filles mariées l'une à *Joan Cabestany* et l'autre à *Bernat Reart*.

De ces "vieilles" familles trois seulement traverseront les siècles jusqu'à nous : les *Manyera (Manyeres)* qui exploitent leur mas de *Terrats* depuis au moins le début du XV[e] s. (p.330) ; il demeure entre leurs mains jusque dans les années 1990 où il sera vendu ; les *Pagès,* famille de bourgeois nobles (p.372) dont le mas est toujours aux mains de leurs descendants ; les *Massot*, déjà à Laroque au XIII[e] s., d'abord au village puis à *Ripron* qu'ils abandonnent au milieu du XV[e] s. pour rejoindre les terres de *Torrent d'Amunt*, dont les descendants vivent au *mas d'en Massot d'Abaix*.

En 1455, on note l'arrivée de 48 nouvelles familles dont les *Pelegrí* qui semblent descendre d'un tisserand de Perpignan ; ils conservent leur mas de *Tanyà* (*mas d'en Puig / Malzach*) pendant un siècle et demi ; les *Toluges* héritent d'un mas à *Torrent d'Avall* qu'ils exploiteront pendant trois siècles ; les *Reig* et les *Bianya* dont les destinées s'unissent au XVII[e] s. autour du *mas d'en Bianya (d'en Rocaries)*.

FAMILLES DU XVI[e] AU XVIII[e] SIÈCLES

En 1504, 34 familles de 1455 ne se retrouvent plus au *capbreu* de 1504 qui en voit 45 nouvelles dont *Jaume Ciutadella* qui donnera son nom à un quartier et les *Pausa* dont le nom évoluera en *Pava* puis en *Llanapavana* (p.378).

En 1588, même disparition des 40 précédentes et arrivée de 47 nouvelles. Parmi elles, en cette fin du XVI[e] / début du XVII[e] s., les *Rabuget* venus de Saint-Martin-l'Albère ; les *Sala* qui possèderont les *mas de Tanyà, d'en Sors, d'en Arman / Malzach* ; plusieurs issues de l'immigration occitane comme les *Malzach*, les *Carrera dit lo Gascó*, *Antoni Pla* dit lui aussi *lo Gascó*, *Barria dit Gasquet*, *Pujol dit Tujagues* venu de Tarbes, *Pere Gasauell* de Périgueux ; d'autres descendues de *Bagà (Principat de Catalunya, comarca del Berguedà)*, comme les *Pardinella*, les *Pellicer* et peut-être les *Bagata* dont nous ignorons l'origine mais que l'anthroponyme pourrait rattacher à *Bagà* d'où sont issus les de *Castre Pinós* alors seigneurs de Laroque.

Nombreuses sont aussi les familles liées à l'exploitation des verreries de Laroque (p.213) : *Angel Boix, Joan Pere Godó, Pere Devancens, Pere Angel Jarlé, Amans Roderga, Joan Campfranch* (p.316) et les *Sobrepera* qui après

s'être enrichis dans l'activité verrière, deviennent des *pagès** conséquents, auréolés à la fin du XVII[e] s. par le mariage d'une de leurs descendantes avec un bourgeois honoré de Perpignan (p.358).

En 1665, parmi les 52 nouvelles familles, plusieurs s'imposeront dans la sphère rocatine comme les *Bes* venus de l'Albère, les *Cassanyes* et les *Guimezanes* de Sorède, les *Barata*, les *Casademont*, les *Xaubet* (*Chaubet*) et les *Cabestany* originaires de Llupia qui, suite à l'union d'un des leurs, *Joan*, avec la *pubilla Gramatge* feront partie des grands tenanciers des XVII[e] et XVIII[e] s.

En 1750, la reprise économique du début du XVIII[e] s. se traduit à un quasi doublement de l'arrivée des nouvelles familles au nombre de 83 dont beaucoup marqueront de leur empreinte le XIX[e] s. et pour certaines jusqu'à nos jours. Leur provenance est diverse.

Des villages voisins : *Coussanes* (Villelongue-dels-Monts), *Jaumi* (Montesquieu), *Xena /Chêne* et *Romangas* (Sorède), *Tocabens* (l'Albère)...

Du Vallespir : la première moitié du siècle est marquée par une immigration du Vallespir de familles que l'on retrouvera à la tête de mas comme *François de Roca* venu de *Montferrer* (*mas d'en Py*), *Joseph Justafré* de *les Illes*, les *Vilanova* de Saint-Laurent-de-Cerdans (*mas d'en Guinot*, de *la Garriga / Peyre*, du *cortal de l'Olivette), Jacques Danyach* d'Arles-sur-Tech, les *Poch* de *la Manera* (*mas Manera*), les *Montariol*, dynastie de meuniers venue de Serrallongue, et les *Llense* (*mas del Moreu*) qui arriveront à la fin du siècle.

On trouve aussi parmi ces nouveaux venus des notables, nobles, bourgeois ou marchands qui nouent des alliances avec des familles possédantes : *Joseph de Forcades* docteur en droit épouse en 1698 *Marie Sobrepera Travi*, faisant entrer le patrimoine des *Sobrepera* dans cette famille puis dans celle des *Marquis de Montferrer* (*mas Chevalier, mas d'en Banyuls*, maisons) ; *Jean Pierre de Costa*, conseiller du Roi, épouse *Francisca Boixader Cabestany* (*mas d'en Costa*) ; *Joseph Doutres*, bourgeois honoré, épouse *Maria Pavana* (*mas du Vivier)* ; *Joseph Anglada*, apothicaire, épouse *Brigida Sala* (*mas d'en Sors*) ; *Bernat Arman*, lui aussi apothicaire épouse *Clara Sicart* (*mas d'en Arman / Malzach*).

Tableau de 12 premiers tenanciers du XVI[e] au XVIII[e] siècles

1588		1665		1750	
	Ayminate		Ayminate		Ayminate
Reart Montserrat	98	Cabestany Rosa	115	Pardinella Honoré	77
Pagès Felip	90	Pagès Joseph	76	Forcade Sobrepera Marie	53
Garbi Benedicta	81	Sala Gervasi	52	Boixader Cabestany Thérèse	40
Toluges Sebastià	44	Sobrepera Galderich	42	Bonzoms Joseph	40
Manyera Antica	36	Bagata Francesc	41	Arman Joseph	31
Martí Miquel	33	Manyera Antoni	40	Bes Massot Thérèse	36
Bolet Joan Anton	30	Pardinella Joan Pere	40	Manyera Pierre	33
Pals Angela	24	Sala Sagismon	38	Anglada Joseph	30
Reador Joan Anton	23	Reig Joan	35	Delclos Cabestany Thérèse	28
Soler Anton / Bagata Anton	20	Toluges Francesc/ Puig J-A	34	Artigas Bosch Thérèse	23
Massaguer Clara	17	Garau Joan	32	Rabuget Joseph	22
Pagès Elisabeth	17	Massot Pere	30	Bagate Michel	14

Remarque : Les *Pagès* ne se trouvant pas sur le *capbreu* de 1750, nous n'avons pas d'information précise sur leur patrimoine foncier qui n'a semble-t-il guère évolué depuis 1665 ; ils occuperaient la 2[e] ou 3[e] place.

Les premières places vont aux notables, grands tenanciers des riches terres de la plaine qui n'habitent pas leurs mas, vivant entre leurs maisons de Perpignan et de Laroque : les *Pagès ; Reart / Cabestany / Boixader Cabestany* héritiers(ères) des *Gramatge ; Sobrepera / de Forcades*.

De "vieilles" familles se maintiennent : les *Massot ; Manyera ; Toluges* jusqu'au début du XVIII[e] s. D'autres disparaissent comme *Benedicta Garbí* "*Na Garbina*" (*pubilla* Pelegri) qui sans descendance voit sont patrimoine partagé. Au contraire, des familles arrivées fin du XVI[e] / début du XVII[e] s., s'imposent comme les *Bagata*, les *Sala* et les *Pardinella*, ces deux dernières grâce à des unions avec de riches *pubilles* : *Francesc Sala* avec *Clara Julia Bonet* et *Joan Pere Pardinella* avec *Antonia Soler*. De même au XVIII[e] s. pour les apothicaires *Joseph Arman* et *Joseph Anglada*, le premier par son mariage avec *Clara Sicart Sobrepera* et le second avec *Brigida Sala*, fille de *Gervasi*, ainsi que *Joseph Bonzoms* qui a épousé *Anne Palé* du *mas del Moreu* et *Pere Bes* marié à *Teresa Massot*.

FAMILLES DU XIXe SIÈCLE

1813	
	Hectares
Pardineille Paul	100
Malzach Joseph	69
Bonzoms Louis	44
Banyuls Raymond	40
Bes Pierre	40
Xena (Chêne) Michel	38
Barate Françoise	28
Manyera Pierre	26
Py François	26
Pagès Philippe	25
Vilanova Ursule	25
Rocaries Joseph	24

Entre le *capbreu* de 1750 et le cadastre napoléonien de 1813, la Révolution française est passée par là. Comme nous l'avons vu précédemment, ses conséquences en matière de transfert de propriété ont été limitées ; ils se sont faits au profit de *Jean Baptiste Vigo* (*mas Durbau*), *Emmanuel Bertrand* et *François Porteix* (*mas d'en Sors*), *François Vilar* (Tuilerie et moulin du seigneur) et *Laurent Barate* (*mas d'en Costa*). Sa veuve *Françoise* en est propriétaire en 1813 et figure dans le tableau ci-contre des 12 plus gros propriétaires qui reste dans la continuité de celui de 1750.

La famille *Pardinella* confirme son leadership, ayant accru ses propriétés des terres du mas voisin *d'en Toluges* ; le *Chevalier Raymond de Banyuls* a hérité des biens de sa grand-mère *Marie de Forcade Sobrepera* comme *François Py*, de *Thérèse Artigas Bosch*. Le seul changement notoire est l'entrée à la deuxième place de *Joseph Malzach* qui succède à *Joseph Arman* dont il a épousé la fille *Françoise*. Cette ascension se poursuivra avec le mariage de son fils *Joseph* avec *Ursule Vilanova* (25 ha dans le tableau), puis par diverses acquisitions au cours du siècle qui feront des *Malzach* la première famille rocatine de la seconde partie du XIXe s. (p.340).

Parmi les autres familles qui s'affirment au moment de la Révolution, nous relèverons les *Prim*, tailleurs d'habits arrivés vers 1670 à Laroque où ils achètent la chapelle Notre-Dame de *Tanyà* (Bien national) et construisent le *mas d'en Prim* (p.398) ; les *Montariol*, meuniers arrivés au début du XVIIIe s. qui confortent leur patrimoine au siècle suivant (moulin de la Place, moulin de la Pave, moulin à huile, *mas d'en Montariol*, maison du seigneur...) ; les *Vilar*, seigneurs de Nidolères (près du Boulou), notaires, négociants et grands propriétaires fonciers du piémont de l'*Albera*, arrivés à la fin du XVIIIe s. (mariage en 1783 de *François Vilar* avec *Marie Manyera*) ; à Laroque, outre l'achat de Biens nationaux (tuilerie et moulin à huile du seigneur), ils font l'acquisition tout au long du siècle de nombreux autres immeubles (*mas Chevalier, mas d'en Banyuls, mas Durbau*) et construisent le *mas d'en Vilar*.

EN CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, avec l'abolition du droit d'aînesse, le patrimoine de l'ensemble des familles s'atomisera durant tout le XIXe s. jusqu'à nos jours entraînant l'abandon des exploitations et l'extension des friches. Des 12 familles du tableau ci-dessus seule subsiste en 2022 la famille *Pardineille* qui poursuit l'exploitation des terres du *mas d'en Rancura* en fermage. Trois autres, *Malzach, Bonzoms* et *Pagès* voient leur patrimoine rocatin, certes réduit au fil des successions, encore aux mains de leurs descendants: *Cazottes-Dubois* et *Aubé-Bocamy (Malzach)*, *Llense (Bonzoms)* et *Roig (Pagès)*.

Au-delà de la stabilité des quelques familles qui ont traversé les siècles, c'est une grande plasticité qui caractérise le tissu familial rocatin où se mêlent apports et départs de populations. Parmi les flux entrants, les plus réguliers sont issus des villages voisins, les autres plus circonstantiels dépendent des conjonctures historiques poussant des familles à quitter leurs terres du Vallespir, d'Occitanie ou du *Principat de Catalunya*. Parmi ces dernières on en compte très peu venus des *comarques* de l'*Empordà* et du *Gironès* qui se retrouvent, ne fut-ce qu'un temps, à la tête de mas : *Pere Combau* "*moliner*" de drap de *Girona* (*mas d'en Lys*), *Antoni Mallol* de *Cadaqués* (*mas del Moreu*), *Anton Riera* de *Cantallops* (*mas Chevalier*). De même l'émigration vers le *Principat* liée aux guerres entre la France et l'Espagne au XVIIe s. et à la Révolution française n'ont eu que peu d'impact sur les populations des mas de Laroque.

Par ailleurs, cette étude a mis en exergue le rôle essentiel des stratégies matrimoniales des familles qui ont pour but principal de conforter les patrimoines. Au plus haut niveau, elles unissent l'héritier / *hereu* et l'héritière / *pubilla,* mais concernent aussi les degrés inférieurs de la parentèle. L'apport patrimonial de la *pubilla* lui confère un pouvoir qui s'affirme dans le cas fréquent d'un veuvage où elle se retrouve usufruitière des biens du couple. Leur désignation sous la forme "*Na*[12] + nom au féminin ou prénom" traduit toute leur importance dans la société villageoise : *Na Garbi(na), Na Reard(a), Na Pava(na)*, etc. Les tableaux ci-dessus comptent plusieurs veuves qui après la mort de leur mari reconnaissent le patrimoine familial.

12. "*Na*" vient du latin "*domina*" en catalan "*Senyora*".

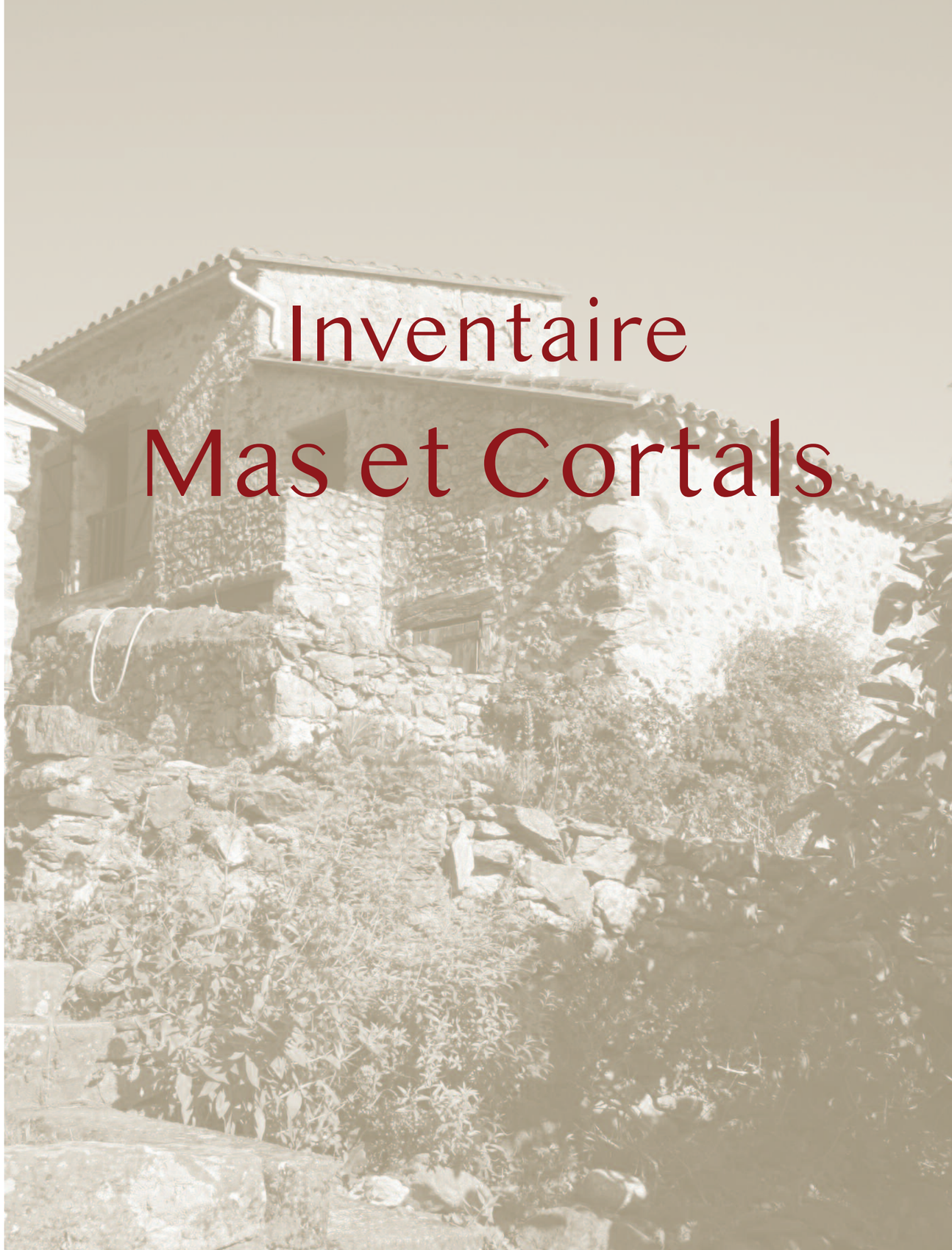

Inventaire
Mas et Cortals

Mas de Ripron

l'Avellanosa

La première mention connue du toponyme *Riuo Profundo* se trouve dans un document de 967, le testament du lévite Sunifred, par lequel celui-ci lègue ses biens dont ceux qu'il possède « *in ipsa Rocha et in Riuo Profundo*[1] [...] ». Au *capbreu* établit en 1264[2] pour le comte d'Empúries Ponç Hug III, apparaît pour la première fois "*Ripon*", contraction de *Riuo Profundo* que l'on retrouve dans sa forme originale dans les *capbreus* de 1375[3] et de 1396[4]. Dans celui de 1455[5], *Riuo Profundo* figure encore à la première ligne de la déclaration de Jacma Massot, mais on ne le trouve plus ensuite que sous sa forme contractée : *Ripron – Ri(u)pro(fu)n(do)* ; elle sera désormais utilisée, avec une variante orthographique, l'ajout d'un "s" final, dans les *capbreus* de 1588, 1665 et 1750.
Un document daté de 1588 intercalé dans le *capbreu* de 1455 nous indique que « *Riprons était autrefois le lieu où était situé le mas d'en Planes qui aujourd'hui est celui de Soler et de Bagata et s'appelle aujourd'hui la Vallanosa ; il est à mi-montagne [sur le chemin] qui va de la Roca à la crête ou à Requesens* ».
Ripron se confond avec l'*Avellanosa*, toponyme évocateur d'une forêt de noisetiers. Ces deux noms cohabiteront dès lors jusqu'au XVIII[e] s. À partir du début du XIX[e] s., *Ripron* disparaît définitivement des documents. En 1813, au cadastre napoléonien, trois lieux-dits s'y substituent : "*Las Paraguères, Lous Dévés, La Belaniouse*", déformation des toponymes catalans : "*Sparaguera, les Deveses, l'Avellanosa*".
Cette partie de la montagne, à mi-pente, est celle où la Rivière de Laroque s'enfonce dans une gorge à l'origine du toponyme *Riuo Profundo*, la rivière profonde, encaissée. Rive gauche, ses parois sont escarpées, alors que rive droite, parties rocheuses et abruptes alternent avec des pentes moins fortes, voire de véritables replats ayant favorisé la mise en culture. Cette rivière marque clairement la limite ouest de Ripron qui se développe rive droite, à l'exception de quelques terres rive gauche, en aval de l'actuel *Casot del Guarda*. Sa limite nord correspond à celle du *mas d'en Sparaguera*, situé dans le *capbreu* de 1375 "*in mansis de Riuo Profundo*". À l'est, la limite suit le chemin "*via publica*" qui, à partir du *mas d'en Guinot* (p.432), longe la crête qui sépare le bassin versant de la Rivière de Laroque "*la Ribera*" de celui du torrent de *Mataporcs*. Elle le quitte peu avant le dolmen de *la Balma del Moro* pour suivre le sentier qui descend vers la rivière du *Fraytet*, puis remonte au sud-ouest vers le *coll del Torn* pour redescendre vers l'actuel *Casot del Guarda*, limite sud de *Ripron*. Au-delà et jusqu'à la crête de l'*Albera*, s'étend la partie désignée "*montanea*" [fr. montagne], dans les *capbreus*.
La principale voie qui reliait le noyau villageois aux mas de *Ripron* et au-delà, versant sud de l'*Albera*, à *Requesens*, est désignée le plus souvent comme la "*via publica qua itur ad locum de Requesens*", puis "*camí publich qui va de dit lloch a Nostra Senyora de Requesens*" ou "*camí de la muntanya*". Elle traverse la rivière des *Pruners* au *Pas dels Pruners,* puis passe à côté du puits

Camí de la muntanya

1. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 80, Cartulaire d'Elne et Alart B., *Cartulaire roussillonnais*, n° XII, C. Latrobe, Perpignan,1880, p.24-26.
2. A.D.P.O. H 212.
3. A.D.P.O. 3 E40/1161.
4. A.D.P.O. 8 J 20.
5. A.D.P.O. 8 J 21.

Zone de Ripron / l'Avellanosa

à glace de l'*Avellanosa* (p.216). Son tracé qui n'a pas varié depuis le XIV[e] s. conserve, par endroits, des vestiges de son pavement.
Outre la Rivière de Laroque, deux autres irriguent Ripron :
– La "*ribera dels Pruners*" prend sa source à la *font dels Pruners* et vient se jeter dans la Rivière de Laroque, en aval et au nord-ouest du *mas del Moreu*. En amont du mas, elle conflue avec la rivière du *Fraytet* qui à plusieurs reprises se confond avec elle dans sa partie aval, parfois désignée sous le nom de *Fraytet*, parfois de *Pruners*.
– La "*ribera del Fraytet*" ou " *Freytet*" dont le nom a complètement disparu de la mémoire collective au profit de *còrrec de les Teixoneres* qui prend sa source sous le *Roc Planer*. On la trouve aussi sous les noms de "*ribera del Torn*" ou de "*Layguera del Torn*".
Un four à tuiles existait à Ripron ; il était situé au lieu-dit *Camp pla* voisin du *mas d'en Sparaguera*, comme l'indique une déclaration de Joan Sahuc au *capbreu* de 1396. Il devait approvisionner les mas du secteur.

SITES ARCHÉOLOGIQUES

Sur les 9 mas et bordes de Ripron en 1396, ne subsistent aujourd'hui que les ruines des *mas del Moreu* et *d'en Sparaguera*. Les emplacements des autres se sont perdus, phagocytés par la végétation. Quelques amas de pierres ça et là pourraient y correspondre. Par contre deux sites présentent des vestiges archéologiques suffisants pour qu'ils soient rattachés à l'un d'entre eux sans pouvoir dire avec précision lequel. Il s'agit des sites du four à verre et du "gisement de la Ballanouse".

Four à verre de l'*Avellanosa*

À 550 m au sud-ouest du *mas del Moreu*, entre le "chemin de la montagne" et la Rivière de Laroque se trouvent les ruines de la verrerie de l'*Avellanosa* (p.213). En 2002, un sondage archéologique a révélé ses différentes phases de construction. Les éléments collectés « *attestent une occupation du site dès les XIV[e]-XV[e] siècles*[6] ». La présence de céramique commune réductrice nous conduit à penser que cette occupation pourrait être plus ancienne, du XIII[e] s. voire avant. En outre la complexité de cet édifice divisé en plusieurs pièces, l'épaisseur de ses murs (0,80 m), un appareil en partie composé de blocs de gneiss équarris et liés à la terre, et le substrat rocheux entaillé par endroits, constituent autant d'indices qui nous rapprochent des structures d'un mas qui auraient été réutilisées pour construire le four à verre[7].

Mas de *"la Ballanouse"*

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 29' 52.20" N - 2° 55' 31" E
À une centaine de mètres au sud du site précédent et à 100 m à l'ouest du "chemin de la montagne", les ruines du mas occupent un éperon rocheux qui domine la confluence des rivières de Laroque et du col de *l'Ullat*. Il a été étudié en 1994 par une équipe d'archéologues[8] qui l'ont recensé sous le nom de "la Ballanouse I".

6. Mach J., 2002.
7. Camiade M., Fontaine D., *Verreries, verriers catalans,* Edition Sources, 2006.
8. Coupeau C., Donès, C. Mazières F., Passarius O.

Ruines d'un des mas de Ripron
Site "la Ballanouse 1"

Ce site « *occupe une surface d'environ 400 m². Les murs, d'épaisseur variable, sont faits de pierres de gneiss équarries et liées à la terre [...]. À l'intérieur, un blocage de petite taille vient sceller ces grosses pierres [...]. L'étude du plan permet un découpage en deux entités. La première est composée d'un ensemble d'habitation, complété par une cour [...]. La surface habitable est réduite, mais habituelle pour l'époque [...]. La cour faisait également office de cellier comme le prouve la découverte fortuite d'un silo à grains [...]. Il est fort possible que son plan ait évolué au cours d'occupations successives et que nous soyons confrontés au dernier état de fonctionnement. Le mobilier céramique récolté sur le site permet de constater une occupation au XIVe siècle*[9] [...] ».

En 2005, nous avons constaté la présence de nombreux fragments de céramique commune grise médiévale qui autorisent une datation plus ancienne. Une fourchette d'occupation du XIIe au XVe s. nous semble plausible.

9. Catafau, A., Passarius, O., "Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois", *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, p.7-30.

Divers mas de Ripron

BORDA D'ANNA BELELL ÉPOUSE SAHUC

La première mention de cette *borda* date du 14/01/1375, lorsque Joan Sahuc de *Riuo Profundo*, comme procureur de sa femme Anna, fille de Joan Belell (décédé) de *Riu Profundo*, déclare qu'elle tient une *borda* pour le seigneur Ferrer de Sant Martí[10]. Joan Belell pourrait descendre de Miquel Belel cité en 1264 dans le *capbreu*[11] établi pour le comte d'Empúries et seigneur de Laroque Ponç Hug III.

MAS D'EN SAHUC DIT BELELL

La première mention de ce mas date du 8/11/1397, lorsque Joan Sahuc dit Belell de *Riuo Profundo* reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam mansatam in loco de Ryuo Profundo [...] unus mansus cum suo quintano et devesia sibi contiguis*[12] [...] ». Elle confronte de deux côtés avec Pere Tallabosch (*mas del Moreu*). Il déclare en outre dépendant de ce manse : un jardin [...] lieu-dit *Ort de la Vila*, un champ lieu-dit *la Serra* ; une pièce de terre à *les Ribes* qui confronte au jardin ci-dessus, ainsi que des pièces de terre à la montagne dont une *au Camp Pla* dans laquelle se trouve un four à tuile.

En 1455, les Sahuc déjà ont quitté *Ripron* pour le village où Joan Sahuc (certainement le fils du précédent) déclare tenir deux maisons dans le "*fortalicium*". Leur mas de *Ripron* est alors aux mains de Pere Llombart qui, le 15/09/1455, reconnaît au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Quandam mansatam sitam in dicti territoris loco vocato Ripron que antiquitus fuit Johanis Sahuc als Bellell [...] unus mansus cum suo quintano et devesia eadem mansus contiguis*[13] [...] ». Deux mois plus tard, le 25/11, au même *capbreu*, Joana, épouse de Bernat Sora dit Planes déclare les mêmes tenures que Joan Sahuc, y compris les terres à la montagne[14]. Il semblerait qu'elle soit la fille et héritière de Pere Llombart et que son mari Bernat Sora soit le frère de Pere Sora qui possède le mas voisin *del Moreu*.

MAS D'EN CABOT

Au *capbreu* établit en 1264 pour le comte d'Empúries Ponç Hug III, Arnald Cabot déclare tenir : « *unam mansatam in adjacencia de Sancti Fructuosi*[15] [...] ». Il y est également évoqué un "*Caboti de Ripon*". Il s'agit certainement du même mas reconnu le 9/11/1396 par Pere Servera de *Riuo Profundo* au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *unam mansatam vocatam den Cabot [...] unus mansus cum suo quintano femata ortis et devesia*[16] [...] » qui confronte au mas de Joan Sahuc. Il possède des terres à la montagne et une maison au village.

Ces mêmes tenures sont reconnues le 12/12/1455 au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós, par Jacma, épouse de Joan Massot des mas de *Riuo Profundo*[17]. Elle serait, la *pubilla*, héritière de son père Pere Servera.

BORDA D'EN GREVELL

Cette *borda* appartenait autrefois à un nommé Grevell comme le précise la reconnaissance qu'en fait le13/11/1396, Pere Servera de *Riuo Profundo* au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *quandam mediam bordam vocatam antiquitus den Grevell [...] unus mansus cum suo quintano et devesia*[18] [...] ». S'y rattachent plusieurs pièces de terre à la montagne. Comme le *mas d'en Cabot*, ces mêmes tenures sont reconnues en 1455 par Jacma Massot[19].

10. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°1v°.
11. A.D.P.O. H 212.
12. A.D.P.O. 8 J 20 f°131.
13. A.D.P.O. 8 J 21 f°60.
14. A.D.P.O. 8 J 21 f°87-88.
15. A.D.P.O. H 212.
16. A.D.P.O. 8 J 20 f°134.
17. A.D.P.O. 8 J 21 f°71 v°.
18. A.D.P.O. 8 J 20 f°135.
19. A.D.P.O. 8 J 21 f°72.

BORDA D'EN PAPON

Cette *borda* appartenait autrefois à un nommé Papon comme le précise la reconnaissance qu'en fait le 9/11/1396, Pere Servera de *Riuo Profundo* au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *mediam bordam in loco de Riuprohon vocatam antiquitus den Papon quondam de Riuoprofundo [...] unum mansum et quintanum et devesia*[20] [...] » qui confronte à Joan Sahuc, une voie publique et la rivière. S'y rattachent, plusieurs pièces de terre à la montagne. Comme le *mas d'en Cabot* et la *borda d'en Grevell*, ces mêmes tenures sont reconnues le 12/12/1455 par Jacma, épouse de Joan Massot des mas de *Riuo Profundo*[21].

BORDA D'EN SERVERA

Outre les bordes ci-dessus, Pere Servera reconnaît le 30/06/1399, au *capbreu* établi pour les sœurs Morey, une autre *borda* auparavant tenue par son père Joan Servera "des mas de *Riuo Profundo*" : « *unam bordam in loco de Riuoprofundo [...] unus mansus caput predicte borde cum suo quintano et pocesionibus*[22] [...] », un jardin devant le mas qui confronte à la Rivière [de Laroque], et plusieurs pièces de terre à la montagne. Les tenures ci-dessus sont reconnues, le 9/12/1455, au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós, par Pere Oliver dit *Manaiga*, damoiseau[23].

BORDA D'EN BACH

L'unique mention de cette *borda* date du 14/12/1379, lorsque Perpinyà Bach de *Riuo Profundo*, reconnaît tenir pour le seigneur Ferrer de Sant Martí : « *unam bordam in loco de Riuoprofundo [...] unus mansus caput predicte borde cum suo quintano et pocesionibus*[24] [...] ». Les confronts de cette *borda* la situent dans le voisinage des mas précédents de Pere Tallabosc et de Guillem Sparaguerra. Perpinyà Bach pourrait pourrait être de la même famille que frère Ramon de Bach, cité en 1264 dans le *capbreu*[25] établi pour le comte d'Empúries et seigneur de Laroque Ponç Hug III.

BORDA DE LA COSTA

Le 2/06/1399, Bernat Costa reconnaît tenir pour les sœurs Morey : « *Unam bordam [...] sitis in terminis dicte loci de Ruppe [...] unum casale caput dicte borde et una magna tenencia eiusdem casale contigua in una parte antiquitus erat trilia et in alia parte erat campus et in alia parte erat ortus [...] site in terminis Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri loco vocato la Costa*[26] [...] ». En 1446 et en 1455, Pere Raconch en est le tenancier, puis en 1504, son fils ou petit-fils du même nom. C'est l'ultime mention que nous possédons où il est précisé que par cette grande pièce de terre passe la "*via publica*" qui mène de *Rocavella* à *Ripron*, ce qui situe cette *borda* en limite extérieure du territoire de *Ripron*. Abandonnée comme la plupart des mas de *Ripron* au XVI[e] s., la *borda de la Costa* disparaît des documents.

Cette *borda* semble corresponre au *mas d'en Guinot* (p.432). Elle aurait été restaurée deux siècles plus tard par un nommé Guinot comme le montrent les nombreuses réfections et le réemploie de tuiles courbes dans les murs témoignant d'une récupération de matériaux plus anciens.

20. A.D.P.O. 8 J 20 f°135.
21. A.D.P.O. 8 J 21 f°72.
22. A.D.P.O. 8 J 20 f°136.
23. A.D.P.O. 8 J 21 f°72 r°/72 v°.
24. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°16v°.
25. A.D.P.O. H 212.
26. A.D.P.O. 8 J 20, f°185.

Mas del Moreu

Ruines du mas del Moreu, 2005

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 04.60" N - 2° 55' 51.07" E

Le mas occupe une plateforme rocheuse, à 426 m d'altitude, à l'ouest de la piste qui va du village au *Casot del Guarda*. Il surplombe les rivières de Laroque et des *Pruners* qui confluent en aval du mas.

DÉSIGNATION

XIV[e] s. "*mansum de Riuprohon*", XV[e] s. "*mas d'en Tallabosch*", "*mas d'en Planes*", XVI[e] s. "*mas de Na Salvada*", XVII[e] s. "*mas d'en Bagata*", XVIII[e] s. "*mas d'en Bonzoms*", XIX[e] s. "*mas del Moureu*", XX[e] s. "*Mas del Moreu*".

Contrairement à la quasi totalité des mas dont les noms sont ceux de leurs tenanciers, ce mas porte celui de Jaume Moreu qui ne l'a jamais été. Sa présence en ces lieux remonte aux années 1673 -1674, où il était associé à Pere Angel Jarlé, tenancier du mas, dans l'exploitation du four à verre voisin de l'*Avellanosa*[27]. Le nom de Moreu pour désigner ce mas n'apparaît pour la première fois que tardivement, au XIX[e] s. sous la forme "*del Moreu*".

HISTOIRE

Origines

La première mention de ce mas date du 9/11/1396, lorsque Pere Tallabosch reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *unum mansum meum de Riuprohon cum quintano et devesa*[28] [...] ». Il en fait ensuite la donation à son fils[29].

Le 5/07/1446, Pere Arnald déclare au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *unum mansum cum suo quintano i devesia et aliis pertenentis suis contiguis (que fuerunt Pere Tallabosch) situm in territori loci*

27. A.D.P.O. 3 E1/3480.
28. A.D.P.O. 8 J 20 f°114.
29. A.D.P.O. 3 E 40/981, notaires Pere et Miquel Tolosa.

Généalogie simplifiée de la descendance de Pere Bagata

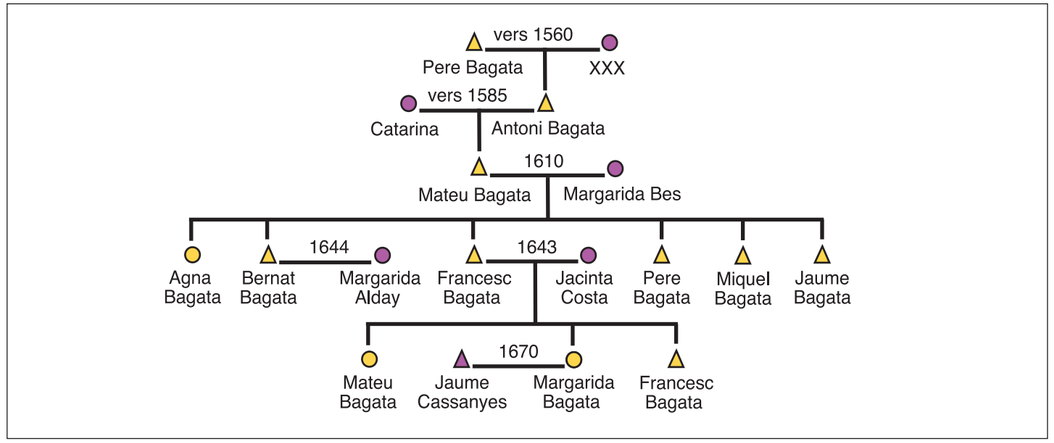

de Ruppe loco vocato Ripro[30] [...] ». Le mas comprend plusieurs pièces de terre, prés, jardins et "*cotius*[31]" situés lieu-dit *Als Orts*, qui confrontent au *còrrec del Pebrell* et à la rivière des *Pruners*, ainsi que 17 pièces de terre à la montagne aux lieux-dits : *Formentera*, *Ses Lasseres*, *Balma d'en Ros*, *Sa Gardia*, *font de l'Ullat*, *les Cabanes*, *Lausa del Torn*, *Ses Porranqueres*, *Fraytet*, *Myranelles*, *Pas dels Pruners*, *als Tibornos*, *la plana d'en Holiba*, *les Comes*, *Camp d'en Garau*.

Le patrimoine de Pere Arnald est également riche d'une demi-*borda* à Tanyà, d'une maison dans le "*fortalicium*" (vieux village), de terres dans la zone du piémont, d'une *borda* à *Ripron* avec ses terres qu'il tient pour Gaspar de Sant Martí et d'autres terres à la montagne ayant autrefois appartenues à Pere Asam, situées : *Quer del Vilar*, *Coll de l'Artiguet*, *Prat Jaubert*, *als Tibornos*, *al Laur*, *Lauses de Cuchaler*, *al Esparvell*, *Camp Comparat, als Ferraginals*.

Neuf ans plus tard, le 20/11/1455, le mas et les terres ci-dessus sont reconnus par Pere Sora alias Planes, puis à la fin du siècle, le 20/06/1496, par son fils Joan Planes. Ce dernier en a hérité de sa mère Mateua Salvat dite *Na Salvada*[32] veuve de son second mari Antoni Salvat. Ils passent ensuite à sa fille Catarina épouse de Sebastià Gelí de Montesquieu qui le lègue par testament à son neveu Antoni Mallol de *Cadaqués*.

Le 7/03/1571, ce dernier vend le mas à Francesc Roger et Antoni Soler, tous deux brassiers de Saint-Jean-d'Albère. La bâtisse est en ruine, sans toiture, qualifiée de "*mansatam discoopertam [découverte]*[33]". A. Soler rachète la part de F. Roger, puis le 19/10/1573, la vend à Pere Bagata. C'est là le premier acte rocatin d'un membre de cette famille qui pourrait venir de *Bagà* (p.248) et que l'on retrouvera à la tête de plusieurs mas et *cortals*.

Famille Bagata

Le 6/07/1588, Antoni Soler et Antoni Bagata (fils et héritier de Pere), déclarent devant Antoni Joli, notaire du seigneur de Laroque Felip Galceran de Castre Pinós, posséder le domaine utile suivant[34] : un mas couvert "*masatam coopertam*" [donc restauré] et un *cortal* avec son *quintà**, sa *devesa** et ses autres possessions, anciennement appelé le *mas de Na Salvada*, situé lieu-dit *Riprons*, contenant 20 ayminates de terres, confrontant à la rivière des *Pruners*, à *la Costa de la Jassa dels Pruners*, au *coll del Torn* et aux garrigues et à la montagne du vicomte. Il est à noter que les parcelles exploitées autrefois dans la montagne n'en font plus partie, les terres se concentrent autour du mas.

Dès 1622, Mateu Bagata, le fils d'Antoni, a réuni entre ses mains la totalité du mas qu'il reconnaît en 1631, pour Hieronim Perarnau, seigneur de Laroque :

30. A.D.P.O. 8 J 21 f°38 bis.
31. Champs incultes.
32. *Na Salvada* est la féminisation du nom de son époux, *Salvat*.
33. A.D.P.O. 8 J 24 f°18.
34. Idem.

– « Une *mansatam cohopertam* [fr. couverte] et un *cortal*, avec son *quintà*, sa *devesa* et autres tenures, appelée autrefois *mas de Na Salvada*, à present nommé *mas d'en Bagata*, située à la montagne au lieu-dit *Riprons* contenant 20 ayminates de terre.
– deux pièces de terre obtenues par des concessions emphytéotiques qui lui ont été consenties en 1622 par le procureur du seigneur Gaspar Galceran de Castre Pinós, par actes passés chez Geroni Prats, notaire à Olette[35] : le 26/08, « une pièce de terre partie champ, partie pré et partie garrigue située lieu-dit *las Banyadas a la Costa dels Pruners* contenant 10 ayminates de terre [et le 9/09] un *casal* ruiné et une pièce de terre attenante de 10 ayminates confrontant à l'orient à la rivière des *Pruners* [...] et à l'occident au chemin qui va de Laroque à l'église *Nostra Senyora de Requesens* et au nord au *Pas de la Ribera dels Pruner*s [...] ».
– une pièce de terre lieu-dit *mas Terrats*, chemin qui "*va de la Rocha à la Farga* [fr. forge] *de Sureda*".
– une garrigue lieu-dit *lo Cortal den Font* contenant 6 ayminates de terre confrontant [...] au nord au *còrrec* qui descend de *la Coma de la Jassa den Font*[36] [...] ».

À la mort de Mateu, les biens ci-dessus échoient à son fils Miquel Bagata qui, trop pauvre pour en payer les redevances y renonce, le 15/04/1654, au profit de son frère Francesc ; cordonnier à Laroque, il s'acquittera des dettes. C'est alors une propriété en bien mauvais état, bâtisses en ruine et terres à l'abandon : « *la masada esta ben derroyda i tot los coberts al sel y molts anys aquel no es traballada*[37] [...] ». Francesc ne l'exploite pas personnellement, il la met en fermage. Le 19/11/1658, c'est Antoni Bes *pagès* de la paroisse de *Sant Joan d'Albera* qui en devient le fermier, s'engageant à verser chaque année « *3 charges et demi de blé ou de seigle ou du grain qui se cueillera sur les terres du mas, une demi charge de noix et une demi charge de châtaignes*[38] [...] ».

L'état du mas oblige Francesc Bagata à entreprendre l'année suivante des travaux de restauration qu'il confie à Joan Clariach, maçon de Saint-Génis : « *li he fetas totas los parets del mas anomenat den Bagata y lo forn y tos los tarras*[39] [...] ». Les murs, le four, les toitures sont refaites pour un prix de main d'œuvre de 18 *doblas* (deniers) de 5 pour les tuiles et de 3,5 pour *los cayros* [fr. cayrous].

En 1665, Francesc reconnaît le mas et ses 40 ayminades de terres au *capbreu* établi pour Josep Perarnau : « *tota aquella masada o mas dit lo mas de na Salvada qua consisteix ab casa, paty, bosch, ab son quinta y devesa y*

Parraguera de la "métairie vieille"

35. A.D.P.O. 3 E 30/14.
36. A.D.P.O. 8 J 34.
37. A.D.P.O. 3 E1/5572, notaire Jean Albafulla, liasse 1654.
38. A.D.P.O. 3 E1/5576, notaire Jean Albafulla, liasse 1658.
39. A.D.P.O. 3 E1/5576, notaire Jean Albafulla, liasse 1659.

altres proprietats de aquella en lo termens de dit lloch y a la montanya scitum lloch dit Riprons de continentia de 20 ayminadas de terra [...] una pessa de terra herm lloch dit las Banyadas a la Costa dels Pruners de 10 ayminadas [...], un casal dirruit y una pessa de terra de 10 ayminadas[40] [...] ». Le manque d'intérêt de Francesc Bagata pour sa propriété l'amène quatre ans plus tard, le 2/09/1669, à l'échanger[41] contre une vigne de 2 ayminates que Pere Angel Jarlé possède au lieu-dit *las Hortas,* sur le chemin qui va de Vilaclare à Sorède. Cet échange qui peut sembler disproportionné, 40 ayminades contre 2, illustre l'énorme différence de rentabilité entre les terres de montagne et de plaine, de 1 à 20 au profit de ces dernières.

Jarlé est verrier. Le 19/11/1673, le seigneur Joseph Perarnau lui afferme[42] ainsi qu'à Jaume Moreu le four à verre de l'*Avellanosa*, proche du mas. Quelques mois plus tard, le 26/05/1674, une procédure criminelle est engagée contre ce dernier : « *lequel de son bon gré a confessé et reconnu debuoir au sieur George de Chandoré lieutenant de la compagnie du sieur Lebosc capitaine au regiment de Picardie la somme de 49 livres 10 sols et ce pour semblable somme en laquelle Pierre Angel Jarlé verrier de la dite verrerie de la Roque estoit debiteur audit sieur de Chandoré par obligation receue et retenue par Me Villard notaire de la ville de Ceret en datte du quatrieme avril dernier*[43] [...] ». C'est là, l'unique allusion à Moreu qui donnera bien plus tard son nom au mas sans en avoir été le tenancier.

Le 8/12/1699, par acte passé chez le notaire Pere Heras de *Castelló d'Empúries*, Pere Angel Jarlé vend son mas de *Na Salvada* et ses terres pour 164 livres et 10 sous à Pallari Faig, *pagès** de Sorède qui s'acquittera le 24/04/1700 du paiement du *foriscapi** auprès de Domingo Generés, tuteurs des pupilles de Perarnau[44]. Pour Pallari Faig, cette acquisition sera de courte durée ; il s'empresse de revendre son bien, le 26/09/1701, à Josep Palé, *pagès* de Montesquieu, au prix de 260 livres dont 60 servent à Faig à "*la quitation d'un censal**[45]" qu'il avait contracté auprès de Galderic Joli de Banyuls-dels-Aspres.

Des Palé aux Llense, continuité familiale

En 1712 et 1713, à la demande de Josep Palé, deux expertises sont réalisées suite à des dommages qu'auraient subis le *quintà* et la *devesa*. Le rapport des experts précise que : « *le dit quinta et deveze confronte savoir dessous la maiterie vieille qui se trouve dans le dit quinta, avec le correch ou rivière qui descend dels Pruners tirant riba amunt jusque al Pas de la dite rivière qui descend de la Costa dels Pruners [...] entre la ditte maiterie vieille et autre maison neuve dudit Palé qui est hors le dit quinta jusques la rivière qui descend dels Pruners*[46] [...] ».

Ce rapport nous apprend que Josep Palé a fait construire à côté de l'ancien mas une bâtisse nouvelle.

Trois ans plus tard, d'importants dommages sont occasionnés par des vaches et des bœufs aux cultures du *quintà* et la *devesa*, essentiellement du méteil*, des pois et une vigne[47].

Le 8/04/1723, Josep Palé, malade, alité, dicte son testament[48] par lequel il lègue à Joseph, son fils aîné « *absent du present païs depuis long temps* » 30 sols en plus de ce qu'il lui a déjà donné lors de son mariage ; à Eugènia, sa fille, 80 louis d'or, 4 vaches « *des médiocres* » et 2 habits « *nuptials* » ; à Anne et Marie ses petites-filles, une somme d'argent. Il fait de son fils Marc son héritier universel [cat. *hereu*].

Le mois suivant, le 13/05, Marc comparaît chez le notaire Xinxet pour l'inventaire de biens fait au décès de son père. Outre les meubles meublants, autres objets et vêtements, il comprend les :

« *Biens immeubles :*

La susdite maison avec ses patus ou casals contigu le tout ruiné nommée par cy devant la métairie de na Salvada sise dans le terroir de dite montagne de la Roque avec ses terres et bois, quinta et devèse tout alentour au cotté de dite métairie, et lieu dit Riprons de la contenance de 20 ayminades de terre, plus ou moins, confrontant avec la rivière dels Pruners, avec la Costa de la Jassa dels Pruners, avec le coll del Torn et avec les garrigues du seigneur [...]. Une pièce de terre inculte sise aux mêmes terroirs nommés les Banyadas tout proche de dite métairie,

40. A.D.P.O. 8 J 25, f°9.
41. A.D.P.O. 3 E 3/65.
42. A.D.P.O. 3 E 1/3480.
43. A.D.P.O. 2 B 1674.
44. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, n° 236, Fundació Noguera, Barcelona, 2014.
45. Peytaví Deixona J., idem, n° 237.
46. A.D.P.O. 2 B 421.
47. A.D.P.O. 2 B 684.
48. A.D.P.O. 3 E 30/14.

Parraguera de la "métairie vieille"

et à la Costa dels Pruners de 10 eminades plus ou moins confrontant d'une part avec les sus dites propriétés, d'autre part avec le chemin qui va al coll del Torn, d'autre part avec dite rivière dels Pruners et avec autres dans laquelle contenance se trouve environ une eminade de terre de vigne mallol [...]. Autre pièce de terre inculte de 10 eminades [...] confrontant avec dit ruisseau dels Pruners avec les autres 10 eminades cy dessus désignées et avec le chemin qui va du dit lieu à la chapelle de Notre Dame de Recasens et avec le pas de dite rivière.

Biens se mouvents

Six vaches avec leurs seguits [petits] *; Deux badellas* [velles] *d'un an et un bodelet* [veau de lait] *d'un an ; Deux brauas* [velles de plus d'un an] *de deux ans et un brau* [taureau] *du même âge. Un bœuf de quatre ans.*

S'y ajoutent : *7 autres vaches "sans seguit", 39 "chèvres de ventres y compris les trois qu'il a tuées pour l'enterrement et honneurs funèbres de son père", 15 cabrits* [chevreaux]*, 2 truies, 2 petits cochons de lait, 2 nodrissers* [pourceaux]*, 1 rossi* [cheval] *poil châtain âgé de trois ans, 1 ânesse poil blanc fort vieille, 6 caisies* [ruches] *pour mettre mouches à miel* [abeilles]*, 1 cochon*[49] [...] ».

Il faut noter l'absence de moutons, inadaptés à ces terres de montagnes où l'herbe est rare.

La décision de Joseph Palé père d'avoir fait de son fils cadet Marc l'*hereu* est contestée par Anne et Marie les filles de son fils aîné, qui estiment que c'est leur père, conformément aux us et coutumes, qui aurait du être l'héritier universel. Elles portent l'affaire devant le tribunal. Une première sentence rendue le 15/12/1733 par le juge de Laroque confirme Marc dans son bon droit. Elles font appel du jugement devant le tribunal civil qui, le 20/04/1736, infirme la précédente sentence et leur donne raison. Marc est condamné à leur restituer le mas avec terres et bétail[50].

L'indivision entre les deux sœurs demeure jusqu'en1747. Le 24/04, une transaction entre elles y met fin et permet à Anne Palé épouse Bonzoms de devenir tenancière à part entière du mas et ses terres.

Le 29/12/1749, Joseph Bonzoms "*en qualité d'usufructuaire des biens dotaux*" de son épouse reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau :

« 1- *Une métairie avec un patus attenant, avec des terres incultes, son quinta et devesa et ses appartenances, appelée vulgairement lo mas de Na Salvada sis au terroir du dit lieu et à la montagne à l'endroit nommé Riprons contenant en tout 20 ayminattes de terre ou ce qui est, confrontant d'orient avec les Costas de la Jassa dels Pruners, d'occident avec les garrigues du seigneur du lieu, de septentrion avec la rivière dite dels Pruners, du midy avec le coll del Torn [...].*

49. A.D.P.O. 3 E 30/14.
50. A.D.P.O. 2 B 729.

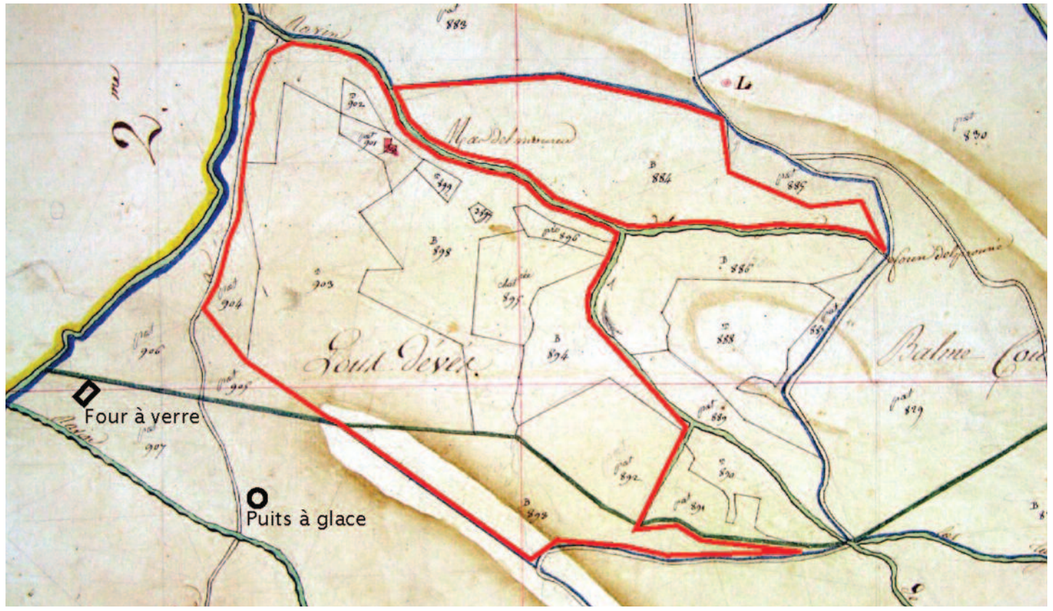

Extrait du plan du cadastre napoléonien de 1813. En rouge les terres du mas del Moreu

2 - Plus une pièce de terre herme sise au dit terroir à l'endroit nommé las Banyades a la Costa dels Pruners de contenance de 10 ayminattes de terre confrontant d'orient avec Honoré Pardinella, anciennement de Jean Soler, d'occident et septentrion avec le dit reconnaissant, rivière dels Pruners au milieu, du midy avec le chemin qui va au coll del Torn [...].

3 - Plus une maison ou casal démoli avec une pièce de terre attenant au dit casal sise au terroir du dit lieu de contenance de 10 ayminattes, confrontant, d'orient avec la rivière dels Pruners, d'occident avec le chemin qui va du dit lieu à notre Dame de Recasens, de septentrion avec le passage ou pas de la rivière dels Pruners, du midy avec le dit reconnaissant[51] [...] ».

Au terrier Serra, ultime *capbreu* de la seigneurie, le 4/03/1788, le fils de Joseph et Anne, André Bonzoms Palé reconnaît les parcelles 1 et 3 ci-dessus, la n° 2 ayant entre-temps été vendue à Joseph Malzach.

De son mariage, le 27/11/1759, avec Rose Tocabens Marty, André a eu un fils Louis Bonzoms Tocabens qui déclare les propriétés suivantes au cadastre napoléonien en 1813, section B, lieu-dit *Lous Dévés* :

Le *mas del Moureu* (habitat), 310 m² ; bois, 17 ha 1/2 ; châtaigneraie, 1 ha 73 a ; terres, 10 ha ; pâtures, 3 ha 1/2 ; pré, 37 a ; jardin 5 a. Soit un total d'environ 33 ha.

Le mas et ses terres passent ensuite à Eudal Llense Delclos (1787-1870) suite à son mariage, en 1818, avec Anne Bonzoms Macabies, la fille de Louis et de Thérèse Macabies. Eudal, dont la famille est originaire de Serralongue, vivait jusqu'alors dans un mas de Reynès.

Ils restent ensuite jusqu'à nos jours au sein de la famille Llense passant successivement à Louis Llense Bonzoms (1819-???), Louis Llense Barboteu (1855-1917), Joseph Llense Macabiès (1893-1957), Louis Llense Carrère (1927-1998) et Christine Llense Boursier.

Le mas est aujourd'hui en ruine. Selon l'historien rocatin Jean-Marie Pierre, un incendie de forêt aurait détruit les toitures signant son abandon. Les Llense alors n'exploitaient plus directement le mas, mais l'avaient mis en fermage : « *Dans les années 1930, les derniers fermiers étaient des "Espagnols", Carol et Margarida. Ils descendaient au village avec leur mulet. Ils cultivaient des pommes de terres que les sangliers détruisaient souvent, élevaient des porcs et faisaient du charbonnage*[52] ». Au recensement de 1936, la mas est "*inhabité*".

51. A.D.P.O. 8 J 32 f°409- 410.

52. Entretien avec Jean-Marie Pierre du 18/06/2005.

STRUCTURE DU MAS

Suite à la construction d'une nouvelle bâtisse entre 1701 –année où Josep Palé achète le mas– et 1712, le mas s'articule entre deux ensembles mitoyens :

La "*métairie vieille*" est composée de deux bâtiments. Les édifices, en ruine, ont subi au moins deux restaurations, l'une entre 1571 et 1588 et l'autre en 1659 qui ont consisté en une réfection des toitures et des charpentes. La seconde, plus importante, a aussi porté sur les murs et le four à pain. Cet ensemble s'appuie sur le substrat rocheux qu'il épouse et intègre. Les murs d'une largeur d'environ 0,50 m sont faits de pierres de gneiss à l'état brut ou équarries dans les chaînages d'angles. Elles sont calées par des cailloux de blocage (*reble*), le tout lié par de la terre et du mortier de chaux. Une charpente supporte une couverture double-pente en tuiles courbes ou canal. Deux corniches en lauses protègent les murs des écoulements pluviaux.

Les deux bâtiments, blocs rectangulaires de deux niveaux, sont respectivement d'une surface au sol de 32 m² et 30 m². Le premier possède un escalier qui menait à l'étage où se trouvait l'habitation ; le rez-de-chaussée était réservé aux animaux, comme dans le second situé à 9 m au nord, qui comprend une mangeoire occupant toute sa largeur. Son étage, auquel on devait accéder par une échelle meunière, servait au moins en partie de pigeonnier, comme en témoignent des ouvertures et des lauses en saillies sur sa façade sud. Il se prolonge, à l'est, par un petit enclos ou *parraguera*, en partie couvert, destiné aux cochons. Les fenêtres sont des ouvertures de petite taille de type meurtrière.

La "*métairie neuve*" est séparée de la précédente par un corridor de 1,5 m dans sa partie la plus étroite. Elle s'en démarque, non pas par les matériaux ni la technique utilisés, mais par l'importance de son emprise : près de 18 m de long sur 9 m de large (dans sa plus grande largeur), soit environ 170 m² au sol. Les parties couvertes se développent sur deux niveaux, le premier réservé aux hommes, le rez-de-chaussée aux animaux ou aux services et réserves. Un enclos attenant de 100 m² inclut une *parraguera* couverte de 21 m², divisée en quatre. Il se prolonge par une aire de dépiquage. Les fenêtres sont des baies rectangulaires de 0,70 m de large. Ce bâtiment s'inscrit pleinement dans l'architecture des mas du XVIII[e] s.

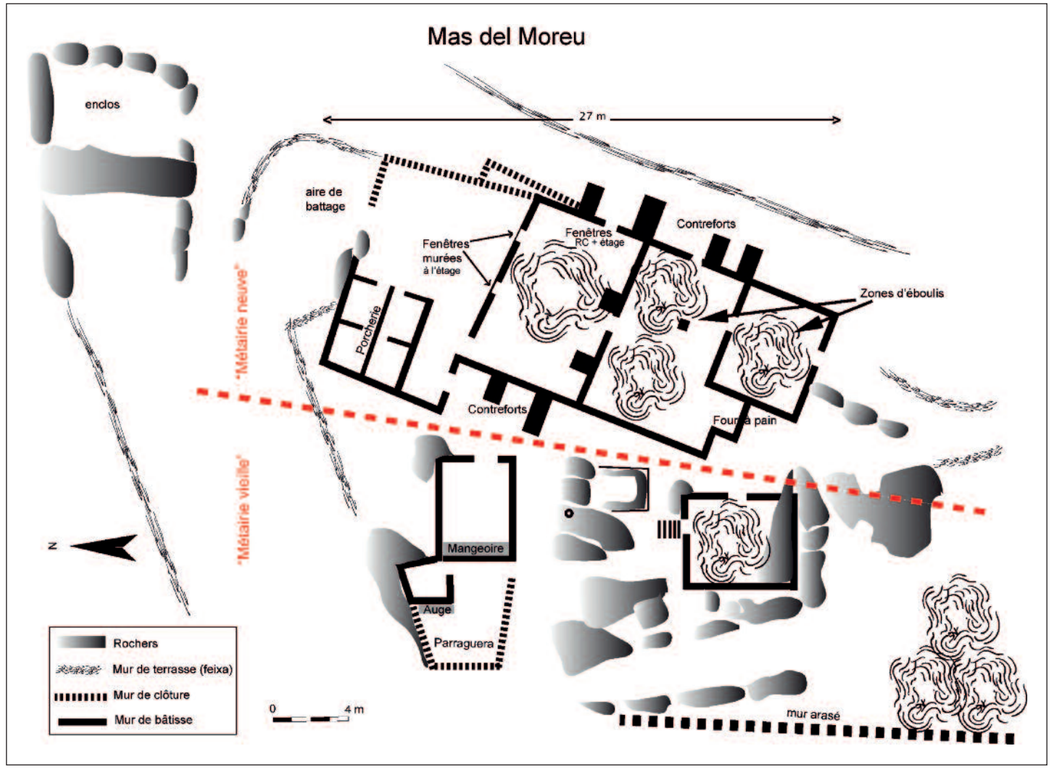

Mas d'en Sparaguera

Ruines du mas d'en Sparaguera, 2005 - Au 1er plan, construction turriforme qui supportait le four à pain

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 15" N - 2° 55' 58.31" E

Le mas se situe à mi-montagne à une altitude de 484 m., à l'est de la piste qui va du village au *Casot del Guarda*.

DÉSIGNATION

XIVe s. "*borda de Sparaguera*", XVes. "*lo mas de la Sparaguera*", XVIe s. / XVIIes. "*mas d'en Sparraguera*", XVIIIes. "*métairie d'en Esparraguera*", "*l'Esparraguera*", "*Lasparraguera*", "*le mas Sparraguera*", XIXe s. "*Cortal Pertinelle*", "*Cortal Pardineille*", "*Las Paragueres*", "*le mas Sparraguera*", "*métairie l'Asparaguère*", XXe s. "*l'Esparranguera*".

HISTOIRE

Comme illustré ci-dessus, les variations du nom du mas au cours des siècles en font oublier qu'il vient d'un anthroponyme, celui de Guillem Sparaguera. Originaire de *Rocavella*, cet "homme propre et solide" du seigneur Ferrer de Sant Martí reconnaît pour lui le 4/02/1375 : « *unam bordam in territoris castri de Ruppe in mansis de riuo profundo vocatam de Sparaguera cujus caput mansus afrontat ex una parte in via publica*[53] [...] ». Elle possède un *quintà* et une *devesa* attenant et tout le bassin versant du *Puig de Peremala* jusqu'à la rivière qui descend du *Fraytet*.

Famille Pagès

En 1455, Pere Pagès déclare tenir pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *quendam mansum a la muntanya vocatam lo mas de la Sparaguera situm in territoris dicti loco a Ripron et in decimario Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri [St Fructueux de Rocavella*[54] [...] ». Le mas est en ruine. Un siècle et demi plus tard, il est toujours aux mains de cette famille de notables qui possède également le *mas de la Garriga / Peyre* à *Rocavella* (p.278) et le *mas d'en Pagès* au sud de *Tanyà* (p.374). Avec un total de plus de 100 ayminates de terres les Pagès font partie, au début du XVIIe s., des principaux tenanciers de la seigneurie. En 1601, c'est toujours un mas en ruine que reconnaît Felip Pagès pour le seigneur Gaspar Galceran de Castre Pinós : « *quendam mansum dirutum vulgo dictum lo mas d'en Sparraguera*[55] [...] », avec quatre pièces de terre attenantes d'une contenance d'environ dix ayminates. C'est là l'ultime déclaration des Pagès pour ce mas.

53. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°4 r°.

54. A.D.P.O. 8 J 21 f°94 r°.

Famille Pardinella

Le mas passe ensuite à Joan Soler également tenancier du *mas d'en Rancura* à *Torrent d'Avall* (p.285). À sa mort, sa fille aînée Antonia en hérite puis, par son mariage avec Joan Pere Pardinella Pellicer, fait entrer le mas dans cette famille originaire de *Bagà* (p.248). Il y restera pendant plus de deux siècles et demi.

Les reconnaissances des Pardinella se succèdent :

– Joan Pere Pardinella Pellicer en 1622 et 1630 au *capbreu* d'Honofre Sabater

– Teresa Pardinella, femme de Felip, fils du précédent, en 1658 au *capbreu* du notaire Jean Albafulla.

– Honorat Pardinella Sensavi, le 13/04/1750, au *capbreu* établi pour Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *une métairie vulgairement dite den Esparraguera avec quelques pièces tenant a la dite métairie de contenance de dix ayminattes de terre [...] Plus une pièce de terre a l'endroit nommé l'Esparraguera de contenance de six ayminattes de terre [...] Plus autre pièce de terre située à l'endroit dit a l'Esparraguera de contenance de 10 ayminattes de terre qui ont été baillées en emphitéose au reconnaissant par le seigneur du dit lieu ce jourd'huy*[56] [...] ». Soit un total de 26 ayminates (environ 15 ha).

Pour les Pardinella dont l'essentiel des terres s'étend dans les zones de plaine et de piémont autour des *mas d'en Rancura* et *d'en Barata*, le *mas d'en Sparaguera* fait office de *cortal*, bergerie de montagne pour leurs importants troupeaux, comme le confirme le nom donné au mas sur le plan cadastral napoléonien en 1813 : "*cortal Pertinelle*" et sur la carte d'Etat-major de 1850 : "*cortal Pardineille*"

Le mas d'en Sparaguera dans la tourmente révolutionnaire

Après l'exécution du roi, le 21/01/1793, la Terreur se déchaîne et la guerre s'engage entre la France et l'Espagne. Fidèles à leurs convictions royalistes, Honoré Pardineille Boxeda, ses frères Paul et Jacques et leur oncle Narcisse, émigrent vers le *Principat de Catalunya*.

Honoré décède le 12/06/1799 à *Sant Climent Sescebes*, village du piémont sud de l'*Albera,* où il avait trouvé refuge dans la famille de sa grand-mère. Son exil avait entraîné l'aliénation de ses propriétés ; contrairement à beaucoup d'autres Biens nationaux, elles ne seront pas vendues aux enchères, mais mises en fermage à partir du 12 Germinal de l'an 3 [1/04/1795]. "*Métairie et terres de Lasparraguera*", d'une surface de 16 ayminates, évaluées à 2 500 livres, sont affermées à Vincent Soler de Prunet au prix de 570 livres[57].

Il faut attendre la Restauration et la loi du 5/12/1814 qui restitue les biens confisqués et non vendus, pour permettre à Françoise Pardineille née Maler, la veuve d'Honoré, de rentrer en possession du mas et des terres.

Des Pardinella aux Sobraquès et Auguet

Le 15/05/1822, Françoise Pardinella, procède au partage de ses biens entre ses deux enfants[58]. Son fils Paul Pardineille Maler hérite entre autres du *mas d'en Sparaguera*. De son union avec Marianne Bocamy Ribes, Paul a eu 3 enfants : Honoré (1814), Marianne (1822) et Paul Pardineille Bocamy.

Le 2/07/1833, quelques jours avant sa mort, Paul lègue par testament "*le quart par préciput de son entière hérédité*" à son fils aîné Honoré qui avec l'accord de ses cohéritiers choisit d'y inclure, entre autres biens : « *Toute la propriété dite Asparaguère, terre labourable, pature et bâtisse formant l'article onze de la masse* [soit] *Un champ dit Lasparraguere dans lequel se trouve un bâtiment rural formant trois corps de batisse*[59] [...] ».

Si jusqu'alors l'intégrité des propriétés des Pardineille avait pu être préservé, c'en était fini. Les dispositions successorales du Code civil de 1804 allaient produire leur plein effet, conduisant au partage de la succession de Paul, premier pas d'un démembrement progressif, et ce malgré un nouveau double mariage frère sœur : en 1835, Honoré Pardineille Bocamy épouse Thérèse Carrère Noell et en 1841, sa sœur Marianne se marie avec Jean Carrère Noell frère de Catherine.

55. A.D.P.O. 8 J 24 f°100.

56. A.D.P.O 8 J 32 f°409-410.

57. A.D.P.O. 1 QP 444.

58. A.D.P.O 3 E 58/32.

59. Archives privées famille Pardineille, acte de partage de 1841.

Le mas d'en Sparaguera occupe un replat du versant nord du Puig autrefois appelé de Peramala

Honoré décède le 16/01/1846. Sa veuve Thérèse jusqu'à son remariage en 1858, puis son fils aîné Paul Pardineille Carrère gèrent la propriété qui demeure en indivision jusqu'en 1863. Le partage a lieu le 28 mars chez maître Traby[60], notaire à Elne, en présence de Thérèse et de ses quatre enfants. C'est sa fille Anna qui hérite de : « *une bâtisse appelée métairie l'Asparaguère avec toutes ses appartenances et dépendances*[61] [...] ». Devenue en 1866 l'épouse de Charles Vilar Vigo, elle ne souhaite pas conserver la métairie et la vend le 25/11/1869 à Emmanuel Sobraquès.

En 1897, pour une raison que nous ignorons, à la requête de Marie Caminas et de son époux Alfred Prax, représentés par Maître Joseph Llense avoué, et au préjudice des trois enfants Sobraquès Rivière (Anna, Caroline et Emmanuel), il est procédé à la saisie puis à la vente aux enchères d'un « *petit domaine connu sous le nom de l'Asparaguère, au lieu dit Parraguères* [comprenant] : *une pièce de terre, pâture (2 ha 23 a) ; une pièce de terre labourable (8 ha 9 a) ; un pré (17 ha) ; une parcelle de terre, pâture (1 ha 26 a) ; un corps de batisses composé d'une maison d'habitation destinée au propriétaire, de deux écuries et d'une cave et grenier dont le sol du tout d'une superficie de 4a 40ca ; une parcelle de terre (61 a) ; une parcelle de terre, champ (17 a)* [...] ».

Soit un total de plus de 29 ha composés à 70 % par des zones de pâturage (pré et pâtures), confirmant bien la nature de *cortal* de la structure.

Mis à prix à 800 francs, cet ensemble est adjugé[62] pour 1 600 francs à Maître Llense qui a agi pour le compte de Louis Llense de Laroque, propriétaire du mas voisin *del Moreu*.

Vers 1910, pour une raison que nous ignorons, le mas a réintégré le patrimoine de Michel Sobraquès Just, petit-fils d'Emanuel Sobraquès.

Vers 1940, Denise et Michel Sobraquès (junior), fille et fils de Michel Sobraquès Just, reçoivent chacun 50% du mas. Michel meurt sans descendance en 1971 et sa moitié revient à Denise, mariée avec Jean Auguet. Depuis, c'est la famille Auguet qui en est propriétaire. Le mas est en partie en ruine et en partie restauré. Il fonctionne comme un *cortal*, abritant un troupeau de vaches.

60. Archives privées famille Pardineille.

61. Archives privées famille Pardineille, acte de partage de 1863.

62. Archives privées, famille Auguet.

STRUCTURE DU MAS

Le bâtiment primitif a en grande partie disparu, suite aux transformations ultérieures résultant de sa conversion en *cortal* au début du XVII[e] s. Il n'en subsiste aujourd'hui qu'une partie du mur sud ancré sur le substrat rocheux et la construction turriforme supportant le four à pain. La toiture de ce dernier, faite de lauses, était encore intacte vers 1940 (voir photo ci-dessous). Une rupture dans l'appareil permet de distinguer la partie de l'extension couverte d'un toit mono-pente, à l'est du bâtiment primitif. Au même moment un local pour le berger a été construit sur la façade nord, en retrait ; un escalier menait à son étage supérieur.

Une nouvelle dégradation s'est produite dans le courant du XX[e] s., ruinant la toiture du *cortal* et le local du berger. La couverture en tuiles courbes a été remplacée par de la tôle. Un nouveau local a été construit à une centaine de mètres au nord du *cortal*.

Bâti turriforme du four à pain, couvert de lauses, adossé au mur sud encore en élévation (vers 1940)

Le mas dans les années 1960. Les tôles ont remplacé les tuiles et une partie du mur sud s'est effondrée

Couverture de tuiles encore existante. À droite, en retrait, le local du berger (vers 1940)

Mas de Rocavella

En cette fin du XIV[e] s., voilà environ deux siècles que le basculement du pôle castral au profit de son lieu actuel est effectif. L'ancienne *villa Rocha* (p.25) est devenue *Rocha vella* [fr. Roche vieille] par opposition au nouveau village. Au fil du temps et des documents, son orthographe a changé : en un mot ou deux, avec ou sans "h", sans compter les "trahisons" de sens que sont "*Rocabella*" ou "*Rocabeille*". Nous parlerons de "*Rocavella*".

Cet ancien lieu de peuplement fondé sur la métallurgie du fer (p.21) est alors encore très actif autour de son église *Sant Fructuós* et ses dépendances, au vaste territoire paroissial (p.94) ; celui du hameau ou *vilar* est beaucoup plus réduit, ses limites sont approximativement : au nord, le *mas d'en Pacou*, à l'est la crête du *mas d'en Cristi*, au sud, à environ 700 à 800 m en amont des Carranques, à l'ouest, le *còrrec de la Solana*. À l'intérieur de ce périmètre, les mas sont localisés "*in loco Ruppe Veteri*" ou "*in loco vocato Rocha Vella*". Nous avons choisi de rattacher à ce secteur le *mas de la Garriga / Peyre* bien que situé à l'extérieur, mais proche, en bordure de la route qui mène "*ad Ruppe veterem*". Au total, une dizaine de mas et bordes s'y trouvent inclus, formant un maillage dense.

En 1397, les deux derniers moulins à farine de Bernat Moner à *Rocavella* ont été abandonnés, depuis peu, au profit de ceux du *Rech dels molins* (voir p.127), seuls subsistent leurs *casals*, en ruine. Ils étaient alimentés par un canal d'amené, rive gauche, dont la prise d'eau se trouvait en amont des *Carranques*. Par endroit des vestiges sont encore visibles. C'est dans ce secteur protégé, verrouillé par l'énorme masse rocheuse des *Carranques* que s'accrochaient sur les flancs pentus de la Rivière les jardins en terrasse [cat. *feixes*] de la *Ville Vieille* : "*els Horts de la Vila Vella*".

En bordure de la "*via publica qua itur de Ruppe Veteri a Torrents*" nous relevons la présence d'un "*forn den cure*[1]". La fonction de ce four du curé n'est pas spécifiée, four à pain ou à chaux ? Près de l'église, au départ de cette voie devenue sentier, une dépression dans le sol de forme circulaire semble correspondre à cet ancien four.

Confrontés aux guerres, épidémies et autres calamités de la fin du XV[e] s. au XVII[e] s., ces bordes et mas sont désertés (p.82). En 1620, une visite des lieux effectuée dans le cadre d'une expertise liée à un procès entre le seigneur de Laroque et l'abbé de Saint-Génis (p.97) relate l'abandon de *Rocavella* d'où n'émergent que des bases de murs témoins d'un ancien habitat et une tour. Peut-être le clocher de l'église encore debout ?

Vestiges du vieux canal, rive gauche de la Rivière de Laroque

Feixes en amont des Carranques

1. A.D.P.O. 8 J 22 f°48 v°.

Aujourd'hui encore, de nombreux vestiges de murs s'étirent dans une végétation de maquis et de bois. En 1995, un incendie avait mis à nu ce couvert végétal et favorisé l'émergence de ruines. Des prospections archéologiques menées par Olivier Passarius « *ont permis de cerner deux exploitations, deux mas, d'époques différentes*[2] [...] ». Le premier « *d'une superficie au sol d'environ 125 m² est construit en pierres de gneiss liées à la terre [...]. Le mobilier récolté indique une occupation certaine du site dans le courant du XIV[e] siècle* [...] ». Le second « *est situé quelques mètres au-dessus du précédent [...], important édifice (plus de 320 m²) dont les murs sont construits en pierres de gneiss, mais liées au morier de chaux [...] La datation retenue pour cet ensemble couvre la fin du XIV[e] siècle et le XV[e] siècle* [...] ».
Nous ne sommes pas parvenus à les rattacher à l'un des édifices documentés. Après la déprise, deux mas sont venus s'installer, réutilisant semble-t-il des vieilles bases de construction : au XVIII[e] s. le *mas d'en Pacou* (p.274) et au XIX[e] s., le *mas Sant Fructuós de Rocavella* (p.276). Ce dernier a été récemment restauré de même que le *cortal du mas d'en Pacou* auxquels sont venues s'ajouter dans la seconde moitié du XX[e] s. trois maisons qui redonnent vie au hameau.

TOPONYMIE

Castellet

L'étude des *capbreus* a mis en évidence dans ce secteur un toponyme récurrent : *Castellet*, orthographié aussi *Casteyllet* et *Castallet* [fr. petit château]. Il est présent dans plusieurs dizaines de reconnaissances. La première mention se trouve dans le *capbreu* du comte d'Empúries Ponç Hug III, en 1264 (p.72) ; elle fait référence à un nommé *Carbonelli de Castelleto* [*Carbonell de Castellet*].
Alors que certaines évoquent sans plus de précision un "*loco vocato Castellet*", d'autres sont plus explicites. Elles situent *Castellet* entre *Sant Sebastià* et *Rocavella*, mais plus près de ce dernier ; l'une d'entre elles allant même jusqu'à confondre les deux sites : « *à l'endroit nommé al Castellet ou Rocavella*[3] [...] ». Il s'agit d'un endroit qui a concentré un habitat puisqu'il est assimilé à un "*vilar*", petit lieu de peuplement ou hameau : « *nommé al Vilar et auparavant al Castellet*[4] *[...]* » et « *lloch dit al vilar y antes al Castallet*[5] [...] ».
Par ailleurs, plusieurs déclarations précisent que *Castellet* se trouve en bordure et rive gauche de la Rivière de Laroque : un jardin situé « *al Castellet [...] confrontant d'orient avec la rivière du dit lieu*[6] [...] ».
Enfin la déclaration de Francisco Bertran en 1665 parle d'une pièce de terre « *lloch dit al vilar y antes al Castallet part oliveda y part cotiu y ha un monto de pedras y paret secha* [...] ».
En juin 2009, alors que nous visitions les ruines du *mas d'en Pacou*, nous avons remarqué des vestiges d'une construction plus ancienne sur une butte mitoyenne, au sud du mas. Son sommet, un plateau de plus de 300 m², laissait apparaître un volumineux pierrier de démolition dont les pierres ont été en partie réutilisées pour former les murs sommaires d'un abri. Plusieurs d'entre elles étaient équerrées. Sur le reste de la plateforme s'étiraient de nombreux murs arasés. Au sud-ouest et en léger contrebas, une seconde plateforme présentait de gros blocs de gneiss et une base de mur.
Nous avons fait l'association entre ces vestiges et les mentions de *Castellet* en particulier celle de Francisco Bertran qui parle d'un *monto de pedras* [gros tas de pierres] et de murs en pierre sèche. Nous avons pensé que nous étions en présence de ce "petit château", qui aurait pu défendre l'accès nord à *Rocavella*, en réseau avec celui déjà connu du site de La Soulane II (p.25). Pour Laroque et son patrimoine, son maire Christian Nautet a décidé de faire réaliser des fouilles archéologiques ; il en a confié l'opération à l'archéologue et historien André Constant ; elles sont en cours (p.26).

Al Quinta[7]

À partir du cadastre napoléonien de 1813, les terres et immeubles du secteur de *Rocavella* sont situés "*Al Quinta*". Ce toponyme trouve son origine dans le *quintà* du *mas de la Garriga / Peyre* qui à un moment de son histoire s'est appelé le *mas del Quintà*[8] (p.278). La plupart des mas possédait un *quintà* qui était une terre proche de l'habitat, de qualité, faisant l'objet de soins particuliers. On y épandait du fumier, ce qui est parfois spécifié : un *quintà* "*femata*". Dans les mas ou le *quintà* n'est pas mentionné, nous trouvons une terre "*femata*" ; les deux notions sont voisines. Les *quintàs* étaient souvent consacrés aux vignes, aux jardins et aux vergers.

2. Catafau, A., Passarius, O., "Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois", *Études Roussillonnaises*,1995-1996, tome XIV, p.7-30.
3. A.D.P.O. 8 J 32, déclaration de Joseph Vilanove.
4. idem.
5. A.D.P.O. 8 J 25, déclaration de Francisco Bertran.
6. A.D.P.O. 8 J 32, déclaration de Jacques Cassanyes.
7. La graphie catalane normative est *quintà* (accent grave sur le "a"). Nous le conservons sans accent dans les citations et le toponyme du cadastre napoléonien "*Al Quinta*".
8. Ne pas confondre avec une maison récente (XX[e] s.) de *Rocavella* qui a pris le nom de "*mas al Quinta*".

Divers mas de Rocavella

BORDA D'EN DE PUIG (d'en Abril)

La première mention de cette *borda* date du 13/11/1396, lorsque Arnald de Puig reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam bordam in dicto loco de Ruppe Veteri […] unus mansus caput dicte borde cum quibusdam trileis manso contiguo*[9] [...] ». Son fils (ou petit-fils) Anton de Puig en hérite, puis la petite-fille de ce dernier, Joana, épouse de Joan Deborn qui la reconnaît en 1458 au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Unam bordam antiquitus vocata den Abril in loco vocato Rocha vella[…] unus mansus caput dicte borde cum quibusdam trilliis eiusdem manso contiguo*[10] [...] ».

MAS D'EN DE PUIG

Ce mas suit le même parcours que la *borda* précédente. Arnald de Puig le reconnaît en 1396 : « *Unam mansatam in dicti loci loco vocato Rocha Veylla […] unus mansus cum quedam femata in manso contigua*[11] [...] », puis Anton de Puig et Joana Deborn en 1458.

MAS D'EN SPARAGUERA

La première mention de ce mas date du 13/11/1396, lorsque Bernat Sparaguera reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam mansatam in dicto loco de Ruppe Veteri […] unum mansum cum suo quintano sibi contiguo et ortellis sibi contiguis*[12] [...] ». Puis ce mas suit le même parcours que la *borda* et le mas précédents, passant à Anton de Puig et à Joana Deborn en 1458 : « *Unam mansatam que fuit Bernardi Sparaguera q° sitam in dicti loci loco vocato Rocha Vella […] unus mansus cum suo quintano dicte manso contiguo et cum ortellis sibi contiguos*[13] [...] ».

MAS D'EN FABRE

La première mention de ce mas date du 8/11/1396, lorsque Pere Pascal Fabre reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam bordam in adjacencia Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri […] unum hospitum sive mansum caput predicte borde et quedam trilia […] item quedam femata sive quinta cum area ibi constructa et cum duobus ortis*[14] [...] ». En 1455, Bartolomeu Prunet effectue la même reconnaissance en tant qu'administrateur de son fils Pere, au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[15].

BORDA D'EN PORRAMON

Elle appartient à Esclarmonda, fille de Dalmau de Puig et épouse de Joan Porramon. À la mort de sa femme, ce dernier reconnaît la *borda* en 1455 au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Unam bordam […] caput mansus et una area contiguos sitis loco vocato Rocha Vella*[16] [...] ». En 1506, leur arrière petite-fille Clara, épouse de Joan Aganet pareur de Perpignan, la reconnaît pour Pere Galceran IV de Castre Pinós[17].

BORDA D'EN ASAM

La première mention de cette *borda* date du 3/11/1396, lorsque Guillem Asam "des mas de *Rocavella*" reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam bordam […] unus mansus cum una trilia et afrontat in tenencia de Pere Morer et via publica*[18] [...] ». Elle passe ensuite à Pere Deuslosal puis en 1449 à sa femme Jacma, avant d'être reconnue en 1455 par Francesc Asam au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Unam bordam quam antiquibus fuit Jacobe uxoris Petri Deuslosal q° […] unus mansus cum una trillia sibi contigua*[19] [...] ». En 1504, Francesc Forment, tailleur de pierres originaire de *Castelló d'Empúries*, la reconnaît pour Pere Galceran IV de Castre Pinós[20].

9. A.D.P.O. 8 J 20 f°149.
10. A.D.P.O. 8 J 21 f°75.
11. A.D.P.O. 8 J 20 f°145.
12. Idem.
13. A.D.P.O. 8 J 21 f°76.
14. A.D.P.O. 8 J 20 f°127.
15. A.D.P.O. 8 J 21 f°49.
16. A.D.P.O. 8 J 21 f°37.
17. A.D.P.O. 8 J 22 f°67.
18. A.D.P.O. 8 J 20 f°94.

MAS D'EN ASAM

La première mention de ce mas date du 23/11/1396, lorsque Ramon Asam reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam mansatam […] loco vocato Rochaveylla […] unus mansus cum quadam trilea eiusdem manso contiguis*[21] [...] ». En 1455, Joan Cabot, représenté par son curateur Francesc Asam, reconnaît le mas au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[22].
Ce mas confronte à celui *d'en Morer* (ci-dessous), proche de l'église *Sant Fructuós de Rocavella*.

MAS D'EN MORER

La première mention de ce mas date du 21/11/1396, lorsque Pere Morer reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam mansatam in dicto loco de Ruppe Veteri […] quodam mansus caput dicte mansate confrontat cum manso Raymundi Asam et in via publica […] item quedam femata juxto ecclesiam Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri*[23] [...] ».
Il passe ensuite à Ramon Morer puis, après sa mort, à son épouse Guillermina qui le reconnaît en 1455 au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[24].
Le 17/05/1498, Joan Merla reçoit ce mas en accapte* de Pere Galceran III de Castre Pinós, suivant acte passé chez Pere Lauger notaire de Laroque. Il le reconnaît en 1506 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós. L'édifice est alors en partie en ruine : « *Quandam mansatam sive hereditatem que olim fuit Guillermina uxoris quondam Joannis Morer de Ruppe Veteri […] unum mansum partim dirrutum et partim no que est caput dicte mansate […] confrontat in tenencia que fuit Johannis Cabot quondam et in via publica […] item unam fematam prope ecclesiam Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri*[25] [...] ».
En 1545, Joan Clos Merla hérite du mas de Mado Magdalena Clos, veuve de Joan Mase als Merla[26] et le vend le 20/10/1545 au seigneur de Laroque[27]. Nous formulons l'hypothèse qu'il puisse s'agir du mas à l'origine de celui *d'en Pacou* (p.274).

BORDA D'EN SABROHA

La première mention de cette *borda* date du 13/11/1396, lorsque Joan Sabroha fils et héritier universel avec ses deux frères pour un tiers chacun de leur père, reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam bordam […] unus mansus cum suo quintano et cum quibusdam trileis ipse manso contiguis in dicto loco de Ruppe Veteri afrontatam in tenencia Guillermina Costa et Raymunda uxoris Raymundi Textoris et Arnaldi de Podio et in via publics*[28] [...] ».
En 1455, Joan Broha [Sabroha] fils du précédent, procède à la même reconnaissance au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[29]. Pierre Sabroha en hérite puis la vend à Salvador Carreres qui la reconnaît le 1/05/1504 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós[30].

19. A.D.P.O. 8 J 21 f°79.
20. A.D.P.O. 8 J 22 f°67.
21. A.D.P.O. 8 J 20 f°161.
22. A.D.P.O. 8 J 21 f°94.
23. A.D.P.O. 8 J 20 f°94.
24. A.D.P.O. 8 J 21 f°94.
25. A.D.P.O. 8 J 22 f°117.
26. A.D.P.O. 3 E2/283.
27. A.D.P.O. 8 J 22 f°117.
28. A.D.P.O. 8 J 20 f°151.
29. A.D.P.O. 8 J 21 f°62.
30. A.D.P.O. 8 J 22 f°67.

Mas d'en Teixidor

Emplacement du mas d'en Teixidor

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 44" N - 2° 55' 45" E

Le mas se situait dans la zone de piémont à 182 m d'altitude, en bordure de l'ancien chemin de *Rocavella* à *Ripron* (aujourd'hui sentier rejoignant le "chemin de la montagne" au niveau du *mas d'en Cristi*), rive droite de la Rivière de Laroque, juste au-dessus du *rech dels molins*.

HISTOIRE

La première mention de ce mas date du 20/11/1396, lorsque Raymunda, épouse de Ramon Teixidor et fille d'Arnald Sabroha reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam mansatam in dicto loco de Ruppe Veteri [...] quandam mansus caput dicte mansate confrontat [...] et in recho molendinorum bladenorum dicti loci [...]. Item una pecia terre a la Ferrera [...] confrontat ab oriente in via de la Costa [...].*

Item una pecia terre a la Ferrera confrontat [...] in via publica qua itur ad Rium Profundum [...] Item quandam peciam terre [...] sitam juxta mansum meum predictum confrontat cum predicto recho molendinorum et in via publica qua itur de dicto manso meo ad dictam ecclesiam Sancti Fructuosi et in Ripparia et in dicta pecia terre mea vocata Ferrera[31] [...] ».

En 1444 et 1455, ces mêmes terres sont reconnues par Pere Just pour Pere Galceran II de Castre Pinós avec pour seule différence que le mas est maintenant en ruine : « *unum mansum dirrutum*[32] ». Elles passent ensuite à Antoni Just puis à sa fille et héritière Catarina, épouse de Bartolomeu Sardà qui les reconnaît en 1505 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós[33].

Ces déclarations détaillées permettent de situer le mas sur un replat au-dessus du *rech dels molins,* à gauche en bordure du vieux chemin pavé qui menait à *Ripron* (p.252), aujourd'hui simple sentier. Là, un vestige de mur, des pierres éparses et de nombreux fragments de tuiles courbes témoignent d'une ancienne construction. Des scories

31. A.D.P.O. 8 J 20 f°93.

32. A.D.P.O. 8 J 21 f°24.

33. A.D.P.O. 8 J 22 f°47v°.

sont également présentes, attestant d'une activité métallurgique et justifiant le toponyme *Ferrera* désignant cette zone. Les terres du mas partent de la Rivière (de part de d'autre de l'actuelle passerelle en bois qui permet de la franchir en venant de l'église *Sant Fructuós*) et s'étagent jusqu'au chemin de la montagne ou de Requesens (sous le *mas d'en Cristi*).

En 1622, ces terres ne forment plus qu'une seule parcelle qui est "*stablida*" (donnée à bail emphythéotique) à Joan Planes « *ab acte rebut en poder de Geronim Prats notari de Oleta*[34] [...] ». Ce notaire gère les affaires du seigneur de Laroque, Gaspar Galceran de Castre Pinós qui est aussi vicomte d'Evol [le château d'Evol est situé près d'Olette].

Le 13/08/1680, son fils (ou petit-fils) Joseph Planes "*pages del lloch de Ortaffa*" vend cette pièce de terre à Joan Marra qui la reconnaît en 1688 pour le seigneur Antoni Perarnau : « *altre pessa de terra part camp y part garriga ab un pati en aquella construit, que antigament era mas en dit terme sis lloch dit a Rocavella de dos ayminadas de terra, rech del moli en lo mig de dita pessa de terra. Confrontant ab dit cami de Recasens, ab herms del senyor, ab la Ribera*[35] [...] ».

Ensuite le sort de cette terre est lié à celui du *mas d'en Py* (p.404). Thérèse Bosch Marra, petite-fille de Joan Marra, la reconnaît le 13/12/1749 au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau, puis en 1788 au *capbreu* Serra, l'ultime de la seigneurie : « *une pièce de terre partie champ et partie garrigue avec un patus qui était anciennement une métairie à l'endroit nommé Rocavella de 2 ayminates dans laquelle passe le ruisseau des moulins du seigneur du dit lieu confrontant d'orient avec le chemin qui va du dit lieu à Recasens, d'occident avec la rivière*[36] [...] ».

En 1813, au cadastre napoléonien, cette terre et d'autres voisines appartiennent à François Py Mallol (époux de Marie Ange de Roca Deltrull, petite-fille de Thérèse Bosch Marra) : cadastre section B parcelles n° 861, 862, 863, 864, 865, comprenant 1 ha de terre et 2 ha de bois. Ce dernier met le *mas d'en Py* en fermage, mais : « *se réserve expressement le jardin appelé de las Bellaures [Vallauria] ainsi qu'une pièce de terre située au sommet du même lieu-dit las Bellaures [...], confrontant avec le chemin qui conduit à la montagne de la commune de la Roque, avec Feliu Massot dont elle est séparée par la rivière*[37] [...] ».

Marie Py de Roca hérite de ces terres qu'elle vend avec le *mas d'en Py,* vers 1873, à Antoinette Carrère, veuve de Pierre Vilar (maire de Laroque sous le Second Empire, décédé en 1869). À partir de là, elles quittent le giron du *mas d'en Py* pour rejoindre celui du *mas Chevalier* (p.356), autre propriété d'Antoinette Carrère qui à sa mort passe à son fils Pierre Vilar Carrère. En 1893, il se marie avec Thérèse Bosch Vigo, puis en secondes noces, en 1900, avec Joséphine Riedlé - Danjan. Comme son père, il est maire de Laroque (de 1893 à 1904).

Pierre Vilar Carrère meurt sans descendance. Ses biens vont à sa veuve Joséphine qui fait ensuite de sa jeune sœur Zélia son héritière. Cette dernière ayant épousé en 1903 Jacques Montariol Quès, le *mas Chevalier* et les terres ci-dessus entrent dans la famille Montariol.

De l'union de Jacques et Zélia naît une fille, Marie Marguerite Montariol Riedlé qui épouse Aymard Reig Carbasse. Leur fille, Lucie Reig Montariol se marie avec Jean Sarrazin Ribeill avec qui ils auront quatre enfants, Marie Noelle, Henri, Jacques et Serge.

En 2020, ces terres et bois sont regroupés dans une seule et grande parcelle cadastrée "*Las Paraguères*, section B, n° 1124", propriété indivise de ces derniers ou de leurs descendants.

Entre le *rech dels molins* et le chemin de la montagne, sur la gauche du chemin en forte pente, l'ancienne "*via de la Costa*" qui menait à la *borda de la Costa* (p.256), s'étagent de grandes terrasses phagocytées par la forêt et le maquis, soutenues par des murs en pierre sèche. Sur la droite, les arbres s'accrochent aux imposants amas rocheux des *Carranques*. À mi-chemin coule la *font de la Vallauria* (p.228), sous une ancienne *bassa* qui faisait partie du système d'irrigation des terrasses.

34. A.D.P.O. 8 J 31 f°23r°.

35. Idem.

36. A.D.P.O. 8 J 32 f°230.

37. A.D.P.O. 3 E 62/22.

Mas d'en Pacú / Pacou

Ruines du mas d'en Pacou, 2009

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 53.48" N - 2° 55' 46.15" E

Le mas se situe entre la route qui mène à *Rocavella* et la Rivière de Laroque, dans la zone de piémont à 164 m d'altitude, à moins de 100 m au nord du site archéologique "*Mas Paco 1*", lieu-dit *Castellet* (p.269).

DÉSIGNATION

XIX[e] s. "*mas Pacou*", XX[e] s. "*mas d'en Pacó*[38]", XXI[e] s."*mas Rocabeille*"

HISTOIRE

Le 8/11/1584, par acte fait par le notaire Antoni Joli, le vicomte d'Evol et seigneur de Laroque Felip Galceran de Castre-Pinós établit à Miquel Martí trois pièces de terre à *Rocavella* que ce dernier reconnaît le 21/01/1589 : « *Quandam peciam terre loco dicto a Rochavella […] quod est vulgo dicto lo camp gran […]. Aliam peciam terre in loco dicto a Rochavella […]. Aliam peciam terre in loco dicto a Rochavella unacum* ***quodam patuo dirruto*** *[…] quod est confrontatus cum via publica qua itur a dicto loco de Ruppe a Rochavella […] et cum ripparia de Ruppe et cum coma de mal hivern*[39] […] ».

Ces trois parcelles se situent entre la route qui mène à *Rocavella* et la Rivière de Laroque ; la dernière contient un "*patuo dirruto*", une cour en ruine qui pourrait correspondre au vestige d'un ancien mas, peut-être celui du *mas d'en Morer* (p.271) qui, en 1545, appartenait au seigneur Guillem Ramon Galceran de Castre-Pinós, père de Felip Galceran.

La fille de Miquel, Grayda, hérite des biens paternels qu'elle apporte par mariage à Antoni Serra. En 1622, son épouse étant décédée, Antoni, en tant que "*père et légitime administrateur*" de leurs deux fils Honorat et Bernat, déclare les terres ci-dessus au *Llevador de cens*[40] du seigneur. Puis Honorat, l'*hereu*, les reconnaît à son tour, en

38. Au XVIII[e] s., la graphie catalane du nom est *Pacú*, francisée en Pacou puis (re)catalanisée en *Pacó*. Nous garderons la plus utilisée, Pacou.

39. A.D.P.O. 8 J 24 f°69.

40. A.D.P.O. 8 J 27 f°34.

1655 : « *[…] Altra pessa de terra lloch dit a Rocha vella […] Un camp lloch dit Roca vella ab alguns casals dirruits […] Altra pessa de terra en moltas partidas contiguas*[41] […] ».

Au début de l'année 1700, Josep Serra, fils d'Honorat, vend ces trois terres à Miquel Pacou. Le 29/01, Domènec Generés, tuteur des pupilles Perarnau, lui délivre le reçu de paiement des droits de mutation correspondant : « *Primo de quadam petia terrae loco dicto a Rochavella […] Item quadam petia terrae camp loco dicto a Rochavella confrontat […] cum ripparia dicti loci de la Rocha et cum Coma de Malibern […] Item quadam petia terrae cum aliquibus clausons sive espatiis terrae contiguis una cum* ***quodam patuo***[42] […] ».

Le 24/08/1750, son fils Vincent Pacou les reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon ; c'est alors une petite exploitation de seulement 4 ayminates comprenant entre autres :

« *Premièrement, une pièce de terre à l'endroit nommé Rocavella de contenance de 6 cartonates confrontant […] le chemin qui va du dit lieu à Rocavella […] Plus une autre pièce avec quelques clausons à l'endroit nommé Rocavella confontant d'orient avec la rivière, d'occident avec le chemin qui va du dit lieu à Rocavella […] Plus autre pièce de terre divisée en plusieurs morceaux avec* ***une maison qui anciennement était patus*** *de contenance toute la dite pièce de six cartonates confrontant d'orient la rivière du dit lieu*[43] […] ».

D'un document à l'autre les descriptions peuvent varier, mais il en ressort que la troisième pièce de terre est divisée "*en moltas partidas*" "*cum aliquibus clausons*", "*en plusieurs morceaux*" qui correspondent aux terrasses (*feixes*) d'un terrain en pente entre la route et la Rivière. C'est sur l'une d'elles que se trouve le "*patus*", la cour en ruine évoquée plus haut ; entre 1700 et 1750, elle a été transformée en "maison" terme se confondant dans ce *capbreu* avec celui de mas en tant qu'habitat. C'est à Miquel ou à Vincent Pacou que l'on doit reconstruction.

Il est à noter que dans la reconnaissance d'Honorat en 1655, le champ voisin comprend "*alguns casals dirruits*". Sa situation entre la route, la Rivière et la *Coma del mal ivern* pourrait correspondre à celle du *Castellet* –site archéologique "*Mas Paco 1*" p.269), à moins qu'il ne s'agisse de la parcelle mitoyenne, au sud, où de nombreuses bases de murs reflètent un habitat ancien important.

Le mas et ses terres passent ensuite à Honoré, fils aîné de Vincent, puis à son petit-fils Augustin qui se marie en 1808 avec Thérèse Rodor. À la mort d'Augustin, bâtiments et terres sont partagés entre leurs deux enfants, Marie-Thérèse et Saturnin, comme l'indique le cadastre napoléonien de 1813 :

– Gaudérique Soler (époux de Marie Thérèse Pacou) originaire du *mas Bordes* (p.394) : C 569, Maison et patus, *Al Quinta*, surface 1a 60 ca / C 568, *Cortal* et *patus*, surface 35 ca.

– Saturnin Pacou : C 570, Maison et *patus*, *Al Quinta*, surface 2a 20 ca / C 567, *Cortal* et *patus*, surface 35 ca.

En 1856, les deux familles vivent au mas : d'un côté Jean Soler Pacou, fils de Gaudérique (p.395) avec sa mère, sa femme et leurs deux enfants, de l'autre Saturnin avec son père, son épouse et leurs trois enfants.

Le *cortal* a été construit à la fin du XVIII[e] s. (entre 1750 et 1814) à quelques mètres à l'ouest du mas en bordure de la route. Encore désigné en 1893, il n'est plus qu'un simple *patus* en 1900. Il est restauré avant 1937, puisqu'il figure sur le plan cadastral de cette année-là.

La division du mas lui-même perdurera jusqu'à nos jours, s'accentuant même au fil des successions pour en arriver en 2008 à compter quatre propriétaires : C516 : Albert et Claude Hamelin / C517 : Jacques Salles, son épouse et Yves Zilliox / C518 : Jean Luc Soler / C519 : Marcel Cadourci époux Soler.

En 2013, Nicolas et Natacha Laforge achètent le mas, en ruine, et le *cortal* qui avait été transformé en 1963 en maison d'habitation dénommée : "*mas Rocabeille*".

Plan cadastral napoléonien, 1813

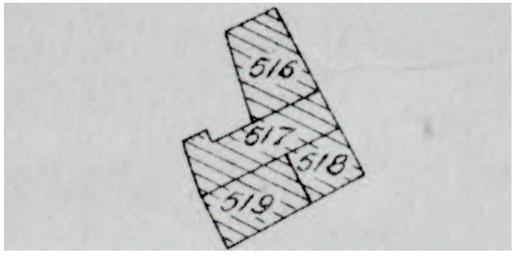

Plan cadastral 1937

41. A.D.P.O. 8 J 25 f°64.

42. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014.

43. A.D.P.O. 8 J 32 f°439.

Mas St. Fructuós / Fructueux de Rocavella

Le mas Sant Fructuós de Rocavella, 2015. À droite, les ruines de la chapelle

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 42” N - 2° 55’ 42” E

Le mas se situe à une centaine de mètres au sud des ruines de la chapelle *Sant Fructuós de Rocavella*, dans la zone de piémont, à 197 m d’altitude.

DÉSIGNATION

XIX[e] s., “*mas de Rocabeille / Rocavella*”, XX[e] s. “*mas Sant Fructuós / Saint Fructueux de Rocavella*”.

HISTOIRE

Maria Sicart reconnaît en 1665 au *capbreu* établi pour Josep Perarnau :« *Una pessa de terra lloch dit a Rocha vella part bosch y part rochater de una ayminada confronta ab Maria Mynyaga viuda ÿ ab los hereters de Anthoni Segon ÿ ab lo senyor de dit lloch ÿ ab la Ribera*[44] [...] ». Les confronts de cette terre nous permettent de la situer à l’emplacement du mas. Celui-ci n’est pas cité, mais il est fait mention d’un “*rochater*” [*roqueter*], mot catalan qui peut être interprété comme une zone de roches naturelles, abondantes du côté de la Rivière, ou bien comme un amoncellement de pierres qui pourrait correspondre aux ruines d’un vieux mas. Cette hypothèse est fort plausible compte tenu de l’endroit propice à l’implantation d’un des mas autrefois présents dans les environs de la chapelle.

Au milieu du XVIII[e] s, Paul Pujas possède « *une pièce de terre champ de la contenance de deux ayminates ou ce qui est dans laquelle se trouve une partie en bois de chênes verts confrontant avec Honoré Pacou, Jean Carrera, Joseph Roca – la rivière au milieu*[45] [...] ». Ses fils Jacques et Etienne en héritent et la vendent, le 23/01/1757, à Feliu Massot Bonet du *mas d’en Massot d’Avall* (p.406).

En 1813, au cadastre napoléonien, l’état des propriétés de Joseph Massot Maury, fils de Feliu, compte cinq parcelles “Section C, lieu-dit *Al Quinta*” : n° 586 (jardin), 587 (Pâture), 592 (Terre) et 593 (bois). La n° 591 est

44. A.D.P.O. 8 J 25 f°47.

45. Archives privées Pierre Romengas.

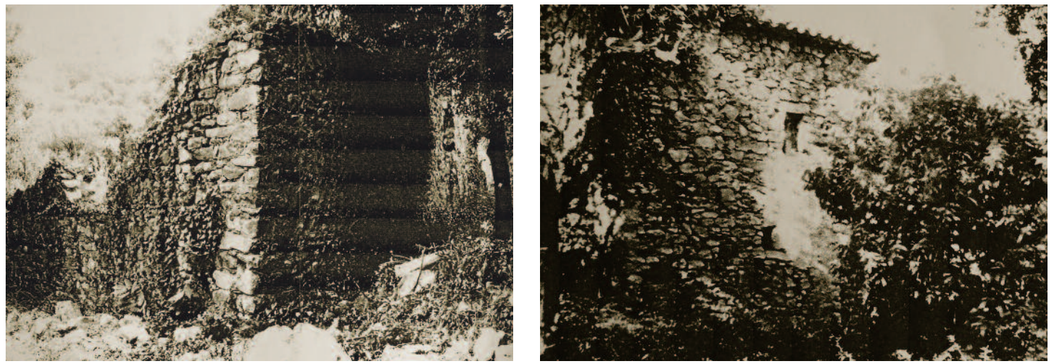

Le mas avant sa restauration

un bâtiment d’une surface de 48 ares, qualifié de “rural”, signifiant qu’il est à usage agricole et de bergerie. Il aurait été construit dans la seconde moitié du XVIII[e] s. ou au tout début du XIX[e]s (voir plan cadastral p.98).

Le 2/09/1814, Feliu Massot Fort, fils de Joseph, achète à Claire Malzach Arman « *une pièce de terre, champ et bois dit Rocaveille de contenance de 120 ares*[46] [...] ». Cette terre, mitoyenne à celle de son père, comprend cinq parcelles dont la n° 583, correspondant aux ruines de la chapelle *Sant Fructuós* (p.94). Avec cet achat, c’est un ensemble de 2 ha 35 a, articulé autour du mas dit alors de *Rocavella*, que les Massot possèdent dans ce secteur.

En 1834, à l’occasion du mariage de son fils Barthélémy Massot Barde, Feliu lui fait donation du quart de ses biens en préciput* dont : « *la bâtisse dite lo mas de Rocabeille, la terre partie champ et partie garrigue et un morceau de châtaigneraie attenant au mas de Rocabeille [...], la terre dite lo solà de Rocabeille et le champ et garrigue dite Camp de Rocabeille*[47] [...] ». À la mort de Feliu en 1845, Barthélémy possède l’entière propriété du domaine de *Rocavella* qu’il conservera près de cinquante ans.

Le 27/04/1893, il procède à la donation partage de ses biens entre ses trois cohéritiers, son fils Jean Massot Atxer, sa petite fille Marie Catherine Guixet Massot et son petit-fils Jean Parer Massot de Banyuls-sur-Mer. Ce dernier reçoit entre autres « *un petit domaine appelé Roque Beille, article 6 , composé de vieux locaux, champs, jardin et bois de micocouliers chênes-verts et châtaigniers porté au cadastre sous les numéros 532,579, de 582 à 588* [dont le 583 ruine de la chapelle]*, 591, 592p, et 593 de la section C lieu dit Al Quinta*[48] [...] ». Quatre jours plus tard, il échange ces terres de Laroque qui ne l’intéressent pas, contre celles de Banyuls que Catherine Parer Reig épouse de Jean Massot Atxer a reçu en 1864 dans la succession de ses parents, Jean Parer Cabot et Rose Reig (p.412).

Le 14/01/1904, lors de la donation partage de son père Jean Massot Atxer, Catherine Massot Parer hérite de l’ensemble du domaine de *Rocavella*.

Il passera à sa fille cadette, Irma Souriac Massot, née de son mariage avec Achille Souriac. Irma épousera Camille Ferrer avec qui ils auront deux filles Andrée et Maguy. L’aînée, Andrée Ferrer Souriac, héritera des terres de *Rocavella* incluant les ruines du mas et de la chapelle *Sant Fructuós*. Elle en fera donation à son fils Jean Louis, né de son union avec Pierre Romengas (p.423).

Jean Louis Romengas Ferrer a procédé dans les années 2000 à la restauration du mas.

46. A.D.P.O. 3 E 58/4.

47. A.D.P.O. 124 W 862.

48. A.D.P.O. 3 E 81/3.

Mas de la Garriga / Peyre

Le mas de la Garriga / Peyre, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 03.67” N - 2° 55’ 46.39” E

Le mas se situe en bordure de la route qui mène à *Rocavella* , dans la zone de piémont à 191 m d’altitude.

DÉSIGNATION

XIV^{e} s. / XVI^{e}s. “*mas de la Garriga*”, XVII^{e}s. “*mas d’en Bruguera*”, “*mas lo Quinta*”, XVIII^{e} s. / XIX^{e} s. “*mas del Quinta*”, “*mas Malzach*”, fin XX^{e} s., “*mas Peyre*”.

HISTOIRE

Famille Brugueres

La première mention de ce mas date du 1/02/1379, lorsque la fille de Pere Garriga et épouse de Guillem Brugueres, reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *unum mansum vocatam de la Garriga [...] affrontat in via publica qua itur ad Ruppe veterem et cum alia via publica qua itur ad locum de Villary*[49] [...] ». Le mas confronte à deux chemins : celui qui va de Laroque à *Rocavella* et celui qui mène à Notre-Dame du Vilar (Villelongue-dels-Monts), via le *mas d’en Massot d’Adalt*.

Il reste plus d’un siècle au sein de la famille Brugueres. Llorenç le reconnaît en 1449, puis Jaumina en 1455 « *unum mansum situum in dicti territori a la Garriga*[50] [...] », et enfin Baldiri. Ensuite, certainement en l’absence de descendance directe, il passe à Marquesia, tante de Baldiri et épouse de Pere Pagès qui le reconnaît en 1506 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *unum mansum antiquitus vocatus de la Garriga [confrontant] in via publica qua itur de Ruppe a Ruppe veteri*[51] ».

Ce mariage fait passer le mas au sein de cette puissante famille rocatine (p.372) ; il y restera plus de deux siècles.

49. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°16v°.

50. A.D.P.O. 8 J 21 f°55.

51. A.D.P.O. 8 J 22 f°69v°.

Famille Pagès

En 1601, Felip Pagès reconnaît le tenir pour Gaspar Galceran de Castre « *Quendam mansum dirutum [...] vulgo dictum lo mas den Bruguera et quendam campum vulgo dictum lo camp dessus lo quintar eidem manso contiguum [...] confrontat cum [...] via qua itur de Ruppe a Rochavella*[52] [...] ». Ce mas en ruine, avec ses six ayminates de terre, n’est qu’une goutte d’eau dans le patrimoine de Felip Pagès dont le total des déclarations se monte à une centaine d’ayminates faisant de lui le principal tenancier de la seigneurie à égalité avec Montserrat Reart. En 1620, lors d’une “*visura*[53]” faite dans le cadre d’une expertise concernant un litige entre l’Abbé du monastère de Saint-Génis et le seigneur de Laroque, le mas est cité : « *una proprietat den Pages del dit lloch de la Roca anomenada lo Quinta* ». Par extension, le *quintà** du mas désigne le mas lui-même puis, plus largement, toute la zone, toponyme qui sera retenu en 1813 au cadastre napoléonien.

En 1672, le petit-fils de Felip, Josep, professeur de droit et bourgeois de matricule, reconnaît ce mas pour l’église paroissiale Saint-Félix : « *quendam mansum qui fuit dicti aui mei cum suo quintano eidem manso contiguo situm loco vocato la Garriga confrontat cum tribus viis publicis una quam itur a la Rocha vella, altera ad mansum Petri Massot quo fuit d’en Bristos et altera de capella Sancti Sebastiani a Rochavella*[54] [...] ».

Familles Vilanova / Malzach

Nous perdons la trace du mas jusqu’à la fin du XVIII^{e} s. où nous le retrouvons aux mains de Benoît Vilanova.

C’est un avocat, neveu de Joseph Vilanova curé de laroque dans les années 1750. Lors de la Révolution française, il émigre et ses biens sont saisis. Les « *métairie et terres* » situées à “*lo Quinta*” d’une surface de 12 ayminates ne sont pas vendues comme Biens nationaux, mais mis en fermage à Laurent Barate[55], en 1795.

Il faut attendre la Restauration et la loi du 5/12/1814 qui restitue les biens confisqués et non vendus, pour permettre à Ursule Villeneuve (francisation de Vilanova), fille de Benoît, de récupérer le mas ou plutôt ce qu’il en reste car au cadastre napoléonien, il ne ne figure ni sur l’état des sections ni sur le plan cadastral ; seule est portée la parcelle sur laquelle il se trouvait : “n° C 554, terre, *Al Quinta*, Surface 3 ha 83 a 30 ca”, ce qui sous entend son état de ruine “avancée”.

Ursule s’était mariée en 1804 avec Joseph Malzach (p.340). Elle meurt en 1819 et lors du règlement de sa succession en 1836, son mas du *Quinta* : « *propriété composée de 2 olivettes, del mas et del quinta et d’un champ, del Quinta, le tout contigu d’environ 7 ha dans lequel se trouve une bergerie*[56] [...] », revient à son fils Louis Malzach Villeneuve, puis à sa petite-fille Claire Malzach épouse de Jean Dubois.

Il semblerait que Claire ait procédé à une restauration de son mas en ruine en profitant des matériaux de démolition de sa bergerie voisine (p.450), ce qui expliquerait qu’au début du XX^{e} s., le mas figure sur une carte, un plan des Armées de 1903, sous le nom de “*mas Malzach*”, puis à nouveau sur le plan cadastral de 1937.

En 1927, lors du partage de la succession de Claire et de Jean, le mas échoit à leur fils Jean Dubois Malzach marié à Marie Joséphine Cau. Leur fille Marie Madeleine Dubois Cau, épouse de Georges Esparrac, hérite du mas en 1963. Elle le conserve dans son patrimoine une trentaine d’années avant de s’en séparer, mettant fin à 150 ans de propriété des Malzach et de leurs descendants. Le 13/07/1994, elle vend à Aline Robert : « *une parcelle de terre sur laquelle se trouve une bâtisse en ruine cadastrée section C n° 505 , Al Quinta, d’une contenance de 1 a 70 ca* » et 2 autres parcelles le tout d’une superficie de 31 a 72 ca. Sa nouvelle propriétaire lui donne le nom de *mas Peyre*.

52. A.D.P.O. 8 J 24 f°100.

53. Inspection sur le terrain.

54. A.D.P.O. 78 EDT 18.

55. A.D.P.O. 1 QP 444.

56. A.D.P.O. 3 E 58/27.

Mas de Torrent d'Avall

Avant l'an Mil, nous étions en présence d'un grand ensemble, la *villa Torrente* dont la possession a été confirmée à l'évêché d'Elne par les rois carolingiens (p.27). À l'est, sa limite est précisée dans un précepte de 981 du roi Lothaire en faveur de l'abbaye de Saint-Génis, se référant à la *cella* Saint-Laurent (p.29) qui se trouve à l'endroit qui sépare la *villa* "*Rocas*" de la *villa* "*Torrentis*", puis elle suit le *còrrec* Saint-Laurent. À l'ouest, elle longe le *còrrec de Durbau* qui divise les territoires de Laroque et de Villelongue. Dans ce même précepte, cette *villa* n'est plus évoquée dans son unité, mais divisée en deux parties : "*villa Torrentis superiore vel subteriore*" :

– Au sud, *Torrent d'Amunt*, entre la route de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* [auj. Avenue des mas Catalans] et la piste qui passe par la *font dels Simiots*.

– Au nord, *Torrent d'Avall*, entre la route de Laroque à Villelongue et le lieu-dit *Les Planes*. Ces deux *villas* étaient reliées par un chemin venant de *Rocavella* qui rejoignait la rive droite du *còrrec de la Fontferrera*. Il existe encore de nos jours, en partie, sous la forme d'un sentier qui, en de rares endroits, a conservé des traces de son pavement.

Ces deux territoires sont drainés par trois *còrrecs** principaux qui ont permis la mise en place de tout un réseau secondaire de petits canaux ou rigoles [cat. *agulles*] et de bassins [cat. *basses*] permettant l'irrigation des terres. À l'est, le *còrrec* qui descend de la chapelle Saint-Laurent a conservé son nom au cours des siècles, contrairement aux deux autres :

– À l'ouest, celui qui fait limite avec Villelongue, a été successivement désigné : "*corrego de Madrones*", puis "*còrrec de la Coma del Vern*" ou "*còrrec de les Eugas*" avant de devenir au cadastre napoléonien le "*ravin de Durbau*".

– Au centre, le *còrrec de la Fonferrera* doit son nom à la présence d'une fontaine ferrugineuse. On le trouve aussi appelé "*corrego de Torrents*", "*riparia de Torrents*", "*còrrec d'en Massot*" du nom des tenanciers du *mas d'en Massot d'Adalt*, "*còrrec de la / Na Banyera / Manyera*" du nom de la tenancière d'un mas situé en bordure de l'affluent de la *Fontferrera,* le "*còrrec Baca espallada*" ou "*ravin de Moussou*" au cadastre napoléonien.

TORRENT D'AVALL

Torrent d'Avall se développe au nord-ouest du piémont à une altitude d'une centaine de mètres, dans une zone plane du cône de déjection quaternaire (p.12). Propice à l'agriculture, elle a fixé de nombreuses exploitations. Nous ignorons leur nombre du X^e^ s. au XIII^e^ s., mais savons qu'elle comptait une dizaine de mas au XIV^e^ s. La plupart sont abandonnés aux XV^e^ et XVI^e^ s. lors de la grande déprise (p.82). Deux seulement perdureront : le *mas d'en Toluges* qui ne s'éteindra qu'à la fin du XVIII^e^ s. / début du XIX^e^ s. et le *mas d'en Rancura* né de la fusion des *mas d'en Joli* et *d'en Bastó* au XVI^e^ s. ; unique survivant, il impose toujours son ossature massive dans le paysage.

Nous avons également retrouvé les ruines d'un autre édifice, voisin du *mas d'en Toluges*, rive gauche de la *Fontferrera*, sans pouvoir y associer un nom. Les huit autres ont complètement disparu et ne subsistent que dans la documentation.

Le seigneur éminent de *Torrent d'Avall* reste celui de Laroque, mais la proximité de cette zone avec la seigneurie ecclésiastique de l'abbaye de Saint-Génis fait que cette dernière s'affirme comme un seigneur foncier important dans ce secteur, exerçant son autorité sur trois mas et bordes et de nombreuses terres, soit directement en tant qu'abbaye, soit par l'intermédiaire de son abbé, de son sacristain ou de sa fabrique.

Divers mas de Torrent d'Avall

MAS D'EN CASTELLET

La première mention de ce mas date du 26/11/1455, lorsque Guillem Toluges, héritier de Joan Roig, reconnaît au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *unam mansatam antiquitus vocatam den Castellet [...] loco vocato Torrents davall [avec] unum casale dirrutum*[1] [...] ».

Son fils Pere Toluges en hérite et reconnaît en 1504 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *aliam mansatam [avec] caput mansus situs in dictis territoris loco vocato Torrents davall cum quandam petiam terre femada dicto manso contigua [confrontant] in ripparia de Torrents*[2] [...] ». Trois ans plus tard, le 14/11/1507, dans le château de Laroque, Pere Toluges « *restitua au dit seigneur la dite masade appelée d'en Castellet avec toutes ses terres et possessions en raison du cens excessif et le seigneur accepta la dite restitution*[3] [...] ».

MAS D'EN VOLO

La première mention de ce mas date du 10/11/1396, lorsque Pere Volo reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *quandam bordam [...] in mansis de Torrentibus inferioribus [...] unum casale quod est caput dicte borde cum suo quintano*[4] [...] ». Il passe ensuite à Jaume Bastó qui le reconnaît en 1455 : « *quandam mansum dirrutum sive casale cum suo quintano contigu situm loco vocato Torrents davall que fuit Voloni Petri*[5] [...] ». Jaume Bastó possède un autre mas à *Torrent d'Avall*, à l'origine du *mas d'en Rancura*. Le 30/04/1496, lui ou son fils, vend le *mas d'en Volo* à Pere Toluges qui le reconnaît en 1504 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *dictam mansatam que antiquitus fuit den Pere Volo et ab antea den Basto*[6] [...] ».

MAS D'EN BENAIAM

La première mention de ce mas date du 28/04/1375, lorsque Joan Benaiam "des mas de *Torrent d'Avall*" reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam bordam vocatam Justafreria cuis caput mansus est in dictis*

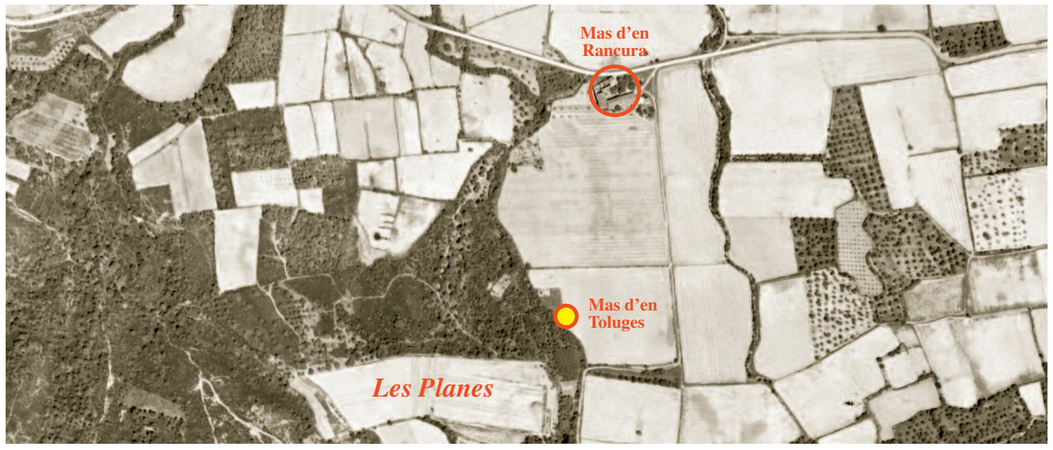

Photo aérienne, I.G.N. 1942

1. A.D.P.O. 8 J 21 f°70.
2. A.D.P.O. 8 J 22 f°80.
3. Idem.
4. A.D.P.O. 8 J 20 f°138.
5. A.D.P.O. 8 J 21 f°82 bis.
6. A.D.P.O. 8 J 22 f°82.

mansis de Torrentibus inferioribus[…] Una campana de terre in qua est dicta borda et affrontat in tenencia Petri Ris […] in quodam corrego discurreti de Torrentibus superioribus[7] [...] ». En 1435, Joan Roig reconnaît cette *borda* pour Gaspar de Sant Martí : « *Unam bordam vocatam den Benaiam […] cuius caput mansus est situm in territoris dicti loci de Ruppe loco vocato Torrents davall*[8] [...] ». En 1455, c'est Francesc Asam qui déclare : « *unum mansum dirrutum antiquitus vocatum de na Benaima situm loco vocato Torrents davall […] confrontat in quintano dicti mansi […] confrontat […] in corrego de Torrent damont*[9] [...] ».

MAS D'EN OLIVER

L'unique mention de ce mas date du 10/11/1396, lorsque Esclarmonda Oliver, fille de Pere Oliver et épouse de Ramon Bach reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam mansatam sitam in territoris dicti loci a Torrens davayll […] quodam mansus cum suo quintano*[10] [...] ».

MAS D'EN PUIG

L'unique mention de ce mas date du 6/12/1455, lorsque Estèfan Puig "des mas de *Torrent d'Avall*" reconnaît tenir « *unam mansatam sive bordam*[11] [...] » pour le sacristain du monastère de Saint-Génis. De son côté, le seigneur de Laroque, Pere Galceran II de Castre Pinós, reçoit sur ce mas "*per gueyta*" [pour la garde du château] une demi *cartonada** d'orge et deux *cartonades* de "*vini puri tempore colatorium*" [vin de presse, issu de la première cuvée].

MAS D'EN RIS

L'unique mention de ce mas date du 14/08/1376, lorsque Pere Ris "des mas de *Torrent d'Avall*" reconnaît tenir au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam bordam vocatam antiquitus den Ferran […] quoddam caput mansum situm in dictis territoris a Torrents davall […] quoddam quintanum affrontat in tenenciis Ramon Texidor*[12] [...] ».

MAS D'EN TEXIDOR

La première mention de ce mas date du 28/03/1376, lorsque Ferrer de Sant Martí donne en accapte* à Ramon Teixidor : « *Unam bordam quam iam tenes et possedes […] cuis caput mansus est situs in terminis dicti castri videlicet in mansis vocatis de Torrentibus inferioribus[…] et affrontat in tenenciis Petri Ris*[13] [...] ».

En 1455, ce mas est reconnu par Francesc Asam au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *unum mansum situm in territoris dicti loci de Ruppe loco vocato Torrents davall*[14] [...] ».

BORDA DE FABREGES

L'unique mention de cette *borda* date du 14/02/1379, lorsque Ramon Traver reconnaît tenir au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam bordam cuis caput mansus que vocata Fabreges est in mansis de Torrentibus inferioribus*[15] [...] ».

MAS D'EN TRAVER

La première mention de ce mas date du 9/01/1380, lorsque Ramon Traver reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam mansatam cuis caput mansus est situm in mansis de Torrentibus inferioribus[…] et unam fematam in qua est dictus caput mansus et affrontat in tenencia heredis Joan Benaiam et in via publica*[16] [...] ».
En 1435, Pere Camis reconnaît ce mas pour Gaspar de Sant Martí : « *unam peciam de terre in qua est quodam casale dirrutum antiquitus mansum de Traver […] confrontat in corrego de Torrents*[17] [...] ».

7. A.D.P.O. 3 E40/1161 f°5v°.
8. A.D.P.O. 8 J 21 f°10.
9. A.D.P.O. 8 J 21 f°94.
10. A.D.P.O. 8 J 20 f°111.
11. A.D.P.O. 8 J 21 f°78.
12. A.D.P.O. 3 E40/1161 f°12v°.
13. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°9r°.
14. A.D.P.O. 8 J 21 f°74.
15. A.D.P.O. 3 E40/1161 f°17.
16. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°19v°.
17. A.D.P.O. 8 J 21 f°10.

Mas d'en Toluges

Ruines du mas d'en Toluges, 2019

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 21.72" N - 2° 55' 05.55" E

Le mas se situait à 200 m au sud-ouest du *mas d'en Rancura*, à 107 m d'altitude, rive droite du *còrrec de la Fontferrera*[18].

DÉSIGNATION

XIV^e^ s. / XV^e^s. "*mas d'en Roig*", XVI^e^s. / XVII^e^s. / XVIII^e^s. "*mas d'en Toluges*".

ORIGINES

La première mention de ce mas date du 9/01/1380, lorsque Joan Roig reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *quandam mansatam […] affrontat cum quandam fematam […] affrontat ex una parte in riparia de Torrents*[19] [...] ».

En 1455, Guillem Toluges, héritier de Joan Roig, « *de mansis Torrentibus inferioribus* » reconnaît : « *aliam mansatam* [avec] *caput mansus situs in dictis territoris loco vocato Torrents Davall cum quandam petiam terre femada dicto manso contigua in ripparia de Torrents*[20] [...] ». En 1487, il reconnaît aussi tenir trois terres pour l'abbé de Saint-Génis dont une située « *ante mansum nostrum qui antiquitus fuit den Roig* » et une autre « *retro dictum mansum confrontat […] ab occidente cum correcho dicto de la Banyeras*[21] [...] ».

Son fils Pere Toluges, en hérite et reconnaît en 1504 pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *aliam mansatam [avec] caput mansus situs in dictis territoris loco vocato Torrents Davall cum quandam petiam terre femada dicto manso contigua [confrontant] in ripparia de Torrents*[22] [...] ».

18. Également désigné : *còrrec de Torents, de Na Manyera, de Na Banyera, de la Banyera, còrrec qui va au mas d'en Massot, de la Fontferrera*.
19. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°18v°.
20. A.D.P.O. 8 J 21 f°70.
21. A.D.P.O HP 231 f°37.
22. A.D.P.O. 8 J 22 f°69v°.

Le mas et ses terres passent ensuite à son fils Sebastià, à son petit-fils Maurici et à son arrière petit-fils Sebastià qui, en 1594, reconnaît les tenir pour Gaspar de Castre Pinós : « *quendam mansum loco dicto al correch de Na Banyera* » dont un champ / pré « *dit lo camp de la hera* » dans lequel se trouve "*un casal dirruit*[23]". L'ensemble des terres se concentrent autour et au nord du mas, vers Saint-Génis ; elles se composent de champs, prés, olivettes et garrigues. Leur superficie totale est d'environ 44 ayminates, ce qui fait de Sebastià Toluges le quatrième plus important déclarant de la seigneurie.

En 1606, une "*visura*" ou expertise sur le terrain réalisée à l'initiative du monastère de Saint-Génis pour un conflit avec le seigneur de Laroque sur les limites de l'alleu de Saint-Laurent nous indique la présence d'un vieux mas en ruine rive gauche du *còrrec de la Fontferrera* : « *de dit correch del mas del Toluges traversant a altra mas dirruit situat en la ma esquerra del dit mas den Toluges devers lo correch*[24] [...] ». Nous avons retrouvé les vestiges –murs arrasés– de ce mas.

En 1618, Sebastià reconnaît tenir pour l'abbé de Saint-Génis les trois terres déjà reconnues par Guillem en 1487 et qui seront reconnues en 1631 par son fils Rafel et en 1648 par son petit-fils Francesc. Entre temps, Rafel avait hérité du mas qu'il avait déclaré en 1622 : « *fa per tota sa heretat casa, masos y terres per ell capbreudes*[25] [...] ». La succession de Rafel marque une rupture dans la chaîne des héritages qui, la plupart du temps, se font suivant le principe de l'*hereu*, en faveur du fils aîné. Les divisions existent mais ne sont pas fréquentes. Nous sommes dans cette exception : Rafel partage son patrimoine entre son fils aîné Francesc et sa sœur Joanna mariée à Joan Àngel Puig. Peut-être parce que Francesc est forgeron et ne peut donc prendre en charge la propriété dans sa totalité ?

En 1665, au *capbreu* établi pour Josep Perarnau, Francec reconnaît : « *la mitat de un mas en dit terminis situat lloch dit al correch de na Banyera ab sas terras y pocessions* » et Joan Àngel Puig l'autre moitié « *la mitat de un mas en dit terminis situat lloch dit al correch de na Banyera ab sas terras y pertinencias* ».

Cette division du mas et de ses terres se perpétuera aux descendants des deux branches jusqu'à la veille de la Révolution française où Joseph Puig reconnaît les mêmes biens au terrier Serra en 1788 : « *la moitié d'une métairie à l'endroit nommé al correch de na Banyera aujourd'huy nommé Font Ferrera [...] plus une pièce de terre, partie champ et partie pré dit lo camp de la Hera [...] avec un cortal démoli*[26] [...] ». Nous n'avons pas retrouvé la déclaration des Toluges.

Après la Révolution, le mas est déjà en ruine comme l'atteste l'absence de mention au cadastre napoléonien de 1813. La parcelle n° 213 sur laquelle il se dressait est qualifiée de "Bois", propriété de Paul Pardineille du mas voisin *d'en Rancura*.

Dans les années 1980, une maison et une remise ont été construites par Ernest Pardineille à quelques mètres au sud du mas dont on devinait la base des murs sous une couche d'humus dans le bois.

La maison et la parcelle sur laquelle s'élevait autrefois le mas ont été vendues en 2018 à Hann-Benedicte Jebsen et son mari, actuels propriétaires. Ils ont procédé en 2019 à des travaux d'excavation et de terrassement à l'emplacement du mas, mettant au jour des soubassements de murs.

Vestiges du mas d'en Toluges après des travaux de terrassement en 2019

23. A.D.P.O. 8 J 24 f°110.

24. A.D.P.O. 1 BP 824.

25. A.D.P.O. 8 J 27.

26. A.D.P.O. 8 J 32 f°309.

Mas d'en Rancura / Rancoure

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 27" N - 2° 55' 7" E

Le mas d'en Rancura est situé à l'ouest de la commune, en bordure de la route de Laroque à Villelongue-dels-Monts, en limite du piémont et de la plaine. Cette zone, autrefois désignée *Torrent d'Avall*, devient au cadastre napoléonien de 1813, *Las Olivedes*, puis au cadastre de 1937, *Mas Rancoure*.

DÉSIGNATION

XVII[e] s. "*Renqura*", "*Rencura*", "*Rancora*", XVIII[e] s. "*Rancure*", XIX[e] s. "*Rencoure*", XX[e] s. "*Rancoure*", "*Rancura*[27]".

Ce nom conserve sa part de mystère. C'est en vain que nous avons recherché un anthroponyme y correspondant, sans pouvoir affirmer qu'il n'en existe pas. Il apparaît la première fois associé au nom de Joan Soler *alias Rancura* qui achète ce mas en 1595. Comme il était coutume autrefois, il pourrait s'agir d'un surnom évoquant quelqu'un de rancunier. Le mot français "rancune" "*dérive par substitution du suffixe -ure par -une [...], de l'ancien français* "*rancure*" *issu du latin populaire rancura, lui même issu du croisement de rancor et de cura –souci–*[28]". Quoi qu'il en soit, le mas portera désormais le nom de *Rancura*, associé ensuite à celui de la famille Pardinella[29] après le mariage d'Antonia, la fille de Joan Soler avec Joan Pere Pardinella.

HISTOIRE

Le *mas d'en Rancura* se compose de deux mas plus anciens qui au cours des siècles ont changé plusieurs fois de nom suivant celui de leurs divers tenanciers. Pour une meilleure compréhension, nous les désignerons sous les noms des premiers d'entre eux : Terennus et Dalmau Joli pour l'un et Bartolomeu Bastó pour l'autre.

27. *Rancura* est la graphie en catalan normatif. C'est celle que nous choisissons.

28. *Dictionnaire Culturel en langue française Le Robert*, sous la direction d'Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 2005.

29. *Pardinella* a été francisé en Pardineille. Nous conserverons la graphie catalane jusqu'à la fin du XVIII[e] s., puis nous adopterons la française.

Le mas d'en Joli

Le 5/09/1303, l'abbé du monastère de Saint-Génis-des-Fontaines vend [établit] ce mas aux frères Terennus et Dalmau Joli qui en 1310 en font donation à Joan Joli[30]. Cinquante ans plus tard, le 8/04/1365, il est reconnu par Raymond Camis au *capbreu* établi par le notaire Berenguer Marti pour le même monastère. Puis en 1396, il est aux mains de Berenguer Camis, puis de Pere Camis et de Joana, la veuve de Pere qui, le 1/12/1455, reconnaît « *quandam mansatam sitam in territori dicti loco (de Ruppe) vocato a Torrens davayll*[31] » dont la juridiction directe appartient au monastère de Saint-Génis.

Propriété d'Antoni Amfos "*o d'en Nebot*" en 1506[32], il passe à Antich Auriol de l'Albère qui le vend, le 7/05/1552, à Joan Guix. Vers 1580 son fils Lluís Guix, *pagès** de Laroque, reconnaît tenir pour l'abbé de Saint-Génis « *un mas o borda en lo terme de la Rocha [...] cuius caput mansus est in mansis de Torrentibus inferioribus [...], confronta cum [...] tenentia mea que fuit den Basto et postea den Garau*[33] [...] ».

Le mas d'en Basto

Le 28/11/1396, Bartholomeu Bastó reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *unam mansatam [...] in dicto loco de Torrens*[34] [...] », dont la juridiction directe appartient au monastère de Saint-Génis. En 1455, il est reconnu par son fils (ou petit-fils) Jaume Bastó. Le 28/02/1506, Andreu Garau habitant Laroque mais originaire de *Sant Climent Sescebes* reçoit de nombreuses terres en donation de Jaume Bastó dont le mas situé à *Torrent d'Avall*. Il le reconnaît cinq mois plus tard au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *una domus sive mansus que erat caput mansus dicte mansate sive borde [...] loco vocato Torrents de Vall*[35] ». En 1560, il est toujours dans la famille Garau, mais vingt ans plus tard, nous le retrouvons aux mains de Lluís Guix : « *altre mas o borda dita la masada den Basto y despres den Garau, ço es un pati y un hort unacum sex ayminatis terra*[36] [...] ». La bâtisse de la déclaration de 1506 semble avoir disparu et laissé place à un *pati*, une cour.

LE MAS D'EN RANCURA

Lluís Guix se retrouve donc propriétaire des deux mas mitoyens, *d'en Joli* et d'*en Bastó,* qu'il reconnaît le 16/05/1585, au *capbreu* du monastère de Saint-Génis[37]. Dix ans plus tard, le 22/04/1595, chez le notaire Joan Francesc Salas à Palau-del-Vidre, il les vend à Joan Soler alias Rancura.

Ce dernier a eu deux filles, Antonia et Maria, d'une première union avec Clara. Veuf, il se remarie le 6/05/1600 avec Mado Sebriana Pellisser, veuve de Pere Pardinella, maître menuisier originaire de Bagà (*comarca* du *Berguedà* dans le *Principat de Catalunya*). Le fils de Pere et de Mado, Joan Pere Pardinella, épouse Antonia Soler, l'aînée, la *pubilla* qui hérite à la mort de son père des deux mas de *Torrent d'Avall,* mais aussi du *mas den Sparaguera* (p.264). La cadette, Maria se marie le 12/02/1616 avec Francesc Massot du mas du même nom, à *Torrent d'Amunt*.

Le 22/09/1632, Antonia reconnaît ses deux mas au *capbreu* établi pour le monastère de Saint-Génis, puis à nouveau le 3/12/1647 avec son fils Felip Pardinella Soler, après le décès de son mari. Cette reconnaissance évoque pour la première fois "*la masada den Rancora*" : « *Quandam mansatum sive bordam in terminis loci de Ruppe sitam, antiquitus vulgariter nuncupatam la masada de la Julia [Joli], de postea den Camis, de postea den Anfos o den Nebot, de postea den Auriol de Albera, de postea den Guix et tandem den Rancora o Pardinella caput cujus mansis est in mansis de Torrentibus inferioribus [...]. Alium mansum sive bordam vulgariter nuncupatam la mansata den Basto, de postea den Garau hoc est un patuum de aliis terris [...] in terminis Sancti Felicis de Tanyano terminorum de la Rocha loco vocato mansos de Torrents Devall confrontata ab oriente a meridie et ab occidente cum terris dicte borde que fuit de na Julia, de postea den Camis, de postea den Anfos, et a certio cum via publica tendere de dicto loco de Ruppe ad locum de Vilallonga de Monte*[38] [...] ».

30. A.D.P.O. 8 HP 231, *capbreu* de Saint-Génis.
31. A.D.P.O. 8 J 21.
32. A.D.P.O. 8 J 22 f°100.
33. A.D.P.O. 8 J 34.
34. A.D.P.O. 8 J 20.
35. A.D.P.O. 8 J 22.
36. A.D.P.O. 8 J 34.
37. A.D.P.O. 8 HP 231.
38. Idem.

Felip, l'aîné d'une fratrie de trois garçons, hérite des biens maternels. De son union avec Teresa, il a deux enfants, Joan Pere et Clara qui se retrouvent orphelin de père après le décès de Felip. C'est leur beau-père, Antoni Cabot d'une riche famille de Cosprons avec qui leur mère s'est remariée, qui assurera leur tutelle.

Le 3/05/1660, un inventaire après décès de Felip Pardinella est réalisé[39]. On y compte les biens immobiliers suivants :

– *Una casa a hont mori Felip Pardinella vulgarment dit lo mas den Rencura*.
– *Una Colomina dita de la Casa de 9 aiminadas, confronta ab dita casa*.
– *Altre camp dejus* [dessous] *lo cami de la Roca de 7 aiminadas*.
– *Altre camp sobre* [dessus] *lo cami de la Roca de 3 aiminadas*.
– *Altre camp sobre lo cami de la Roca de 2 aiminadas*.
– *Una garriga closa de paret de 1 aiminada*.
– *Un camp en dit terme, al cami de Sureda de 2 aiminadas*.
– *Un camp en lo terme de Sant Genis lloch dit las teroneras de 2 aiminadas*.
– *Una vinya en dit terme affronta ab lo cami de Sant Genis de 4 aiminadas*.
– *Un tros de terra al Pla de la Esparraguera a la montanya*.

Ce document nous donne une idée assez précise de la superficie des terres du *mas d'en Rancura* : entre 30 et 35 ayminates* [soit environ 20 ha] situées à *Torrent d'Avall* dans les alentours du mas. Il faut y ajouter les 10 aym[40] de terres du "*mas de l'Esparaguera*" non citées dans le *capbreu* de l'abbaye de Saint-Génis car dépendantes du seigneur de Laroque, soit un total de plus de 40 aym qui placent le *mas d'en Rancura*, au milieu du XVII[e] s., dans les cinq premiers mas de Laroque derrière ceux de Rosa Cabestany, 115 aym, Gervasi Salas, 52 aym et à égalité avec Galderich Sobrepera, 42 aym et Antoni Manyera, 40 aym.

Désignées comme pièces de terre ou champs, ces parcelles sont principalement affectées à la culture des céréales comme pour l'ensemble des mas de cette époque. La vigne est bien représentée avec près de 2,5 ha ainsi que les olivettes.

La plus grande parcelle, au sud du mas, est qualifiée de *Colomina*. Ce terme, issu du latin *Condomina*, désigne une terre appartenant à plusieurs propriétaires ou soumise à deux seigneurs[41]. Dans le cas présent, il s'agirait plutôt de la seconde hypothèse, les terres de *Torrent d'Avall* étant, pour partie, sous la juridiction du monastère de Saint-Génis et, pour autre part, sous celle du seigneur de Laroque.

Le 6/08/1679, Joan Pera Pardinella épouse Teresa Ribes, fille d'un *pagès* de Villelongue-dels-Monts et trois ans plus tard sa sœur Clara se marie avec Francesc Puig du mas voisin *d'en Toluges*.

Sept enfants sont nés de l'union de Joan Pere et de Teresa qui se trouve usufruitière des biens de son mari. Quelques années après la mort de celui-ci en 1692, elle fait établir un inventaire des biens de ce dernier, le 29/07/1697. La part immobiliaire est la suivante :

« *Una casa situada en lo terme de la Rocha dins lo qual es mort lo dit diffun et la qual confronta ab los bens del dit Joan Pere Pardinella. Una vinya de 3 ayminadas situada en los termens de Sant Genis de Fontaines [...]. Una pessa de terra camp y oliveda de continentia de 7 ayminadas [...]. Altre pessa de terra Colomina de continentia de 10 ayminadas dins la qual hi ha un cortal fabricat [...]. Altre pessa de terra hort de continentia de 1 cartonada*[42] [...] », et 7 "*pessa de terra garriga", s*oit un total de 40 ayminates, en légère progression par rapport à l'inventaire de 1660.

Les terres du *mas d'en Sparaguera* n'y figurent ; à la mort du père, elles avaient déjà très certainement intégré le patrimoine de Laurens Pardinella Ribes, l'aîné des fils, institué par testament de sa mère du 10/08/1707, héritier universel des biens ci-dessus. Laurens se marie le 8/01/1710 avec Anna Maria Sensavi originaire de Taurinya qui lui donnera 7 enfants. "*Surnommé Rancura*"[43], il devient "*garde de monseigneur le maréchal Duc de Noailles*" tout en continuant à assumer son rôle de *pagès*. Parmi ses fils, Etienne, meunier, affermera en 1762 les moulins à farine du seigneur de Laroque ; Laurent, le cadet, se fixera à Elne, premier maillon de la branche des Pardinella d'Elne ; Honoré, l'aîné, héritera de la propriété familiale.

39. A.D.P.O. 3 E1/5578.
40. A.D.P.O. 8 J 24 f°100v°.
41. Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, f°297, Prada, 1990.
42. A.D.P.O. 3 E1/7024.
43. A.D.P.O. 3 E6/194.

Généalogie simplifiée de la famille Pardinella 1ère partie

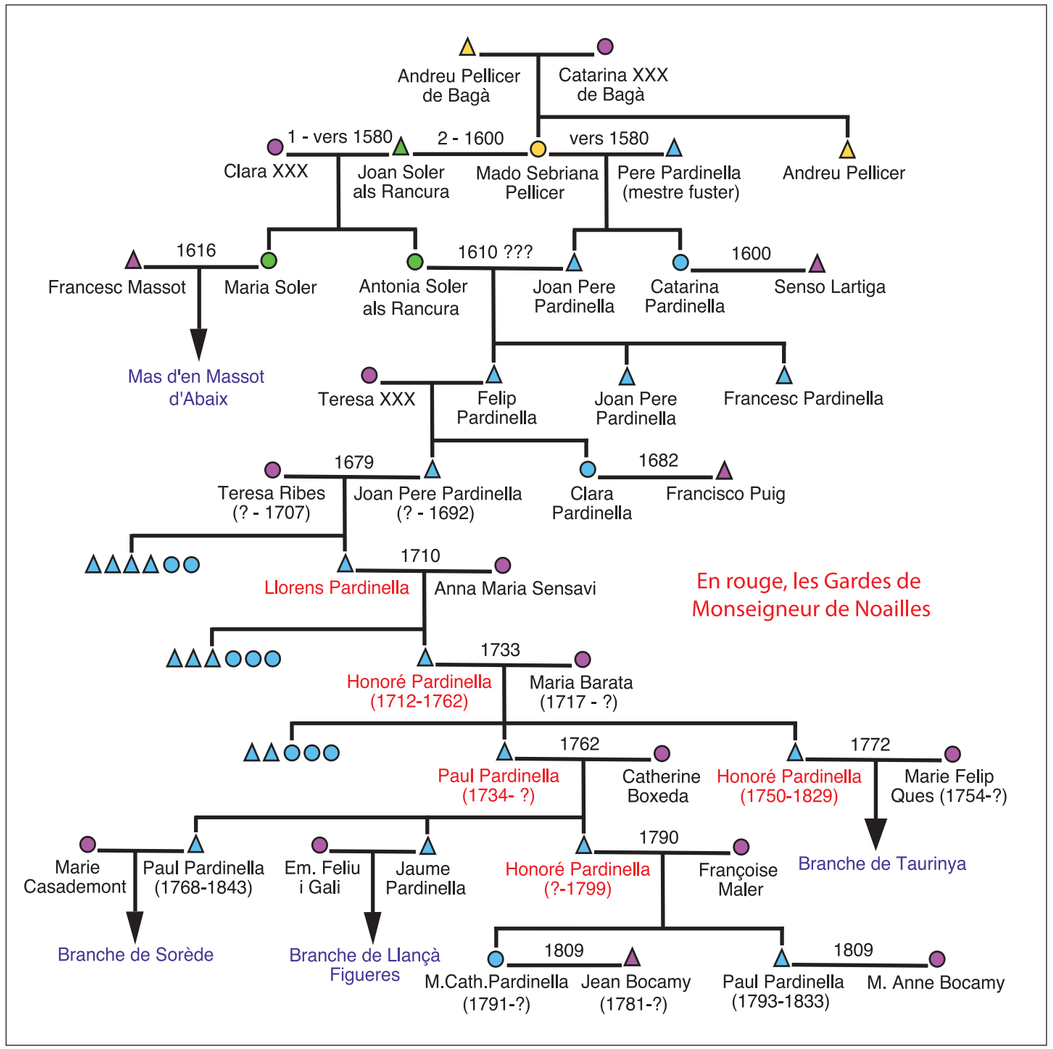

Honoré Pardinella Sensavi (1712 - 1762)

En 1733, il épouse Marie Barata Cardoner, fille de Joseph Barata *pagès* de Laroque et d'Anna Maria Cardoner de *Sant Climent Sescebes* qui apporte dans la corbeille de mariage le *mas d'en Barata* situé au piémont du massif à *Torrent d'Amunt* : « *un mas casi dirruit* [presqu'en ruine] *antigament dit lo mas den Torrent y den Figueras entre lo mas den Massot y lo correch de Sant Llorens*[44] [...] ». Le 6/11/1750, Honoré le reconnaîtra au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *une métairie den Torrent et den Figueres entre la métairie den Massot et lo correch de Saint Laurens confrontant [...] d'occident lo correch de la Manyera*[45] [...] ». L'année précédente, le 28/08/1749, il avait acheté à sa cousine germaine Marie Grace Pardinella Rigall épouse Bagata, une garrigue à "*Saint Laurent de Rocavella*".

44. A.D.P.O. 8 J 31 f°26v.

45. A.D.P.O. 8 J 32 f°576.

Par ailleurs, Honoré s'engage au service du roi de France en devenant comme son père Laurens, Garde de Monseigneur de Noailles : « *Nous lieutenant et commandant de la compagnie des Gardes de Monseigneur de Noailles, au gouvernement du Roussillon, certifions avoir enrôlé le nommé Honorat Pardinella, natif de la Roque pour servir en qualité de Garde dans la compagnie et il y jouira des privilèges, des prérogatives attachées à son employ. Prions Monsieur Cappot, conseiller à la cour souveraine de Perpignan, assesseur et juge de la Capitainerie Royale, d'ordonner que le brevet sera couché sur les registres du greffe de la Capitainerie pour que le susnommé puisse jouir des prérogatives attachées à son emploi. Perpignan, le 23 août 1748*[46] [...] ».

De son mariage avec Marie Barata, Honoré a eu 7 enfants, dont Paul, l'aîné et héritier qui lui aussi est "*enrollé en la Capitainerie générale de cette province*[47]". Son frère Honoré Pardinella Barata (1750 - 1829) épouse Marie Felip Ques, originaire de Taurinya, le village de sa mère ; il est à la base de la branche Pardinella de Taurinya.

C'est dans le Vallespir que Paul rencontre sa femme, Catherine Boxeda Alis qu'il épouse le 23/11/1762, à Prats-de-Mollo. Elle lui donnera 4 enfants : Thérèse, Paul, Jacques et Honoré, l'*hereu*, Pardinella Boxeda. Nous ignorons la date du décès de leur père Paul, mais elle se situe avant 1788, car le 20/02 de cette année là, Honoré est déjà qualifié de *pagès* lorsqu'à son tour il intègre "*la Compagnie des gardes de Monseigneur de Noailles*[48]", c'est-à-dire qu'il a pris possession de son héritage. Deux ans plus tard, il se marie avec Françoise Maler Julia de Calmeilles.

Le mas d'en Rancura dans la tourmente révolutionnaire

Deux ans après le début de la Révolution, l'arrestation de Louis XVI à Varennes, le 22 juin 1791, amplifie une première vague d'émigration vers le Principat qui avait commencé dès l'hiver précédent ; elle comprend des partisans du roi, nobles ou bourgeois proches du pouvoir dans l'Ancien Régime. Le 30/06/1791, le Chevalier de Montferrer (p.359), son neveu le comte de Nyer, Jean Pierre Costa président du Domaine, son frère et son fils, les époux Bordes Viader (p.68) accompagnés de plusieurs domestiques « *furent trouver Honoré Pardineille, à une heure après minuit, à sa métairie distante de la Roque d'environ demi-heure, et lui demandèrent s'il irait à la montagne, et que, sur sa réponse affirmative, ils l'engagèrent à se joindre à eux pour leur indiquer le chemin de Recasens en Espagne ; à quoi le dit Pardineille adhéra, suivi de Paul Pardineille son frère et de Jacques Ricard, gardien de vaches*[49] [...] ».

Quelques jours plus tard, la municipalité de Laroque est alertée et par procès-verbal du 3 juillet constate « *le départ avec armes de Monsieur de Montferrer et autres personnes pour l'Espagne, accompagné de différents particuliers aussi armés* [...] ».

Le Directoire du département est aussitôt saisi et le 9 juillet entend les passeurs, Honoré et Paul Pardineille, les exhortant « *à veiller à l'avenir à ce qu'il ne sortit personne du royaume, comme aussi à ne pas favoriser leur sortie* [...] ». Dans un premier temps, les deux frères se conforment à cette injonction, demeurant à Laroque où le 15/10/1792, avec leur frère Jacques, leur oncle Narcisse et leur cousin Joseph Pardineille Danyach, ils sont recensés dans « *l'Etat nominatif des citoyens en état de porter les armes dans la commune de La Roque*[50] ».

Mais dans les mois qui suivent, la situation se durcit : le 21/01/1793 le roi est exécuté, la Terreur se déchaîne et la guerre s'engage entre la France et l'Espagne. Fidèles à leurs convictions royalistes, Honoré, Paul, Jacques et leur oncle Narcisse, décident d'émigrer à leur tour vers le *Principat de Catalunya* comme l'atteste « *L'Etat des Emigrés de la commune de la Roque dressé le 9 fructidor de l'An 2 [26/08/1794]*[51] [...] ».

Leur cousin Joseph choisit le camp républicain et figure parmi les membres de « *la Garde nationale du canton de La Roque* » le 25 thermidor de l'An 7 [12/08/1799].

Cet exil sera sans retour pour Honoré qui décèdera le 12/06/1799 à *Sant Climent Sescebes* où il avait trouvé refuge dans la famille de sa grand-mère. Sans retour aussi pour Jacques qui restera dans le *Principat* et se mariera avec une fille de *Llançà*, Emerenciana Feliu i Gali. Il est à l'origine de la branche Pardinella de Llançà et de Figueres. Paul Pardinella Boxeda reviendra et s'installera à Sorède à la tête d'un second *mas d'en Rancura*. Il est à l'origine de la branche Pardinella de Sorède.

L'exil d'Honoré a entraîné l'aliénation de ses propriétés ; contrairement à beaucoup d'autres Biens nationaux, elles ne seront pas vendues aux enchères, mais mises en fermage à partir du 12 Germinal de l'an 3 [1/04/1795].

46. A.D.P.O. 14 BP 13, Fascicule 5, f°20.

47. Archives privées famille Pardineille.

48. A.D.P.O. 14 BP 14.

49. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005.

50. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

51. A.D.P.O. 1 QP 446.

La Capitainerie Générale de Roussillon

Après le Traité des Pyrénées, le processus de francisation de la nouvelle Province du Roussillon s'appuie sur une restructuration administrative. Le roi de France confie celle de l'armée à ses plus fidèles soutiens, les de Noailles, nommés au titre de Gouverneur et Capitaine Général. Quatre générations s'y succèdent :
Anne de Noailles, 1er duc de Noailles (1659 - 1678), lieutenant général des armées du roi ;
Anne Jules, 2e duc de Noailles (1650 - 1708), Maréchal de France, premier capitaine des gardes du roi ;
Adrien Maurice, 3e duc de Noailles (1678 - 1766), Maréchal de Camp en 1704 et lieutenant général en 1706 ;
Louis de Noailles 4e duc de Noailles (1713 - 1793), Maréchal de Camp en 1743, lieutenant général en 1748 et Maréchal de France en 1775.
Les de Noailles vivent dans leur domaine de Saint-Germain-en-Laye et ne font que de rares apparitions en Roussillon où le gouvernement militaire est exercé par un lieutenant, Commandant de la Province.
Ils installent la Capitainerie Générale de Roussillon composée d'un régiment de troupes de métier et d'enrôlés recrutés parmi les habitants. Ces volontaires leur permettent de former 6 régiments d'infanterie, 1 de dragons, 1 de cavalerie et quelques bataillons de Miquelets. Ils sont répartis en quatre catégories :
Les "gardes du gouverneur", les "canonniers"qui font le service dans les places, les "sauvegardes pour les arts et métiers" et les "sauvegardes".
Ces enrôlés jouissent de privilèges : celui d'avoir leurs causes soumises à la juridiction de la Capitainerie, tant au civil qu'au criminel ; d'être imposés à la capitation par un rôle à part ou d'être taxés modérément d'office ; d'être exemptés de corvées et de l'imposition ordinaire.
Successivement, quatre générations de Pardineilla intègrent la Compagnie des Gardes de Monseigneur de Noailles.

Sa mère d'abord, Catherine Pardinella née Boxeda puis son épouse Françoise Pardinella née Maler seront fermières du «*mas den Barate, métairie et terres, 12 ayminates* » et du « *mas den Rancure, métairie et champs, 36 ayminates* ». Vincent Solé reçoit en fermage « *Las Parragueres, métairie et terres, 16 ayminates* ; *une olivette, 4 ayminates ; une vigne, 8 ayminates* », et Laurent Barate reçoit en fermage « *un jardin, 1 cartonate*[52] [...] ».

La fin de la Terreur marque le début d'une politique d'apaisement qui s'accélère sous le Consulat avec la signature du concordat de 1801 réconciliant l'Etat et l'Eglise, puis du *senatus-consulte* du 6 floréal an X [26/04/1802] décrètant l'amnistie générale des émigrés.

Il faut cependant attendre la Restauration pour voir deux lois plus favorables aux émigrés :

– Celle du 5/12/1814, à l'initiative de Louis XVIII, qui leur restitue leurs biens confisqués et non vendus, permettant à Françoise Maler épouse d'Honoré Pardineille de rentrer en possession de ses trois métairies et des terres.
– Celle du 23/03/1825, sous Charles X, loi dite "*du milliard aux émigrés*". Elle permet à Paul et Marie Catherine [dite Martine] Pardineille Maler, les deux enfants d'Honoré et de Françoise, de formuler, le 17/01/1826, une demande en indemnité que la Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines évalue le 30/01 à la somme de 781,37 francs[53]. Elle sera définitivement validée, le 28/04/1827, par la Commission de Liquidation de l'Indemnité, considèrant :
– *Que les qualités des droits des réclamants ont été précédemment reconnus*
– *Que les formalités présentées par la loi et par les ordonnances royales ont été remplies*
– *Que la liquidation rectifiée et montant à 781,37 francs est conforme à l'article 3 de la loi ; qu'elle a été notifiée aux réclamants et que ceux-ci y ont adhéré le 2 mars dernier ; qu'ainsi les motifs d'ajournement ne subsistent plus*.

Ainsi pour le *mas d'en Rancura* se refermait définitivement la douloureuse parenthèse de la Révolution française.

Paul Pardineille Maler (1793 - 1833)

Le 17/08/1809, Françoise Maler, 43 ans, veuve d'Honoré, s'était remariée avec Jean Bocamy de Saint-André, 53 ans, veuf d'Anne Marie Ribes. Quelques jours plus tard, le 22/08, à Laroque, sa fille Marie Catherine avait épousé Jean Bocamy Ribes et le lendemain, à Saint-André, son fils Paul, âgé de 16 ans seulement, prenait la main de Marianne Bocamy Ribes. Trois unions en quelques jours entre les Pardineille et les Bocamy, dont un double mariage entre frères et sœurs.

52. A.D.P.O. 1 QP 444.
53. Idem.

Il en annonçait beaucoup d'autres. Ces unions doubles allaient en effet se multiplier suite aux dispositions du code Civil de 1804 qui mettaient fin au droit d'aînesse jusqu'alors en vigueur. Elles permettaient ainsi par permutation d'héritages de maintenir l'intégrité des propriétés, sinon frappées de division.
C'est ainsi que le 15/05/1822, chez Maître Fabre, notaire à Perpignan, Françoise Maler, veuve aussi de Jean Bocamy, procède au partage de ses biens entre ses deux enfants[54]. Le jour même, par acte séparée, Marie Catherine et Marianne procèdent à l'échange de leurs part d'héritages, processus favorisant l'intégrale transmission du patrimoine des Pardineille à Paul Pardineille Maler.
De son union avec Marianne, Paul a eu 3 enfants : Honoré (1814), Marianne (1822) et Paul Pardineille Bocamy.
Le 28/03/1828, chez maître Philibert, notaire à Argelès, il procède à un échange de terres avec son voisin Feliu Massot du *mas d'en Massot d'Abaix*[55].
Le 2/07/1833, alité, malade, il dicte son testament : « *Je donne et lègue par préciput et hors part à Honoré Pardineille mon fils aîné, la quart de tous mes biens meubles et immeubles qui comporteront ma succession le jour de mon décès*[56] [...] ». Il meurt peu après.
La masse des biens à partager, telle qu'elle apparaît dans l'acte de partage de 1841 ci-dessous, permet de connaître la structure de la propriété au moment de son décès en 1833. Elle comprend :
« *Un corps de domaine située au territoire de Laroque composé de la réunion de deux métairies connues sous le nom de Mas den Rancoure et Mas den Barate le tout contigu [...]. Ce domaine se décompose*[57] *:*
Boutique de maréchal à forge ; emplacement dit Pastadou patit ; loge pour le cochon ; 3 petites écuries voisines ; maison dite du fermier avec son écurie ; maison dite neuve avec son écurie et cour dessous l'escalier ; écurie pour le porc gras ; caveau pour la laine ; terrasse, cuisine, lieu pour pétrir, caveau de la cuisine, grenier au-dessus avec balcon , emplacement de la treille, entrée de maison, écurie obscure, petite cave, salle à manger, chambre appelée "de l'abi" [cat. *avi*], *grenier au-dessus de la salle, colombier, chambre des domestiques, caveau dit de baix, cave, chambre dite pavée, autre dite la terrasse, autre avec cheminée, autre obscure, grenier grand.*
Ces bâtisses forment la maison d'habitation de la métairie Rancoure.
Les objets suivants en sont les bâtiments ruraux : remise ; basse-cour ; bergerie des chèvres ; écurie pour chevaux avec grenier à foin au-dessus ; écurie pour bœuf avec grenier au dessus ; bergerie [...] ».
S'ensuit la liste des champs, pâtures, bois, etc. Tous les biens ci-dessus sont situés à *Torrent d'Avall* aux alentours du *mas d'en Rancura*, les suivants se trouvent à *Torrent d'Amunt*, autour du *mas d'en Barata* (p.310) et à *Ripron* au *mas d'en Sparaguera* (p.264).
À la mort de Paul Pardineille Maler, le total des terres ci-dessus, situées à Laroque, se monte à 97 ha : 32 ha de champs, 31 ha de prés ou pâtures, 26 ha de bois, 4 ha de vignes et 4 ha d'olivettes. S'ensuivent d'autres terres à Saint-Génis, Ortaffa et Elne.

Première division, le partage de 1841

Jusqu'alors, l'intégrité des propriétés des Pardineille avait pu être préservé, d'abord par droit d'aînesse puis par le double mariage de Paul et Marie avec les enfants Bocamy. C'en était fini, les dispositions successorales du Code civil allaient produire leur plein effet, conduisant au partage de la succession de Paul, premier pas d'un démembrement progressif, et ce malgré un nouveau double mariage frère sœur : en 1835, Honoré Pardineille Bocamy épouse Thérèse Carrère Noell et en 1841, sa sœur Marianne se marie avec Jean Carrère Noell frère de Catherine. Honoré avait déjà reçu par préciput* 1/4 des biens, comprenant plusieurs terres et toute la propriété dite "*l'Asparraguere*". Les 3/4 restant demeurent 8 ans en indivision entre Honoré, son frère Paul et sa sœur Marianne. Le partage a lieu le 22/09/1841. La masse est divisée en trois lots tirés au sort comprenant chacun des terres et des parties de la batisse du *mas d'en Rancura* ci-dessous désignées :
Lot 1 - Honoré Pardineille Bocamy :
Terrasse, caveau dit de baix, cave, chambre dite pavée, autre dite la terrasse, autre avec cheminée, autre obscure, grenier grand / La moitié au sud, de l'enclo dit parreguère à partir de l'angle sud-est de l'écurie pour les chevaux jusque à l'angle de la porte actuelle de la parraguère / remise / bergerie des chèvres / bergerie (1/3 côté levant).
Lot 2 - Marianne Pardineille Bocamy (épouse de Jean Carrère Noell) :
Entrée de maison, écurie obscure, petite cave, salle à manger, chambre appelée "de l'abi", grenier au-dessus de la salle, colombier, chambre dite del Moussou, bergerie (1/3).

54. A.D.P.O. 3 E 58/32.
55. Archives privées famille Pardineillle.
56. Idem.
57. A.D.P.O. 3 E 58/32, notaire Sèbe à Argelès-sur-Mer.

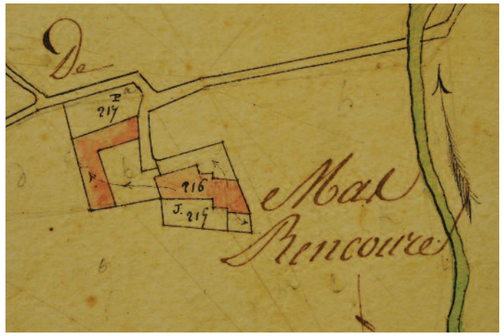

Plan cadastral napoléonien, 1813

Lot 3 - Paul Pardineille Bocamy :
Boutique de maréchal à forge /emplacement dit pastadou patit / loge pour le cochon / maison dite du fermier avec son écurie / maison dite neuve avec son écurie et cour dessous l'escalier / écurie pour le porc gras / caveau pour la laine / cuisine, lieu pour pétrir, caveau de la cuisine, grenier au-dessus avec balcon, emplacement de la treille / écurie pour chevaux avec grenier à foin au-dessus / écurie pour bœuf avec grenier au dessus / bergerie (1/3 côté couchant).
La description ci-dessus révèle que, peu avant 1841, le *mas d'en Rancura* a été agrandi par la construction de deux bâtiments : la "*maison dite neuve avec son écurie*" que l'on retrouvera ci-dessous sous les noms de "*Casa nove*" et de "*Cortal nou*".

Dès 1842, Marianne et son mari Jean Carrère Noell prennent la décision de mettre tout leur héritage, les terres et leur partie des locaux du *mas d'en Rancura*, en fermage pour 9 ans à leur voisin du *mas d'en Massot d'Abaix*, Barthélémy Feliu Massot Barde[58].
Le 16/01/1846, Honoré Pardineille Bocamy, « *retenu dans son lit pour cause de maladie corporelle* », dicte son testament au « *mas Rancoure en une chambre au premier étage* [...] ». Il lègue à son épouse Thérèse l'usufruit de la moitié de tous ses biens et à son fils aîné Paul Pardineille Carrère « *le quart de la totalité des biens meubles ou immeubles généralement quelconques qui comporteront ma succession* [...] ». Il meurt quelques jours plus tard, le 16 janvier.
Son frère, Paul Pardineille Bocamy, partira vivre à Philippeville en Algérie. N'ayant aucun intérêt pour sa part d'héritage, il l'échangera, le 23/03/1846, avec Jean Carrère père, Jean Carrère Noell époux de Marianne Pardineille et Thérèse Carrère Noell veuve d'Honoré, contre un champ à Perpignan provenant de la succession de Pierre Noell grand-père maternel de Jean et de Thérèse. Propriété de Paul, le *mas d'en Barate* échoit à sa sœur Marianne.
Veuve d'Honoré, Thérèse se remarie le 19/05/1858 avec Joseph Vidal, veuf lui aussi, propriétaire et fermier à Latour-Bas-Elne où ils demeurent. Ce remariage l'amène à renoncer[59], trois mois plus tard, à l'usufruit de la moitié de tous les biens qui lui a été légué par testament par son premier mari, Honoré, au profit de ses quatre enfants. C'est désormais son fils aîné Paul Pardineille Carrère âgé de 20 ans, qui s'occupe de la propriété. Ses frères mineurs Narcisse (1839) et Honoré (1841) et sa sœur Anna (1844) vivent avec leur mère.
Le 18/01/1859, Thérèse afferme pour 4 ans à son fils Paul « *toute la portion indivise afférant aux trois mineurs sur les bien simmeubles dépendant de la succession du dit Honoré Pardineille*[60] [...] ». Cette même année, Paul prend pour épouse Marie Farran de Terrats.

Le partage de 1863

La succession d'Honoré Pardineille Bocamy reste dans l'indivision entre ses enfants jusqu'en 1863. Le partage a lieu le 28/03 chez maître Traby[61], notaire à Elne, en présence de Thérèse sa veuve et mère et de ses quatre enfants. Chacun des lots comprend des terres et des bâtiments. Nous ne citerons que ces derniers :
Lot 1 - Paul Pardineille Carrère :
Une maison d'habitation dite Casa nove, la bâtisse dite Cortal nou [mitoyen à la *Casa nove*].
Lot 2 - Honoré Pardineille Carrère :
Une maison d'habitation métairie dite d'en Rancoure, tenant à une pièce de terre appelée Colomine.
Lot 3 - Narcisse Pardineille Carrère :
Cortal vell, tenant à Jean Carrère de deux côtés, à un chemin dit de Villelongue.
Lot 4 - Anna Pardineille :
La bâtisse métairie dite l'Asparaguère.
Avec ce partage se poursuit le démembrement des terres et des bâtiments qui restent cependant au sein d'une même parentèle à l'exception du *mas de l'Esparraguera* qu'Anna, devenue Mme Vilar après son mariage avec Charles Vilar Vigo en 1866, vendra quelques années plus tard, le 25/11/1869, à Emmanuel Sobraquès.

58. A.D.P.O. 3 E 78/4, notaire Traby.
59. Archives privées famille Pardineillle.
60. Idem.
61. Idem.

Succession de Paul Pardineille Carrère

Le 5/04/1870, Paul Pardineille Carrère, alité, malade, dicte son testament par lequel il donne à son épouse Marie Farran « *l'usufruit et jouissance de la moitié de tous les biens meubles et immeubles*[62] [...] », au jour de son décès qui survient le 19 avril. Il laisse cinq enfants mineurs : Honoré, Paul, Joseph, Jean et Marie Pardineille Farran.
Le 7/09/1872, sa veuve donne procuration à son père, Sébastien Farran de Terrats pour gérer ses affaires[63].
La succession partage des biens de Paul Pardineille Carrère a lieu le 14/12/1888. En toute logique, elle a pour conséquence de poursuivre la division des terrres mais aussi celle des bâtiments du mas :
– Honoré Pardineille Farran qui avait déjà bénéficié de la donation par sa grand-mère du *Paillé de las Tèdes* (voir ci-dessous), reçoit la maison d'habitation "*Casa nove*", la moitié de "*la bâtisse remise et grenier à foin [...] du côté de midi*" et des terres.
– Marie Pardineille Farran reçoit l'autre moitié de la remise et grenier à foin ci-dessus (côté nord) et des terres.
– Paul Pardineille Farran reçoit la moitié (est) de la cave mitoyenne (ex *Cortal nou*) à la *Casa nove* et des terres.
– Joseph Pardineille Farran reçoit l'autre moitié (ouest) de la cave (ex *Cortal nou*) ci-dessus et des terres.
– Jean Pardineille Farran, militaire, est le seul à ne pas vivre au *mas d'en Rancura* ; il ne reçoit pas de biens fonciers mais une somme de 3500 francs que lui ont cédée ses frères et sœur.

Succession de Thérèse Carrère Noell

Le 22/01/1901, a lieu la succession partage des biens de Thérèse Carrère Noell, veuve en premières noces d'Honoré Pardineille Bocamy et en secondes noces de François Vidal.
Il a été précédé de trois donations :
– Le 21/09/1866, lors du mariage de sa fille Anna avec Charles Vilar, elle a fait donation à cette dernière "*du quart par préciput et hors part de tous les biens meubles et immeubles qui appartiendraient à la donation au moment de son décès*".
– Le 1/01/1886, elle a fait donation à son fils Narcisse Pardineille Carrère d'une olivette et d'un "*grenier à foin au toit effondré*" faisant partie des locaux du *mas d'en Rancura*.
– Le 26/04/1887, elle fait donation à son petit-fils Honoré Pardineille Farran de prés à Saint-Génis et d'une bâtisse en ruine "*à rez-de-chaussée seulement connu sous le nom de Paillé de las Tèdes, n° 216, section C*" *faisant partie de la métairie Rancoure*". Elle en a hérité de son père qui lui même les possédait suite à l'échange fait avec Paul Pardineille Bocamy, en 1846.

Lors du partage du 22/01/1901, Anna Pardineille Carrère, la fille de Thérèse, se voit attribuer, outre des terres, la partie située au couchant d'un corps de bâtisse du mas ; son frère Honoré, l'autre partie de la bâtisse et des terres et son autre frère Narcisse des terres et une maison au village. Quand à ses petits enfants (héritiers de de leur père Paul Pardineille Carrère décédé en 1870), il reçoivent des terres, de l'argent et pour Honoré Pardineille Farran le *Paillé de les Tèdes* (ci-dessus).

Succession de Narcisse Pardineille Carrère

Narcisse Pardineille Carrère avait reçu le *Cortal vell* lors du partage des biens de son père en 1863, puis, en 1886, la donation par sa mère d'un "*grenier à foin au toit effondré*".
Nous savons, par des actes ultérieurs, mais sans savoir ni quand ni comment, qu'il est devenu propriétaire de trois autres bâtiments :
– La maison qui confronte la *Casa nove* (à l'est), qui était propriété de son frère Honoré suite au partage de 1863.
– Les 2 bâtiments de part et d'autre du *Paillé de les Tèdes* (voir plan ci-dessus) qui appartenaient aux Carrère, venant de Marianne Pardineille Bocamy, épouse de Jean Carrère Noell.

Narcisse s'était marié le 25/04/1866 avec Marie Poch Casadamont qui lui a donné 6 enfants. Nous nous attacherons aux deux qui ont à voir avec les bâtiments du *mas d'en Rancura* :
– Marie Pardineille Poch, mariée en 1890 avec Louis Sene puis, en 1908, en secondes noces, avec Jean Faigt Payrou. Les descendants Faigt hériteront des droits indivis sur les 2 bâtiments de part et d'autre du *Paillé de les Tèdes*.
– Louise Pardineille Poch, mariée en 1874 avec Félix Cassou Carrère. Elle hérite du *Cortal vell* qui passe ensuite à Narcisse Casou Pardineille, mort à la guerre en 1940. Ses 2 frères Jean et Joseph en héritent en indivision. Il ira ensuite à Henri Cassou Massines, un des enfants de Joseph.

62. Archives privées famille Pardineillle.
63. Idem.

Structure du mas d'en Rancura après le partage du 22/01/1901

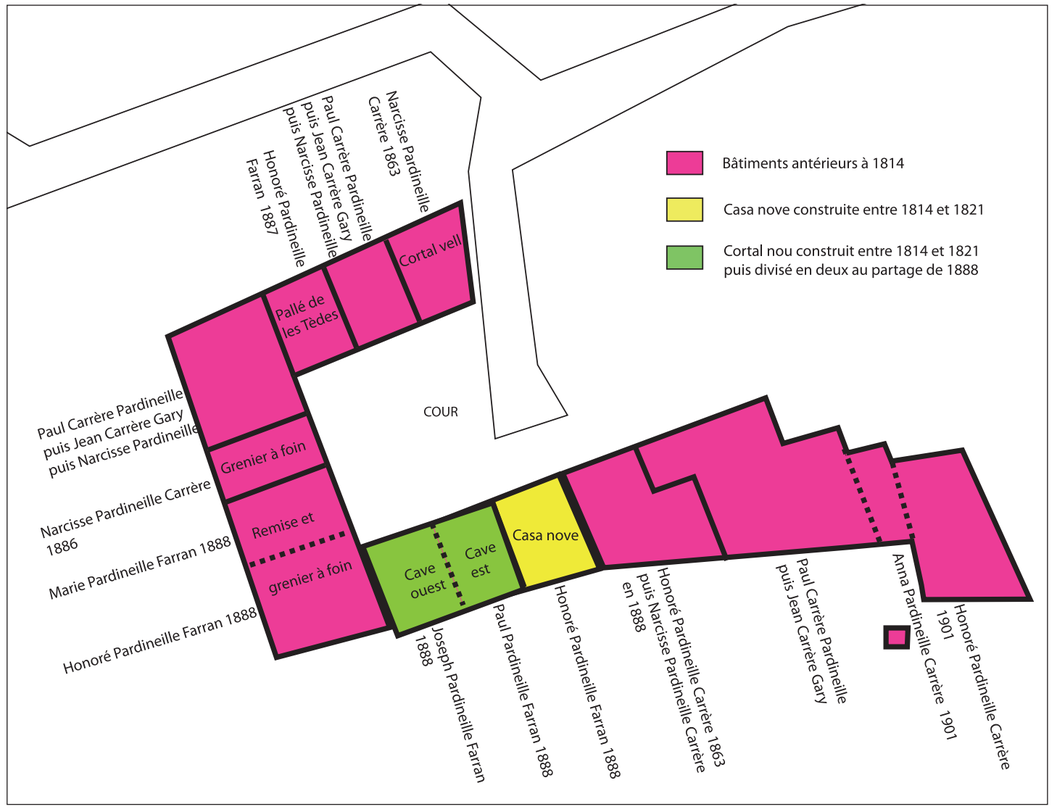

Le temps des remembrements

Revenons aux héritiers de Paul Pardineille Carrère, branche principale du *mas d'en Rancura*.

Honoré Pardineille Farran se marie, le 27/04/1887, avec Anne Casademont Llense. Elle meurt en couches l'année suivante en mettant au monde leur fils Lucien le 8/01/1888. Il se remariera avec Marguerite Pastor mais n'aura pas d'enfant avec elle, ce qui aura pour effet d'éviter toute division supplémentaire de son patrimoine. Au contraire, il s'efforce de l'augmenter en rachetant, le 14/08/1901, à son frère Joseph sa moitié de cave (ouest). Ce dernier, représentant de commerce, vit alors à Béziers. Il rachète également, à une date inconnue, la moitié de la remise et grenier à foin de sa sœur Marie.

Lucien Pardineille Casademont poursuit la politique de remembrement de son père en achetant successivement :

– À une date inconnue (avant le 29/03/1922), à Honoré Pardineille Carrère, la bâtisse à l'extrême est du mas.

– Le 29/03/1922, à Anna Pardineille Carrère, veuve de Charles Vilar, « *une bâtisse en ruine comprenant une cuisine et une petite cour et jardin […] confrontant au nord terrain indivis, du midi et du levant l'acquéreur et du couchant Jean Carrère* [...] ».

– Le 31/03/1922 à Jean Carrère Gary, fils de Paul Pardineille Carrère, « *une vieille bâtisse et terrain dépendant du mas Rancoure […] confrontant du nord le terrain la séparant de la route de Villelongue, du levant Léon Vilar, du midi Honoré Pardineille, du couchant les héritiers Pardineille* [...] ».

– Le 19/02/1932, à Mrs Ramonet, père et fils héritiers Françoise Faigt leur épouse et mère, « *tous les droits indivis, soit le tiers leur revenan*t » de la succession Faigt (sur les 2 bâtiments de part et d'autre du *Paillé de les Tèdes*).

– Le 21/09/1937, à Robert Vassal et son épouse Marie Thérèse Pardineille (fille de Paul Pardineille Farran) « *une bâtisse à usage de débarras* » (la 1/2 cave à l'est).

Le mas d'en Rancura en 2020, dans le cercle rouge. À gauche, le mas d'en Massot d'Abaix

Outre ces achats, Lucien entreprend des travaux dans la *Casa nove* qu'il surélève d'un étage en 1921.

Le 23/03/1943, fils unique, il hérite de la totalité des biens de son père Honoré Pardineille Farran décédé le 25/08/1942.

Lucien avait épousé en 1912 Angèle Escloppé Solé qui lui donnera le 13/12/1913 un fils, Ernest Pardineille Escloppé. Deux générations d'enfant unique qui favorisent le remembrement des bâtiments du mas.

Ernest poursuit dans la voie de son père et de son grand-père d'accroissement de son patrimoine foncier qui s'étoffe des bâtiments suivants :

– Le 28/05/1958, « *une bâtisse en mauvais état à usage de grange* » (n° 107 section C du plan cadastral de 1937) jouxtant à l'est le *Paillé de les Tèdes*, qui lui est attribuée dans le cadre du partage destiné à mettre un terme à l'indivision Faigt / Pardineille.

– Le 12/04/1960, « *une parcelle de terre patus, d'une contenance de 100 m² environ cadastrée sous le n° 721 section C* [plan cadastral 1937] », qu'il achète à René Faigt. Il s'agit d'un bâtiment en ruine au toit effondré qui avait été attribué à René Faigt dans le partage de 1958 ci-dessus.

– Le 6/10/1975, Ernest Pardineille Escloppé favorise le rachat par sa fille Anne-Isabelle Pardineille Blavot de l'ancien *Cortal vell* transformé depuis en maison d'habitation, appartenant à Henri Cassou Massines, provenant à l'origine de Narcisse Pardineille Carrère.

Au terme des remembrements successifs réalisés par les héritiers d'Honoré Pardineille Farran, Ernest et sa fille Anne-Isabelle se retrouvent alors propriétaires des 3/4 des bâtisses du mas à l'exception de deux d'entre elles :

– La maison qui jouxte à l'est la *Casa nove*, propriété de Louise Cassou Massines, la sœur d'Henri, provenant à l'origine de Narcisse Pardineille Carrère.

– Le "*grenier à foin au toit effondré*" dont avait hérité Narcisse Pardineille Carrère en 1886 (voir ci-dessus) et qui est passé à ses héritiers, les Faigt. Transformé en maison d'habitation, il est vendu en 2012 par Robert Faigt à Jean Marie Serra, qui devient ainsi l'unique propriétaire du *mas d'en Rancura* ne s'inscrivant pas dans la parentèle Pardineille.

En 1980, Ernest Pardineille Escloppé, réalise une importante extension des bâtiments existants par la construction d'une grande cave à l'ouest du mas.

Structure du mas d'en Rancura en 2018

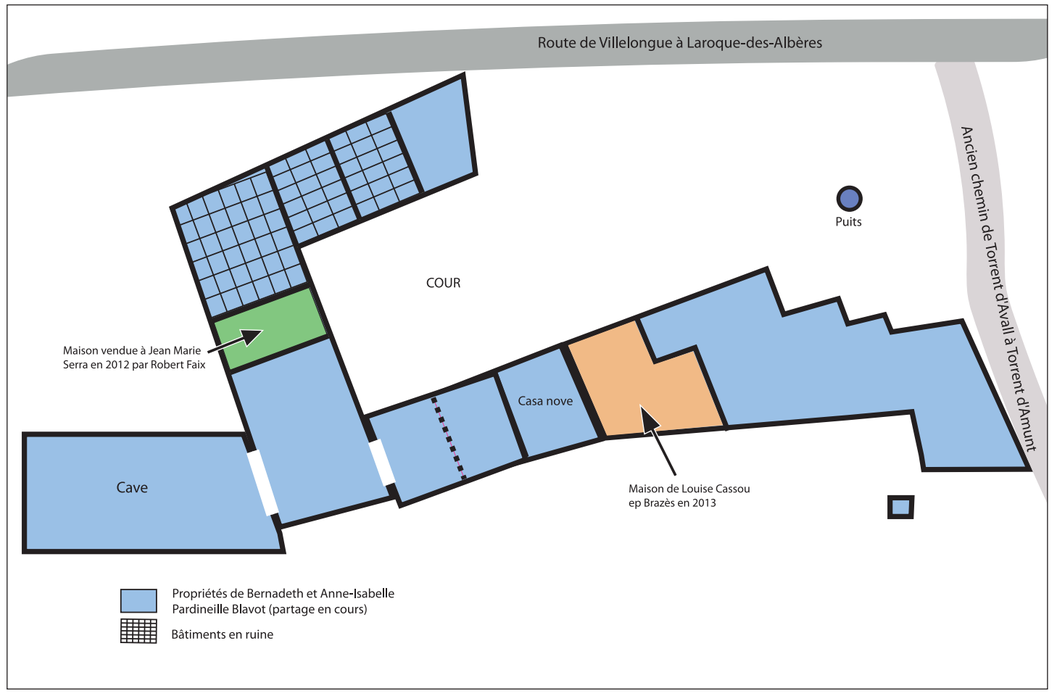

Le mas d'en Rancura en 2019

De son mariage avec Juliette Blavot, Ernest Pardineille Escloppé a eu trois enfants, Eric (1944), Bernadeth (1945) et Anne-Isabelle (1955). Eric étant décédé en 2013, l'ensemble du mas, à l'exception des deux bâtiments ci-dessus, est propriété des deux sœurs Bernadeth et Anne-Isabelle, pour majeure partie de manière privative et pour autre part (la grande cave) en indivision.

Cette étude s'est limitée depuis le partage de 1841 à ne suivre que l'évolution des bâtisses composant le mas, de divisions en remembrements. Les terres ont bien sûr été soumises à ces mêmes fluctuations complexes : divisées, échangées, vendues, remembrées : sur les 97 ha (sur la commune de Laroque) que comptait le patrimoine de Paul Pardineille Maler en 1833, ses héritières de la branche principale, Bernadeth et Anne-Isabelle n'en possèdent plus que 22 ha (dont 20 ha sur la commune de Laroque) qui se répartissent comme suit :

– 16 ha se situent aux alentours du *mas d'en Rancura* sur les communes de Laroque et de Saint-Génis (*les Oulibedes, les Vernedes*), 8 ha de vigne (en fermage), 5 ha de prairies, 63 a d'olivettes.

– 4 ha, au sud dans la zone de montagne désignée Galici où se trouve la chapelle romane en ruine de Saint-Laurent (p.100) et 1,5 ha sur la commune de Terrats, par héritage de la branche Farran en 1979.

De nos jours, le *mas d'en Rancura* reste un des rares mas de la commune de Laroque à poursuivre une activité agricole, en fermage, débutée il y a plus de sept siècles.

Généalogie simplifiée de la famille Pardineille 2nde Partie

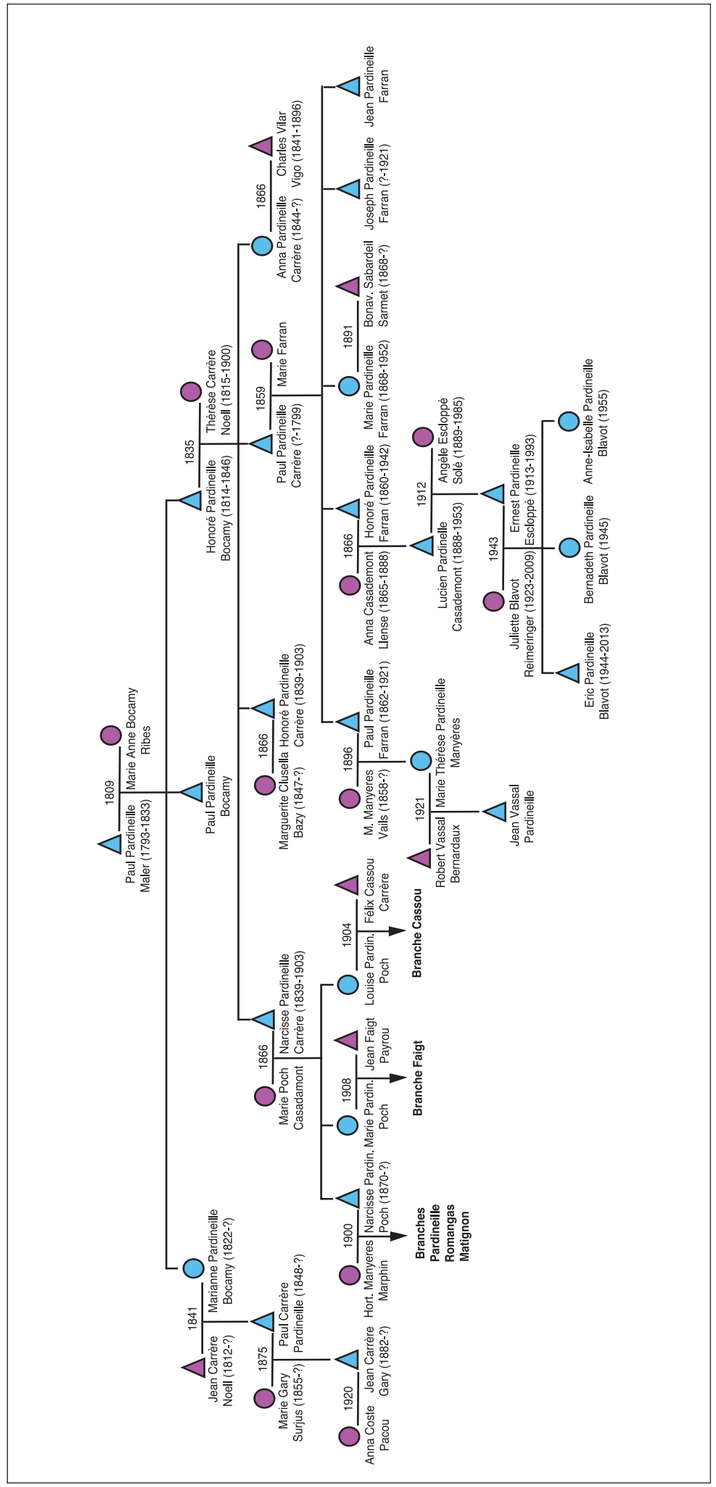

Mas de Torrent d'Amunt

Nous avons défini les limites de *Torrent d'Amunt* dans le précédent chapitre. Son territoire se développe dans la partie sud du piémont, sur un dénivelé de 200 m, entre la route de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* et l'actuelle piste à hauteur de la *font dels Simiots* (p.228). À l'opposé de *Torrent d'Avall* qui s'ouvre sur la plaine, *Torrent d'Amunt* se présente comme une véritable interface avec la montagne dont il partage la structure géomorphologique (p.12).

De ce relief tourmenté émerge comme un promontoire une colline conique au nom énigmatique, le *Puig de na Capsala* (XVII[e] s.) [auj. *Catzana*] (p.90). L'ancien chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* la contourne avant de s'engager plein sud pour desservir les mas puis remonter vers la *Serra del Vilar* et gagner le prieuré. À l'est du *Puig*, un embranchement mène à *Rocavella* et à la chapelle Saint-Laurent.

Les mas se nichent sur des replats de même que leurs champs, discontinus, dont nombre d'entre eux sont en terrasses soutenues par des murets [cat. *feixes*]. À la fin du XIV[e] s., on en recense cinq : le *mas d'en Barata*, la *borda de na Comta*, le *mas de la Barona*, la *borda d'en Primadell* (ces deux derniers formeront le *mas d'en Massot d'Adalt*) et le *mas d'en Cabanill*. Le *mas de Na Manyera*[1] est déjà en ruine, peut-être victime de la déprise qui a suivi la peste noire de 1348. Sa situation n'est identifiée que par de rares mentions qui nous ont permis de le localiser. La plus explicite se trouve dans la déclaration de Pere Ramon qui, en 1396, reconnaît tenir une pièce de terre au lieu-dit "*a la Manyera*" qui confronte avec les tenures « *dicti mansi de la Manyera et mansi de la Barona et in coma vocata de la Manyera*[2] [...]». Ces indications ont orienté nos recherches vers les terrasses qui bordent le *còrrec de Na Manyera / Vaca Espallada / de Moussou*. Sur la plus haute, nous avons découvert quelques fragments de tuile courbe disséminés qui pourraient avoir appartenu à ce mas.

D'autres modestes vestiges de murs apparaissent dans la forêt près de la chapelle Saint-Laurent qui aurait pu fixer un habitat dans ses alentours, mais plus rien ne subsiste à la fin du XIV[e] s.

Au XVIII[e] s. deux nouveaux mas sont construits : le *mas Durbau* et, à 500 m au nord, le *mas d'en Massot d'Abaix*, au lieu-dit *la Coma del Vern*, zone intermédiaire entre *Torrent d'Amunt* et *d'Avall*, au relief adouci, associant collines et plateaux. Ils sont étudiés dans un autre chapitre (p.385).

La chaux nécessaire à l'édification des mas était produite dans deux fours (p.240) : le premier bien conservé, en amont du *mas d'en Massot d'Adalt* ; le second, très abimé, rive gauche du *còrrec de Durbau* sur la commune de Villelongue faisait partie du *mas Durbau*.

Les besoins en eau étaient assurés par un réseau de canaux issus des différents *còrrecs*, par des puits et des fontaines dont trois sont toujours actives, la *font de Durbau*, la *font dels Simiots* et la *font d'en Falla*.

De nos jours, seuls le *mas d'en Massot d'Adalt* (composé des deux anciens mas) est toujours habité. Le *mas d'en Barata*, en ruine, présente de belles élévations de murs, alors que ceux de la *borda de Na Comta*, sont à peine visibles.

1. Ne pas confondre avec le *mas d'en Manyera* (p.330).

2. A.D.P.O. 8 J 20 f°78.

Mas d'en Massot d'Adalt

Plan cadastral napoléonien, 1813, n° 453 ancien mas de les Barones ; n° 456 ancienne borda d'en Primadell

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 50" N - 2° 54' 59" E
Le *mas d'en Massot d'Adalt* (d'en Haut) se situe à 2 km à l'ouest du village, à 210 m d'altitude, en bordure de l'ancien chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar*.

DÉSIGNATION

Il regroupe deux mas réunis sous le même nom aux XIX[e] s. / XX[e] s. "*mas d'en Massot d'Adalt*", "*mas d'en Bes*". Avant, ils se différenciaient :
1. XIV[e] s. / XV[e] s. "*borda d'en Primadel / Primadell*", "*borda d'en Pere Ramon*", XVI[e] s. / XVIII[e]s. "*mas d'en Massot*".
2. XIV[e] s. / XVI[e] s. "*la Barona*", XVII[e] s. / XVIII[e] s. "*mas de las Barones*".

HISTOIRE

La première mention connue d'un mas à cet endroit date du 28/03/1375, où Pere Ramon reconnaît tenir pour Ferrer de Sant Martí « *mediam bordam vocatam la borda den Primadel* » dont le "*caput mansus*" confronte le chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* à Villelongue-dels-Monts. Cette demi-*borda* compte un *quintà**, une garrigue, deux vignes et 14 pièces de terres. L'une d'elles confronte à une tenure* de "*la Barona*". La notion de mas est ici sous entendue ; il faudra attendre 1665 pour la voir clairement exprimée : « *un mas dirruit [démoli] a Torrent demont antigament anomenat lo mas de las Barones*[3] [...] ». Son nom évoque une propriété seigneuriale ce qui expliquerait que l'on ne trouve aucune reconnaissance de ce mas dans les *capbreus* jusqu'en 1665.
Le 20/11/1396[4], c'est une *borda* que reconnaît le même Pere Ramon pour Gaspar de Sant Martí. Il la vend en 1444 à Joan Massot, par acte passé le 2/11 chez le notaire épiscopal Pere Rosser de Maureillas[5].

3. A.D.P.O. 8 J 25 f°87.

4. A.D.P.O. 8 J 20.

5. A.D.P.O. 8 J 22, nous n'avons pas retrouvé les archives de ce notaire.

LES MASSOT

Nous trouvons la première mention d'un Massot à Laroque en 1264 en la personne de *Bernardi Macioti* [Bernat Massot], cité comme témoin au *capbreu* du comte d'Empúries (p.72) ; une seconde fait état d'un Ramon Massot, témoin lors de la reddition du village au roi Pere el Cerimoniós, en 1344. Sont-ils les ancêtres de Joan Massot ? Plus sûrement, Joan est le petit-fils de Francesc et Stranea Massot qui avaient une maison dans le *fortalicium* (p.146), reconnue par Stranea en 1375[6]. Son père Joan et sa mère Jauma possédaient un mas et deux bordes à *Ripron* (p.255) qu'il abandonne pour les terres plus prometteuses de *Torrent d'Amunt*. Le 17/11/1455, il reconnaît sa *borda* et d'autres possessions dans un *capbreu*[7] établi pour le seigneur de Laroque Pere Galceran II de Castre Pinós.

Les biens de Joan Massot passent ensuite à son fils Francesc puis à son petit-fils Marturià qui, le 17/12/1504, reconnaît les tenir pour Pere Galceran IV de Castre Pinós. La propriété s'est considérablement accrue puisqu'elle compte, outre la *borda d'en Primadell*, la *masada d'en Cabanill* (p.308) et 13 pièces de terre.

DE MASSOT À BRISTOS : L' ÉNIGME

Le 27/04/1551 Bartholomeu Massot, fils de Marturià et d'Antonia, se marie avec Catherina, fille d'Antoni Pastor de Sainte Colombe, près de Thuir, et de Margarita. Suivant le contrat de mariage passé devant maître Martí Prats, Marturià et son épouse font donation à Bartholomeu de tous leurs biens présents et à venir, se réservant l'usufruit. De leur côté, les parents de Caterina lui font donation de 100 livres constituant sa dot ainsi que des vêtements : « *robo y jaquet de contray, gonella de pahonatxo, faldilles dencarnat tot de drap fi de Perpinyà ab fes garnitions de vellut fi*[8] [...] ».

Important tenancier de Laroque, Bartholomeu s'implique dans la vie du village dont il est consul en 1568 avec Galceran Cirera[9].

Puis les choses se gâtent brusquement. Suite à une réquisition du vicomte d'Evol, seigneur de Laroque, le 21/06/1574, Bartholomeu prend pour procureur Jaume Pi, notaire de Perpignan, qui lui-même, un mois plus tard désigne en son lieu et place un substitut, Stephane Azemar "*clericum*" de Perpignan.

Un procès a lieu devant l'*Audiencia Reial de Catalunya* dont nous n'avons trouvé aucune trace en dépit de nos recherches dans les archives de cette institution, tant à Perpignan qu'à l'*Arxiu de la Corona d'Aragó* à *Barcelona*. Nous savons seulement qu'à son issue, Bartholomeu perd la quasi totalité de ses biens qui sont vendus aux enchères. Pere Besach, tanneur de Perpignan, achète la *borda d'en Primadell*, Miquel Nouvila, curé de Laroque, une vigne de 1,5 ayminate et Pere Francesc Massot, fils de Bartholomeu, la maison que ce dernier possédait dans le village, rue qui va du *Portal Major* au château.

Bartholomeu ne conserve qu'une *garriga* au lieu-dit *Castellet* et une autre sur la route de *Sant Sebastià* au *Vilar*[10]. Ainsi dépouillé, le 1/01/1579, il afferme pour 4 ans une maison, des jardins, olivettes, vigne, châtaigneraie, pré et autres terres aux héritières du notaire Bonet de Palau qu'elles possèdent à Laroque et aux alentours. Le bail précise qu'il devra les cultiver conformément aux coutumes de bon "*pagès*", à savoir pour la vigne de « *morgonar, romegarar, scansellar, podar, cavar et llaurar*[11] [...] », et pour les olivettes de les labourer deux fois par an.

Pere Besach ne conserve pas longtemps la *borda* ; le 16/02/1582, il revend « *la casa e lo mas y cortal, prat y camp contiguos*[12] [...] » à Joan Bristos et à son frère Martí qui est verrier à Laroque.

Ces derniers reconnaissent ces biens à un *capbreu* de 1589 : « *Un mas lloch dit antigament Torrent demont ; un cortal contiguo al dit mas ; un quinta de 2 ayminates ab alguns olivers*[13] [...] », soit un ensemble d'une vintaine d'ayminates (environ 11 ha) situé entre le *còrrec de Sant Llorenç* et celui de la *Coma del Vern* [auj. de Durbau]. comprenant des champs (75%), dont deux en partie plantés d'arbres (oliviers, châtaigniers, noyers), des prés (15%), une jeune vigne "*mallol*" (5%) et un jardin.

6. A.D.P.O. 3 E40/1161.
7. A.D.P.O. 8 J 21.
8. A.D.P.O. 3 E1/2817.
9. A.D.P.O. 3 E2/875, notaire Pancraci Salvetat, Perpignan.
10. A.D.P.O. 8 J 23.
11. A.D.P.O. 3 E2/1192.
12. A.D.P.O. 8 J 22.
13. A.D.P.O. 8 J 23.

Pere Francesc Massot (vers 1552 - avant 1606)

Entre temps, le 1/02/1585, Pere Francesc Massot a racheté à Joan Llupia la vigne dont celui-ci a hérité de Miquel Nouvila provenant de la vente des biens de Bartholomeu[14]. Il la revend l'année suivante à Bertrand Bonet[15]. Au capbreu de 1589, il ne reconnaît donc qu'un seul bien, la maison du village provenant de la vente des biens de son père. En 1593, Pere Francesc est consul de Laroque avec Felip Pagès. Au mois d'avril, il participe à un conseil de l'Université pour décider du budget à allouer à ce dernier pour se rendre à *Barcelona* baiser les mains de la vicomtesse et du vicomte[16]. En 1597, il est membre du conseil de fabrique de l'église paroissiale.

LA "RECONQUÊTE"

Francesc Massot (vers 1585 - 1631)

Après le décès de son père, Francesc hérite de la maison du village. Le 30/11/1606, toujours sans terres agricoles, il prend en fermage avec sa mère Mado Caterina une propriété que Benet Llosa du Boulou possède à Laroque, consistant en : « *casa, vinyes, prat, horts y castanyeda*[17] [...] ».

Une liste d'évaluation des biens des habitants de Laroque du 24/01/1615, reflète la modestie du patrimoine de Francesc qui figure à la 61e place avec un revenu de 150 livres, le 1er étant Felip Pagès avec 3 000 livres.

Le 12/02/1616, il se marie avec Maria, fille cadette de Joan Soler propriétaire du *mas d'en Rancura* à *Torrent d'Avall* dont la fille aînée a épousé Joan Pere Pardinella.

La volonté de récupérer les terres perdues du *mas d'en Massot* reste ancrée chez Francesc. Le 17/03/1617, avec sa mère Mado Caterina, ils reconnaissent au terrier d'Honofre Sabater devoir faire « *tous les ans pour le jour de feste de St Pierre et St Feliu à dite marguillerie un censal* pension et rente annuelle d'1 livre 6 sols et de 26 Livres 15 sols monnoye d'argent de capital*[18] [...] ». Cet emprunt contracté auprès de l'église de Laroque leur permet de racheter des terres du *mas d'en Massot* que Francesc reconnaît quelques mois plus tard, le 7/07, au terrier d'Honofre Sabater : « *Une pièce de terre champ au dit terroir lieu nommé Terre Negre contenant 4 ayminattes confrontant avec le chemin allant du dit lieu au lieu del Vilar [...] [et] quelques propriétés qu'ont été avec la sus dite pièce de terre d'appartenance de la borde ou masada de Pierre Ramon [Pere Ramon] sous lesquelles propriétés la dite marguillerie reçoit tous les ans à perpétuité pour la Noël deux galzes d'huile de censive*[19] [...] ».

La *borda* de Pere Ramon rachetée par Bristos est toujours aux mains de ces derniers. Le 30/04/1617, au terrier d'Honofre Sabater, Montserrat Bristos « *comme tenant et possédant une borde et un quinta* », reconnaît avoir l'obligation « *de faire illuminer d'huile une lampe pendant le careme tous les ans à perpétuité à dite église [...] et est obligé donner et payer tous les ans pour la Noël à dite marguillerie 15 mitats d'oli bonne nette et lampant*[20] [...] ».

Le 29/09/1622, Francesc prend à nouveau en fermage un domaine à Laroque appartenant à Margarida Joli du Boulou de même nature que le précédent. Il semble qu'il s'agisse des mêmes biens que ceux de Benet Llosa dont aurait hérité ou qu'aurait acquis Margarida. Après la mort de Francesc, cette afferme sera reprise, en 1633, par Galderich Portaria le second mari de sa veuve Maria.

En 1631, Francesc contracte un nouvel emprunt auprès du « *recteur et du domer, prêtres et bénéficiers de l'église paroissiale Saint Pierre et Saint Feliu* [...] ». Le 4/01, par acte reçu par Blaise Canta, notaire de Perpignan, il reconnaît en leur faveur un censal de pension annuelle de 1 livre et 15 sols et de capital 35 livres en monnaie de Perpignan payable le jour de Noël[21]. Ce censal est assujetti à « *une borde que le dit Massot possède au terme du dit lieu nommé lo mas den Massot* [...] » .

Il ne peut s'agir que de la *borda* de *les Barones* car deux jours avant, le 2/01, Melchior Bristos avait reconnu, au *capbreu* réalisé par le notaire Honofre Sabater « *une métairie qui anciennement était nommée la métairie den Massot et avant de Pierre Perramo avec un pré [...], plus un cortal à côté de dite métairie* [...] ».

Francesc décède quelques mois plus tard, le 6/08, de la peste dont l'épidémie s'était abattue sur le Roussillon.

14. A.D.P.O. 3 E2/1196 f°41.
15. A.D.P.O. 3 E1/2723.
16. A.D.P.O. 3 E1/2734.
17. A.D.P.O. 3 E1/6336.
18. Archives privées Louis Montariol Bes †, acte de 1704.
19. Idem.
20. Idem.
21. A.D.P.O. 3 E3/772.

Généalogie simplifiée de la descendance de Francesc Massot

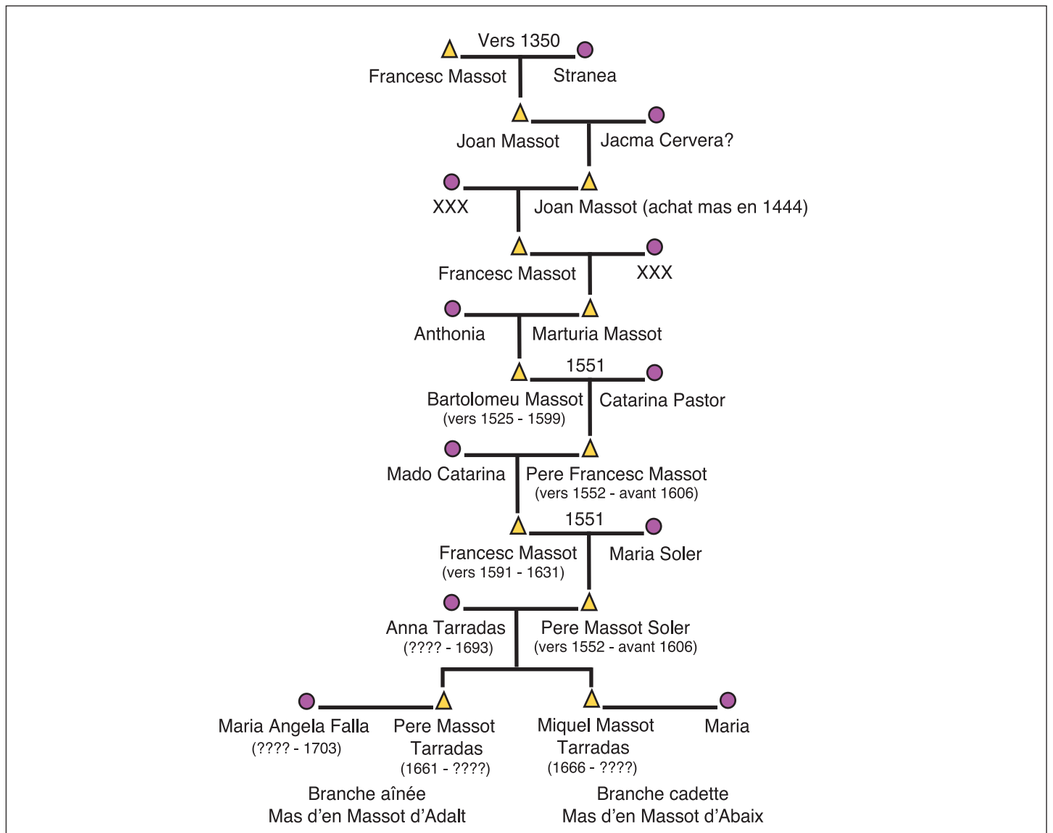

Pere Massot Soler (vers 1617 - 1671)

Pere poursuit le travail de reconquête entrepris par son père. Le 10/05/1635, le seigneur Hieronim Perarnau lui établit plusieurs pièces de terres à *Torrent d'Amunt* dont une « *desus* [fr. dessus] *lo mas de las Baronas* », une à la *Hera den Cadena*, et une autre sous *lo camp qui va a la jassa de dit Massot*. Ces terres seigneuriales renforcent l'hypothèse que le *mas de les Barone*s était aussi, comme son nom l'indique, propriété du seigneur.
Le 14/07/1638, par acte reçu par Jean Albafulla, notaire de Perpignan, il reconnaît à son tour le censal lié au *mas de les Barones*.
En mars 1645, il épouse Anna Tarradas d'Ortaffa[22].
En 1665, il reconnaît ses possessions dans le *capbreu* réalisé pour Josep Perarnau[23] :
– *Un mas dirruit [en ruine], lloch dit Torrent demont antigament anomenat lo mas de las Barones*.
– *Un prat a dit mas contiguo de 2 aym confronta ab dit mas y ab un correch que baixa de la font ferrera que passa desota lo mas y ab Melchior Carrera y Bristos*.
[Ces confronts situent bien le mas de les Barones, entre le còrrec de la Fontferrera et le mas d'en Massot / Bristos]
– *Una garriga a dit prat contigua costa amunt (2 aym)*
– *Un camp a dit mas contiguo (1/2 aym)*
– *Un camp y garriga dejus la Serra del Vilar (2 aym)*
Soit un total de 6,5 ayminates pour le *mas de les Barones*.

22. A.D.P.O. 3 E1/4386.
23. A.D.P.O. 8 J 25 f°87.

Pere déclare posséder aussi le *mas d'en Cabanill*, en ruine (p.308), avec ses terres (4 aym) que tenaient déjà ses ancêtres Marturià et Bartholomeu et qui a réintégré son patrimoine, ainsi qu'un champ / pré / garrigue, le *Prat de na Vendrella* de 11 aym, un champ à *Terra negra* de 8 aym et une vigne *al Perello* de 5 cartonates, soit un total de 30 ayminates (17 ha) reconquis à *Torrent d'Amunt*.
De son mariage avec Anna Tarradas, Pere Massot Soler a eu 7 enfants. Le 25/10/1671, malade, il dicte son testament[24] par lequel il fait de l'aîné des garçons, Pere Massot Tarradas, *l'hereu* et donne à ses autres enfants, Francisco, Miquel et Agna une somme de dix ducats à chacun. Miquel achètera des terres à 500 m au nord du *mas d'en Massot*, lieu-dit *la Coma del Vern*, et y construira un mas. Nous serons désormais en présence de deux *mas d'en Massot*, le plus ancien, au sud, sera désigné comme *mas d'en Massot d'Adalt* et l'autre, au nord, *mas d'en Massot d'Abaix* ou *d'Avall* (p.406).
Une question reste en suspens : a-t-il récupéré avant sa mort l'ancienne *borda d'en Primadell* encore aux Bristos ou juste après ? Nous l'ignorons mais savons que c'est chose faite en 1672, car le 2/04/1672, dans un *capbreu* réalisé par le notaire François Vernet pour l'église paroissiale Saint-Félix[25], sa veuve, Anna et son fils Pere Massot Tarradas, reconnaissent à la marguillerie l'obligation de fourniture d'huile liée à la *borda* et au *quintà* qu'avait reconnus Monserrat Bristos en 1617. Par ailleurs toujours en 1672, Joseph Barata dans sa reconnaissance de ses deux mas voisins, évoque la voie qui va de Laroque au mas de Pere Massot "*qui fuit Monserrati Bristos*[26]".

Pere Massot Tarradas (1661 - ????)

Deux générations ont suffi pour recouvrer la totalité du domaine perdu de *Torrent d'Amun*t, et même au-delà puisqu'il s'est agrandi du *mas de les Barones* et de ses terres.
Le 23/02/1703, Pere renouvelle la reconnaissance du censal acté par ses ancêtres pour le *mas de les Barones* « *aux révérents Bernard Candi prêtre et recteur de l'église paroissiale de Saint Pierre et Saint Feliu et Pierre Amiel aussi prêtre et domer de ditte église [...] avoir, tenir et posséder une borde ou metterie avec toutes ses terres [...] vulgairement nommé lo mas den Massot [...] sur laquelle borde ou metterie les dits recteurs recoivent annuellement un censal pension annuelle une livre quinze sols monnoye de Perpignan à raison de six reals plate la liure et de capital trente cinq liures de ditte monnoye*[27] [...] ».
Il reconnaît en outre devoir aux mêmes recteur et au *domer*[28] de l'église de Laroque 14 livres en monnaie de France sur le censal précédent et s'engage à payer ces sommes en retard le jour de la saint Michel.
Le 4/05/1704, Il renouvelle aussi la reconnaissance de l'autre censal dû « *tous les ans pour le jour de feste de Saint Pierre et Saint Feliu à dite marguillerie un censal pension et rente annuelle d'1 livre 6 sols et de 26 Livres 15 sols monnoye d'argent de capital*[29] [...] », ainsi que l'obligation de fourniture d'huile à l'église.
Concernant ce censal, il doit également des arrérages se montant à 66 livres qu'il s'engage à payer « *la moitié pour Saint Jean de juin et le restant moitié pour Saint Michel de setembre prochain* [...] ».
Ces deux reconnaissances de dettes pour un montant total de 80 livres traduisent les difficultés financières résultant des emprunts contractés pour récupérer les biens perdus par Bartholomeu.

DES MASSOT AUX BES

De son mariage, le 10/02/1682, avec Maria Angela Falla de la Roca, Pere a eu 6 enfants dont 4 filles. Les deux garçons étant morts en bas âge, c'est Thérèse Massot Falla, l'aînée des filles, la *pubilla**, qui hérite des biens familiaux.

Thérèse Massot Falla (1699-1782)

Le 14/11/1714, Thérèse se marie avec Pere Bes Reste d'une famille du village voisin de l'Albère. Comme il est coutume en pareil cas, l'époux voit le nom de son épouse qui est celui de la "*casa*" en l'occurence du mas, associé à son nom. Pere devient donc *Bes dit Massot* ou *Bes et Massot*.
Le 28/08/1750, elle reconnaît ses possessions au *capbreu* établi pour Théodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau :
« *Une métairie démolie à l'endroit nommé Torrens demont anciennement nommé lo mas de las Barones* » avec les mêmes terres reconnues par Pere Massot Soler en 1665, le *mas d'en Cabanill* et la « *la métairie d'en Massot*

24. A.D.P.O. 3 E1/3476.
25. A.D.P.O. 78 EDT 18, 1672. La page de ce *capbreu* consacrée aux reconnaissances d'Anna et Pere Massot a été arrachée. Son contenu nous est en partie connu grâce à un document de 1704 qui y fait référence (Archives privées Louis Montariol Bes †, acte de 1704).
26. A.D.P.O. 78 EDT 18.
27. A.D.P.O. 3 E3/77.2
28. *Domer* : en français marguillier "*chargé de la garde et de l'entretien d'une église*" (dic. Le Robert).
29. Archives privées Louis Montariol Bes †, acte de 1704.

et avant de Pierre Perramo [...] », avec à côté un *cortal* et un jardin, soit un ensemble de 36,5 ayminates se décomposant comme suit : prés (25%) ; champs (40%) ; garrigues (22%) ; bois (5%) ; divers [noisetiers, noyers et châtaigniers] (8%). Cette répartition reflète une activité basée sur la polyculture vivrière, l'exploitation forestière conséquente de la situation d'une partie des terres en zone de montagne et l'élevage.

Le 4/03/1724, pour faire face aux besoins financiers, Thérèse vend à pacte de rachat à Laurent Pardineille du *mas d'en Rancura*, l'importante pièce de terre de *Terra Negra* (8 aym).

Le 24/10/1773, Pere Bes et Massot achète à *Gerome* Cavaller de Villelongue « *une pièce de terre, partie champ partie olivette lieu-dit la Font d'en Falla, en bordure du correch de Sant Llorenç*[30] [...] ».

Du mariage de Thérèse et de Pere Bes Reste sont nés 5 enfants dont Pere Bes Massot (1723 - 1788) qui hérite des biens familiaux. En 1764, il épouse Thérèse Busquet Capdellaire qui lui donne un fille Catherine puis décède. Il se remarie avec Françoise Cabestany Pouges ; 10 enfants naîtront de cette union.

À l'automne de 1787, malade, Pere dicte son testament[31] :

« *L'an mil sept cent quatre vingt sept et le onzième jour du mois d'octobre dans la métairie de Pierre Bes pagès parroisse de La Roque d'Albera. Par devant nous curé de La Roque d'Albera et témoins bas nommés a été constitué en personne Pierre Bes dit Massot gisant en son lit malade de son corps, sain toute fois de ses sens et entendement, lequel a dit vouloir faire son dernier nuncupatif testament et a déclaré sa volonté dernière qui par nous curé sus dit a été rédigé par écrit à l'instant [...] :*

– *Je laisse et lègue à Françoise Cabestany mon épouse les aliments, le vêtement et entretien à l'égal de mon héritier pendant tout le temps de son veuvage à la charge pour elle de travailler pour l'héritier*
– *Je laisse et lègue à* ***Catherine Bes*** *ma fille et de Thérèse Busquet ma première épouse la somme de deux cents livres monoye de France laquelle somme lui sera payée le jour de son mariage avec quoy je l'institue mon héritière particulière*». Il en fait de même pour ses autres fils, Joseph, Sébastien, François et filles, Thérèse, Elisabeth, Maria, Rosa, Françoise, Cécile et Marguerite, tous nés de Françoise Cabestany sa seconde épouse, à qui il laisse et lègue *la somme de deux cents livres lesquelles leur seront payées le jour de leur mariage*.
– *Je laisse et lègue à tous et chacun de mes enfants susdits, tant fils que filles, les aliments, habits et entretiens nécessaires jusqu'à ce qu'ils se marieront, de plus la somme de trente trois livres à chacun pour leur habit nuptial à la charge pour eux de travailler pour le profit et l'avantage de l'héritier bas nommé.*
– *Et en tous uns autres biens meubles et immeubles voix droits et actions présents et à venir j'élis et institue mon héritier universel* ***Pierre Bes*** *mon fils et de Françoise Cabestany mon épouse actuelle pour en faire et disposer à ses volontés ; à la charge pour luy d'acquitter toutes les dettes, maux et charges de la succession* [...] ».

Pere Bes dit Massot meurt le 9/01/1788. L'*hereu,* Pierre Bes Cabestany, a alors 18 ans, Thérèse 20 ans, Catherine un peu plus, mais tous les autres frères et sœurs sont mineurs : le plus âgé d'entre eux, Joseph, a 16 ans et le benjamin, Sébastien, seulement 3 ans.

Un inventaire après décès des biens de Pere Bes dit Massot nous donne une idée précise de la réalité du *mas d'en Massot* en cette fin du XVIII[e] s. :

Immeubles

1° Un corps d'habitage ou maitérie composée de bâtisses, prés, vignes, olivettes, champs, jardins, bois, garrigues et autres terres cultes et incultes le tout situé sur le territoire de Laroque confrontant Paul Pardineille, le sieur Jean Baptiste Vigo, Joseph Massot, les communaux de Laroque et autres.

2° Une pièce de terre olivet de contenance de 63 ares située sur le même territoire à la partie dite Pla de les Olivedes confrontant Felip Tisané, Josep Fort, Louis Rocaries et autres

3° Autre pièce de terre olivet de contenance d'environ soixante trois ares située sur le même territoire à la partie supérieure du Pla des Olivedes, confrontant Joseph Pujas, François Py, les héritiers de Jean Madern et autres.

Bestiaux

Six bœufs ou vaches, cent cinquante moutons ou brebis, cent vingt chèvres ou boucs, vingt cochons de diverses tailles, deux ânes ou ânesses.

Mobilier

Trois tonneaux de capacité de douze hectolitres pris ensemble, trois auges de capacité prises ensemble de vingt cinq décalitres, trois casseroles de cuivre rouge, trois chaudrons dont un très grand, un moyen et un petit, une marmitte cuivre rouge, un seau cuivre rouge, un bassinoir cuivre rouge, trois poêles à frire, deux gardes robes bois de noyer, deux caisses de sapin, un grand coffre bois de noyer, un blutoir, une estagnère, un pétrain de bois de

30. A.D.P.O. 3 E30/91.

31. Archives privées Louis Montariol Bes †, testament du 11/10/1787.

Généalogie simplifiée de la descendance de Pere Massot

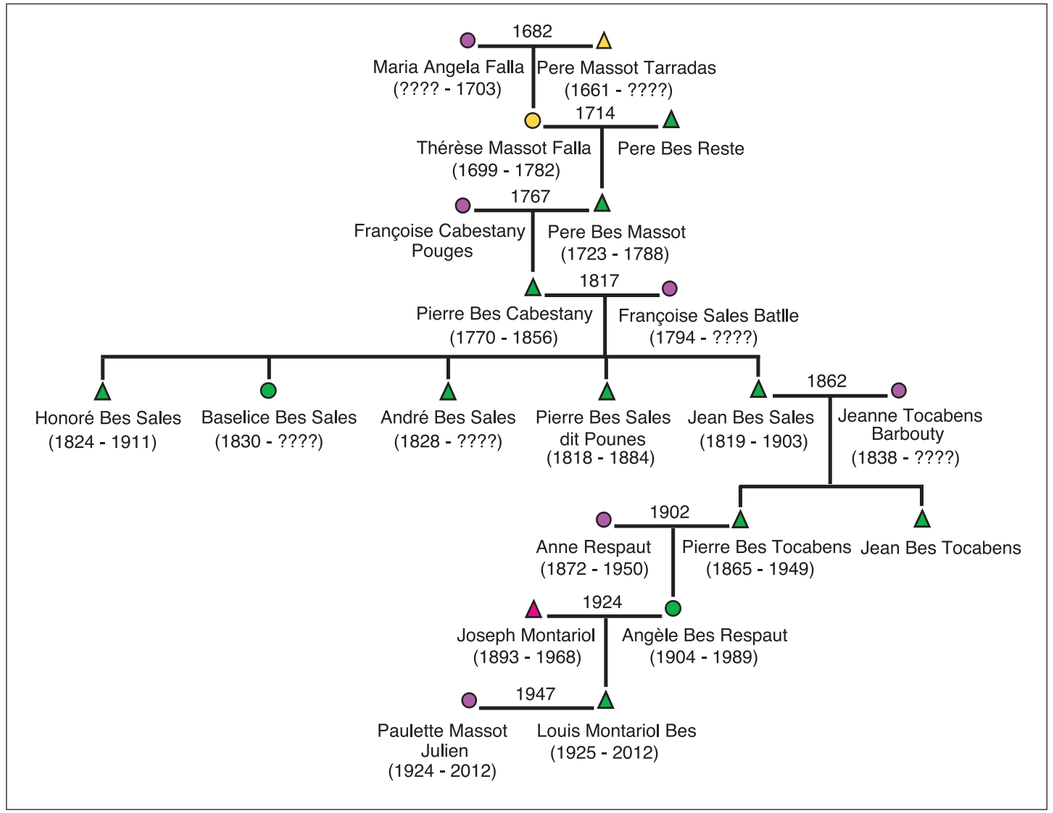

noyer, un coffre à farine dit arque, trois lits de bois de noyer, un lit à banc de sapin, quatre paillasses, deux matelas de laine, trois traversins de plume, cinq couvertures de lit en fil et laine, trente draps de lit en toile de ménage, douze nappes en toile de ménage, deux douzaine de serviettes de toile de ménage, une douzaine de torchons de toile de ménage, huit sacs de toile de ménage, trois douzaine de chemises de toile de ménage pour homme, une très grande table de sapin, une table moyenne bois de chêne, une petite table de sapin, deux bancs à dossier dits arcons dont un de bois de chêne et un de peuplier, huit chaises garnies de paille, quatre socs ou oreilles de fer, dix bêches de fer de diverses espèces, douze écuelles d'étain, douze fourchettes de cuivre jaune[32] [...] ».

Pierre Bes Cabestany (1770 - 1856)

Être héritier ne comporte pas que des avantages. En contrepartie, comme il est spécifié dans le testament, Pierre a obligation de nourriture et d'hébergement envers ses nombreux frères et sœurs. Joseph, Rosa, Cécile, Catherine, Thérèse, Marie et Élisabeth se marieront et recevront chacun leur legs. François, militaire, quittera la maison et Marguerite décèdera. Seuls restent à charge en 1817, Françoise et Sébastien. Les relations avec leur frère aîné sont tendues ; les griefs réciproques se multiplient jusqu'à aller devant le juge de Paix, le 5/01/1818, pour une tentative de conciliation qui échoue. Frères et sœurs portent alors l'affaire en justice ; le 13/11/1818, ils assignent Pierre Bes pour faire prononcer la « *nullité du testament* » et obtenir un supplément de légitime de telle sorte que « *que les biens meubles et immeubles délaissés à sa mort par le dit Pierre Bès Massot [...] seront partagés par égales portions*[33] [...] ». Le mois suivant, afin de mettre un terme à la situation conflictuelle avec son frère Sébastien

32. Archives privées Louis Montariol Bes †, inventaire après décès de Pierre Bes.

33. Archives privées Louis Montariol Bes †, acte du 13/11/1818.

et sa sœur Françoise et « *pour éviter des altercations haineuses*[34] », Pierre leur propose de leur donner par anticipation le legs qui devait leur être donné au moment de leur mariage « *à la charge par eux d'abandonner la maison du requérant et d'établir ailleurs leur domicile* ». Sans succès. L'affaire s'éternisera trois ans encore en justice jusqu'à ce qu'un accord entre les parties soit enfin trouvé .

Ce conflit est à resituer dans un cadre plus large d'évolution de la société entre 1788, moment du décès de Pierre Bes Massot, et 1817. Entre temps la déferlante révolutionnaire de 1789 était passée par là. Le Code civil, en 1804, a radicalement modifié les règles en matière de succession. Le partage égalitaire entre héritiers a fait voler en éclats, tout au moins dans le droit, la notion d'*hereu* qui prévalait jusqu'alors. Mais les réticences familiales à l'application du droit nouveau sont nombreuses et les tentatives de contournement multiples. Dans le cas présent, les frères et sœurs de Pierre Bes voulaient soumettre au droit nouveau, 30 ans après, un partage fait suivant la volonté de leur père, sur la base de l'ancien droit qui alors faisait loi. S'ils n'ont pas obtenu gain de cause sur la nullité du testament, ils ont néanmoins amélioré le sort qui leur avait été promis.

En 1813, le cadastre napoléonien permet d'avoir une connaissance précise de la structure de l'exploitation. Le *mas d'en Massot de Dalt* est alors une propriété de 40 ha 29 a. se répartissant comme suit :

Terres (champs)	7 ha 77 a	19%	Jardin	0 ha 05 a	0,5%
Pâtures (et prés)	16 ha 58 a	41%	Olivettes	1 ha 15 a	3,0%
Bois	13 ha 34 a	33%	Vignes	1 ha 39 a	3,5%

Comparée à la répartition de 1750, on constate une inversion des surfaces, terres / champs d'un côté et pâtures / prés de l'autre, qui traduit une forte progression de l'élevage au détriment des cultures qui restent basées sur les céréales. Celles de la vigne et de l'olivier, avec chacune environ 3% de la surface, sont encore bien modestes par rapport à l'ensemble de la commune de Laroque où elles représentent en 1822, chacune environ 25%, ce qui s'explique par la situation du mas dans la zone interface piémont - montagne.

En 1817, Pierre Bes Cabestany épouse Françoise Sales Batlle. À la mort de son père Jacques Sales, elle hérite du 1/4 du *mas del Gascó* (p.424) et de ses terres en bordure de la Rivière de Laroque qui viennent accroître le patrimoine de Pierre Bes ; en outre, il rachètera 1/4 supplémentaire à son beau frère Jean Sales Batlle.

Cinq enfants sont nés de l'union de Pierre et Françoise : 4 garçons, Pierre (1818), Jean (1819), Honoré (1824) et André (1828) et une fille Baselice (1830). L'aîné, Pierre Bes Sales dit Pounes étant handicapé suite à une poliomyélite, c'est à Jean, son frère cadet, que Pierre Bes lègue par testament, le 16/07/1845, « *à titre préciput le quart de la totalité biens meubles et immeubles qui composeront [sa] successsion* [et à son épouse], *l'usufruit de la moitié de [son] entière hérédité*[35] [...] ».

Pierre Bes Cabestany meurt le 4/01/1856. Sa succession se fait trois ans plus tard, le 2/11/1859 en l'étude de Faustin Aymon, à Argelès-sur-Mer, en présence de sa veuve et de ses trois fils vivant tous les quatre à la métairie, de son autre fils Honoré domicilié à Laroque et de sa fille Basélice épouse de Georges Mixeu.

Jean Bes Sales (1819 - ?), Pierre Bes Sales (1818 - 1884), André Bes Sales (1828 - ?)

Le mas connaît sa première grande division. Jean et Pierre se partagent l'essentiel des terres ainsi que les bâtiments : Jean reçoit la bâtisse d'en bas appelée *mas Bes* (ancien *mas de les Barones*), cadastré 453 ; Pierre celle au-dessus, *lo mas Grané*, (ancienne *borda d'en Primadell*), cadastrées 456 ; André, la troisième bâtisse, le *mas Casot* (au sud de la précédente) cadastré 455 et la moitié du *mas del Gascó* avec ses terres, héritée de sa mère. Honoré et Baselice ne reçoivent pas de terres, mais de l'argent de leurs trois frères : 1 500 francs pour le premier et 4 000 pour la seconde. Honoré a été pénalisé pour une histoire de service militaire : tiré au sort pour accomplir un service de 7 ans, il s'était fait remplacer moyennant 1 400 francs or, somme qui correspondait plus ou moins à sa part d'héritage.

Entre 1859 et 1880, Jean et Pierre s'attachent à développer leur patrimoine foncier par l'acquisition de plusieurs terres, toujours sur la commune de Laroque mais dans la partie plaine, lieu de culture de la vigne alors en pleine expansion. Pierre achète 4 vignes à *la Gavarra*, au *Puig d'en Trilles* et à *la Barnède* [*Verneda*] ; Jean investit également dans la zone de *la Gavarra* à la fois en terres, mais aussi en immobilier par le rachat d'une partie des bâtisses du *mas d'en Costa* (p.366).

Pierre dit Pounes décède en 1884. Célibataire, sans enfants, ses biens sont partagés entre ses quatre frères et sœurs.

Son frère Jean Bes Sales s'était marié en 1862 avec Jeanne Tocabens Barbouty qui lui a donné deux fils, Jean et Pierre.

34. Archives privées Louis Montariol Bes †, acte du 2/12/1818.

35. Archives privées Louis Montariol Bes †, testament de 1845.

Pierre Bes Tocabens (1865 - 1949)

Le 3/03/1911, Pierre rachète trois terres à son cousin Joseph Bes Barbouty, le fils d'Honoré Bes Sales et s'attache à remembrer les bâtisses du mas où il vit avec son épouse, Anne Respaut (1872 -1950) et leur fille Angèle née en 1904. Mais, devant les faibles revenus qu'il tire de son mas, il choisit de le quitter, en 1912, pour venir s'installer avec son frère Jean, dans une maison du village, route de Villelongue. Ils se consacrent tous deux à l'exploitation de leurs vignes, de loin plus rentable. Ils mettent le mas en fermage à Raphaël Pol, qui vit dans la bâtisse d'en bas (l'ancien *mas de les Barones*) avec son épouse Séraphine et leurs 9 enfants.

Angèle Bes Respaut (1904 - 1989)

La fille unique de Pierre, hérite à la mort de son père en 1949 de l'intégralité de son patrimoine dont le mas. Mais c'est au village qu'elle poursuit sa vie après son mariage avec Joseph Montariol, propriétaire viticulteur, descendant d'une lignée de meuniers originaires du Vallespir, arrivés à Laroque au début du XVIII[e] s. (p.139).
Après la dernière guerre et le départ de Raphaël Pol, les bâtiments du *mas d'en Massot de Dalt,* appelé aussi *mas d'en Bes*, sont à l'abandon, tandis que ronces et maquis envahissent les champs.

VERS UNE AUTRE DESTINÉE

Louis Montariol Bes (1925 - 2012)

Fils unique de Joseph et d'Angèle, Louis vient, dès sa majorité, prêter main forte à son père pour l'exploitation viticole. Cette activité le conduit régulièrement sur l'unique parcelle de vigne, la *vinya vella,* de la propriété maternelle, la plus haute de toute la commune de Laroque, à 233 m d'altitude.
Mais le mas s'avère plus une charge qu'une source de revenus. Sur les 30 ha 51 ca de superficie, les bois d'un faible rapport, ont phagocyté l'ensemble, au point de représenter plus de 85% de la surface :

Bois 26 ha 09 a (85,5%) / Terres 2 ha 89 a (9,5%) / Prés 97 a (3,0%) / Vigne 46 a (1,5%) / Jardin 10 a (0,5%).

Le terrible hiver 1956, fatal pour les quelques oliviers encore en production, sonne le glas. L'année suivante, décision est prise par la famille Montariol Bes de se séparer des bâtisses aux poutres, chevrons et planchers rongées par les termites et menaçant ruine. Ayant eu connaissance de sa mise en vente, Maurice Mahé, un breton, et son épouse catalane ont un coup de cœur et deux mois plus tard, en septembre 1957, ils signent l'acte d'achat du mas et d'une partie de ses terres, soit 5 ha 05a 75 ca.
Au fil des années, Louis Montariol Bes vendra progressivement le reste des terres, les unes à Maurice Mahé et d'autres, en 1964, à Jean Robert Alazet, le promoteur du Domaine des Albères, et en 1968 à la SCI "Mas Durbou".

Famille Mahé

Maurice et Marie Noëlle Mahé s'attacheront tout au long de leur vie à rénover les bâtiments et à remembrer leur domaine en rachetant des parcelles dispersées aux mains des nombreux héritiers de Honoré Bes Sales : la veuve de Jean Bes Tocabens, Henri Bes, Joseph Raboujet, François Bes Llosa, Bonaventure Sobraquès et Jean Bosch.
Après leurs décès, c'est d'une propriété d'environ 30 ha qu'héritent, en 2006, trois de leurs enfants, Joël, Bénédicte et Sylvie. Ces dernières se partagent l'ancien *mas de les Barone*s (n° 453 du plan cadastral napoléonien - p.299) et Joël reçoit l'ancienne *borda d'en Primadell* (n° 456) et le *mas Casot* (n° 455). Il décède en 2018 et ses deux immeubles avec les terres afférentes passent à ses héritiers qui les ont vendues en 2021.

Mas d'en Cabanill

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 30.24" N - 2° 54' 46.10" E

Selon les données documentaires, ce mas était situé sur ce qui est aujourd'hui la piste D.F.C.I haute du Domaine des Albères qui rejoint la *font dels Simiots*. À l'ouest et très près du *còrrec de la Fontferrera*, des fragments de tuiles courbes, deux morceaux de verre de facture ancienne et des traces de murs arrasés témoignent d'un ancien habitat que nous pensons être le *mas d'en Cabanill*.

HISTOIRE

La première mention de l'anthroponyme Cabanill remonte à 1375 lorsque Pere Ramon reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí[36], tenir deux terres lieu-dit *la Vena* dont l'une confronte le *Quer* [fr. rocher] *Cabanill*. En 1444, elles passent à Joan Massot lorsqu'il rachète à Pere Ramon la *borda d'en Primadell* (p.299).

En 1504, Marturia Massot, petit-fils de Joan, les reconnaît comme faisant partie d'une *borda* désignée comme : "*la masada dita den Cabanill*[37]". La déclaration de Pere Massot Soler au *capbreu* de 1665 fait état d'un mas en ruine et précise sa localisation « *dit lo mas den Cabanill dirruit, mes alt del demont dit correch, amont de la font ferrera enues orient [...] confronta ab dit correch de la font ferrera*[38] [...] ».

Les reconnaissances de Pere Massot Tarradas en 1699 et de Thérèse Massot veuve Bes en 1750 reprennent les mêmes termes en français : « *une métairie démolie dite d'en Cabanill, plus haut de la pièce ci-dessus ["dessus la serra del Vilar"] avec une pièce de terre partie bois, partie champ et partie garrigue a coté du casal de contenance de quatre ayminates confrontant d'orient avec le correch de Font ferrera, d'occident, septentrion et midy avec les garrigues du seigneur*[39] [...] ».

En 1803, souhaitant construire un *cortal*, Pierre Bes Cabestany, héritier du *mas d'en Massot d'Adalt* expose au préfet qu'il est « *propriétaire d'une terre partie bois, partie champ, partie garrigue, avec une métairie démolie dite den Cabanill, le tout situé au terroir de La Roque, de contenance d'environ deux cent cinquante deux ares, confrontant d'orient avec le correch dit de font Ferrera, d'occident, septentrion et midi avec les garrigues du seigneur. Il voudrait établir sur cette terre une bergerie ou cortal. Mais le maire de La Roque s'y oppose et lui a même déclaré qu'il le ferait démolir si l'exposant entreprenait de le bâtir. Le maire prétend que la terre de l'exposant dépend des communaux de La Roque, mais il se trompe*[40] [...] ».

Pierre Bes justifie sa demande en produisant les extraits des précédents *capbreus* et celui de la reconnaissance que lui-même a faite en « *novembre 1788 au terrier retenu par Serra notaire. La terre dont il s'agit est le sixième article des actes ci-joints. On peut se convaincre de son identité par les confrontations. La terre est d'ailleurs bodulée, et l'a toujours été, et les confrontations ont toujours été les mêmes. Rien ne saurait donc s'opposer à ce que l'exposant exerce librement sur cette terre son droit de propriété. Il conclut à ce qu'il lui soit permis d'établir un cortal sur la terre à lui propre, ci-dessus désignée* [...] ».

Le 22 fructidor de l'an 11(9/09/1803), le préfet communique cette demande au maire de Laroque qui se rend sur les lieux « *assisté du citoyen Pierre Macabiès, membre du Conseil Municipal et Raphaël Durand cultivateur [...]. Après avoir bien examiné le terrain* [ils ont] *reconnu qu'elle ne pouvait être construite* [...] » et lui suggère de la faire à un autre endroit (p.442.), ce que Pierre Bes accepte.

Ce contentieux accrédite le fait que le *mas d'en Cabanill* était situé à la limite actuelle entre le domanial et les propriétés privées, fixée en 1813 au cadastre napoléonien. Celle qui avant séparait "*les garrigues du seigneur*" des terres du mas était différente comme le prouve les différentes reconnaissances présentées par Pierre Bes.

Déjà en ruine en 1665, l'abandon du mas pourrait remonter au XV^e^ s. ou au XVI^e^ s.

36. A.D.P.O. 3 E40/1161.
37. A.D.P.O. 8 J 22 f°89.
38. A.D.P.O. 8 J 25 f°87.
39. A.D.P.O. 8 J 32 f°509 et 512.
40. Archives privées Louis Montariol Bes †.

Borda de la Comta

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 54" N - 2° 55' 04" E

Le mas se situait à l'ouest du *Puig de na Capsala* [auj. *Catzana*], à 182 m d'altitude, entre le *còrrec de la Fontferrera (rive droite)* et le vieux chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* qui mène au *mas d'en Massot d'Adalt*. Il était voisin du *mas d'en Barata*, à 100 m environ au nord-ouest.

DÉSIGNATION

XIV^e^ s. "*borda la Comtha*", XV^e^ s."*borda de la Comta*", XVI^e^ s. "*borda de la Compta*", XVII^e^ s. "*mansata de Na Compta*".

HISTOIRE

Sa première mention date du 28/03/1375 lorsque Laurens Comtes reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *unam bordam vocatam la Comtha in territori castri et adjecencia Sancti Felicis*[41] [...] ».

Laurens Comtes pourrait être le fils ou le frère de Guillem Comtes qui la même année reconnaît la *borda* voisine *d'en Oliba* (*mas d'en Barata*).

En 1455, Francesc Figuera « *de mansis Torrentibus superioribus* » reconnaît tenir cette *borda* pour Gaspar de Sant Martí : « *facio dicto nobili domino de censu pro quandam borda afranqueta mea vocata de la Comta*[42] [...] ». Il possède aussi celle *d'en Oliba*.

Ces deux mas passent ensuite à sa fille Saurina, épouse de Guillem Comes, tisserand de Laroque, qui reconnaît la *borda* en 1504 : « *facio dicto nobili domino* [Pere Galceran IV de Castre Pinós] *de censu pro quandam borda afranqueta mea vocata de la Compta*[43] ».

À partir de là, le destin de cette *borda* est indissociable de celui du *mas d'en Barata* (p.310). L'ultime reconnaissance que nous possédons est à l'initiative de Joseph Barata Saguer, *major*, qui déclare en 1672 tenir pour l'église paroissiale Saint-Félix les deux mas contigus :

« *duas mansatas contiguas sitas in terminis dicti loci de la Rocha in decimario Sancti Fructuosi de la Rocha Vella cum suis quintatis et fematis loco dicto Torrent de Mont quarum un erat vocata de na Compta confrontat [...] la via qua itur de loco de la Rocha ad mansum Petri Massot qui fuit Monserati Bristos, cum alia via qua ab eodem loco tenditur a la Coma de la Manyera o Vaca Espallada, cum correcho capella Sancti Laurenty, cum tenentia dicti Petri Massot, [...]et cum via publica qua itur de dicto loco de la Rocha ad locum de Vilarit*[44] [...] ».

Puis plus rien, ce qui sous entend que ce mas est déjà en ruine. Son souvenir perdure au *capbreu* de 1750 dans la déclaration d'Honoré Pardinella qui reconnaît entre autres : « *une pièce de terre, champ au terroir du dit lieu à l'endroit nommé lo mas de na Compta ou dessus Terra negra*[45] [...] ». Ultime mention.

En 1813, au cadastre napoléonien, ce n'est plus qu'une parcelle de 39 ares, lieu-dit "*Poux la Quaxado, n° 486, Bois*". On la trouve sous la même désignation dans le relevé cadastral de Paul Carrère Pardineille en 1890.

Au début du XX^e^ s., la fille de ce dernier, Victorine Carrère Garry en hérite, puis son fils Jean-Marie Pierre Carrère qui vend la parcelle nouvellement cadastrée C 1281 à Maurice Mahé alors propriétaire du *mas d'en Massot d'Adalt*. À sa mort, elle passe à ses héritiers qui l'on récemment vendue.

Des sondages archéologiques menés dans les années 1990 par Olivier Passarius ont permis de retrouver ce mas qui laisse quelques bases de murs émerger de la végétation. Ces rares vestiges ont été désignés sous le nom de « *Puig de la Caxane II - ferme du Haut moyen-âge à l'Epoque moderne*[46] [...] ».

41. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°10v.
42. A.D.P.O. 8 J 21 f°84.
43. A.D.P.O. 8 J 22 f°69v.
44. A.D.P.O. 78 EDT 18.
45. A.D.P.O 8 J 32 f°577.
46. D.R.A.C. Languedoc-Roussillon, Patriarche : listing des sites archéologiques de la commune de Laroque-des-Albères.

Mas d’en Barata

Le mas d’en Barata, 2009

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 52” N - 2° 55’ 07.82” E

Le mas se situe au sud du *Puig de na Capsala* [auj. *Catzana*], à 191 m d’altitude, rive droite du *còrrec de Na Manyera* (p.298) en amont de sa confluence avec le *còrrec de la Fontferrera*.

DÉSIGNATION

XIV^{e} / XV^{e}s. “*borda d’en Oliba*”, XVI^{e} s. / XVII^{e}s. “*mas d’en Torrent y d’en Figueres*”, XVIII^{e} s. / XIX^{e} s. “*mas d’en Barata*”, XX^{e}s. “*mas Cremat*”.

HISTOIRE

La première mention de ce mas date du 9/05/1375 lorsque Guillem Comtes reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *unam bordam vocatam d’en Oliba in mansis de torrentibus superioribus [...] quoddam caput mansum cum quibusdam quintanis* [confrontant] *in tenentia Petri Raymundi et Sancti Laurentii*[47] [...] ».

En 1455, Francesc Figuera « *de mansis Torrentibus superioribus* » reconnaît tenir ce manse pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *quantam mansatam afranqueta vocata la Holiba*[48] ». Sa fille Saurina, épouse de Guillem Comes, en hérite et le reconnaît en 1504 : « *facio dicto nobili domino* [Pere Galceran IV de Castre Pinós] *pro quandam mansatam afranqueta vocatam la Oliba*[49] [...] ».

Ensuite, plusieurs générations de Ramonell se succèdent, Garaldi et Joana, puis leur fils Antich et leur petite fille Clara Ramonell. Cette dernière se marie avec Sebastià Battle qui reconnaît en 1594, comme usufruitier des biens dotaux de sa femme : « *quendam mansum [...] antiquitus vulgo dictum lo mas den Torrent y den Figueres situm eisdem terminis loco dicto entre lo mas den Massot y lo correc de Sant Llorens*[50] [...] ».

47. A.D.P.O. 3 E40/1161, f°10v.

48. A.D.P.O. 8 J 21 f°84.

49. A.D.P.O. 8 J 22 f°69v.

50. A.D.P.O. 8 J 24 f°110.

Généalogie simplifiée des familles Ramonell / Bonet / Barata

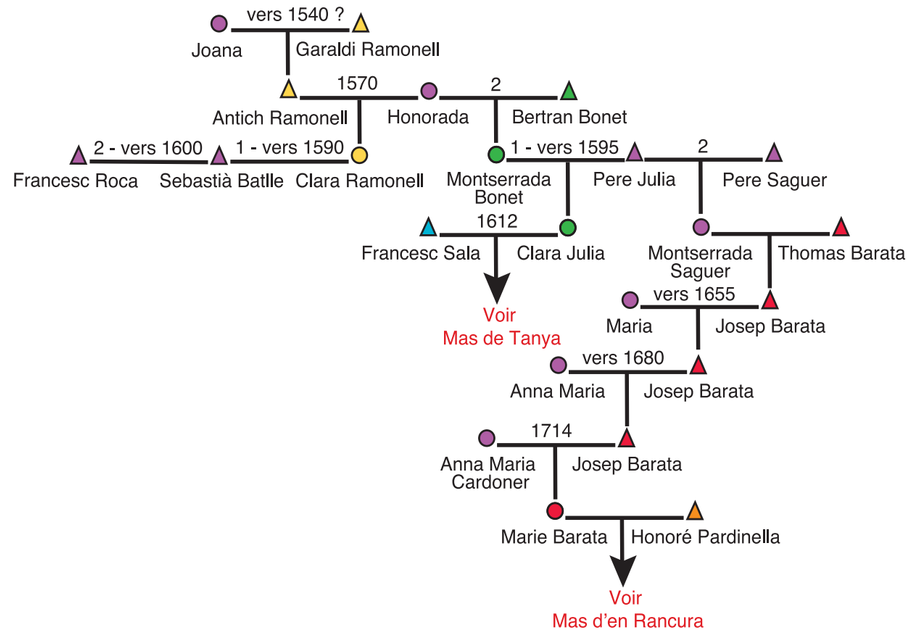

En 1622, c’est un mas en ruine que reconnaissent, chacune pour moitié, Montserrada Saguerra et Clara Sala, mère et fille : « *un mas casi despallat entre lo mas den Massot y lo correch de St Llorens ab algunes feixedes o pesses de terra contigues de sinc ayminades afronta ab lo correch de St Llorens y ab lo correch de la Manyera*[51] [...] ». Montserrada Bonet, appelée Saguer(ra)[52] du nom de son second mari Pere Saguer, est la fille de Bertran Bonet et d’Honorada, mariée en premières noces avec Antic Ramonell ; elle est donc la demi-sœur de Clara Ramonell. De son premier mari, Pere Julia, Montserrada avait eu une fille, Clara Julia Bonet, qui s’est mariée avec Francesc Sala, d’où Clara Sala (p.381).

Famille Barata

Le mas passe ensuite à sa fille Montserrada Saguer Bonet qui épouse Tomàs Barata. Veuve de ce dernier, elle reconnaît au *capbreu* de 1665 : « *un mas antigament dit lo mas den Torrent y den Figueres entre lo mas den Massot y lo correc de Sant Llorens al alguns bocis de terra o feixas contiguas a dit mas de sinch ayminadas, confronta ab lo cami qui de la Rocha al Vilar [...] y ab lo correch de na Manyera*[53] [...] ».

En 1672, leur fils Josep Barata Saguer reconnaît ce mas, toujours en ruine, pour l’église paroissiale Saint-Félix[54].

En 1678, il agrandit ses propriétés par une donation de Brigita Anglada i Sala d’une terre dans la zone de *Sant Llaurens* et par l’achat à son cousin Josep Sala de terres du mas que ce dernier avait hérité de la moitié de sa grand-mère Clara : quatre *feixes* de terre contigües lieu dit *Puig de Na Capsala* et un champ de six cartonates qui confronte le *còrrec de Sant Llaurens*[55].

En 1688, son fils du même prénom, dit *major*, reconnaît ses possessions pour le seigneur Antoni Perarnau : « *un mas casi dirruit antigament dit lo mas den Torrent y den Figueras entre lo mas den Massot y lo correch de Sant Llorens*[56] [...] ».

51. A.D.P.O. 8 J 27, f°24.

52. Il est de coutume de féminiser le nom du mari pour désigner son épouse.

53. A.D.P.O. 8 J 25, f°82.

54. A.D.P.O. 78 EDT 18.

55. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014, p.135.

56. A.D.P.O 8 J 31 f°26v.

Au premier plan le cortal ; derrière, l'habitat

Le fils de ce dernier dit Josep Barata *menor*[57] se marie en 1714 avec Anna Maria Cardoner de *Sant Climent Sescebes*, village du versant sud de l'*Albera* (*Principat de Catalunya*). Tous deux décèdent prématurément et c'est le grand-père, Josep Barata *major*, âgé de 76 ans, qui, en 1733, donne son consentement au mariage[58] de sa petite-fille Marie Barata Cardoner avec Honoré Pardinella Sensavi et la fait héritière du mas qui entre ainsi dans cette famille propriétaire du *mas d'en Rancura* à *Torrent d'Avall* (p.285).

Famille Pardinella (Pardineille)

En 1738, Laurens Pardinella, père d'Honoré, achète à Narcis Forcade une terre garrigue de 1 ayminate entre le mas et la chapelle Saint-Laurent et en 1749, Honoré achète à sa cousine germaine Marie Grace Pardinella Rigall épouse Bagata, une garrigue à "*Saint Laurent de Rocavella*" de 6 cartonates. Par ces deux achats[59], les Pardinella confortent leurs propriétés dans le secteur du *mas d'en Barata*.

Au *capbreu* de 1750, Honoré reconnaît : « *une métairie den Torrent et den Figueres entre la métairie den Massot et lo correch de Saint Laurens avec quelques petits champs ou feixas attenantes de contenance de cinq ayminattes de terre confrontant [...] d'occident lo correch de la Manyera, le chemin qui va de la Roca al Vilar [...] Plus une pièce de terre champ à l'endroit nommé dejous* [fr. dessous] *lo mas de na Compta ou dessus terra negra de contenance de deux ayminattes [...] Plus une pièce de terre anciennement pré dessous la metairie den Massot de contenance de demi ayminattes [...] Plus une pièce de terre pré de contenance de trois cartonattes de terre dessus la métairie den Massot*[60] [...] ». En tout environ 8 ayminates (5 ha).

De son mariage avec Marie Barata, Honoré a eu 7 enfants, dont Paul, l'aîné et héritier. En 1762, à Prats-de-Mollo, il épouse Catherine Boxeda Alis qui lui donnera 4 enfants : Thérèse, Paul, Jacques et Honoré Pardinella Boxeda. Nous ignorons la date du décès de Paul (le père), mais elle se situe avant 1788, car le 20/02 de cette année là, Honoré, l'*hereu*, est déjà qualifié de *pagès*, c'est-à-dire qu'il a pris possession de son héritage. Deux ans plus tard il se marie avec Françoise Maler Julia de Calmeilles.

57. *Menor*, mineur par opposition à *Major*, majeur, expressions utilisées pour désigner le fils et le père lorsque les prénoms sont les mêmes.

58. Archives privés famille Pardineille.

59. Idem.

60. A.D.P.O. 8 J 32 f°576.

Le mas d'en Barata dans la tourmente révolutionnaire

Après l'exécution du roi, le 21/01/1793, la Terreur se déchaîne et la guerre s'engage entre la France et l'Espagne. Fidèles à leurs convictions royalistes, Honoré, ses frères Paul et Jacques et leur oncle Narcisse, émigrent vers le *Principat de Catalunya* (p.289).

Honoré décède le 12/06/1799 à *Sant Climent Sescebes* où il avait trouvé refuge dans la famille de sa grand-mère. Son exil avait entraîné l'aliénation de ses propriétés ; contrairement à beaucoup d'autres Biens nationaux, elles ne seront pas vendues aux enchères, mais mises en fermage à partir du 12 Germinal de l'an 3 [1/04/1795]. Sa mère d'abord, Catherine Pardinella née Boxeda puis son épouse Françoise Pardinella née Maler seront fermières du "*mas den Barate, métairie et terres, 12 ayminates*".

Il faut cependant attendre la Restauration et la loi du 5/12/1814 qui restitue les biens confisqués et non vendus, pour permettre à Françoise Maler de rentrer en possession du mas et des terres.

Des Pardineille aux Carrère

Le 15/05/1822, Françoise Maler, procède au partage de ses biens entre ses deux enfants[61]. Son fils Paul Pardineille Maler hérite entre autres du *mas d'en Barata*. De son union avec Marianne Bocamy Ribes, Paul a eu 3 enfants : Honoré (1814), Marianne (1822) et Paul Pardineille Bocamy.

Paul meurt le 2/07/1833. La masse de ses biens à partager entre ses enfants permet de connaître la structure foncière du *mas d'en Barata* au moment de son décès. Il comprend :

« *Les locaux de la métairie Barate ; bois de liège dit la Catxane ; bois dit rourède ; châtaigneraie dite "Barate" traversée par un ravin dit baque aspaillade*[62] *; champ dit mas den Barate ; bois del Clapet ; terrain aquatique dit fount den faille avec champ et bassin du même nom ; bois dit terre Roig ; bois et garrigue "Sant Llaurens", traversé par le ravin dit Galici ; terrain dit plane del Bosch ; des ruines de bâtisses dites Casal de baix Galici ; patûre dite Camp Llarg et Roch Fabré ; châtaigneraie dite de chambou ; terrasse den Fabré ; et enfin sommet dit pouig den Serre*[63] [...] ».

Si jusqu'alors l'intégrité des propriétés des Pardineille avait pu être préservé, c'en était fini. Les dispositions successorales du Code civil de 1804 allaient produire leur plein effet, conduisant au partage de la succession de Paul, premier pas d'un démembrement progressif, et ce malgré un nouveau double mariage frère sœur : en 1835, Honoré Pardineille Bocamy épouse Thérèse Carrère Noell et en 1841, sa sœur Marianne se marie avec Jean Carrère Noell frère de Catherine.

Honoré avait déjà reçu par préciput 1/4 des biens, comprenant plusieurs terres et toute la propriété dite *l'Asparraguere*. Les 3/4 restant demeurent 8 ans en indivision entre Honoré, son frère Paul et sa sœur Marianne. Le partage a lieu le 22/09/1841. La masse est divisée en trois lots tirés au sort. Le numéro 3 revient à Paul Pardineille Bocamy. Outre une partie des locaux du *mas d'en Rancura* et des terres, il comprend le *mas d'en Barata* :

« *Les batisses de la métairie Barate, le bois dit roureda, la châtaigneraie Barate traversée par un ravin dit Baque Aspaillade, le champ dit mas den Barate, le champ dit fèche den Clapel, le tout confrontant le ravin de la fount den faille [...], le terrain dit soula del Puig de la Catzane* [...] ».

Paul Pardineille Bocamy partira vivre à Philippeville en Algérie. N'ayant aucun intérêt pour sa part d'héritage, il l'échangera, le 23/03/1846, avec Jean Carrère, Jean Carrère Noell époux de sa sœur Marianne Pardineille et Thérèse Carrère Noell veuve d'Honoré, contre un champ à Perpignan provenant de la succession de Pierre Noell grand père maternel de Jean et de Thérèse. Dans le cadre de cet échange, le *mas d'en Barate* et ses terres vont à sa sœur Marianne et son mari Jean Carrère. En 1890, leur fils Paul Carrère Pardineille en est propriétaire.

La surface au sol du mas est de 280 m^2, elle se décompose en trois parties : l'habitat, un *cortal* attenant et une cour entourée de murs. L'habitat se développe sur trois niveaux, un sous-sol, un premier étage où l'on accède par un escalier extérieur en pierres et un deuxième étage.

La superficie des terres est de 4 ha 93 a, dont : champs 2 ha 09 a, bois 1 ha 88 a, pâtures 93 a, jardin 2 a.

Au début du XX^e s., la fille de Paul Carrère Pardinella, Victorine Carrère Garry en hérite, puis son fils Jean-Marie Pierre Carrère (1917 - 2011). Avec lui s'achève la "dynastie" des Pardineille Carrère sur le mas qu'il vend à un dénommé Molins qui le revend à un Belge.

Maguy Cases l'achète en 2005. Elle est l'actuelle propriétaire de ce mas en ruine que Jean-Marie Pierre désignait sous le nom de "*mas Cremat*", signifiant sa destruction par un incendie.

61. A.D.P.O. 3 E 58/32.

62. Autre nom du *còrrec de Na Manyera* ou *ravin de Moussou*.

63. Archives privés famille Pardineille, acte de partage de 1841.

Mas de Terrats

Contrairement aux hameaux de *Tanyà, Torrent d'Amunt* et *d'Avall, Rocavella* et *Riuo Profundo [Ripron]* dont les noms sont présents dans les chartes carolingiennes, ceux de *Terrats* et d'*Aganix* n'apparaissent qu'à la fin du XIV^e^ s. Ils sont certainement plus anciens, mais leurs premières mentions restent à découvrir. *Terrats* correspondrait au *Villare Castellani* / *Donati* de ces mêmes chartes (p.27).

Large zone du piémont à l'est du noyau villageois, *Terrats* s'étend, d'ouest en est, du *còrrec de les Blanques* / *les Relles* jusqu' à la limite des communes de Laroque et Sorède et, du nord au sud, de la route du moulin Cassanyes au premières pentes de la montagne (*Mataporcs*). À l'intérieur de ce périmètre, les mas et bordes se situent "*in loco vocato Terrats*"*;* un mas porte même le nom de *mas de Terrats* [voir *cortal d'en Cassanyes* p.440].

Plus rarement le toponyme devient "*Terrats Bisbal*", soulignant l'appartenance de ce territoire à l'évêché d'Elne qui semble exercer son pouvoir à travers deux paroisses : à l'ouest celle de Saint-Félix et à l'est celle de Saint-Assiscle de Sorède. En effet en 1504, Pere Vidal reconnaît tenir pour le seigneur d'Ortaffa "*Quendam mansum* [*mas d'en Lys* p.344] *situm in dicti territoris loco vocato Terrats Bisbals, territoris et dominationis loci de Ruppe et de perochia loci de Sureta*[1] [...] » et en 1587, Joan de la Maso, vacher du lieu d'Orsisa, évêché de Tarbes fait son testament dans le *mas d'en Tujagues* [*mas d'en Correu* / *Saint Joseph* p.348] qui se trouve dans la paroisse Saint-Assiscle de Sorède[2]. La borne avec un signe cruciforme située sur le sentier qui monte aux cabanes de *Mataporcs*, peu avant le *còrrec de la Font del Pomer,* pourrait matérialiser cette limite paroissiale (p.462).

Cette mitoyenneté avec Sorède a favorisé la venue de familles sorédiennes comme exploitants agricoles et *masovers* à *Terrats* : Xena / Chêne, Rabuget, Oliveres, Saleix, Cassanyes, Pissera...; mobilité facilité par les trois chemins qui relient dans le sens est-ouest les deux communes : au nord le chemin du moulin Cassanyes, au centre celui de la Laroque à la Forge de Sorède et au sud celui de Laroque à la montagne de Sorède.

Le terroir de *Terrats* bénéficie en outre d'une excellente irrigation profitant de l'eau de la montagne voisine drainée en particulier par deux *còrrecs* principaux *l'Orlina* [auj. *Mataporcs*] et *Mataporcs* [auj. *còrrecs de la Font del Pomer et d'en Chabrit*] (p.85), et latéralement, à l'ouest, par ceux de *les Comes* et *les Blanques* / *les Relles,* et, à l'est, *dels Sireries et de la Lise*. Un réseau dense d'*agulles** a été développé à partir de ces *còrrecs*.

Nous avons choisi d'inclure dans ce chapitre le hameau d'*Aganix*, mitoyen de *Terrats* qu'il prolonge au nord du chemin du moulin Cassanyes. En 1375, Pere Aneyla et son épouse Ramonda reconnaissent : « *Quandam bordam vocatam den Salvet cuius caput mansus est situm in mansis de Aganix*[3] [...] ». En 1455, Pere Termenes reconnaît « *Unam petiam terre [...] loco vocato Aganix*[4] [...] », et son épouse Joana déclare : « *Quemdam mansum [...] loco vocato Aganix*[5] [...] » (*mas d'en Rocaries* p.326). Aganix est aussi parfois appelé *lo Bello*.

Au cadastre napoléonien, le toponyme *Aganix* se verra déformé en *La Gagnet* et déplacé au nord de Notre-Dame de *Tanyà*, tandis que *Terrats* passera aux oubliettes, remplacé par *Al Bertranou, Mas Arman et Camps Llargs*.

1. A.D.P.O. 8 J 22 f°29.
2. A.D.P.O. 3 E1/2724, notaire Antoni Joly, f°59.
3. A.D.P.O. 8 J 20 f°151.
4. A.D.P.O. 8 J 21 f°93.
5. Idem.

Divers mas de Terrats

BORDA D'EN ALAYAM

La première mention de cette *borda* date du 15/11/1396, lorsque Alamanda, épouse de Pere Alayam et fille de Ramon Contard de *Terrats Bisbal*, reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam bordam in dicto loco de Terrats [...] una domus sive mansus cum quintano et posesionibus cuius sibi contiguis*[6] [...] ». En 1446, elle est déclarée par Joan Poselles : « *unam bordam sitam loco vocato Terrats bisbals [...] una domus qua est caput mansus dicte borde cum suo quintano et aliquibus terres [...] Item una petia terre sita ibidem confrontata in ripparia del vinyal*[7] [...] ». Nous n'avons pu déterminer son emplacement.

BORDA D'EN SALVET

L'unique mention de cette *borda* date du 31/12/1375, lorsque Pere Aneyla et son épouse Ramonda reconnaissent au *capbreu* réalisé pour Ferrer de St Martí : « *Quandam bordam vocatam den Salvet cuius caput mansus est situm in mansis de Aganix [...] Item unum quintanum [...] confrontat in quodam corrego et in via publica qua itur a la Cuberta [...] item unam petiam terre loco vocato Clot de pous [...] Item unam petiam terre loco vocato Belo*[8] [...] ».

Le mas était situé à la fois près du *còrrec de Clot de Pous* et de la voie qui mène à la chapelle *N.S. de la Cuberta* à Sorède [auj. route du moulin Cassanyes], c'est à dire dans les environs du *mas d'en Rocaries*.

BORDA D'EN ROLLAND

La première mention de cette *borda* date du 8/08/1396, lorsque Joan Rolland reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Quandam mediam bordam in loco vocato Terrats [...] item unus alius ortus ubi est caput dicte medie borde*[9] [...] ». En 1446 et 1455, elle est déclarée par Bernat Alquer, important tenancier qui possède aussi quatre maisons dans le "*fortalicium*" et une au *Carrer d'Avall* ainsi qu'une vingtaine de terres. Ces tenures dont la demi-*borda* passent en 1504 aux frères Joan et Antoni Gosc. Nous n'avons pu déterminer son emplacement.

MAS D'EN CAMPFRANCH

Le 9/12/1455[10], Assiscle Riera reconnaît tenir un mas ou *borda* avec son *quintà* à *Terrats Bisbal* pour le *Mas Déu* et les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. En 1530, son fils Jaume Riera vend ce mas à Ramon Campfranch[11] dont l'épouse Margarida est la fille de Sebastià Correu descendant du *mas d'en Correu* (p.348). Le fils de Ramon, Joan est verrier à Laroque dans les années 1568 / 1575 ; de son premier mariage avec Miquela est né un fils, Jaume Campfranch qui devient prêtre de l'église de Laroque et hérite du mas. Celui-ci passe ensuite à sa demi-sœur Catarina épouse Sitjar, puis à son demi-frère Felip Campfranch, lui aussi prêtre. Le 16/05/1655, de dernier lègue par testament son mas à la marguillerie* de l'église paroissiale Saint-Félix[12]. La dernière mention que nous connaissons date du 24/07/1688 lorsque Anton Sobrepera reconnaît le *mas d'en Bianya* (p.326) au *capbreu* établi par le notaire Jaume Estève. Un des champs nommé *las Closas* (autrefois *lo camp del Castany*) confronte « *ab camps de la obra* [fr. marguillerie* / fabrique] *de Sant Feliu del present lloch que y es en dits camps un mas de dita obra y abans d'en Sitjar y mes antes d'en Camfranch, ab lo cami qui va de la Roca al moli de Sureda, correch de la Orlina al mig*[13] [...] ».

Les informations toponymiques ci-dessus ajoutées à celles qui suivent sont autant d'éléments qui nous permettent de proposer sa localisation :

6. A.D.P.O. 8 J 20 f°95.
7. A.D.P.O. 8 J 20 f°35.
8. A.D.P.O. 8 J 20 f°151.
9. A.D.P.O. 8 J 20 f°42.
10. A.D.P.O. 8 J 21 f°98.
11. A.D.P.O. 3 E1/3345, f°82, Notaire Antoni Fita.
12. A.D.P.O. 3 E22/52, notaire François Diego.
13. A.D.P.O. 8 J 31 f°34.

Plan cadastral napoléonien. Situation proposée du mas d'en Campfranch (rond bleu).

– En 1588, Guillem Mauri déclare une olivette au lieu-dit *les Famades* qui confronte avec le sentier qui va de Laroque au mas de Jaume Campfranch[14]. La même est reconnue en 1665 par Raphael Valls, lieu-dit "*Ciutadella y antes las Famadas*" qui confronte avec « *lo cami qui va de la Rocha al mas den Campfranch y ab Gervasi Sala*[15] [...] ». Ce chemin qui figure sur le plan cadastral napoléonien ci-dessus, part du village et rejoint l'actuel chemin de la Montagne. Il correspond aujourd'hui à la rue du Moulin qui se prolonge par la rue de la Fontaine.
– En 1750, Marie Forcade et Sobrepera reconnaît le *mas d'en Sobrepera* (p.324) qui confronte "*de midy avec la marguillerie du dit lieu*" ; Joseph Anglade reconnaît "*lo mas d'en Anglade*" (p.342) qui confronte d'orient avec la même marguillerie ; Jean Malzach reconnaît un *cortal* à *la Ciutadella* (p.438) « *confrontant d'orient avec la muraille de la marguillerie de l'église du dit lieu* [...] ». Ces limites situent les terres de la marguillerie entre le "chemin de la montagne", la "route du moulin Cassanyes" et le *còrrec de Mataporcs* [anc. *de l'Orlina*].

Le chemin de Laroque au *mas d'en Campfranch* traverse la *Ciutadella* et mène droit au cœur de ce périmètre où sur une butte se trouvent des bases de mur arrasées et de nombreux fragments de tuiles courbes. Jean-Marie Pierre les avaient interprétées comme appartenant à la *cella Sancti Felicis* (p.28) ; elles sont pour nous celles du *mas d'en Campfranch*, ce qui n'exclut pas pour autant la présence d'une construction plus ancienne.
Au début du XIXe s., Joseph Poch achète ces terres où il construira une bergerie qui deviendra le *mas Manera* (p.390).

Généalogie simplifiée de la descendance de Ramon Campfranch

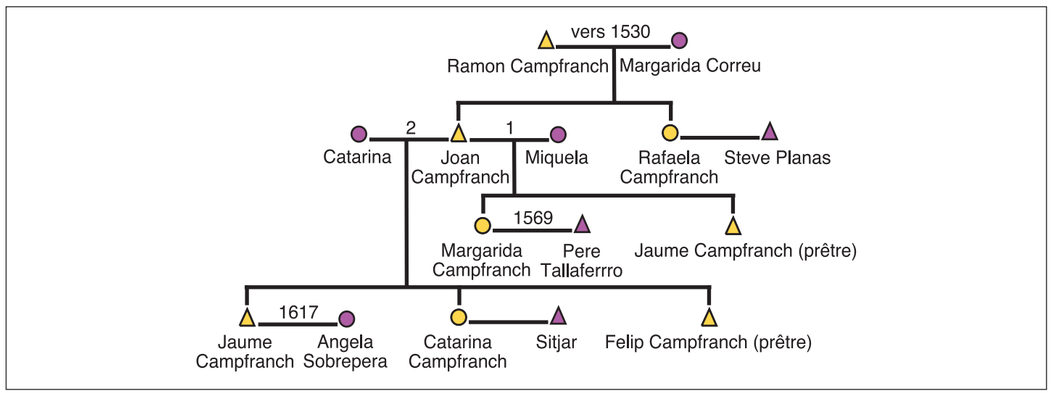

14. A.D.P.O. 8 J 24 f°25.
15. A.D.P.O. 8 J 25 f°42.

MAS DE LA TERRA

La première mention de ce mas est tardive, 1586 ; Bartholomeu Tries reconnaît au *capbreu* établi par Onofre Sabater pour Felip Galceran de Castre : « *un mas nomenat lo mas de la Terra als terminis de la Rocha, a la montanya [...] ab las possessions circum circa affronta ab Mado Clara Massaguer y ab los hereters de Mado Gratia Bosigues y ab les vinyasses den Jaume Cirera y ab lo correch de la Orlina*[16] [...] ».

En 1665, Sagismon Sala reconnaît un champ de 3 aym à "*las Vinyassas y lo mas de la Terra*". En 1672, Laurent Sicart, procureur de Josep Sala, reconnaît au *capbreu* de l'église Saint-Félix : « *quandam petiam terre camp scitus loco dicto a les Vinyasses continentie quatuor ayminatarum terre confrontate cum correcho de la Orlina*[17] [...] ». Les propriétés de Laurent Sicart se transmettent à sa fille Clara qui les apporte par mariage à Bernat Arman. Leur fils Joseph les déclare en 1750, dont le champ ci-dessus de 4 aym et une autre pièce de terre de 3 aym : « *champ et garrigue à l'endroit nommé las Vignasses o lo mas de la Serra, confrontant d'orient avec le correch de la Orlina*[18] [...] ».

Ce mas a disparu depuis longtemps ; dès la seconde moitié du XVIIe s., le *mas de la Terra* (écrit *Serra* en 1750) n'est plus qu'un champ, ce que confirme la déclaration ci-dessus. Il se trouvait entre le *mas d'en Arman / Malzach* et l'*Orlina* [auj. *còrrec de Mataporcs*], près d'une ancienne grande vigne, "*les Vinyasses*" [auj. friche] cadastrée section B n° 793. Ces données le situent dans le secteur du *mas d'en Bragulat* [maison construite dans les années 1930], ou au-dessus dans l'ancienne vigne où une propection archéologique[19] a relevé des concentrations de tuiles courbes, de céramiques communes médiévales et un crassier de métallurgie du fer dont la chronologie, du IXe au XIIIe s., ne correspond pas à celle du mas. Plus récemment (2022), l'érosion a mis au jour une base de mur arrasée que seules des fouilles archélogiques permettraient d'interpréter.

MAS DE LA BRUGUERA

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 02" N - 2° 56' 21.40" E

La première mention que nous avons de ce mas figure au *capbreu* établi pour l'église Saint-Félix en1672. Elle fait état de l'historique des précédents tenanciers : Josep Sala, son père Sagismon Sala et ses grands-parents Francesc et Clara Sala en 1617 (p.337). En 1672, Laurent Sicart le reconnaît en tant que procureur de Josep Sala : « *aliam mansum in dictis terminis et loco scitum [Terrats] cum suo casali sive cortali antiquitus vocatum de la Bruguera superius recognito contigum cum suis feixas confrontat cum lo quinta supradicti mansi* [*mas d'en Arman Malzach*], *cum Didaci Cabestany*[20] [...] ».

D'après ses confronts, ce mas correspondrait à une ruine aux murs arasés qui se trouve dans un petit bois sur une des terrasses [cat. *feixes*] au nord du *mas d'en Arman / Malzach* et à l'ouest (et à hauteur) du *mas Blanc*, non loin de la route.

Il est à noter qu'au *capbreu* de 1665, Josep Sitge reconnaît une "*castanyeda*" située « *lloch dit antigament la Bruguera y avui las Comas*[21] [...] » ; elle confronte avec le *còrrec de las Comas*. Anthoni Boher déclare une pièce de terre dans le même secteur « *lloch dit a la Bruguera o las Comas*[22] [...] ». Ces deux mentions confirment la situation supposée du *mas de la Bruguera*.

MAS D'EN GASAUELL

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 10.50" N - 2° 56' 39" E

Ce mas a disparu, déjà démoli en 1750. Il ne reste que quelques vestiges de murs, des concentrations de tuiles courbes et de cayrous, sur une éminence de terre très claire, l'ancien *Puig de Terra blanca*, en bordure du chemin de Laroque à la Forge de Sorède, à l'est de l'actuel *còrrec de Mataporcs,* appelé ci-dessous *còrrec d'en Massaguer* [*l'Orlina,* le plus souvent]. Le *còrrec de Mataporcs* était jusqu'au cadastre napoléonien le *còrrec* suivant, à l'est, aussi appelé *còrrec de la Cauna* et ci-dessous *còrrec* qui va au *mas de na Vidala* (p.344).

16. A.D.P.O. 78 EDT 18 f° 12.
17. Idem.
18. Idem.
19. Site Mas Armand II, Prospection de L. Mirailles, O. Passarius, A. Pezin du 4/09/1990.
20. A.D.P.O. 78 EDT 18 f° 12.
21. A.D.P.O. 8 J 25 f°19.
22. A.D.P.O. 8 J 25 f°57v°.

Puig de Terra blanca, vestiges du mas d'en Gasauell

Famille Gasauell

En 1622, au *Llevador de censos* [Relevé des cens] dus au seigneur, Pere Gasauell déclare : « *lo seu mas dit den Gasauell ab una pessa de terra part camp part prat y part hort ab una font situat al puig de Terra Blanca la qual pessa es de quatre ayminades afronta ab lo correch qui va al mas de na Vidala y ab lo cami qui va de la Rocha a la montanya de Sureda y ab lo còrrec del mas de Massaguer*[23] [...] ». Pere Gasauell est originaire de la région de Périgueux ; il a épousé en 1584 Clara Bagata de Laroque. En 1626, Hieronim Perarnau lui renouvelle l'inféodation du mas que son fils Esteve reconnaît en 1657.

Famille Manyera

En 1665, le mas a changé de mains. Antoni Manyera du mas voisin (p.330) reconnaît : « *lo seu mas dit den Gasauell ab una pessa de terra part camp part prat y part hort ab una font situat al puig de Terra Blanca la qual pessa es de quatre ayminades afronta ab lo correch qui va al mas de na Vidala y ab lo cami qui va de la Rocha a la montanya de Sureda y ab lo còrrec del mas de Massaguer*[24] [...] ». Le mas reste dans cette famille, successivement reconnu par Rosa Manyera en 1700 au *capbreu* établi par le notaire Estève, puis par Pierre Manyera à celui de 1750 : « *une pièce de terre de 5 ayminates de terre partie garrigue, partie champ à l'endroit nommé lo Puig de terra Blanca dans laquelle pièce est une métairie aujourd'hui démolie nommée anciennement d'en Gasabell avec ses terres, confrontant d'orient le correch de Mataporcs, d'occident avec la marguillerie du dit lieu correch de les Comes ou den Massaguer au milieu*[25] [...] ».

En 1813, au cadastre napoléonien, la ruine est incluse dans une grande parcelle, n° B 685, attribuée aux héritiers Manyera.

23. A.D.P.O. 8 J 27.

24. A.D.P.O. 8 J 25.

25. Idem.

Mas Blanc

Le mas Blanc, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 3" N - 2° 56' 23" E

Le mas est implanté sur une terrasse au piémont de l'*Albera*, à l'est du noyau villageois, entre le Chemin de la montagne et le *còrrec de Mataporcs* (anc. *Orlina*).

DÉSIGNATION

XIV^{e} s. / XVII^{e} s. "*mas d'en Massaguer*", XVIII^{e} s. / XX^{e} s. "*mas Blanch*", "*mas Blanc*".

LE MAS D'EN MASSAGUER

La première mention du *mas d'en Massaguer*[26] se trouve dans la reconnaissance faite par Serdana Massaguer, le 25/10/1396, d'une *borda* à *Terrats* dont le *caput mansus* et un champ attenant confrontent avec Bernat Masuell (*mas d'en Arman* / *Malzach* p.336). Serdana, épouse de Joan Massaguer, en a hérité de son père Jaume Semer.

Leur patrimoine, composé de nombreuse terres, d'essarts en montagne, d'une autre *borda*, d'une maison à l'intérieur du *fortalicium* (p.146), d'un moulin à farine sur la rivière de l'*Orlina* et de plusieurs cens sur des terres de Villelongue-dels-Monts d'où ils sont originaires, fait du couple une importante famille de *pagès*.

Elle conservera le mas avec ses possessions pendant plus de deux siècles comme en témoignent divers *capbreus* de la seigneurie :

– 12/09/1449[27] : Marturià Massaguer reconnaît tenir pour Pere Galceran II de Castre Pinós, une *borda* à *Terrats* dont le *caput mansus* et un champ attenant confrontent avec Jaume Masuell.
– 18/11/1504 : Joan, Jordi et Marturià (junior), fils de Marturià Massaguer reconnaissent tenir pour Pere Galceran IV de Castre Pinós une *borda* à *Terrats* avec « *unus mansus sive domus qui est caput dicte borde et unus campus dicte domus contigus* [confrontant avec une tenure] *de na Cola de la Torra que fuit Jacobi Masuell*[28] [...] ».

26. ADPO. 8 J 20 f°88.

27. ADPO. 8 J 21 f°74.

28. ADPO. 8 J 22 f°95r.

Partie sud correspondante au mas primitif d'en Massaguer

– 17/01/1589 : Clara Massaguer reconnaît tenir pour Felip Galceran de Castre Pinós, "*quandam mansatam*" avec « *quatuor feixes seu petiunculas terre [...] contiguas*[29] [...] ».

– 1622 : Antoni Massaguer reconnaît une "*masada*" à Terrats.

En 1587, Clara Massaguer avait déclaré une dette en faveur de l'église de Laroque[30] ; faut-il y voir un lien avec la vente faite en 1606[31], par son petit-fils Antoni, d'un pré et d'une terre au curé de Laroque Jaume Campfranch ? Toujours est-il que d'autres ventes suivent qui pourraient être liées à des difficultés financières. C'est ainsi qu'Antoni Massaguer a dû vendre au seigneur Hieronim Perarnau, entre 1625 et 1627, une terre proche du mas pour y construire des puits à glace comme le laisse supposer la vente qu'il fait à Francesc Sala, en 1628, d'un champ qui confronte à "*una vassa dels pous del glas*[32]" (p.217)

Enfin, le 2/08/1659, c'est « *tota aquella casa o mas juntament amb un hort de mitja ayminada poch mes o menos a dita casa o mas contigus situada en los termens de La Roca vulgarment anomenat lo mas den Masaguer*[33] [...] », soit le mas et ce qu'il reste de ses terres qui sont vendus à Bertran de Brull (ou de Bruelh), lieutenant du roi à Perpignan et maréchal de camp dans les armées de sa Majesté. Il est aussi seigneur de Laroque depuis 1653, suite à la confiscation de la seigneurie aux Perarnau en raison de leur engagement contre le roi de France et à leur exil à *Barcelona* au moment de la guerre entre la France et l'Espagne (p.68).

Antoni Massaguer est désigné dans l'acte de vente comme *brasser* de Villelongue-dels-Monts, signant le retour au berceau de cette famille comme en témoigne un document[34] de 1696 où un de ses fils, du même prénom Antoni, est granger des propriétés des Perarnau dans ce village.

Outre le mas, Bertran de Brull possède aussi comme seigneur les puits à glace qui se trouvent à proximité et qui ont été confisqués aux Perarnau. Mais cet ensemble sera à nouveau divisé après la paix des Pyrénées et le retour de Josep Perarnau de son exil barcelonais qui lui permet de récupérer sa seigneurie le 5/05/1660. Quatre jours après, il afferme « *la caseta dels pous del gel i de un tros de terra sobra de las bassas [...] a Joan Lafarga*[35] [...] ».

En 1672, une reconnaissance faite au profit de l'église Saint -Félix par Laurent Sicart pour Josep Sala d'un champ « *desus lo mas den Massaguer qui hodie est domini de Brull*[36] [...] » nous indique qu'à cette date Bertran de Brull

29. ADPO. 8 J 24 f°62v.
30. ADPO. 3 E2/1102.
31. ADPO. 3 E1/2556.
32. ADPO. 8 J 35.
33. ADPO. 3 E2/1457.
34. ADPO. 8 J 4.
35. ADPO. 8 J 34.
36. ADPO. 78 EDT 18 f°24v°.

est encore propriétaire du mas ou de ses ruines. En effet, une reconnaissance faite par Sagismon Sala quelques années auparavant (1665), du mas voisin, *lo mas Vell* (*mas d'en Arman / Malzach*), précise qu'il confronte aux *parets dirruidas* [murs détruits] du *mas d'en Massaguer*. Bertran de Brull finit par le vendre aux Perarnau.

LE MAS BLANC

Propriété seigneuriale

Nous ignorons la date de cette vente mais savons qu'elle est effective en 1692 où pour la première fois nous trouvons le mas mentionné dans l'inventaire après décès des biens d'Antoni Perarnau : « *cazals dits al mas d'en Massague*[37] [...] ».

À la mort d'Antoni, ses enfants étant encore mineurs, la gestion du patrimoine est confiée à leur grand-oncle Domènec Generès. Après un court moment d'exploitation directe, il choisit d'affermer la seigneurie[38] de Laroque, successivement à Jacinto Fabre (de fin 1695 à fin 1699), puis à Joachim Balderan et Felix Reig (de fin 1699 à fin 1703), et à Gaspar Fericles (de fin 1703 à fin 1707). Le mas est inclus dans cette afferme ainsi que les glacières qui ne sont plus exploitées pendant ces années.

En 1704, l'inventaire des biens des pupilles de Perarnau fait état de « *deux glacières sizes dans le terroir du dit lieu [de la Rocha] dites al mas Blanch [...] Item une petite maison nommée la Caseta Blancha avec ses basses, un petit jardin et un casal dit lo mas d'en Massaguer et châtaigniers*[39] [...] ». C'est la première fois qu'est cité le *mas Blanc* dont le nom est la synthèse de ceux de deux bâtiments distincts : la *Caseta* ***blanca*** (local adjacent aux puits à glace) et le ***mas*** *d'en Massaguer*, désignés dans cet inventaire pour la dernière fois.

À sa majorité, Domenèc de Perarnau succède à son père à la tête de la seigneurie. En 1712, il afferme à Jaume Malzach une métairie[40] qui semble être le *mas Blanc* ; en effet, peu après (date inconnue), il lui vend ce mas à réméré*. Quelques années plus tard, en 1720, Jaume étant décédé, Domenèc de Perarnau le rachète à sa sœur Dorathe Malsach, veuve Terrès, usufruitière des biens de son frère, comme en témoigne les 19 doubles et demi que Domenèc de Perarnau lui paye « *per lo acte de revenda meu a feta dita Terrès de un mas ab sas apartinentias tinch y possehech al terra de la Roca dit lo mas Blanch*[41] [...] ».

Dès lors le mas Blanc ne quittera plus le patrimoine seigneurial comme l'attestent les inventaires de biens suivants :

– 21/01/1747 : Theodora de Perarnau veuve de Domenèc de Perarnau, « *Une maiterie avec ses appartenances nommée lo mas Blanch*[42] [...] ».
– 3/07/1756 : Josep de Sarda de Perarnau, neveu de Domenèc de Perarnau, « *Quatre pièces contigües de terre nouvellement deffrichées à l'endroit nommé lo mas Blanch de contenance de 2 eyminattes de terre médiocre [...] Plus quatre glacières qui ne produisent rien*[43] [...] ».
– 1775 : Josep de Sarda de Perarnau, « *Deux ayminattes de terre nouvellement deffrichée à l'endroit nommé le mas Blanc. Terre médiocre*[44] [...] ».
– 15/07/1790 : Augustine Viader et Anglada, héritière de Marie-Thérèse de Sarda, « *Une petite métairie avec un jardin et châtaigneraie de 3 ayminates [valorisée à 3 000 livres]*[45] [...] ».

Le mas dans la tourmente révolutionnaire

Augustine Viader se marie en 1791 avec Jean Bordes Desprer. Mais le couple n'a guère le temps de jouir de son domaine. L'heure du grand chambardement révolutionnaire a déjà sonné.

Augustine et son époux prennent les chemins de l'exil en 1793 (p.68), avec pour conséquence la saisie de leurs biens. Le 28/08/1795, une expertise est ordonnée par l'Administration du District de Céret :

« *Le 11 Fructidor de l'An 3, Joseph Montariol et Etienne Pujas, experts nommés par l'Administration du District de Céret se sont transportés avec Philippe Pagès officier municipal et François Vilar, notable de la commune sur*

37. ADPO. 1 E 667.
38. ADPO. 8 J 4.
39. ADPO. 1 E 667.
40. ADPO. 3 E 8/28.
41. ADPO. 8 J 9.
42. ADPO. 8 J 6.
43. ADPO. 8 J 66.
44. Idem.
45. ADPO. 2 C 1232.

Plan cadastral napoléonien, 1813

un bien national dit le mas Blanc consistant en une maison, un champ dit la Closa et un bois de châtaigniers provenant de dite émigrée (Augustine) Bordes Viader de contenance de 2 ayminates confrontant d'orient la marguillerie de la Roque, du midi la même émigrée et Joseph Malzach, du couchant Joseph Malzach, de septentrion Philippe Tisané[46] [...] ».
Ils estiment ce bien à 4 950 livres.
La vente aux enchères du mas Blanc a lieu le 1/10/1795 : « *Au 24e feu, le Directoire a fait l'adjudication définitive du dit domaine aux citoyens Emmanuel Bertrand et François Porteix domiciliés à la commune de la Roque comme plus offrants* (57 000 livres)[47] [...] ».
Les deux acquéreurs se partagent le mas : la moitié nord à Emmanuel Bertrand, la moitié sud à François Porteix.
Le plan cadastral napoléonien de 1813 nous précise la forme de la bâtisse et sa division en deux lots :
– n° 546, Rural, Emmanuel Bertrand, surface 2 a.
– n° 547, Maison, François Porteix, surface 3 a.

XIXe / XXe siècles, propriétaires successifs

Moitié nord, rural, B 546 :
1814 - Emmanuel Bertrand
1850 - Joseph Bertrand Cortade, fils d'Emmanuel Bertrand et de Marie Cortade.
1897 - Pascal Mir, boucher à Collioure, gendre de Joseph Bertrand Cortade, époux de Marie Bertrand.

Moitié sud, maison, B 547 :
1814 - François Porteix
1844 - François Rocaries
1887 - Joseph Danyach, originaire de *la Jonquera*, gendre de François Rocaries.
1903 - Joseph Bertrand Coussanes, fils de Joseph Bertrand Cortade et frère de Marie Bertrand
1910 - Arsène Blanc, mari de Catherine Bertrand Coussanes, la sœur de Joseph.

Généalogie simplifiée de la descendance d'Emmanuel Bertrand

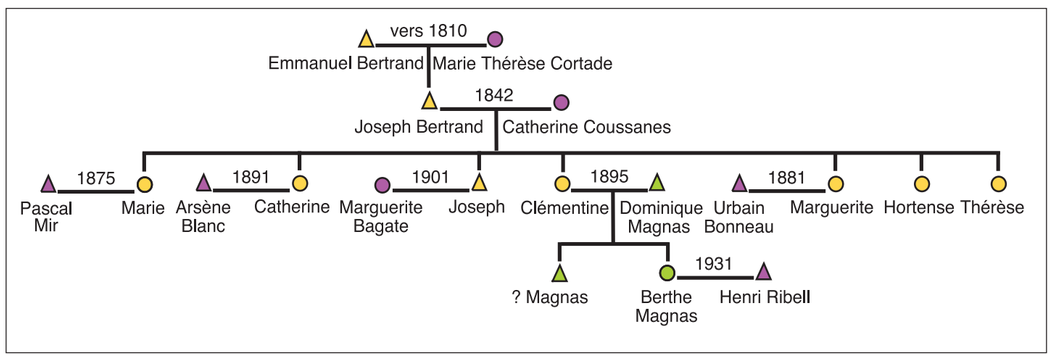

46. ADPO. 1 QP 264.
47. Idem.

Arsène est militaire, un temps adjudant au 17e escadron du Train des équipages à Montauban où il fait la connaissance de Dominique Magnas, sous-officier au 20e régiment d'infanterie, qui épouse en 1895 Clémentine Bertrand, la sœur de Catherine.
Clémentine hérite des terres à l'est du chemin de la montagne, n° 585, 586 et 587 section B au cadastre napoléonien.
Au début du XXe s., le *mas Blanc* et ses terres appartiennent en totalité à la famille Bertrand par gendres interposés : Pascal Mir et Arsène Blanc (le mas et les terrasses voisines) et Dominique Magnas (les terres à l'est du chemin de la montagne).
Dans les années 1950, le mas reste dans les familles Mir et Blanc. Il est ensuite vendu dans les années 1985-1990 à François Privat qui le revendra à Christian et Martine Nauté, actuels propriétaires.
Les terres de Dominique Magnas passeront à son fils et à sa fille Berthe qui les vendront à René Cases.

STRUCTURE DU MAS

Le mas fait état d'une importante rénovation réalisée par ses actuels propriétaires. Comme pour la plupart des mas, son architecture a évolué au cours des siècles.
Nous ignorons quand il a été construit ; il existait certainement bien avant son premier tenancier connu, Jaume Semer en 1396.
Un souterrain nord-sud excavé sous l'actuelle cuisine laisse à penser que le site sur lequel il se trouve a été anthropisé dès l'époque romaine ou carolingienne. En effet, ce boyau creusé dans une roche de couleur ocre s'apparente à une galerie de mine de fer comme il en existe plusieurs dans cette zone. En son centre, un puits à eau a été creusé vers 1985 / 90 par le précédent propriétaire François Privat[48].
Une première bâtisse (1) aux murs épais (90 cm) orientée est-ouest, sur le souterrain, paraît être le noyau initial où est venu s'agréger au sud un second bâti mitoyen (2). L'ensemble, avec étage, correspondrait au *mas d'en Massaguer* (la "maison", cadastrée B 547 au cadastre Napoléon).
Le bâtiment "rural" (B 546), au nord, a été rajouté comme le montre le décrochement des toitures à leur jonction. Cette construction serait à mettre à l'initiative de Bertran de Brull après son rachat en 1659. Le rocatin Pierre Tubert †, qui a habité le mas avec sa famille, nous avait confié[49] qu'une pierre portant une date qu'il pensait être celle-là, était placée au faîte de la toiture.
Au nord un petit local (3bis) a été construit peu après le "rural". Il a été démoli depuis et remplacé par un local d'un plus grand volume lors de la dernière réfection du mas.
Enfin, l'agrandissement à l'est (4) est postérieur à 1937, date du plan cadastral sur lequel il ne figure pas.

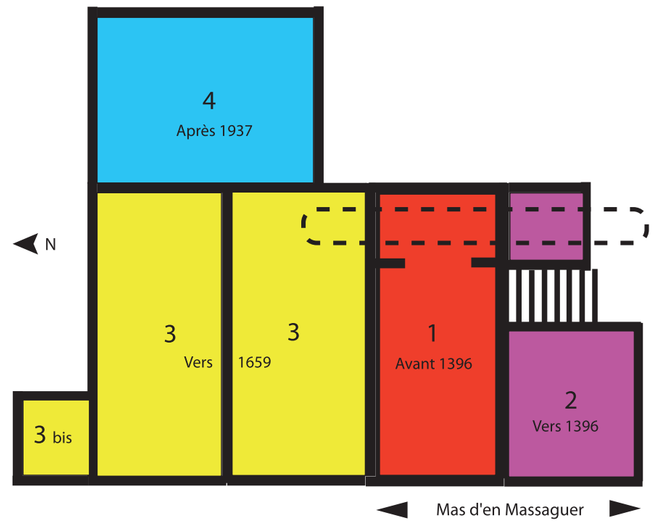

48. Information de François Gouzien †, ami de François Privat, qui l'a aidé dans la construction de ce puits.
49. Information de Pierre Tubert † avec qui nous avons visité le sous-terrain du mas en 2012.

Mas d’en Banyuls

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 28,48” N - 2° 56’ 33,18” E

Le *mas d’en Banyuls* n’existe plus. Il a été démoli en 1871. Il se situait au nord-est du village, en bordure de l’ancienne route de Laroque à Sorède, rive gauche du *còrrec de Mataporcs* [anc. *de l’Orlina*]. En lieu et place du mas et de ses terres s’étend aujourd’hui le lotissement de *la Carbounère*, au nord du *mas d’en Vilar* (p.388).

DÉSIGNATION

XVII^{e} s. / XVIII^{e} s. “*mas d’en Sobrepera*”, XIX^{e} s. “*mas d’en Banyuls*”, “*mas Bagnols*”, “*mas Baniols*”.

HISTOIRE

Le 24/01/1589, Guillem Perer, forgeron à Laroque, reconnaît tenir pour le seigneur Felip Galceran de Castre Pinós, un champ de 3 aym de terre avec un bois au milieu, lieu-dit *la Orlina*, appelé *lo camp de la Gauella* ; il confronte avec le *còrrec de l’Orlina* et la route qui va de Laroque à Sorède[50].

À la mort de Guillem Perer, ce champ qu’il avait acheté à Sagismon Sala, échoit à sa fille Anna ; elle le reconnaît au *Llevador de cens* de 1622 : “*un camp y bosch ab unes parets en mig a la Orlina vuy se diu lo camp de la Gauella*[51] [...] ». En 1611, Anna avait épousé Gaspar Sobrepera, verrier, descendant d’une riche famille de *pagès* et de verriers établis à Villelongue-dels-Monts et Laroque. De leur union naît un fils, Galderich Sobrepera Peres.

La famille Sobrepera (p.357)

En 1665[52], Galderich reconnaît au *capbreu* établi pour le seigneur Josep Perarnau, *lo camp del Bosch* [anc. *lo camp de la Gauella*] dans lequel il a construit *un casal*.

Son fils Antoni en hérite et le reconnaît en 1688, au *capbreu* élaboré pour Antoni Perarnau : « *altre pessa de terra part camp y part bosch en lo mig del qual es edificada una casa dita lo mas den Sobrepera, lloch dit a Orliana, vulgarment dit lo camp del Bosch, antigament empero lo camp de la Gauella de tres ayminadas de terra, confronta ab correch de Orliana*[53] [...] ».

Il est ensuite dévolu à son fils Emmanuel Sobrepera Reig (1666 -1707) qui le reconnaît le 11/12/1699 au *capbreu* du notaire Jaume Esteve établi pour le seigneur Domènec de Perarnau. À la mort d’Emmanuel, le 1/02/1707, ses biens reviennent à son épouse Marianne née Travi, usufruitière, qui fait procéder à un inventaire. Il fait état, entre autres, d’une : « *métairie savoir cortal et parraguera partie couvert et partie descouvert [...] de 4 ayminates de terre [...] lieu appelé le chemin de Sureda confrontant d’orient avec Felip Reig* [...] ».

Elle passera ensuite à Marie Sobrepera Travi, la fille d’Emmanuel et de Marianne, qui épouse, le 7/12/1698, Joseph de Forcades, bourgeois honoré de Perpignan, docteur en droit, Prévôt des troupes royales de Roussillon, fils d’Onofre Forcades, Conseiller du roi et Capitaine général des troupes de Sa Majesté.

Le 26/04/1749, Marie reconnaît tenir les biens Laroque dont elle a hérité de ses parents, au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau ; y est incluse « *une pièce de terre partie champ, partie bois au milieu duquel il y a une maison aujourd’huy cortal nommé lo mas den Sobrepera à l’endroit dit la Orlina vulgairement dit lo camp del Bosch et anciennement lo Camp de la Gauella confrontant d’orient avec Félix Reig correch de la Orlina au milieu*[54] [...] ».

Des Banyuls de Montferrer aux Vilar

De l’union de Marie avec Joseph de Forcades naît le 4/11/1701, une fille, Madeleine de Forcades Sobrepera (1701-1787) qui, le 3/08/1717, se marie avec François Gérard de Banyuls, 3^{e} Marquis de Monferrer, faisant ainsi entrer le *mas d’en Sobrepera*, comme toutes les propriétés rocatines des Sobrepera, dans le patrimoine des Banyuls de Montferrer. Il suivra le même destin que celles-ci, déjà évoqué en détail dans l’histoire du *mas Chevalier* (p.356), passant successivement à Raymond de Banyuls, Chevalier de Montferrer, fils de Madeleine et de François Gérard, puis à sa mort sans enfant, en 1820, à Julie Rocaries Parès épouse de Jacques Tisané.

Puis l’avenir des deux mas diffère : alors que le *mas Chevalier* est vendu en 1861 à Anton Riera, le *mas d’en Sobrepera,* devenu *mas Banyuls,* est vendu à Paul Vilar Manyera [mutation cadastrale en 1854, section A n° 454, Maison Patus, Clot de Poux, surface de 5 a 70 ca, avec ses terres[55]].

Paul Vilar (1801 - 1854) descend d’une riche famille ayant donné une lignée de notaires depuis le XIV^{e} s. Son grand père, propriétaire au Boulou était seigneur de Nidolères. En 1836, à l’âge de 35 ans, Paul Vilar avait épousé Thérèse Vigo Sobraquès, âgée de 16 ans, la fille aînée de Jean Baptiste Vigo, ancien “*commissaire du directoire exécutif du canton de La Roque*” pendant la Révolution et important propriétaire foncier à Laroque et Villelongue.

De cette union, sont nés quatre enfants : Charles, Théophile, Emile et Adèle. En 1860, à la mort de Paul Vilar, cette dernière hérite, entre autres biens, de : « *un champ dit la Carbonnère section A n° 450 contenant 262 ares, n° 453, 88 centiares, n° 454 sol et maison, 5a 70ca confrontant du midi le chemin de Laroque à Sorède, du nord Paul Casadamont, du levant le ravin Chabri et du couchant la veuve Prim [...] estimé 4 000 francs*[56] [...] ».

Il s’agit du *mas d’en Banyuls* et de ses terres. La bâtisse doit être déjà en mauvais état puisqu’en 1871, Adèle fait procéder à sa démolition[57].

Ce champ de *la Carbonnère*, ensuite planté en vigne, passe à la mort d’Adèle en 1918 à sa petite nièce Suzanne Labardens Vilar, fille de Gabrielle Vilar Pardinelle et de Constant Labardens (p.423).

Suzanne se marie en 1928 avec Jean Romengas avec qui ils auront deux fils, Pierre et Georges.

Pierre Romengas hérite de cette vigne sur laquelle il fait construire en 1987 le lotissement de *la Carbounère*.

50. A.D.P.O. 8 J 24 f°74v.

51. A.D.P.O. 8 J 27.

52. A.D.P.O. 8 J 25.

53. A.D.P.O. 8 J 31 f°29 à 36.

54. A.D.P.O. 8 J 32 f° 116.

55. A.D.P.O. cadastre napoléonien.

56. A.D.P.O. 3 E 58/53.

57. A.D.P.O. cadastre napoléonien, Matrice f°530.

Mas d'en Rocaries

Le mas d'en Rocaries, 2015

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 28,7" N - 2° 56' 43" E
Le *mas d'en Rocaries* se situe à 100 m au nord de la route qui va de Laroque au *molí d'en Cassanyes* à Sorède [route du moulin Cassanyes], en bordure du *còrrec de Clot de Pous*.

DÉSIGNATION

XV^e^ s. "*mas d'en Termenes*", XVI^e^ s. "*mas d'en Gornes*", XVII^e^ s. "*mas d'en Bianya*", XVIII^e^ s. "*mas d'en Rocaries*", XIX^e^ s. / XX^e^ s. "*mas d'en Rocaries*".

HISTOIRE

Le 27/11/1455, Pere Termenes reconnaît tenir pour Pere Galceran II de Castre Pinós plusieurs terres d'un fief dont le seigneur foncier était autrefois Gaspar de Sant Martí, dans le secteur de *Clot de Pous* alors désigné *Aganix* : « *Unam petiam terre qua erat antiquitus mansus vocatus de la Clapa loco vocato Aganix*[58] [...] ». Son épouse Joana déclare le même jour tenir dans la même zone pour un autre seigneur foncier, une femme nommée Na Gauella : « *Quemdam mansum [...] loco vocato Aganix confrontat famata dicti mansi [...] item aliam petiam terre vocata femada davall sitam ibidem confrontat in corrego de Clot de Pous*[59] [...] ». Les tenures de Pere et de Joana sont dans la première moitié du XV^e^ s., aux mains de Joan Gornes qui les vend le 15/05/1560 à Pere Bianya.

La famille Bianya

Pere Bianya décède en mai 1566 et son épouse Elisabeth procède à un inventaire des biens en tant que tutrice et curatrice de leur fils Bernat. Elle se remarie avec Joan Aya meunier à Sorède [*molí d'en Cassanyes*].
Bernat, consul de l'Université de Laroque en 1586, hérite des bien familiaux dont un mas qu'il reconnaît en 1588, « *vulgo dictus lo mas den Gornes et antiquitus lo mas den Termenes [...] loco dicto qui va de la Rocha al moli fariner den Aya de Sureda*[60] [...] ». En 1596, il fait de son fils Jaume son héritier. Une évaluation des biens des

58. A.D.P.O. 8 J 21 f°93.
59. Idem.
60. A.D.P.O. 8 J 24 f°24 bis.

habitants de Laroque établie le 24/01/1615 le place en seconde postion des plus fortunés avec 2 400 livres, derrière Antoni Cabestany avec 3 000 livres (p.368). En 1622, il déclare ses tenures au *Llevador de censos* dont : « *un mas ab ses pertinencies vulgarment dit lo mas den Bianya lloch qui va de la Rocha al moli fariner de mr Steve Bonshoms de Sureda que abans fou den Aya afrontan ab Sebastia Manyera y ab lo mas dels Campfranchs*[61] [...] ». Son fils Pere Bianya Sampso en hérite, puis son petit-fils Josep Bianya Laboria. Ce dernier, n'ayant pas eu d'enfant avec son épouse Margarida Sobrepera, ses biens échoient à sa mort à sa sœur Maria qui en premières noces se marie, en 1665, avec Joan Reig, originaire de Banyuls-sur-Mer. Ce dernier reconnaît au *capbreu* de 1665 : « *un mas y heretat ab sas pertinentias vulgarment dit lo mas de Bianya [..] lloch qui va de la Rocha al moli fariner de mr Angel Carrera y antes de mr Bonsoms lo qual mas confronta ab tenentia de Anthoni Manyera y ab las terras del mas de Cathatina Sitjar y ab dit Galderich Sobrepera correch de la Orlina al mitg*[62] [...] ».

La parenthèse Sobrepera

Après le décès de Joan Reig, sa veuve se remarie en 1671 avec un bourgeois de Perpignan, Joseph Doutres, et, en 1681 vend le mas "*a carta de gratia**" à Antoni Sobrepera : « *mas dit den Bianya, cortal y paller foren a mi dit Sobrepera carta empero de gratia mitjensant a mi venidas per dicti conjugues Joseph y Maria Dotras en noms de usufructuari y proprietaria per preu de 400 livres de plata*[63] [...] ». Le même Antoni déclare ces tenures au *capbreu* de 1688. Des années plus tard, lorsque Marianna Travi, veuve d'Emmanuel Sobrepera (fils d'Antoni), fait réaliser un inventaire après la mort de son mari en 1707 (p.179), le *mas d'en Bianya* n'y figure plus. Il a réintégré le patrimoine des Reig Bianya en application de la clause de rachat.

Des Reig Bianya aux Rocaries[64]

En 1721, Félix Reig Bianya, fils de Joan Reig et de Maria Bianya, se marie à la cathédrale Saint-Jean de Perpignan avec Teresa Rocarias, comme lui originaire de Banuyls-sur-Mer. Le 18/08/1749, Félix reconnaît tenir au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon veuve de Domènec de Perarnau, entre autres biens : « *une métairie héritage et terres d'appartenances vulgairement nommé lo mas d'en Bianya et anciennement lo mas d'en Gornes, à l'endroit qui va du dit lieu au moulin de Jacques Cassanyes de Sureda*[65] [...] ». Le couple n'ayant pas eu d'enfant, après le décès Félix en 1758, Theresa sa veuve fait de son neveu, Pierre Rocarias Trullet, son héritier universel.
Le mas passe ensuite au fils de ce dernier, Joseph Rocarias Reda. Son union, en 1771, avec Josepha Arman, la sœur de Françoise épouse de Joseph Malzach (p.340), conforte les liens entre familles rocatines possédantes.
Joseph Rocarias décède en juillet 1780 ; l'inventaire après sa mort fait état d'une : « *métairie avec une bergerie, avec un champ de sept ayminattes y attenant confrontant d'orient avec le ravin appelé de Clot de Pous*[66] [...] » que sa veuve reconnaîtra au *capbreu* établi par le notaire Serra en 1787.
Son fils, Joseph Rocarias Arman, hérite de ce patrimoine conséquent à la veille de la Révolution. Il fait le choix d'émigrer avec pour conséquence la saisie de ses biens. Contrairement au moulin à huile qu'il possède dans le village (p.155) qui est vendu aux enchères, le mas, désigné comme "*Une maison, une métairie et ses terres*" sur un "*Etat des Biens nationaux invendus situés au terroir de la Roque*[67]" a été affermé le 3 pluviose de l'an III [22/01/1795] à sa femme Marie Thérèse Rocarias, née Parès Boxeda.
À son retour en France, Joseph se constitue prisonnier et est détenu à Perpignan ; mais étant rentré avant la fin du mois d'août 1795, il est libéré puis, le 27/06/1800, rayé de la liste des émigrés au bénéfice de la loi du 22 Nivôse An III « *relative à la rentrée en France des ouvriers et laboureurs non ex-nobles ou prêtres, sortis du territoire de la République depuis le 1^er^ mai 1793 [et rentrés] avant le 1^er^ germinal prochain*[68] [...] ».
En 1811, son épouse Marie Thérèse n'exploite pas directement la propriété mais l'afferme pour 4 ans à Bernard Guichet moyennant 1/3 des fruits, bail qu'elle renouvelle en 1814 au même Guichet.
Après le décès de Joseph et du renoncement à leurs droits de leurs quatre enfants, Jacques, Marguerite, Thérèse et Julie [qui a par ailleurs hérité des *mas Chevalier* (p.356) et *Banyuls* (p.324)], le 14/12/1843, Marie Thérèse Rocaries Parès vend le mas et ses terres (16 ha 91 a) pour 9 700 francs à Paul Vilar, négociant à Laroque.

61. A.D.P.O. 8 J 27 f°44.
62. A.D.P.O. 8 J 25 f°49 bis.
63. A.D.P.O. 8 J 31 f°33.
64. Jusqu'à la fin du XVIII^e^ s., le nom est orthographié Rocarias. Il devient Rocaries au XIX^e^ s.
65. A.D.P.O. 8 J 32 f°138.
66. A.D.P.O. 3 E1/7074.
67. A.D.P.O. 1 QP 444.
68. A.D.P.O. 1 QP 686.

Généalogie simplifiée des familles Bianya et Rocaries (Rocarias)

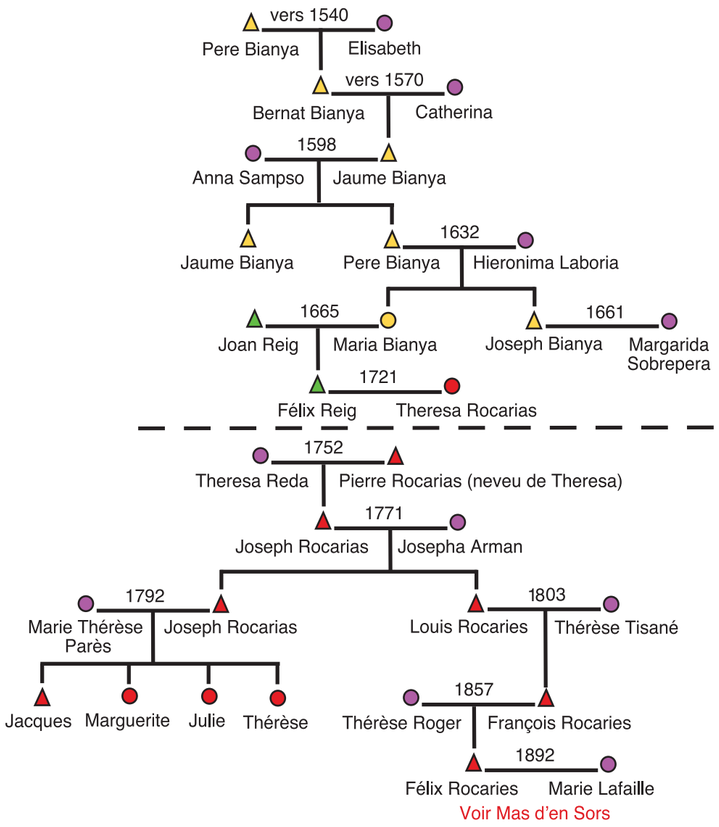

Des Vilar aux Romengas

À la mort de Paul, son fils Charles Vilar Vigo, né de son mariage avec Thésèse Vigo, hérite du mas et de ses terres. Les bâtiments doivent être en piteux état puisque, en 1871, le cadastre fait état de leur "*démolition*" et en 1900, après la mutation cadastrale à sa veuve Anna née Pardineille, il ne s'agit plus que d'un "*sol de maison*". Lors de la succession partage des biens de Charles et d'Anna, la propriété est divisée par moitié entre leurs deux filles Gabrielle et Zélia Vilar Pardineille (mutation cadastrale en 1906).

Partie de Zélia : le 26/10/1918, celle-ci la vend à son frère Léon Vilar[69]. À la mort de ce dernier, en 1973, elle revient à sa fille Marguerite Vilar Eugène qui, le 15/01/1988, la vend à René Danyach.

Partie de Gabrielle : le 23/07/1959, lors du partage des successions de Gabrielle et de sa fille Suzanne Labardens Vilar, Pierre Romengas Labardens hérite entre autres de : « *une pièce de terre en nature de vigne sur laquelle est édifiée une vieille construction, lieu-dit Clot de Poux, section A n° 839 de 2 ha 50 a 20 ca [et d'un] immeuble à usage de cave-écurie-grenier et habitation du granger, section A n° 839, 4 a 20 ca*[70] [...] ».

Le 14/08/1990, Pierre Romengas met fin à la division du mas en rachetant à René Danyach : « *une maison à usage d'habitation, en état de vétusté, lieu-dit Clot de Poux, section A n° 840, 1 a 70 ca, et deux autres parcelles d'un total de 4 a 37 ca*[71] [...] ». C'est le mas ainsi remembré qu'il transmet à son fils Michel Romengas Ferrer.

69. Archives privées Pierre Romengas †.

70. Idem.

71. Idem.

Le mas vell d'en Manyera

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 08" N - 2° 56' 39.50" E

Ce mas a disparu, déjà en ruine en 1750. D'après ses confronts, il était situé sur la parcelle B 773 du cadastre napoléonien, sorte d'îlot de 10 a 30 ca au milieu de la B 772, au sud du chemin de Laroque à la Forge, et à l'est de l'actuel *còrrec de Mataporcs* [anc. *l'Orlina* ou *d'en Massaguer*]. On trouve à cet endroit une concentration de tuiles courbes et de fragments de céramiques glaçurées.

HISTOIRE

La famille Manyera

La première mention du *mas vell d'en Manyera* est la reconnaissance qu'en fait en 1455 Pere Manyera habitant le mas voisin *d'en Manyera*[72]. Il le tient en franc et libre alleu. Sa qualification de "vieux" peut laisser supposer qu'il était depuis déjà longtemps dans le patrimoine des Manyera, antériorité que nous n'avons pas trouvée. Il se transmet à ses descendants et en 1589, après le décès de Bartholomeu Manyera, sa veuve Antica, usufruitière des biens de son mari et curatrice de leur fils Sebastià, héritier universel, reconnaît : « *Quendam mansum situm loco dicto Tarrats vulgo dictu lo mas vell den manyera cum suo quinta et horto franchum et liberum alodialem*[73] [...] ». En 1622, dans la déclaration de Sebastià au *Llevador de cens* du seigneur ce mas n'y figure plus.

Familles Pellicer / Mazo

En 1665, le mas est aux mains de Bernat Pellicer qui le reconnaît au *capbreu* établi pour Josep Perarnau : « *un mas dirruit anomenat lo mas vell den Manyera lloch dit a Tarrats ab son quinta y hort ab una pessa de terra tot a aquell contiguo de tres ayminadas [...] es franch y libera en alou*[74] [...] ». Outre ce mas, Bernat possède une maison au village et une dizaine de terres, champs, olivettes et vignes pour un total de 21 ayminates. Son grand-père Andreu Pellicer est originaire de Bagà. Son père du même prénom Andreu a été *batlle* et fermier des revenus de la seigneurie ; sa tante Mado Sebriana a épousé en premières noces Pere Pardinella lui aussi de *Bagà* (p.248). Maria, fille de Bernat, hérite du mas qu'elle transmet à sa fille Margarida née de son union, en 1667, avec Josep Prats. Son gendre Joan Mazo de Céret le reconnaît en 1700 au *capbreu* établi par le notaire Jaume Esteve.

Familles Rabujet / Xena (Chêne)

Dans la première moitié du XVIII[e] s., le mas change à nouveau de mains pour passer à celles de Joseph Rabuget dit *Bertranou* du mas voisin *d'en Correu* (p.328). Il reconnaît en 1750 : « *une pièce de terre champ où il y a un petit jardin avec une métairie ruinée entièrement nommée lo mas Vell den Manyeras [...] confrontant d'orient avec le reconnaissant chemin qui va de la métairie du dit Rabuget à la métairie d'en Manyeras, d'occident avec le correch d'en Massaguer ou de la Orlina de septentrion avec Pierre Manyeras chemin au milieu et du midi avec Jean Lafalla*[75] [...] ». Par le mariage de Marie Rabuget avec Michel Xena (Chêne) de Sorède les propriétés de Josep Rabuget incluant les ruines du *mas vell d'en Manyera,* se transmettent à la famille Xena.

En 1813, au cadastre napoléonien, le mas n'est plus mentionné. La parcelle B 773 sur laquelle il se trouvait suit à partir de là l'évolution des terres du *mas d'en Correu* passant de Michel Xena à Jean Xena Rabujet, puis en indivision aux enfants de Jean, puis à Marie Xena épouse Vidal.

En 2014, cette parcelle appartenait à Jeanne Gauze Saleix, propriétaire du *mas d'en Correu / Saint-Joseph*.

72. A.D.P.O. 8 J 21 f°72.

73. A.D.P.O. 8 J 24.

74. A.D.P.O. 8 J 25 f°63.

75. A.D.P.O. 8 J 32 f°430.

Mas d'en Manyera

Partie nord du mas d'en Manyera

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 25.50" N - 2° 56' 43.50" E
Le *mas d'en Manyera* se situe en bordure de la route qui va de Laroque au *molí d'en Cassanyes* à Sorède [route du moulin Cassanyes], rive droite du *còrrec* de *Clot de Pous*.

DÉSIGNATION

Ce mas est le seul à Laroque à avoir conservé le même nom du XIV^e^ s. au XX^e^ s. La seule variation est celle de l'anthroponyme original, *Manyera* qui évolue en *Manyeras* vers le milieu du XVII^e^ s. puis en *Manyeres* et plus rarement *Manieres* de la fin du XVIII^e^ s. à nos jours.

HISTOIRE

La famille Manyera

C'est à *Torrent d'Amunt* que nous trouvons la première occurence de l'anthroponyme Manyera sous la forme d'un *mas de la Manyera* (p.298) qui est déjà en ruine à la fin du XIV^e^ s. Nous igorons quel est son lien avec Pere Manyera qui, en 1375, reconnaît tenir trois pièces de terre à *Terrats* pour Ferrer de Sant Martí[76] et quelques années plus tard, en 1396, deux autres terres dans la plaine pour les sœurs Morey, tandis que son épouse Saurina déclare une maison dans le *fortalicium*[77]. Le mas n'est pas cité ; existe-t-il déjà ? Seule certitude, il est bien là au début du XV^e^ s. tenu par Ramon Manyera, fils de Pere et de Saurina, puis en 1455 par son petit-fils du même prénom, Pere. Son exploitation, en pleine expansion, fait état de 14 tenures et d'un second mas en franc et libre alleu, le *mas vell d'en Manyera* (p.329). Cette année-là, Pere est avec Joan Perramon consul de l'Université et à ce titre tous deux déclarent la boucherie et la poissonnerie qui se trouvent près du *Portal Major* (p.148).
En 1506, au *capbreu* établi pour Pere Galceran IV de Castre Pinós, Pere Manyera, fils du précédent, reconnaît les deux mas et une vingtaine de terres, pour partie situées dans la plaine à *Tanyà* et pour autre part à *Terrats* dans les alentours du mas. Cet ensemble se transmet à ses descendants.

76. A.D.P.O. 3 E 40/1161 f°5.
77. A.D.P.O. 8 J 20.

En 1589, après le décès de Bartholomeu Manyera, sa veuve Antica, usufruitière des biens de son mari et curatrice de leur fils Sebastià, héritier universel, qui reconnaît : « *Quendam mansum situm loco dicto al Ballu confrontatum cum via publica qua itur a presenti loco ad molendinum Joannis Aya molinery farine loci de Sureta*[78] [...] ». Lequel Sebastià, majeur, en 1622 déclarera à son tour le mas au *Llevador de cens* du seigneur : « *lo seu mas lloch dit al abello y ses terres y pertinencies*[79] [...] ».
En 1665, au *capbreu* établi pour Josep Perarnau Antoni Manyera déclare : « *un mas o masada lloch dit antigament lo Bello confronta ab tenentia de dit Manyera de totas parts y ab lo cami qui va de dit lloch al moli fariner de Sureda*[80] [...] ». Ce mas lui appartient comme *hereu* de son père Tomàs Manyera l'ayant lui-même hérité de son père Sebastià Manyera. Ses tenures représentent une superficie de 40 ayminates qui le placent en quatrième position des tenanciers de la seigneurie. Intégré au cercle des puissantes familles, il noue des alliances de qualité en favorisant le mariage de son fils Pere avec Rosa Sobrepera issue du même milieu des grands "*pagès*". Il tient aussi des biens pour l'église Saint-Félix, qu'il reconnaît en 1672 ; il s'agit d'un champ de 5 aym, d'une *femada* près du mas et d'une partie du mas lui-même "*loco dicto Aganits*[81]". Nous voyons la confusion entre lieux-dits *Aganix* et *lo Bello* évoqué par ailleurs (p.314).
En 1750, Pierre Manyeras reconnaît une « *métairie à l'endroit nommé lo Abollo*[82] [*lo Bello*] » et 33 aym de tenures, en légère diminution depuis 1665, ensemble reconnu intégralement par Françoise Manyeres née Rabujet, veuve de Pierre Manyeres Azamar au *capbreu* établi par le notaire Serra en 1788.
La famille Manyera n'ayant pas fait le choix de l'émigration, leur patrimoine n'a pas été affecté par la Révolution mais le sera par les conséquences de la suppression du droit d'aînesse. C'est ainsi que le mas et ses terres sont divisés pour la première fois. Nous centrerons notre propos sur les bâtiments du mas.
Au cadastre napoléonien de 1813, ils ont été partagés en deux :
– Pierre Manyeres Rabujet : B 697, Maison et patus, Camps Llargs. Surface 4 a 40 ca.
– André Manyeres Rabujet : B 699, Maison, Camps Llargs. Surface 1a 89 ca.
Cette division se perpétuera jusqu'à nos jours. Nous suivrons successivement les destins des parcelles B 697 et B 699, faisant le choix de conserver ces anciens numéros cadastraux pour une meilleure compréhension.

Parcelle B 697 (sud du mas)

Le 20/04/1836, a lieu le partage de la succession de Pierre Manyeres Rabujet décédé en 1834, entre ses enfants Dominique et Joseph Manyeres Cabestany et sa petite fille Catherine Tisané. Le lot n° 3 attribué à Dominique inclut : « *Un corps de bâtisse comprenant la maison d'habitation, grenier à foin, enclos dit Jasse, loge pour les cochons, le tout contigu appelé mas d'en Manyeres, le tout confrontant [...] du nord André Manyeres*[83] [...] ». Le grenier à foin est venu s'insérer dans la partie non encore construite sur le plan cadastral ci-joint ; il relie la maison à la loge pour les cochons au sud.

Plan cadastral napoléonien, 1813

La division de cette parcelle se poursuivra au cours des successions suivantes pour en arriver en 1946 à la donation partage des biens d'Hortense Manyeres épouse Pardineille qui avait hérité d'une partie de la parcelle B 697, de son père Pierre Manyeres Guixet. Elle va à son fils Pierre Pardineille Manyeres qui rachètera l'autre partie à son cousin Dominique Manyeres Cazademont. Ainsi remembrée, cette partie sud du mas rejoint le patrimoine d'Yvette Pardineille Pejouan tandis que son frère Jean reçoit des terres.
En 1990, Yvette la vend à Jean Jacques Sibon qui ultérieurement la revendra à Jacqueline Lardot qui créera le camping Manyeres.

78. A.D.P.O. 8 J 24.
79. A.D.P.O. 8 J 27.
80. A.D.P.O. 8 J 25.
81. A.D.P.O. 78 EDT 18.
82. A.D.P.O. 8 J 32.
83. A.D.P.O. 3 E 58/27, notaire Adolphe Sèbe.

Généalogie simplifiée des familles Manyera / Manyeres

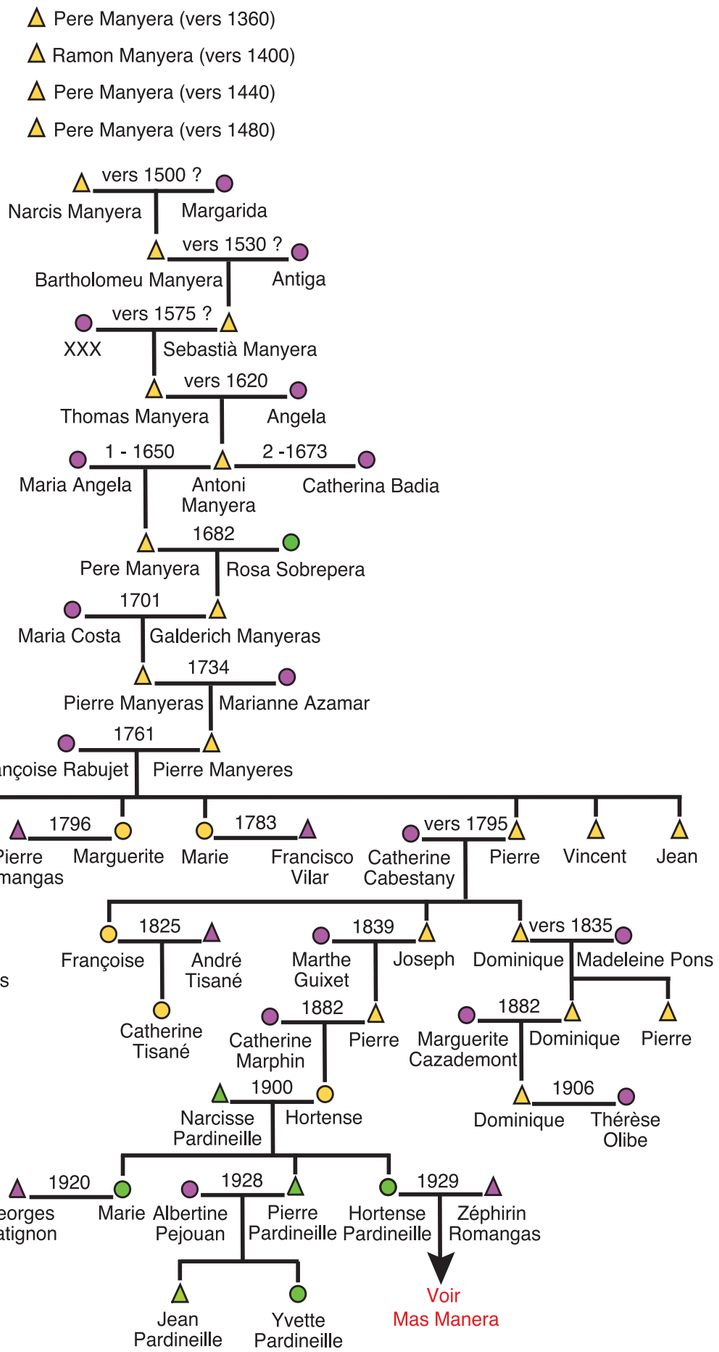

Parcelle B 699 (nord du mas)

Le cheminement successoral de cette parcelle est plus simple que le précédent. Elle passera successivement aux héritiers d'André Manyeres Rabujet : à son fils André Manyeres Soler, son petit-fils Laurent Manyeres Vails, son arrière petit-fils Louis Manyeres Cordobès. La fille de ce dernier, Jacqueline Manyeres épouse Serra la vendra à Marc Vanderplasken qui la revend en 2016 à Vincent Cayron, actuel propriétaire.

Différentes vues de la partie sud du mas (parcelle B 697) vers 1950

Tuilerie du seigneur

Plan cadastral napoléonien 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 16.50” N - 2° 56’ 38.90” E

Cet édifice n’existe plus. Il se situait à l’emplacement de la piscine du “Camping des Albères” sur la route qui va de Laroque au *molí d’en Cassanyes* à Sorède [route du moulin Cassanyes].

DÉSIGNATION

XVII^e^ s. “*Tauleria*”, XVIII^e^ s. “ *Tuilerie*” “*Briquerie*”, XIX^e^ s. “*la Taularie*” “*métairie de la Tuilerie*” XX^e^ s. “*mas d’en Prats*”.

HISTOIRE

Vers 1630, Joan Pujol dit Tujagues du *mas d’en Correu* (p.348) vend à Hieronim Perarnau un champ de 3 cartonates qui confronte entre autres au “*corracho vocato de la Cauna qui descendit de Mataporchs*” (p.85) sur lequel le seigneur construit un “*furnum tegularium*[84]”.

La tuilerie est abandonnée durant la guerre entre la France et l’Espagne et l’exil de Hieronim et de Josep Perarnau à *Barcelona*. Leur retour en 1660 ne marque pas pour autant la reprise de la tuilerie. En 1704, l’inventaire des biens des pupilles Perarnau fait état de « *une tuillerie […] tout à fait détruite et hors de service*[85] [...] ».

Au début du XVIII^e^ s., Domenèc de Perarnau prend contact avec Antoine Bernau “maître maçon” pour remettre en état l’édifice. Ce dernier reconnaît « *avoir reçu la somme de 75 livres 19 sols 4 deniers monnoye de France pour le prix d’avoir restablie et édifiée et mis en bon estat la Tuilerie que le dit Sr Perarnau a et possède […] au bas du champ grand du mas d’en Pujol ; laquelle tuilerie depuis plus de 25 ans estait entièrement ruinée tellement que pendant le dit temps on n’y a pas pu travailler pour estre les vieux ouvrages entièrement dépéris*[86] [...] ». Les artisans se succèdent à la tête de la tuilerie.

84. A.D.P.O. 8 J 34.

85. A.D.P.O. 1 E 667.

86. A.D.P.O. 3 E8/19 f°71.

le 8/01/1722, Domenèc de Perarnau signe un contrat avec l’un d’entre eux, Marc Bosch un “*tauler Biscai*” venant du lieu-dit *Esquari* près de Bayonne : « *Que me pagara la renda de la obra se caura en la mia taularia que es a raho de 10 per cent o lo que es acostumat a las altres taularias. Me a promes dit Bosch dexar-me lo cent dels teulers a 1 livre 6 sols lo cent / lo cairo a 40 sols lo cent / la rejola petita de la qual jo liu fasse fer lo mollo* [fr. moule] *a 10 sols lo cent / la rejola grossa per fer chimanelles* [fr. cheminée] *a 1 livre 6 sols le cent / que me fara gratis un tap per lo forn y un abreuvado per las gallinas*[87] [...] ». La production se compose de tuiles, de cayrous*, de carreaux, petits et grands. Le 8/10, ils font le bilan des 9 mois d’activité : « *Teulers 1000 / Cayrons 950 / Rajolas barcelonines 900 / Rajolas petites 1300* [...] ».

Nous ignorons la date de la cessation d’activité de la tuilerie, mais savons qu’elle est effective en 1756 comme l’atteste un inventaire des biens de Joseph de Sarda qui compte « *une briquerie qui ne produit rien*[88] ».

Le 15/07/1790, deux mois après avoir hérité de la seigneurie de Laroque, Augustine Viader confie à son procureur Jacques Bosch le soin d’établir l’inventaire de ses immeubles dont : « *1 Briquetterie avec 1 ayminate de terre* [valorisée 600 livres] ». Cinq ans plus tard, ayant émigré (p.68), la tuilerie est saisie par la République. Le 28/08/1795, une expertise d’évaluation est ordonnée : « *Le 11 Fructidor de l’An 3, Joseph Montariol et Etienne Pujas, experts nommés par l’Administration du District de Céret se sont transportés avec Philippe Pagès officier municipal et François Vilar, notable de la commune sur un bien national consistant en une maison, une tuilerie et une garrigue de contenance de 1 ayminate confrontant d’orient Michel Bagate, du midi l’émigré Xena, du couchant et septentrion les héritiers Manyeres*[89] [...] ». Ils estiment la tuilerie et la maison attenante à 800 livres.

La vente aux enchères a lieu le 1/10 : « *au troisième feu, le Directoire a fait l’adjudication définitive de dit domaine au citoyen François Vilar domicilié à la commune de la Roque comme plus offrant et dernier enchérisseur*[90] [au prix de 825 livres] ».

François Vilar avait épousé en 1783 Marie Manyeres du mas voisin *d’en Manyera*. S’est-il porté acquéreur comme prête nom pour la famille Manyeres, chose courante dans ce type de vente aux enchères ? Toujours est-il qu’en 1813, au cadastre napoléonien, ce sont les héritiers Manyeres qui sont propriétaires du bien qualifié de “*Cortal*”, n° B 683 d’une surface de 24 ca. qui va ensuite à Pierre Manyeres Rabuget.

Le 20/04/1836, lors du partage de sa succession (p.331), son fils Joseph Manyeres Cabestany hérite de : « *Un bois au territoire de Laroque dit Bosch de la Taularie dans lequel est compris le terrain dit Bosch del Cazal del camp del Siure, d’environ 300 ares*[91] [...] ». Six ans plus tard le *cortal* a été démoli au profit d’une construction nouvelle, qualifiée de “*maison*” au cadastre ou “*métairie de la Tuilerie*”. Au décès de Joseph elle est partagée entre son fils Pierre Manyeres Guixet et Jean Guixet. La part de ce dernier ira à Martin Sales puis à Jean Sales limonadier à Argelès-sur-Mer ; celle de Pierre Manyeres à son cousin Pierre Manyeres Pons. Les divers propriétaires n’habitent pas le mas qui est mis en fermage. En 1856, Michel Bagate, berger, y vit avec sa femme et leurs trois fils dont l’un, Michel, prend sa suite et y est recensé en 1886 comme cultivateur.

Au cadastre de 1937, cette métairie est désignée “*mas Prats*”. Ce mas sera démoli dans les années 1950 au moment de la création par Marie et Georges Matignon du premier camping de Laroque, le “Camping des Albères”. Marie, née Pardineille Manyeres, avait hérité de terres dans cette zone. Avec son mari, ils ont racheté les terres mitoyennes du *mas d’en Prats* pour réaliser le camping.

Mas d’en Prats. À droite sa démolition

87. A.D.P.O. 8 J 10.

88. A.D.P.O. 8 J 66.

89. A.D.P.O. 1 QP 264.

90. Idem.

91. A.D.P.O. 3 E 58/27.

Mas d'en Arman / Malzach

Ruines du mas d'en Arman / Malzach, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 57.31" N - 2° 56' 20.28" E

Ce mas en ruine se trouve à la fin de la partie goudronnée du Chemin de la Montagne

DÉSIGNATION

XV^e^ s. "*mas d'en Coll de la Torra*", XVI^e^ s. / XVIII^e^ s. "*lo mas Vell*", XIX^e^ s. "*mas d'en Arman*", XX^e^ s. "*mas d'en Malzach*".

HISTOIRE

Le 20/11/1396, Guillermina, épouse de Ramon Masuell reconnaît tenir pour les sœurs Morey « *unam mansatam loco dicto Terrats*[92] » comprenant les terres et « *unam domum sive mansum caput dicte mansate*[93] [...] ». Son fils Jaume la reconnaît en 1455. Au début du XVI^e^ s., le mas appartient à un nommé Coll de *la Torra* ; "*la Torra*" évoque certainement son origine, le village de la *Torre d'Elna* ou *Torre del Bisbe* [fr. Latour Bas Elne].

Le 14/12/1536, Gaspar de Ginaya, procureur du seigneur de Laroque Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós, établit le mas à Esteve Porter dit Roder. Il passe ensuite à Mado Gracia Bussigues qui, en février 1589, le vend à Bertran Bonet : « *un mas clos de parets enderrochat, vulgarment dit lo mas vell ab ses peces de terres y clausons contigues de contenencia de 5 ayminades ab ses terases*[94] [...] ». Dès lors, son destin suit pour de nombreuses années celui du *mas de Tanyà* (p.380).

Clara Julia, petite fille de Bonet, en hérite et le reconnaît avec son mari Francesc Sala en 1617 à un *capbreu* établi par le notaire Honofre Sabater, puis seule en 1622 : « *un mas part cobert i part derrocat dit lo mas vell*[95] [...] ».

92. A.D.P.O. 8 J 20.
93. A.D.P.O. 8 J 21.
94. A.D.P.O. 8 J 23 f°54.
95. A.D.P.O. 8 J 27 f°23.

Familles Sala /Sicart / Arman

En 1665, les reconnaissances de leur fils Sagismon au *capbreu* réalisé pour Josep Perarnau, font état du *mas Vell*, en partie en ruine : « *part cubert y part descobert que antes era tot tancat de paret*[96] [...] », ainsi que des *mas de Tanyà* et de *la Bruguera*, d'une maison au *Carrer d'Avall* et de nombreuses terres pour un total de 38 ayminates qui en font le cinquième déclarant de la seigneurie. Josep Sala en hérite ; sans descendant, c'est son cousin germain Llorenç Sicart qui, en tant que son procureur, le reconnaît en 1672 au *capbreu* de l'église Saint-Félix puis, en 1700, à celui établi par le notaire Jaume Esteve : « *quendam mansum loco dicto Tarrats cum suis quintas, femada y demes terras cujus caput dicti mansi confrontat cum la femada mansi de Masaguer, cum quodam correch*[97] [...] ». À la mort de Josep, Llorenç hérite de ses biens fonciers et immobiliers qui viennent conforter son patrimoine qui jusqu'alors ne comptait qu'une maison au *Carrer d'Avall* et quelques terres. Devenu ainsi un important *pagès*, il se marie en 1665 avec Ursula Sobrepera, fille de Galderic, troisième tenancier de la seigneurie. Leur fille Clara Sicart, *pubilla**, épouse Bernat Arman, apothicaire à Elne. Héritière de cet ensemble conséquent, elle le transmet à son fils Joseph Arman Sicard qui le reconnaît au *capbreu* de 1750 dont : « *une métairie nommée lo mas vell et anciennement nommée lo mas den coll de la torra*[98] [...] ».

Françoise, fille de Joseph Arman et de Maria Casanova, épouse en 1761 Joseph Malzach Serradell et lui apporte son héritage, fort de nombreuses terres, du *mas de Tanyà* en ruine et du *mas Vell* désormais appelé *mas d'en Arman*.

Famille Malzach

Le 23/12/1823, leur fils Joseph Malzach Arman (1768 -1855) hérite du mas qu'il met en fermage à Joseph Rigail[99]. En 1846, il donne à bail pour 8 ans, à compter du 1/01, tous les immeubles qu'il possède à Laroque et Saint-Génis, à son fils Louis Malzach Vilanova. Le même jour, ce dernier afferme pour 4 ans le *mas d'en Arman* à Martin Bizern cultivateur à Tresserre, se réservant l'écorce des chênes lièges.

Le 31/12/1853, Joseph Malzach renouvelle à son échéance le bail ci-dessus à son fils pour une durée de 9 ans prenant effet au 1/01/1854. Il se réserve pour son usage personnel « *dans la métairie d'en Armand, au rez-de-chaussée deux appartements donnant au nord et au couchant, au premier étage trois appartements auxquels on arrive par une seule porte d'entrée à droite en montant, au second et dernier étage, tous les appartements*[100] [...] ». Il se réserve aussi « *le jardin qui est clos de murailles et qui se ferme à clef avec la faculté d'arroser le jardin avec l'eau du ruisseau de la dite métairie et de prendre à cette métairie tout le fumier nécessire à son engrais* [...] ».

À la mort de Joseph Malzach, le mas va à son fils Louis Malzach Vilanova qui le divisera en deux : la moitié ira à son fils Joseph Malzach Gari et l'autre moitié à sa fille Claire. Ils prendront comme berger André Olivères et comme métayer Pierre Célestin Loreto, arrivé d'Italie vers 1880 avec sa femme Antonia et leurs deux premiers fils. « *On l'avait surnommé "l'Italia". Il était payé en nature, ce qui lui a permis de créer son troupeau*[101] [...] ». Ces deux familles représentent 10 personnes recencées en 1886 comme habitant le *mas d'en Arman*.

Sans descendance, Joseph fera de sa sœur Claire Malzach Gari héritière de sa part du mas. Ainsi réunifié, le mas entre dans la famille Dubois suite au mariage de Claire avec Jean Dubois en 1870. Successivement, il passera ensuite à Jean Dubois Malzach puis à Jean Dubois Cau, à Marie Dubois Olive et à Anne-Sophie Cazottes Dubois.

Pica [fr. évier] et son évacuation extérieure

96. A.D.P.O. 8 J 25 f°36.
97. Idem.
98. A.D.P.O. 8 J 32.
99. A.D.P.O. 3 E2 62/15, notaire Traby à Collioure.
100. A.D.P.O. 3 E 58/46.
101. Entretien avec Jean Marie Pierre le 18/06/2005.

Partie ancienne du mas. Pièces jumelles vôutées de l'étable et cuisine au-dessus avec l'entrée du four à pain

Structure du mas et annexes

Avec une surface de 400 m^2 en 1813, ce mas faisait partie des plus importants de la commune. Selon Jean-Marie Pierre, il serait resté en activité jusque dans les années 1940 ; abandonné depuis, il est aujourd'hui très dégradé : toitures effondrées, éboulements multiples...

Le bâtiment d'origine occupe l'angle sud-ouest de l'ensemble des constructions. Il s'étage sur trois niveaux : au rez-de-chaussée, l'étable comprenant deux pièces jumelles voutées en encorbellement ; au premier étage, la cuisine dont on peut encore voir l'entrée du four à pain et la vasque de l'évier [cat. *pica*] ; au second, totalement détruit, les chambres. Cet espace primitif s'est rapidement agrandi au nord-ouest de locaux agricoles, puis au XVIII^e s. d'autres bâtiments à l'est, séparés des précédents par une cour intérieure qui sera couverte après 1813 en même temps qu'une nouvelle extension se fera au nord et au sud.

Au cours du XIX^e s., à une centaine de mètres à l'est du mas, on "fortifie" une parcelle d'environ 2 500 m^2 en l'entourant d'un véritable "rempart" en pierres sèches liées avec de la terre, d'une hauteur d'environ 5 m et d'une épaisseur de 40/50 cm. Cet espace clos se retrouve à cheval sur deux parcelles cadastrées en 1813 l'une comme "pâture" et l'autre "bois". Cette étonnante construction serait selon l'acte du bail de 1853, un : « *jardin qui est clos de murailles et qui se ferme à clef* [...] ». Une question demeure : les Malzach l'ont-ils construit ou bien

Le mas au cadastre napoléonien de 1813

Chronologie estimée

ont-ils réutilisé une structure existante qui pour certains serait un camp militaire lié à la guerre Gran entre la France et l'Espagne (1793 - 1795). Au fond du jardin se dresse un petit bâti, mitoyen du *mas de la Puça* (p.396), qui ne figure pas au cadastre napoléonien, mais dont l'architecture semble antérieure. Peut-être s'agit-il d'une des constructions évoquées dans la reconnaissance de Llorenç Sicart en tant que procureur de Josep Sala au *capbreu* de l'église Saint-Félix en 1672 : « *aliam petiam terrae camp desus lo mas den Massaguer [...] in qua sunt constructi quedam casali [...] confrontat cum via qua itur de dicto manso ad mansum dicti Sala [mas d'en Malzach], cum correcho de la Orlina et cum recho de las vassas del pou de gel* [...] ». Les confronts ci-dessus correspondent à la parcelle du jardin. Au XIX^e s., contre le mur ouest du jardin, les Malzach construisent un *cortal* d'environ 100 m^2.

Enceinte du jardin "fortifié"

Petit local au fond du jardin, mitoyen du mas de la Puça.
Le rez-de chaussée servait d'étable et l'étage de pièce à vivre

Cortal construit contre le mur du jardin

La famille Malzach

Le premier document que nous connaissons sur la présence sur la famille Malzach à Laroque est le contrat de mariage, en 1611, d'Antoni Malzach et de Catharina Cadena. En 1622, le même Antoni, "*ferrer*" [fr. forgeron], reconnaît tenir au *Llevador de cens* une maison au *Carrer d'Avall*[1]. Son père, du même prénom avait épousé sa mère Francesca dans les années 1580/1590. Il venait de France, s'inscrivant dans une des vagues d'immigration occitane en Catalogne de la seconde moitié du XVI^{e} s., liées aux guerres de religion.

Son fils, Antoni Malzach Cadena, est qualifié de *pagès* lorsqu'il achète un verger et un champ à Laroque à *la Ciutadella* sur lequel son arrière petit-fils Joan Malzach Guitart, marchand à Perpignan, construira un *cortal* (p.438). Outre le *cortal*, le patrimoine de ce dernier se compose de 2 maisons et d'un *patus* au *Carrer d'Avall*, de 2 jardins, de vignes et d'olivettes pour un total de 11 ayminates (6,5 ha), patrimoine foncier modeste qui va connaître un développement conséquent suite aux deux unions matrimoniales de ses descendants : la première, en 1761, de Joseph Malzach Serradell avec Françoise Arman qui lui apporte les *mas d'en Arman* et *de Tanyà* (en ruine) et la seconde, en 1804, de Joseph Malzach Arman avec Ursule Vilanova qui y ajoutte la grande maison face à l'église et les *mas d'en Guinot*, de *la Garriga* (en ruine), du *cortal de l'Olivette* et de nombreuses terres.

La Révolution française aurait bien pu compromettre cette expansion. En effet Joseph Malzach père et fils n'ont pas choisi le camp républicain ; après être restés dans l'expectative pendant les premières années, ils manifestent ouvertement leur opposition en 1793 lors de la guerre *Gran* entre la France et l'Espagne. Alors que les troupes espagnoles avancent au piémont de l'*Albera*, Joseph Malzach père avec Raymond de Banyuls Chevalier de Montferrer, un lointain parent à lui et Benoît Vilanova juge de paix du canton et futur beau-père de son fils ont « *abattu l'arbre de la liberté, arboré le drapeau blanc et voulu ouvrir le village aux espagnols*[2] [...] ». Déférés au tribunal de Perpignan, ils sont acquités mais « *ils resteront en prison car Laroque a démérité de la patrie [...] en effet le crime était celui de la commune tout entière [...] ; la décision d'arborer le drapeau blanc en signe de reddition et non de contre-révolution a été prise après délibération municipale*[3] [...] ». Le 29/04, Laroque tombe aux mains des Espagnols. Peu de temps après, Joseph Malzach fils et Benoît Vilanova émigrent. Leur séjour en Espagne sera de courte durée et sans conséquence pour Malzach dont le père n'a pas quitté Laroque ; Vilanova verra de son côté ses propriétés saisies par la République mais seulement mises en fermage et non vendues comme biens nationaux, ce qui permettra à sa fille Ursule d'en hériter et de les mettre dans la corbeille de son mariage avec Joseph Malzach fils.

Ainsi, au cadastre napoléonien de 1813, les propriétés cumulées des Malzach et d'Ursule Vilanova [fr. Villeneuve] culminent à plus de 94 ha, faisant de Joseph Malzach Arman l'électeur municipal de la commune le plus imposé en 1833.

Comme tous les patrimoines, celui des Malzach subit ensuite les divisions inhérentes aux nouvelles règles sur l'héritage issues de la Révolution. À la fin du XIX^{e} s., Claire et Marie Angélique Malzach Gari se partagent l'essentiel des immeubles ; suite au mariage de Claire avec Jean Dubois et de Marie Angélique avec Jean Bocamy, ils intègrent respectivement les patrimoines de ces deux familles qui aujourd'hui en possèdent toujours une partie.

Au cours du XIX^{e} s., les Malzach se sont impliqués dans la vie de la commune : Joseph Malzach Arman en a été le maire pendant la Restauration, du 27/11/1816 au 22/06/1817, son fils Louis Malzach Vilanova pendant le Second Empire, du 6/07/1855 au 23/01/1857, et son petit-fils Louis Malzach Gari pendant la Troisième République, du 16/02/1874 au 19/06/1876.

1. A.D.P.O. 8 J 27.
2. A.D.P.O. L 920.
3. Brunet M., *Le Roussillon une société contre l'état (1780-1820)*, Editorial Trabucaire, Perpignan 1990.

Généalogie simplifiée de la famille Malzach

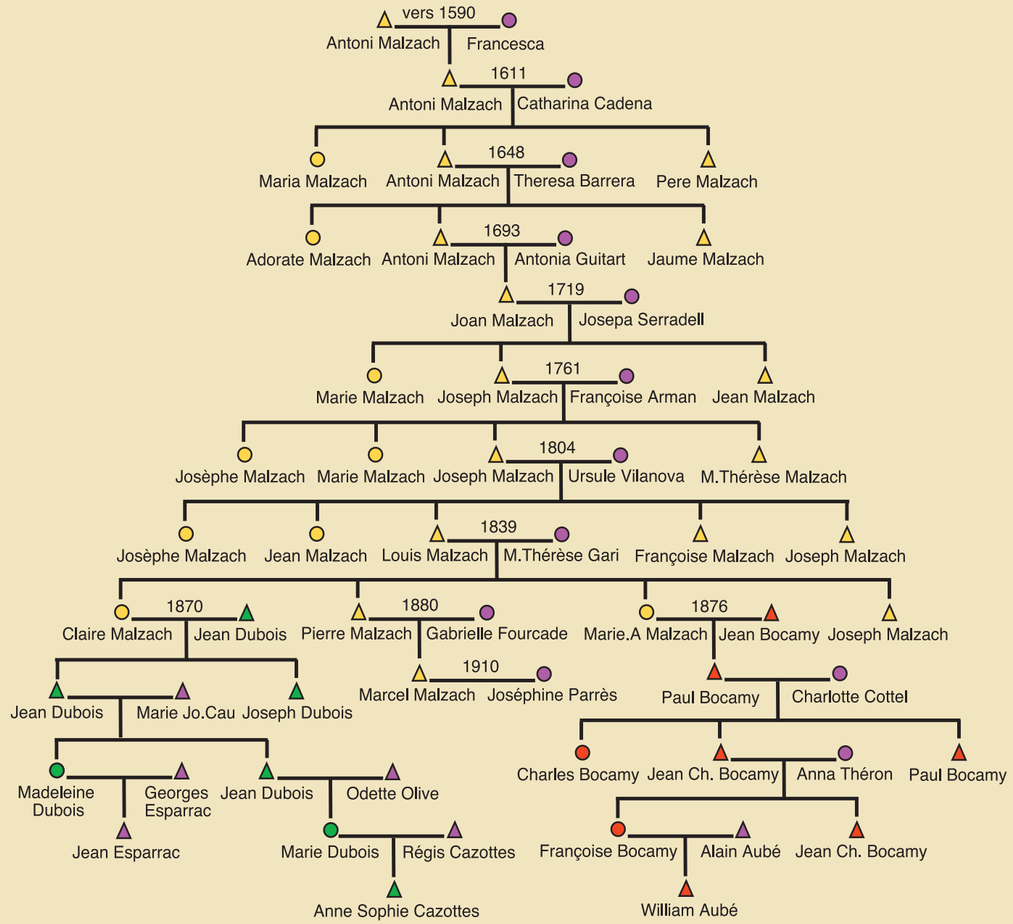

Mas d’en Sors

Le mas d’en Sors, 2018

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 11.58” N - 2° 56’ 19.56” E
Ce mas se situe au sud du plateau de *la Ciutadella*, en bordure du chemin de les Disputes.

DÉSIGNATION

XVII^e^ s. “*mas d’en Sala*”, XVIII^e^ s. “*mas d’en Anglada*”, XIX^e^ s. “*mas d’en Porteix*” XX^e^ s. “*mas d’en Sors*”.

HISTOIRE

Familles Sala / Anglada

Les premières mentions que nous avons de ce mas datent de 1665 lorsque Gervasi Sala reconnaît au *capbreu* établi pour Josep Perarnau « *un camp de dos ayminadas confronta ab les parets del meu mas* [...] » et « *una pessa de terra de una ayminada per la qual passa lo cami qui va al mas den Massaguer confronta ab les parets de dit mon mas y ab Sagimon Sala*[102] [...] ». Le mas lui-même n’est pas nommément reconnu. Nous ignorons si Gervasi Sala l’a construit ou s’il existait avant sous un autre nom.
Gervasi est le neveu de Francesc Sala qui tient les *mas Vell* (*mas d’en Arman Malzach*) et de *la Bruguera,* mitoyen des terres de son mas. Veuf, il se remarie une première fois avec Rosa Figueres en 1628, puis une seconde en 1655 avec Anna Minyana.
Avec 52 ayminates, le patrimoine de Gervasi le place au deuxième rang des déclarants au *capbreu* de 1665. Joint à celui de son oncle Francesc (38 ayminates / 5^e^ déclarant), il fait de la famille Sala une des plus importantes de la seigneurie en cette seconde moitié du XVII^e^ s.
Fille et héritière de Gervasi, Brigida Sala, épouse en 1655 Joseph Anglada issu d’une riche famille de “*droguers*” de Perpignan depuis au moins trois générations et lui-même *droguer* [fr. apothicaire] comme le seront aussi leurs fils et petit-fils du même prénom qui, successivement, hériteront du mas. Cette dynastie s’interromp avec Joseph Anglada Cruells (né en 1712), qui embrasse une carrière de juriste et devient “docteur en Lois” et avocat à

102. A.D.P.O. 8 J 25 f°101.

Généalogie simplifiée des familles Sala et Anglada

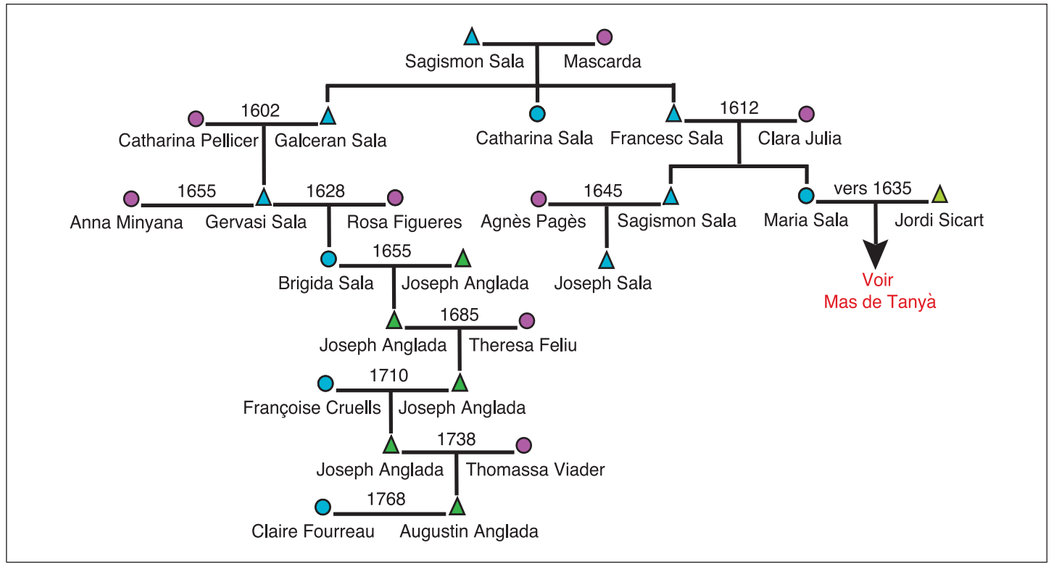

Perpignan. Il se marie en 1738 avec Thomassa Viader Reynalt dont le frère François épousera en 1747 Marie Anglada Colomer, cousine germaine de Joseph. Le parcours de la famille Viader d’Ille-sur-Têt est similaire à celui des Anglada : apothicaires au XVII^e^ s., ils s’orientent ensuite vers les métiers du droit. François Viader Reynalt et Marie Anglada sont les parents d’Augustine Viader Anglada, ultime héritère de la seigneurie de Laroque.
Au *capbreu* de 1750, les possessions rocatines de Joseph comptent, outre le mas, une maison dans le vieux village et une trentaine d’ayminates de terres dont une dizaine d’olivettes.
Son fils, Augustin Anglade Viader, professeur de droit, lui succède. En 1787, il vend le mas à François Porteix, *pagès* de Sorède, au prix de 5 500 livres[103]. Deux ans plus tard, le 2/08, un incendie se déclare au mas dont nous ignorons l’ampleur et les conséquences.

Familles Porteix / Rocaries / Montariol

En 1795, François Porteix achète aux enchères la moitié du *mas Blanc* voisin (p.319), ce qui porte le total de ses propriétés rocatines, au cadastre napoléonien en 1813, à plus de 14 ha dont 8 ha pour son mas de *la Ciutadella*. Sans succession de son union en 1787 avec Marguerite Tisané, il transmet en 1844 ses biens à son neveu François Rocaries Tisané (p.328). Le fils de ce dernier, Félix, receveur buraliste à Torreilles, en hérite mais ne le conserve pas et le vend en 1912 à Laure Montariol Espinet, ex-épouse de Michel Sors Vilar dont elle est séparée de biens.
Laure Montariol Espinet est la petite fille de Jacques Montariol, meunier du moulin de la Place (p.133) qui avec son épouse Françoise Vilar, vivait dans l’ancienne maison du seigneur (p.170). Les Montariol sont originaires du Vallespir (Serralongue) comme les Sors qui viennent du hameau de la Llau (commune du Tech) sur les flancs du Canigou. Famille de “*bourgeois nobles*”, les Sors ont « *fourni plusieurs échevins, consuls et autres bayles à Prats-de-Mollo notamment*[104] [...] ». C’est de là que vient le père de Michel, Jean Sors Noell qui s’est marié en 1834 à Laroque avec Baselice Vilar, la sœur de Françoise.
De l’union de Laure et de Michel sont nés trois enfants dont un fils, Joseph Sors Montariol qui, en 1904, se marie avec Jeanne Sors, une parente éloignée. Leur fille Jeanne hérite du mas qui passe ensuite à Andrée (dite Caroline) Noguès Sors, la fille qu’elle a eu avec Jean Noguès[105]. Caroline et son mari le docteur Pierre Ducassy vendent le mas à Francine Vriesman qui le revend en 2012 à Ian et Virginia Priest, actuels propriétaires.

103. A.D.P.O. 2 C 756 f°40.
104. Association catalane de Généalogie, Archives en ligne, acte de mariage de Jean Sors i Llau, 1834.
105. Entretien avec Betty Saboya en 2014.

Mas d'en Lys

Le mas d'en Lys vers 1950

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 56.80" N - 2° 56' 50" E

Ce mas se trouve en bordure de la route qui part au-dessus de la maison de retraite de Sorède pour rejoindre Laroque au sud du *mas d'en Arman Malzach* [anc. *carrerassa qui va de la Roca a la Creuheta de Sureda*].

DÉSIGNATION

XV^e^ s. / XVI^e^ s. "*mas d'en Salvet*", "*mas de Na Vidala*", XVII^e^ s. / XVIII^e^ s. "*mas de Na Vidala*", XIX^e^ s. "*mas d'en Sanès*", XX^e^ s. "*mas d'en Lys*", "*mas d'en Lis*".

HISTOIRE

La première mention du mas est la reconnaissance de Mateu Salvet pour le seigneur d'Ortaffa au *capbreu* de 1455 : « *Quendam mansum situm in dicti territoris loco vocato Terrats*[106] [...] ». Elle est renouvelée en 1504 par Pere Vidal avec une précision suppémentaire, le mas est situé sur le territoire de la seigneurie de Laroque mais fait partie de la paroisse de Sorède "*perochia loci de Sureta*[107]". Au décès de Pere Vidal, sa veuve en hérite d'où son nom de "*Na Vidala*".

Ensuite, nous le trouvons aux mains de Joan Gornes qui possède aussi le *mas d'en Bianya* (p.326) ; en 1548, ce dernier en vend la moitié à Pere Berte[108]. Quelques années plus tard, c'est Pere Combau "*moliner*" de drap de Girona qui tient le mas et, en 1567, le vend à Arnald de Pujol. Après ces multiples changements de tenanciers, il rentre pour de nombreuses années au sein de la famille Pujol.

106. A.D.P.O. 8 J 21 f°93.

107. A.D.P.O. 8 J 22 f°29.

108. A.D.P.O. 3 E2/1055.

Généalogie simplifiée des familles Pujol et Bagata
(Jusqu'à la fin du XVIII^e^ s.)

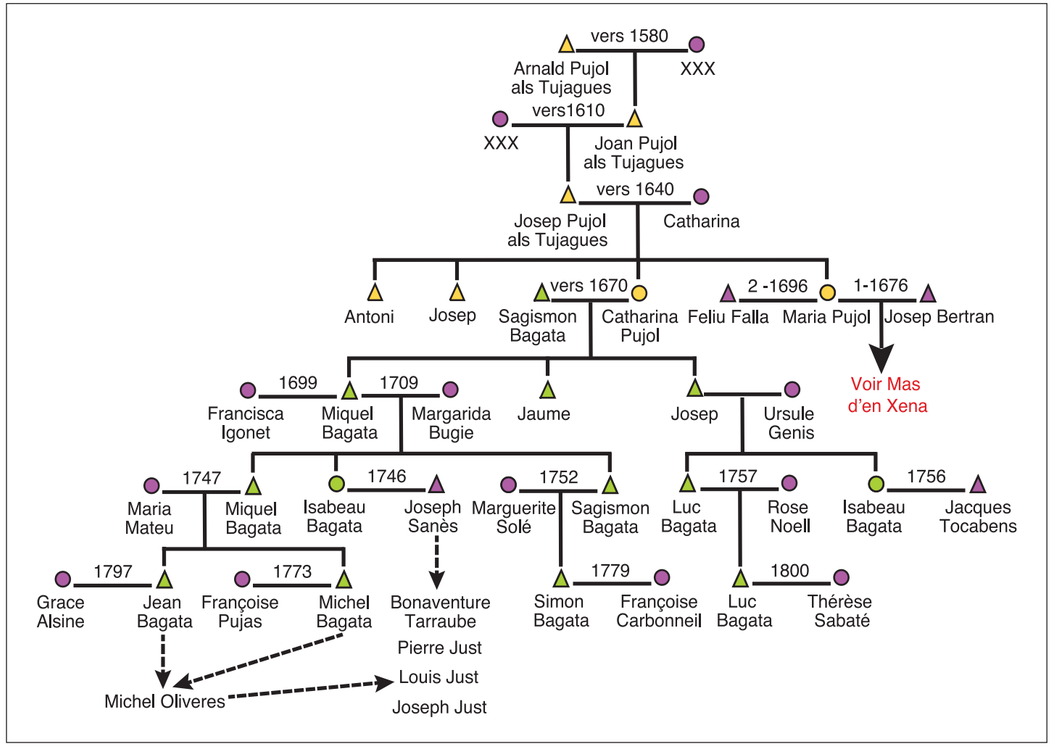

Familles Pujol / Bagata[109]

Arnald de Pujol est originaire de l'évêché de Tarbes, ce que confirme son surnom "*Tujagues*" qui est un patronyme populaire dans les Hautes-Pyrénées et les département voisins. Sa venue s'inscrit dans l'immigration occitane de la seconde moitié du XVI^e^ s.

Il reconnaît le mas au *capbreu* de 1588 : « *quandam mansum pariete clausum vulgo antiquitus dictum lo mas de Na Vidala*[110] [...] » ; son fils Joan en fait de même en 1622, son petit-fils Josep en 1657 et la veuve de ce dernier, Catharina Pujol en 1665 : « *un mas tancat de paret vulgarment dit lo mas de Na Vidala*[111] [...] ». De l'union de Josep et Catharina sont nés quatre enfants dont deux fils, Antoni et Josep, qui moururent et deux filles, Catharina qui a épousé Sagismon Bagata, menuisier, et Maria, Joseph Bertran.

En 1688, au *capbreu* établi par le notaire Esteve, Sagismon Bagata agissant après le décès de son épouse en tant qu'administrateur de ses fils Miquel, Josep et Jaume Bagata Pujol, et Joseph Bertran usufruitier des biens dotaux de sa femme Maria Pujol, reconnaissent ensemble « *un mas dirruit [en ruine] dit lo mas de Na Vidala*[112] [...] » avec 15 ayminates de terres alentours.

Au *capbreu* de 1750, la division du mas entre les deux branches familiales est effective : d'un côté Miquel Bagata Bugie reconnaît « *une pièce de terre champ avec un casal d'appartenance du mas de Na Vidale*[113] [...] », de l'autre son beau-frère Joseph Sanès « *partie d'une métairie avec 3 ayminates de terre attenantes qui fait partie de la*

109. La première graphie du nom est Bagata francisée à partir du XVIII^e^ s. en Bagate. Leur nom pourrait traduire leur origine, la ville de Bagà en Catalogne d'où viennent aussi les Pardinella et les de Castre Pinós. Les Bagata arrivent à Laroque à la fin du XVI^e^ s.

110. A.D.P.O. 8 J 24 f°36.

111. A.D.P.O. 8 J 25 f°93.

112. A.D.P.O. 8 J 31 f°16.

113. A.D.P.O. 8 J 32 f°559.

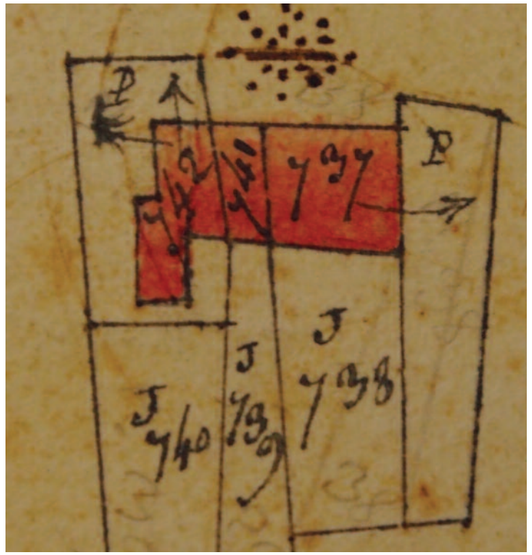

Plan cadastral napoléonien, 1813

métairie dite de na Vidale confrontant d'orient avec Michel Bagate[114] [...] ». Le reste des terres est dispersé à d'autres membres de la famille comme Emmanuel Fort gendre de Maria Pujol ou Jean Xena (p.351).

Au cadastre napoléonien en 1813, la partie de Miquel Bagata se retrouve divisée entre ses deux fils Jean et Michel Bagata Mateu :

– Jean : une partie de la "maison", B 742 (112 m²)

– Michel : le bâtiment agricole "rural", B 737 (143 m²)

L'autre partie de la maison, B 741 (18 m²), que possédait Joseph Sanès est passée à Bonaventure Tarraube, mari de sa nièce Catherine Marty Sanès.

Dans le courant du XIX[e] s., Le mas échoit aux descendants des frères Bagate et de B. Tarraube :

– En 1825, Michel Oliveres, qui a épousé en 1823 Marie Bagate (petite fille de Michel Bagate), hérite de la maison (B 742) dont la surface n'est plus que de 91 m², et en 1834 de la partie "rural" (B 737).

– En 1834, Pierre Just, gendre de Bonaventure Tarraube, hérite de la partie B 741.

– En 1877, son fils Louis Just, mari de Thérèse Bagate, demi-sœur de Marie Bagate (ci-dessus) hérite ou rachète les parties de Michel Oliveres (B 737 / B 742).

– En 1909, Joseph Juste, fils de Louis, hérite du 1/3 de la partie de son père (B 742) et de son grand-père (B 741). Nous ne savons rien de la B 737 (démolie ?).

En 1856, le mas est habité par ces familles : Michel Oliveres y vit avec sa femme et ses 7 enfants et Louis Just avec son frère Bonaventure et un berger. En 1886, seul y demeure Louis Just avec son fils. En 1896, le mas se repeuple. Joseph Just, propriétaire de l'ensemble, l'occupe avec son beau-frère Joseph Marty, sa belle-sœur Marguerite Oliveres, neveu, nièce, oncle et tante soit 7 personnes.

Au XX[e] s., une destinée plurielle

1912 : Joseph Just « *agissant en sa qualité d'héritier pour un tiers de Louis Just son père et de Rose Bagate sa mère*[115] [...] ». vend à Romain Coste la nue propriété de tous ses droits mobiliers et immobiliers. Il s'en réserve l'usufruit jusqu'à sa mort. Ces droits représentent 1/3 de la succession. Cinq ans plus tard, en 1917, il vend au même R. Coste un autre tiers.

1953 : Jeanne Coste Pacou, épouse de François Llong, hérite d'une partie du mas incluant la bâtisse, suite au partage des successions de son père R. Coste et de sa mère qui en ont « *eu la possession non interrompue à titre de propriétaire depuis plus de 30 ans* [...] », et son frère Jean de l'autre partie (des terrres) ; la totalité consistant en « *une petite propriété de plusieurs parcelles en nature de vigne, bois et lande avec vieille bâtisse connue sous le nom de mas d'en Lys, lieu-dit "Al Bertranou" [...] pour une contenance totale de 1 ha 39 a*[116] [...] ».

1954 : François Llong et son épouse vendent le mas et des terres à Michel Falguères et à son épouse Anne Baches.

1968 : Monique Teyssier, veuve Grisel, et sa fille Claudine Grisel achètent « *à concurrence de moitié pour chacune*[117] [...] » le mas aux époux Falguères (immeubles cadastrés n° 756, 757 maison, 758) et le même jour à Jean Coste des terres cadastrées n° 1455, 1456, 777, 778, 761, 1225.

1973 : Monique Teyssier et sa fille vendent le mas et les terres à Roger Coste en indivision avec son épouse Régine Bruneau.

1976 : Roger Coste et Régine Bruneau vendent leur bien à Jacques et Bernadette Niederhoffer.

114. A.D.P.O. 8 J 32 f°459.

115. Archives privées Louis Llong.

116. Archives privées Jacques Niederhoffer.

117. Idem.

Le mas de na Vidala dans les années 1950

Restauré, le mas a été de 1976 à 1996 converti en restaurant "L'Auberge du Mas d'en Lys"

Vue actuelle du Mas d'en Lys après avoir bénéficié d'un important agrandissement

Mas d'en Correu / Saint-Joseph

Façade est du mas d'en Correu / Saint-Joseph, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 55.34" N - 2° 56' 42.80" E
Ce mas est situé en bordure de la route qui part au-dessus de la maison de retraite de Sorède pour rejoindre Laroque au sud du *mas d'en Arman / Malzach* [anc. *carrerassa qui va de la Roca a la Creuheta de Sureda*].

DÉSIGNATION

XIV[e] s. / XV[e] s. / XVI[e] s. / XVII[e] s. / XVIII[e] s. "*mas d'en Correu*", XVI[e] s. "*mas d'en Tujagues*", "*mas d'en Jacques*", XVII[e] s. "*mas d'en Pujol*", XVIII[e] s. "*mas Bertranó*", XIX[e] s. "*mas Serrallé / Serralliès*", XX[e] s. "*mas del Gordou*", "*mas del Serraller*", "*mas Saint Joseph*". Si du XIV[e] au XVIII[e] s. le nom d'origine "*Correu*" prédomine largement, il cohabite avec d'autres désignations liées aux noms ou surnoms de ses tenanciers comme "*Serraller*", surnom de Michel Bagate ou "*Bertranó*" celui de Bertran Rabuget. Ce dernier a été repris au cadastre napoléonien de 1813 sous la forme "*Al Bertranou*" pour désigner tout le secteur.
Son nom actuel, "*mas Saint-Joseph*" lui a été donné récemment.

HISTOIRE

La première mention connue date du 20/01/1380 lorsque Jaume Correu reconnaît pour Ferrer de Sant Martí une *borda* avec ses possessions : « *Quandam bordam vocatam den Correu cuis caput mansus est situm in mansis terratis*[118] [...] ». En 1396, son fils Guillem Correu la déclare à son tour comme "*mansatam*", puis en 1449 et en 1455 son petit-fils Francesc Correu reconnaît : « *unum mansum [...] loco vocato terratis bisbals*[119] [...] ».
Le nom de Bernat Correu est gravé dans la pierre funéraire encastrée dans le mur de l'église Saint-Félix, témoignant de l'importance de cette famille entre les XIII[e] s. et XV[e] s. (p.122).
Au début du XVI[e] s., Margarida Correu épouse Ramon Campfranch (p.316) et la lignée des Correu disparaît de leur mas qui est vendu à une date qui nous est inconnue pour moitié à Huguet Combau et pour autre moitié à Jacme Beso [à l'origine du nom le *mas d'en Jacques*]. Cette division du mas en deux entités perdurera jusqu'au

118. A.D.P.O. 3 E40/1161 f°20.
119. A.D.P.O. 8 J 21 f°78.

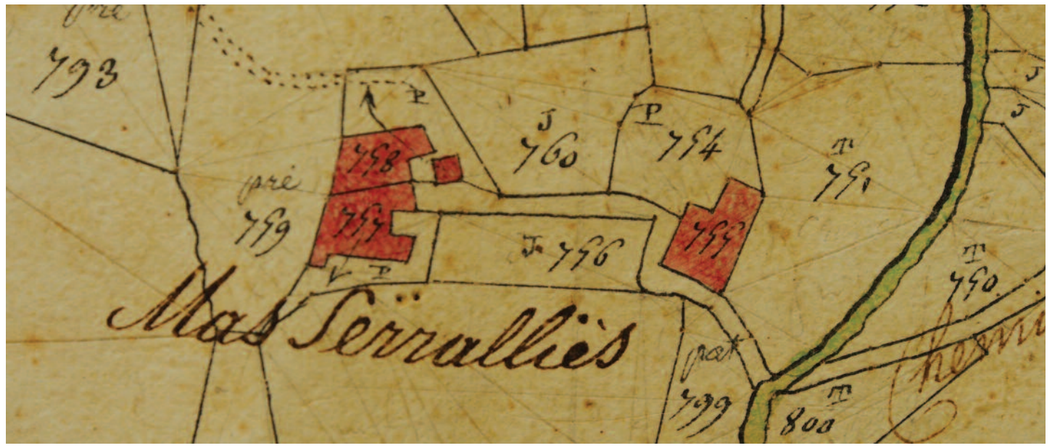

Plan cadastral napoléonien, 1813. À gauche le mas, à droite le cortal

XIX[e] s. comme l'illustre le plan cadastral napoléonien : au sud la partie B 757 et au nord la B 758. Pour une meilleure compréhension, nous avons choisi de suivre successivement l'évolution de chacune des parties.

Partie sud du mas

Pere Combau, fils et héritier de son père Huguet est *moliner* de drap de Girona ; il possède aussi le mas voisin de *Na Vidala* qu'il vend avec sa partie de celui *d'en Correu,* en 1567, à Arnald de Pujol als Tujagues originaire de l'évêché de Tarbes. À partir de là, les destins du *mas de Na Vidala* et de la moitié sud du *mas d'en Correu* sont liés aux mains des familles Pujol et Bagata (p.345).

Arnald de Pujol reconnaît son 1/2 mas au *capbreu* de 1588 : « *medietatem cuiusdam mansi vulgo antiquitus dicti lo mas den Correu quiquidem medietas confrontat cum residua medietate dicti masi que hodie est Bertrand Malgibet*[120] [...] » ; son fils Joan en fait de même en 1622, son petit-fils Josep en 1657 et la veuve de ce dernier, Catharina Pujol en 1665 : « *meitat de un mas antigament dit lo mas d'en Correu*[121] [...] ». De l'union de Josep et Catharina sont nés quatre enfants dont deux fils Antoni et Josep qui moururent et deux filles, Catharina qui a épousé Sagismon Bagata, menuisier, et Maria, Joseph Bertran.

En 1688, au *capbreu* établi par le notaire Estève, Sagismon Bagata agissant après le décès de son épouse en tant qu'administrateur de ses fils Miquel, Josep et Jaume Bagata Pujol, et Joseph Bertran usufruitier des biens dotaux de sa femme Maria Pujol, reconnaissent ensemble « *altre mas o masada anomenada lo mas den Pujol y antes lo mas den Correu. Lo qual mas o masada den Pujol es la meitat del dit mas den Correu, confrontant amb lo mas o masada de Esteve Rebuget que es l'altre meitat de dit mas antigament dit den Correu*[122] [...] ».

Là, contrairement au *mas de Na Vidala*, c'est Maria Pujol remariée avec Felix Falla [écrit Lafaille en 1750] qui reconnaît avec son époux tenir cette moitié au *capbreu* du notaire Jacques Estève en 1699, moitié qui au *capbreu* de 1750 se retrouve subdivisée en deux, en indivision, entre Miquel Bagata Bugie dit *Serrallès* et son cousin Luc Bagata Genis, cordonnier. Six ans plus tard, ce dernier cède sa part à son beau-frère Jacques Tocabens en règlement de la dot qu'il doit à sa sœur Isabeau.

Subdivision de courte durée puisqu'au cadastre napoléonien de 1813, la moitié "Bagata" est entièrement aux mains de Michel Bagata Mateu : "*B 757, Maison patus, Al Bertranou. Surface 4 a 70 ca*". Ephémère réunification... En 1834, ce dernier vend à son voisin de la partie nord, Michel Xena Tarrès 1/4 de son bien, puis les partages successifs dans le courant du XIX[e] s. accélèrent les divisions entre héritiers pour en arriver à la fin du siècle à la situation suivante concernant la seule 1/2 bâtisse (les terres connaissent le même sort) :

Hypolyte Llinas (héritier Xena), 59 ca / Michel Xena Noell, 30 ca / Joseph Xena Noell, 29 ca / Michel Oliveres (héritier Bagata), 1 a 18 ca / François Bagata, 1 a 17 ca / André Oliveres, 1 a 17 ca soit le total de 4 a 70 ca.

120. A.D.P.O. 8 J 24 f°37.
121. A.D.P.O. 8 J 25 f°93.
122. A.D.P.O. 8 J 31 f°17.

Généalogie simplifiée des familles Rabuget et Xena
(Jusqu'à la fin du XIX[e] s.)

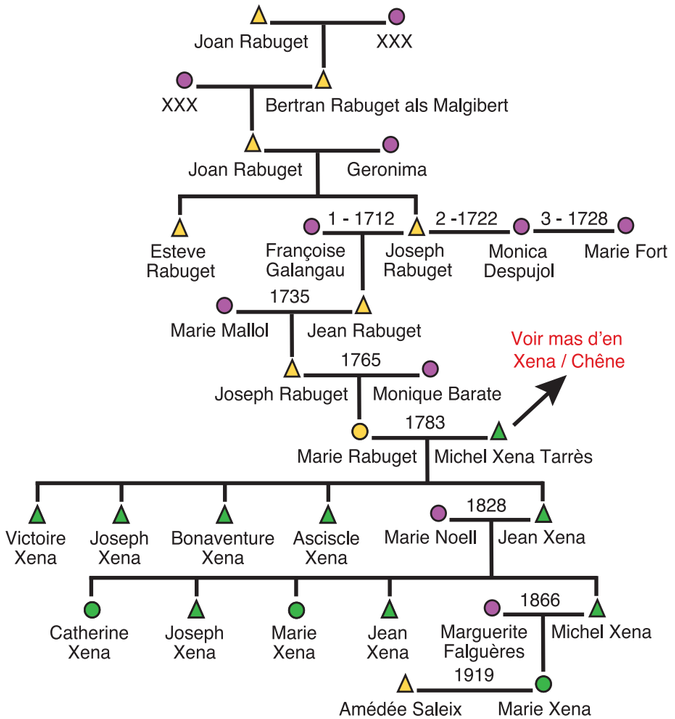

Partie nord du mas

Le 30/08/1577[123], Joan Francesc Beso, fils de Jaume, vend à Joan Pere Gosch "*pellaire*" de Perpignan sa moitié du mas qu'il revend un mois plus tard, le 8/10, à Joan Rabuget[124], agriculteur de Saint-Martin-de-l'Albère, habitant à Sorède. Son fils Bertran Rabuget dit *Malgibert* en hérite, puis son petit-fils Joan qui la reconnaît en 1631 au *capbreu* reçu par Blaise Canta notaire de Perpignan : « *Quandam domum sive mansum sitam [...] loci de Ruppe vulgo antiquitus dictus lo mas den Jacques confrontat ex uno latere cum tenentia alteri domus sive mansi Joan Pujol als Tujagues*[125] [...] ». La longévité de Joan Rabuget l'amènera à reconnaître à nouveau son bien en 1657, 1665 et en 1672 au *capbreu* de l'église Saint-Félix : « *quandam mansatam vocatam lo mas Correu sciti in dictis terminis de la Rocha confrontat cum manso Antoni Pujol et cum area et terris dicti mansis*[126] [...] ».

Son fils et héritier Esteve Rabuget le déclare à son tour en 1688, puis, en 1750, Joseph Rajuget dit *Bertranou* [surnom de son ancêtre Bertran] reconnaît : « *une maison et métairie anciennement nommée lo mas den Jaques* » ainsi qu'un jardin « *nommé le jardin de la font, entouré de murailles avec un cortal à côté du dit jardin*[127] [...] ». Le cortal est à une centaine de mètres à l'est du mas.

En 1788, à l'ultime *capbreu* de la seigneurie, les propriétés de Joseph Rabuget sont déclarées par Michel Xena [Chêne] Tarrès pour le compte de son épouse Marie Rabuget fille de Joseph et de Monique Barate.

123. A.D.P.O. 3 E2/251, notaire Miquel Palau.

124. Au fil des documents, nous trouvons ce nom écrit différemment : Rebuget, Reboget, Raboget, Rabuget, Rabujet... Nous avons choisi la graphie Rabuget, majoritaire au cours des siècles.

125. A.D.P.O. 8 J 34.

126. A.D.P.O. 78 EDT 18.

127. A.D.P.O. 8 J 32 f°423.

Au XX[e] s., la partie sud du mas en ruine a été démolie, il ne subsiste que la partie nord

Quand éclate la Révolution, les Xena choissent d'émigrer. Leur moitié de mas est saisie par la République mais non vendue ; elle figure le 11/12/1794 sur un "*Etat des Biens nationaux invendus situés au terroir de la Roque*[128]" : "*Une métairie et terres, 25 aiminates, lo mas Bertrano*". Désignée comme "*précédent possesseur*", Marie Xena est alors détenue à Perpignan.

Les turbulences révolutionnaires passées, Marie et son époux récupèrent leur bien comme l'atteste le cadastre napoléonien de 1813 où Michel Xena Tarrès est propriétaire de la parcelle "*B 758, Maison patus, Al Bertranou, surface 5 a 60 ca*", du cortal voisin "*B 755, surface 2 a 60 ca*" et des terres. En 1843, il fait donation de ses biens, dont sa part du mas, à son fils cadet Jean Xena Rabujet, à charge pour lui d'indemniser ses trois frères Joseph, Bonaventure et Asciscle et sa sœur Victoire[129]. À la génération suivante, l'héritage de Jean Xena reste un temps en indivision entre trois de ses enfants, Joseph, Catherine et Marie, puis en 1881 se retrouve pour moitié aux mains de Marie Xena Noell et pour autre moitié de son frère Jean, cafetier.

Les Xena n'habitent pas le mas où vivent les Bagate et leurs héritiers : en 1856, d'un côté, Michel Olivères, berger, avec sa femme Marguerite Bagate et leurs 7 enfants et de l'autre Michel Bagate, sa fille et son fils ; en 1886, Thérèse, belle-fille de Michel Olivères y vit avec ses 6 enfants et en 1901, André Olivères avec sa femme et leurs 3 enfants et Michel Bagate.

XX[e] siècle : le remembrement

Au début du XX[e] s., le mas dans son ensemble (parties nord et sud) se trouve dans un état d'extrême division. C'est alors qu'intervient Amédée Saleix Falguères. Né en 1884 à Sorède, il a épousé en 1919, en secondes noces Marie Xena Falguères, héritière de la petite partie du mas de son père Michel Xena Noell. Amédée entreprend de remembrer le mas en rachetant progressivement la majorité des autres parties (il subsistait encore en 2012 quelques parcelles en indivision).

Il passe ensuite à sa fille Jeanne Saleix, née de son premier mariage avec Dorothée Cayzac. Cette dernière étant morte jeune de la tuberculose, Jeanne est adoptée en 1932 par sa belle-mère Marie Xena. Elle épouse en 1930 Joseph Gauze Cadène de Sorède avec qui ils auront une fille, Jeanne Gauze Saleix, qui héritera de la propriété par donation de sa mère adoptive.

Un gros travail de nettoyage des bois, réfection des murettes, entretien des chemins et replantation des vignes a été accompli par Joseph Gauze et sa fille qui, pour lui rendre hommage, a rebaptisé le mas du nom de "*Saint-Joseph*" et a fait placer dans une niche de la façade une statuette du saint.

À sa retraite et après le décès de son père, elle a été viticultrice pendant plusieurs années puis a mis les vignes (7 ha en 2012) en fermage.

Elle a fait à son tour donation de la propriété à sa fille Pascale née de son mariage avec Jean-Claude Delgery.

128. A.D.P.O. 1 QP 444.

129. A.D.P.O. 3 E 58/34, notaire Sèbe.

Mas de Tanyà

Alors que le temps a relégué aux oubliettes *Terrats*, *Torrent d'Amunt* et *d'Avall* et *Ripron*, *Tanyà* est resté ancré, avec *Rocavella*, dans l'espace rocatin. Ces deux secteurs doivent leur solidité toponymique à la présence de leurs chapelles, en ruine pour Saint-Fructueux (p.94), mais toujours consacrée au culte pour Notre-Dame de Tanyà (p.106).

C'est un secteur de peuplement ancien ; les archéologues y ont mis au jour des sites de la préhistoire, des époques romaine, wisigothique, carolingienne et médiévale (p.17). Au cours des siècles suivants, l'habitat s'est développé dans l'ancienne *villa Taniano* (p.27) autour de Notre-Dame et de la chapelle *Sant Julià de Tanyà*, abandonnée au milieu du XVIII^{e} s. On compte jusqu'à une quinzaine de mas à la fin du XIV^{e} s. Comme ailleurs, la déprise des XVI^{e} / XVII^{e} s. a frappé les plus fragiles pour ne laisser au début du XIX^{e} s. que les six plus puissants. Parmi eux, seul le *mas d'en Puig* disparaîtra mais pour être remplacé quelques dizaines de mètres plus loin, à l'est, par le *mas Sant Julià*. De nos jours, il est toujours présent ainsi que les *mas Chevalier, d'en Costa, d'en Montariol, du Vivier et d'en Pagès*. Ce dernier maintient toujours une exploitation viticole, les autres étant reconvertis en propriété d'agrément ou utilitaire pour le *mas Montariol*.

L'appartenance des tenanciers de mas "*in mansis de Tanyano*" ou la situation des mas "*loco vocato Tanya*" permet d'esquisser le périmètre de Tanyà : au nord, le *mas d'en Costa* où Bernat Gramatge reconnaît en 1397 une demi *borda* "*loco vocato Tanya*[1]"; à l'ouest, la limite avec Saint-Génis, "*in loco vocato Tanya o Molara*[2] " (près du menhir de *les Vernedes* - p.19) ; au sud, les *mas du Vivier* et *de Tanyà* où Caterina Batlle des "*mansis de Tanyano*" reconnaît une demi *borda* à "*Tanya*[3]" ; à l'est la limite ne correspond pas à la Rivière de Laroque comme on pourrait le penser mais à la route de Laroque à Elne [auj. avenue des Baléares] comme le suggère la localisation du *mas de la Verneda* "*in loco de Tanyano*[4]" (p.371), or ce mas est situé rive droite, entre la rivière et la route ci-dessus.

Outre cette voie, deux autres, l'une vers Saint-Génis et l'autre vers Ortaffa relient *Tanyà* à la plaine roussillonnaise et à Perpignan. Elles ont facilité l'accès à cette plaine alluviale au fort potentiel agricole, favorisant l'installation de riches familles. Contrairement aux autres secteurs de la montagne ou du piémont où les mas sont directement exploités et habités par leurs tenanciers, à *Tanyà*, les *mas d'en Costa, d'en Pagès, d'en Puig / Malzach, Chevalier, Sant Julià, Montariol* sont mis en fermage, métayage ou confiés à des ouvriers agricoles. Les grandes familles qui les possèdent comptent des *mercaders*, des bourgeois honorés, des nobles ; elles habitent dans le noyau villageois mais, le plus souvent, se partagent entre leurs maisons de Laroque et de Perpignan où elles exercent une activité commerciale ou de juriste ; c'est la cas des Gramatge, Pagès, Balaguer, Puig, Garau, Forcades Sobrepera, Candell, Tries, Banyuls de Montferrer, Doutres, Malzach.

Une autre spécificité de la zone de *Tanyà* concerne la présence de terres qualifiées de *clausa* ou de *claustra*, ces parcelles clôturées par des murs en pierre sèche afin de les préserver des déprédations d'animaux. Si *Tanyà* n'est pas le seul secteur a en posséder, c'est celui où cette dénomination apparaît de manière récurrente. On en compte jusqu'à 15 au début du XVI^{e} s. dans la zone de *les Clauses*, entre la Rivière de Laroque et la route de Laroque à Elne, plus quelques autres dans le voisinage de Notre-Dame de Tanyà.

1. A.D.P.O. 8 J 20 f°169.
2. A.D.P.O. 8 J 21 f°37.
3. A.D.P.O. 8 J 20 f°121.
4. A.D.P.O. 8 J 20 f°117.

Divers mas de Tanyà

DEMI-BORDA D'EN ARNALD

Cette demi-*borda* est tenue à la fin du XIV^{e} s. par Ferrer Sabater de Saint-Génis-des-Fontaines. Le 5/07/1446, Pere Arnald par ailleurs tenancier du *mas del Moreu* (p.257) à *Ripron* reconnaît au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Quandam mediam bordam in dicto loco vocato Tanya*[5] [...] ».
Comme le *mas del Moreu*, elle passe ensuite à Pere Sora als Planes qui la reconnaît le 20/11/1455.

DEMI-BORDA DE LA CAMPA

Le 9/07/1446, Joan Costa, habitant de Perpignan reconnaît pour la fabrique du monastère de Saint-Génis : « *Quandam mediam bordam vocatam la Campa [...] juxtam fematam mansi Bartolomeu Pelegri*[6] [...] ». Neuf ans plus tard, elle est reconnue par Berenguer Gironella. Les terres de cette demi-*borda* voisinent avec le mas de Bartolomeu Pelegrí (p.364) qui se trouve à côté de la chapelle *Sant Julià de Tanyà*. Il n'est pas précisé s'il y avait un habitat.

MAS D'EN MORER

Le 18/11/1455, Berenguer Morer reconnaît au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Quandam mansum [...] situs in Tanya*[7] [...] ». Toujours à *Tanyà*, il déclare aussi une demi-*borda* et une *borda* qu'il tient pour la fabrique du monastère de Saint-Génis. Ces deux bordes n'ont à priori pas d'habitat.

MAS D'EN ROLLAN

Jaume Rollan reconnaît le 29/11/1455 au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós : « *Unum mansum [...] in loco vocato Tanya o Molara*[8] [...] ». Le lieu-dit *Molara* se trouve dans le secteur limitrophe avec Saint-Génis, près du menhir de *les Vernedes* (p.19).

BORDA D'EN SALAUERT

L'unique mention de cette *borda* date du 7/11/1396, lorsque Jauma, épouse de Joan Salauert, reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam bordam vocatam antiquitus la Romena [...] unum casale capmas dicte borde loco vocato Tanya [...] unam petiam terre sive clausale ante dictum capmas confrontat [...] in via publica et in Ripparia*[9] [...] ». Elle se situerait d'après les confronts entre la route de Tanyà et la Rivière de Laroque.

MAS DE LA BOTEGASSA

La première mention de ce mas date du 11/03/1376, lorsque Ramon Morer des "*mansis de Tanyano*" reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam mansatam vocatam de la Botegassa [...] cuis caput mansus est situm in quemdam mea femata*[10] [...] ». Ses terres s'étendent rive droite de la Rivière de Laroque dans les secteurs de *Jasi, la Gavarra et Reconch*. En 1458, il est aux mains des fils de Francesc Ramonet.
Le 16/04/1504, c'est Saransa Berenguer qui reconnaît tenir ce mas que son père a acheté[11]. C'est le plus important tenancier de ce *capbreu* où il déclare, outre le *mas de la Botegassa*, ceux de *la Verneda* (p.371) et de *la Auriola* (p.374) ainsi qu'une demi-*borda*, une maison dans le *fortalicium* et de très nombreuses terres, toutes situées dans la zone riche de plaine de part et d'autre de la Rivière de Laroque. Elles ne restent pas dans la famille et se vendent comme le laisse entendre une note en marge du *capbreu* : « *En Llauger compra molta cosa del dit Berenguer y*

5. A.D.P.O. 8 J 21 f°39.
6. A.D.P.O. 8 J 21.
7. A.D.P.O. 8 J 21 f°81.
8. A.D.P.O. 8 J 21 f°37.
9. A.D.P.O. 8 J 20 f°94.
10. A.D.P.O. 3 E40/1161.
11. A.D.P.O. 8 J 22 f°73r°.

també Nicholau Clos de Sureda ne posseheix molta cosa [...] ». En effet, vers 1580, Nicolau Clos reconnaît pour le monastère de Saint-Génis : « *un mas dit vulgarment den Ramonet" à Tanya [...] una peça de terra quintana confronta el dit mas y ab lo cami qui va de la Rocha a Perpinyà et cum riparia dicti loci*[12] [...] ». Ce mas se serait situé entre l'actuelle route de Tanyà et la Rivière de Laroque, soit entre le mas Chevalier et la chapelle *Sant Julià* où au nord de cette dernière.

MAS DE LA MAURINA

La première mention de ce mas date du 28/04/1375, lorsque Bernat Mauris reconnaît au *capbreu* réalisé pour Ferrer de Sant Martí : « *Unam mansatam de la Maurina [...] cuis caput mansus est in dicti territoris de Ruppe loco vocato Tanya*[13] [...] ». Soixante ans plus tard, son fils ou petit-fils du même prénom le reconnaît à son tour. Le mas confronte « *in via publica qua itur de Ruppe a Sant Genis et in alia via publica qua itur de Tanyano ad Sant Genis*[14] [...] », ce qui permet de le situer approximativement près de l'actuel rond-point de Tanyà.

En 1455, Margarita, fille de Bernat et épouse de Miquel Botera, procède à la même reconnaissance au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[15]. Puis en 1504, leur fille Sibila mariée à Joan Darnau déclare « *Quandam mansatam vocata de la Maurina [...] in loco vocato Tanya cuis capaut mansus afrontat ex omnibus partibus in famata dicte mansate*[16] [...] ».

MAS D'EN MIQUEL DIT GELION

Vilar de Reconch

Le 4/11/1337, les consuls de Laroque établissent à Bernat Miquel, aussi appelé Bernat Gelion de *Tanyà*. une terre qui appartenait à l'Hôpital des Pauvres « *en dit terme loc dit mas de Reconch*[17] [...] ». La première mention du *vilar de Reconch* date du 4/07/1164 lorsque « *Ponç de la Roca donne au comte d'Empúries Hug tout l'honneur qu'il a au vilar de Reconc, dans la paroisse de Sant Feliu de la Roca, à savoir des mas et des bordes avec leurs habitants et leurs tenures, honneur qu'il promet de tenir de lui en fief*[18] [...] ». Au XIV^{e} s. ce toponyme est aussi un anthroponyme : en 1375, au *capbreu* établi pour Ferrer de Sant Martí, Bernat Reconch déclare une vigne lieu-dit *Jasi* (*Jay* ou *Ribadases*) et Pere Reconch en déclare deux au même endroit.

En 1397, au *capbreu* établi pour les sœurs Morey, on trouve des reconnaissances de Joan, Pere, Bernat et Guillermina Reconch ainsi que de Sclarmunda Gelion (apparentée à Bernat Miquel) qui déclare tenir une pièce de terre lieu-dit *al Reconch*, dont les confronts avec la rivière de l'*Orlina* et une voie publique situent cette parcelle à *Jasi* [auj. *Ribadases*]. Bien qu'à l'extérieur, mais limitrophe avec le terroir de Tanyà tel que nous l'avons défini, nous avons intégré le mas suivant dans ce chapitre.

Pere Grevel

Le 23/10/1396, Pere Grevel reconnaît pour les sœurs Morey « *unam domum vocatam antiquitus lo mas d'en Bernat Miquel alias Gelion [...] confrontatam in via publica qua itur Elnam et in ripparia de la Horlina*[19] [...] ».

Famille Comes /Berenguer

En 1455, ce mas est reconnu par Guillem Comes : « *Quandam domum sive mansum que antiquitus fuit den Grevel [...] antiquitus vocatum den Bernat Miquel als Gelion*[20] [...] ». Ses terres s'étendent du *Viuer* à la route d'Argelès à Céret dans la zone fertile de la plaine. Sa fille en hérite et apporte le mas par mariage à Saransa Berenguer, un riche tenancier qui déclare son important patrimoine en 1504. À sa mort, il est vendu en grande partie à Bernat Lauger, verrier, dont la fille Margarida épouse Jaume Pagès (p.372) et à Nicolau Clos de Sorède.

Ce mas disparu se trouvait rive droite de la Rivière de Laroque, entre le vieux chemin de Laroque à Elne [auj. Avenue des Baléares] et le *còrrec de l'Orlina* [auj. *còrrec de Mataporcs*], au sud-est de l'actuel *mas d'en Pagès*.

12. A.D.P.O. 8 J 34.
13. A.D.P.O. 8 J 20 f°151.
14. Idem.
15. A.D.P.O. 8 J 21 f°62.
16. A.D.P.O. 8 J 20 f°151.
17. A.D.P.O. 3 E3/1337.
18. Arxiu Municipal de Castelló d'Empúries, doc. 1811.
19. A.D.P.O 8 J 20 f°81.
20. A.D.P.O 8 J 21 f°63.

BORDA DELS RAYNAUTS

Le 27/07/1396, Arnau Berenguer reconnaît pour les sœurs Morey « *mediam bordam [...] primo unus ortus als Raynauts cum una domo qui antiquitus intus ortum erat nunc vero diruta [...] confrontat in Ripparia et in via publica [...] item unus alius ortus in loco predicto cum uno cortali et cum columbario contiguis*[21] [...] ». En 1428, cette demi-*borda* est vendue par un nommé Joan Ferragut "*faber*" du Boulou à Catarina épouse de Bartolomeu Pelegrí qui possède également le *mas d'en Puig* (p.370). Son destin suit celui de ce mas jusqu'au milieu du XVII^{e} s. En 1506, Jaume Pelegrí, petit-fils de Catarina la reconnaît pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *unum ortum terre et unum cortale in quo est columbarium (que est media borda) situm loco vocato lo Stanyol [...] item unum alium ortum situm loco vocato als Raynauts [...] in quo erat antiquitus una domus nunc vero diruta, confrontat [...] in Ripperia et via publica*[22] [...] ». Dans la reconnaissance de 1396, les deux jardins étaient situés *als Raynauts*, dans la dernière l'un est toujours mentionné *als Raynauts*, tandis que le second est au *Stanyol* [petit étang], ce qui sous entend que les deux lieux sont voisins. En 1588, dans la reconnaissance de Benedicta Garbí [Na Garbina], héritière de Jordi Pelegrí, *als Raynauts* n'est plus cité, mais seulement *lo Stanyol* ou *Colomer* : « *quandam petiam terre in qua antiquitus erat edificatum quodam cortale et columbarium situm loco dicto al Stanyol hodie nunc vero dicitur lo Colomer [...] confrontat cum via publica qua itur de Ruppe ad locum Sancto Genisio etiam cum via publica qua itur de loco de Sureta ad locum de Vilallonga*[23] [...] ». Veuve sans enfant, Na Garbina fait donation de cette terre à Hieronim Balaguer apothicaire à Céret qui la vend vers 1650 à Joseph Bianya. En 1665, au *capbreu* établi pour Josep Perarnau, elle est reconnue par son beau-frère Joan Reig époux de Maria Bianya : « *los colomers espallats [en ruine] que antes eran dos olivetas que vulgarment de dehian la una la closa o catalana y la altra lo colomer espallat; al mig y ha un cami qui va de Sant Sebastia a Nostra Senyora de Tanyà, confronta tota dita oliveta [...] ab lo cami qui va de dit lloch a Sant Genis [...] y ab tenentia de Hieronim Sobrepera cami clos qui va de la font dels Malers a Tanyà al mitg*[24] [...] ». En 1750, son fils Felix Reig Bianya la reconnaît à son tour ; sans enfant de son mariage avec Theresa Rocaries, ses biens passent au neveu de son épouse Pierre Rocaries, puis au fils de ce dernier Joseph Rocaries. L'inventaire après sa mort en 1780, fait état d'une olivette "*appelée los Colomers*[25]" tenue par sa veuve Josefa Arman usufruitière de ses biens qui la reconnaît à l'ultime *capbreu* de la seigneurie en 1787.

Les informations de ces divers documents et en particulier les chemins qui confrontent la parcelle la situent à l'emplacement de l'actuel *mas d'en Prim* (p.398) qui pourrait avoir été construit sur les ruines du *cortal* et du pigeonnier. Il est à noter que Joseph Prim Chaubet copropriétaire du mas avec son père en 1813 a épousé Claire Malzach Arman, la nièce de Josefa.

21. A.D.P.O. 8 J 20 f°81.
22. A.D.P.O. 8 J 22 f°109.
23. A.D.P.O. 8 J 24 f°28.
24. A.D.P.O. 8 J 25 f°48.
25. A.D.P.O. 3 E1/7074.

Mas Chevalier

Le mas Chevalier, vue aérienne vers 2000

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 52,5” N - 2° 56’ 12” E
Le mas Chevalier se situe à 350 m au nord-est de la chapelle Notre-Dame de Tanyà, rive gauche et à proximité de la Rivière de Laroque,

DÉSIGNATION

XVI^{e} s. “*mas d’en Candell*”, XVII^{e} s. / XVIII^{e} s. “*mas d’en Candell i d’en Tries (ou Trias)*”, XVIII^{e} s. “*le mas de la Close*”, XIX^{e} s. “*mas Chevalier*”, “*mas Riera*”, XX^{e} s. “*mas Riera*”, “*mas Chevalier*”, “*mas del Cavaller*”.
Nous choisissons dans cette étude le nom de “*mas Chevalier*”, sauf dans la partie historique où nous suivrons chronologiquement ses variations de noms.

HISTOIRE

La première mention d’un mas à cet emplacement remonte au XIV^{e} s. ; il est alors tenu en fief par Arnau de Garriga[26] (p.36).

La famille Candell

Nous n’avons retrouvé aucune nouvelle mention jusqu’au 15/07/1506, date à laquelle Francesc Candell reconnaît, par acte passé chez le notaire Joan Pujol à Perpignan[27], tenir en fief de « *Pere de Castro de Pinos et de Finelleto vicomte de Canet* », des biens à Laroque, dont ce mas. Francesc Candell, notaire de Perpignan, agit aussi comme procureur de Guillem Ramon Galceran de Castre-Pinós qui lui confère l’administration de la vicomté d’Evol par acte passé à *Barcelona* le 31/07/1484[28].
Le 3/11/1527, Francesc Candell fait donation de ses biens rocatins à son fils Joan, marchand de Perpignan, par acte passé à Perpignan chez le notaire Jaume Gilsen. En 1535, Joan et sa tante Joana, usufruitière de son mari

26. A.D.P.O 8 J 31 f°35.
27. Idem.
28. Abbé Giralt J., “Note historique de la vicomté d’Evol, des communes d’Evol et d’Olette” in *S.A.S.L. des Pyrénées-Orientales*, n° 46, p.185-311.

Joan Candell, frère de Francesc, décédé, reconnaissent tenir en fief du seigneur de Laroque, Guillem Ramon Galceran de Castre Pinós, les biens ayant appartenu à Francesc[29].

Les familles Tries et Garau

Le 14/10/1586, Bartolomeu Tries, notaire à Laroque, usufruitier de l’honneur dotal de sa femme Elisabeth Candell[30], reconnaît auprès de son collègue Antoni Joli, procureur de Felip Galceran de Castre Pinós, ses biens à Laroque dont “*lo mas d’en Candell*[31]”. Ils lui viennent de sa femme qui paraît être la fille de Joan Candell.
Quelques années plus tard, c’est un descendant, Feliu Tries, qui est évoqué comme tenancier du mas qui passe à sa fille Eugènia. Elle se marie avec Joan Garau i Puig, *pagès** de Laroque qui, le 4/11/1665, reconnaît le mas au *capbreu* rédigé pour le seigneur Josep Perarnau[32].
Le 21/05/1681, Francesc Garau, fils de Joan et d’Eugènia, parfumeur, héritier universel des biens de sa mère vend “*le mas d’en Candell i d’en Tries*” à Antoni Sobrepera. Mineur de 21 ans au moment de l’acte, Francesc doit se faire assister de son curateur, Joseph Bosch, avocat de Perpignan[33].

La famille Sobrepera

Antoni Sobrepera est issu d’une famille qui s’est enrichie dans l’artisanat du verre, à Villelongue-dels-Monts et à Laroque. Mais, à la fin du XVII^{e} s. avec l’arrêt de cette production dans l’*Albera*[34] (p.213), le père d’Antoni, Galderich Sobrepera, doit amorcer un changement dans la stratégie familiale se traduisant par l’abandon de la profession de verrier au profit de celle de *pagès*. Il étoffe son héritage par de nombreux achats de champs, vignes et surtout olivettes, au total 42 ayminates de terres qui font de lui, en 1665[35], le troisième tenancier de Laroque.
Avec l’achat du *mas d’en Candell,* Antoni Sobrepera Iguonet, s’inscrit dans la démarche de son père en confortant sa politique de reconversion.
Le mas confronte d’un côté la Rivière de Laroque et de l’autre la route de Laroque à Perpignan [route de Tanyà] ; il s’agit d’un ensemble de 7 ayminates se composant « *d’une pièce de terre, partie champ, partie bois, partie pré avec un casal en ruine, appelée la Closa*[36] [...] ». La transaction se fait chez le notaire Jacint Ferriol, à “*carta de gràcia**” [fr. à pacte de rachat], au prix de 200 livres en monnaie d’argent de Perpignan.
Six ans plus tard, Francesc Garau renonce à son droit de rachat et, moyennant 85 livres de plus-value, Antoni Sobrepera en devient tenancier à perpétuité, le 6/03/1687.
Le lendemain, chez maître Antoni Martí, le seigneur Antoni de Perarnau confirme le mas et ses terres à Antoni Sobrepera qui doit s’acquitter pour cette transaction d’un *foriscapi** de 300 *rals* d’argent. L’année suivante, en 1688, lors d’un *capbreu* élaboré pour Antoni de Perarnau, il reconnaît tenir « *un mas vulgarment dit lo mas d’en Candell y d’en Trias que de present es un casal dirruit, en dits termens scituats lloch dit a Tanya ab una pessa de terra part camp, part bosch y part prat, anomenada la Closa de pertinencias de dit mas y al entorn de dit mas [...] contenint en si set ayminades de terra*[37] [...] ».
Ce mas n’est qu’une partie de la fortune foncière d’Antoni Sobrepera qui reconnaît aussi et entre autres, le *mas d’en Sobrepera* (p.324) et le *mas d’en Bianya* (p.326) qu’il a acheté à *carta de gràcia**, en 1681, à Joseph et Maria Dotras, née Bianya. Ce mas avait été reconnu en 1665 par la même Maria et son premier mari Joan Reig. Maria était l’héritière de son frère Joseph Bianya, mari de Margarida Sobrepera qui en seconde noces avait épousé Joan Garau[38], autant de liens croisés qui démontrent l’imbrication de ces familles possédantes et des stratégies matrimoniales pour conforter leur patrimoine et leur pouvoir au sein de la communauté[39].
Ce patrimoine dont l’ensemble des tenures atteint 67 ayminates fait d’Antoni le second tenancier de la seigneurie. Il est dévolu à son héritier Emmanuel Sobrepera Reig (1666 - 1707) qui le reconnaît au *capbreu* du notaire Jaume

29. A.D.P.O. 3 E1/2389, f°51r 52v°.
30. A.D.P.O. 8 J 24 f°97.
31. A.D.P.O. 3 E1/6307.
32. A.D.P.O. 8 J 31 f°35.
33. A.D.P.O. 3 E1/4429.
34. Camiade M., Fontaine D., *Verreries, verriers catalans,* Edition Sources, 2006.
35. A.D.P.O. 8 J 25.
36. A.D.P.O. 3 E1/4429.
37. A.D.P.O. 8 J 31 f°29-36.
38. A.D.P.O. 3 E1/6764.
39. Camiade M., Fontaine D., idem, Edition Sources, 2006.

Esteve le 11/12/1699. Cette fortune foncière lui permet de mettre un pied dans la bourgeoisie en épousant, en 1683, Marianna de Travi, fille d'Anton Travi i Montagut, originaire de *Puigcerdà*, député militaire et bourgeois. Les de Travi, sont des marchands génois qui sont arrivés dans les Pyrénées catalanes au XVI[e] s. où ils ont développé l'industrie sidérurgique. L'un d'entre eux, Baptiste, est à l'origine de la forge de Sorède en 1510.

À la mort d'Emmanuel, le 1/02/1707, ses biens reviennent à son épouse, usufruitière, qui fait procéder à un inventaire. Il fait état, entre autres, d'une : « *métairie nommée lo mas de la Close avec sa maison, cortal, escuderie pour les bœufs espallier au desous avec ces oges ou manjoires avec quelques pièces de terre unies de contenence en toutes de huyt ayminades de terre peu plus et moins dans lesquelles y a bois de chesnes champs et preds et de lozerda, le tout unie renferme dans la dite Close environée de muralle de pierre sèche avec trois endroits de sortie et entrée les deux avec portade reihlle et lautre sans porte [...]* ». Le "*mas de la Close*" se confond avec celui "*d'en Candell y d'en Trias*". Encore en ruine en 1688, il a été restauré par Emmanuel Sobrepera et retrouvé sa fonctionnalité comme l'atteste l'inventaire ci-dessus.

Il passera ensuite à Marie Sobrepera Travi, fille d'Emmanuel et de Marianne.

Couronnement pour cette famille de *pagès* aisés, « *une des plus considérables de la contrée*[40] », Marie épouse, le 7/12/1698, Joseph de Forcades, bourgeois honoré de Perpignan, docteur en droit, Prévôt des troupes royales de Roussillon ; il est le fils d'Onofre Forcades, Conseiller du roi et Capitaine général des troupes de Sa Majesté.

De cette union naît, le 4/11/1701, Madeleine de Forcades Sobrepera (1701-1787) qui, le 3/08/1717, se marie avec François Gérard de Banyuls, 3[e] Marquis de Monferrer.

Le 26/04/1749, sa mère Marie reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau, tenir les biens de Laroque dont elle a hérité de ses parents, dont « *une métairie dite lo mas d'en Candell y d'en Trias, à Tanya de 7 ayminates*[41] [...] ».

La famille Banyuls de Montferrer

Si pour les Sobrepera, l'union d'une de ses descendantes avec un membre de la noblesse de sang constitue le point d'orgue de leur extraordinaire ascension sociale, elle traduit par contre les difficultés rencontrées par les Banyuls de Montferrer, financièrement contraints à une "mésalliance" avec la bourgeoisie d'affaires.

Leur fief d'origine, au XII[e] s. est à Banyuls-dels-Aspres ; au fil des siècles, s'y ajouteront d'autres fiefs, notamment au XIV[e] s., ceux de Nyer en Conflent où vivra la famille et de Montferrer en Vallespir, érigé en 1675 par Louis XIV en Marquisat.

Thomasina de Ardena y de Aragon, veuve de Carles de Banyuls de Montferrer en est la première marquise. Ce titre passe ensuite à son beau-frère, François III de Banyuls de Montferrer (1648-1695). Son fils François Gérard (1692-1762) qui lui succède, épouse Madeleine de Forcades Sobrepera. De ce mariage naissent 11 enfants dont nous retiendrons l'aîné et héritier, Joseph de Banyuls de Montferrer de Forcades (1723-1801) et le plus jeune, Raymond de Banyuls de Montferrer de Forcades (1735-1820), plus connu sous le nom de Chevalier de Montferrer, ce qui facilite la distinction avec son neveu, fils et héritier de Joseph : Raymond de Banyuls de Montferrer de Bellissen (1747-1829). Ce dernier épouse sa cousine germaine Jeanne de Ros ; dans le contrat de mariage établi le 15/10/1776, « *Done Magdeleine de Forcades Marquise douairière de Montferré* » lègue à son petit-fils « *l'héritage qu'elle possède au lieu et terroir de la Roque et terroirs voisins* », tout en s'en réservant l'usufruit « *sa vie durant, et la liberté de donner par contrat entre vifs ou a cause de mort ainsi qu'elle jugera à propos, l'usufruit du dit héritage à Messire Don Raymond de Banyuls, Chevalier de Montferré, Capitaine de cavalerie au Régiment de Royal Navarre, son fils*[42] [...] ». Elle exclut de ce cette donation « *les meubles meublants, instruments de labourage, bestiaux, fruits pendants et généralement tout le mobilier qui se trouve à la Roque* [...] ».

Deux jours plus tard par « *testament mistique, secret et solennel, Done Magdelaine de Forcades de Banyuls veuve de Messire Don François de Banyuls Marquis de Montferré, domicilée à Perpignan*[43] [...] », lègue ses biens à ses enfants et petits-enfants et institue comme héritier universel de ses biens « *Don Raymond de Banyuls, mon fils, Capitaine au Régiment de Royal Navarre cavalerie* », le Chevalier de Montferrer.

Madeleine s'éteint le 10/07/1787, à l'âge de 85 ans, dans sa maison de Perpignan.

40. Abbé Coste E., *Note sur les sépultures de Notre-Dame de Tanya et dans l'église paroissiale de La Roque d'Albère*, Perpignan, 1917.

41. A.D.P.O. 8 J 32 f° 116.

42. A.D.P.O. 3 E 14/51.

43. A.D.P.O. 3 E/888.

Généalogie simplifiée de la descendance de Miquel Sobrepera

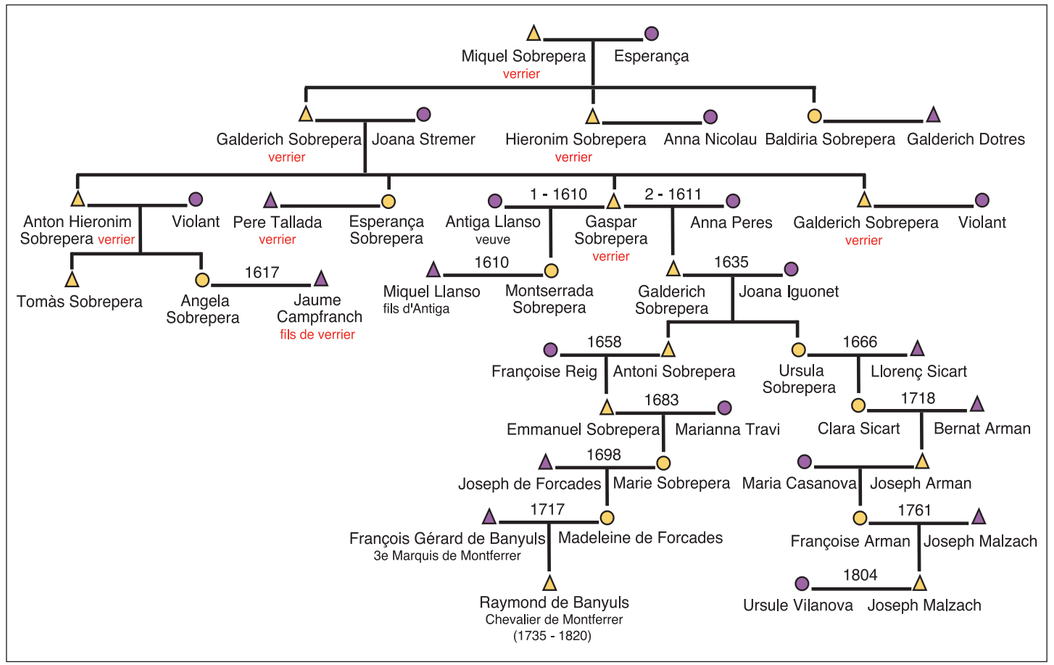

Le Chevalier de Montferrer

Né le 15/06/1735 à Perpignan, il embrasse la carrière militaire et devient en 1769 capitaine de cavalerie au régiment Royal-Navarre. Ses états de service lui valent de devenir Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis[44].

En 1789, alors retraité, la noblesse de la province du Roussillon l'envoie siéger comme député aux Etats-Généraux. Il est ensuite membre de l'Assemblée Constituante (9/07/1789 au 30/09/1791) qu'il quitte après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, le 22 juin 1791. Il regagne le Roussillon et rejoint sa maison de Laroque d'où il émigre le 30 juin s'inscrivant dans une première vague d'émigration vers le Principat qui avait commencé dès l'hiver précédent ; elle comprend des partisans du roi, nobles ou bourgeois proches du pouvoir dans l'Ancien Régime.

Le Directoire du département est aussitôt saisi par la municipalité de Laroque qui par procès-verbal du 3 juillet constate «*le départ avec armes de Monsieur de Montferrer et autres personnes pour l'Espagne, accompagné de différents particuliers aussi armés*[45] [...] » (p.289).

Mais son exil outre Pyrénées sera de courte durée et le Chevalier rentrera rapidement à Laroque ce qui explique que ses biens, contrairement à ceux de la plupart des émigrés, n'aient pas été saisis par l'Etat.

Deux ans plus tard, en 1793, Louis XVI est exécuté le 21 janvier et le 25 mars la Convention déclare la guerre à l'Espagne. Le 21 avril, « *le procureur Général Llucia envoie 30 gendarmes à Laroque pour arrêter le Chevalier, Joseph Malzach père, administrateur du département et Villenove juge de paix du canton, qui avaient abattu l'arbre de la liberté, arboré le drapeau blanc et voulu ouvrir le village aux Espagnols. Passe encore pour Banyuls [de Montferrer], fervent réactionnaire, mais Malzach !*

Llucia voulant faire un exemple, les défère au tribunal criminel de Perpignan, qui rend un étrange jugement nègre-blanc ; ils sont acquittés mais : « ils resteront en prison car Laroque a démérité de la patrie ».

Il faut savoir que le « crime » était celui de la commune toute entière, et que la décision d'arborer le drapeau blanc en signe de reddition a été prise après délibération municipale [...]. Il était difficile de faire exclusivement

44. Créé par un édit de Louis XIV en 1693, l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis récompense les officiers des troupes royales pour leur mérite et les services rendus ; en outre il leur assure des revenus et des pensions.

45. A.D.P.O. L39 f°237.

Château de Nyer (Conflent) fief principal des de Banyuls de Monferrer

porter le chapeau à ces trois personnages. L'énergie de Llucia ne parviendra d'ailleurs pas à empêcher que le village ne tombe aux mains des Espagnols quelques jours plus tard le 29/04[46] [...] ».

Le Chevalier reste donc en prison puis est transféré à la citadelle de Montpellier d'où il est relâché après le 9 thermidor de l'an II (27/07/1794), marqué par la chute de Robespierre et la fin de la "Terreur". Il rejoint le Roussillon où il partage sa vie entre sa maison de Perpignan et celle de Laroque (p.178).

Le 27/03/1815, il renouvelle à Joseph Danyac fils le bail à ferme d'un « *domaine ou corps d'héritage [...] consistant en champs, prés, olivettes, vignes, bois, bâtisses et autres terres*[47] [...] » qui, sans être nommé, est le *mas Chevalier*.

Le 15/031817, sans enfant, le Chevalier lègue le mas par testament olographe à Julie Rocaries Parès, avec « *tout l'héritage [qu'il] possède au lieu et terroir de la Roque de l'Albère consistant en maisons, champs, vignes, prairies, bois, olivettes, métairies* [...] ». Julie est la fille de Joseph Rocaries qui est propriétaire du *mas d'en Rocaries* (p.326) anciennement *mas d'en Bianya*, un temps propriété d'Antoni Sobrepera. Nous avons évoqué ci-dessus les liens entre les familles Bianya, Sobrepera et Reig qui, au XVIII[e] s., s'étendent aux Rocaries : Pierre Rocaries, arrière-grand-père de Julie, avait hérité de ce mas en tant que neveu de Félix Reig Bianya qui avait épousé Thérèse Rocaries en 1721.

Joseph Rocaries est aussi propriétaire de la maison mitoyenne à celle du Chevalier dans le village à la *Devallada de la plaça* ; il partage avec lui les idées royalistes et comme lui a émigré en Espagne puis en est revenu.

Par ce même testament, le Chevalier donne à Julie Gaspa née Pétran[48], marraine de Julie Rocaries l'usufruit de cet héritage « *pour qu'elle puisse en jouir toute sa vie durant. Je lui lègue également tout ce qui se trouvera le jour de ma mort dans ma maison de Laroque* [...][49] ». À charge pour Julie Gaspa de « *loger, nourrir et entretenir tant en maladie qu'en santé sa filleule Julie Rocaries et qu'elle lui paye tous les ans 150 francs* [...] », pension qui sera augmentée de 50 francs le jour où celle-ci se marie et quitte la maison de sa marraine.

Pour ce qui est de ses autres biens, il fait de son neveu Jean-Baptiste de Banyuls, chanoine de Saint-Jean à Perpignan son héritier universel. Le Chevalier meurt le 15/04/1820.

46. Brunet M., *Le Roussillon une société contre l'état (1780-1820)*, Editorial Trabucaire, Perpignan 1990.

47. A.D.P.O. 3 E 15/23.

48. Julie Pétran Ornan (ou Peltran ?) était la fille de Roch Peltran, aubergiste et de Marie Ornan. Elle a épousé le 9/08/1796, à Laroque, Joseph Gaspa d'Argelès-sur-Mer, chirurgien. Ce dernier figure en 2[e] position derrière Joseph Malzach sur la liste des 30 plus imposés de la commune de Laroque établie le 14/08/1833.

49. A.D.P.O. 3 E 27/26.

De Julie Rocaries à la famille Riera

Une quarantaine d'années plus tard, le 19/10/1861, Julie Rocaries qui entre temps a épousé Jacques Tisané (maire de Laroque de 1860 à 1865), vend à Anton Riera Rocalba, de *Cantallops*, pour le prix de 30 000 francs :

« *un domaine appelé Lo mas Chevalier composé de maison d'habitation, locaux d'exploitation et terres dont : Une pièce terre champ dite La Close, prairies, gazons ou pacages, autre champ appelé del Bosch semé en luzerne, plus autre petit champ attenant à celui dit La Close et au gazon ainsi qu'un tout petit jardin au midi de la maison d'habitation ne formant qu'un seul tènement dans lequel se trouvent les dites bâtisses, d'environ 6 ha confrontant du levant la rivière et autres [...] du couchant le chemin de la chapelle de Tanya*[50] [...] », ainsi que 10,5 ha de terres.

À un moment où l'industrie des fouets est florissante, Anton Riera décide de planter la moitié de son exploitation en micocouliers, mais ce projet échoue en raison d'un effondrement des cours « *de 5 francs à 10 sous le pied*[51] ». Il arrache ses arbres et plante de la vigne, mais se trouve alors confronté au fléau du phylloxéra.

Les difficultés financières le contraignent à emprunter. C'est ainsi qu'il souscrit plusieurs obligations auprès de Jacques Vilar, propriétaire à Calmeille, 2 300 francs, Michel Fondecave, propriétaire à Saint-Jean-Pla-de-Corts, 10 000 francs, Paul Vié, menuisier à Brouilla, 5 400 francs. Mais ces apports ne suffiront pas à le tirer d'affaire et une saisie immobilière est engagée contre lui.

Le 22/02/1887, le mas Chevalier et ses terres sont adjugés à la criée au Tribunal de première instance de Céret à Pierre, Dolorès et Jean Riera, les trois enfants d'Anton[52].

De Pierre Vilar à nos jours

Ils ne conservent pas longtemps le domaine qu'ils revendent en grande partie, l'année suivante, au prix de 30 015 francs à Antoinette Carrère, veuve de Pierre Vilar. L'acte de vente précise que le prix servira à rembourser en capital et intérêts les créanciers « *inscrits sur le dit domaine et déjà colloqués, les vendeurs lui faisant délégation expresse à ce sujet [...]. Ce prix sera payable au plus tard aux dits créanciers dans un mois* [...] ».

Cette vente porte sur « *un petit corps de domaine, connu sous le nom de Mas Chevalier (ou Mas Riera), d'une contenance de 7 ha 52 a 60 ca, lieu dit La Gagnit porté sous les numéros 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 544, 553, section A du plan cadastral, composé de maison d'habitation, locaux d'exploitation [...] pièces de terre composées de micocouliers, luzernières, prairies, vignes*[53] [...] ».

Le lendemain, 7/05/1888, ils procèdent à une autre vente « *une vigne lieu-dit las olivettes portée au cadastre sous les n° 298 et 299, section C pour une contenance de 1 ha 60 ca* », au profit de Joseph Montariol au prix de 4 533 francs. Comme pour la vente précédente, obligation est faite aux vendeurs de payer les créanciers.

Pierre Vilar a été maire de Laroque sous le Second Empire, succédant en 1865 à Jacques Tisané (époux de Julie Rocaries). Il est décédé le 3/03/1869. À la mort de sa veuve Antoinette Carrère, le mas Chevalier passe à leur fils Pierre Vilar Carrère qui se marie en premières noces, en 1893, avec Thérèse Bosch Vigo (fille de Thérèse Vigo) et en secondes noces, en 1900, avec Joséphine Riedlé Danjan. Comme son père, il est maire de Laroque, de 1893 à 1904. À sa mort, Joséphine hérite de ses biens et, sans enfant, fait de sa jeune sœur Zélia son héritière. Cette dernière ayant épousé en 1903 Jacques Montariol Quès, le *mas Chevalier* entre dans la famille Montariol.

Leur fille Marie Marguerite Montariol Riedlé en hérite et épouse, en 1922, Aymard Reig Carbasse. N'habitant pas le mas, le couple confie son exploitation à des ouvriers agricoles. En 1936, Emmanuel Torres "Espagnol" vit au mas avec son épouse et leurs trois fils.

Abandonné vers le milieu du siècle, c'est un mas très dégradé que reçoit Lucie Reig Montariol puis qu'elle transmet à ses quatre enfants, Marie-Noëlle, Henri, Jacques et Serge nés de son union en 1947 avec Jean Sarrazin Ribeill. Propriété indivise de ces derniers et de leurs descendants, le mas a été vendu en 2021 à Paul et Sabrina Bessoles.

50. Archives privées Marie-Noëlle Sarrazin.

51. Journal l'Indépendant du 6/10/1904, « *L'affaire Casa-Riera* ».

52. Archives privées Marie-Noëlle Sarrazin.

53. Archives privées Marie-Noëlle Sarrazin, acte de vente du 6/05/1888.

Bugader / Lessiveuse

Cheminée, à droite l'entrée du four à pain

Mangeoire dans le bâtiment C

Ancien cortal inclus dans la partie C

STRUCTURE DU MAS

Nous ignorons la structure primitive du mas. L'effondrement de l'économie de la fin du XV[e] s. au milieu du XVII[e] s. qui a eu pour conséquence l'abandon et la ruine de nombreux mas a également impacté le mas Chevalier.

Lorsque Francesc Garau le vend à Antoni Sobrepera en 1681, il s'agit d'un "*casal en ruine*". Son état ne s'est guère amélioré en 1688 ; comme nous l'avons vu, le même Sobrepera, lors d'un *capbreu* élaboré pour le seigneur Antoni Perarnau, reconnaît tenir « *un mas vulgarment dit lo mas d'en Candell y d'en Trias que de present es un casal dirruit* [...] ».

Sa restautation est à mettre à l'actif du fils d'Antoni, Emmanuel, qui l'entreprend dans les dernières années du XVII[e] s. ou les toutes premières du XVIII[e] s. L'inventaire après sa mort, dressé le 1/02/1707 à l'initiative de son épouse Marianne Travi, témoigne d'un mas rénové : « *Une métairie nommée lo mas de la Close avec sa maison, cortal, escuderie pour les bœufs espallier au desous avec ces oges ou manjoires* [...] ».

Une visite du mas faite en 2011, nous a permis de distinguer deux grandes phases de réhabilitation :

La première, du début du XVIII[e] s., concerne la partie habitat (A) ; elle est caractéristique de cette époque : base rectangulaire de 60 m^2 avec un rez-de-chaussée (cuisine - salle) et un étage (chambres), toiture double pente couverte de tuiles courbes.

Dans la cuisine - salle se trouve une cheminée dont le manteau (3,8 m x 1,15 m) abrite le foyer et l'entrée du four à pain ; elle voisine avec le *bugader* [cuve en terre cuite pour la lessive] encastré dans un bâti. À l'extérieur, accolé au mur sud, un édifice turriforme de 9 m^2 intègre, en bas, le four à pain et, en haut, un pigeonnier [cat. *colomer*].

Toujours, semble-t-il, contemporain de cette première phase, le local (B), 7 m x 3,90 m, recouvert d'une voûte en pierres pourrait correspondre au *cortal* (bergerie) de l'inventaire ci-dessus (il se trouve aujourd'hui inclus dans la partie (C)).

Enfin le bâtiment (E), en ruine, pourrait être l'*escuderie* [fr. écurie] avec le pailler au-dessus.

La deuxième phase de restauration s'inscrirait plutôt vers la fin du XVIII[e] s. ou au tout début du XIX[e] s. Dans tous les cas, elle est achevé en 1822 puisqu'elle figure au cadastre napoléonien de 1813. Elle concerne le chai, la bergerie et l'écurie (parties C et D) qui ne font qu'un seul bâtiment divisé par un mur central. Son «gigantisme», 220 m^2 au sol, soit 440 m^2 avec l'étage, l'apparente aux édifices du XIX[e] s. qui traduisent une parfaite maîtrise des grandes portées. Il phagocyte le local (B), sans pour autant le détruire.

Deux grandes cuves, de 4 m x 2,8 m à la base, seront construites à l'intérieur au moment de l'expansion viticole. D'autres modifications seront effectuées au cours du XX[e] s. ; elles porteront surtout sur les ouvertures du grand bâtiment (C, D) sans en affecter ses caractéristiques principales.

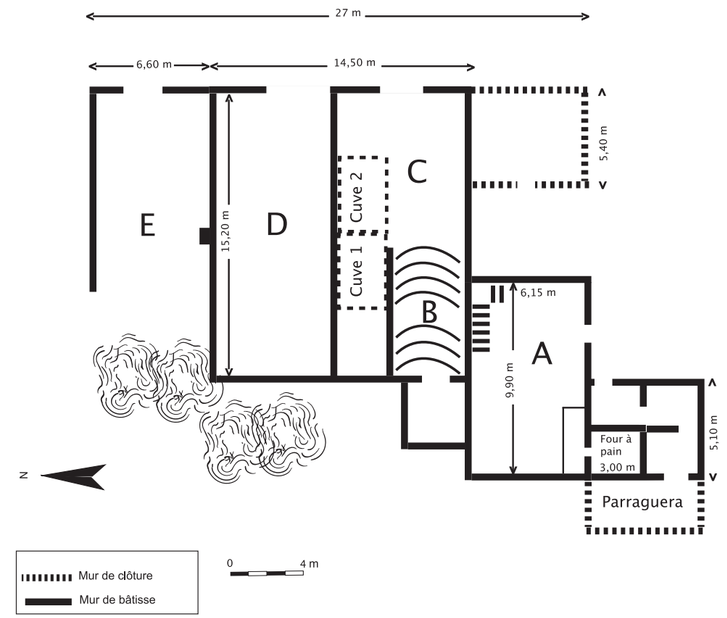

Mas d'en Puig / Malzach

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 32' 04" N - 2° 56' 06" E

Ce mas n'existe plus. Démoli et épierré en totalité, il se trouvait sur la gauche du vieux chemin de Laroque à Perpignan [auj. Route de Tanyà], à 0,6 km au nord de la chapelle Notre-Dame de Tanyà, presqu'en face de l'actuel *mas Sant Julià*. Aujourd'hui, s'étend à son emplacement une vigne dans laquelle une forte concentration de fragments de tuiles courbes témoigne de son ancienne présence.

DÉSIGNATION

XVII^{e} s. / XVIII^{e} s. "*mas d'en Puig*", XIX^{e} s. "*mas Malzach*".

HISTOIRE

Famille Pelegrí

Des documents ultérieurs nous apprennent qu'avant 1440, ce mas appartenait à Gaspar de Sant Martí (p.38) qui le 16 mai de cette année-là, le vend à Bartolomeu Pelegrí et le lui concède en franc et libre alleu. Ce type de concession libre de redevances seigneuriales est peu courant et concerne la plupart du temps une famille importante.

Nous ne savons rien de celle de Bartolomeu si ce n'est qu'il pourrait descendre de Perpinyà Pelegrí qui, en 1319, était tisserand à Perpignan. Le mas et ses terres passent ensuite à ses fils Joan et Guillem, puis à Jaume Pelegrí qui, le 10/02/1506, reconnaît pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *unum mansum [...] loco vocato Tanya prope Sanctum Julianum [...] pro franquo et libero alodio[confronte] via publica qua itur de dicto loco de Ruppe ad Perpinianum*[54] [...] ». Jaume déclare en outre la *borda dels Raynauts* (p.355), une maison dans le *fortalicium*, une autre au *Carrer d'Avall* et une quarantaine de tenures, toutes situées dans la riche zone de plaine, autant de biens qui font de lui un des principaux tenanciers de la seigneurie. Son fils Jordi, consul de Laroque en 1537, en hérite, puis sa petite fille Benedicta qui s'est mariée en 1558 avec Francesc Garbí de Salses.

54. A.D.P.O. 8 J 22 f°111.

Veuve, on la trouve dénommée Na Garbina [Dame Garbine] qualificatif témoignant de son niveau social. Le 20/08/1588, cette puissante tenancière reconnaît, entre autres biens, au *capbreu* établi pour Felip Galceran de Castre Pinós : « *Quendam mansum situm prope capellam Sancti Juliani confrontatum cum via publica qua itur de dicto loco de Ruppe ad villam Perpiniani [...] cum quodam pessa terre etiam mea vulgo dicta quinta, eo famada, franchum et liberum alodialem*[55] [...] ».

Les héritiers de Na Garbina

Sans enfant de son union avec Francesc Garbí, Na Garbina fait donation de ses biens à une famille de Céret, les Balaguer, pour moitié à Hieronim qui est apothicaire dans cette ville et pour autre moitié à sa sœur Angela. Mais cette dernière ne garde pas sa partie dont elle fait donation à sa sœur Rafaela qui a épousé en 1618 Jaume Puig, lui aussi de Céret. Divisé, le mas et ses terres se retrouvent dans la seconde moitié du XVII^{e} s. aux mains de leurs héritiers, les Puig d'un côté et Pere Rodor (ou Redor), le gendre de Hieronim Balaguer, de l'autre.

Les Malzach et les Guimezanes

Puig et Rodor ne conservent pas longtemps leur héritage qu'ils vendent, le premier à Antoni Malzach (p.340) et le second à Philippe Guimezanes, d'une famille de Sorède dont il est *batlle**.

En 1723, un conflit oppose Antoni Malzach à François Guimezanes, le fils de Philippe, au sujet de deux figuiers que ce dernier a fait couper sur la partie de Malzach. Un procès est instruit devant le juge de la Viguerie du Roussillon et Vallespir dont nous ignorons le jugement mais qui jette le trouble sur la propriété du mas : François Guimezanes, « *interrogé si Antoine Malzach pagès tient et possède une metterie appellée lo mas den Puig, sittuée au terroir du dit lieu de la Roque, a dit que le dit Malzach ne possède point la metterie appellée den Puig, et que au contraire c'est luy répondant qui en est le pocesseur et le veritable et legitime maistre et seigneur*[56] [...] ».

De son côté Antoni Malzach prétend « *qu'il possède par ses justes et légitimes titres [...] une partie de la metterie* [...] ».

Le 31/04/1750, la veuve de François Guimezanes, Marguerite reconnaît au *capbreu* établi pour Theodora de Camprodon : « *une métairie, près de la chapelle de Saint Julien, confrontant d'orient le chemin qui va du dit lieu [la Roca] à Perpignan et septentrion avec la dite reconnaissante et du midy avec le sieur Jean Malzach, laquelle métairie et terres suivantes sont franches et allodiales*[57] [...] ».

En 1813, le cadastre napoléonien, dans toute sa précision, apporte une réponse claire à la partition du mas entre les deux familles :

– Joseph Malzach Arman (arrière petit-fils d'Antoine) possède la partie sud : un bâtiment qualifié de "*Rural*" (A 575, La Gagnit. Surface 2 a) et une pâture attenante de 2 a 30 ca.

– Bonaventure Guimezanes, la partie nord : deux locaux qualifiés de "Ruine" (A 577 / A 579) d'une surface totale de 2 a 52 ca et une pâture de 2 a 80 ca.

À la fin du XIX^{e} s. Joseph Malzach Gari (petit-fils du précédent) a hérité de la partie "Malzach" tandis que les Guimezanes ont cédé la leur, vers 1890, à Barthélémy Molins. Elle ne restera pas longtemps aux mains de ce dernier puisqu'à la mutation cadastrale de 1905, elle est propriété de Joseph Malzach qui a ainsi récupéré la totalité du bâti, mais en ruine. Le mas est complètement rasé et considéré au niveau cadastral comme "sorti" en 1906.

Enre temps, en 1887, Joseph Malzach a construit un nouveau mas, le *mas Sant Julià*, sur une olivette qu'il possédait de l'autre côté de la route (p.386).

55. A.D.P.O. 8 J 24 f°30.

56. A.D.P.O. 9 BP 422.

57. A.D.P.O. 8 J 32 f°545.

Mas d'en Costa

Le mas d'en Costa, vue aérienne, 2020

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 32' 25" N - 2° 56' 15" E

Le mas se trouve dans la zone de plaine, à 1,3 km au nord de la chapelle Notre-Dame de Tanyà, entre le vieux chemin de Laroque à Ortaffa et la Rivière de Laroque.

DÉSIGNATION

XVI[e] s. "*mas d'en Gramatge*", XVII[e] s. "*mas d'en Cabestany*", fin XVIII[e] s. / XIX[e] s. / XX[e] s. "*mas d'en Costa ou d'en Coste*".

HISTOIRE

Famille Gramatge (XIV[e] s. / XVI[e] s.)

La première mention de ce mas date du 24/01/1397, lorsque Bernat Gramatge reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey une demi-*borda* à *Tanyà* avec ses terres et possessions : « *primo unam peciam terre allodiale in qua nunc est columbarium cuiusdam casale meo contigua*[58] [...] ». La bâtisse du mas est contruite sur une terre en alleu, à côté d'un pigeonnier. Ces terres, libres de redevances, sont rares et attribuées la plupart du temps à de grandes familles. Outre les 9 "pièces de terre" de la demi-*borda*, Bernat Gramatge en possède 27 autres toutes situées dans la riche zone de plaine ainsi que deux maisons dans le *Carrer d'Avall* et un cellier dans le *fortalicium* qui font de lui un des plus riches tenanciers de la seigneurie. La présence des Gramatge à Laroque est ancienne comme en témoigne le nom de Bartolomeu Gramatge gravé dans la pierre funéraire à côté du portail de l'église (p.122) et celui de P. Gramatge un des témoins au *capbreu* de 1264 (p.72).

Bernat Gramatge et ses descendants habitent Perpignan où comme *mercaders* ils se consacrent au commerce.

58. A.D.P.O. 8 J 20 f°169.

Le 27/05/1446, son fils Guillem étant décédé, c'est sa belle-fille Guillermina qui déclare pour le compte de leur fils Julià, mineur, les mêmes tenures au *capbreu* réalisé pour Pere Galceran II de Castre Pinós[59].

Neuf ans plus tard, le 27/05/1455, devenu majeur, Julià les reconnaît à son tour, puis conjointement ses deux fils Joan et Miquel le 29/04/1504[60], et ensuite son petit-fils Sebastià qui épouse en 1540 Catherina Rollan, la fille d'un avocat. Elle lui donnera deux filles que Sebastià fera, par testament du 5/05/1573, héritières à parts égales :

– Monserrata, mariée en 1569 à Pere Joan Gener originaire de Vich, puis en seconde noces avec Bernat Reart *mercader* de Perpignan (*Na Rearda*, p.157).
– Joana épouse la même année Joan Cabestany originaire de Llupia. Veuve, elle se remarie en 1581 avec Narcis Mercer *parayre* de Perpignan.

Il est à noter que toutes les unions se nouent dans les milieux d'affaires ou de notables.

Le 22/02/1603, c'est Monserrata, veuve de son second mari, qui reconnaît l'ensemble des biens, soit une quarantaine de tenures d'un total de 98 ayminates qui font d'elle la plus importante déclarante devant Felip Pagès. S'y ajoutent les immeubles dont « *quandam mansum vulgo dictum lo mas den Gramatge*[61] ». Sans descendance, Monserrata fait donation de sa part à sa sœur Joana.

Famille Cabestany

Reconstitué dans sa totalité l'héritage passe à Antoni Cabestany Gramatge, le fils qu'elle avait eu de son premier mari, puis à son petit-fils Diego [fr. Didace]. La veuve de ce dernier, Rosa Cabestany née Masso, reconnaît en 1665 : « *un mas y casal de aquell dit lo mas den Cabestany y antes den Gramatge ab un prat oliveda y dos camps tot contiguo [...] confronta ab la Ribera de llarch a llarch y ab los frares de Sant Genis y ab Feliu Moliner Rech del Rey al mitg [...] ab lo dit camp den Rodor cami de Perpinyà al mitg*[62] [...]». Le mas et ses terres se transmettent à son fils Diego Cabestany Masso puis à son petit-fils Francisco Cabestany Massota qui épouse Brigida Anglada née Sala. Elle est aussi issue d'une lignée fortunée : son père Gervasi Sala possède à Laroque le mas ultérieurement appelé *d'en Sors* (p.342) qu'elle apporte par mariage à Joseph Anglada riche droguiste de Perpignan. Son frère Bonaventure est "*batxiller en filosofia*[63]" et son autre frère, Augustin, professeur de droit. Elle meurt en 1703 et Francisco se remarie trois ans après avec Francisca Sanguinet qui lui donnera une fille du même prénom. En 1731, Francisca Cabestany Sanguinet épouse Ignace Boixader, *mercader*. Le couple vit dans leur maison de Perpignan et afferme une partie de leurs biens rocatins, le 26/09/1731, à Honorat Moliner de Saint-Génis. Ils consistent « *en deux maitéries appelées lune le mas vell et lautre le mas nou*[64] [...]». Cette distinction entre "mas vieux" et "mas nouveau" signifie qu'une extension du mas d'origine a été réalisée à un moment que nous ignorons. On retrouve cette dichotomie dans un rapport sur des travaux à faire sur les immeubles dont a hérité Thérèse Boixader Cabestany, fille de Francisca et d'Ignace. À l'initiative de Pierre Vernet, avocat à la cour, que Thérèse a épousé en 1755, ce rapport est réalisé en 1756 par un maçon et un menuisier, ouvriers du Domaine du Roi :

Mas d'en Cabestany : « *il faut refaire à neuf une partie des murailles de l'enclos dit parraguera qui se trouve démolie* ». Au *cortal* : « *nous avons trouvé une partie de muraille du côté de septentrion démolie et qu'il faut refaire à neuf et partie du toit démolie* [...] ». À l'écurie : « *il faut rempiéter en maçonnerie les murailles en dedans de l'écurie et la cave attenant à cause des excavations qui s'y trouvent* [...] ». « *Plus il faut rempiéter et recrépir toutes les murailles en dehors de la métairie et du cortal à cause qu'elles sont dégradées et prêtes à crouler et qu'elles sont de terre et pierre à l'exception de la muraille de la chambre qui sert de grenier à foin et des murailles de l'enclos dit parraguera qui n'ont pas besoin de cette réparation* [...] ».

Mas Nou : « *métairie entièrement écroulée à l'exception de quelques petites parties de murailles et d'un morceau de toit* [...] *Il faut achever de démolir et refaire à neuf depuis leurs fondements jusques à leur hauteur les trois murailles [...] en faisant servir les débris [...]. Il faut recrépir à moitié toute les murailles, attendu que celles qui subsistent sont de terre et que celles qui seront faites seront faites de terre comme elles étaient cy-devant pour les conserver et les mettre à l'abri de la pluie*[65] [...] ».

59. A.D.P.O. 8 J 21 f°32v°.
60. A.D.P.O. 8 J 22 f°25.
61. A.D.P.O. 8 J 24 f°18.
62. A.D.P.O. 8 J 25 f°70.
63. Association catalane de généalogie.
64. A.D.P.O. 3 E22/168 Notaire Joseph Diego.
65. A.D.P.O. 1 BP/783.

Généalogie simplifiée des familles Gramatge / Cabestany / de Costa

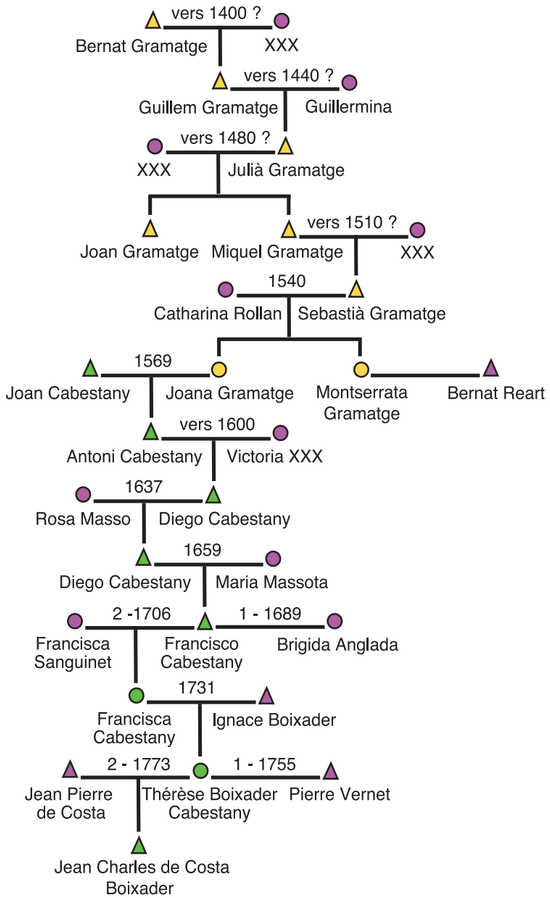

Pierre Vernet décédé, Thérèse convole en 1773, en seconde noces avec un membre de la noblesse roussillonnaise, Jean Pierre Martyr de Costa, conseiller du Roi, Procureur en la Viguerie et Baillages du Roussillon et Vallespir. C'est ainsi que le *mas d'en Cabestany* devient le *mas d'en Costa*. Si le nom restera jusqu'à nos jours, il ne demeurera pas longtemps aux mains de son propriétaire.

Le mas d'en Costa démembré

Quelques jours après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Jean Pierre de Costa, fervent royaliste, choisit d'émigrer. Le 30 juin 1791, en compagnie de son frère, de son fils, du Chevalier Banyuls de Montferrer et de son neveu le comte de Nyer, des époux de Bordes Viader ainsi que de plusieurs domestiques, il s'enfuit en Espagne (p.289). En conséquence, ses propriétés dont « *une métairie et bergerie*[66] » sont saisies et vendues comme Biens nationaux. Laurent Barate, par ailleurs Commissaire expert en évaluation des Biens nationaux, s'est porté acquéreur du *mas d'en Costa*, de ses terres et de la maison du *Carrer d'Avall* ainsi que d'autres biens à Laroque dont le château et les moulins à farine de la Place et de *la Pava*. Laurent Barate, chirurgien, a épousé Françoise Bouche, fille de chirurgien, qui lui a donné un fils, François, et cinq filles : Catherine épouse de Jacques Carrera ; Marie épouse Just, Françoise épouse de Blaise Roger ; Catherine épouse Deville et Joséphine.

66. A.D.P.O 1 QP 444.

En 1813, Laurent étant décédé, c'est son épouse Françoise Barate qui figure au cadastre napoléonien comme propriétaire du mas, "maison et patus, Section A, n° 248" et des terres attenantes comprenant champs, pâtures, pré et jardin pour un total d'environ 24 ha.

Le droit d'aînesse ayant été aboli, on se dirige vers une succession partage de cet ensemble. Le 27/12/1824, chez Maître Philibert, notaire royal à Argelès, la masse des biens est divisée en 6 lots, tirés au sort. Nous considérons ici uniquement la seule partie immobilière du mas, sachant que trois cessions de droit sont préalablement intervenues : de Catherine à Jean Guisset ; de Marie à son beau-frère Jacques Carrera et de Joséphine à son beau-frère Blaise Roger.

1er lot : *Pailler dit la Court dels Bous de la métairie* (à Jacques Carrère Polit)

2e lot : *Maison del Lastan del mas d'en Coste* (à Catherine épouse Carrère)

3e lot : *1/3 à prendre du côté du levant du cortal ou bergerie du mas dit d'en Coste* (à Françoise épouse Roger)

4e lot : *1/3 du cortal del mas d'en Coste à prendre sur le milieu à la direction du midi au nord* (à François)

5e lot : *1/3 à prendre du côté du couchant du cortal à la direction du midi au nord* (à Joséphine qui sera en partie cédé comme convenu à Blaise Roger)

6e lot : *la restante partie de la dite métairie indiquée à l'article 19 de la masse* (à Jean Guisset)

Les terres subissent les mêmes divisions qui se perpétueront au fil des successions suivantes pendant les XIXe s. et XXe s. rendant la situation extrêmement complexe. Nous avons tenté de la déméler grâce à des documents d'archives[67] et un entretien réalisé le 27/07/2012 avec Lydia Massot (1928-2021), veuve d'Elie Massot (1924-1997) et avec Marcel Sagué (né en 1936 à Laroque). Dans les années 1970, six propriétaires se partagent le mas :

Partie Elie Massot :

Joseph Massot, le père d'Elie, né le 9/04/1898 à *la Tallada d'Empordà* (*Girona*) a épousé le 30/11/1918, Thérèse Sabaté Durand de Laroque.

En 1947, il travaillait comme "*arrendador*" [fermier] la partie des terres du *mas d'en Costa* appartenant à Thérèse Alart Carrère, épouse de Philippe Cottel. Elle en avait hérité de sa mère Marie Carrère Barate, fille de Jacques Carrère et de Catherine Barate.

Charlotte Cottel Alard, fille de Philippe et de Thérèse, épouse Paul Bocamy Malzach avec qui ils auront trois fils. L'un d'eux, Paul Bocamy Cottel hérite de la partie du *mas d'en Costa* qu'il vendra avec ses terres à Elie Massot.

Partie Ribeil / Calvet :

Même origine que la précédente. Marie Alart Carrère, sœur de Thérèse, en a hérité de sa mère Marie Carrère Barate, fille de Jacques Carrère et de Catherine Barate.

Marie épouse Auguste Ribeil Bosch, né à Montner en 1863. Ils partent vivre en Algérie où l'époux est conducteur de travaux. C'est là-bas que naît leur fille Hélène Ribeil Alart en 1905. Elle épouse, le 23/11/1926, Philippe Calvet Marty, courtier en vin.

Partie Montariol / SAFER et Partie Louis Llense :

Elle appartient à Jean Bes Sales non par héritage mais par acquisition, en 1870, auprès des cinq sœurs Busquets héritières de leur grand père François Barate (ancien percepteur) « *Une bâtisse servant d'écurie et grenier à foin, faisant partie de la métairie appelée d'en Barate ou d'en Coste avec ses appartenances et dépendances confrontant les héritiers du dit Jean Guisset* [...] ». Quelques années plus tard, en 1883, il achète à Madeleine Roger Barate épouse de Joseph Sobrepère et à Thérèse Roger Barate veuve de François Rocaries « *Une bâtisse dont il ne reste plus que les quatre murs, avec leurs droits sur un terrain indivis avec d'autres propriétaires, située lieu-dit mas d'en Coste confrontant du levant le dit terrain indivis et les héritiers de François Carrère, du nord le même terrain indivis, du couchant l'acquéreur, du midi Joséphine Carrère, laquelle bâtisse qui s'est brûlée dernièrement*[68] [...] », ainsi qu'un champ du même mas.

La partie de Jean Bes Sales ira à ses fils Jean et Pierre Bes Tocabens :

Pierre se marie en 1902 avec Anne Respaut. Leur fille Angèle Bes Respaut, épouse de Joseph Montariol, hérite de la part de son père ; elle passe à leur fils, Louis Montariol Bes, qui la vendra à la SAFER.

Jean se marie en 1894 avec Marguerite Llense. Sa part rejoindra le patrimoine de Louis Llense Carrère.

67. Archives privées Louis Montariol Bes †.

68. Idem.

Le mas d'en Costa dans les années 1970, avant restauration

Partie Guisset / Puig :
La partie de Jean Guisset revient à sa fille Clémence et à son gendre Valentin Puig, puis à leur fille Anne-Marie Puig épouse de Jean Roullet.
Partie Roger / Rocaries :
La partie de Blaise Roger passe à sa fille Thérèse Roger Barate, épouse de François Rocaries. Elle est dans les années 1980 propriété de Jean Rocaries.

Le remembrement du mas

Robert Géant, venu de l'Est de la France, commence par racheter, en 1972, la partie de Philippe Calvet puis de tous les autres copropriétaires de la partie habitation : en 1974, celle de Louis Llense ; en 1980, celle d'Anne Marie Puig ; en 1982, celle de Jean Rocaries ; en 1986, celle de Montariol / SAFER ; en 1992, celle d'Elie Massot. Après sa mort en 2008, sa veuve et ses enfants héritent du mas qu'ils vendent en 2013.
Concernant les terres, Robert Géant n'en a racheté aucune. Elles restent divisées. Alain Delmas, arboriculteur, en a acheté quelques unes et tient les autres en fermage.

Mas de la Verneda

SITUATION

Ce mas ayant totalement disparu, sa situation précise est inconnue, mais, d'après les différents confronts de parcelles, nous pouvons l'estimer (voir ci-dessous).

DÉSIGNATION

XIV[e] s. "*mas d'en Pere Verneda*", XVII[e] s. "*mas de la Verneda*".

HISTOIRE

Sa première mention date du 7/11/1396, lorsque Pere Verneda de Tanyà reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey : « *Unam mansatam [...] sive bordam in dicto loco de Tanyano [...] unus mansus cum suo quintano sibi contiguo*[69] [...] ».

Famille Pagès

Nous perdons sa trace pendant deux siècles pour le retrouver en piteux état, en ruine, sans toiture, aux mains de Felip Pagès qui, le 4/11/1601, le reconnaît au *capbreu* établit pour Gaspar Galceran de Castre Pinós : « *quandam mansum dirrutum et discohopertum vulgo dictum lo mas de la Verneda confrontatum ab lo riberal et cum tenentiis meis ex duabus partibus*[70] [...] ». Quelques années plus tard, en 1617, il le reconnaît à nouveau pour la fabrique de l'église Saint-Félix.

En 1672, il est toujours en ruine et sans toit lorsque Joseph Pagès Calva le reconnaît, toujours au bénéfice de Saint-Félix : « *quendam mansum dirutum et discohopertum vulgo dictum lo mas de la Verneda cum suo quintano eidem manso contiguo situm in terminis de la Rocha loco vocato Tanyà confrontat cum via publica anomenada lo cami clos cum [...] cum recho que vadit ad pratum meum nouum*[71] [...] ».

Dans ce *capbreu* de Saint-Félix, deux autres reconnaissances nous permettent de le situer, approximativement :

– 1 champ pré "*campum pratum vocatum lo prat nou*" qui confronte à une tenure de Joan Puig de Céret, Rivière au milieu, avec une tenure de Joan Garau [avant de Tries et avant de Candell] et avec la voie qui mène de Laroque à Elne.

– 1 champ situé "*prop la hera de mossen Candell*" de 3 ayminates qui confronte aux murs du *mas de la Verneda* avec Joan Garau (quo fuit Felius Tries) et avec la Rivière.

L'*era d'en Candell* appartient au *mas Chevalier* qui, en 1672 est propriété de Joan Garau; elle située au nord du *Puig de les Forques*.

Le *mas de la Verneda* se trouvait donc entre la route de Laroque à Elne [auj. Avenue des Baléares] et la Rivière et entre l'actuel *mas d'en Pagès* et le *Puig de les Forques*.

69. A.D.P.O. 8 J 20 f°117.
70. A.D.P.O. 8 J 24 f°98.
71. A.D.P.O. 78 EDT 18 *Capbreu* de Saint-Félix.

La famille Pagès

Les Pagès sont déjà implantés à Laroque en 1374. Cette année là, Pere Pagès est consul. Cinq ans plus tard, il déclare tenir pour Ferrer de Sant Martí 4 maisons dans le "*fortalicium*" auxquelles s'ajoutent 4 terres et 1vigne qu'il reconnaît en 1396 pour les sœurs Morey. Ce patrimoine passe à son fils Pere puis à son petit-fils Miquel qui le font considérablement fructifier comme en témoigne les reconnaissances de ce dernier au *capbreu* de 1455 : 23 terres, 2 prés, 2 jardins, 1 vigne/olivette, 1 bois, 1 garrigue, dont la majorité est située dans le secteur de la plaine, ainsi que le *mas de les Pesseres* à *Tanyà* et, en montagne à *Ripron*, le *mas d'en Sparaguera*. Pere, fils de Miquel, en hérite et, vers 1500, l'étoffe par l'achat à Bartolomeu Arnau, *mercader* de Perpignan, de 4 maisons, 1 *cortal* et un local dans lequel il instale un moulin à huile, immeubles tous situés *carrer del Planiol* (p.152). De son côté, son épouse Marquesia hérite de son neveu Baldiri Brugueres de 2 maisons dans le *fortalicium*, 7 terres et du *mas de la Garriga*, route de *Rocavella* (p.278).

Un réseau d'alliances avec les négogiants

Grand propriétaire foncier Pere est proche de l'oligarchie urbaine des *mercaders* de Perpignan dont fait partie son frère Bernat ; il est aussi très lié aux verriers, nombreux à Laroque, alors grand centre d'artisanat du verre dont le commerce est des plus lucratifs (p.213). Les Pagès multiplient les alliances matrimoniales dans ces milieux fortunés : Jaume, fils de Pere, se marie en 1526 avec Margarida, fille de Bernat Lauger chirurgien de Laroque et belle sœur de Hieronim Bonet verrier. Son petit-fils, Joan Pagès Lauger épouse en 1554 Coloma Godó, fille d'un verrier de Laroque et Miquel Pagès Martines, neveu de Joan, se marie en 1607 avec Antonia, fille d'Amans Roderga, lui aussi verrier. Felip Pagès s'unit en secondes noces avec Anna Antigo dont le père Miquel est *mercader* de Perpignan. En 1601, Felip se retrouve à la tête d'un patrimoine foncier rocatin d'une centaine d'ayminates de terres toujours essentiellement situées dans le riche secteur de la plaine, plus 2 maisons, 1 moulin à huile, 2 mas à *Tanyà*, le moulin à farine de la Place (p.133) qu'avait acheté son grand-père Jaume en 1545 auquel vient s'ajouter celui de *la Pava*. Il possède en outre de nombreux biens à Brouilla qui reviendront à son fils cadet Joan Pagès Antigo, "*botiguer*" à Perpignan.

Des bourgeois honorés

L'aîné, Felip Pagès Antigo qui a hérité des biens de Laroque est contraint de vendre les deux moulins à farine en 1630 pour payer la dot et autres droits qui appartiennent à sa mère Anna, remariée à Pere Bianya. Il a épousé Agnès Calva dont le père est *mercader* à Prades et le frère docteur en droit. Annobli en 1639, Felip est le premier bourgeois noble de la lignée : "*mosen Felip Pagès, borges*[1]".

L'ascention sociale des Pagès se poursuit désormais dans le cercle des juristes. Ils partagent leurs vies entre leurs domiciles de Perpignan et de Laroque. Joseph Pagès Calva, fils de Felip, docteur en lois de Perpignan, est professeur de droit ; il est également bourgeois honoré comme le sera son fils Joseph Pagès Bordas "*bourgeois noble et docteur aux lois de la ville de Perpignan*[2]", marié en 1714 à Maria Comellas, fille d'un négociant de cette ville. Ces titres ne lui épargneront pas pour autant les affres de la prison à laquelle il est condamné en 1718 pour avoir injurié "*de fait et de parole*[3]" le *batlle* de Laroque Emmanuel Busquet. Il sera rapidement libéré grâce à la caution de son beau-père et de son beau-frère. Son fils, Sauveur Pagès Comellas, sera le dernier à bénéficier du titre de bourgeois noble.

Un patrimoine divisé

Contrairement à d'autres bourgeois nobles, les Pagès n'émigrent pas pendant la Révolution et conservent leur patrimoine. Avec la suppression du droit d'aînesse, il sera soumis à la division entre héritiers. Il a déjà bien diminué lorsqu'intervient le premier partage, en 1817[4], entre Sauveur, Josèphe et Jean Baptiste Pagès Andral, les petits enfants de Sauveur Pagès Comellas : de la centaine d'ayminates (environ 60 ha) de 1601, il n'en reste plus que 19 ha, 1 maison, 2 greniers à foin et le *mas d'en Pagès*. Au fil des successions entre ces trois branches, ces divisions se poursuivront jusqu'à nos jours. Le *mas d'en Pagès* est encore propriété d'un descendant de Sauveur Pagès Andral : Bernard Roig Denaclara.

1. A.D.P.O. 3 E1/6517 Inventaire de biens, 1642.
2. A.D.P.O. 3 E8/23.
3. A.D.P.O. 9 BP/57.
4. A.D.P.O. 3 E58/7.

Généalogie simplifiée de la famille Pagès

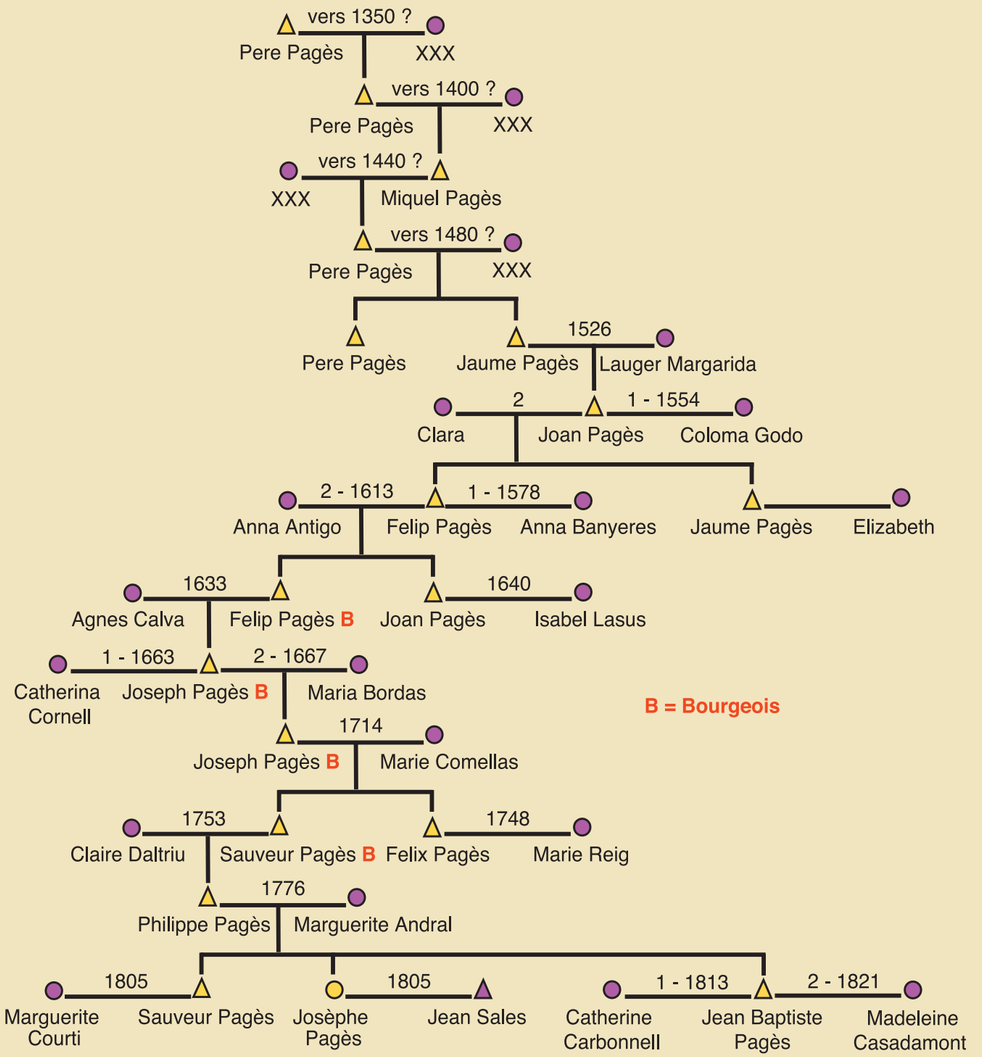

Mas d'en Pagès

Façades sud et est du mas d'en Pagès, 2006

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 32' 13,27" N - 2° 56' 18" E

Le mas se trouve dans la zone de plaine, à 1,3 km au nord de la chapelle N-D de Tanya, rive droite de la Rivière, entre celle-ci et l'ancienne route de Laroque à Elne [auj. Avenue des Baléares] et la route de Saint Génis à Sorède.

DÉSIGNATION

XIV^{e} s. / XVI^{e} s."*borda de la Auriola*", XVI^{e} s. / XX^{e} s. "*mas d'en Pagès*".

HISTOIRE

Famille Berenguer (XIV^{e} s. / XVI^{e} s.)

La première mention de ce mas date de 1375, lorsque Bernat Boter du Boulou administrateur des pupilles de feu Ramon Auriol vend à Guillem Berenguer de Laroque la *borda* dite de *Ça Auriola* située "*in mansis de Tanyano*". Elle reste au sein de la puissante famille Berenguer pendant tout le XV^{e} s. Au *capbreu* de 1504 établi pour Pere Galceran IV de Castre Pinós, Saransa Berenguer est le plus important tenancier de la seigneurie avec 64 tenures dont une grande majorité dans le secteur fertile de la plaine, 3 maisons, 1 demi-*borda* et 3 mas dont celui de *la Auriola* qu'il déclare pour le monastère de Saint-Génis : « *Quandam aliam bordam sive mansatam [...] et primo quandam mansum dirutum vocatum la Auriola confrontatum cum quintano dicti mansi et in tenentia mea que fuit dicti Comes et ab antea den Grevel*[72] [...] ». Puis pour des raisons que nous ignorons, quelques années plus tard, son fils Bernat Berenguer vend son patrimoine en grande partie à Nicholau Clos de Sorède et à Bernat Lauger, chirurgien de Laroque et beau-père de Jaume Pagès, mais aussi à Pere Pagès, père de Jaume, qui le 28/10/1522 lui achète le *mas de la Auriola*.

72. A.D.P.O. 8 J 22 f°71.

Famille Pagès

Désormais ce mas devenu le *mas d'en Pagès* ne quittera plus le patrimoine de cette famille reconnu successivement pour le monastère de Saint-Génis : « *Quandam mensum vulgariter nuncupatum lo mas Pages et antea la Auriola et antiquitus vocabatur den Saransa Berenguer*[73] [...] », par Joan Pagès Lauger le 13/04/1573 ; Felip Pagès (père) le 9/09/1585 ; Pere Bianya le 12/05/1618, qui agit en tant qu'usufruitier des biens dotaux de sa femme Anna Antigo tenutaire des biens de Felip Pagès son premier mari ; Sagismon Sala le 16/03/1648, qui agit en tant que procureur de sa femme Agnès, usufruitière et légitime administratrice des biens du pupille, son fils Joseph Pagès Calva.

Structure archaïque du mur nord du bâtiment d'origine présentant des rangées de pierres en opus spicatum

Le mas est alors en piteux état comme le laisse entendre une autre reconnaissance faite par Felip Pagès (père) dans les années 1580 qui évoque un mas en ruine : « *un mas espallat dit la Auriola confronta ab la quintana de dit mas*[74] [...] ». Sa situation n'a guère évolué en 1642, comme le constate l'inventaire après décès des biens de Felip Pagès Antigo dans lequel l'édifice n'est même pas qualifié de mas mais de simple *cortal* sans porte : « *un cortal sens porta, part cubert y part descobert ab uns clausells de terra de tinentia de 4 ayminadas confrontant ab lo camp de l'ospital y ab la ribera y ab dit Felip Pagès y ab la via publica qui va de dit lloch de la Roca a la ciutat d'Elna*[75] [...] ».

En 1672, Joseph Pagès Calva ne reconnaît plus le mas pour le monastère de Saint-Génis mais pour l'église Saint-Félix : « *unam mansatam quo fuit dicti aui mei antiquitus vocatam la Oriola cum omnibus suis terris et possessionibus situm in dictis terminis cujus caput et quintanus confrontant cum tenentia mea ex tribus partibus cum Ripparia et cum via publica qua itur de Sureda ad locum de Sancto Genesio de Fontanyes et cum tenentia Didaci Cabestany quo fuit hospitalis dicti loci*[76] [...] ».

Son fils Joseph Pagès Bordas en hérite. En 1718, un des documents de son procès contre le *batlle* de Laroque Emmanuel Busquets fait état de son patrimoine dont : « *une métairie ou mas avec ses terres contigues confrontant toutes les dites terres du dit mas avec le correc de la Orlina [...], avec la rivière de la Roca*[77] [...] ». Ensuite le mas passe successivement à son fils Sauveur Pagès Comellas puis à son petit-fils Philippe Pagès Daltriu qui au cadastre napoléonien de 1813 est propriétaire des deux bâtiments situés à "la Gabarre haute" qui composent alors le mas : Un "*Corta*l, n° A 287, surface 66 ca" et un "Rural", n° A 288, surface 2 a 20 ca".

Le 2/09/1817 lors du partage de la succession de Philippe Pagès Daltriu entre ses fils Sauveur et Jean Baptiste Pagès Andral et ses petits fils Philippe, Pierre, Jacques et Jean Baptiste Sales Pagès (les fils de sa fille Josephe, décédée), le mas entre dans la masse à partager : « *article 26 : un corps de bâtisse avec un patus découvert au devant sis dans la pièce de terre champ [...] dit lo camp del mas de contenance d'environ 120 ares*[78] [...] ». Sauveur reçoit entre autres : « *1/2 + 1/8 du corps de bâtisse et patus à prendre du côté du couchant en suivant pour la division la ligne du midi au septentrion* [...] ». Les petits-fils reçoivent : « *1/4 + 1/8 du corps de bâtisse et patus à prendre du côté d'orient* [...] ». Jean Baptiste ne reçoit rien du mas, mais quelques années plus tard se retrouve au cadastre avec la parcelle A 288 Rural. Un transfert s'est fait entre temps.

Le mas est ensuite agrandi dans le courant du XIX^{e} s. comme le montre la comparaison des plans cadastraux de 1813 et 1937 : deux ailes ont été rajoutées au corps de bâtisse initial (A 288 rural). Par ailleurs, le *cortal* A 287 a disparu. Au fil des successions complexes entre les trois branches des descendants de Sauveur, Jean Baptiste et

73. A.D.P.O. HP 231.

74. A.D.P.O. 8 J 34.

75. A.D.P.O. 3 E1/6517.

76. A.D.P.O. 78 EDT 18.

77. A.D.P.O. 9 BP 57.

78. A.D.P.O. 3 E 58/7.

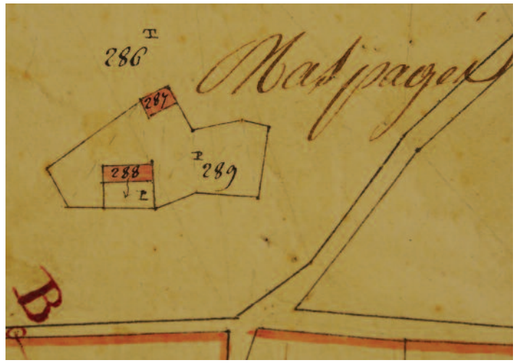

1813 Cadastre napoléonien, Rural, A 288 et cortal A 287

1937, cadastre, le cortal a disparu et le mas a été agrandi

Josèphe Pagès Andral, les enfants de Philippe Pagès Daltriu, ce bâtiment est divisé jusqu'en 1983 où Bernard Roig Denaclara (descendant de Sauveur Pagès Andral) qui a hérité de sa mère, Marie Denaclara Poitevin, d'une partie du mas (n° 418 démoli et partie de 422) et de ses terres, entreprend de remembrer le bâti et une partie des terres. Pour cela, il rachète :

– En 1985, à Jean Paul Vassal Pardineille, « *un immeuble à usage d'habitation avec remise attenante, en très mauvais état [...] lieu dit Mas Coste, figurant au cadastre rénové, section A n° 421, 40 centiares et n° 419, 30 centiares* [...] ». Ces biens proviennent de Joseph Pagès Reste (descendant de Sauveur Pagès Andral) par l'intermédiaire de la sœur de sa femme, Marguerite Manyeres Bails épouse de Paul Pardineille.

– En 1987, à Thérèse Descossy Bonnet, « *deux constructions en très mauvais état [...] lieu dit Mas Coste, avec parcelle de terre attenante, figurant au cadastre rénové, section A n° 42, 35 centiares et 1 are d'un B.N.D. cadastré Section A n° 422, pour 4 ares 85 centiares* [...] », ainsi qu'une parcelle de terre n° 431. Ces biens proviennent de Marie Thérèse Sales Bassou, arrière grand-mère de Thérèse Descossy et fille de Jean Sales.

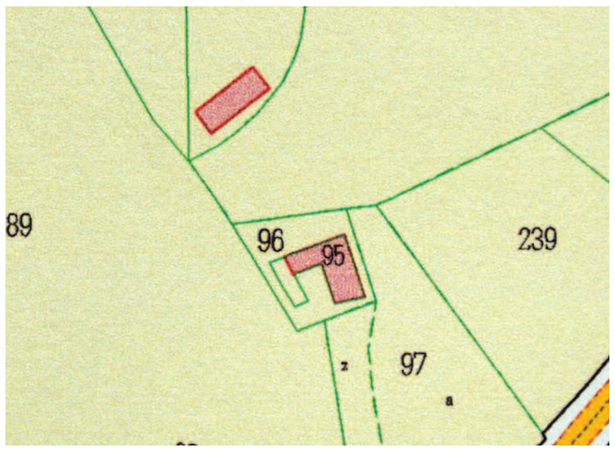

Cadastre actuel. L'aile ouest du mas construite entre 1813 et 1937 a été démolie

Mas du Vivier

Le mas du Vivier, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 35,50" N - 2° 56' 06" E
Le mas se trouve dans la zone de plaine, au nord du village, entre l'ancien chemin de Laroque à la chapelle Notre-Dame de Tanyà et la Rivière de Laroque. Il fait face au *mas de Tanyà* [auj. tombe Malzach] (p.125).

DÉSIGNATION

XIV^{e} s. / XVIII^{e} s. "*mas ou borda de la Miranda*", XX^{e} s. "*mas du Vivier*", "*mas del Viuer*".
Au début du XX^{e} s., le nom de *mas de la Miranda* est tombé en désuétude et remplacé par celui de *mas del Viuer*, francisé en *mas du Vivier*. Au cadastre de 1937, il figure sous la graphie phonétique de *mas del Bibé*. Le toponyme *Viuer* est lié à une terre que possédait le mas "*Riba del Viuer*" et à la proximité de la fontaine du même nom (p.157).

HISTOIRE

Famille Terreni / Tarre (XIV^{e} s. / XVI^{e} s.)

Le 20/11/1396, une reconnaissance d'une demi-*borda de la Miranda* avec « *unum mansum de la Miranda*[79] » ses terres, *femada*, pré et jardin, est faite au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey par une personne dont le nom ne figure pas (page manquante). Il pourrait s'agir d'un ancêtre de Joan Terreni dit Ramon qui à son tour reconnaît ce mas en 1449 : « *unum mansum caput dicti medie borde de la Miranda* [...] ». Une famille de ce nom est déjà présente à Laroque en 1264 où un Terrenus de *Rocavella* déclare des biens au *capbreu* établi pour le comte d'Empúries Ponç Hug III (p.72), puis, en 1330, où Ramon Terreni fait partie des membres de l'Université* de Laroque qui bénéficient des droits d'usage concédés par Dalmau de Castellnou (p.209). Au décès de Joan Terreni, sa veuve Catarina reconnaît le mas en 1455.
En 1504, Guillem Tarre le déclare au *capbreu* établi pour Pere Galceran IV de Castre Pinós : « *media borda vocata de la Miranda [...] unus mansus caput dicte medie borde de la Miranda cum quibusdam pecis terre famata et*

79. A.D.P.O. 8 J 20 f°155.

prato et aliis [il confronte] in via publica qua itur de dicto loco de Ruppe ad eclesiam Beate Marie de Tanyano et in riperia dicti loci[80] [...] ». Il s'agit de la même famille, Terreni ayant évolué en Terre ou Tarre.

Une note dans la marge de ce *capbreu* nous indique qu'il est reconnu en 1589 par un nommé Guterris puis quitterait son patrimoine en 1623.

Famille Llanapavana (XIVe s. / XVIe s.)

Le mas intègre alors les tenures de Joan Llanapavana dit Guterris, suite au mariage, semble-t-il, entre Joan et la *pubilla** Guterris. Son fils Guillem Llanapavana en 1630, puis son petit-fils Augusti en 1665 reconnaissent : « *un mas y pati contiguo y prat tot al dit mas contiguo que antigament dit la Borda de la Miranda confronta ab la Ribera de dit lloch y ab dit Sagimon Salas, cami al mitg*[81] [...] ».

Il est difficile de comprendre la généalogie de cette famille sans étudier les variations de cet anthroponyme. Nous le trouvons au XVe s. sous la forme latine de "*Pausa*" sous laquelle Pere, Guillem et Coloma Pausa reconnaissent leurs biens rocatins au *capbreu* de 1504. Ensuite le "s" s'efface et l'on passe à *Paua* ou *Pava*. Au milieu du XVIe s., Pere Pava puis son épouse, "*la Na Pavana*" [fr. la dame Pava] possèdent le moulin qui portera leur nom : le moulin de *la Pava* (p.132). *Pavana* est le féminin de *Pava* selon un usage courant de féminisation du nom du mari et l'article "*Na*" est l'abréviation de "*senyora*" dans le sens d'une personne de pouvoir dont l'influence dans le cas de *Na Pavana* aura marqué sa lignée au point retrouver certains descendants sous le nom de Lanapavana ou Llanapavana et d'autres sous celui de Pavana. Le passage d'un nom à l'autre est tel que dans un acte de recouvrement du *foriscapi** du 24/04/01700[82], Augusti y est appelé Pavana et quelques lignes plus loin Llanapavana.

Généalogie simplifiée des familles Llanapavana / Doutres / Chaubet

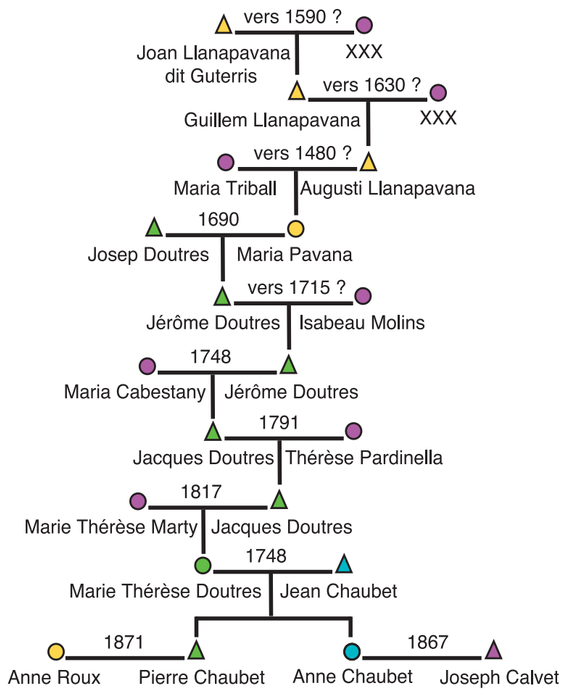

80. A.D.P.O. 8 J 22 f°22.

81. A.D.P.O. 8 J 2 f°44.

82. Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014.

Au XVIIe s. les Llanapavana sont des *pagès* aisés. En 1665, outre le *mas de la Miranda*, Augusti possède une maison au *Carrer d'Avall* et 1 vigne, 1 olivette, 1 pré et 8 champs dans les terres fertiles de la plaine. L'un d'entre eux, Hieronim, qui semble être l'oncle d'Augusti, est membre de la riche corporation des *paraires** [fr. pareurs] à Perpignan.

Cadastre napoléonien 1813 "Cortal" n° 490

Familles Doutres et Chaubet[83]

Cette situation de *pagès* aisé se confirme avec le mariage de Marianna, fille d'Augusti, et Josep Doutres membre des bourgeois honorés de Perpignan. Jusqu'à la Révolution ses descendants contracteront des unions avec de grandes familles rocatines comme les Molins, Cabestany - Sobrepera, Pardinella.

Au dernier *capbreu* que nous possédons, le 18/12/1749, Jérôme Doutres Molins reconnaît « *une métairie consistant en une maison, patus et champ nommée anciennement la borda de la Miranda confrontant d'orient avec le reconnaissant qui fut des héritiers de Laurens Sicart, d'occident avec la rivière, de septentrion avec Joseph Arman chemin au milieu*[84] [...] ». Parmi les terres qui sont les mêmes que celles reconnues en 1665 par Augusti Llanapavana, une se trouve "*Riba del Viuer*".

En 1813, au cadastre napoléonien, Jacques Doutres Cabestany est propriétaire du mas d'une surface de 96 ca. Il est qualifié de "*Rural*" dans la matrice et de "*Cortal*" sur le plan. C'est un bâtiment agricole et bergerie qui n'est pas habité. Au fil des successions, il passe à la famille Chaubet par le mariage de Thérèse Doutres Marty avec Jean Chaubet, boucher à Perpignan, puis à leur fille Anne et à leur fils Joseph Chaubet Doutres, représentant de commerce demeurant à Perpignan. Ce dernier décède sans héritier en 1909, après avoir légué par testament ses biens à ses neveux et petits neveux dont Claire Sala qui est déclarée adjudicataire du mas du Vivier en 1931. Quatre ans plus tard, elle le vend à Manuel Torres et à son épouse originaires de Mirador en Espagne. En 1969, « *au terme d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Perpignan à l'encontre de Manuela Mateo veuve Torres*[85] [*et de ses trois enfants*] [...] », le mas est vendu aux enchères à Michel Capron et son épouse qui en 2005 le vendent à Jean-Louis et Marie-France Capeille.

Le mas du Vivier en 2005, avant les importants travaux d'agrandissement réalisés par Jean-Louis Capeille

83. "Chaubet", graphie francisée du catalan "Xaubet". Les Xaubet sont présents à Laroque depuis le milieu du XVIIe s.

84. A.D.P.O. 8 J 32 f°300.

85. Archives privées, famille Capeille.

Mas de Tanyà

Mas de Tanyà, tombe Malzach, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 36” N - 2° 56’ 06” E

Le mas se trouve dans la zone de plaine, au nord du village, en bordure de l’ancien chemin de Laroque à Notre-Dame de Tanyà, rive droite de la Rivière. Il fait face au *mas du Vivier* (p.377).

DÉSIGNATION

XIV[e] s. / XVI[e] s. “*mas de la Cuqua als de la Miranda*”, XVII[e] s. / XIX[e] s. “*mas de Tanya*”, XX[e] s. “*Tombe Malzach*”.

HISTOIRE

Famille Batlle (XIV[e] s. / XVI[e] s.)

La première mention de ce mas date du 07/11/1396, lorsque Caterina, épouse d’Arnau Batlle des mas de Tanyà, reconnaît au *capbreu* réalisé pour les sœurs Morey une demi-*borda* à *Tanyà* avec ses terres et possessions : « *unum mansum de la Cucha a la Miranda et unam clausam et vyneam contiguas*[86] [...] ». Leur fils Arnau la reconnaît à son tour en 1449 et 1455 puis leur petit-fils Berenguer Batlle.

En 1504, cette demi-*borda* et son mas situés « *in loco vocato mansus de la Cuqua als de la Miranda* » ont été chose rare, partagés entre les descendants de Berenguer :

– Sa fille Joana, mariée avec Pere Reconch, en reconnaît la moitié : « *medietate unus domus que est caput dicte medie mansate sive medie borde*[87] [...] ».

– Ses fils Pere et Nicolau, l’autre moitié : « *medietate medie mansi*[88] [...] ».

Ensuite le mas intègre la famille Ramonell sans que nous sachions s’ils sont liés ou non avec les Batlle.

86. A.D.P.O. 8 J 20 f°121.

87. A.D.P.O. 8 J 22 f°77.

88. A.D.P.O. 8 J 22 f°86.

Généalogie simplifiée des familles Ramonell / Bonet / Sala / Sicart / Arman

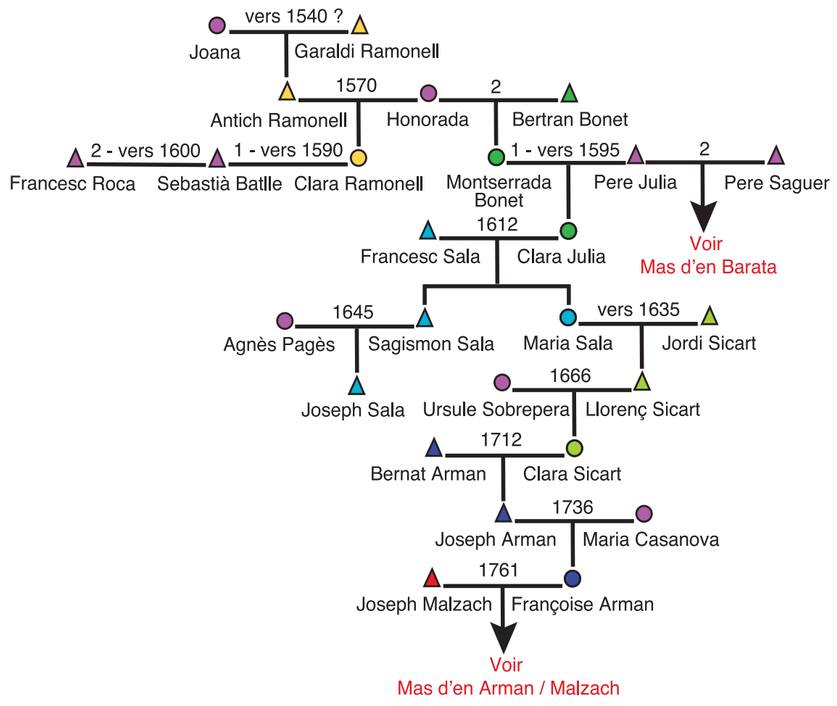

Familles Ramonell et Sala (XVI[e] s. / XVII[e] s.)

Garaldi Ramonell le transmet à son fils Antich qui, vers le milieu du XVI[e] s., le vend à pacte de rachat à Pere Reador pour le prix de 100 livres. Après sa mort, sa veuve Eleonora remariée à un nommé Pellisser le reconnaît en 1594. Elle en avait hérité suite à la mort prématurée de Monserrat, la fille et héritière qu’elle avait eu avec Pere Reador. En application de la clause de pacte de rachat, le mas réintègre la famille Ramonell en la personne de Clara, fille d’Antich et épouse en premières noces de Sebastià Batlle et en seconde de Francesc Roca. Sans enfant de ses deux unions, le 3/05/1612, elle lègue le mas par testament à sa mère Honorada : « *lo prat que vuy es camp ab lo mas contiguo situat en lo terme de la Rocha de una ayminada y mitga, lo qual affronta ab lo cami que va dell loch de la Roca a Nostra Senyora de Tanya y ab la ribera y ab Guterris*[89] [...] ». En 1622, toutes deux le reconnaissent : « *un mas y pessa de terra contiguos que vuy és part camp y part ozerda, lloch dit qui va a Tanya de una ayminada affronta ab Guillem Llanapauana, cami clos enmig i ab lo cami qui va a Tanya*[90] [...] ».

Veuve de Pere Julia, Honorada se remarie avec Bertran Bonet d’une famille de verriers de Palau et Laroque. Bertran lui-même n’est pas verrier mais un *pagès** qui possède le mas ultérieurement appelé *d’en Arman / Malzach* (p.336). Sa petite fille Clara Julia par son mariage avec Francesc Sala apporte ce mas et celui de de Tanyà à cette importante famille de *pagès*. En 1665, leur fils Sagismon les reconnaît au *capbreu* établi pour Josep Perarnau, ainsi qu’une maison au *Carrer d’Avall* et de nombreuses terres pour un total de 38 ayminates qui en font le cinquième déclarant de la seigneurie. Le mas est alors en mauvais état comme le constate sa déclaration : « *lo mas de Tanya, descobert*[91] [...] ». C’est d’un mas en ruine que son fils Josep Sala hérite puis, nouvelle parenthèse,

89. A.D.P.O. 3 E1/6351.

90. A.D.P.O. 8 J 27.

91. A.D.P.O. 8 J 25.

vend en 1672 à Antoni Cabestany qui le reconnaît cette année-là au *capbreu* de l'église Saint-Félix : « *quendam mansum cum quadam petie terrae vocata quinta scitum in dictis terminis de la Rocha confrontat cum itinere quo itur de dicto loco ad ecclesiam Beate Maria de Tanyà, cum tenentia Josephi Sala, cum tenentia Josephi Bertran et cum Ripparia dicti loci*[92] [...] ». Parenthèse de courte durée ; Josep Sala récupère son mas. Nous ignorons si ce rachat s'est fait en application d'une clause de rachat dans la vente faite à Cabestany, ce qui semble le plus plausible.

Familles Sicart / Arman / Malzach (XVI^e^ s. / XVII^e^ s.)

Le mas ne reste guère dans les mains de Josep Sala. Le 7/02/170l, Llorenç Sicart le reconnaît, ainsi que toutes les autres tenures des Sala, au *capbreu* établi par le notaire Jaume Esteve dans lequel Llorenç agit en tant que procureur et cousin de Josep Sala.

Le *mas de Tanyà*, ses terres et tous les autres biens fonciers et immobiliers viennent conforter le patrimoine de Llorenç Sicart qui jusqu'alors ne comptait qu'une maison au *Carrer d'Avall* et quelques terres. Devenu ainsi un important *pagès*, il se marie en 1665 avec Ursula Sobrepera, fille de Galderic, le troisième tenancier de la seigneurie. Leur fille Clara Sicart, *pubilla**, épouse Bernat Arman, apothicaire à Elne. Héritière de cet ensemble conséquent elle le transmet à son fils Joseph Arman Sicard qui le reconnaît au *capbreu* de 1750 dont : « *une métairie démolie nommée la métairie de Tanya confrontant d'orient, d'occident et de septentrion avec le reconnaissant et du midy avec Gerôme Doutres, chemin au milieu*[93] [...] ».

Françoise, la fille de Joseph Arman née de son mariage avec Maria Casanova, épouse en 1761 Joseph Malzach et lui apporte son héritage, fort du *mas d'en Arman*, de nombreuses terres et du *mas de Tanyà* en ruine. Son état ne cessera de se dégrader au point de ne plus figurer, en 1813, au cadastre napoléonien où seule est répertoriée la parcelle sur laquelle il était édifié : "n° 491, Terre, Clot de poux, surface 83 a 70 ca".

Sur les bases de cette ruine, Joseph Malzach Arman (1768 - 1855) remonte un petit bâtiment et bâtit la tombe familiale où est enterré en 1829 son fils Jean Malzach Vilanova (p.125). L'ensemble, construction et tombe, ne suit pas le même destin que le reste de l'immense patrimoine Malzach, première fortune de la commune au milieu du XIX^e^ s. Il va à son autre fils Louis Malzach Vilanova, puis à son petit-fils Louis Malzach Gari (1847 - 1905), notaire à Céret et à son arrière petit-fils Marcel Malzach Fourcade, médecin à Perpignan.

La commune de Laroque a acheté "la tombe Malzach" et son bâtiment dans les années 1980.

92. A.D.P.O. 78 EDT 18.

93. A.D.P.O. 8 J 32.

Mas d'en Montariol

Ruines du mas d'en Montariol, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 59,45" N - 2° 55' 54" E

Le mas se trouve dans la zone de plaine, au nord du village, entre la route de Laroque à Saint-Génis et la route de *Tanyà*, en bordure de la récente Véloroute de la Méditerranée.

DÉSIGNATION

XVII^e^ s. / XVIII^e^ s. "*mas d'en Joli*", XIX^e^ s. "*mas de la Joly*"; "*mas Montariol*", "*mas d'en Montariol*".

HISTOIRE

Famille Joli (XVI^e^ s. / XVIII^e^ s.)

N'ayant pas eu connaissance des *capbreus* établis par les notaires Sabater en 1589 et Jofre en 1710, la première mention que nous avons de ce mas figure au *capbreu* de 1750. Elle fait état de l'historique des précédentes déclarations, ce qui nous permet de savoir qu'en 1589 et en 1630 le mas a été reconnu par Joan Antoni Joli, puis en 1653 et 1656 par Antoni Joli. Les Joli sont des *pagès* de Banyuls-dels-Aspres. En 1691, Galderich, fils d'Antoni épouse Theodora Garriga qui après la mort de son mari reconnaît le mas en 1710. En 1717, leur fils Joseph Joli qui est *batlle* de Banyuls-dels-Aspres, se marie avec Agnès Candi Costa du Boulou. En 1750, veuve, elle reconnaît le mas : « *une métairie démolie avec ses appartenances de contenance de 8 ayminates lieu nommé molt dejous* [dessous] *de Tanyà*[94] [...] ». Une note en marge nous informe qu'au *capbreu* établi par le notaire Serra en 1787, le mas appartient à Marie Joli, fille de Joseph et d'Agnès, mariée en 1745 à Joseph Bonet.

Famille Montariol (XIX^e^ s. / XX^e^ s.)

À une date que nous ignorons, la mas est acheté par Joseph Montoriol[95] Danyac. Issu d'une famille de meuniers originaires de Serralongue dans le Vallespir et venus s'installer à Laroque au début du XVIII^e^ s., Joseph possède les deux moulins à farine de la Place et de *la Pava* (p.139). En 1813, au cadastre napoléonien, il est propriétaire

94. A.D.P.O. 8 J 32.

95. Chronologiquement orthographié Montoriol, puis Montauriol et Montariol.

du mas et de ses terres. La bâtisse est cadastré “n° A 572, Rural, La Gagnit, d’une surface de 2 a 70 ca.” C’est un local agricole, non habité.

En 1821, Joseph donne à son fils Jacques l’usufruit sur ¼ de ses propriétés « *à condition qu’elles rentreront à la masse de mes biens après mon décès* ». Elles comprennent entre autres : « *le 1/4 de la propriété dit lo mas de la Joly*[96] [...] ». Joseph avait épousé en premières noces Victoire Bosch et après son décès s’était remarié avec Eulalie Bigorre. À la mort de Joseph, le mas est divisé entre trois de ses six enfants : 1/3 à Jacques Montauriol Bosch, 1/3 à Jean Montauriol Bigorre et 1/3 à Marie Montauriol Bigorre.

Destin de chaque tiers :

– Le 1/3 de Jacques Montauriol Bosch (1791-1865) va à son fils Jacques Montariol Vilar né de son union avec Françoise Vilar Manyères. En 1863, il reçoit la parcelle « *camp del mas avec la bâtisse qui s’y trouve* » lors du partage de son héritage.

– Le 1/3 de Marie Montauriol Bigorre échoit en 1891 à Joseph Montariol Vilar, frère de Jacques.

– Le 1/3 de Jean Montauriol Bigorre quitte le patrimoine des Montariol pour intégrer en 1852 celui d’Eudal Llense par ailleurs propriétaire du *mas del Moreu* (p.257). En 1892, il passe à Antoinette Poitevin Macabies, veuve de Narcisse Noell. Le lien entre Antoinette et Eudal Llense semble provenir des Macabies, Eudal ayant pour épouse la fille de Louis et Thérèse Macabies. Ce 1/3 se transmet à Marguerite Noell Poitevin qui se marie en 1897 avec Jean Saint Raymond, un occitan de Lafitte Vigordane (31).

La commune de Laroque

Au cours su XX[e] s., les 2/3 de la famille Montariol se transmettent à ses descendants jusqu’à rejoindre la patrimoine de Louis Montariol Bes (1925-2012) et l’autre 1/3 aux héritiers Saint Raymond.

Dans les années 1960, les deux parties vendent le mas et ses terres à la SAFER[97] Languedoc Roussillon qui, en 1988, revend l’ensemble à Harald Sebold.

Le 30/06/2020 la commune de Laroque-des-Albères achète à Harald Sebold le mas et ses terres d’une superficie de 9 ha 75 ca. Idéalement situés en bordure de la récente Véloroute de la Méditerranée, les deux bâtiments du mas sont intégrés dans un projet de développement de l’offre cyclotouristique dans les P.-O. et destinés à abriter un atelier vélo participatif et solidaire et servir de lieu d’accueil pour les “*pratiquants du vélo-loisirs*[98]”.

Mas d’en Montariol en cours de restauration - 04/2023

96. Archives privées Marie-Noëlle Sarrazin.

97. SAFER : Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural.

98. Bulletin municipal EL ROCATI, n° 44 - Printemps 2022.

Mas de l’époque moderne

(XVIII[e]/XIX[e] siècles)

En ce début du XVIII[e] s., après un siècle et demi de conflits, la paix retrouvée génère une reprise économique et une embellie démographique. De nombreux mas en état de ruine sont restaurés et une vague de nouvelles constructions s’amorce. Elle profite des nombreuses terres laissées à l’abandon qui vont servir de base à ces implantations ; elles débutent timidement dans la seconde moitié du XVII[e] s., florissent au siècle suivant pour s’achever à la fin du XIX[e] s.

Une quinzaine de mas seront construits, dont la superficie des exploitations reste modeste par rapport à celle des anciens mas : 5 seulement possèdent entre 10 et 15 ha de terres alors que 5 autres ne dépassent pas les 2 ha. Néanmoins, au total ce sont 90 ha de terres qui changent de main et retournent à l’exploitation. Elles se trouvent très majoritairement au piémont, à l’extérieur des anciens secteurs de peuplement où les “vieux” mas conservent leurs “noyaux durs” de tenures. Seuls trois sont à l’intérieur : le *mas de la Puça* qui réutilise le *cortal d’en Massaguer*, le *mas d’en Xena / Chêne* aux confins de *Terrats* et le *mas Sant Julià* à Tanyà qui prend le relai du *mas d’en Puig* démoli. Trois autres s’accrochent aux premières pentes de la montagne entre *Ripron* et *Rocavella* : les *mas d’en Cristi, d’en Soler* et *d’en Guinot*. Ce dernier est édifié sur les bases d’un ancien mas en ruine depuis plusieurs siècles, le *mas de la Costa*.

Les initiatives de construction de ces mas sont à mettre au compte à la fois d’une population autochtone et de nouveaux arrivants.

Les autochtones

Parmi eux plusieurs sont issus de familles déjà à la tête d’anciens mas comme Michel Massot fils cadet de Pere Massot qui construit à 500 m au nord du berceau familial, le *mas d’en Massot d’Abaix* ; Michel Xena (Chêne) est le petit-fils de Maria Pujol des *mas d’en Lys* et *d’en Correu / Saint-Joseph* ; Joseph Malzach est déjà à la tête de plusieurs mas quand il construit le *mas Sant Julià* ; Léon Vilar est le petit-fils de Paul Vilar (*mas Banyuls*) et le neveu d’Adèle Vilar (*mas Durbau*).

D’autres sont des habitants du village comme Joseph Prim qui est tailleur d’habits (*mas d’en Prim*), Pierre Carbonnell, aladrier* (*mas Guillemot*), Joseph Soler (*mas d’en Soler*).

Les nouveaux arrivants

Joan Carrera dit *lo Gascó* (*mas del Gascó*) et son frère Joan Pere Carrera (*mas d’en Madern*) arrivent d’Occitanie s’inscrivant dans une vague d’immigration au XVII[e] s. D’autres descendent du Vallespir comme François de Roca, de Montferrer (*mas d’en Py*), les Cristia, de Maureillas (*mas d’en Cristi*), les Vilanova, de Saint-Laurent-de-Cerdans et avant de *Camprodon* (*mas d’en Guinot*), Jean Poch, de Lamanère (*mas Manera*) ; d’autres enfin viennent des villages voisins, de l’Albère comme les Bes (*mas d’en Durbau*) et de Montesquieu comme Barthomeu Jaumi (*mas Bordes*).

Ces mas de dernière facture impriment toujours pour la plupart leur stature dans le paysage rocatin. Onze d’entre eux ont été restaurés et sont devenus des propriétés d’agrément ; trois sont en ruine, les mas de montagne *d’en Soler* et *d’en Guinot* qui compte tenu de la loi “montagne” et des presciptions incendies ont peu de chance de renaître un jour, et au piémont le *mas d’en Madern* qui en aura peut-être d’avantage. Enfin deux ont disparu, rasés jusqu’à la dernière pierre, le *mas Durbau* détruit lors de la construction du Domaine des Albères et le mas *d’en Xena / Chêne*.

Mas Sant Julià

Le mas Sant Julià après sa rénovation, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 32’ 05,29” N - 2° 56’ 08,30” E
Il se trouve en bordure du vieux chemin de Laroque à Perpignan [auj. Route de Tanyà], à 0,6 km au nord de la chapelle Notre-Dame de Tanyà.

DÉSIGNATION

XX[e] s. “*mas Malzach*”, “*mas Sant Julià*”.

HISTOIRE

Joseph Malzach Gari (p.340) possédait, de l’autre côté de la route, un mas en ruine, le *mas d’en Puig* (p.364) avec plusieurs terres dans ce secteur dont une olivette figurant au cadastre napoléonien de 1813, “section A, n° 525, lieu-dit La Gagnit”. Sur ce même plan cadastral, figure dans cette parcelle une ruine (n° A 526 de 52 a) dont la situation pourrait correspondre à celle de la chapelle Sant Julià (p.112).
À 20 ou 30 m au nord de cette ruine Joseph Malzach Gari fait construire en 1887 une bâtisse qualifiée de “Chalet”. Il réemploie les pierres de la ruine voisine et celles du *mas d’en Puig*, édifices qui sont tous deux démolis et rasés. Leur souvenir n’en demeure aujourd’hui que dans les documents et en outre, pour la chapelle, dans le nom même du mas, *Sant Julià*, et dans la statue de saint Julien que Joseph Malzach avait installée dans une niche en haut de la façade sud du mas.
À la fin du XIX[e] s., Joseph Malzach est un des plus importants propriétaires fonciers de la commune. Il vit dans sa maison au village (face à l’église) et a installé dans son nouveau mas un fermier à qui il vient souvent rendre visite[1]. Sans descendance, Joseph fera de sa sœur Marie-Angélique Malzach Gari héritière du mas. Suite au mariage de cette dernière avec Jean Bocamy en 1876, il entre dans la famille Bocamy.
Au cours du XX[e] s. le mas quitte le patrimoine des héritiers Bocamy Malzach et devient propriété de la famille Pujol. En 2020, Jérémy Pujol a réalisé d’importants travaux de rénovation.

1. Entretien avec Jean Marie Pierre du 17/11/2007.

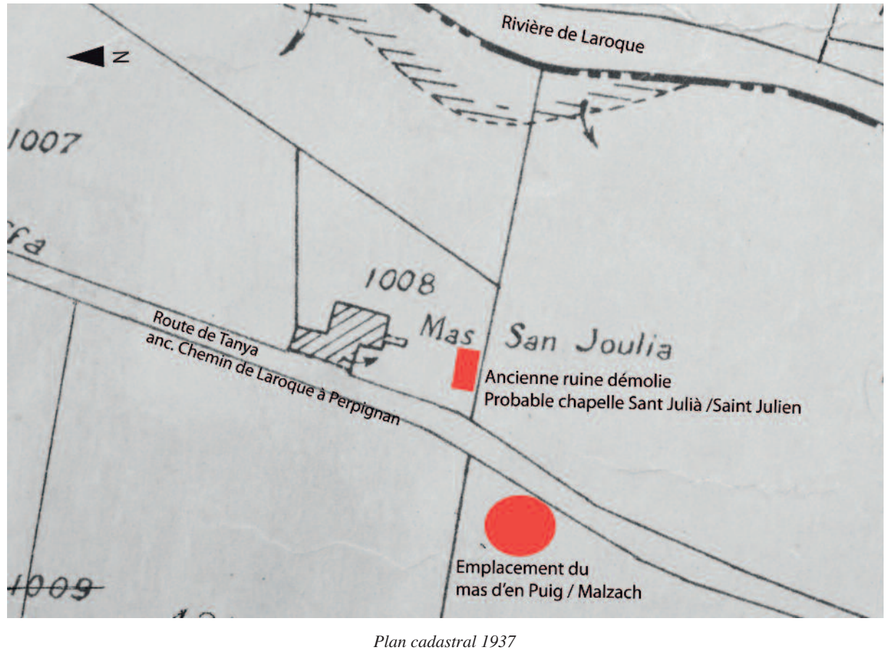

Plan cadastral 1937

Le mas en 2007 avant sa restauration

Mas d'en Vilar

Le mas d'en Vilar au début du XX^e s.

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 27,66" N - 2° 56' 33,80" E

Il se trouve au sud du lotissement de la Carbounère dont il est mitoyen, en bordure de la route de Laroque au moulin Cassanyes à Sorède, rive gauche du *còrrec de Mataporcs*.

HISTOIRE

Au milieu du XIX^e s., Julie Rocaries, peu après son mariage avec Jacques Tisané[2] en 1848, vend le *mas Banyuls* (p.324) à Paul Vilar Manyeres. Ce dernier descend d'une riche famille ayant donné une lignée de notaires depuis le XIV^e s. Son grand père, propriétaire au Boulou était seigneur de Nidolères. En 1836, à l'âge de 35 ans, Paul Vilar épouse Thérèse Vigo Sobraquès, âgée de 16 ans, la fille aînée de Jean Baptiste Vigo, ancien "*commissaire du directoire exécutif du canton de La Roque*" pendant la Révolution française et important propriétaire foncier à Laroque et Villelongue.

De cette union, sont nés quatre enfants : Charles, Théophile, Emilie et Adèle. En 1860, à la mort de Paul Vilar, cette dernière hérite du lot n° 1 de la succession de son père comprenant entre autres biens le mas Banyuls et ses terres : « *un **champ dit la Carbonnère** section A n° 450 contenant 262 ares [...] n° 454 sol et maison, 5a 70 ca confrontant du midi le chemin de Laroque à Sorède, du nord Paul Casadamont, du levant le ravin Chabri et du couchant la veuve Prim [...]. Autre **champ petit dit la Carbonnère** complanté de 892 micocouliers section A n° 451 contenant 45 ares confrontant du midi le chemin mas Cassagnes, du nord les numéros sus dits, du levant le ravin Chabri*[3] [...] ».

Vers 1910, Adèle lègue le "*champ petit de la Carbonnère*" à son neveu Léon Vilar Pardineille tandis qu'en 1915, par testament olographe, elle fera de sa petite nièce Suzanne Labardens Vilar légataire du "*grand champ*" dans lequel se trouvait autrefois la bâtisse du *mas Banyuls* démolie en 1871.

Léon Vilar entreprend aussitôt la construction d'un mas, imposante bâtisse de forme parallélépipédique, en pierres sèches, aux chaînages d'angle en cayrous*. Le rez-de-chaussée est à usage agricole, l'étage, avec terrasse, est

2. Maire de Laroque de 1860 à 1865.

3. A.D.P.O 3 E 58/53.

Généalogie simplifiée de la descendance de Paul Vilar

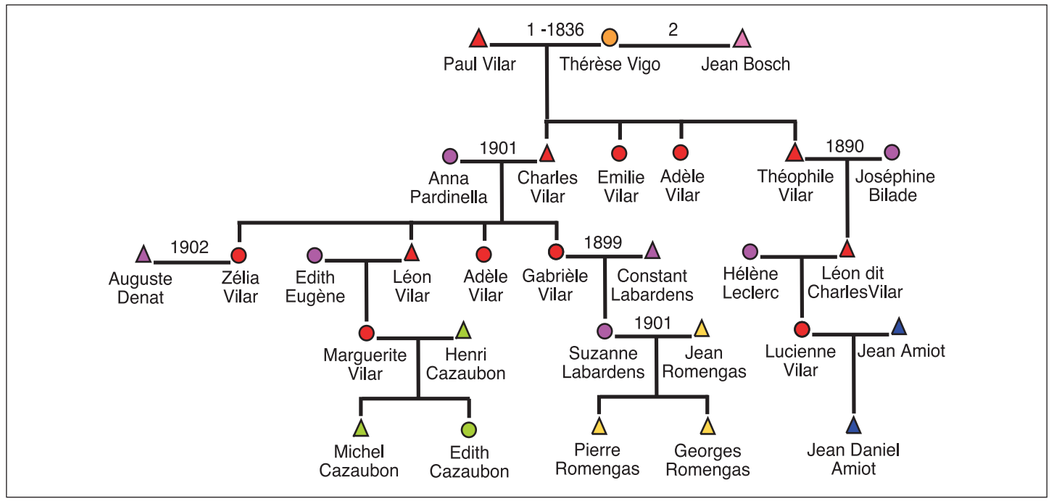

destiné à l'habitation. En 1914, cette terrasse, au nord, est couverte et aménagée en galerie. Léon Vilar et son épouse ne vivront pas dans leur mas qu'ils trouvent trop éloigné du village et lui préfèreront une maison dans ce qui était alors un nouveau quartier, à l'entrée du pont de la route de Laroque à Saint-Génis.

À une date que nous ignorons, une remise est bâtie à quelques mètres du mas (sud-est) en bordure de la route.

En 1936, la nécessité de construire des cuves à vin amène Léon Vilar à procéder à une double extension du rez-de-chaussée du bâtiment, à l'ouest et à l'est. Les deux constructions sont couvertes par un toit-terrasse dont l'un (à l'est) est aménagé d'une galerie du même type que celle de 1914 qu'elle prolonge en angle droit.

Léon Vilar, déjà veuf, meurt le 24/06/1973. Sa fille unique Marguerite Vilar Eugène, née à Laroque en 1922, hérite de ses biens. En 1981, elle fait donation à son fils Michel Casaubon Vilar de la nue propriété du mas dont elle garde l'usufruit. Quatre ans plus tard, le 22/11/1985, elle lui fait donation de son usufruit « *d'un corps d'immeuble sis à Laroque-des-Albères, lieu dit Clot de Poux, comprenant : Une maison élevée d'un simple rez-de-chaussée et comprenant trois appartements, avec grenier au-dessus, un terrain entourant la dite maison, une remise sur partie du dit terrain*[4] [...] ».

Le mas d'en Vilar dans les années 1920

4. Archives privées, Michel Casaubon.

Mas Manera

Le mas Manera, 2023

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 22.50” N - 2° 56’ 29.50” E

Le *mas Manera* se situe à 150 m au sud de la route qui va de Laroque au moulin Cassanyes à Sorède. Il est mitoyen du lotissement “L’émeraude des Albères”.

DÉSIGNATION

Son nom, *Manera* ou *Manère*, n’est pas un anthroponyme. Il est lié au lieu d’origine de la famille Poch qui l’a construit et qui venait du village de Lamanère [cat. *la Menera*] dans le Vallespir.

HISTOIRE

La famille Poch

Jean Poch Terres est originaire de Lamanère d’où ses parents migrent à Laroque. Son père Joseph y achète à Etienne Tisané une vigne en 1750, une autre en 1751 et une maison dans le vieux village à Didace Fourcade en 1757[5]. Jean serait maçon comme le suggère la signature qu’il a laissé sur le crépis de la façade de Notre-Dame de Tanyà dont il a participé au ravalement en 1818 (p.109). Quelques années avant, il avait acheté des terres ayant appartenu à la fabrique de l’église Saint-Félix où se trouvait l’ancien *mas d’en Campfranch* (p.316) sur lesquelles il a construit un *cortal* comme en témoigne le cadastre napoléonien de 1813 : “B 656, *Cortal*, La Citadelle, Surface 50 ca”. Après le décès de sa première épouse, Tecla Gujas, il se remarie en 1803 avec Josèphe Carrère veuve de Pierre Casademont, puis une troisième fois à l’âge de 72 ans avec Marie Tarès veuve de François Carbonneil.

Son fils Joseph Poch Gujas hérite de ce *cortal* qui, à sa mort en 1840, est divisé par moitié entre deux de ses sept enfants, François et Damien qui récupèrera ultérieurement la part de François. Sur la parcelle mitoyenne, B 657, Damien construit en 1842 une maison d’une surface de 50 ca.

5. A.D.P.O 8 J 66.

Généalogie simplifiée des familles Poch / Romangas

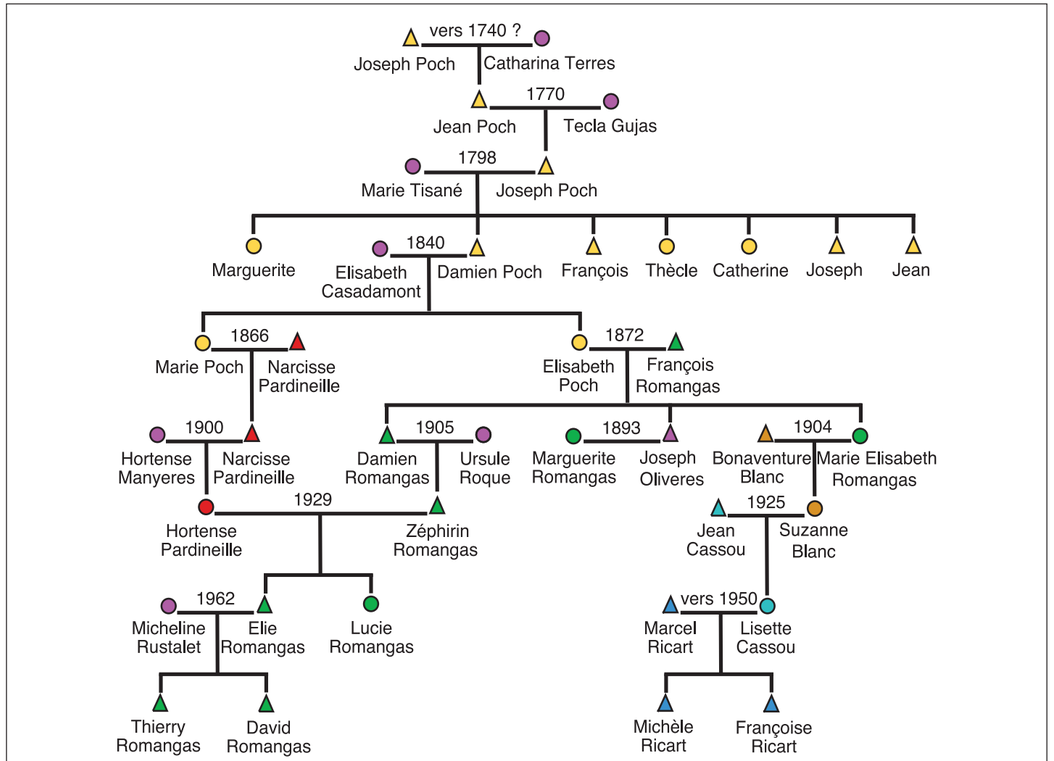

De son mariage avec Elisabeth Casadamont, Damien a deux filles, Marie qui épouse en 1866 Narcisse Pardineille du *mas d’en Rancura* (p.285) et Elisabeth qui se marie en 1872 avec François Romangas de Sorède, fabricant de manches de fouets.

La famille Romangas

En 1875, lors du partage de la succession de leur père, les terres, environ une dizaine d’hectares[6], sont divisées entre les deux sœurs ; en outre Elisabeth reçoit : « *Une maison bâtie dans le champ et pâture, confrontant le grenier à foin dit lou Paillé*[7] [...] » et sa sœur Marie : « *tout le grenier à foin appelé lou Paillé [...]* ». François Romangas souhaitant installer son atelier dans *lou Paillé*, sollicite sa belle-sœur qui vit au *mas d’en Rancura* ; elle lui accorde « *le droit de travailler à la fabrication de manches de fouets pendant 3 ans dans le grenier à foin appartenant à Marie Poch*[8] [...] ». En 1886, François entreprend des travaux d’agrandissement de la maison.

Le 12/02/1909 a lieu le partage des biens d’Elisabeth Poch, veuve de François Romangas entre ses trois enfants : Damien Romangas Poch, Marguerite épouse Oliveres et Marie épouse Blanc. La maison est partagée entre Damien et Marie Elisabeth :

– La moitié de Damien va à son fils Zéphirin Romangas Roque qui par son mariage avec Hortense Pardineille récupère le grenier à foin dont elle avait hérité de sa grand-mère Marie Poch. Ces biens passent successivement à son fils Elie Romangas Pardineille puis à son petit-fils David Romangas Rustalet.
– La moitié de Marie Elisabeth va à sa fille Suzanne Blanc Romangas, épouse Cassou, puis à sa petite-fille Lisette Cassou Blanc épouse Ricart.

6. Parmi ces terres “*un champ et pré dit dal Samanteri*”. Ce toponyme suggérant la présence d’un cimetière avait dans les années 1990 justifié des fouilles archéologiques ; sans résultat. Ce nom viendrait pour nous de la proximité du champ avec ce qui était en 1875 le nouveau cimetière (p.124).

7. Archives privées, Thierry Romangas.

8. Idem.

Mas d'en Xena / Chêne

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 05.90" N - 2° 56' 55.61" E

Ce mas n'existe plus. On peut seulement déceler les traces de sa présence par des concentrations de débris de tuiles courbes dans la vigne qui lui a succédé (aujourd'hui en friche). Il se situait en bordure du chemin de Laroque à la Forge de Sorède, riche gauche du ravin de la Lise (à 200 m à l'ouest de la Maison de Retraite de Sorède).

DÉSIGNATION

XVIII[e] s. "*mas d'en Xena*", XIX[e] s. "*mas d'en Xène / Chêne*", "*mas Carcassonne*".

Chêne est la francisation du catalan Xena. Nous avons choisi dans l'historique de conserver la graphie catalane alors que dans les documents d'archives on passe de Xena à Xène puis Chêne.

HISTOIRE

Familles Pujol / Xena (Chêne)

En 1665, Catharina Pujol reconnaît tenir « *una pessa de terra lloch dit al correch de na Cauna de dos aymynadas confronta ab tenencia de Athoni Manyera a ab dit correch de na Cauna*[9] [...] » dont hérite sa fille Maria née du premier mariage de Catarina avec Josep Bertran en 1676. Les Pujol tiennent dans cette zone est de *Terrats* de nombreuses terres et deux mas anciennement désignés *mas de Na Vidala* (p.344) et *mas d'en Correu* (p.348). Sa proximité avec Sorède a favorisé les liens avec la famille Xena qui en est originaire ; ils se concrétisent par l'union de Maria avec Honorat Xena. En 1750, leur fils Joan Xena Bertran reconnaît : « *la moitié d'une pièce de terre champ à l'endroit nommé le correch de na Cauna [...] dans lequel il y a un petit casal démoli [...] confrontant d'orient la correch de na Cauna, d'occident avec Pierre Manyera, de septentrion avec Michel Bagata et du midy avec le chemin qui va de la Roca à la montagne de Sureda*[10] [...] ». C'est cette modeste bâtisse en ruine que Joan

9. A.D.P.O. 8 J 25 f°93.

10. A.D.P.O. 8 J 32 f°93.

Généalogie simplifiée de la famille Xena

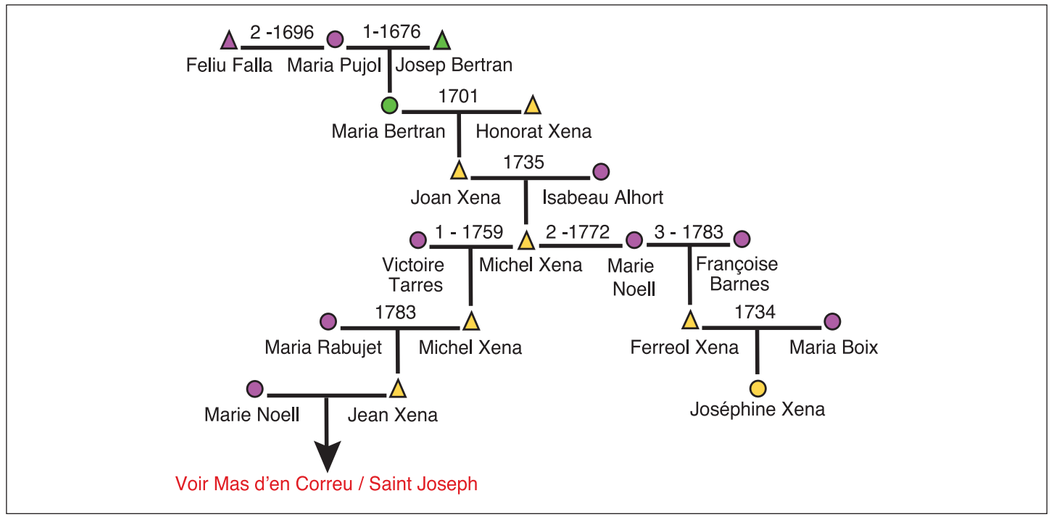

ou son fils Michel Xena Alhort [parfois écrit Lord] font évoluer en mas. Pendant la Révolution Michel choisit d'émigrer et son mas est saisi mais non vendu. Il figure sur un "*Etat des Biens nationaux invendus situés au terroir de la Roque*" : "*Une métairie et terres, 7 aiminates, lo mas den Xena*", ce qui en fait une petite propriété d'environ 4 ha. Le 21 frimaire de l'an III (11/12/1794), il a été affermé pour 355 francs à Françoise Xena, la troisième épouse de Michel qui, après son retour d'exil, récupèrera son bien.

Au cadastre napoléonien de 1813, Michel Xena est propriétaire d'un ensemble, B 689 "maison" et "patus" de 210 m^2 dont hériteront successivement son fils Ferreol et sa petite-fille Joséphine.

Familles Carcassonne / Pissera

En 1895, Joséphine vend le mas et ses terres à Henri Carcassonne et à sa sœur Louise en indivision. Lui est propriétaire, né à Perpignan en 1866, elle, sans profession, s'est mariée en 1896 avec Marie Joseph Menard, docteur en médecine originaire de Bédarieux (34). Les témoins à ce mariage, un professeur à la faculté de médecine, un officier de marine et un sous-Préfet, ancrent cette famille dans la bourgeoisie Perpignanaise.

Ils ne gardent pas longtemps le mas devenu "*mas Carcassonne*"[11] et le vendent en 1905 à Joan Pissera i Ribas.

Christian Baillet, historien sorédien, a dressé le portrait de ce personnage« *issu d'une vieille famille catalane aristocratique de Barcelone, [qui] a fait fortune dans le textile dans les années 1880. Il détient une usine de fabrication de textile où travaillent plusieurs centaines d'ouvriers [...]. Il détient aussi un "immense" patrimoine immobilier disséminé à travers l'Europe et très divers comme des mines de fer à Bouligny dans la Meuse ou des aciéries au Luxembourg [...]. Il se diversifie en se lançant dans le négoce de vins et s'établit à Sorède* [...] ». Il rachète « *des propriétés laissées inexploitées suite à la crise du phylloxéra* » pour plus de 50 ha, dont le *mas Carcassonne*. Sa réussite lui vaut « *en 1926 de faire partie des plus gros habitants imposables de la commune [...] Il se fait construire une belle demeure en 1905 dans un vaste domaine de plus de 7 ha situé à l'écart du village [qui n'est pour lui qu'une] résidence secondaire car pour les besoins de son commerce de textile il est obligé de se rendre fréquemment dans sa demeure barcelonaise*[12] [...] ». Joan Pissera, "*généreux donateur*" envers la commune de Sorède décède en 1951. Sans héritier, il a cédé ses biens à François Cavaillé, régisseur du domaine dont le fils André a été maire de Sorède de 1966 à 1989.

En ruine, la bâtisse du mas, située en bordure de la route à servi de carrière et ses murs ont été entièrement épierrés. La parcelle appartient toujours à la famille Cavaillé.

11. Un "*casot*", faussement désigné sous le nom de "*mas Carcasonne*" (parcelle cadastrée aujourd'hui n° 744), construit à en bordure du *còrrec d'en Chabrit*, conserve la mémoire de cette famille. Le *mas Carcassonne* était bien le *mas d'en Xena*.

12. Baillet C. "Des noms de lieux Sorédiens méconnus 1ère partie" in *Massana, n° 47*, décembre 2014.

Mas Bordes

Façade nord du mas Bordes, 2023

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 53.80” N - 2° 55’ 57.75” E

Le mas se situe au sud du village, au-dessus des jardins du *Salt*, en bordure du chemin de la montagne [anc. chemin de Laroque à Requesens], dans la zone de piémont à 192 m d’altitude.

HISTOIRE

En 1622, Antonia Moner reconnaît « *una pessa de terra garriga y mallol a Terra Roja qui va a Requesens de tres ayminades affronta ab lo cami de Requesens y ab lo rech del moli […]*[13] ». Cette terre passe à Antoni puis à Andreu Moner qui reconnaît en 1665 au *capbreu* établi pour Josep Perarnau : « *una vinya de dos ayminadas y mitja confronta ab tenentia de Honorat Serra ab lo Rech de la vila in medio y […] ab lo cami de la montanya*[14] [...] ». Le 24/02/1713, Hieronim Moner vend à Barthomeu Jaumi, originaire de Montesquieu, deux ayminates de cette vigne qui n’est plus qu’une simple pièce de terre.

La première mention d’une construction à cet emplacement date du 7/11/1750 lorsque le même Barthomeu Jaumi reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon : « *partie d’une pièce de terre aujourd’hui jardin et auparavant vigne dans laquelle il se trouve une maison actuellement construite de contenance de demi ayminate de terre confrontant d’orient avec Barthelemi Jaumi mineur [fils] qui est le restant de la dite pièce […], d’occident avec le ruisseau des moulins du seigneur du dit lieu du septentrion avec le même ruisseau et du midi avec le dit Jaumi mineur*[15] [...] ».

À la mort de Barthomeu Jaumi, le mas et ses terres sont partagés entre ses descendants : la partie “*dans laquelle est la maison*” revient à sa fille, Ursule Jaumi Trigall, épouse Coste, le reste des terres à sa sœur Francisca épouse Sabater et à ses petites-filles, Ursule Coste Jaumi épouse Grau et Ursule Jaumi Ayats épouse de Jean Soler *dit Bordes*. Nous ignorons d’où vient ce surnom “*Bordes*” qui a donné son nom au mas.

13. A.D.P.O. 8 J 27 f°31.
14. A.D.P.O. 8 J 25 f°13.
15. A.D.P.O. 8 J 32 f°588.

Généalogie simplifiée des familles Jaumi et Soler *dit Bordes*

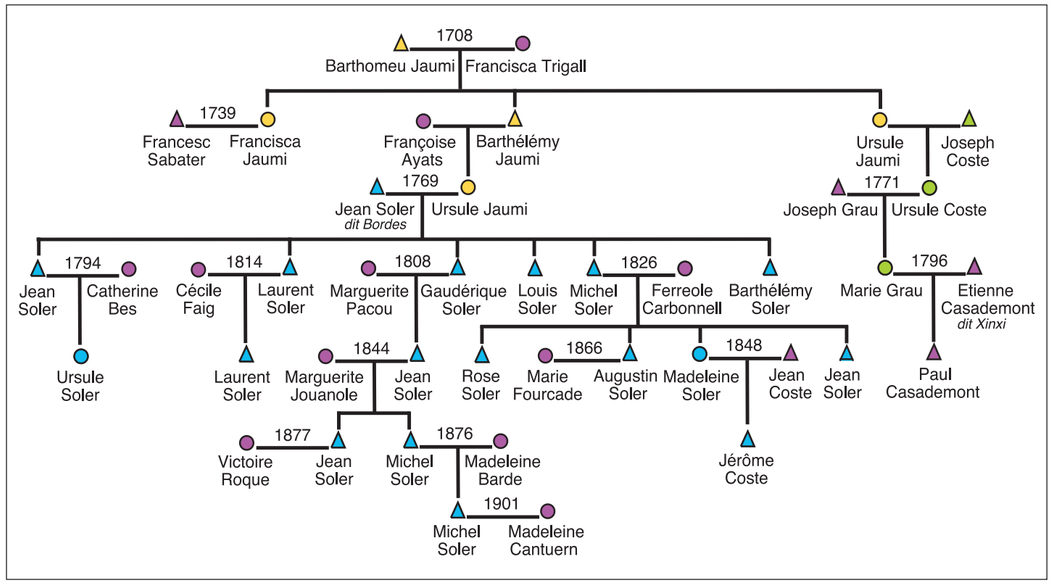

En 1813, au cadastre napoléonien, des remembrements ont déjà eu lieu puisque le mas et ses terres sont partagés en deux propriétaires, Ursule, la veuve de Jean Soler *dit Bordes* (décédé en 1810) et Etienne Casedemont *dit Xinxi* époux de Marie Grau Coste.

La première possède l’essentiel du mas en tant qu’habitat, partie cadastrée “B 399, Maison, Al Salt Gros, Surface 1 a 56 ca” et des terres pour un total de 6 ha 71 a, comprenant des champs 3 ha 60 a, des bois 1 ha 56 a, une vigne 42 a, un pré 44 a, une châtaigneraie 33 a, une olivette 12 a 60, des jardins 24 a.

Casedemont n’a que deux bâtiments en ruine dont un mitoyen au mas, parcelle B 400 bis de 24 a et un autre à quelques centaines de mètres au nord. Ses terres se montent à 75 a 45 ca dont presque la moitié en jardins.

En 1829, la succession de Jean Soler suite au décès de sa veuve Ursule se traduit par le partage du mas (partie B 399) entre leurs six fils, 1/6 à chacun : Barthélémy, Gaudérique, Louis, Michel, Laurent et Jean Soler Jaumi.

Gaudérique qui a épousé en 1808 Marie Thérèse Pacou se retrouve par cette union copropriétaire (avec Saturnin Pacou) du *mas d’en Pacou* (p.274). Il cède alors sa part du mas Bordes à son frère Michel qui, en 1856, vit au mas avec sa femme et deux enfants Augustin et Rose.

Plan cadastral napoléonien, 1813

Au cours du XIX^e^ s., des transferts de parts ont lieu entre frères et cousins pour aboutir à la fin du siècle à la situation suivante (partie B 399) :

– Ursule Soler Bes (fille de Jean Soler Jaumi) : 1/6
– Jérôme Coste Soler (petit-fils de Michel Soler Jaumi) : 2/6
– Augustin Soler Carbonnell (fils de Michel Soler Jaumi) : 3/6

En 1896, ce dernier vit au mas avec son épouse et leurs 8 enfants.

La partie B 400 bis revient aussi à Jérôme Coste suite à la vente faite par Paul Casademont, fils d’Etienne, au grand-père de Jérôme, Michel Soler Jaumi.

Au cours du XX^e^ s., les héritiers Soler vendent chacun leurs parts à Fernand Nonell qui ainsi réunifie entre ses mains la propriété du mas. Il le revend en 1987 à Philippe Azzopardi, un éleveur de chèvres, qui à son tour le vend en 2003 à Alistair et Anne Roy.

Mas de la Puça

Le mas de la Puça, 2023

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 59” N - 2° 56’ 25,70” E

Ce mas se situe à une centaine de mètres au sud du *mas Blanc* [anc. *mas d’en Massaguer*], en bordure de l’ancien “chemin de la montagne”.

DÉSIGNATION

XVI^{e} s. / XVII^{e} s. / XVIII^{e} s.”*cortal d’en Massaguer*”, XX^{e} s. “*mas de la Pouce*”, “*mas de la Puça*”.

HISTOIRE

Cortal Massaguer

Ce mas est à l’origine le *cortal* du *mas d’en Massaguer* (p.319). Contrairement à ce dernier qui est mentionné dès la fin du XIV^{e} s., le *cortal* n’apparaît dans les textes qu’à partir de 1589, reconnu par Clara Massaguer, ce qui n’exclut pas qu’il soit plus ancien. Son fils Antoni en hérite, puis le mas et ses terres sont vendus à Bertran de Brull (ou de Bruelh), éphémère seigneur de Laroque, suite à la confiscation en 1653 de la seigneurie aux Perarnau pour s’être exiler à *Barcelona* au moment de la guerre entre la France et l’Espagne (p.68).

Nous perdons la trace du *cortal* pendant un siècle pour le retrouver en 1750 aux mains de Françoise, veuve d’Emmanuel Busquet chirurgien à Perpignan. Ses biens rocatins proviennent la succession d’Emmanuel Busquet père qui a été *batlle* de Laroque en 1725 / 1728. Le *cortal* est alors en piteux état, “*démoli*[16]”. Elle le reconnaît à nouveau au *capbreu* établi par le notaire Serra en 1788.

Familles Blazy / Barbouty

Au cadastre napoléonien de 1813, le *cortal* a quitté le patrimoine des Busquets pour intégrer celui de Jean Blazy dont la famille vit à Laroque depuis le début du XVIII^{e} s. Toujours considéré comme “bergerie” sur le plan, il est qualifié de “maison” d’une surface de 187 m^{2} dans la matrice cadastrale.

16. A.D.P.O. 8 J 32.

Jean Blazy s’est marié en 1794 avec Bonaventure Pujas qui lui a donné trois filles : Anne, Marguerite et Monique. Après sa mort, le 27/02/1843, on procède le mois suivant au partage de sa succession et de celle de son épouse déjà décédée depuis une dizaine d’années.

Marguerite reçoit entre autres « *une batisse avec enclos et petit terrain contigu qui en forme une dépendance au territoire de Laroque appelé mas Blanc*[17] [...] ».

En 1853, après les décès successifs de Marguerite (en 1850) et du fils âgé de 7 ans qu’elle a eu avec Louis Drouillé, on partage ses biens entre son mari et sa sœur Anne. Le premier reçoit une partie des terres et Anne Blazy Pujas l’autre partie ainsi que : « *Une bâtisse rurale avec petit lambeau de terre et un patus ou parraguère lieu dit lo mas de l’Arman, confrontant du levant le chemin de la montagne, du midi et couchant Mr Malzach, du nord Jean Soler Bordes*[18] [...] ».

L’année suivante, Anne Blazy Pujas procède à un échange de propriétés avec Félix Barbouty qui reçoit la bâtisse rurale cadastrée B 551, “maison à 2 ouvertures de 187 m^{2}”. En 1856, Félix y vit avec son épouse Thérèse, née Bagate, et leurs trois enfants.

Plan cadastral napoléonien, 1813

Trois ans plus tard, il procède à une extension en construisant dans le jardin attenant, à l’ouest, une maison mitoyenne à “une ouverture”.

En 1896, Thérèse, sa veuve, habite le mas avec ses trois enfants, Pierre Barbouty 42 ans, Joseph 40 ans et Rose 36 ans.

Dans les années 1950, Marie Henriette Barbouty épouse Riegneron est propriétaire du mas, avec son fils Henri. C’est alors une “*bâtisse en ruine*[19]” qu’ils vendent, le 24/04/1950, à Sylvain Durand qui leur est apparenté par son mariage, en 1929, avec Madeleine Barbouty Casadamont.

En 1985, Sylvain Durand vend le mas, toujours en ruine, à son actuel propriétaire, Jean Matheu qui a procédé à d’importants travaux de restauration.

Concernant l’origine du nom “*mas de la Puça*”, ce dernier rapporte qu’il viendrait du surnom donné à la fille d’un de ses précédents habitants : “*Vine aquí la Puça*”...

17. A.D.P.O. 3 E 58/34, notaire Joseph Sèbe.

18. A.D.P.O. 3 E 58/46, notaire Faustin Aymon.

19. Archives privées, Jean Matheu.

Mas d’en Prim

Le mas d’en Prim vers 1968

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 26.40” N - 2° 55’ 57.30” E

Le mas est près du noyau villageois, à proximité du carrefour des routes de Laroque à Saint-Génis [Avenue du Roussillon], de Laroque à Villelongue [Avenue du Vallespir] et de la rue de *Rocavella*.

DÉSIGNATION

XIX^{e} s. / XX^{e} s. “*mas Prim*”, “*mas d’en Prim*”.

HISTOIRE

Nous n’avons pas trouvé le mas documenté avant le cadastre napoléonien de 1813 où ses deux copropriétaires sont alors Joseph Prim Mallol et son fils Joseph Prim Chaubet : au premier la partie C 40 [sud], maison et patus, d’une surface de 1 a 84 ca et le *cortal* C 41 de 12 ca ; au second la partie C 39 [nord], maison, de 1 a 21 ca. ; le tout situé au lieu-dit “*Pas d’en Malès*” [*Pas dels Malers*].

Famille Prim

Au XVI^{e} s., les Prim sont nombreux à Perpignan et dans le Vallespir. Il faut attendre la fin du XVII^{e} s. pour voir le premier Prim, venu de Perpignan, s’installer à Laroque : en 1672, Galderich Prim y épouse Maria Fabra. Au *capbreu* de 1750, leurs fils Carles et Francesc reconnaissent chacun une maison au *Carrer d’Avall*, et Josep Prim Rigall, le fils de Francesc, une maison au “Fort” [Vieux village] achetée en 1747. Sur quatre générations, les Prim de Laroque sont tailleurs d’habits de père en fils.

En 1789, ils embrassent la cause de la Révoution française. Joseph Prim Mallol est maire de Laroque lors de la Première République et son cousin germain François Prim Casademont fait partie des commissaires experts du District de Céret pour l’évaluation des Biens nationaux. Il est, entre autre, chargé avec François Porteix d’évaluer les biens de la marguillerie* de Laroque situés à *Tanyà* (église et terres). Lors de la vente publique (9 Messidor de l’An III), 27/06/1795, son cousin Joseph Prim Mallol remporte l’enchère (p.109).

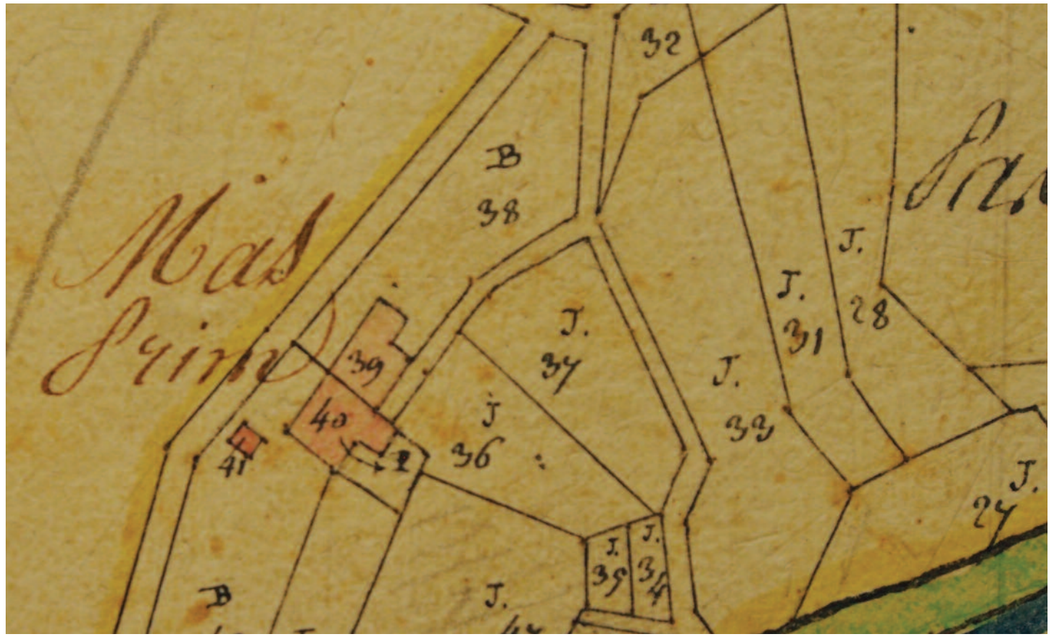

Plan cadastral napoléonien, 1813

Ce dernier, à la même période, achète le terrain sur lequel il contruit son mas, terrain qui semble correspondre à celui de l’ancienne *borda dels Raynauts* (p.355). Là, en 1788, se trouvaient les ruines d’un vieux pigeonnier et d’un *cortal* appartenant à Josefa Arman, veuve de Joseph Rocaries et tante de Claire Malzach Arman épouse de Joseph Prim Chaubet. Lors du mariage de ces derniers, en 1807, Joseph Prim père fait donation à son fils « *par préciput et hors part de la quatrième partie des biens dépendant de sa succession* [soit] *Une partie de maison sise à La Roque et une partie de bois de chêne attenant, la partie de la maison consiste en une écurie, une cuisine qui se trouvent en rez de chaussée, au-dessus desquels appartements il y a un grenier à foin*[20] [...] ». Elle correspond à la parcelle C 39 du cadastre napoléonien de 1813. À cette date, Joseph Prim père possède 3 ha de terres et son fils 11 ha.

En 1820, lors du partage de la succession de Joseph Prim Mallol (père), son fils Joseph reçoit des terres en complément de la précédente donation et ses sœurs Marthe épouse Tocabens et Marie épouse Macabiès se partagent par moitié les parties C 40 du mas et C 41 du *cortal* et le reste des terres.

Joseph Prim fils et son épouse Claire n’habitent pas leur partie nord du mas qu’ils mettent en fermage en 1848 pour 4 ans à André Molins et en 1854, Claire alors veuve l’afferme pour 6 ans à Joseph Ciuro agriculteur de Thuir. À sa mort sans descendance, la partie C 39 du mas échoit à sa sœur Marie Macabiès Prim.

Au milieu du XIX^{e} s., la situation des bâtisses du mas est la suivante (les terres sont elles aussi divisées) :
Joseph Tocabens Prim : 1/2 C 40 et 1/2 C41 et Marie Macabiès Prim : 1/2 C 40 et 1/2 C 41 plus C 39.

Destins différents

Jusqu’alors aux mains de la famille Prim, les deux parties du mas vont connaître des destins différents. Pour plus de clarté nous suivrons successivement chacune d’entre elles :

Partie Marie Macabiès Prim

Au recensement de 1856, Joseph Ciuro vit avec sa femme et ses quatre enfants dans la partie nord (C 39) et Pierre Soler, garde-champêtre, sa femme et leurs deux enfants occupent la moitié sud (1/2 C 40).

En 1886, Zacharie Bes, locataire de la partie nord, l’habite avec sa femme leurs sept enfants, tandis que la 1/2 C 40 est aux mains de son propriétaire Joseph Macabiès qui y vit avec son épouse.

20. Archives privées Mauricette Vilasèque, notaire Pierre Fabre à Perpignan, 1820.

Généalogie simplifiée de la descendance de Galderich Prim

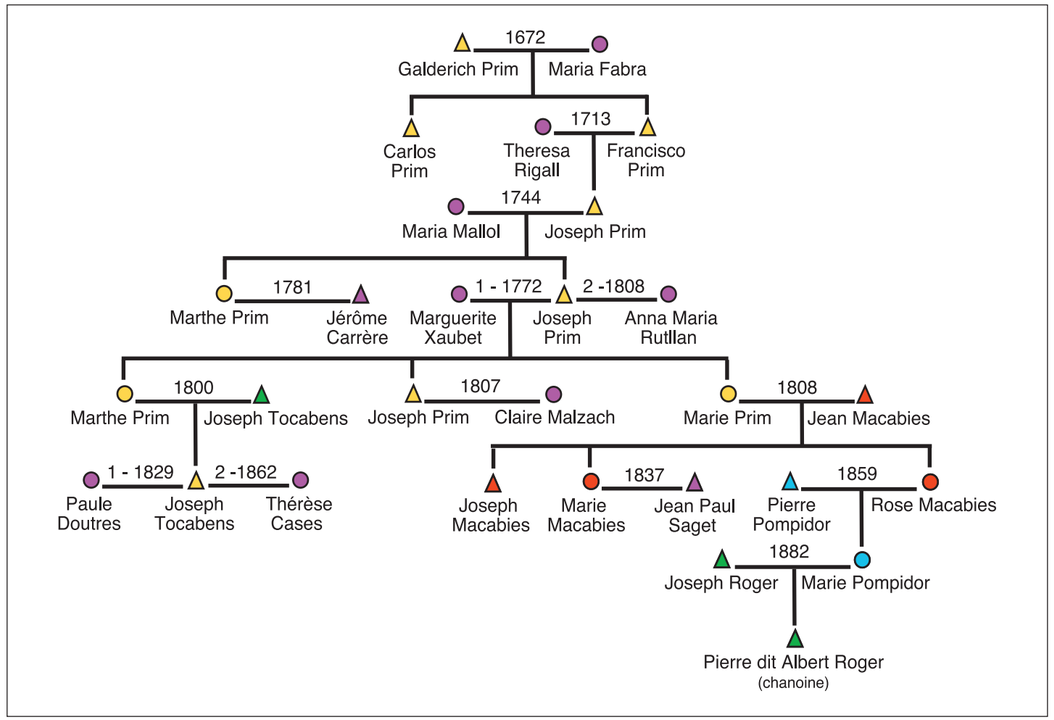

La propriété des trois parcelles [C 39 / 1/2 C 40 / 1/2 C 41] reste aux mains des descendants de Marie Macabiès Prim pendant quatre générations : Joseph Macabiès / Rose Macabiès épouse Pompidor / Marie Pompidor épouse Roger / Pierre dit Albert Roger (chanoine) / Guy Roger (neveu et fils adoptif du chanoine). Elles quittent le giron des héritiers Prim en 1966 lorsque Guy Roger les vend aux époux Lagedamond-Jau[21], soit la moitié nord de la bâtisse et un morceau de la partie sud. Ils ne conservent pas longtemps leur bien qu'ils vendent en 1970 à Mauricette Bordes épouse Vilasèque.

Partie de Joseph Tocabens Prim

En 1856, Joseph vit avec sa seconde épouse Thérèse Cases dans sa moitié de la partie sud du mas (1/2 C 40). En 1865, il la vend à Jacques Carrère Barate un cousin par alliance (la grand-tante de Joseph, Marthe Prim Mallol, avait épousé en 1781 Jérôme Carrère dont le frère Jean est le grand-père de l'acheteur). Puis elle passe successivement, en 1896, à sa sœur Joséphine, en 1898, à son frère Laurent puis à sa sœur Marie Carrère Barate épouse de Joseph Alart. Leur fille Marie Alart Carrère en hérite comme elle a aussi hérité d'une part du *mas d'en Costa* (p.366). Mariée en 1891 à Auguste Ribeil avec qui elle est partie vivre en Algérie, elle a mis dans un premier temps son mas en fermage à Thomas Maso qui y vit avec sa femme et ses six enfants, puis en 1922, le vend à François Loreto[22], fils de Pierre Célestin Loreto ancien métayer du *mas d'en Arman* / *Malzach* (p.337). En juin 1967, lors du règlement de la succession de François, une part de l'héritage va à son fils Robert tandis que "*l'immeuble*[23]" est attribué à sa fille Louise Loreto épouse Dalmau. Elle ne le garde pas et le vend quatre mois plus tard à Jean Porqueres.

En 2014, suite à la donation partage de ses parents, Martine Porqueres rachète les parts de ses frère et sœur et récupère l'intégralité de la moitié sud du *mas d'en Prim*.

21. Archives privées Mauricette Vilasèque, notaire Sabaté à Céret, 1966.

22. Archives privées Jean Porqueres, notaire Brun à Argelès-sur-Mer.

23. Archives privées Jean Porqueres, notaire Jacques Miquel à Argelès-sur-Mer.

1. Vue actuelle du mas d'en Prim.
La partie sud a été agrandie et réhaussée et la partie nord a vu sa grange surélévée (non visible sur la photo)

2. Partie nord du mas d'en Prim dans les années 1970

3. Puits du mas d'en Prim

Mas Guillemot

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 20.36” N - 2° 55’ 52.90” E

Le mas est situé rue de *Rocavella* près de son croisement avec la rue des Oliviers.

DÉSIGNATION

XIX^e^ s. / XX^e^ s. “*mas Carbonnell*[24]”, “*mas Guillemot*”.

HISTOIRE

En 1749, Jean Salvat reconnaît « *une olivette avec une maison nouvellement construite au milieu […] à l’endroit nommé la oliveda dels Colomers où il y avait anciennement deux pigeonniers*[25] […] ». Sa fille Jeanne en hérite et la déclare avec son mari Pierre Carbonnell à l’ultime *capbreu* de la seigneurie établi par le notaire Serra en 1788.

Famille Carbonnell

Pierre Carbonnell surnommé Guillemot est aladrier* ; il est propriétaire du mas au cadastre napoléonien de 1813 : “C 57, Maison, Orts de Sant Sebastià. Surface 95 ca” qu’il transmet à son fils Blaise. Au décès de ce dernier, ses biens sont partagés entre ses quatre enfants nés de son union avec Marie Romengas : Etienne, Martin, Blaise et Pierre.

Martin, aladrier comme son père, vend à son frère Etienne, tonnelier à Laroque, sa part dans les bâtisses de la métairie appelée *mas Guillemot*. Vers 1850, le mas se retrouve divisé en trois, Etienne en possède 57 ca, Blaise 23 ca et Pierre 15 ca. La part de ce dernier échoit à sa fille Marthe, épouse Salettes, qui la vend à sa cousine Grâce, épouse Tarrès, qui la transmet à leur fils Jacques Tarrès Carbonnell. Ainsi, au début du XX^e^ s., le mas se retrouve partagé en deux, situation qui perdurera jusqu’à nos jours.

24. Suivant les documents le nom Carbonnell est aussi écrit Carbonell / Carbonneill / Carboneill. Nous avons choisi la graphie Carbonnell.

25. A.D.P.O. 8 J 32 f°44.

Généalogie simplifiée de la descendance d’Abdon Carbonnell

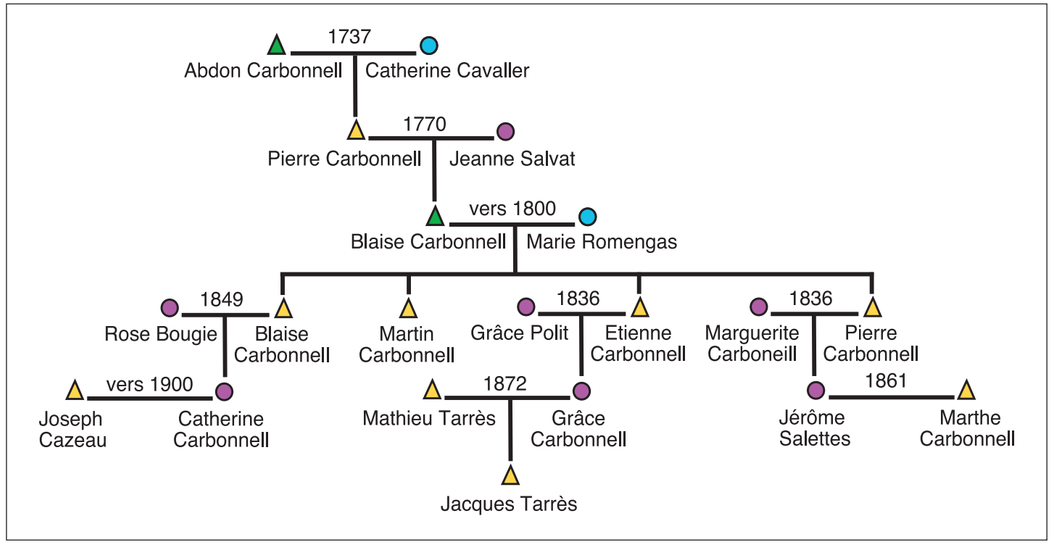

En 1856, Etienne vit dans une partie avec son épouse Grâce et ses quatre filles et Blaise dans l’autre partie avec son épouse et ses trois enfants. À la fin du siècle, en 1896, seul Blaise âgé de 78 ans y habite avec sa fille Catherine qui peu après se mariera avec Joseph Cazeau.

Famille Lorette

Les héritiers Carbonnell ne conserveront pas leur bien qu’ils vendent en 1927 à Michel Lorette, berger. Il est un des fils de Pierre Célestin Loreto arrivé d’Italie vers 1880 avec son épouse Antonia et leurs deux premiers enfants Jean né en 1873 et François né en 1878 [qui achètera en 1922 la partie sud du mas voisin *d’en Prim*]. Tous deux garderont leur nom “Loreto” contrairement à Michel qui, né à Laroque, verra son nom francisé en “Lorette”. En 1905, il se marie avec Thérèse Fabresse qui lui donnera trois fils Michel, Jacques et Pierre dit Pierrotte. Au recensement de 1931, Michel père habite une partie du mas avec son épouse et leur dernier fils Pierre âgé de 11 ans, tandis que l’autre partie est occupée par Michel fils avec son épouse et leur fille Micheline.

Destins divergents

Partie ouest (n° 598 en rouge) : Jacques Lorette en hérite et la vend à Sauveur Vicens de Las Illas, marié en 1925 avec Jeanne Sarmet. Ils la transmettent au neveu de Jeanne, Joseph Sarmet époux de Georgette Cantuern. Leur fils André Sarmet en est aujourd’hui propriétaire.

Partie est (n° 599 en bleu) : Michel Lorette la vend à Antoine Serra ; elle passe en 1963 à son fils Paul qui la vend en 1966 aux époux Belliard. Elle change à nouveau de mains en 1991.

Plan cadastral 1937

Mas d'en Py

Le mas d'en Py, 2014

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 01.21" N - 2° 55' 32.75" E

Le mas se situe dans la zone de piémont à 147 m d'altitude, à 200 m au sud de l'ancien chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* (aujourd'hui Avenue des Mas catalans).

DÉSIGNATION

XIX[e] s. "*mas d'en Roque*", XX[e] s."*mas Py*", "*mas d'en Py*", "*mas d'en Pi*".

HISTOIRE

Nous trouvons la première mention d'un mas à cet endroit dans la reconnaissance faite le 13/12/1749 par Thérèse Bosch, épouse Artigas, au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *une pièce de terre close entourée de muraille dans laquelle il y a une métairie à l'endroit nommé Ortagon de 10 ayminates*[26] [...] ». Les précédentes déclarations dans ce secteur ne faisant référence à aucun bâtiment, nous pensons que ce mas a été construit dans la première moitié du XVIII[e] s.

Thérèse Bosch a hérité de sa mère Thérèse Marra Gujas de nombreuses terres dans cette zone de piémont entre *Rocavella* et le *còrrec de Sant Llorenç* ayant appartenu à son grand-père Joan Marra.

Avant son remariage avec François Artigas, Thérèse Bosch avait épousé en premières noces en 1722, un bourgeois noble, François de Roca Alos, petit-fils du capitaine Thomas de Roca qui avait été tuteur des pupilles Banyuls de Montferrer (p.358). De leur union est né en 1723 à Montferrer un fils, Joseph de Roca Bosch.

Le 6/04/1768, ce dernier afferme pour quatre ans le mas, « *une métairie avec toutes ses terres, cours, cortals dépendantes de la métairie située au terroir de la Roca*[27] [...] » à Jean Pairu, brassier de Reynès.

26. A.D.P.O. 8 J 32 f°233.

27. A.D.P.O. 3 E20/385, notaire Michel Julia, Arles-sur-Tech.

Il passe ensuite à son frère cadet Jean de Roca Bosch né en 1725. Veuf, Jean se remarie en 1790 avec Marie Ange Deltrull Xatart qui après la mort de son époux afferme en 1807 son mas à Jean Madern, par ailleurs héritier du *mas Madern* (p.426) ; celui-ci l'exploite deux ans et demi puis décide, le 4/02/1810, de « *bailler à titre de soufferme à François Py [...] pour le temps et l'espace de deux ans qui luy restent à écouler, une métairie avec toutes ses appartenances et dépendances* [excepté quelques terres dont] *la terre de la Soulane de laquelle il continuera à jouir jusqu'à l'expiration du bail* [initial de 1807] *étant encore libre au dit Jean Madern pendant le dit temps de pouvoir établir son troupeau dans la bergerie qui se trouve attenants*[28] [...] ». Mais ce bail n'ira pas à son terme.

Famille Py[29]

L'année précédente, Marie Ange de Roca Deltrull, fille de Joseph de Roca et de Marie Ange Deltrull, avait épousé François Py Mallol (1776 - 1856) issu d'une famille noble réputée d'origine carolingienne. Les Py possèdent entre autres titres, ceux de barons de Py et de Sahorre et de seigneurs de Cosprons[30] où se trouve la *casa pairal**.

Dans un premier temps, François et son épouse vivent à Laroque dans la maison familiale des de Roca qui était celle de Joan Marra. Elle se trouve à l'intérieur du Vieux village, *plaça del Pou*, face à l'ancienne maison seigneuriale. Ils iront ensuite s'installer à Port-Vendres.

Après avoir trouvé un accord avec Madern sur la rupture du bail, François Py afferme le 4/02/1810 pour quatre ans à Feliu Massot du mas voisin *d'en Massot d'Abaix* (p.406), la métairie de son épouse avec ses terres dont : «*une olivette dite l'olivette grande et une vigne dite de la métairie den Rencoura* [se réservant] *le tiers de tous les fruits grains et autres objets qui se récolteront tous les ans*[31] [...] ».

Au cadastre napoléonien de 1813, François Py est propriétaire du mas, une bâtisse de 520 m^2, de la maison et d'un local agricole au village, du *cortal* de la Soulane et de 26 ha de terres majoritairement situées dans les environs du mas.

Le 29/03/1830, il met en fermage sa propriété le "*mas d'en Roque*" à Jean Xatard cultivateur de Cosprons ; elle consiste en : « *bâtisses, terres labourables, bois d'oliviers, jardins, terres incultes et autres [...] appartenant à Marie Angélique Roque* [de Roca]*, femme Py pour l'avoir recueilli dans la succession de Jean Roque [de Roca] son père décédé depuis environ 38 ans*[32] [...] ». Le bail prévoit aussi que « *les dits Py et Xatart achèteront à frais communs un troupeau de 150 bêtes à laine, quatre truies et quatre vaches* [...] ».

À la mort de François Py en 1856, sa fille Marie Angélique Py de Roca hérite du mas « *une Maison à 2 ouvertures d'une surface de 5 a 40 ca au lieu dit Quinta* » et de ses terres.

Famille Vilar

Veuve de Pierre Llobet, Marie Py vend vers 1873 sa propriété à Antoinette Carrère épouse de Pierre Vilar, faisant entrer son mas pour un siècle dans une autre grande famille de l'*Albera*, celles des Vilar.

Marie Vilar en hérite en 1910, puis Henri Vilar négociant en vins, et enfin le 20/07/1979, dans le cadre de la succession de son grand-père, son petit-fils Charles Vilar Puech, professeur de droit.

En 1994, Charles Vilar vend le mas à un couple de britanniques, Kenneth et Linda Austin. Il s'agit alors d'une propriété d'agrément, l'activité agricole, surtout viticole dans la dernière phase, ayant été abandonnée depuis déjà plusieurs années.

Le couple ne conserve le mas que deux ans à peine avant de le vendre, le 5/09/1996, à Jean Ange et Yolaine Mercury, actuels propriétaires[33].

28. A.D.P.O. 3 E62/9, notaire Jacques Xinxet Lanquine.

29. L'anthroponyme catalan d'origine est Pi ; dès le XVIII[e] s., il se trouve francisé en Py dans tous les actes.

30. *Pi de Cosprons*, BNF Gallica, 1861.

31. A.D.P.O. 3 E62/9, notaire Jacques Xinxet Lanquine.

32. A.D.P.O. 3 E62/22, notaire Lajeune Collioure.

33. Archives privées Jean Ange et Yolaine Mercury.

Mas d’en Massot d’Abaix

Le mas d’en Massot d’Abaix, 1918

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 7.65” N - 2° 54’ 59.28” E

Le mas se situe à 2 km à l’ouest du noyau villageois. Il occupe un replat de la zone de piémont, à 145 m d’altitude, en bordure de la route qui mène au lotissement du Domaines des Albères [avenue des Mas Catalans].

DÉSIGNATION

XVIII[e] s. / XX[e] s., “*mas Massot*”, “*Mas d’en Massot d’Abaix*”, “*mas Massot d’en bas*”.

HISTOIRE

La famille Massot est enracinée à Laroque depuis plus de six siècles. Au XVII[e] s., Pere Massot est le tenancier du *mas d’en Massot* à *Torrent d’Amunt* (p.299). Le 25/10/1671, malade, il dicte son testament[34] par lequel il fait de son fils aîné Pere Massot Terrades, son héritier et donne à ses autres enfants, Francèsc, Miquel et Agna une somme de dix ducats à chacun.

Miquel Massot Terrades, le cadet, simple “*brasser**”, achète le 4/02/1711 à Bernard Gujas, « *pagès et baile[35] du lieu de Villelongue* », une pièce de terre (champ, pré et jardin) de 3 ayminates au lieu-dit « *Coma del Bern [Vern*]* », à 500 m environ au nord du *mas d’en Massot*.

Les relations de Miquel avec son frère aîné ne semblent pas des meilleures. Le 12/10/1711, il est pris à couper « *les branches d’un roure ou il y avait beaucoup des aglans, lequel roure est dans une propriété de Pierre Massot* [...] ». Le même jour, il est surpris à faire pacager « *deux beufs a un roura de Pierre Massot [...] qui mangeaint des aglans[36]* [...] ». Pour chacun des délits, il est condamné par le tribunal de Perpignan à payer “*six livres de Franc*”.

34. A.D.P.O. 3 E1/3476.

35. *Baile* déformation du mot catalan *Batlle* qui désigne le représentant administratif du seigneur.

36. A.D.P.O. 11 BP 310.

Dans ces deux affaires, Miquel est maintenant qualifié de “*pagès**”, ce qui signifie qu’il possède sa métairie dont on peut dater la construction entre le 4/02 et le 12/10/1711. Elle sera désignée comme *mas d’en Massot d’Abaix* ou *d’Avall* par opposition à la *casa pairal* qui dès lors devient le *mas d’en Massot d’Adalt* ou *d’Amont*.
La perte des registres paroissiaux de 1685 à 1703 de la commune de Laroque, nous empêche de connaître la descendance exacte de Miquel Massot Terrades et de son épouse Maria : 3 garçons et 2 filles avec certitude, peut être plus. Parmi eux, Pere et Feliu sont condamnés et emprisonnés, le 30/06/1714, pour avoir fait pacager deux bœufs dans un champ de blé du mas voisin *d’en Barata* et s’être battu avec Antoine Maury “valet” de Joseph Barata. Il est précisé que Feliu est alors « *âgé d’environ 19 ans, gardien de bœufs a la maitterie de Michel Massot [son] père[37]* [...] », et qu’il se trouvait au moment des faits « *près de la méttairie de Pere Massot, [son] oncle* ». Ils seront libérés le 18/07, après paiement d’une caution par leur père.
Le 2/10/1714, Miquel Massot est inscrit sur la liste du Conseil général de Laroque[38]. L’année suivante, le 4/08/1715, il procède à un nouvel achat de 8 ayminates toujours au lieu-dit *Coma del Vern*. À sa mort, ce que nous appellerons le “noyau” du *mas d’en Massot d’Abaix*, c’est-à-dire les terres les plus proches du bâtiment, comprises entre les *còrrecs* de la *Fontferrera* et de *Durbau*, représentent 11 ayminates (6 ha 57 a 69 ca).

Pere Massot (1694 - 1762), fils aîné de Miquel, un des deux protagonistes du procès de 1714, est *l’hereu*. Il épouse en premières noces Margarida Bonet de la commune de l’Albère, avec qui il aura 7 enfants. En 1749, il doit payer « *un censal ou rente constituée de 4 livres 10 sols monnoye de France en pension* » à Bazelica Gujas veuve de Vincent Gujas et « *usufructuaire des biens de Bernard Gujas* », pour les 3 ayminates acquises par son père en 1711. Quelques mois plus tard, c’est pour l’autre terre de 8 ayminates, achetée en 1715, qu’il reconnaît devoir « *une rente constituée ou censal, pension annuelle de 10 livres 13 sols 4 deniers monnoye de France [...] provenant du prix de la vente de dite piece faite à Michel Massot père du reconnaissant[39]* [...] ». Entre temps, le 22/05/1749, Pere a acheté une petite parcelle de « *demÿ cartonatte* » (environ 800 m^2) mitoyenne aux autres terres. À sa mort en 1762, le “noyau” du *mas d’en Massot d’Abaix* se compose de 11 ayminates (6 ha 65 a) qui se répartissent ainsi : champs 41%, pâtures 32%, prés 11%, bois 15%, jardin 1%.
L’activité du mas est centrée sur une polyculture vivrière et l’élevage.

STAGNATION, GUERRES ET RÉVOLUTION

Feliu Massot Bonet (1718-1796), l’*hereu,* épouse en 1782 Marianna Maury (1721-1794) d’Argelès-sur-Mer.
Favorisée par la paix qui dure une bonne partie du XVIII[e] s., la croissance démographique s’accélère et rejaillit sur le développement des villages du piémont. Le 23/01/1757, Feliu achète aux frères Jacques et Etienne Pujas une terre de 2 ayminates à *Rocavella[40]* en bordure de la Rivière de Laroque qui contient un bâtiment rural (p.276). Il n’est pas cité dans l’acte certainement en raison de son état de ruine. C’est la première fois qu’une acquisition est réalisée hors du “noyau”.

Quand éclate la Révolution, Feliu a 71 ans et vit au mas avec son fils **Joseph[41] Massot Maury** (1753-1828) qui avait épousé en 1774, Victòria Fort dit Benessis de Sureda, union dont il naîtra 9 enfants.
En 1792, Joseph figure sur l’« *État des citoÿens en état de porter les armes dans la commune de La Roque[42]* » son père Feliu, trop âgé, sur celui « *des citoÿens qui ne sont pas en état de porter les armes* ».

En 1810, **Feliu[43] Massot Fort** (1777-1845), fils aîné de Joseph, afferme pour 4 ans moyennant 1/3 des fruits le *mas d’en Py* (p.404). En ces temps difficiles, les revenus du mas paternel ne devaient pas suffire aux besoins de deux familles.
En 1813, au cadastre napoléonien, Joseph Massot Maury possède 9 ha de terres et son fils Feliu Massot Fort, un peu plus de 1 ha, répartis en : champs 43%, bois 10%, pâtures 26%, prés 6%, olivettes 14%, jardin 1%.
Cette structure diffère peu de celle de 1749, à l’exception notoire de l’apparition des olivettes, s’inscrivant dans la forte expansion de la culture de l’olivier fin XVII[e] s. / début du XVIII[e] s. (p.195).

37. A.D.P.O. 3 E 19/1289.

38. A.D.P.O. 3 E 30/5.

39. Archives privées *mas d’en Massot d’Abaix,* acte du 31/12/1749.

40. Archives privées Pierre Romengas, notaire Xinxet Lanquine, acte du 23/01/1757.

41. Les prénoms et souvent les noms sont à ce moment-là francisés.

42. Cours A., Matheu G., *La Roca d’Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995, p.31-32.

43. Feliu [fr. Félix], est appelé Philippe dans les actes. Cette déformation est la conséquence de la francisation qui s’est mise en place après que le Roussillon soit devenu une province française. Pour la plupart ne sachant pas lire, les paysans ne pouvaient contrôler la graphie de leur nom.

REPRISE ET EXPANSION

En 1813[44], le même Feliu acquiert deux parcelles dans le voisinage du mas ; c'est le premier achat après 56 ans de stagnation. L'année suivante, il achète à Claire Malzach épouse de Joseph Prim « *une pièce de terre champ et bois dite Rocabeille située au terroir de la dite commune de la Roque, de contenance de 120 ares*[45] [...] », qui contient la ruine de la chapelle romane de *Sant Fructuós* (p.94). Toujours dans le même secteur, il achète en 1816[46], une vigne lieu-dit *al Quinta,* puis en 1817 « *une pièce de terre bois de chênes verts et chataigniers [...] lieu dit lo Soula de Rocabeille de contenance de 15 ares*[47] [...] » et, en 1820, 63 a lieu-dit *Porteil de les Carranques*[48] à Augustine Viader veuve de Bordes.

À cette date, Feliu et son père Joseph possèdent à deux kilomètres à l'est du "noyau", dans le secteur *Al Quinta - Rocavella*, plus de 3 ha articulés autour du *mas Sant Fructuós de Rocavella*, restauré et qualifié de bâtiment "rural" en 1813.

Feliu a également fait l'acquisition deux olivettes, lieu-dit *les Olivedes* et la *Citadelle*.

Dans un état cadastral de Laroque du 10/06/1822[49], avec 10 ha 28 a pour un revenu cadastral de 272,26 francs, le *mas d'en Massot d'Abaix* occupe la 22e position au niveau de la surface et la 24e au niveau du revenu. Il se trouve loin du premier de la liste, le *mas d'en Rancura* appartenant à Paul Pardineille, qui compte près de 99 ha pour un revenu de 1517 francs. Situé à 300 m au nord du *mas d'en Massot d'Abaix*, il possède des terres mitoyennes, ce qui conduit quelques années plus tard, en 1828[50], les mêmes Joseph et Feliu Massot à procéder avec Paul Pardineille à un double échange de parcelles dans un objectif de remembrement.

Feliu Massot Fort a épousé Maria Barde (1777-1849) dont la famille possède d'importantes propriétés entre Sorède et Argelès, confrontant la rivière de la Massana. Ils auront 5 enfants.

En 1828, Joseph, âgé de 75 ans, décide d'affermer son mas pour 8 ans à son fil Feliu s'assurant ainsi d'une rente annuelle de 200 francs[51]. Il n'aura guère le temps d'en jouir car il meurt le 5 août.

La suppression du droit d'aînesse a modifié les conditions successorales ; Feliu qui ne bénéficie que de la portion disponible de son père (1/4), rachète en 1828[52] à sa sœur Marianna épouse Souribes ses « *droits successifs mobiliers et immobiliers généralement quelconques à elle complétant dans les successions de Joseph Massot et de Victòria Fort leur père et mère, moyennant le prix de huit cents francs* [...] ». Nous n'avons connaissance d'aucun autre rachat immédiat ; les parts des quatre autres enfants semblent demeurer dans l'indivision comme l'indique un acte postérieur se référant à cette même succession : en 1841, Maria Piquemal Massot, fille de Teresa, la sœur de Feliu vendra à Barthélémy Massot Barde, le fils de Feliu « *tous les droits successifs indivis mobiliers et immobiliers [...] qui peuvent lui revenir [...] dans les dites hérédités de ses grand père et grand mère*[53] [...] ».

Avant son décès, Joseph Massot avait acheté deux parcelles, dont une vigne, dans la plaine voisine, au lieu-dit *la Barnède* sur la commune de Sant-Genís ; de son côté Feliu, entre 1828 et 1845, conforte le "noyau" du mas et poursuit l'acquisition de terres : dans la zone de plaine, une vigne au *Puig d'en Trilles* et dans le secteur de *l'Olivede*, des parcelles d'un ancien mas "*lo mas cremat d'en Pujas*" (p.448) en indivision avec Gaudérique Giralt. Ils transformeront la bâtisse en ruine en *cortal*. Il achète également en 1835 à Joseph Romangas, tisserand, un pré de 10 a appelé "*mas de Massot*" et une garrigue de 60 a[54].

En 1845, le "noyau" du *mas d'en Massot d'Abaix* atteint 8 ha 11 a, les autres terres 8 ha 06 a , soit un total de 16 ha 17 a qui se répartissent comme suit : champs 37%, châtaigniers 1%, pâtures 17%, olivette 16%, vigne 14%, bois 10%, prés 4,5%, jardin 0,5%.

Aux activités traditionnelles de polyculture et d'élevage s'ajoute celle de la vigne et se confirme celle de l'olivier. Ce développement est en parfaite harmonie avec l'expansion générale de ces deux cultures dans tout le piémont de l'*Albera*, au début de XIXe s. L'acquisition d'une châtaigneraie de taille modeste (20 a) est liée à la culture de la vigne.

44. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix,* acte du 23/08/1813.
45. Archives privées Pierre Romengas, notaire Joseph Marie Joly, acte du 2/09/1814.
46. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix,*acte du 16/06/1816.
47. Archives privées Pierre Romengas, notaire Joseph Marie Joly, acte du 1/12/1817.
48. A.D.P.O. 5 W 82, notaire Domenech 7/12/1820.
49. A.D.P.O. 1016 W 191-194 et 1813 2J 127/93.
50. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix,* 2 actes d'échange de terres du 28/03/1828.
51. A.D.P.O. 124 W 749, f°15v, 5/04/1828, notaire Philibert 28/03/1828.
52. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix,* acte du 13/04/1848.
53. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix,* acte du 14/06/1841.
54. A.D.P.O. 124 W 754, notaire Sèbe.

Généalogie simplifiée de la descendance de Miquel Massot

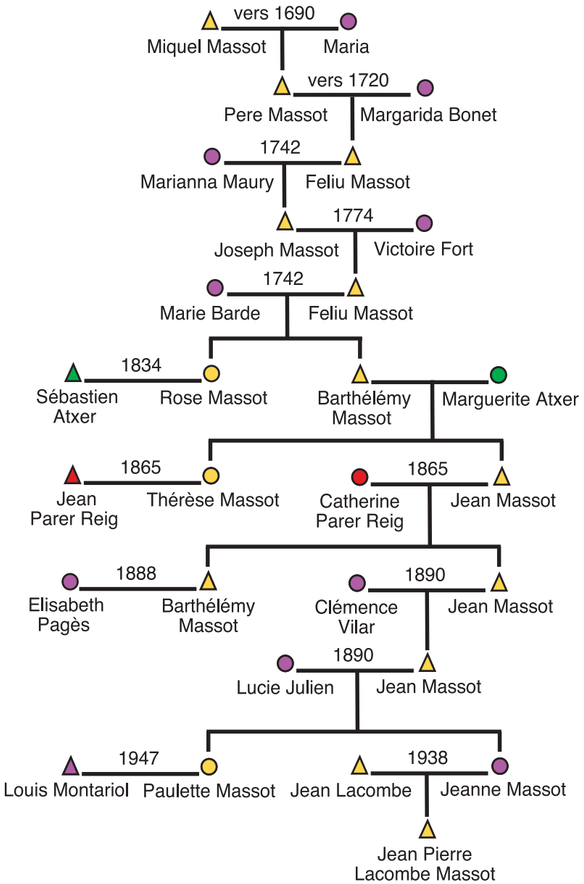

À sa mort en 1845, Feliu Massot Fort laisse 4 enfants nés de son mariage avec Marie Barde Vigne : un garçon, Barthélémy et 3 filles, Victoire, Marie et Rose qui ont épousé respectivement, Jean Gasté de Sorède, Pierre Foucher de Villelongue-dels-Monts et Sébastien Atxer de Banyuls-sur-Mer.

Barthélémy Massot Barde (1812-1896) s'était marié en 1834 avec Marguerite Atxer Ribes, la sœur de Sébastien, avec qui il aura 3 filles et 3 garçons.

Les Atxer sont une famille de Banyuls de vieille souche. Ils vivent dans le mas du même nom situé à la limite entre la Haute et la Basse Vallée, en bordure de la rivière *Vallauria*. C'est la première fois que des Massot s'unissent avec des partenaires habitant aussi loin (30 km) ; jusqu'alors, la distance n'avait pas dépassé les 10 km qui séparent le mas d'Argelès. Quelles sont les raisons qui conduisent ces familles à s'allier ? Faut-il l'attribuer aux relations pastorales qui peuvent naître lors des transhumances des troupeaux, en été, sur les pâturages de crête de l'Albera, ou à l'expansion de la culture de la vigne ?

Ce double mariage s'inscrit dans une stratégie d'alliances afin de pallier la division des propriétés. L'intérêt est d'autant plus grand que Sébastien et Marguerite Atxer sont les seuls héritiers de Jean Atxer et de Thécle Ribes, décédés depuis plusieurs années. En 1840[55], les enfants entreprennent de régler la succession. Sébastien rachète

55. A.D.P.O. 3 E 58/31.

le mas d'en Massot d'Abaix dans les années 1950

4 000 francs la part de sa sœur et devient propriétaire de la totalité du *mas d'en Atxer*. Il règle 2 000 francs comptant et « *s'oblige à payer les 2 000 francs pour solde de ce prix à la cédante lorsqu'il y aura lieu à la régler un jour à la succession de Feliu Massot, beau-père de la cédante et père de Rose Massot épouse du cessionnaire* [...] ». Le règlement intervient quelques mois après le décès de Marie Barde, l'épouse de Feliu : le 31/07/1849, Rose cède à Barthélémy tous les droits dépendants de la succession de leur parents[56].

Par compensation financière entre les deux successions, deux démembrements sont ainsi évités.

Héritier du *mas d'en Massot d'Abaix*, Barthélémy avait reçu, lors de son mariage en 1834[57], la donation par préciput* du quart de tous les biens de son père Feliu. La part de sa sœur Rose étant résolue par le double mariage, il lui reste à dédommager ses autres sœurs Victoire et Marie, puis à racheter les droits de sa cousine Marie Piquemal dans la succession indivise de ses grands parents, ce dont il s'acquitte pour 900 francs, et les droits de sa tante Marie Anne Massot Fort, épouse Souribes, suite à une transaction sur procès[58].

Barthélémy Massot Barde vit au *mas d'en Massot d'Abaix* avec son fils Jean Massot Atxer (1836 - 1910) et leurs familles. Cette cohabitation durera 60 ans en raison de la longévité de Barthélémy (84 ans). Celui-ci s'implique dans les affaires du village et est élu conseiller municipal en 1852[59]. Il déclare un revenu de 2 400 francs, qui le place en quatrième position parmi les 12 élus, après Louis Malzach (4 000 fr.), Joseph Montariol (2 500 fr.) et Hyacinthe Carbonell (2 500 fr.). Sa forte personnalité laisse peu de place à l'expression de son fils[60]. Il est le parfait représentant du patriarche*, cap de casa, prohom* que nous retrouvons en Andorre[61] et en Catalogne. Ce dernier achète entre 1867 et 1893 plusieurs parcelles, essentiellement des champs et des pâtures, un bois de 3 ha 1/2 non loin du mas, lieu-dit "*Galici*", une châtaigneraie et une maison à Laroque, dans le village.

En 1856, son oncle, Abdon Barde meurt à l'âge de 78 ans, « *sans ascendants ni descendants*[62] » en ayant fait de Barthélémy l'héritier de tous ses biens. Le cadeau est conséquent : il consiste en une propriété de plus de 75 ha répartie sur les communes d'Argelès, de Saint-André et de Saint-Génis. Hors une maison et 64 a de terre à Saint-Génis, elle se compose, pour l'essentiel, d'un ensemble appelé "*mas Barde*", lieu-dit "*la Pave*", qui s'étend de

56. A.D.P.O. notaire Sèbe, 31/07/1849.

57. A.D.P.O. 3 E 58/25.

58. A.D.P.O. 124 W 767 f°64, notaire Sèbe, 17/04/1848.

59. A.D.P.O. 3 M 192.

60. Entretien Ernest Massot Thibaut.

61. Camiade Boyer, M., *La casa en la comunitat andorrana, del S. XVIII al S.XIX, solidaritats i estratègies d'aliances i de poder*, Editorial Andorra, 2001, p.109-124.

62. A.D.P.O. 124 W 868.

l'entrée de la vallée de la Massana jusqu'au château médiéval d'*Ultrera*, à 500 m d'altitude. Il se compose à 80% de pâturages et de bois, d'un faible rapport. Dans la zone de plaine, à l'entrée de la vallée, les vignes représentent 7,5 ha. Dans un premier temps, Barthélémy se charge de l'exploitation de son nouveau domaine. En 1859, il vend à Jérôme Massines propriétaire à Lavall « *tous les vieux arbres composant le bois dit mas d'en Barde* », se réservant « *les chênes verts jeunes, 20 chênes blancs ainsi que les châtaigniers et les noyers* ». Le 1/01/1871, il le met en fermage pour 9 ans à Abdon Barcelo, agriculteur à Les Illes[63].

En 1888, les terres cumulées de Barthélémy Massot Barde, au *mas d'en Massot d'Abaix* et au *mas d'en Barde*, et celles de Jean Massot Atxer forment un ensemble qui culmine à près de 113 ha.

Le seul domaine du *mas d'en Massot d'Abaix* compte 36 ha, en progression de 131% par rapport à 1845. Elle a profité au "noyau" du mas qui passe de 8 ha 11 a en 1845 à 13 ha 25 a en 1888. Outre les acquisitions, cet accroissement s'est fait par un échange de terre[64], en 1846, avec Anne Pardineille épouse Carrère, cohéritière du *mas d'en Rancura*. Entre 1845 et 1868, la vigne progresse de 3 ha 24 a à 5 ha 60 a au détriment des olivettes qui chutent de 2 ha 63 a à 1 ha 68 a, suivant la tendance générale du Roussillon. Cette expansion viticole est, à son tour, brisée net par l'arrivée du phylloxéra (p.195). Contrairement à d'autres mas de la plaine qui avaient fait de la vigne une quasi monoculture, elle ne représente au *mas d'en Massot d'Abaix* que 15% des surfaces agricoles. Barthélémy et Jean Massot avaient joué la carte de la diversification en se portant acquéreurs, entre 1866 et 1874, de pâturages et de bois en montagne : à *Balma Corba*, plus d'1 ha d'anciens communaux, à *la Soulane*, 3 ha 67 a (à Marie Py) comprenant un *cortal* en très mauvais état[65], et à *Galici*, 7,5 ha. En 1888, pâtures et bois représentent près de 16 ha contre 4 ha 1/2 en 1845, et les champs 9 ha 84 a contre 5 ha 35 a.

La structure foncière des deux ensembles favorise le développement des cultures céréalières, de l'exploitation forestière et surtout de l'élevage comme en témoignent les investissements dans l'achat des *cortals* de la Soulane et du *mas cremat d'en Pujas*.

En 1894, une évocation du *mas d'en Massot d'Abaix* par M.-A. Carrère, illustre les principales activités du mas : « *Mas Massot de Baix, où habitent des amis que nous venons revoir, tous les ans, avec le même plaisir. C'est un modèle d'habitation rustique : laboureurs, bœufs et mulets qui travaillent, troupeaux qui paissent, chèvres qui grimpent au sommet des rochers escarpés, cochons qui se repaissent de glands et de farine, basse-cour très nombreuse aux environs de la maison, entourée de prairies et de frais ombrages*[66] [...] ».

STRATÉGIES D'ALLIANCE ET DE POUVOIR

Barthélémy, le patriarche, a eu le souci de développer son domaine, il a à cœur de le préserver. Il n'est pas étranger aux alliances qui se tissent dans sa descendance :

La première concerne sa fille Thérèse (1839-1867) et son fils Jean :

En 1865, Jean Massot Atxer a épousé Catherine Parer Reig, en même temps que sa sœur Thérèse épousait le frère de Catherine, Jean Parer Reig. La stratégie du double mariage, qui avait déjà prouvé son efficacité au niveau des parents, se répète à celui des enfants, toujours avec des familles banyulenques.

Voisins des Atxer, les Parer sont enracinés dans la Haute et la Basse Vallée depuis le Moyen Âge. Ils occupent plusieurs mas avant de s'installer au XVIII[e] s. au *mas d'en Parer* qui était à l'origine le moulin seigneurial, ce qui leur vaudra le surnom de "*Parer del moli*". Situé en bordure de la *Vallauria*, il n'est guère éloigné du *mas d'en Atxer*. Les Reig sont de gros exploitants agricoles ; ils ont succédé, à la fin du XVIII[e] s., à la branche Parer du *mas de la Torre*, devenu *mas d'en Reig*.

Une seconde alliance est nouée entre Barthélémy Massot Parer (1866 - ?), petit-fils du patriarche Barthélémy et fils aîné de Jean Massot Atxer, et la cohéritière du mas Torrent, Élisabeth Pagès Massines. Les terres du *mas d'en Torrent* et celles du *mas d'en Barde* sont mitoyennes, séparées par la rivière *Massana*. Le mariage a eu lieu en août 1888. Il a reçu les encouragements du patriarche Barthélémy qui a fait donation par préciput* à son petit-fils de son quart disponible, soit la jouissance immédiate d'une partie des terres du *mas d'en Barde* (22 ha). De son côté Élisabeth Pagès Massines dépose dans la corbeille de mariage « *en avancement de ses droits paternels avec jouissance à partir du mariage* », une somme de 4 500 francs, deux vignes et une olivette. Ces dispositions sont révélatrices de la stratégie du patriarche qui a déjà formé le projet de faire du *mas d'en Barde* le domaine de son petit-fils.

63. A.D.P.O. notaire Aymon, 06/1870.

64. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*, acte du 18/05/1846.

65. A.D.P.O. notaire Aymon 06/1866.

66. Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005.

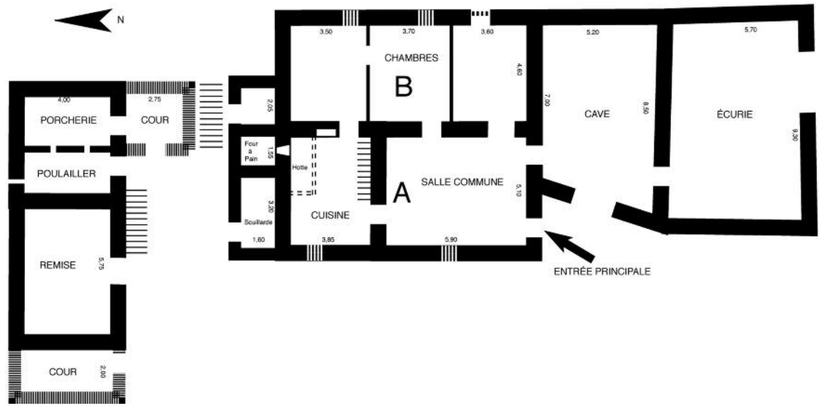

Plan du rez-de-chaussée du mas d'en Massot d'Abaix au début du XX^e s.

Le 27/04/1893, Barthélémy Massot Barde procède à la donation partage[67] de ses biens restants, entre ses trois cohéritiers :

– À son fils **Jean Massot Atxer**, le "noyau" du *mas d'en Massot d'Abaix* (13 ha 25 a) et les terres les plus proches (*les Olivedes* et *Camp d'en Madern* à Laroque et *La Barnède* à Saint-Génis), soit 18 ha 74 a.

– À son petit-fils Jean Parer Massot demeurant à Banyuls-sur-Mer, les terres les plus éloignées *(Rocavella, al Quinta et Balma Corba à Laroque, ainsi que l'Astudiante, la Figuerasse* et les 2 *Carrerasse*s – parties de l'héritage Abdon Barde), soit 12 ha 39 a.

– À sa petite-fille Marie Catherine Guixet [fr. Guichet], épouse de Jean Fite, demeurant à Saint-Jean-Pla-de-Corts, la partie *mas d'en Barde* au sens strict, c'est-à-dire la zone de bois et de pâturages et, à Laroque, une petite vigne dite de la *Font d'en Falla,* soit 50 ha 54 a.

Mais cette donation ne traduit pas la volonté du donateur. Elle est immédiatement suivie de deux actes qui précisent ses réelles intentions :

Réintégrer le *mas d'en Barde* dans le patrimoine de son fils Jean Massot Atxer pour qu'il aille à terme à son destinataire prévu de longue date, son petit-fils, Barthélémy Massot Parer. Aussi, le lendemain même de la donation, Jean Massot Atxer rachète à sa nièce Marie Catherine Guichet les biens dont elle vient d'hériter, au prix de 12 000 francs[68]. Cette opération subtile permet de régler la part d'héritage de Marie Catherine, tout en maintenant le *mas d'en Barde* dans le patrimoine des Massot. Cette démarche n'est pas sans conséquence pour Jean Massot Atxer, car il n'a pas l'argent disponible. Il s'engage à payer 5 000 francs dans les 5 ans et le solde dans 10 ans. Dans les faits, le poids de cette dette s'avèrera une contrainte jusqu'à la génération suivante.

Éviter le démembrement de la propriété, en faisant à nouveau jouer la stratégie d'alliance par le double mariage Massot / Parer[69]. Quatre jours plus tard, Jean Parer Massot échange les terres[70] qu'il vient de recevoir, contre celles que Catherine Parer Reig épouse Massot a reçu (sixième lot) dans la succession de Jean Parer Cabot et de Rose Reig ses parents, en 1864[71].

Au recensement de 1886, Barthélémy, 75 ans, vit au mas avec son fils Jean Massot Atxer, sa belle-fille Catherine et leurs 5 enfants : 2 filles, Marguerite (1872-1929) et Catherine (1876-1942), et 3 garçons, Barthélémy (1866-?), Jean (1867-1946), Pierre (1870-?).

Le patriarche Barthélémy s'éteint, en 1896. Il avait reçu en héritage une propriété qui faisait un peu plus de 16 ha, il la laisse avec 90 ha, plus les 20 ha dont il avait fait donation à son petit-fils par préciput. Certes, il y a eu l'héritage Barde, mais il a réussi à faire aboutir les stratégies qui ont évité la division du domaine et à surmonter la crise viticole. À son départ, la plupart des vignes ont été greffées et sont à nouveau en production.

67. A.D.P.O. 3 E 81/3.

68. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*, acte du 28/04/1893.

69. Nous rencontrons les mêmes types de stratégies en Andorre et en Catalogne.

70. Acte du 1/05/1893, notaire Abdon Guitard à Céret.

71. Archives privées André Parer à Banyuls.

VERS LE DÉMEMBREMENT

Huit ans après la mort de son père, en janvier 1904, Jean Massot Atxer procède à son tour au règlement de sa succession. La propriété n'a guère évolué depuis le partage de 1893, à l'exception de l'achat d'une parcelle de bois, pâturages et garrigue de 1 ha 62 a, lieu-dit "*Balma del Moro*", non loin des terres qu'il possède déjà à la "*Balma Corba*". Les vignes donnent à nouveau du souci en raison de l'effondrement des cours. C'est dans ce contexte de crise que Jean et son épouse Catherine font donation partage[72] de leurs biens à leurs enfants :

– Barthélémy Massot Parer : la volonté du patriarche se concrétise. Déjà gratifié lors de son mariage du quart préciputaire, son petit-fils Barthélémy reçoit 30 ha supplémentaires du domaine *mas d'en Barde*. Les bâtiments étant en ruine, il vit au village voisin de Sorède.

– **Jean Massot Parer** : pour la première fois de son histoire, le *mas d'en Massot d'Abaix* n'échoit pas à l'aîné, mais au cadet, Jean, qui reçoit le "noyau" du mas (13 ha 25 a), des terres dans le voisinage et une autre "*l'Astudiante*" qui faisait partie de l'héritage Barde, soit un total de 18 ha 11 a.

– Pierre Massot Parer : il reçoit la partie complémentaire de son frère Barthélémy au *mas d'en Barde*, soit 25 ha 36 a, composée uniquement de pâtures et de bois. Il reçoit aussi le *cortal* et les terres de la Soulane (qu'il revendra en 1914 à l'État et qui font aujourd'hui partie du domanial), ainsi qu'une vigne de l'héritage Barde, soit un total de 25 ha 36 a. Pierre, après avoir vécu un temps à Agen, a émigré en Algérie où il est préparateur en pharmacie.

– Marguerite Massot Parer : elle reçoit 2/3 en valeur de la maison de Laroque, 2 terres *Font d'en Falla* et *Camp d'en Madern* et les bois attenant de *Galici* qui a eux seuls font plus de 7,5 ha, ainsi qu'une vigne de l'héritage Barde soit un total de 9 ha 28 a.

– Catherine Massot Parer : elle reçoit 1/3 en valeur de la maison de Laroque, l'ensemble de *Rocavella* avec un petit mas, les terres de montagne, bois et pâturages de *Balma Corba* et de la *Balma del Moro*, une vigne et un champ à Saint-Génis, ainsi qu'une vigne de l'héritage Barde soit un total de 9 ha 70 a.

Dans cette donation, "*l'esprit de mas*"[73] qui a animé Jean Massot Atxer et son épouse, déjà insufflé par le patriarche Barthélémy a été de garder intact le "noyau" du *mas d'en Massot d'Abaix*, en lui adjoignant des terres voisines, et de se séparer des terres les plus lointaines. L'unité économique en sort affaiblie, mais en partie préservée.

Jean Massot Parer, l'héritier du *mas d'en Massot d'Abaix*, rentre en France à la retraite en septembre 1904, quelques mois après la donation partage. Il s'était engagé à 19 ans, en 1886 au 4^e Régiment des Chasseurs d'Afrique, puis avait intégré les gendarmes à cheval pour servir en Algérie. Il avait épousé en 1890 Clémence Vilar Macaye (1869-1937) de Saint-Jean-Pla-de-Corts qui lui a donné trois enfants : Jean, né le 28/08/1892 à Saint-Jean et les deux autres en Algérie : René, en 1894 à Bouguirat [il décèdera quelques mois plus tard] et Reine, en 1897, à Aïn el Hadjar.

Pendant l'exil africain de son fils, Jean Massot Atxer, diminué par l'âge avait renoncé aux travaux agricoles et rejoint la maison Massot au village, route de Sorède. Cette décision marquait un tournant dans l'histoire du mas : c'est la première fois que son propriétaire n'y vivait pas et ne l'exploitait pas directement. En 1896, il l'avait donné en métayage à Michel Alary qui y habitait avec sa femme, leurs 4 enfants et 2 domestiques.

À son retour, Jean Massot Parer ne rejoint pas non plus son mas, mais choisit de vivre à Perpignan où il s'installe avec sa

Chemin de Laroque au mas Durbau à son arrivée au mas d'en Massot d'Abaix [auj. Avenue des Mas catalans] avant les travaux de viabilisation du Domaines des Albères. [auj. Avenue des mas Catalans]

72. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*, acte du 14/01/1904.

73. Assier-Andrieu, L, "Representacions jurídiques i consequències sociològiques del model domèstic als Pirineus", *Quaderns de l'Institut Català d'Anteopologia,* 1984, Núm. 5, p.9-27.

famille, avenue du Vernet. Il donne le mas en fermage à Raymond Delclos, pour une période de neuf ans à partir du 1/01/1906. Le bail spécifie : « *1° Une propriété dite Mas Massot d'Abaix avec toutes ses dépendances attenantes composées de prairies, jardins, champs de cultures, parcours en forêt pour les troupeaux de brebis vaches ou cochons, une seule chèvre sera toléré dans le troupeau de brebis. 2° Une olivette dite d'en Pau Batlle*[74] [...] ». Les vignes en sont exclues.

Dans une lettre à son beau-frère du 29/11/1905, il précise : « *je m'occupe de Perpignan étant de la culture de la vigne que je fais travailler à mon compte ce qui me permet de faire de temps en temps le trajet de Laroque*[75] ». Il se consacre aux contacts avec les courtiers et à la vente du vin. Il évoque le « *Trust Bartissol* » avec qui il a souscrit un contrat, estimant que « *si cette combinaison n'aboutit pas, le pays aura du mal à sortir de la passe où il se trouve, car il est exploité d'une manière affreuse par le négociant qui lui étant syndiqué donne au récoltant ce que bon lui semble*[76] [...] ».

Dans un autre courrier du 26/12/1906, il confirme les difficultés auxquelles sont confrontés les viticulteurs. Il demande à Raymond Delclos de lui adresser un acompte pour « *faire face à un paiement que je dois faire avant la fin de l'année* » et, un peu plus loin, il souligne qu'il lui a été « *impossible de le vendre à un prix raisonnable*[77] [...] ».

Les années noires de la viticulture s'estompent et les cours se raffermissent à partir de 1909 ; embellie de courte durée qui est interrompue par la guerre de 14-18.

Âgé de 48 ans, Jean Massot Parer s'engage le 1/03/1915. Affecté à son corps d'origine, la gendarmerie, il commande successivement les brigades de Port-Vendres, puis du Perthus avant d'être détaché dans ses foyers pour travaux agricoles. À partir du 12/10/1917, il s'installe enfin dans son mas. Après s'être occupé directement des vignes avec des ouvriers agricoles, il propose, en 1928, à un dénommé Figueres, de lui donner « *à ferme, pour une période de trois, six ou neuf ans* » ses vignes « *situées dans la commune de Villelongue et de Laroque, sauf la plantation qui se trouve devant la ferme*[78] [...] ».

À cette date, la cave se trouve dans une dépendance du mas où se fait le pressage avec le pressoir *Marmonier* qui a succédé à l'antique méthode du foulage aux pieds dans les comportes. En 1927, Jean Massot Parer souscrit 10 parts de la société coopérative de distillation "l'Albérienne" qui s'est créée deux ans auparavant à Saint-Génis ; comme tout sociétaire, il « *s'engage à livrer à la Coopérative la totalité de ses marcs*[79] [...] ».

Pour la première fois, la présence d'une vigne dans les terres du "noyau" est évoquée, peut-être pour préparer le partage à venir.

Le 19/04/1933, Jean Massot Parer règle sa succession entre ses deux enfants Jean et Reine. Cette donation partage est l'occasion d'une nouvelle division du *mas d'en Massot d'Abaix* :

Jean Massot Vilar (1892-1975) hérite du "noyau" du mas dans son intégralité, 13 ha 25 a, l'*Olibede d'en Pau Batlle* de 1 ha 25 a et 3 petites parcelles dans le voisinage, soit un total de 15 ha.

Reine Massot Vilar (1897-1979) reçoit le reste, c'est-à-dire les vignes de Saint-Génis et de Villelongue ainsi que les terres de Saint-Jean-Pla-de-Corts, soit un total de 2 ha.

Jean Massot Parer a agi dans le même esprit que ses prédécesseurs en s'attachant à maintenir l'unité du "noyau" du mas, mais il a pour cela dû l'amputer de ses vignes qui se développaient sur les terres plus riches de la plaine voisine. Avec un peu moins de 15 ha, le domaine retrouve la superficie qui était la sienne en 1845. Ce qui pouvait constituer une unité économique viable à l'époque ne l'est plus un siècle plus tard, car l'agriculture a subi de profondes mutations. Les terres âpres autour du mas ne sont pas les plus productives.

Jean Massot Vilar le sait depuis longtemps, ce qui l'a encouragé à suivre le même chemin que son père. Engagé volontaire dans l'armée pour 4 ans en 1910, il enchaîne sur la Grande Guerre, avec comme seul intermède son mariage avec Lucie Julien (1892-1980). Un mariage sans stratégie, sans le moindre apport de terre, avec quelqu'un qui pour la première fois dans l'histoire du mas n'est pas catalane. Lucie vit à plus de 200 km, à Albi, quand le record était jusqu'alors la trentaine de kilomètres qui sépare le mas de Banyuls. C'est un grand tournant, celui de la mobilité éloignée, les prémices de grands changements.

74. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*.

75. Idem.

76. Idem.

77. Idem.

78. Idem, projet de fermage.

79. Idem, Statuts de la Société Coopérative de Distillation « L'Albérienne ».

Jean Massot Vilar taille sa vigne mitoyenne du mas dans les années 1950

Après la guerre, Jean Massot Vilar intègre en 1921 la gendarmerie où il reste 20 ans avant de retourner au pays en 1942. Entre le partage de 1933 et la mort de Clémence, en 1937, ses parents continuent de vivre au *mas d'en Massot d'Abaix*. Une fois veuf, le père, âgé de 70 ans n'y reste pas seul. Dans un courrier de décembre 1937, il se réjouit d'avoir « *trouver quelqu'un pour garder la ferme*[80] [...] ». À son retour, Jean Massot Vilar s'installe au mas. Il reprend la propriété pour l'exploiter en complément de sa retraite, parfois aidé d'ouvriers agricoles dénommés "domestiques", parfois en fermage ou en métayage suivant les opportunités. L'élevage a été supprimé ; si l'on excepte les animaux de trait, 1 vache et 1 mulet, seuls 1 vache laitière, 1 veau, 1 porc et de la volaille sont maintenus pendant la guerre de 1939 / 1945. Ensuite subsisteront mulet, porc et volaille. Les cultures de céréales et de légumineuses suivent la même pente descendante : 1 ha 26 a leur sont encore consacrés en 1944 (avoine, maïs, pommes de terre, betteraves fourragères, haricots, fèves, orge, fourrage), 45 a seulement en 1955 (luzerne). Malgré des récoltes irrégulières et des revenus tout aussi capricieux, la vigne reste le meilleur rapport. Aussi, après la perte des vignes de Villelongue et de Saint-Génis suite au partage, Jean Massot Vilar doit reconstituer le vignoble. À proximité de la petite vigne de la *Font d'en Falla*, sur la parcelle lieu-dit *les Olibedes* de 1 ha 25 a, les oliviers sont arrachés et remplacés par de la vigne. Cinq parcelles du "noyau" sont reconverties en vigne. Au total, en 1937 la superficie du vignoble est 2 ha 50, elle passe à 3 ha en 1938 puis à 3,5 ha en 1947.

La production est de 151 hectos en 1939, surtout du vin rouge de consommation courante et un peu de muscat (4 hectos) ; elle se diversifie par la suite : en 1960 , 113 hectos de rouge, 11 de grenache et 9 de muscat.

Jean Massot intègre en 1940 la « *Société Coopérative de Vinification des Albères* » de Saint-Génis ; il en démissionne deux ans plus tard pour la rejoindre à nouveau de 1950 jusqu'à la cessation de l'exploitation.

Elle intervient en 1969, avec le départ à la retraite de Jean Massot qui entraine l'arrachage des dernières vignes ; le mas devient une propriété d'agrément.

Cette même année, Jean Massot Vilar règle sa succession entre ses deux filles issues de son union avec Lucie Julien. Si, jusqu'à cette date, les différentes donations partages avaient pu préserver l'intégrité du "noyau" du mas en amputant le domaine de ses terres périphériques, ça n'est plus possible. L'unité est devenue trop petite.

– Jeanne Massot Julien (1917-2005), épouse de Jean Lacombe, reçoit les bâtiments du mas et des parcelles attenantes dont 2 vignes, pour un total de 5 ha 60 a.
– Paulette Massot Julien (1924-2012), épouse de Louis Montariol, reçoit les vignes de la périphérie, *Olivette* et *Font d'en Falla* et la partie ouest du domaine au-delà du *correch de les Planes*.

La propriété de Jeanne reste classée "agricole" jusqu'en 1974, année où les deux vignes qui justifient encore cette appellation sont arrachées. Le *mas d'en Massot d'Abaix* devient alors une propriété d'agrément qui est transmise en 1988 à Jean Pierre Lacombe Massot, fils unique de Jean et de Jeanne. Elle est aujourd'hui propriété de ses enfants Éric et Thierry Lacombe Lalanne.

80. Idem, correspondance de Jean Massot Parer.

Mas Durbau

Mas Durbau dans les années 1960

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 55.75” N - 2° 54’ 42.90” E

Le *mas Durbau* n’existe plus. Il occupait un replat étroit sur une pente assez forte, à 250 m d’altitude, à 200 m à l’est de la fontaine de Durbau [*anc. font de la Coma del Vern*]. Il a été rasé en 1965 lors des travaux de construction du lotissement le “Domaine des Albères”.

HISTOIRE

Famille Bes

Le nom de Durbau vient du surnom de ses constructeurs, Joseph et Pere Bes dits “*Durbau*” qui pourrait signifier “conduire, mener de bœufs”, du catalan *dur*, mener et *bou*, bœuf. Les Bes proviennent de la commune voisine de l’Albère, composée des hameaux de Saint-Jean et Saint-Martin. Le 12 mars 1552, le procureur du baron de Montesquieu concède en accapte* à Antoni Bes *als de les Neus*, de la paroisse de Saint-Jean, le *mas Ventós*[81]. Cette origine est attestée dans l’acte d’achat de la terre, le 4/11/1716, sur laquelle sera construit le mas : « *Joseph Bes, aussi pages du lieu de albera [...] à present habitant au dit lieu de la Roque*[82] [...] ». Il est le fils de Josep Bes et d’Anne Resta, tous deux de Saint-Jean, et le frère de Pierre Bes Resta qui a épousé deux ans auparavant, en 1714, Thérèse Massot Falla, héritière du *mas d’en Massot d’Adalt*.

Des origines à 1786

Le 4/11/1716 Joseph Bes Resta dit Durbau achète à Hieromim Sobrepera « *une pièce de terre herme garrigue et inculte dans laquelle il ÿ a une fontaine appellée la fontaine de la Coma del Bern contenant huit eminattes de terre [...] avec plusieurs arbres chesnes en icelle plantés et radiqués située au terroir du dit lieu de la Roque confrontant avec tenance de Pierre Massot pages de la Roque avec tenance des heritiers d’Estienne Cavaller pages du lieu de Villelongue des monts* [...] ». Cet achat se fait au prix de «*vingt et une pistolle d’or douse livres monnoÿe de France* ».

Joseph avait épousé en 1708, Maria Palliso. De cette union est né Pierre Bes Palliso qui se marie en 1737 avec Mariagna Tarrès, originaire du mas du même nom à l’Albère.

81. A.D.P.O. 3 E 1 / 2793, Jaume Gelcen, notaire de Perpignan, notule, 1552.

82. Idem.

Généalogie simplifiée de la descendance de Joseph Bes

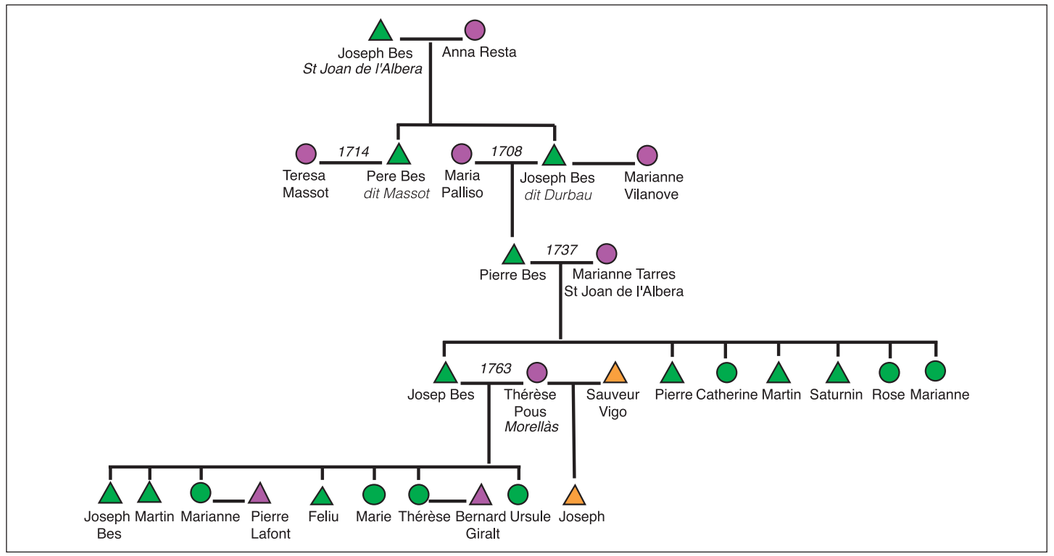

Au *capbreu* de 1750, Pierre Bes “*alias Durbeau*” reconnaît « *une pièce de terre dans laquelle il y a aujourd’hui une maison sise au terroir du dit lieu à l’endroit nommé a la Coma del Vern de contenance de deux ayminattes de terre, confrontant d’orient avec Thérèze Bes et Massot, d’occident avec Jacques Cavaller de Villelongue, de septentrion avec le chemin qui va à notre Dame del Vilar [...] et du midi avec les garrigues du Seigneur [...] laquelle lui appartient en qualité d’héritier de Joseph Bes alias Durbau son père*[83] [...] ».

À défaut de pouvoir dater avec précision la construction du premier bâtiment du mas, ces textes permettent de la situer entre 1717 et 1750.

Pierre et Mariagna ont 7 enfants : Joseph, Pierre, Catherine, Martin, Saturnin, Rose et Marianne. En 1763, l’aîné, Joseph Bes Tarrès épouse à Maureillas Thérèse Pous, la fille d’un employé aux fermes royales. En 1783, il a 44 ans lorsque son père lui fait « *donation [...] de tous et uns chacuns de ses biens et droits*[84] [...] ». Mais ce statut apparemment enviable d’héritier a aussi ses contraintes comme l’obligation de « *nourrir et maintenir chausser et habiller* [...] » ses parents jusqu’à leur mort.

Il doit aussi indemniser ses frères et sœurs : il « *sera tenu de donner et payer à Martin, Pierre, Catherine, Rose Bes [...] la somme de cent livres. Et a Saturnin Bes la somme de trente quatre livres, ce dernier en ayant déjà reçu celle de soixante six livres par le dit donateur. Et a Marianne Bes épouse de Gauderique Ville residante a Bages la somme de douze livres, lui ayant dejà promis en contrat de mariage la somme de quatre vingt huit livres* [...] ». Il s’engage à leur payer ces sommes en dix annuités dont la première est à échéance au 1/02/1784.

À ces obligations normales et courantes, l’*hereu* doit en outre faire face à de graves problèmes familiaux : l’emprisonnement de son frère.

Aussi, cinq jours après cette donation, le 5/02, Joseph s’empresse de vendre, « *a pacte de rachat et de remere**[85] [...] », à Jacques Massot une pièce de terre de 7 cartonates* située à Villelongue. Cette vente se fait au prix de 242 livres dont une partie, 170 livres 6 sols, a été payée avant la passation de l’acte. Cet acompte substantiel a servi pour « *délivrer Pierre Bes dettenu aux prisons de Perpignan accusé d’avoir fait la contrebande* ». Il correspondait en fait à un véritable emprunt que cette vente à pacte de rachat est venue régulariser. Trois mois plus tard, le 14/05/1783, Joseph procède à une nouvelle vente de deux *quartonades*, « *à titre irrévocable et à perpétuité* », à son voisin et cousin Pierre Bes dit Massot. Ces ventes successives traduisent les difficultés financières auxquelles se trouve confronté l’héritier. Elles seront de courte durée, car Joseph meurt le 2/04/1786, laissant 7 enfants dont 2 ne lui survivront que très peu de temps.

83. A.D.P.O. 8J 32.

84. A.D.P.O. 3 E 32/2.

85. Idem.

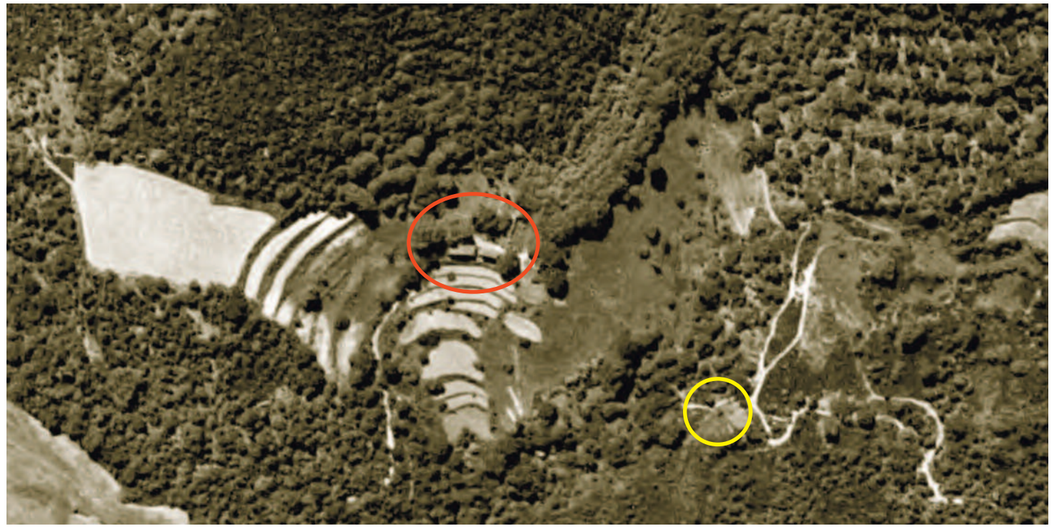

Photo aérienne du mas Durbau en 1942. On distingue les deux bâtiments et les murs du cortal (cercle rouge).
La forte pente du terrain a nécessité la création de terrasses [cat. feixes].
Dans le cercle jaune, le cortal Portes, rive gauche du còrrec de Durbau sur la commune de Villelongue

Le mas Durbau en 1786

Un inventaire[86] des biens meubles et immeubles possédés par Joseph Bes Tarrès à sa mort en 1786 nous donne une idée précise de la structure du *mas Durbau* à cette époque :

– Une maison d'habitation cize a la commune de la Roque
– Un champ de quatre eyminates arrosable citué partie en la commune de la Roque partie en celle de Villelongue dels Monts
– Une pièce de terre en cinq feiches d'environ trois cartonattes arrosable
– Autre pièce de terre attenante meme contenance
– Une vigne a la commune de la Roque d'environ quatre eyminates
– Un bois d'environ 4 eyminates meme commune
– Un bois d'environ une eyminate et 1/2 a la commune de Villelongue dels monts
– Un four a cheaux avec environ demy eyminate de terre y attenant fournissant pierres a cheaux cis en la commune de Villelongue dels monts
– Un pray d'une eyminate et demy cis en la commune de la Roque
– Un champ a laspre d'environ sept eyminayes a la commune de Villelongue dels monts et a celle de la Roque
– Un local dit bergerie a la commune de Villelongue dels monts
–Une olivette d'une eyminate et demy a la commune de Villelongue dels monts

Le tout d'une valeur de 7543 livres.

Les terres représentent une surface de 25 ayminates*, soit un peu plus de 15 ha ; elles se répartissent comme suit : champs 48%, vignes 16%, bois 22%, olivettes 6%, prés 6%, four à chaux 2%.

À titre de comparaison, le *mas d'en Massot d'Abaix* compte 13 ha et le *mas d'en Massot d'Adalt* 39 h. La répartition des terres y est à peu près la même, reposant sur une polyculture où la vigne et l'olivier prennent une part grandissante en cette fin du XVIII[e] s.

Le four à chaux est situé sur la commune de Villelongue-dels-Monts, rive gauche du *còrrec de Durbau,* sur une parcelle qui, trois ans plus tôt, avait été vendue à pacte de rachat à Jacques Massot. L'acte de vente précise que « *dans la dite propriété il y a un four à faire chaux, il sera loisible au dit Bes vendeur d'y faire de la chaux quand il le jugera convenable cedant au dit acquéreur du bois de ses garrigues* [...] ».

86. A.D.P.O. 1 QP 544.

LE TEMPS DES DIFFICULTÉS (1786 - 1789)

Le décès *intestat** de Joseph Bes Tarrès ne fait qu'exacerber les difficultés. Son fils aîné, Joseph Bes Pous, l'*hereu*, se retrouve copropriétaire (1/5) d'un patrimoine en indivision avec ses frères et sœurs. Cette situation déjà difficile à gérer pour chacun des enfants, est aggravée par les dettes successorales de leur défunt père.

Joseph, Martin, Thérèse, Marie et Marianne Bes Pous doivent payer à leurs oncles et tantes, *Martin, Pierre, Catherine, Rose, Saturnin et Marianne Bes Tarrès,* leurs parts sur la donation de Pierre Bes Pallisso que leur père n'a pas eu le temps de régler

Indivision et dettes poussent Joseph Bes Pous à réaliser sa part d'héritage. Le 1/05/1789, il vend à François-Xavier Vigo, avocat à Perpignan « *acceptant pour lui ou pour un ami à élire dans l'an, la portion qui lui revient sur la metairie appellée den Durbau et terres en dépendant [...] y compris le droit de racheter une pièce de terre au terroir de Villelongue [...] vendue à pacte de rachat par le dit Joseph Bes père du vendeur à Jacques Massot*[87] [...] ». Cette transaction se fait au prix de 264 livres. Elle est suivie d'une seconde vente, quelques jours plus tard, le 7/05, toujours au bénéfice du même Vigo ou « *pour un ami à élire dans l'an* [de la] *portion des biens qui peuvent compéter au dit Joseph Bes de la succession d'Ursule Bes et Philippe (Feliu) Bes ses frères et sœurs [...] et le droit de pouvoir racheter de Jacques Massot une pièce de terre, champ qui lui avait été engagée par le père du dit vendeur* [...] ». Elle se conclut à 88 livres. Le 21/05, Vigo rachète comme prévue les 7 cartonates de terre à Jacques Massot pour 298 livres.

L'intrusion dans le piémont albérien de F.-X. Vigo, notable perpignanais, peut surprendre. Il faut en rechercher les raisons dans une relation de voisinage qui évoluera contre toute attente vers un lien familial : en effet un document d'expertise du 26/11/1750[88] nous apprend que Sauveur Vigo, Maître chirurgien à Perpignan, père de François-Xavier[89], entreprend des réparations d'une maison et d'un moulin à huile qu'il vient d'acquérir à Villelongue-dels-Monts par adjudication après saisie opérée sur les biens d'Etienne Curp, chirurgien à Elne. En 1789, il y a donc près de 40 ans que la famille Vigo a pris pied dans ce village. Des relations se sont nouées entre Sauveur Vigo et les Bes qui aboutiront, après le décès de Joseph Bes Tarrès, au remariage de sa veuve Thérèse Pous avec Sauveur[90] lui aussi veuf. De cette union entre un bourgeois qui a dépassé les 60 ans et une femme de 40 ans, dans la misère à la mort de son mari « *dans le cas de mandier son pain*[91] » naîtra un fils, Joseph Vigo Pous.

Revenant aux ventes ci-dessus, la mention portée dans les actes, « *pour un ami à élire dans l'an* », prend tout sens un an plus tard, en 1790[92,] lorsque F.-X. Vigo revend les biens achetés à Joseph Bes, prix pour prix, à André Carrère, chirurgien domicilié à Laroque. La préméditation ne fait aucun doute ; au moment même de l'achat initial, un accord dont nous ignorons les fondements, mais dont Sauveur, lui aussi chirurgien, paraît être à nouveau l'intermédiaire, liait les deux hommes,

Carrère avait aussi acheté trois semaines plus tôt les parts de Martin et de Thérèse Bes Pous représentant les 2/5 de la métairie et les 2/5 du droit de rachat du champ. Martin est alors brassier à Saint-Génis et Thérèse qui a épousé Bernard Giralt vit à Palau-del-Vidre. Tous deux étant mineurs au moment de la signature de l'acte[93], un curateur a été préalablement nommé. La vente se fait au prix de 572 livres que Carrère ne paiera aux vendeurs qu'à leur majorité ; il verse en outre 240 livres correspondant aux 2/5 de la légitime paternelle et aux 2/5 de la succession nobiliaire maternelle, dues aux oncles et tantes des vendeurs. L'un des oncles, Pierre, présent à cette signature reçoit aussitôt sa part. Les autres recouvreront la leur le 10 juin[94]. Ce même jour, Sauveur Vigo payera de son « *propre argent* » la part des dettes de Marie et Marianne envers leurs oncles et tantes.

Les prétentions de ces derniers étant éteintes, André Carrère se retrouve propriétaire de 3/5 de la métairie, en indivision semble-t-il avec Marie et Marianne, à moins que la prise en charge de leurs dettes par Sauveur Vigo se soit faite en contrepartie de l'abandon de leurs droits ?

87. A.D.P.O. 3 E 13/51, notaire Joseph Mundi.
88. A.D.P.O. 1BP 783.
89. A.D.P.O. 2 B 1588.
90. A.D.P.O. 3 E 32/14, notaire Fabre.
91. A.D.P.O. 1 QP 544.
92. A.D.P.O. 3 E 14/78, notaire François Serra.
93. Idem.
94. Idem.

XLVII.e AFFICHE.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

VENTE
DES BIENS NATIONAUX,
D'après la loi du 26 Vendémiaire an VII.

PREMIÈRE ET DERNIÈRE PUBLICATION.

La première Séance d'enchère aura lieu le 24 Germinal an VIII. }{ *La Séance d'Adjudication définitive est fixée au 29 Germinal an VIII.*

On fait savoir que le 24 Germinal de l'an huit de la République française, une et indivisible, à neuf heures du matin, au lieu ordinaire des séances de l'Administration centrale, il sera procédé, devant les administrateurs du Département, à la première criée des Biens confisqués, et le 29 Germinal an huit, à neuf heures du matin, à l'adjudication définitive desdits biens, dont la désignation suit;

SAVOIR:

N.° 342. Six propriétés sises à la Roque, désignées et confrontées dans le verbal d'expertisse dressé à cet effet, dont il sera fait lecture, provenant de la métairie d'*André Carrere*, émigré, distraction faite des portions légitimaires, et estimées en revenu annuel à la somme de 40 francs, qui, multiplié par huit, donne en capital celle de trois cent vingt francs, ci. . . . . 320 f.

N.° 346. Champ espre, sis à Monrescot, d'environ 84 ares, confrontant Tardiu, Peyroto et Taubert-Campagne, provenant de l'émigré Peyroto, estimé en revenu annuel à la somme de 12 francs, qui, multiplié par huit, donne en capital celle de quatre-vingt-seize francs, ci . . . . . 96 f.

N.° 347. Olivette, sise à Perpignan, d'environ 59 ares, confrontant Colomer,

Affiche de la vente des biens de l'émigré André Carrère, incluant le mas Durbau

DANS LA TOURMENTE RÉVOLUTIONNAIRE

Après la Révolution française, les vagues d'émigration se multiplient. Joseph Bes Pous qui vit à Sorède fait partie de ces émigrés[95], le chirurgien André Carrère également. Il figure sur l'état des émigrés de la commune de Laroque dressé le 9 Fructidor de l'an 2[96] (26/08/1794) et voit ses biens confisqués. Le mas Durbau devient alors bien de l'Etat ; il le restera près de 6 ans, jusqu'au 29 Germinal de l'an 8 (19/04/1800) où il sera acheté par Jean-Baptiste Vigo, le fils de l'avocat.

Changements et continuités (1794-1800)

Plusieurs contestations émanant des membres de la famille Bes viennent émailler ces six années de confiscation. La première d'entre elles conduit le tribunal du District de Céret, le 9 Prairial de l'an III (28/05/1795), à annuler la vente du 21/05/1790 au motif que le prix n'a jamais été versé par Carrère à Martin et Thérèse Pous épouse Bes.

Le 11 Messidor de l'an III (29/06/1795), Marie Bes Pous, obtient « *pour droits légitimaires* » une partie des biens correspondant à un revenu annuel de 15 francs, le revenu annuel total de la métairie se montant à 41 francs[97]. Un an plus tard, le 6 Thermidor de l'an IV (24/07/1796), c'est au tour de leur mère Thérèse Pous, qui vit à Villelongue depuis la mort de son mari, de se plaindre « *Aux citoyens administrateurs a la municipalité du canton de la Roque*[98] ». Elle expose qu'à « *la mort de son mary, elle s'est trouvée indotée et dans le cas de mandier son pain, ses enfants héritiers par égale portion de leur père dessedé riche pour son etat n'ayant pas pourvu a ses besoins, ce qui l'aurait faite rester dans l'inaction jusque a ce moment sans panser a la quarte ou portion que l'authentique attribue aux veuves indotées* [...] ». Elle réclame également les droits « *qui luy sont echus d'autre part pour raison de la legitime de deux de ses enfants descedes pendant leur pupillaritté et depuis la mort de leur père* [...] ». Elle reproche à Carrère d'avoir fait cet achat « *illegalement et a vil prix* » et demande justice, « *à un nation bienfaisante* », expliquant que si elle a tardé dans sa démarche, c'est autant par manque de moyens qu'en raison de la guerre. Ne sachant ni lire ni écrire, cette action est menée par son fondé de pouvoir qui n'est autre que Sauveur Vigo, son second mari . Thérèse Pous choisit pour arbitre François-Xavier Esteve. L'administration municipale, composée des citoyens Verdier, Oriol, François Bouix et Cadena, et le Commissaire du directoire exécutif du canton de la Roque, Jean-Baptiste Vigo, reçoivent sa pétition et nomment pour arbitre de la République Augustin Anglade. Les administrateurs du département, Matieu, Jalabert et François Arago avalisent leur avis.

95. A.D.P.O. 3 E 32/14.

96. A.D.P.O. 1 QP 446.

97. A.D.P.O. 1QP 568.

98. A.D.P.O. 1 QP 544.

Finalement, avec l'aide de Sauveur Vigo et la bienveillance du commissaire Jean-Baptiste Vigo, Thérèse Pous la mère, Martin, Thérèse et Marie Bes Pous ses enfants ont obtenu gain de cause et reçu des terres en règlement de leurs parts. Le frère aîné, Joseph, qui a émigré, n'a pu formuler aucune réclamation et a dû se contenter du montant qu'il a reçu lors de la vente faite à François-Xavier Vigo, en 1789, même si l'évaluation d'alors est inférieure à l'expertise ultérieure. Reste Marianne pour laquelle nous n'avons trouvé aucune trace de contestation. Nous savons seulement qu'elle vit au Boulou, mariée à Pierre Lafont.

Outre ces cessions pour droits légitimaires, la République a aussi vendu des terres à Jean Portes, le 3 Prairial de l'an VI (22/05/1798).

Durant sa gouvernance, l'État ne laisse pas la métairie à l'abandon. Le District de Céret l'afferme à Bernard Giralt, le mari de Thérèse Bes Pous. L'an 7 (1799), ce dernier adressera une pétition à l'administration municipale du canton de Laroque pour obtenir une révision du montant de son loyer, suite à la vente à Jean Portes et à la cession faite à Marie. Ces deux opérations avaient eu pour effet de diminuer le domaine qui lui avait été concédé en fermage[99]. Cette pétition sera reçue favorablement.

Le 29 Germinal de l'an 8 (19/04/1800), l'État vend la métairie Durbau et ce qui reste de ses terres à Jean Baptiste Vigo, « *commissaire du directoire exécutif du canton de La Roque* ». À cette date, la métairie n'est alors qu' « *un petit local tombant totalement en ruine avec un sol, une parraguère* détruite et une garrigue attenante aux communaux sur lesquels elle forme une issue d'une largeur d'environ vingt toises*[100] [...] ».

Jean-Baptiste Vigo (1769-1852)

Jean-Baptiste Vigo est né le 31 octobre 1769, à Perpignan. Il est le fils de l'avocat François-Xavier Vigo et de Thérèse Pintret. Des études en droit l'ont conduit au doctorat. Il a 20 ans lorsque éclate la Révolution dont il embrasse la cause. Nous n'avons guère d'éléments sur sa conduite pendant cette période de passions exacerbées, où sincères convictions et opportunismes se mêlaient dans la plus totale confusion. Deux éléments nous font penser qu'il se situait plutôt dans le camp des habiles manœuvriers. Le premier est un mandat d'arrêt délivré conte lui par les « *membres du Comité révolutionnaire du Canton de Ceret* », le 11 Thermidor de l'an II, « *intimement convaincus du faux dont le nommé Jean Baptiste Vigo [...] s'est rendu coupable, en contrefaisant une cédule du dit comité*[101] [...] ».. Il se tirera fort bien de ce mauvais pas car on le retrouve peu après « *commissaire du directoire exécutif du canton de La Roque* ».

Le second, c'est le patrimoine immobilier et foncier amassé pendant cette période, essentiellement constitué par des Biens nationaux. Outre le *mas Durbau*, J.-B. Vigo a acquis à Villelongue, une maison, le prieuré du Vilar et ses dépendances, le *mas del Pou* ainsi que de nombreuses terres.

Nous ne savons rien de sa vie privée avant 1820. Contracte-t-il un premier mariage ou reste-t-il célibataire ? Cette année là, alors qu'il a 51 ans, naît sa première fille Thérèse issue d'une union extra-conjugale avec Marguerite Sobraquès Valls, 23 ans, originaire de Montesquieu. Il aura avec elle deux autres filles, Elise et Rosalie et deux garçons, Jean-Baptiste et Charles, toujours conçus hors mariage et non reconnus à la naissance. Il faut attendre le 7/08/1836, soit quelques jours avant le mariage de sa fille aînée Thérèse avec Paul Vilar, pour que J.-B. Vigo la reconnaisse. L'attente sera plus longue pour les autres filles et garçons dont la situation ne se régularisera que le 9/10/1844, jour où J.-B. Vigo se décide, à 75 ans, à épouser la mère de ses enfants. Nous ignorons les motifs de cette situation, peu banale dans une famille bourgeoise de cette époque.

Remembrement et aménagements

Nouveau propriétaire, J.-B. Vigo va s'attacher à récupérer les terres du *mas Durbau* que l'Administration centrale des P.-O. avait attribué aux héritiers de Joseph Bes Tarrès :

Après le décès de Thérèse Pous, il négocie avec ses héritiers : Sauveur Vigo représentant les intérêts de son fils Joseph Vigo Pous, et Joseph, Marie, Marie-Anne et Thérèse Bes Pous. Il leur rachète, le 28 Frimaire de l'an XI (19/12/1802), les pièces de terre que cette dernière « *avait possédé ou joui à la métairie ditte d'en Durbau suite à la sentence arbitrale du 18 Fructidor de l'an IV*[102] ». Quatre ans plus tard, le 4/09/1806, il procède à un échange avec Thérèse Bes Pous, épouse Giralt. Il donne à cette dernière les premiers et second étages d'une maison qu'il achète le même jour, 450 francs, à Rose Cantuern épouse Solé, en contrepartie de « *tous droits ou créances légitimaires*[103] »[...] » que Thérèse possède sur la succession de son père Joseph Bes Tarrès.

99. A.D.P.O. 1 QP 568.

100. A.D.P.O. 8 J 115/117.

101. A.D.P.O. L 1432.

102. A.D.P.O. 3 E 32/14 notaire Fabre.

103. A.D.P.O. 8 J 105 notaire Pierre André Fabre notaire à Elne.

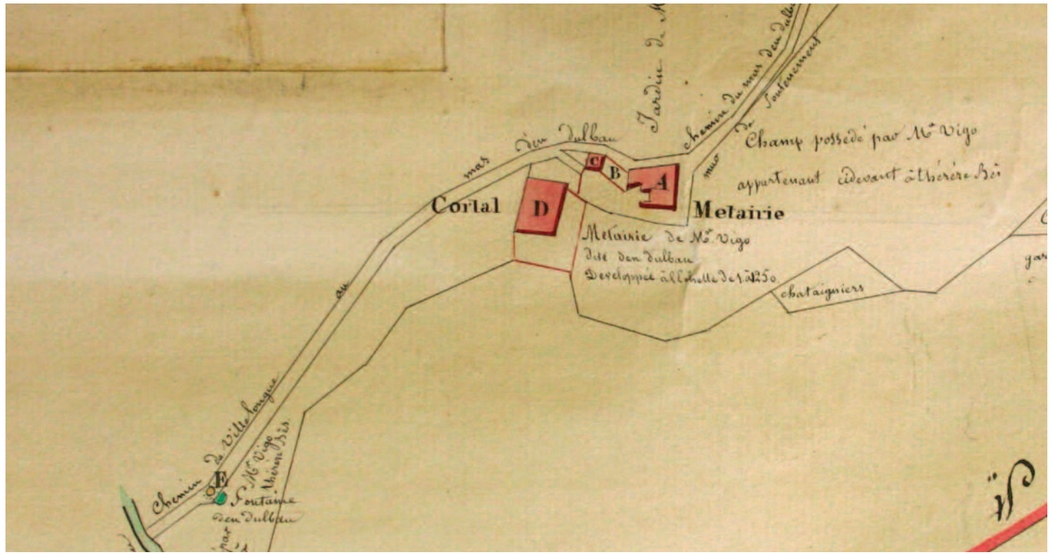

Extrait du plan de 1823 dressé par Mr Charbalies, géomètre au cadastre

Outre ce remembrement, J.-B. Vigo entreprend de nouvelles constructions adjacentes au bâtiment primitif. À quelques mètres à l'ouest, il édifie un corps d'habitation et au-dessus un *cortal*. Ces informations nous sont fournies par le plan dressé le 15/02/1823[104] par Mr. Charbalies, géomètre au cadastre, d'après le cantonnement du 21/11/1820.

Par ailleurs, en 1836, dans le contrat de mariage[105] de sa fille Thérèse, J.-B. Vigo précise qu'il « *jouira aussi sa vie durant du local neuf faisant partie de la* [...] *métairie d'en Durbau* ». Concernant le *cortal*, Augustine de Bordes Viader, ultime héritière de la seigneurie de Laroque (p.68), dans un long argumentaire pour un contentieux qui l'oppose à J.-B. Vigo au sujet d'un chemin, précise que ce dernier « *a construit le cortal* D (en se référant au plan de Charbalies) ». Sans pouvoir dater avec précision ces parties nouvelles, on peut les situer dans le premier quart du XIX^{e} s.

DE LE FAMILLE VIGO À LA FAMILLE VILAR

Thérèse Vigo Sobraquès, née en 1820, fille aînée de Jean Baptiste, est âgée de 16 ans lorsqu'elle épouse, le 24/08/1836, Paul Vilar Manyere, 35 ans, propriétaire à Laroque. Le marié est issu d'une riche famille ayant donné une lignée de notaires depuis le XIV^{e} s. Son grand père, propriétaire au Boulou était seigneur de Nidolères.

J.-B. Vigo se montre généreux ; il fait donation à « *sa fille naturelle reconnue [...] d'une métairie ou corps d'héritage dit d'en Durbau y compris la batisse servant de cortal dit d'en Portes* [à Villelongue] *et terrains adjacents. Le tout contigu avec toutes leurs appartenances et dépendances, situé aux territoires de la Roque et de Villelongue dels Monts consistant en bâtiments, bois, jardins, champs, vignes, forêts et garrigues [...]. D'un revenu de trois cent quatre vingt dix francs*[106] [...] ». Il y rajoute d'autres terres situées sur les communes voisines.

De l'union de Thérèse et de Paul Vilar, naissent quatre enfants : Charles (1883-1973), Théophile, Emilie et Adèle. Cette dernière reçoit en héritage le *mas d'en Durbau* et ses terres. En 1915, en différent avec son frère Charles, elle institue sa petite nièce Suzanne Labardens Vilar, sa légataire "*à titre particulier*" du mas et des terres et fait de son neveu Léon Théophile dit Charles, négociant en vins, son légataire universel. À la mort d'Adèle en 1918, il hérite entre autres des terres du *mas d'en Durbau* à Villelongue-dels-Monts incluant le *cortal Portes*. Selon les volontés d'Adèle, il bénéficie également de l'usufruit du *mas d'en Durbau* : "*La petite maison de plaisance tout en la donnant à Suzanne, je donne à Charles Vilar le droit de se servir de la maison et de tout ce qu'elle renferme, chaque fois qu'il montera à la métairie avec sa famille et cela à perpétuité*".

104. A.D.P.O. 8 J 115.

105. A.D.P.O. 3 E 76/12 notaire Jean Baptiste Fabre, Perpignan.

106. Idem.

Généalogie simplifiée des familles Vigo et Vilar

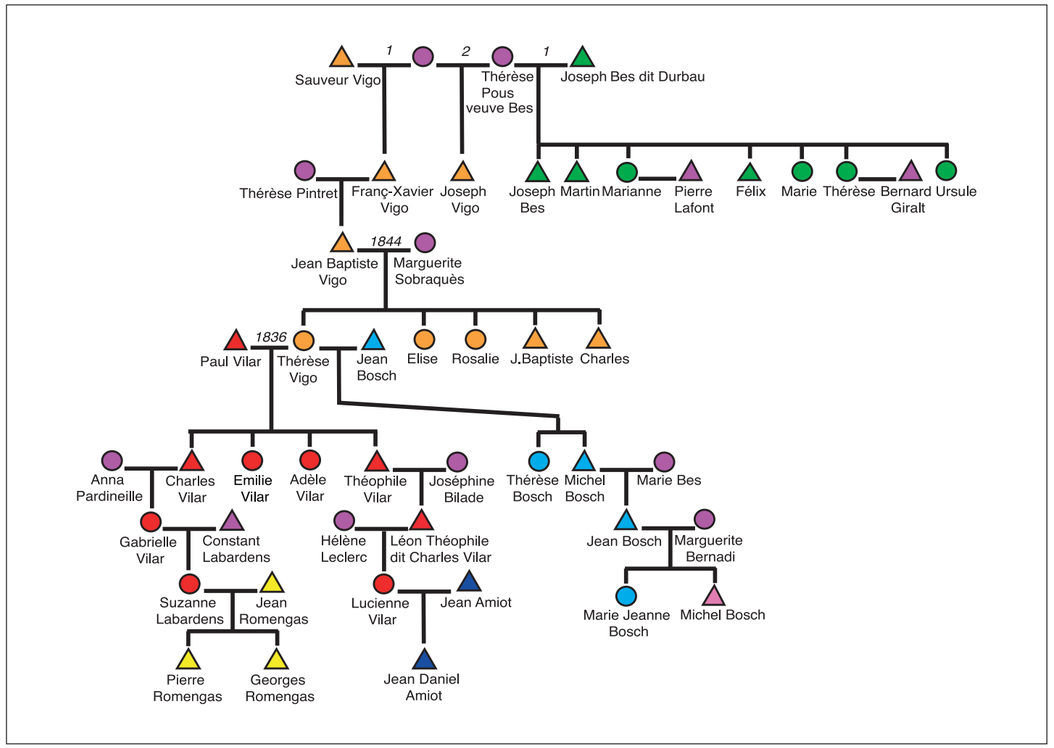

Suzanne Labardens se marie en 1928 avec Jean Romengas. De leur union naissent deux fils, Pierre et Gorges qui à la mort prématurée de leur mère à l'âge de 31 ans, héritent du mas et de ses terres rocatines qu'ils gardent en indivision, Charles Vilar en conserve toujours l'usufruit.

Ses propriétaires n'habitent pas le mas qu'il mettent en fermage : en 1856 à Sébastien Baills, en 1886 à Joachim Sabiol, en 1896 à Raymond Delclos d'Agullana qui y restera plus de 25 ans ; puis en 1936 à Paul Lafage et à Joan Cansomina dans les années 1940 / 1950.

Le 5/11/1963, Pierre et Georges Romengas vendent leur propriété à la Société Civile Immobilière « Mas Durbou » créée par Jean Robert Alazet. Quatre mois plus tard, le 28/02/1964, Charles Vilar renonce à son usufruit en faveur du promoteur immobilier.

Le projet de lotissement "le Domaine des Albères" peut commencer. Situés au mileu de la rue principale, le Chemin du Vilar, les bâtiments du mas sont aussitôt rasés.

Mas del Gascó

Façades nord et est du mas del Gascó, 2019

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 59.30” N - 2° 55’ 50” E
Le *mas del Gascó* est situé au sud du village, sur une terrasse, rive droite de la rivière de Laroque, lieu-dit *Salt Gros*, autrefois la *Vallauria*.

HISTOIRE

Famille Carrera dite Gascó

Nous le trouvons mentionné pour la première fois en 1622 dans un *Llevador de censos*[107] où il est déclaré par Joan Carrera dit *lo Gascó*, puis en 1665 par son fils Gaspar dit *lo Gascó* qui reconnaît une pièce de terre : « *anomenada la Vallauria en la qual hi ha edificada casa, i hort plantat de 2 ayminadas confronta amb tenencia de Galderich Carrera als lo Formigaire*[108] [...] ».
Le surnom *lo Gascó* témoigne de l’origine gasconne du constructeur de ce mas qui s’inscrit dans une vague d’immigration occitane au XVII[e] s.
Joan semble être venu en compagnie de son frère Joan Pere Carrera dit *lo Formigaire*, qui a lui aussi construit à une centaine de mètres de là, en bordure de Rivière de Laroque, le *mas d’en Madern* (p.426).
Bernard est le troisième et dernier de la lignée des *Gascó*[109], car c’est sa fille Joana qui en hérite et par son mariage avec Bernat Llauger fait passer le mas à ce tisserand en lin du « royaume de France ».

Familles Llauger et Sales

Au *capbreu* réalisé en 1750, leur fils Raphael Llauger Carrera reconnaît : « *une pièce de terre nommée la Ballauria [...] dans laquelle il y a une maison un jardin et un bois de châtaigniers de contenance de 2 ayminades* » à laquelle il faut ajouter : « *un morceau de terre jardin de contenance d’une cartonade de terre avec un autre morceau de terre attenant*[110] [...] ». C’est une propriété de seulement 4 ayminates, modeste en comparaison avec les autres mas, mais située dans une zone fertile, facile à irriguer entre le canal des moulins et la Rivière.
La succession de Raphael Llauger est partagée entre ses quatre filles : Françoise épouse Hyacinthe Solé, Isabeau épouse Jean Destrampe, Rose épouse Joseph Aya et Ursule épouse Jean Batlle.
La fille de cette dernière, Ursule Batlle Llauger se marie avec Jacques Sales, originaire de Rodès (66). Il est aussi tisserand ce qui serait à l’origine de sa relation avec les Llauger. Par le rachat des parts de ses belles-sœurs, il parvient à refaire l’unité du mas. L’état de ses biens, au cadastre napoléonien de 1813, compte entre autres le *mas del Gascó* qualifié de “maison” : « *1 Maison Al Sal Gros, cadastrée B 372 d’une surface de 1a 19ca* ».
Mais cette unité est très vite brisée par le partage du mas et de ses terres entre les quatre enfants de Jacques Sales et Ursule Batlle : Hyacinthe et François, tisserands, Jean, meunier et Françoise.

Famille Bes

Françoise Sales Batlle épouse Pierre Bes Cabestany, petit-fils de Thérèse Massot du *mas d’en Massot d’Adalt* (p.299). Elle lui apporte ainsi le ¼ du *mas del Gascó*. En 1832, son frère, Jean Sales Batlle vend à son beau-frère Pierre Bes sa part (¼) du mas pour s’acquitter d’une dette de 463 francs. Ce dernier réunit ainsi la moitié du mas et des terres entre ses mains. Quinze ans plus tard, c’est au tour de François Sales Batlle de vendre sa part à Jacques Faig cultivateur à Laroque : « *une bâtisse composée d’une pièce au rez-de-chaussée et de 2 autres superposées dépendant des locaux de la métairie mas Gascou*[111] [...] ». Enfin, à son tour, en 1862, le troisième frère de Françoise, Hyacinthe, lègue à Rose Cassou, ménagère à la métairie, l’usufruit de ses immeubles de Laroque (dont sa part du *mas del Gascó*) et institue légataire universel André Bes Sales son neveu qui est aussi cultivateur au *mas d’en Massot d’Adalt*. Ce dernier rachète la part du mas de Jacques Faig et réunifie ainsi entre ses mains la bâtisse du mas. Pas pour longtemps. Sans enfants, André Bes partage vers 1900, ses biens entre ses trois petits-neveux et nièce ; chacun reçoit 1/3 de la bâtisse du mas et des terres :
– François Bes Bagate, 1/3 Partie sud
– Jean Bes Bes Bagate, 1/3 Partie centre
– Marie Bes Bagate, 1/3 Partie nord

Famille Sirère

En 1941, Henri Sirère, retraité, et son épouse Marguerite Oliveres achètent la part du mas de Jean Bes avec ses terres, un bois de micocouliers (5,7 a), une châtaigneraie (6 a) et un jardin (8 a).
En 1974, le fils d’Henri, Claude Sirère Oliveres reçoit les biens ci-dessus en donation de ses parents et achète les parts des descendants de Marie Bes, Jean Bosch Bes et de François Bes, Pierre Bes Llosa, réunifiant à nouveau le *mas del Gascó*.

Façade est du mas del Gascó

107. A.D.P.O. 8 J 27 f°31.
108. A.D.P.O. 8 J 25 f°80b.
109. A.D.P.O. 3 E9/163 n° 69 Notaire Jaume Esteve.
110. A.D.P.O. 8 J 32 f°484.
111. A.D.P.O. 3 E58/38, notaire Sèbe.

Mas d'en Madern

Ruines du mas d'en Madern, 2020

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 02.8" N - 2° 55' 49.79" E

Le mas Madern est situé au sud du village, rive droite de la Rivière de Laroque, lieu-dit *Salt Gros*, autrefois *la Vallauria*.

HISTOIRE

Nous le trouvons mentionné pour la première fois en 1622 dans un *Llevador de censos* où il est déclaré par Joan Pere Carrera alias *Formigaire :* « *un mas ab una pessa de terra contigua a la Vallauria de dues ayminades affronta ab los hereters de Caterina Carrera als Gasco*[112] [...] ».

Ce mas est proche de celui de son frère Joan alias *lo Gascó* (p.424). Tous deux s'inscrivent dans une vague d'immigration occitane au XVII[e] s.

Famille Carrera dite Formigaire

Si le surnom *lo Gascó* attribué à Joan Carrera ne prête à aucune confusion, celui de *Formigaire* reste plus énigmatique. Faut-il y voir un lien avec la fourmie (lat. *formica*) pour qualifier quelqu'un de vaillant et travailleur ou bien comme l'évoque Lluís Basseda[113] concernant *Formiguera*, il s'agirait "*d'un terme de défrichement*", dans ce cas lié à une activité de débroussaillage.

En 1665, c'est son fils Galderich dit *Formigaire* qui reconnaît une pièce de terre : « *anomenada la Vallauria en la qual esta edificada casa, vinya i hort de 2 ayminadas confronta amb tenencia de Gaspar Carrera als lo Gascho*[114] [...] ».

À partir de 1699, les terres et le mas sont divisés entre les fils de Galderich nés de son union avec Anna Ribas : Galderich (2/3) et Paul Carrera (1/3), division qui se transmet aux enfants et petits-enfants. C'est ainsi qu'au *capbreu* de 1750, Jean Carrera Portas petit-fils de Paul reconnaît : « *la troisième partie d'une pièce de terre nommée la Vallauria dans laquelle se trouve une maison et un jardin [...] confrontant d'orient avec les héritiers de Joseph Carrera alias Bristos, d'occident avec la Rivière, de septentrion avec la même Rivière et du midy avec le chemin qui va du lieu de la Roca à la dite métairie et maison des héritiers de Claire Carbonnell et Carrera*[115] [...] ».

Le 8/11/1750, dans ce même *capbreu*, Jacques Carbonnell, le mari de Claire, petite fille de Galderich, reconnaît : « *deux parties d'une pièce de terre nommée la Bellauria [...] dans laquelle il y a une maison et jardin de contenance de 2 ayminates [...] qui confrontent d'orient avec les héritiers de Joseph Carrera, chemin au milieu, d'occident avec la rivière, de septentrion avec Jean Carrera et Portas*[116] [...] ».

Famille Madern

Trente ans plus tard, le mas a changé de propriétaires. La partie de Jacques Carbonnell appartient à Joseph Casademont, Joseph Chaubet et Jean Madern Coderch qui, seul, a repris en outre « *la partie de la maison* » de Jean Carrera Portas.

En 1814, Jean Madern Mas, fils du précédent, a récupéré la totalité de la bâtisse cadastrée : "B 363, Maison Al Sal Gros. Surface, 1 a 30 ca". Il possède aussi le jardin qui entoure la maison (27 a) et un pré en bordure de la Rivière (7 a). Les Carrera dit Formigaire ont conservé une partie des terres, un jardin (11 a) et une châtaigneraie (37 a).

Le 30/01/1849, Jean Madern Mas fait son testament par lequel il partage ses biens entre ses quatre filles, chacune se retrouvant avec 1/4 de la maison :

Marie Madern, épouse de Sougné, cordonnier à Port-Vendres, (33 ca),

Marie Anne Madern épouse de Pierre Oursoul, bûcheron à Laroque, (32 ca),

Marguerite Madern épouse de Pierre Sales, tisserand à Laroque, (32 ca),

Thérèse Madern épouse de Jean Bagate et en secondes noces de Michel Bes (33 ca).

La fille de ces derniers, Thérèse Bes Madern qui a hérité de la part de sa mère vit en 1886/1896 au mas avec son mari Joseph Cases dit Pinous [voir *mas d'en Cristi* p.428] et leurs 6 enfants.

Cette division se perpétue aux héritiers des quatre sœurs jusqu'au XX[e] s. où Claude Sirère, alors cardiologue à Perpignan et héritier du *mas del Gascó* et du moulin voisin (p.141), réunifie entre ses mains le *mas d'en Madern*.

Joseph Cazes dit Pinous

112. A.D.P.O. 8 J 27 f°31.

113. Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, Prada, 1990.

114. A.D.P.O. 8 J 25 f°80b.

115. A.D.P.O. 8 J 32, f°67 et f°599.

116. A.D.P.O. 8 J 32, f°599.

Mas d'en Cristi

Mas d'en Cristi, 2015

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 41.27" N - 2° 55' 55.32" E

Le mas se situe dans la zone de montagne à 263 m d'altitude, sur un replat de la ligne de crête qui sépare la vallée de la Rivière de Laroque de celle du *còrrec de Mataporcs*.

DÉSIGNATION

XIX[e] s. "*mas d'en Cristi*", "*mas d'en Christi*", "*Mas Barbouty*".

ORIGINES

Nous ignorons les origines de ce mas qui n'est reconnu dans aucun des *capbreus* de Laroque. Son nom, *Cristi*, serait lié à la famille *Cristia* ou *Christia* présente en Vallespir dès le début du XVII[e] s., mais originaire de l'Empordà. En 2005, Jean-Marie Pierre, historien rocatin, nous avait dit qu'il : « *appartenait à Thomas Cristia qui était parent des Malzach. Un Cristia a été curé de Laroque*[117] [...] ». Thomas Christia était en 1700 docteur en sainte théologie et frère de Jaume Christia, curé de Villelongue-dels-Monts. Leur père Miquel et leur grand-père Bernat Christia étaient originaires de Maureillas. L'anthroponyme *Christia* semble faire écho au côté très pieux d'une famille qui en deux générations a compté quatre curés.

Les alentours du mas sont riches en vestiges archéologiques. Des soubassements de murs affleurent jusqu'à l'extrémité nord de la crête (p.26).

HISTOIRE

Nous trouvons ce mas pour la première fois au cadastre napoléonien de 1813. Il est alors divisé en deux parties. Jérôme Tocabens *dit For*t, originaire de Saint-Jean-de-l'Albère, possède la moitié cadastrée "*B 517, Maison, lieu-dit Al Salt Gros, surface 96 ca*" et Jean Barbouty l'autre moitié, "*B 518*" d'une surface de 84 ca.

117. Entretien avec Jean-Marie Pierre, 18/06/2005.

Plan cadastral napoléonien, 1813

En 1819, Augustine de Bordes Viader (p.67) intente un procès aux deux hommes au motif que leurs bergères Marie Azama et Monique Barbouty avaient laissé pacager leurs chèvres sur ses terres « *à la partie appelée las Carrancas*[118] [...] ». Monique vit au mas avec son père.

Jean Barbouty meurt en 1830 en laissant son patrimoine en indivision entre ses quatre enfants. Le 16/04/1838, trois d'entre eux, Ursule, Marguerite et Joseph vendent leurs parts du mas, se composant de « *locaux, terres labourables, pâtures, chênes verts, châtaigneraie, lièges et chênes épars*[119] [...] », à Hyacinthe Carbonneil Pujol. Quelques mois plus tard, leur sœur Anne lui vend son 1/4 restant.

Hyacinthe Carboneill est un rocatin reconnu : cinquième sur la liste des plus imposés de la commune en 1833, il devient premier adjoint de la commune en 1837 puis maire de Laroque en 1840. Son fils Raymond Carboneill Massotte (1838 - 1915) officiera au village comme médecin dans la maison qui est aujourd'hui la Mairie.

En 1856, Hyacinthe Carboneill a mis dans sa partie un ouvrier agricole Damien Mas qui y vit avec sa femme et ses enfants.

L'autre partie, celle qui était à Jérôme Tocabens *dit Fort* (B 517) appartient alors pour 1/4 à Hyacinthe Carboneill et pour 3/4 à Thérèse Cardonne, veuve de Joseph Cases père ; elle vit au mas avec ses trois fils.

Les parties de Joseph Cases père et de Hyacinthe Carboneill passent à leurs fils respectifs, Joseph Cases Cardonne *dit Pinous* (p.426) et Raymond Carboneill qui, en 1911, rachète la part de Joseph Cases et devient propriétaire à part entière.

Le *mas d'en Cristi* restera ensuite dans le patrimoine des héritiers Carboneill jusqu'à sa vente, en 2007, à Franck Armada. C'était alors un mas en ruine que ce dernier a restauré.

Le mas d'en Cristi avant sa restauration

118. A.D.P.O. 8 J 115.

119. A.D.P.O. 3 E 58/29, notaire Sèbe.

Mas d'en Soler

Ruines du mas d'en Soler, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 39.19" N - 2° 56' 16.37" E

Le mas se situe en bordure de la piste qui mène au *Casot del Guarda*, à 264 m d'altitude.

HISTOIRE

La parcelle d'environ 1 ayminate sur laquelle a été édifié le mas a été inféodée par le seigneur Hieronim Perarnau à Jaume Palau en 1629. Elle a été reconnue par Francisco Granet au *capbreu* établi par le notaire Jaume Esteve en 1699. Sa petite-fille, Marie-Angélique Galuart Cros, l'a vendue à Joseph Soler « *par acte reçu par maître Xinxet le 26/01/1735*[120] [...] ».

La première mention de ce mas date du 7/11/1750 lorsque Joseph Soler reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon : « *une pièce de terre garrigue aujourd'hui champ avec une maison que le dit Solé y a fait bâtir, anciennement castanyeda, à l'endroit nommé Terra Roja ou à la Creu*[121] [...] ».

Il passe ensuite à Jacques Soler[122] marié à Madeleine Mas. En 1813 au cadastre napoléonien, c'est une indivision, "*les héritiers de Jacques Soler*", qui est propriétaire du mas qualifié de "maison" de 152 ca avec ses terres, pâtures, châtaigneraie, jardin, pour un total de 11 ha 33 a. Parmi les héritiers, Marguerite Soler Mas, fille de Jacques et épouse d'Augustin Coll et autre Marguerite Soler, petite nièce de Jacques et épouse de Sébastien Bourrat père qui est fermier au *mas d'en Guinot* (p.432) où il vit avec sa femme et une partie de ses enfants.

En 1843, 1/4 du mas a été vendu à Louis Malzach Vilanova (p.340), le reste appartient, par leurs épouses respectives, à Sébastien Bourrat père (1/4) et à Augustin Coll (1/2). Conformément au testament fait par ce dernier en 1844, sa filleule Florentine Nou, épouse de Sébastien Bourrat fils, hérite à la mort d'Augustin en 1850 de sa

120. A.D.P.O. 8 J 32 f°595

121. A.D.P.O. 8 J 32 f°594.

122. Cette famille Soler est en parenté éloignée avec les Soler *dit Bordes* du mas Bordes (p.394).

Généalogie simplifiée des familles Soler et Bourrat

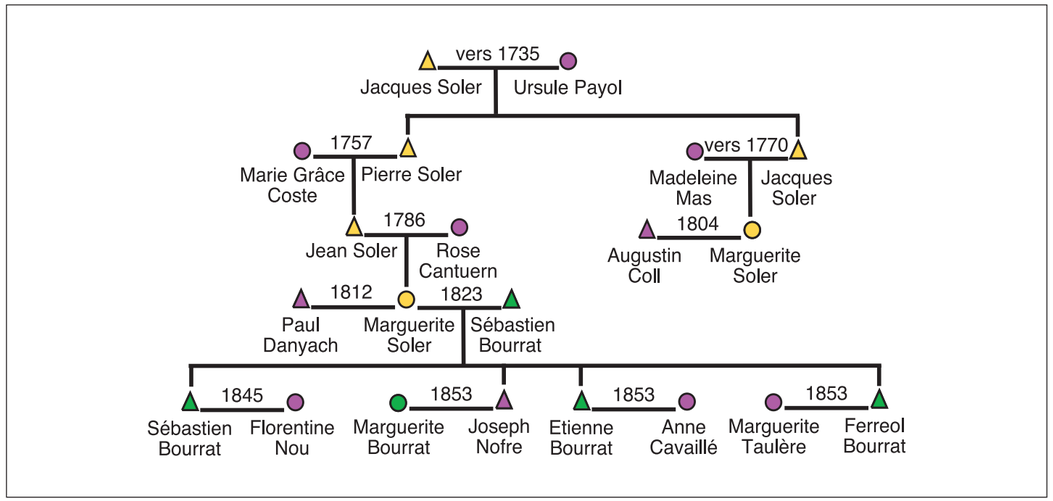

moitié du *mas d'en Soler*[123]. Trois ans plus tard, Louis Malzach propose à Florentine de lui échanger cette moitié du mas contre une maison au village, une vigne, une olivette et un jardin. Le 1/04/1853, il reçoit au terme de cet échange « *une métairie appelée d'en Soulé comprenant une maison avec bâtisse pour l'exploitation*[124] [...] » et diverses parcelles, pré, jardin, champs. Il détient ainsi les 3/4 du mas.

En 1856, Jacques Mas est ouvrier agricole au *mas s'en Soler* où il habite avec son épouse et leurs 3 filles. Sébastien Bourrat père meurt en 1858. Dans le cadre du partage de sa succession « *consistant en une métairie dite del Soulé*[125] [...] », sa part du mas est dévolue d'abord à son fils aîné Etienne puis, en 1865, à son fils Ferreol, berger, tous deux domiciliés au *mas d'en Guinot*. En 1868, Ferreol la vend à Louis Malzach qui devient propriétaire à part entière du *mas d'en Soler*[126].

À son décès, ses biens sont partagés entre ses trois enfants en 1880 ; le mas échoit à sa fille Marie Malzach Gari épouse de Jean Paul Bocamy.

À partir de 1901, Paul Augusti et son épouse ont succédé à la famille Mas comme ouvriers agricoles des Malzach Bocamy. Ils sont originaires de *Vilartolí*, un hameau près de *Sant Climent Sescebes*, versant sud de l'*Albera* où sont nés leurs deux premiers enfants. Les deux autres naissent au *mas d'en Soler*, Marie en 1904 et Gaston en 1907. Marie épousera en 1925 Josep Llosa originaire de *Capmany* avec qui elle ira s'installer au *mas Blanc* (p.319). Leur fille Reine Llosa Agusti, née en 1926, évoquait avec nous en 2012[127] les visites chez ses grands-parents au *mas d'en Soler* dans les années 1930 / 31, peu avant le décès de sa grand-mère en 1934. Depuis, le mas est à l'abandon.

Vers 1920, Paul Bocamy Malzach avait reçu le mas en héritage. À sa mort en 1945, sa veuve Charlotte Cottel en devient propriétaire puis, le 23/12/1953, en fait donation à leurs trois fils, Charles, Paul et Jean Bocamy Cottel. Ce dernier décède en 1969. Ce n'est qu'en 1985 que ses enfants, Françoise et Jean Charles Bocamy Théron procèdent au partage définitif de sa succession qui octroie sa part du mas (1/3) à Jean Charles. Il en devient copropriétaire avec ses oncles Charles et Paul Bocamy Cottel.

Le 3/06/1993, tous trois vendent leurs parts respectives à Louis Llong[128] : la bâtisse du mas, en ruine depuis près de 40 ans, et 1 ha 24 a de terres.

Elle est aujourd'hui difficile à apercevoir, enfouie sous un épais couvert végétal et enserrée entre deux segments de la piste montant au *Casot del Guarda* qui a mutilé ses alentours.

123. A.D.P.O. 3 E 58/45, notaire Faustin Aymon.

124. Idem.

125. A.D.P.O. notaire Faustin Talairach.

126. A.D.P.O. notaire Faustin Aymon, 1868.

127. Entretien avec Reine Llosa Augusti, son fils Pierre Tubert Llosa et Louis Llong en 2012.

128. Archives privées Louis Llong.

Mas d’en Guinot

Ruines du mas d’en Guinot, 2012

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 31.20” N - 2° 55’ 57.16” E

Le mas se situe en bordure de la piste qui mène au *Casot del Guarda,* à 397 m d’altitude.

DÉSIGNATION

XIX[e] s., “*mas d’en Guinot*”, “*métairie Pla d’en Guinot*”, “*cortal d’en Guinot*”.

HISTOIRE

Nous n’avons aucune reconnaissance de ce mas dans les différents *capbreus*, mais dans celui de 1750, l’anthroponyme “*Guinot*” figure à deux reprises sous la forme : « *correch qui descend de l’Asparraguera ou correch de la font del pla d’en Guinot dit de las Cumas*[129] [...] ». Nous ignorons tout de ce nommé *Guinot*. D’après les travaux de l’Association Catalane de Généalogie, les *Guinot* sont présents dans le département depuis la fin du XVI[e] s. Un des premiers cités est originaire de *la Bisbal* (*Principat de Catalunya*), puis on les trouve dans le Vallespir, le Conflent et le village de Pia.

Le mas se présente sous la forme d’une grande bâtisse divisée en plusieurs pièces. Les multiples reprises des murs (rehaussés) et des ouvertures reflètent l’archaïsme de l’édifice qui semble correspondre à celui de la *borde de la Costa* abandonnée comme la plupart des mas de *Ripron* au XVI[e] s. (p.246).

Le 5/06/1762, Jaume Illes, procureur du seigneur Josep de Sarda inféode à “*Benet Vilanova*” 6 ayminates de terre à l’endroit désigné : « *prop la asparraguerra [...] confrontant d’orient ab lo cami per ahone fan baixar las vigas o per millor dit la Tira, de meridie [...] ab las garrigas del senyor, de occident ab lo cami qui va de la Roca a la montagne, de septentrion ab lo cami qui va de la Roca al mas de la asparraguerra*[130] [...] ». Le mas n’est pas cité, mais les confronts de cette terre correspondent exactement à ceux ci-dessous (1836).

129. A.D.P.O. 8 J 32.

130. A.D.P.O. 8 J 48.

Au début du XIX[e] s., il figure sur la liste des Biens nationaux invendus appartenant au citoyen Benoît Vilanova, avocat (p.340) : « *une métairie et ses terres* » situées « *à la Montagne* » d’une surface de 2 ayminates.

Il faut attendre la Restauration et la loi du 5/12/1814 qui restitue les biens confisqués et non vendus, pour permettre à Ursule Vilanova [fr. Villeneuve], fille de Benoît, de récupérer le mas désigné comme “*cortal*” au cadastre napoléonien : “Section B, n° 871, Les Parraguères, Surface 2 a 20 ca”. Ursule s’était mariée en 1804 avec Joseph Malzach Arman. Elle meurt en 1819 et, lors du règlement de sa succession en 1836, les biens suivants reviennent à son époux : « *une propriété, champ, châtaignerée, terrain inculte dans laquelle se trouve une bâtisse connue sous le nom de mas d’en Guinot, de contenance totalité d’environ huit hectares. Confrontant le chemin de la montagne, celui dit de les Parraguère, celui dit la Tire, les terrains communaux et autres*[131] [...] ».

Il en confie l’entretien à Sébastien Bourrat père “*laboureur*” qui vit à “*la métairie dite Pla d’en Guinot*” avec son épouse Marguerite Soler. Il est par ailleurs copropriétaire du *mas d’en Soler* (p.430). Le 15/09/1845, Joseph Malzach afferme l’ensemble de ses biens de Laroque à son fils Louis Malzach Vilanova qui en devient propriétaire à la mort de Joseph en 1855.

Dans les années 1860, Etienne Bourrat, fils aîné de Sébastien, a succédé à son père comme “cultivateur”[132] au *mas d’en Guinot* où il habite avec son épouse Anne Cavaillé et son frère Ferreol, berger.

Au décès de Louis Malzach, ses biens sont partagés entre ses trois enfants en 1880 ; le mas qui n’est plus utilisé que comme *cortal* est divisé par moitié entre ses deux filles Claire Malzach Gari épouse de Jean Dubois et Marie épouse de Jean Paul Bocamy. Il tombe alors à l’abandon.

Les héritiers de Claire et de Marie le vendent dans les années 1960 à un couple d’Allemands, propriétaires en 2019 de la ruine du mas et des terres alentours pour un total de 9 ha 59 a.

Ouverture obstruée

Mur réhaussé

131. A.D.P.O. 3 E 58/27.

132. A.D.P.O. 3 E 58/46, notaire Faustin Aymon.

Cortals

Un *cortal* est un des bâtiment constitutifs d'un mas, mais qui peut aussi être un local isolé, indépendant. Traduire ce mot catalan par "bergerie" est réducteur car un *cortal* peut abriter d'autres animaux que des moutons et dans ce cas il s'agit d'une étable pour les vaches, les chevaux ou les ânes. Cette difficulté de traduction s'est posée aux fonctionnaires qui ont élaboré le cadastre napoléonien ; bien qu'animés d'une absolue volonté de franciser tous les termes catalans, ils ont finalement conservé celui de "*cortal*" ne trouvant pas d'équivalent français où le mot voisin "courtil" diffère de sens.
Tous deux viennent du bas-latin *curtis* / *cort* / *cohor*s, désignant une cour ou un enclos pour les animaux, caractéristique du *cortal* dans sa forme la plus simple qui se voit très vite "enrichie" par l'adjonction d'une toiture partielle ou intégrale. D'un point de vue architectural, à de rares exceptions près liées aux contraintes du terrain, un *cortal* se présente comme un parallélépipède dont les deux murs de plus grande longueur sont de hauteurs différentes, induisant une toiture monopente supportée par deux ou trois gros piliers centraux ou, plus rarement, par un ou deux murs longitudinaux aux larges ouvertures soutenues par des arcs surbaissés. Les fenêtres sont rares et de petites dimentions, souvent de type meurtrières. Dans les *cortals* isolés, un modeste logement est aménagé dans un des angles. Leur mode de construction est le même que celui d'un mas (p.238).

Premières mentions

Les premières mentions de *cortals* à Laroque datent du X^e^ s.
– **904**[1]: donation faite par deux femmes, Judit et Aulo à l'église d'Elne et à son évêque Riculf, des biens qu'elles possèdent dans la montagne de l'*Albera* dans le *villare Kastellani* / *Donati*, portant entre autres sur des "*curtes cortales*".
– **915**[2] : donation faite à la veille de sa mort par Riculf, évêque d'Elne, de plusieurs biens à l'église Sainte-Eulalie, comprenant des "*curtes cortales*" à *Tanyà*.
– **972**[3] : donation faite par Guibert à l'église d'Elne et à son évêque Sunyer, d'un alleu* qu'il possède dans la *villa Tagnano* incluant des "*curtis curtalibus*".
– **976**[4] : donation faite par Sundurle et son fils Guimar à l'église d'Elne et à son évêque Sunyer, incluant des "*curtis curtalibus*".

Du XIV^e^ s. au XVIII^e^ s.
Chaque mas possède son *cortal* qui est soit mitoyen à l'habitat, soit séparé de quelques à plusieurs dizaines de mètres ou encore, dans les structures les plus archaïques, au rez-de-chaussée du mas. Leur histoire se confond avec celles des mas dont ils font partie. Nous n'évoquerons ici que les *cortals* indépendants.
On en compte 13 au *capbreu* de 1396, tenus par des habitants du noyau villageois, dont 1 dans le "*fortalicium*" et 12 dans les quartiers hors des remparts, les "*barris*" (p.149). En 1455, leur quantité n'a guère évolué : 3 dans le "*fortalicium*" et 10 dans les "*barris*", plus 4 un peu plus loin, vers *Tanyà* et *Terrats*. Ces chiffres s'effondrent en 1504 où l'on n'en compte plus que 5, en 1588, 2 et aucun au *capbreu* de 1665. Leur régression suit celle des mas (p.246) de même que leur progression à partir du XVIII^e^ s.

1. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 21, Cartulaire d'Elne f°165.
2. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 26, Cartulaire d'Elne f°102.
3. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 83, Cartulaire d'Elne f°169.
4. A.D.P.O. Fonds de Fossa, 12 J 25 n° 89, Cartulaire d'Elne f°203.

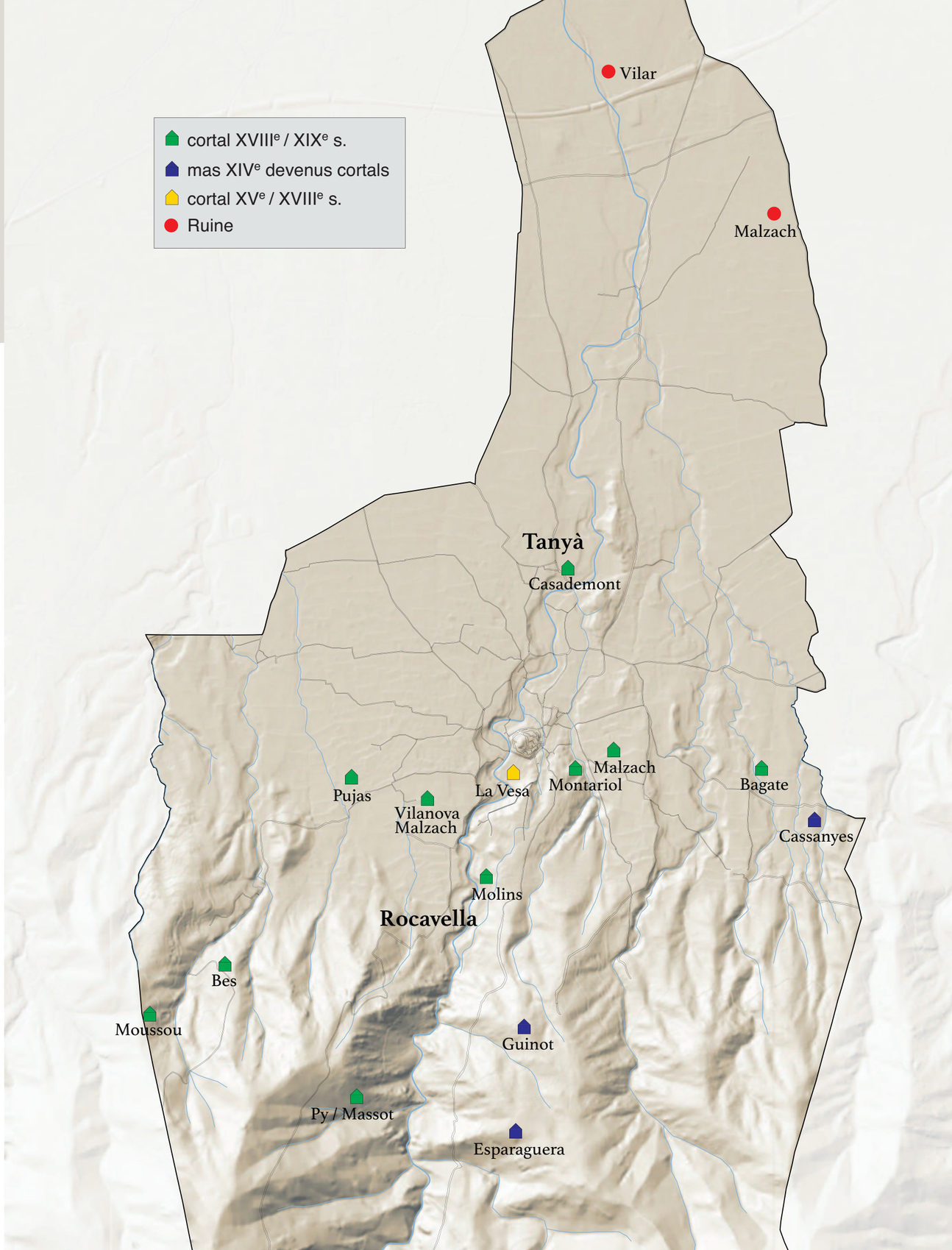

Aux XVIII^e s. et XIX^e s.

Nous avons déjà évoqué les conditions de la reprise qui s'affirme au début du XVIII^e s. (p.82). Elle profite aussi à l'élevage essentiellement ovin et caprin comme le confirme un "*dénombrement général de la Viguerie du Roussillon et Vallespir*[5]" réalisé en 1730 :

Bœufs, 31 ; vaches, 15 ; chevaux, 2 ; juments, 7 ; poulains, 1 ; mulets ou mules, 10 ; bourriques [ânes ou ânesses], 49 ; brebis ou moutons, 1150 ; chèvres, 960 ; cochons, 50.

Si l'on met à part les cochons dont les modalités d'élevage ne concernent pas les *cortals*, on arrive à un total de 2 225 bestiaux dont 95% de moutons et chèvres. Il n'y a pas alors d'élevage bovin, les bœufs servant d'animaux de trait ainsi que les mulets et les mules, les vaches à la production de lait et les ânes au transport.

Cet afflux de moutons et de chèvres engendre la construction de *cortals* à caractère de bergeries ; on en compte une dizaine au piémont et 3 en montagne , auxquels s'ajoutent les *mas d'en Guinot* (p.432) et *d'en Sparaguera* (p.264) transformés en *cortals*.

La vivacité de l'élevage ovin et caprin se maintient pendant le XVIII^e s. mais commence à fléchir dès le début du XIX^e s. où de nombreux éleveurs se tournent vers la culture de la vigne plus rentable (p.191). En 1866, on ne compte plus que 847 brebis ou moutons et une douzaine de chèvres aux mains de 8 éleveurs[6]. La décrue se poursuit au début du XX^e s. entraînant l'hémorragie des éleveurs et l'abandon des *cortals*. Au cours de ce siècle, seule la famille Lorette maintiendra un troupeau de moutons de 220 bêtes en 1945 et 105 en 1965.

De nos jours, la famille Sarmet a repris le flambeau de l'élevage ovin et caprin sur la commune autour d'une bergerie construite non loin de l'ancien *cortal d'en Pujas* (p.448). Des vieux *cortals*, un seul est encore en fonction, l'ancien *mas d'en Sparaguera* reconverti en étable par la famille Auguet pour un troupeau de vaches.

DIVERS CORTALS

Cortal Montariol : il se trouvait près du noyau villageois, entre les jardins du *Salt* et le *còrrec de les Blanques / les Relles*, à une centaine de mètres au sud du parking de la Roseraie. Au milieu des bois, quelques murs arrasés en gardent le souvenir. Il est mentionné pour la première fois comme propriété de Joseph Montariol au cadastre napoléonien de 1813 : "B 461, Al Sal Gros, surface 25 ca". Il reste au sein de cette famille au cours du XIX^e s., d'abord à Marie, fille de Joseph, puis au neveu de cette dernière, Jacques. Il est abandonné au début du XX^e s. et ne figure plus sur le plan cadastral de 1937.

Cortal Macabiès : en 1813, au cadastre napoléonien, Jean Macabiès est propriétaire d'un *cortal* de 64 ca "A9, *lou Troumpill*", à l'extrême nord de la commune. Il est le gendre de Joseph Prim (p.400) qui a acheté la chapelle Notre-Dame de *Tanyà* dont il a participé à la restauration de la façade (p.109). Au cours du XIX^e s., le *cortal* reste aux mains de ses descendants, sa fille Rose épouse Pompidor, puis sa petite-fille Marie épouse Roger. Abandonné comme *cortal* au début du XX^e s., il est transformé en mas, référencé comme *mas Macabiès-Roger* au cadastre de 1937. Aujourd'hui il est devenu, comme la plupart des mas, une maison d'agrément.

Deux autres constructions ont pu servir de *cortal,* à moins qu'il ne s'agisse de bâtiments agricoles liés à l'exploitation des vignes ; difficile à dire car ils sont déjà en ruine au cadastre napoléonien de 1813 :

Ruine Malzach : au *capbreu* de 1750, Jean Malzach reconnaît une vigne à *la Gavarra* qui confronte à l'orient avec "*la carrerasse qui va de Sureda à Palau*[7]" ; en 1787, son fils Joseph la déclare au *capbreu* Serra. Au cadastre napoléonien de 1813, son petit-fils Joseph Malzach Arman est propriétaire d'une ruine "A 155, *la Gabarre*, surface 15 ca" construite en bordure de cette même "*carrerasse*". Non mentionné dans les *capbreus*, ce local de petite taille pourrait être qu'un simple bâtiment rural. Il reste au cours du XIX^e s. propriété des Malzach, puis en fin de siècle de Jean Dubois époux de Claire Malzach. Il n'en reste aucune trace.

Ruine Vilar : pas d'avantage de trace de cette ruine située au lieu-dit *Guillomoune*, en bordure de la Rivière de Laroque, à 400 m au nord de la route de Céret à Argelès-sur-Mer. D'une surface de 40 ca, elle est divisée en deux propriétaires au cadastre napoléonien de 1813 : François Vilar "A 50, 20 ca" et Gaudérique Bosch "A5, 20 ca". Cette division entre ces deux familles perdure au cours du XIX^e s. La partie de Gaudérique va à son fils Michel puis au gendre de ce dernier Laurent Frère et à son fils Isidore (p.441).

5. A.D.P.O. 1 C 1081.

6. Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

7. A.D.P.O. 8 J 32 f°1.

Cortal d'en Casademont

Ruines du cortal, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 41.56" N - 2° 56' 07.48" E
Les ruines de ce *cortal* sont situées à 200 m au sud-est de la chapelle Notre-Dame de Tanyà, en bordure du chemin de *Las Falugues*.

HISTOIRE

Nous n'avons pas connaissance de ce *cortal* avant le cadastre napoléonien de 1813 où trois propriétaires se partagent ce modeste édifice de 66 m² : Pierre Casademont dit Gouges [Gujas], n° A 549, 21 m² ; Félix Tisané, n° A 550, 24 m² ; Joseph Montoriol, n° A 551, 21 m² . Il se transmet à leurs héritiers respectifs au cours du XIX^e s., puis tombe à l'abandon au début du XX^e s. Toujours divisé en trois parties et en ruine au cadastre de 1937, il l'est encore de nos jours. La commune de Laroque est propriétaire de 1/3.

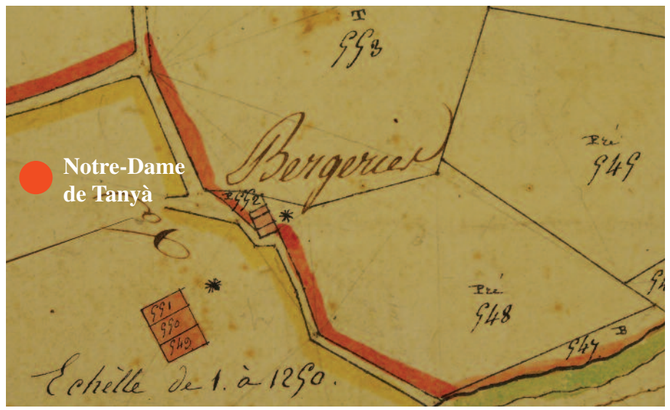

Plan cadastral napoléonien, 1813

Cortal d’en Malzach

Ruines du cortal, 2018

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 13.50” N - 2° 56’ 18” E

Les modestes vestiges de ce *cortal* se situent dans la zone de piémont, au lieu-dit *Citadelle*, en limite sud du lotissement et à une centaine de mètres au nord du *mas d’en Sors*.

HISTOIRE

Le 15/01/1700, Domènec Generés, tuteur des pubilles Perarnau (p.65), délivre un reçu de paiement du *foriscapi** à Antoni Malzach Barrera pour l’achat d’un champ de 1 ayminate que son père Antoni Malzach Cadena a fait à Jaume Cadena, un parent de son épouse (p.340). Ce champ confronte de trois côtés aux terres de Brigida Anglada (*mas d’en Sors* p.342).

En 1750, Jean Malzach Guitard reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *une pièce de terre champ dans lequel aujourd’hui se trouve construit un cortal à l’endroit nommé Ciutadella* [il confronte d’orient à] *la muraille de la marguillerie de l’église du dit lieu*[8] [...] ».

En 1813, au cadastre napoléonien, c’est déjà une ruine dont Joseph Malzach Arman est propriétaire : “B 613, ruine, la Citadelle, surface 1 a 90 ca”. Sa destruction semble avoir été le fait d’un incendie car la mémoire populaire conserve le souvenir de ce bâtiment comme “*le mas cremat*”. Cette ruine se transmettra aux decendants de Joseph sans jamais être restaurée.

Joseph Malzach Gari en est propriétaire à la fin du XIX^{e} s. Lors de sa succession elle se transmet à sa sœur Claire qui par son mariage avec Jean Dubois, fait entrer la ruine du *cortal* et les terres alentours dans le patrimoine de la famille Dubois. Marie Dubois Olive, héritière, a récemment réalisé sur les terres un lotissement qui a préservé les quelques pierres encore debout du vieux *cortal*.

8. A.D.P.O. 3 E 58/27.

Cortal d’en Bagate

Le cortal / mas en 1989

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 11.30” N - 2° 56’ 48.60” E

Ce *cortal* / mas est situé à l’est de la commune, à 400 m au nord-ouest de la Maison de retraite de Sorède, en bordure du *còrrec de la Font del Pomer*, entre la route du Moulin Cassanyes et le Chemin de la Forge.

DÉSIGNATION

XIX^{e} s.”*cortal d’en Bagate*”, XX^{e} s. “*mas d’en Micanet*”.

HISTOIRE

Miquel Bagata Bugie (p.345) reconnaît aux *capbreus* de 1750 et de 1788, « *la moitié d’une pièce de terre partie champ partie mallol d’appartenances du mas de na Vidale* (p.344) *de contenance de trois ayminates et demi [...] confrontant [...] du midy avec Jean Chêne de Sureda*[9] [...] ». Quelques années plus tard, en 1813, cette grande pièce a été divisée et sa partie ouest appartient à Simon Bagata Solé, neveu de Miquel : au cadastre napoléonien, parcelles n° B 692 “terre”, B 694 “vigne” et B 693 “*cortal*”. Cette petite bergerie de 33 m^{2} a été construite par Simon dans les premières années du XIX^{e} s. Elle reste au sein de la famille Bagata jusqu’en 1900 où Louis Michel Bagata la vend à Henri Carcassonne et à sa sœur qui ont acheté quelques années plus tôt le mas voisin *d’en Xena / Chêne* (p.392). Quand en 1905 ces derniers revendent leur mas et ses terres à Joan Pissera i Ribas, le *cortal* et les deux parcelles attenantes ne font pas partie du lot ; elles sont achetés par Joseph Xena Noell de Sorède, fils de Jean Xena et de Marie Noell, descendant des anciens propriétaires du *mas d’en Xena / Chêne*. Le fils de Joseph en hérite puis les transmet à ses trois filles Jeanne, Françoise et Geneviève Chêne Carrère. Vivant dans la région parisienne, aucune d’entre elles n’est intéressée par le *cortal* devenu un petit mas confié vers le milieu du XX^{e} s à la garde d’un surnommé “*Micanet*”. En 1989, elles vendent le *mas d’en Micanet* et ses terres à son actuel propriétaire.

9. A.D.P.O. 8 J 32 f°561.

Cortal d’en Cassanyes

Ruines du cortal, 2018

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31’ 03” N - 2° 57’ 00.57” E

Les ruines de ce *cortal* sont situées à l’est de la commune de Laroque, près de sa limite avec Sorède ; à 100 m au sud du chemin de la Forge et à 200 m au sud-ouest de la Maison de retraite de Sorède.

DÉSIGNATION

XVII^{e} s. “*mas de Terrats*”, XIX^{e} s. / XX^{e} s. “*cortal d’en Cassanyes*”, “*cortal de Cassagnes*”

HISTOIRE

Mateu Bagata (p.258) reconnaît en 1631 au *capbreu* établi par le notaire Blaise Canta pour Hieronim Perarnau, une terre de 5 ayminates « *petiam terrae loco dicto mas terrats al cami qui va de la Rocha a la farga de Sureda*[10] [...] ». Cette déclaration nous enseigne qu’autrefois se trouvait à cet endroit le *mas Terrats* dont nous n’avons aucune mention par ailleurs. Cette terre a été établie à Mateu en 1622 par Gaspar Sunyol Procureur général de Gaspar Galceran de Castre Pinós seigneur de Laroque (acte fait par Hieronim Prats, notaire à Olette). Mateu tient aussi le *mas del Moreu* (p.257) et est “*arrendador*” [fr. fermier] du moulin voisin de Sorède. Son fils Bernat hérite de cette terre qu’il reconnaît en 1658 au *capbreu* réalisé par le notaire Joan Albafulla.

Elle intègre ensuite le patrimoine des Cassanyes, qui tiennent entre autres le moulin de Sorède, suite au mariage en 1670 de Jaume Cassanyes avec Margarida Bagata, nièce de Bernard. Elle demeure au sein de cette famille comme en témoigne la reconnaissance de Jacques Cassanyes au *capbreu* de 1750 : « *une pièce de terre champ à l’endroit nommé anciennement mas Terrats au chemin qui va du dit lieu de la Roque à Sureda de contenance de 5 ayminattes de terre labourable confrontant d’orient avec Pierre Manyeras correch au milieu*[11] [...] ».

Le *cortal* a dû être construit dans les premières années du XIX^{e} s. car il figure au cadastre napoléonien de 1813, partagé entre deux propriétaires :

10. A.D.P.O. 8 J 34.

11. A.D.P.O. 8 J 32 f°205.

– Michel Bosch, “B 715, cortal et patus, Al Bertranou, surface 2 a 20 ca”.

– Joseph Xena (Chêne), “B 716, cortal et patus, Al Bertranou, surface 1 a 92 ca”.

L’un et l’autre en ont hérité par leur mariage avec les deux sœurs Cassanyes, filles de Jean Cassanyes et Anne Marie Guimezanes : en 1811, Michel Bosch a épousé Anne et en 1807, Joseph Xena, du mas voisin *d’en Correu / Saint-Joseph*, Cécile.

Cette division perdurera tout au long du XIX^{e} s., chaque partie passant successivement aux héritiers de Michel et de Joseph :

Partie Michel Bosch

En 1864, elle est en indivision entre Laurent et Charles Frère. La famille Frère est originaire de Collioure où Laurent est propriétaire ; il a épousé en 1835 Marie Bosch Cassanyes, fille de Michel et d’Anne et sœur de Jean Bosch second mari de Thérèse Vigo. Charles est négociant à Perpignan.

En 1893, Isidore Frère Bosch, fils de Laurent et de Marie, est seul propriétaire de cette partie. Il a quitté Collioure pour Saint-Génis. De son mariage avec Augustine Berge en 1873 est né un fils, Isidore Frère Berge.

Partie Joseph Xena

En 1847, elle va à Victoire Xena Cassanyes, fille de Joseph et de Cécile. Elle se marie en 1849 avec Jean Soulier, marchand saleur à Collioure. Leur fils Joseph, négociant dans cette ville, hérite de cette partie. Vers 1880, il épouse Thérèse Cortade qui lui donne une fille Marie-Antoinette.

En 1907, Isidore Frère Berge prend pour épouse Marie-Antoinette Soulier Cortade qui lui apporte sa partie du *cortal* qui se trouve ainsi réunifié.

En 1937, le *cortal d’en Cassanyes*, francisé en *Cassagnes* est en ruine ; il est toujours aux mains de la famille Frère aussi propriétaire de l’ancien moulin de Sorède.

Plan cadastral napoléonien, 1813

Cortal d’en Bes

Ruines du cortal, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 41” N - 2° 54’ 56” E

Ce cortal en ruine est situé dans les bois, à 300 m d’altitude, à environ 250 m au sud du *mas d’en Massot d’Adalt* (ou *mas d’en Bes*), en bordure d’un vieux sentier.

STRUCTURE

Il se présente sous la forme d’un bâtiment rectagulaire, typique des bergeries du XVIII^{e} s. . D’une surface de 140 m^{2}, il occupe un terrain en déclivité. Sa toiture monopente, couverte de tuiles courbes, reposait en son milieu sur trois piliers massifs. Elle est aujourd’hui totalement effondrée.

HISTOIRE

Cette bergerie dépendait du *mas d’en Massot d’Adalt* (p.299). Elle a été construite en 1803 par Pierre Bes Cabestany qui en a hérité par son mariage avec Thérèse Massot. Il souhaitait alors la bâtir à l’emplacement d’un vieux mas en ruine lui appartenant, *le mas d’en Cabanill* (p.308), mais « *le Maire de La Roque s’y oppose et prétend que la terre de l’exposant dépend des communaux de La Roque* [...] ». À la demande du préfet, le maire se rend sur les lieux « *assisté du citoyen Pierre Macabiès, membre du Conseil Municipal et Raphaël Durand cultivateur [...]. Après avoir bien examiné le terrain* [ils ont] *reconnu qu’elle ne pouvait être construite et il a été convenu avec le pétitionnaire qu’il pouvait la construire de son propre fonds dans la partie Bois Chênes verts à deux toises au-dessus du chemin qui conduit au four à chaux de la commune dit lo forn de la vila*[12] [...] ». C’est bien là qu’il a été construit, en bordure de l’ancien chemin qui menait au four à chaux dont il subsiste les ruines (p.241).

Le *cortal* est resté propriété des descendants de Pierre Bes Cabestany jusqu’au dernier d’entre eux, Louis Montariol Bes qui a vendu le *mas d’en Massot d’Adalt*, ses terres et le cortal, en 1957, à Maurice Mahé. Le cortal appartient de nos jours à ses héritiers.

12. Archives privées Louis Montariol Bes †.

Cortal Moussou

Ruines du cortal, vue aérienne, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30’ 34” N - 2° 54’ 39” E

Le *cortal Moussou* est située à une centaine de mètres au sud du château d’eau du lotissement “Domaine des Albères”. Il occupe un replat de la *Serra del Vilar* (395 m d’altitude) qui sépare les communes de Laroque et de Villelongue-dels-Monts.

DÉSIGNATION

XIX^{e} s. “*Cortal del Moussou*”, “*cortal Moussou*”, “*cortal Moussourt*”, XX^{e} s. “*cortal d’en Moussoure*”, “*cortal d’en Mossura*”.

Le *Moussou*, en langage populaire catalan, était autrefois le “Monsieur”, désignant un homme de condition élevée, en l’occurence le seigneur de Laroque.

HISTOIRE

Le seigneur, Josep de Sarda de Perarnau, a commencé à faire construire cette bergerie au printemps 1773 sur une terre dont il possède la propriété éminente mais dont les droits d’usage avaient été confirmés à la communauté villageoise par son ancêtre Hieronim Perarnau lors de l’achat de la seigneurie en 1624.

“*La douzaine du conseil politique*” de cette communauté craignant de voir les droits de ses membres menacés par cette construction se réunit le 4/06/1773. Ils adressent leurs conclusions à “*Monsieur don Josep de Sarda*”, lui donnant leur accord pour continuer la bâtisse qu’il a “*déjà commencé à faire*” mais à condition « *qu’il ne soit rien minoré de nouveau dans leurs usages, voulant dire qu’ils entendent ne s’en tenir qu’à la transaction passée entre le Sieur don Jeroni Perarnau et la dite communaut*[13] [...] ». Ils lui demandent de « *ratifier la dite transaction* [souhaitant] *prendre un arrangement pour tacher de conserver la montagne soit tant pour le boisage, taillats et depaissements pour les bestiaux apartenants à la dite comunauté, le tout en bonne menagerie [...]. Voulant tacher d’éviter toute discution avec leur seigneur* [...] », les consuls et conseillers supplient Josep de Sarda de « *vouloir*

13. A.D.P.O. 8 J 66.

vous accorder avec eux, attendu quils ne satandent pas que vous vouliez les exposer en perdition comme en qualité de leur protecteur et conservateur[14] [...] ».

Nous n'avons pas connaissance de la réponse du seigneur mais imaginons qu'il a dû accéder à leur requête.

Le *cortal* a été achevé, grande bâtisse de 192 m² (environ 20 m x 10 m). Il n'aura devant lui que quelques années de quiétude car 1789 est tout proche et surtout 1793 avec la guerre "Gran" entre la République française et l'Espagne dont le théâtre des opérations se déploiera sur versant nord de l'*Albera* entre le Boulou et Laroque.

AU CŒUR D'UN CONFLIT

Le 31/05/1790, à la mort de Marie-Thérèse de Sarda de Perarnau, Augustine Viader hérite de la seigneurie de Laroque. Le 15/07/1790, un inventaire[15] dressé à cette occasion fait état d'un "*cortal ou bergerie à la montagne*" d'une valeur de "*1 500 livres*". En 1791, peu après son mariage avec Jean de Bordes, elle et son mari émigrent en Espagne . Ses propriétés rocatines sont saisies et nombre d'entre elles sont vendues comme Biens nationaux, mais pas la forêt (p.223). À son retour d'exil, le roi la réintègre en 1815 dans la possession de la montagne. La commune de Laroque s'en offusque et porte l'affaire devant le tribunal de Céret qui accorde en 1819 à Augustine Viader, veuve de Bordes, le cantonnement des droits d'usage. Elle doit céder en pleine propriété 1/4 de la forêt à la commune, soit 161 ha qui correspondent à l'actuelle forêt communale. Elle conserve les 3/4 restant « *libres de tous droits d'usage et de toutes servitudes envers la dite commune et de ses habitants*[16] [...] », dans lesquels se trouve le *cortal de Moussou* qui, en 1827, devient l'objet d'un procès opposant Augustine Viader à Jean-Baptiste Vigo.

Cet ancien "*commissaire du directoire exécutif du canton de Laroque*" pendant la Révolution, avait amassé un important patrimoine foncier et immobilier essentiellement composé de Biens nationaux parmi lesquels le *mas d'en Durbau* (p.416) et le prieuré *Santa Maria del Vilar* à Villelongue-dels-Monts.

La plaignante l'accuse de lui avoir dérobé, il y a entre environ 28 ans, « *les poutres, solives et tuiles* » d'une grande bâtisse ou *cortal* qu'elle possédait à la montagne de Laroque, « *à la partie occidentale, avoisinant le terroir du Vilar* ». Il les aurait fait transporter « *dans les locaux qu'il possède au terroir de la commune de Villelongue* ». D'après elle, ces « *faits sont d'une notoriété publique à Villelongue dels Monts* ». Pour preuve, elle fait citer plusieurs témoins à charge comme Jean Galangau dit Patrou qui « *vit descendre des poutres que Vigo faisait transporter au Vilar* » ou Jean Cavaillé qui affirme « *que le cortal était entier après le départ des troupes françaises et espagnoles* [...] ». Elle estime le préjudice à 2 500 francs.

La conciliation a lieu le 3/08/1827 devant le Juge de Paix du canton de Perpignan. -

J.-B. Vigo conteste ces accusations et affirme « *qu'il est au contraire de notoriété publique dans la commune de la Roque et de Villelongue que le dit cortal situé sur une fausse hauteur au-dessus des dites communes fut, il y a environ 34 ans absolument détruit dans sa toiture et par l'effet de la force majeure, à l'époque où l'armée française forma son camp à Villelongue et puig d'Oreille. Un poste considérable de troupes françaises, alors stationnées dans le dit cortal détruisit pendant son séjour, qui fut assez long, la majeure partie de la toiture, tellement qu'à l'arrivée des pluies, les militaires français stationnés furent obligés de se decimer, pour la plupart, dans les habitations voisines pour y chercher un abri que la toiture presque entièrement détruite du cortal ne pouvait plus leur fournir ; immédiatement après, lorsque les Espagnols emportèrent le camp français, le dit cortal fut aussi emporté ; les Espagnols en mettant le feu au tas de paille et de fougère qui avait servi de litière aux Français incendièrent tout ce qui de la toiture du dit cortal était échappé à la dévastation française ; que peu après l'évacuation du pays par les troupes de toute espèce, les autorités locales et les commissaires aux ventes du mobilier national, après avoir fait apposer des affiches préalables dans la Roque comme chef de canton du territoire de laquelle dépendait le dit cortal, firent une vente publique sur les lieux de tous les débris du boisage ou tuiles qui avaient échappé à la dévastation des armées et qui consistait en quelques poutres jettées en terre et rangées par ordre de longueur, le tout endommagé par le feu et en une faible partie de tuiles la plupart écroulées, de telle façon, qu'après la vente de ces débris, dont le prix était payé comptant par les acheteurs sur le lieu même, il ne resta ni poutres, ni tronson de poutres, ni aucun solivau, ni aucune tuile invendus dans le dit cortal*[17] [...] ».

14. A.D.P.O. 8 J 66.
15. A.D.P.O. 2 C 1232.
16. A.D.P.O. 7 M 489.
17. A.D.P.O. 8 J 115/117.

La conciliation échoue. Augustine Viader persiste dans ses accusations affirmant que c'est plusieurs années après la guerre de 1793 que Vigo aurait fait enlever les poutres (environ 28 ans). Le 11/01/1828, elle l'assigne devant le Tribunal Civil de Première Instance de Perpignan.

J.-B. Vigo estime que son adversaire est « *aigrie contre lui pour des motifs dont elle ne pourrait peut-être pas rendre un compte bien légal* ». Il parle de « *calomnie* ».

La plaignante le met au défit de présenter « *une quittance du prix de cette prétendue vente entre les mains des agents de l'administration* ». Elle affirme qu'il est faux que le *cortal* ait été détruit par les troupes françaises d'abord et espagnoles ensuite, mais qu'au contraire, les une et les autres l'ont « *constamment occupé* ».

J.-B. Vigo contre-attaque affirmant à son tour qu'il « *est public et notoire tant dans la commune et territoire de la Roque que dans les communes et territoires de Villelongue dels Monts et de l'Albère que lorsqu'une division de l'armée française alla camper dans l'automne de l'année 1793 soit à la commune et territoire de Villelongue, soit à la partie dite Puig d'Oreille, une partie des troupes ou des soldats qui dépendaient de cette division dévastèrent le cortal [...]. Les soldats français transportèrent ou firent transporter à dos de mulet une grande partie des tuiles [...] vers la dite montagne (de Puig d'Oreille) et dans les environs, tant pour couvrir un magasin de poudre et autres munitions que pour couvrir les baraques des officiers supérieurs de la dite division qui y étaient stationnés [...]. Les français stationnèrent tant dans le cortal de Madame de Bordes que dans ses environs (partie des soldats de la sus dite division) et qu'ils formèrent aux environs du dit cortal des baraques qui furent couvertes avec des tuiles dépendantes de la toiture de ce même cortal [...] Les soldats français se servaient pour leur chauffage, soit pour cuire les aliments du boisage qui formait sa toiture et qu'ils en brûlèrent une grande partie*».

Il revient ensuite sur les fortes pluies qui ont obligé les Français à s'abriter dans les métairies voisines et sur l'incendie du *cortal* par les Espagnols. Il précise qu'à « *l'époque où Dugommier mourut en Espagne [...], après avoir chassé les Espagnols de ce département, la toiture du cortal de madame de Bordes était absolument détruite* ».

Il revient sur la vente aux enchères en précisant le nom du commissaire, Laurent Barate, et de l'agent municipal de la Roque, Jean Pons.

J.-B Vigo confirme qu'il fut du nombre des acheteurs et « *paya comptant la partie qui lui fut vendue à l'enchère* [...] ».

Il reproche une demande faite si « *tardivement [...] quoiqu'il y ait déjà bien longtemps qu'elle soit rentrée en France* ». Il insiste : « *Vers la fin de 1793, les troupes espagnoles forcèrent l'armée française à lever le camp de Villelongue dels Monts, de même que le canon établi à Puig d'Oreille, le poste établi à la bergerie de la dame de Bordes subit le même sort et ce fut dans cette circonstance que les troupes espagnoles mirent le feu aux pailles* [...] ».

Nous ignorons le jugement de ce procès certainement bien difficile à formuler tant les convictions des deux parties étaient inconciliables.

Le *cortal* en ruine changera à nouveau de propriétaire en 1884 avec le rachat par l'État des 611 ha appartenant aux héritiers d'Augustine Viader, veuve de Bordes, acte fondateur de la première forêt domaniale de l'*Albera* (p.223).

Les quelques pans de murs du *cortal* encore debout sont envahis par la végétation. Ils sont toujours propriété de l'État français par l'intermédiaire de l'O.N.F. (Office National des Forêts).

Cortal d'en Py / Massot

Ruines du cortal, 2022

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 24" N - 2° 55' 16,03" E

Les ruines du *cortal* se situent dans la zone de montagne, à 500 m d'altitude, en bordure du sentier qui va de la *font dels Simiots* à celle de *la Vernosa*, à une cinquantaine de mètres au sud de son croisement avec celui qui monte au *roc del Grèvol*.

HISTOIRE

En 1688, Joan Marra reconnaît tenir pour le seigneur Antoni Perarnau de nombreuses terres à Laroque dont une : « *lloch dit al Pla de la Solana de 6 ayminadas de terra confrontant de totas parts ab herms del senyor y ab lo cami per lo qual se va a la Jassa de les Cabras y l'Alsina rodona y ab lo maner de la Solana dins la qual pessa de terra son dos fonts de aigua*[18] [...] ».

Ces terres passent à sa fille Thérèse Marra Gujas, puis à sa petite-fille Thérèse Bosch Marra qui, le 13/12/1749, reconnaît au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *une pièce de terre à l'endroit nommé al Pla de na Solana de 6 ayminates confrontant de toutes parts avec les garrigues du seigneur et avec le chemin qui va a la Jassa de les Cabras et a l'Alzine rodone et avec le maner de la Solana et dans la dite pièce il y a deux fontaines*[19] [...] ».

Avant son remariage avec François Artigas, Thérèse Bosch avait épousé en premières noces en 1722, François de Roca Alos, petit-fils du capitaine Thomas de Roca qui avait été tuteur des pupilles Banyuls de Montferrer (p.404). De leur union est né en 1725, à Montferrer, leur fils, Joseph de Roca Bosch.

Le 4/10/1764, le seigneur Joseph de Sarda de Perarnau « *baille à titre d'emphitéose à Joseph Roca bourgeois noble domicilié à Laroque [...] six éminates de terre garriga situées à l'endroit appelé lo Pla de la Solana*[20] [...] ».

18. A.D.P.O. 8 J 31 f°26v.
19. A.D.P.O. 8 J 32 f°233.
20. A.D.P.O. 8 J 66.

Cette pièce de terre confronte au sud celle reconnue, ci-dessus, par sa mère Thérèse Bosch : « *Las quals sis ayminadas confrontant ab sis altres ayminadas que le dit senyor Roca y posseheix*[21] [...] ».

Joseph de Roca se marie en 1790 avec Marie-Ange Deltrull Xatart qui lui donnera une fille, Marie-Ange de Roca Deltrull. Elle épouse en 1809 François Py Mallol (p.404) qui, en 1813, déclare au cadastre napoléonien plusieurs parcelles dans ce secteur de montagne : n° 602 (Pâture 2 ha 76 a 80 ca), n° 603 (*Cortal,* 3 a 20 ca) et n° 604 (Pâture, 87 a 20 ca). Le *cortal* a donc été construit à la fin du XVIII[e] s. ou au tout début du XIX[e] s.

À la mort de François Py en 1856, sa fille Marie-Angélique Py de Roca en hérite.

Le cortal d'en Massot

Marie-Angélique ne conservera pas longtemps le *cortal*. Veuve de Pierre Llobet, propriétaire à Port-Vendres, elle se débarrasse de ses biens rocatins. Le 12/06/1866, elle vend au prix de 1 000 francs à Barthélémy Massot Barde (p.409) : « *une pièce de terre, partie champ et partie inculte au territoire de dite commune de Laroque, appelée la Soulane d'environ 3 ha 67 a 25 ca avec [...] la bergerie qui s'y trouve bâtie aujourd'hui en très mauvais état*[22] [...] ».

Le 27/04/1893, Barthélémy procède à la donation partage de son patrimoine dont « *une pièce de terre pâture avec quelques jeunes chênes liège et des chênes verts, appelée la Soulane, sur laquelle se trouve un vieux cortal porté au cadastre sous les numéros 602, 603, 604 de la section C pour une contenance de 3 ha 67 a 20 ca confrontant de tous les horizons avec le domaine de l'État*[23] [...] ». Ce lot est attribué à son fils Jean Massot Atxer.

Le 14/01/1904, lors du partage de la succession de ce dernier, les parcelles ci-dessus sont attribuées à Pierre Massot Parer. Ne vivant pas au pays, il n'a aucun intérêt pour la bergerie et ses terres qu'il vend en 1914 à l'Etat déjà propriétaire des parcelles alentours.

La situation est aujourd'hui inchangée ; les ruines du *cortal* sont toujours incluses dans la forêt domaniale de Laroque-des-Albères.

21. A.D.P.O. 8 J 48.
22. A.D.P.O. 3 E 58/60, notaire Faustin Aymon.
23. A.D.P.O. 3 E 81/3.

Cortal d'en Pujas

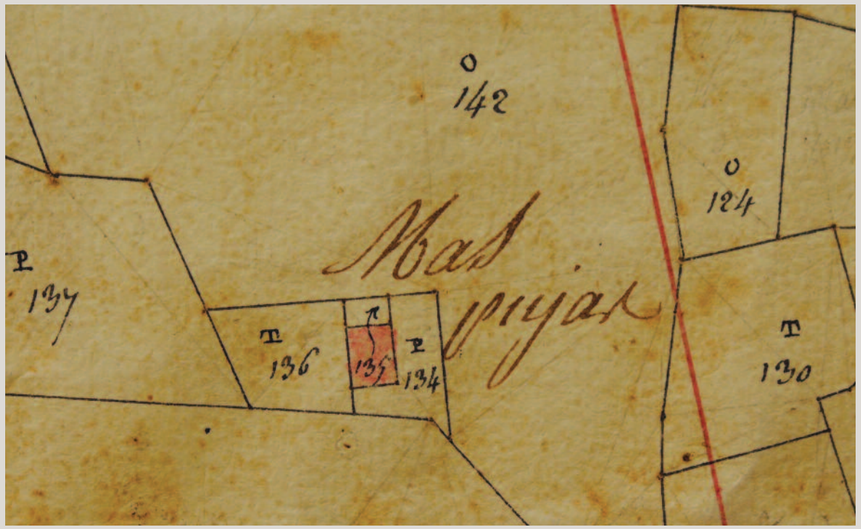

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 10.18" N - 2° 55' 23.38" E

Le *cortal*, aujourd'hui disparu, se situait à l'ouest du village, à la limite nord du lotissement communal, sur ce qui est la servitude d'accès au bassin de rétention des eaux pluviales (face à l'allée Saint-Laurent). Il confrontait au mur est de ce dernier, ainsi qu'à la clôture de la parcelle de la villa cadastrée n° 0116. À quelques mètres au nord subsistent les vestiges de son puits.

DÉSIGNATION

XVIII[e] s."*cortal d'en Pujas*", XIX[e] s. "*lo mas cremat d'en Pujas*".

HISTOIRE

« *Una pessa de terra, ara plansonada scita lloch dit Ortagon dalla lo Pinyer de dos ayminadas confronta ab [...] lo cami qui va de Rocha vella al mas den Rencura y den Guix*[24] [...] » est reconnue par Guillem Gassiot en 1665 au *capbreu* établi par Colom Companyó pour Josep Perarnau, puis par son gendre Antoni Pujas, en 1699 au terrier de Jaume Esteve, notaire.

En 1750, son fils Joseph Pujas Gassiot déclare au *capbreu* établi en faveur de Theodora de Camprodon, veuve de Domènec de Perarnau : « *un espace de terre ou jassa avec un cortal au milieu sis à Ortagon de contenance d'une quartonade de terre*[25] [...] ».

En 1813, au cadastre napoléonien, Joseph Pujas Bousquet, fils du précédent, est propriétaire de nombreuses terres dans les secteurs voisins de *las Olivetes* et d'*el Quinta,* dont la n° C 135 contenant "*cortal et patus*". Le 25/08/1830, son petit-fils Joseph Banes Pujas reçoit dans la succession de son grand-père « *une olivette dite la Plançonade, à la partie los Clausons, y compris une batisse en ruines dite lo mas cremat d'en Pujas, avec un lambeau de terre devant la dite batisse, de contenance d'environ 126 ares*[26] [...] ».

24. A.D.P.O. 8 J 25, f°12.

25. A.D.P.O 8 J 32 f°488.

26. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*, notaire Antoine Companyo.

Le nom de "*mas Cremat*" signifie que le bâtiment a été partiellement détruit par un incendie entre 1813 et 1830. Il n'intéresse pas Joseph Blanes qui le vend trois mois plus tard, le 30/10/1830, avec l'olivette ci-dessus, "*communément et par indivis*", au prix de 2 400 francs, à Gaudérique Giralt, berger, et Feliu Massot Fort, propriétaire du *mas d'en Massot d'Abaix* (p.406). La part de ce dernier passe à son fils Barthélémy Massot Barde, puis à son petit-fils Jean Massot Atxer qui hérite aussi de l'olivette de *la Plançonade* désignée dans l'acte de donation partage[27] comme "*Olivède Pau Baille*" de 126 ares. Ces propriétés échoient ensuite à son fils Jean Massot Parer qui rachète en 1910 aux héritiers de Gaudérique Giralt leur moitié du *cortal et patus* et deux petites parcelles ; il devient ainsi propriétaire à part entière.

En 1912, l'*Olivède Pau Baille* compte 180 oliviers, témoignant de l'importance de cette culture dans ce secteur de la commune.

En 1933, dans la donation partage de Jean Massot Parer on ne parle plus du *cortal*, certainement déjà en ruine. L'olivette revient à son fils Jean Massot Vilar puis, dans la succession de ce dernier, en 1969, à sa fille Paulette Massot Julien. Par mariage, elle l'apporte à Louis Montariol Bes qui la vendra, avec des terres mitoyennes, à la SAFER[28] qui les revendra à la commune de Laroque pour y construire en 2004 un lotissement communal.

Vestiges du puits du cortal d'en Pujas

27. Archives privées *mas d'en Massot d'Abaix*.

28. SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural.

Cortal d'en Vilanova / Malzach

Plan cadastral napoléonien, 1813

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 31' 07" N - 2° 55' 36.55" E
Ce *cortal* se situait dans la zone de piémont, à 100 m au sud de l'ancien chemin de Laroque à *Nostra Senyora del Vilar* [auj. Avenue des Mas catalans], dans ce qui est de nos jours l'olivette municipale.

HISTOIRE

C'est sous l'appellation "*Bâtiment rural*" que cette bergerie de 380 m^2 est mentionnée pour la première fois au cadastre napoléonien en 1813. Elle est désignée "*mas Malzach*" sur le plan cadastral, "section C, n° 108, lieu-dit les Olivettes". Elle appartient à Ursule Villeneuve [cat.Vilanova] qui en a hérité de son père Benoît Vilanova. Nous pensons que sa construction est à mettre au crédit de ce dernier, à la fin du XVIII^e s.
Lors de la Révolution française, Benoît Vilanova avait émigré entraînant la saisie de ses biens, bergerie incluse. N'ayant pas été vendus comme Biens Nationaux, Ursule les a récupérés à la Restauration.
Mariée en 1804 avec Joseph Malzach, ils passent après sa mort en 1819 à leur fils Louis Malzach Villeneuve qui hérite entre autres d'une : « *propriété composée de 2 olivettes, del mas et del quinta et d'un champ del Quinta, le tout contigu d'environ 7 ha dans lequel se trouve une bergerie*[29] [...] ». À son décès, ses biens sont partagés entre ses trois enfants ; Claire Malzach Gari reçoit en 1880 le *mas de la Garriga / Peyre* et son frère Joseph le *cortal*. Sans enfant, ce dernier fera de ses deux sœurs ses héritières : Claire, épouse de Jean Dubois, et Marie, épouse de Jean Paul Bocamy. Le *cortal* fait partie du lot de Claire. Peu avant 1900, il est alors totalement détruit jusqu'à ne laisser comme seul souvenir son puits. Ses pierres ont, semble-t-il, servi à la restauration du *mas de la Garriga / Peyre* (p.278).
En 1927, lors du partage de la succession de Claire et de Jean Dubois, la parcelle, une olivette, dans laquelle était édifié le *cortal*, échoit à leur fils Jean Dubois Malzach, marié à Marie Joséphine Cau. Leur fille Marie-Madeleine Dubois Cau épouse Esparrac, en hérite en 1963 et la vend à la Commune de Laroque en 1994. C'est alors un terrain en friche auquel la mairie redonne sa destination initiale : une olivette.

29. A.D.P.O. 3 E 58/27.

Cortal d'en Molins

Ruines du cortal en 2015

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 54" N - 2° 55' 52.80" E
Ce *cortal* en ruine se situe dans la zone de piémont, à hauteur du *mas Borde*s, entre le canal des moulins et la Rivière de Laroque, lieu-dit "*al Sal Gros*".

HISTOIRE

En 1699, Basilice Roger déclare la propriété ci-dessous au *capbreu* établi par le notaire Jaume Esteve. Le 4/12/1706, il la vend à Jean Matheu qui la reconnaît au *capbreu* de 1750 : « *partie d'une pièce de terre partie jardin avec quelques châtaigniers et une maison au milieu sise à l'endroit nommé la Bellauria de contenance de demi ayminatte de terre, confrontant d'orient avec le ruisseau des moulins du Seigneur de la Roque*[30] [...] ».
Sa fille Marianna, mariée en 1761 avec Andreu Molins originaire de Montesquieu, la reconnaît à son tour à l'ultime *capbreu* de la seigneurie réalisé par le notaire Serra en 1787.
Leur fils André Molins Matheu est propriétaire au cadastre napoléonien de 1813, de la châtaigneraie, d'un bois et du *cortal* : "B385, Al Sal Gros, surface 30 ca".
Thérèse Molins, fille d'André et d'Anne Oriol, épouse en 1842 Joseph Barate faisant entrer jusqu'à nos jours ce *cortal* dans la famille Barate. Il était déjà en ruine en 1937.

30. A.D.P.O. 8 J 32 f°527.

Casot d'en Lic

Façade nord du Casot d'en Lic, 2023

SITUATION

Coordonnées GPS WGS 84 - 42° 30' 33.30" N - 2° 55' 38.64" E

Le *casot* se situe à 268 m d'altitude, entre la piste de *la Solana* et la Rivière de Laroque, sur le flanc est de l'ancienne *roca* castrale carolingienne qui a donné son nom à cette zone : *Rocavella*.

HISTOIRE

Au cadastre napoléonien de 1813, Jean Blazi de Laroque est propriétaire des parcelles suivantes :

"Section C, la Soulane, n° 596, terre 64 a" et "n° 598, pâture 37 a, 599, terre 25 a."

La parcelle n° 597 de 1 ha 57 a est propriété de la Commune de Laroque.

À la mort de Jean Blazi, ses terres vont à sa fille Monique Blazi Pujas qui avait épousé en 1833 Julien Lavaill. Elle meurt en 1845.

Le 15/09/1853, son mari, se portant fort pour leurs enfants Ferréol et Julie, vend les trois parcelles à Gaudérique Casadamont Sabaté[31] qui entre 1850 et 1860 achète à la Commune de Laroque la parcelle n° 597 mitoyenne aux trois autres, l'ensemble formant ainsi une grande parcelle de 2 ha 85 a.

Le 4/12/1872, Gaudérique Casadamont Cordobes, fils du précédent, se marie avec Anna Castells. Il hérite de la parcelle ci-dessus dans laquelle lui ou son père ont construit un petit bâtiment dont on ne trouve aucune trace ni dans les actes ni au cadastre : le *casot d'en Lic* (*Lic* est le diminutif du catalan *Galdric* - Gaudérique en français).

Il surplombe plusieurs terrasses qui descendent jusqu'à la rivière, s'intégrant dans une plus vaste zone qui autrefois portait le nom d'*horts de la vila vella* (p.268). Il devait servir d'abri en relation à la mise en culture de ces terrasses.

Après le décès de son mari, Anna Castells fait le 3/04/1923, une "*Donation entre vifs à titre de partage anticipé*[32]" à ses trois filles. Deux d'entres elles, Joséphine et Marguerite Casadamont Castells, reçoivent en indivision la moitié de la grande parcelle de la Soulane, soit 1 ha 42 a 60 ca chacune.

31. Archives privées Lucette Coste épouse Authiers.

32. Archives privées Lucette Coste épouse Authiers, notaire Ribère à Elne.

Les deux sœurs se marient avec les frères Tisané Sageloly : Marguerite avec Bonaventure (en 1911) et Joséphine avec Marc (en 1917).

Le 25/01/1961, Bonaventure Tisané fait une "*Donation entre vifs à titre de partage anticipé*[33]" de la nue propriété de ses biens à ses enfants, Anne-Marie et Robert Tisané Casademont. Sa demi-parcelle de la Soulane revient à sa fille Anne-Marie épouse de Jean Coste.

En 2014, la grande parcelle de 2 ha 85 a 20 ca, cadastrée section C, n° 590, sur laquelle est construit le *Casot d'en Lic,* appartenait en indivision pour moitié à Lucette Coste Tisané épouse Authiers (fille de Jean Coste et de Anne Marie Tisané Casadamont), et pour autre moitié à Geneviève Albac, seconde épouse de Joseph Tisané Casadamont (fils de Marc Tisané et de Joséphine Casadamont).

L'Association du Patrimoine de Laroque a procédé à la restauration d'une partie de sa toiture.

Plan cadastral napoléonien, 1813

Le Casot d'en Lic, niché dans les bois, au pied de la Roca castrale carolingienne (p.25)

33. Archives privées Lucette Coste épouse Authiers.

Lexique

Accapte : bail emphytéotique. Acte juridique par lequel le seigneur accorde à un tenancier l'usage d'un bien-fonds ou d'une rente (le domaine utile) et reçoit en contrepartie le versement d'un cens annuel.

Affouage : le droit d'affouage [cat. *dret de fustejar*] est le droit accordé à la communauté d'habitants de prendre dans la forêt le bois de chauffage nécessaire à chaque maison [cat. *casa*].

Afocat : lié à un foyer, une maison. Paysan, "homme propre et solide" du seigneur, attaché à une tenure au-delà du simple bail emphytéotique.

Agulla : rigole, petit canal.

Aladrier : artisan qui fabriquait des araires.

Alleu : terre "libre de toute soumission à un seigneur", exemptée de redevances.

Aplec : rassemblement festif en extérieur. À l'origine, près d'une église lors d'une fête religieuse.

Arsina : amende de 1/3 des biens si la maison a brûlé (voir mauvais usages / *mals usos* - p.71).

Bandolérisme : guerres entre *bandols* [fr. bandits], à l'origine mercenaires au service des seigneurs, puis aux XVI^{e} et XVII^{e} s. ces groupes s'élargissent à des paysans ruinés et autres laissés pour compte qui mènent des actions de brigandage.

Boiser : le droit de boiser [cat. *dret de llenyar*] est le droit accordé à la communauté d'habitants de couper des arbres dans la forêt pour faire des planches nécessaires aux réparations de leurs maisons et pour la confection de cuves et de tonneaux.

Brasser : paysan peu fortuné qui loue la force de ses bras.

Aymina : [fr. hémine], mesure pour les grains qui valait de 40 à 100 litres suivant les lieux.

Ayminate : ou éminate [cat. *aiminada / eiminada*]; mesure agraire qui en Roussillon correspond à 5 927 m^2. C'était la surface de terre que l'on pouvait semer avec une aymina de grain.

Batlle : représentant du seigneur. À ce titre, il a une autorité morale et exerce des pouvoirs de police et de justice.

Canada : mesure de capacité pour le vin.

Cartonate : ou quartonade. Mesure agraire = 1/4 d'ayminate.

Carta de gràcia : nom catalan de la vente à réméré ou à pacte de rachat (voir ci-dessous).

Cella : à l'époque carolingienne, petit lieu de culte dépendant d'un monastère ou d'un évêché.

Cayrou : brique en terre cuite [cat. *cairó*].

Carton : [lat. *cartonum*, cat. *cartonada]* ; mesure de capacité utilisée pour le vin et les céréales égale à 1/4 d'aymina.

Casa pairal : maison de famille.

Censal : Le *censal* ou rente constituée est un système de crédit très populaire en Catalogne et au-delà, du XIV^{e} au XVIII^{e} s. En contrepartie du capital versé par le bailleur de fonds pour l'achat d'un bien, le débiteur s'engage à lui verser une rente et ce pour un temps indéterminé. Ces rentes constituées étaient rachetables au gré du débiteur qui y mettait un terme par remboursement du capital. Assujetti au bien, le *censal* se transférait de mutation en mutation (héritage ou vente) jusqu'à son rachat. Ce système permettait de contourner celui du prêt à intérêts condamné par l'Église, qui s'est affirmée comme une grande pourvoyeuse de rentes constituées.

Charbonner : le droit de charbonner [cat. *dret de carbonar*] est le droit accordé à la communauté d'habitants d'abattre des arbres pour en faire du charbon de bois.

Conseil général : assemblée constituée des chefs de maisons [cat. *caps de casa*] représentant les familles les plus importantes de la communauté d'habitants (Université).

Còrrec: ravin, petit torrent.

Cugúcia : taxe seigneuriale dont devait s'acquitter le paysan dont la femme était accusée d'adultère (voir mauvais usages / *mals usos* - p.71).

Devesa : terre mise en défens ; souvent un bois ou un pâturage à usage réservé au seigneur, à une communauté d'habitants ou à un particulier.

Exorquia : droit du seigneur de s'approprier 1/3 des biens d'un paysan mort sans descendance (voir mauvais usages / *mals usos* - p.71).

Feixa/es : parcelle allongée, dans une pente, formant une terrasse soutenue par un muret.

Fabrique : organisme chargé de la gestion des biens mobiliers et immobiliers d'une église.

Fogons : [fr. fourneaux] ; bâti proche de la cheminée où l'on déposait les braises du foyer pour une cuisson à feu doux

Foriscapi : [cat. *lluisme,* fr. lods et ventes], droits de mutation perçus par un seigneur lors de la vente d'un bien immeuble par un censitaire.

Galse : ou *galze*, mesure de capacité roussillonnaise pour l'huile équivalente à 2,77 litres.

Intestia : confiscation d'une partie des biens du paysan mourant *intestat* (voir mauvais usages / *mals usos* - p.71).

Intestat : décédé *ab intestat*, sans avoir rédigé de testament.

Jachère biennale : alternace culture / jachère un an sur deux.

Marguillerie : synomyme de "fabrique". Le marguillier désigne un membre du conseil de fabrique.

Mercader : marchand, négociant, formant une nouvelle classe dirigeante qui émerge à partir du XIII^{e} s. et supplantera par sa richesse la noblesse d'ancien lignage.

Méteil : [cat. *mestall*], mélange de différentes espèces de céréales, principalement de blé et de seigle ou de blé et d'orge, ou de céréales et de légumineuses.

Onze : redevance en nature ou agrier représentant le onzième de la récolte.

Opus spicatum : appareil formé par des pierres ou briques disposées en épis, dit aussi en arête de poisson.

Pagès : paysan aisé, tenancier de mas.

Paraire : [fr. pareur] ; à l'origine métier lié au travail de la laine (lavage, peignage, cardage) puis s'étendant au commerce de tissus et de draps. La fortune de "*paraires*" les rapproche de la bourgeoisie.

Parraguera : petits enclos à ciel ouvert pour la volaille ou les cochons, aussi désignée *cort de porcs*.

Pastador : pièce contenant la *pastera*, meuble dans lequel on pétrit la farine.

Plaid : assemblée judiciaire, procès.

Pubilla : fille aînée, héritière d'un mas quand il n'y a pas de fils.

Poignée : mesure de capacité égale à 1/32 d'hémine.

Punyera : portion que prélève le meunier sur la quantité totale de blé apportée au moulin.

Préciput : droit reconnu à une personne de recevoir, avant le partage, une somme d'argent ou une partie des biens de la masse à partager.

Quintà : terre proche de l'habitat, de qualité, faisant l'objet de soins particuliers comme épandre du fumier.

Rasclosa : retenue d'eau.

Sobreposat : personne désignée par le conseil de l'Université pour diverses tâches : surveillance de la qualité des produits sur les marchés et arbitrage des différents entre habitants souvent liés à l'arrosage et aux dégâts de pâturage des animaux.

Tenancier : celui qui tient le domaine utile d'un bien foncier, bâti ou non, dit tenure qu'il exploite moyennant une redevance (cens) qu'il paye au seigneur.

Tenure : voir ci-dessus.

Tercios : aux XVI^{e} et XVII^{e} s., mercenaires venus de toute l'Europe au service de l'Espagne, combattant en Roussillon lors de la guerre entre les royaumes de France et d'Espagne (1630-1659).

Université : institution d'origine médiévale désignant la communauté d'habitants et lui conférant une personnalité juridique ; elle est garante de la solidarité entre les membres de la communauté.

Réméré : vente à réméré dite aussi à pacte de rachat. Il est inclus dans l'acte une clause permettant au vendeur de racheter son bien. Elle était autrefois très utilisée pour pallier un besoin momentané d'argent sans pour autant amputer définitivement son patrimoine.

Vern : fr. aulne.

Bibliographie

OUVRAGES / REVUES / RAPPORTS SUR LAROQUE-DES-ALBÈRES

Abbé Coste E., *Note sur les sépultures de Notre-Dame de Tanya et dans l'église paroissiale de La Roque d'Albère*, Perpignan, 1917.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., «Le mas catalan de l'Albera du 17e au 19e siècle : l'exemple du mas Massot d'Abaix de la Roca d'Albera » in La Maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XXe siècle, *Actes du colloque du 29-31 mai 2002*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p.333-344.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., « Homes et masos de l'Albera : el Mas d'en Durbau de la Roca, (segles XVIII-XX) », l'Albera i el patrimoni en l'espai transfronterer, *Actes del Col·loqui, 1-2 d'abril 2004*, Consell Comarcal de l'Alt Empordà, Fons FEDER, Interreg 3 A, Figueres, 2005, p.163-176.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., « El rech dels molins de la Roca d'Albera / Le rech dels molins de Laroque-des-Albères, (Segles XIV-XIX) », l'Albera, patrimoni rural, arquitectònic i preinsdustrial, Consell Comarcal de l'Alt Empordà, *Fons FEDER, Interreg 3 A*, Figueres, 2007, p.15-42.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., « Les mas de l'Albera et leur évolution du XVe au XIXe siècles : l'exemple des mas de montagne de Riprons - L'Avellanosa à Laroque-des-Albères » in *Les maisons paysannes en Europe occidentale, XVe- au XXe siècles*, Jean-René Trochet (direction) Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2008, p.253-264.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., « Évolution d'un territoire de moyenne montagne et de son habitat : Riprons à Laroque des Albères (XIVe-XVIIIe s.) » in Habitat et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne, dir. Jean Pierre Barraqué et Philippe Sénac, *RESOPYR III*, Editions CNRS Toulouse-le-Mirail, Collection Méridiennes, 2009, p.241-263.

Camiade M., Lacombe Massot, J.P., « La Roca d'Albera, analyse du paysage et des modes de peuplement du XVe au XVIIIe siècle », Paysages d'aujourd'hui à hier, d'hier à aujourd'hui, *135e Congrès national des Sociétés Historiques et Scientifiques, Neuchâtel, 6-11 avril 2010*, Collection Actes des Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques « CD ROM », p.25-40

Cantuern J., Lethiers F., Llong L., "Le réseau d'irrigation à Laroque-des-Albères", *Municipalité de Laroque-des-Albères, Publication interne*, 2008.

Carrère M.A.M., *Monographie de Laroque-des Albères et de Sorède*, 1894, Reprint, Le Livre d'histoire, Paris, 2005.

Catafau, A., Passarius, O., "Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois", *Études Roussillonnaises*, 1995-1996, tome XIV, p.7-30.

Chaban D., "Chapelle N.D. de Tanya. Laroque" in *Annales / Annals Massana, n° 57*, 12/2017, p.9.

Constant A., "Des fouilles archéologiques en 2019 au Mas Paco lèvent le voile sur les origines médiévales du vieux Laroque" in *Bulletin municipal n° 38*, Automne / Hiver 2019, Laroque-des-Albères.

Constant A., "La seconde campagne de fouille archéologique au site du Mas Paco 1 confirme l'existence d'un château sur motte à l'origine du village de Laroque" in *Bulletin municipal El Rocati n° 45*, Automne 2022, Laroque-des-Albères.

Cours A., Matheu G., *La Roca d'Albera, Repères historiques, Contribution à la connaissance du village*, Association le Patrimoine de Laroque, 1995.

Kotarba J., Castellvi G., Mazière F., *Carte archéologique de la Gaule, Les Pyrénées-Orientales 66*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2007, Laroque-des-Albères, p.393-397.

Lethiers F., "Rapport de projet pour la construction d'une muraille sur le flanc nord du Château de Laroque-des-Albères", *Mairie de Laroque*, 2008.

Loreto H., "Sur le nom de Tanya à Laroque (La Roca)" in *Annales / Annals Massana, n° 31*, 09/2010, p.17-18.

Pierre J. M., *Laroque-des-Albères, À la recherche de son histoire*, Auto-édition, non daté (vers 1990).

SARL ACTER - Maso D., Porcel C., *Chapelle Notre-Dame-de-Tanya*, Document Final de Synthèse, Août 2005.

SARL ACTER - Charpentier T., *Rapport de Surveillance archéologique,* Février - avril 2006.

SARL ACTER - Bénézet J., *Rapport de fouille archéologique préventive*, 2009.

Sattler M., *Etude préliminaire de consolidation et mise en valeur du château de Laroque-des-Albères,* 2004.

Tréton R., « Un prototype ? Remarques à propos d'un capbreu », *L'Albera, terre de passage de mémoires et d'identités* », collection Études, PUP / IFCT, Perpignan, 2006, p.49-75.

AUTRES OUVRAGES

Abbé Capeille J., *Dictionnaire de Biographies roussillonnaises*, Perpignan 1914.

Abbé Giralt J., "Notice historique de la vicomté d'Evol, des communes d'Evol et d'Olette" in *SASL n° 46*, 1905 Abélanet J., *Lieux et légendes du Roussillon et des Pyrénées catalanes*, Editions Trabucaire, Canet-en-Roussillon, 2008.

Alart B., *Cartulaire roussillonnais*, n° XII, C. Latrobe, Perpignan,1880.

Alart B., *Cartulaire Médiéval*, T.VI, notule d'André Romeu, 1386, A 201, p.447.

Alcover A.M., De Borja Moll F., *Diccionari català-valencià-balear*, 1930, Edició electrònica Institut d'Estudis Catalans i Editorial Moll, 2002.

Amades J., *Folklore de Catalunya-Rondallítica*, Barcelona, 1950.

Ayats A., Balent A., Camiade M., *Entre révolution et guerres, les mémoires de Pierre Comellas, apothicaire, 1789-1813*, A.D.P.O. / Conseil Général des P.-O., 2005, 197 p.

Basseda L., *Toponymie historique de Catalunya Nord*, Revista Terra Nostra n° 73 à 80, Prada, 1990.

Becat J., *Atles toponímic de Catalunya Nord*, Terra Nostra, XVII, Prades, 2015.

Becat J., *Les Albères, conquêtes et abandons*, Revue Conflent, Prades, 1973.

Bolòs J., Hurtado V., *Atles dels comtats de Rosselló, Conflent, Vallespir i Fenollet (759-991)*, Rafael Dalmau Editor, Barcelona, 2009.

Bolòs J., *Diccionari de la Catalunya Medieval (ss. VI-XV)*, Edicions 62, Barcelona 2000."La question du Roussillon sous Louis XI", in *Annales du Midi, volume 7*, 1895.

Bolòs J., *Els origens medievals del paisatge català*, Publications de l'Abadia de Montserrat, Barcelona, 2004.

Bonnassie P., *La Catalogne du Milieu du Xe à la fin du XIe siècle - Croissance et Mutations,* Tome 1, n° 23, 1975 et tome 2, n° 29, 1976, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Bonnassie P., "Le littoral catalan durant le haut Moyen Âge" in *Castrum 7*, 2001, p.259.

Brunet M., *Le Roussillon une société contre l'état (1780-1820)*, Editorial Trabucaire, Perpignan 1990.

Brunet M., *Les Pouvoirs au village, aspects de la vie quodidienne dans le Roussillon au XVIIIème siècle*, Édition Trabucaire, Canet, 1998, p.162.

Camiade M., *Practicar la cooperació transfronterera, pensar la frontera*, Discurs de recepció, Institut d'Estudis Catalans, Secció de Filosofia i Ciències Socials, I.E.C., 2019, 38 p.

Camiade M., Caprani G., *Euroinstitut Catalan Transfrontalier / Euroinstitut català transfronterer, recul de conferències / Recueil de conférences, 2010-2012*, Edition Balzac, 2013, 216 p.

Camiade M., Fontaine D., *Verreries, verriers catalans,* Edition Sources, 2006.

Camiade M., Lacombe Massot JP., Tocabens J., *Le Rivage méditerranéen des Pyrénées, 2000 ans d'histoire et plus*, Sources, 2008.

Camiade Boyer, M., *La casa en la comunitat andorrana, del S. XVIII al S.XIX, solidaritats i estratègies d'aliances i de poder*, Editorial Andorra, 2001, p.109-124.

Catafau A., *Les Celleres et la naissance du village en Roussillon*, Editorial Trabucaire / Presses Universitaires de Perpignan, 1998.

Catalunya Romànica, El Ripollès, Vol. X, *Fundació Enciclopèdia Catalana*, Barcelona, 1987.

Catalunya Romànica, El Rosselló, Vol. XIV, *Enciclopèdia Catalana*, Barcelona 1993.

Caucanas S., *Moulins et irrigation en Roussillon du IXe au XVe siècle*, Éditions CNRS, 1995.

Claverie P.V., *La Conquête du Roussillon par Pierre le Cérémonieux (1341-1345)*, Editions Trabucaire, Canet 2014, p.159-162.

Collectif, *Oli, l'olivier dans les Pyrénées orientales*, Éditions Trabucaire, Canet, 2007.

Collectif, *L'Albera Vinyes i vinyaters / Vignes et vignerons*, Albera Viva, 2004,

Conesa M., *D'herbe, de terre et de sang, La Cerdagne du XIVe au XIXe siècle*, Presses Universitaires de Perpignan, 2012.

Constant A., Donès C., Mach J., Inventaires des sites archéologiques 2001 Communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu, St Jean de l'Albère, Sorède et Villelongue-dels-Monts, *Service Archéologique du Languedoc Roussillon*, Mai 2001, p.14-21.

Constant A., Du castrum à la seigneurie : pouvoirs et occupation du sol dans le massif des Albères et ses marges (IIIe siècle-XIIe siècle), *Thèse d'histoire, Université de Toulouse II-Le Mirail*, 12/03/2005.

Constant A., "Châteaux et peuplement dans le massif des Albères et ses marges du IXe siècle au début du XIe siècle", *Annales du Midi, 1997, tome 109, n° 219-220,* p.443-466.

Cursente B., *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XIe-XVe siècle),* Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998.

Da Costa C., Polloni A., Six G., "Diagnostic la Gavarra Alta, Laroque-des-Albères" in *revue Archéo 66*, n° 30, 2015.

De Fossa F., *Observations historiques et critiques sur le droit public de Catalogne et du Roussillon*, Perpignan, 1770.

De Marca P., *Marcæ Hispanicæ*, Appendix, Editorial Base, Barcelona, 1998, p.787, XXV.

Desclot B., *Crònica*, Edicions 62 i la Caixa, Barcelona, 1982.

Dunyach I., Roudier E., "Activités rituelles autour d'une source entre la France et l'Espagne (VIe s. av. J.-C.-VIe s. apr. J.-C.) La Fajouse à Argelès-sur-Mer", in *Gallia*, 2016, p.1-23.

Ferrer i Mallol, M.T., Mutgé i Vives, J., Riu i Riu, M., *El mas català durant l'Edat mitjana i la maderna (segles IX-XVIII),* Consell Superior d'Investigacions científiques, Institució Milà i Fintanals, Departament d'Estudis Medievals, Barcelona , 2001.

Frenay E. *Cahiers de Doléances de la province du Roussillon (1789)*, Direction des Services d'Archives, Perpignan, 1979.

Gavignaud-Fontaine G., Larguier G., *Le Vin en Languedoc et en Roussillon*, Editions Trabucaire, Canet, 2007.Gendre C., *Histoire de l'olivier en Roussillon*, Éditions Trabucaire, Canet, 2003.

Gran geografia comarcal de Catalunya, El Rosselló i la Fenolleda, Enciclopèdia catalana, Barcelona, 1985.

Henry D.M.J., *Histoire de Roussillon, deuxième partie*, Imprimerie Royale, Paris 1835.

Història de l'Alt Empordà, Diputació de Girona, Girona 2000, Just L., *Ermitages du Diocèse de Perpignan*, Perpignan, 1860.

Justafré M., *Les Justafré et Las Illas. Une famille et une communauté catalanes du XVIe au XIXe siècle*, Edition Trabucaire, 2013.

Kotarba J., Castellvi G., Mazière F., *Carte archéologique de la Gaule, Les Pyrénées Orientales 66*, Paris 2007, 712 p.

Kotarba J., "Prospections 1998", in *Bulletin de l'A.A.P.O.*, n° 13, Décembre 1998, p.27.

Lacombe T., *Histoire de l'encépagement en Roussillon,* Diplôme d'Agronomie, ENSAM, 1996.

Lacombe Massot J.P., Tocabens J., *Les Rois de Majorque / Els Reis de Mallorca*, Editorial Trabucaire, Canet, 1995.

Lethiers F., "Rapport de projet pour la construction d'une muraille sur le flanc nord du Château de Laroque-des-Albères", *Mairie de Laroque*, 2008.

Mallet G., *Églises romanes oubliées du Roussillon*, Les Presses du Languedoc, 2003, p.266.

Marcet A., *Le rattachement du Roussillon à la France*, Trabucaire, Canet, 2015, p.78.

Marcet Juncosa A., *Mots-clefs de l'histoire catalane du nord*, Editions Trabucaire, Canet 2003.

Montsalvatge y Fossas F., *Los Condes de Ampurias vindicados*, Olot 1917.

Moreno P., *El primer comte de Guimerà* : notes biogràfiques, genealògiques i heràldiques

Pasqual P., "Mémoires, 1595-1644", texte publié par Paul Masnou, *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1905.

Perea M. P., *Arxiu audiovisual del parlar salat de la Costa Brava*, Universitat de Barcelona, 2017.

Peytaví Deixona J., *El manual de 1700 de Jaume Esteve, notari de Perpinyà*, Fundació Noguera, Barcelona, 2014.

Peytaví Deixona J., *La Família Nord-Catalana, Matrimonis i Patrimonis (segles XVI-XVIII)*, Editorial Trabucaire, Canet 1996.

Ponsich P., *Límits històrics i repertori toponímic dels llocs habitats des antics "Països" de Rosselló-Vallespir-Conflent-Capcir-Cerdanya-Fenolledès* Revue Terra Nostra n° 37, Prades, 1980.

Poeydavant P., *Mémoire 1778*, S.A.S.L. des P.-O., Vol. 40, 1889, p.317-319.

Rendu C., *La Montagne d'Enveig - Une estive pyrénéenne dans la longue durée*, Editions Trabucaire, Canet, 2003.

Rimbault O., *Démons et Merveilles du Canigou, historiographie et interprétation du légendaire catalan*, Editions Les Presses Littéraires, 2014.

Rivals C., *Le moulin et le meunier*, tome 1, Éditions Empreinte, Portet-sur-Garonne, 2000.

Rosenstein, J. M., *Les moulins en Conflent*, Edition Conflent, 1989.

Sagnes J., (Dir.), *Le Pays Catalan,* T. 2, Société Nouvelle d'Éditions Régionales et de Diffusion, 1985. p.720.

Serres-Bria R., *Les ermitages du Roussillon et leurs ermites*, S.A.S.L. de P.-O., Vol 110, 2003.Severin R., *La culture de l'Olivier dans les P.-O.*, Mémoires de la S.A.S.L. des P.-O., tome III, 1912.

Sota la coordinació de Genís M. T., *L'Albera, arquitectura popular i tradiconal / architecture populaire et traditionnelle*, Edició Consell Comarcal de l'Alt Empordà, 2007, 131 p.

Sota la coordinació de Xavier Lluna, Actes del col·loqui *L'albera i el patrimoni en l'espai transfronterer*, Figueres, 1-2 d'abril de 2004, Edició Consell Comarcal de l'Alt Empordà, 2005, 389 p.

Sous la direction de Martine Camiade, Actes du colloque, Banyuls, 3-4 mai 2005, *l'Albera, terre de passage, de mémoires et d'identités / Terra de pas, de memòries i d'identitats*, Collection Etudes, P.U.P./I.F.C.T., 2006, 319 p.

Sous la direction de Lacombe-Massot J.-P., *L'Albera, vinyes i vinyaters / vignes et vignerons*, Edition Albera Viva, 2004, 190 p.

Tarrús i Galter J., *Poblats, dòlmens i menhirs, Els grups megalítics de l'Albera, serra de Rodes i cap de Creus*, Diputació de Girona, Girona, 2002.

Taylor I., Nodier C., de Cailleux A., *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France - Languedoc*, volume 2 / partie 1 - 1835.

To Figueras L., *Famíla i hereu a la Catalunya Nord-Oriental (segles X-XII)*, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, Barcelona, 1997.

To Figueras Lluís, "El nom dels masos (el domini de Santa Maria de Vilabertran en les segles XI-XIII) in *Homes, masos, història, la Catalunya del nord-est (segles XI-XX)*, Publicacions de l'Abadia de Montserrat, Barcelona, 1999. p.23-42.

Torres P., *Histoire de la vigne et du vin en Roussillon*, Éditions Trabucaire, Canet, 2011.

Torres X., *Els llibres de família de pagès. Memòries de pagès, memòries de mas (segles XVI-XVIII)*, Biblioteca d'Història rural, Girona, 2000.

Tréton R., *Diplomatari del Masdéu*, 10, Fundació Noguera, Barcelona, 2010

Tréton R., *Les Capbreus du roi Jacques II de Majorque (1292-1294)*, avec la collaboration de Aymat Catafau et Laure Verdon, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris 2011.

Vinas A., R., *La croisade de 1285 en Roussillon et Catalogne*, TDO Editions, 2015.

Vinas A., R., *La fin du royaume de Majorque (1339-1349) dans la Chronique de Pere le Cérémonieux,* TDO éditions, 2022.

Vinyoles i Vidal T.M., "Cartes de dones del segle XIV" in *Miscel·lània de Textos medievals, volume 7 CSIC*, Institució Mila i Fontanals, Barcelona 1996.

Annexes

I - DOCUMENTS DE 815 À 981 CONCERNANT LAROQUE

Vers 815-830[1]

Procès de 875 concernant l'usurpation de biens sur le territoire de la *claustra Sancti Felicis* de la part d'un nommé Auvald. Il révèle que Saint-Félix est une possession de l'évêché d'Elne depuis 50 ans et plus.

834 (7/04)

Précepte de l'empereur Lothaire qui, à la demande de l'évêque Salomon, concède à l'Église d'Elne les aprisions que ses hommes avaient faites et la moitié du marché.

Remarque : ce précepte figure dans le "*Marca hispanica sive limes hispanicus[...]*" avec la date de 840[2]. Ramon d'Abadal[3] démontre qu'elle est erronée et qu'il s'agit de 834. Le problème viendrait du fait que ce document est une copie où un chiffre aurait été mal recopié. Il est en outre difficile de connaître avec précision les dates des règnes de Louis le Pieux et de son fils Lothaire en raison de leur conflit qui les a conduit à agir comme empereur dans une même période.

836 (5/03)[4]

Précepte de l'empereur Louis le Pieux de confirmation des possessions précédentes. L'évêque est un nommé Fulmo, ce qui pour Ramon d'Abadal est une erreur de copie. Il pourrait s'agir soit de Ramno qui aurait succédé à Salomon, soit de Salomon lui-même.

854[5]

Précepte de l'empereur Charles le Chauve, à la demande du marquis Odalric, en faveur des Goths Sumnold et Riculf, leur concédant des biens royaux dans le *pagus* d'Elne, comté de Roussillon[6], qu'ils tenaient déjà par aprision dans la succession de leur grand-père Sunvild et de leur père Hadefons. Il leur concède également une *rocam* dite de *Frusindi* que tenait aussi leur père par aprision. Pour l'historien Aymat Catafau, « *il s'agit de la seule mention de ce toponyme dont on pense généralement qu'il se rapporte à Laroque-des-Albères*[7] […]».

875[8]

Procès présidé par Isembert représentant Bernard III marquis de Gothie et comte de Roussillon à la requête de l'évêque d'Elne Odesind se plaignant usurpation de biens sur le territoire de la *claustra Sancti Felicis* de la part d'un nommé Auvald (Auvaldus). Ce dernier doit renoncer à tout droit sur les hommes de ce territoire en faveur de l'évêque d'Elne. Les limites du territoire de la *claustra sancti Felicis* sont précisées (p.462).

1. *Catalunya Carolíngia*, volum 6, primera part, Els comtats de Rosselló, Conflent, Vallespir i Fenollet a cura de Pere Ponsich, p.91, Institut d'Estudis Catalans, Barcelona 2006.
2. De Marca P., *Marcæ Hispanicæ,* Appendix, p.776, XIII.
3. *Catalunya Carolíngia*, volum 2, primera part, Els diplomes carolingis a Catalunya, p.101, Institut d'Estudis Catalans, Barcelona.
4. De Marca P., *Marcæ Hispanicæ,* Appendix, p.774, X.
5. De Marca P., *Marcæ Hispanicæ,* Appendix, p.787, XXV.
6. D'Abadal, R, Els Diplomis Carolingis a Catalunya, tome 2 p.347, XXI.
7. Catafau, A., Passarius, O., «Laroque-des-Albères, de l'Antiquité à la fin de Moyen âge, histoire et archéologie du peuplement et de la mise en valeur d'un terroir villageois », *Études Roussillonnaises*,1995-1996, tome XIV, 7- 30, p.11.
8. *Histoire Générale du Languedoc*, t II n° 101, p.663 (Cartulaire de l'église d'Elne - V. Baluze Capitul. tom. 1. p.1436 et seqq).

876[9]

Note d'un jugement concernant le monastère d'Arles où apparaît pour la première fois la mention de la « *villa Tagnane* ».

883[10]

Vente faite par une femme, Moderata, à un nommé Trutemir de divers biens provenant de sa part d'héritage de ses grands-parents, à Elne et la Roca. Elle comprend des terres, des jardins, des maisons et des moulins dont un sur le Tech et un dans la *villa Rocha*.

898[11]

Précepte de Charles le Simple, roi des Francs, en faveur de l'évêché d'Elne. Il reprend à peu de chose près les mêmes éléments que celui de 836.

899[12]

Précepte de Charles le Simple, roi des Francs, en faveur de l'évêché d'Elne, lui concédant toutes les églises du Roussillon et du Conflent et lui confirmant diverses possessions dont la *cella Sancti Felicis*, la *villa Torrente* ou *Alemannis* et la *cella Sancti Juliani*.

900[13]

Le Pape confirme à l'évêque Riculf, qui est le plus jeune frère du comte Miro, les possessions précédentes.

904[14]

Donation faite par deux femmes, Judit et Aulo à l'Église d'Elne et à son évêque Riculf, des biens qu'elles possèdent dans la montagne de l'*Albera* dans le *villare Kastellani* (du défunt Castella), également appelé *Donati* (Donat qui a succédé à Castella) ainsi que deux vignes que Iudit avait achetées l'une au comte Miron et l'autre à Donat.

915[15]

À la veille de sa mort, Riculf, évêque d'Elne, fait donation de plusieurs biens à l'Église Sainte-Eulalie, dont des biens immobiliers qu'il possède à *Tanyà*.

922[16]

Donation faite par Sclua et son épouse Aquilina à l'Église d'Elne et à son évêque Guadall, des biens qu'ils possèdent dans la montagne de l'*Albera,* dans le *villar de Castellani* également appelé *Donati*, ainsi que d'une vigne qui lui vient de son frère Oliban. Ce document situe le *villar de Castellani* par ses confronts dont un est *Mataporchos (Mataporcs)*.

927[17]

Vente faite par Recosind et sa femme Aulo à Esgut et sa femme Arcedonia d'un alleu dans la *villa Tagnano* et plus précisément dans la *Coma de Aulione* dont les confronts sont : au midi le sentier qui va du *villare Donati* aux maisons "d'en haut" de Eldugo ou de Saint-André, à l'occident la *serra* ou le vieux chemin qui va du *monte Albarie* à l'olivette des acheteurs, au nord la terre en friche des acheteurs et à l'orient le ruisseau qui coule dans la *Coma de l'Aulione*.

944[18]

Donation faite par les exécuteurs testamentaires d'Adroer à son frère Boniface, lévite, des nombreux alleux que le défunt possédait dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, dont un à Laroque.

967[19]

Testament du lévite Sunifred par lequel il lègue ses biens à diverses églises et à plusieurs personnes dont ceux de Laroque à Alboin.

9. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 10, Cartulaire d'Elne f°316.
10. Marcæ Hispanicæ Appendix, p.798, XXXV.
11. Marcæ Hispanicæ Appendix, p.830, LV.
12. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 80. Cartulaire d'Elne et B. Alart Cartulaire roussillonnais, n° XII, p.24-26.
13. Marcæ Hispanicæ Appendix, p.831, LVII.
14. Marcæ Hispanicæ Appendix, p.834, LVIII.
15. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 21, Cartulaire d'Elne f° 165.
16. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 26 Cartulaire d'Elne f°102.
17. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 27 Cartulaire d'Elne f°125-40.
18. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 29 Cartulaire d'Elne f°311-8°.
19. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 55 Cartulaire d'Elne f°168.

972[20]

Donation faite par Guibert à l'Église d'Elne et à son évêque Sunyer, d'un alleu qu'il possède dans la *villa Tagnano* qu'il avait acquis de l'évêque Guadall par échange.

976[21]

Donation faite par Sundurle et son fils Guimar à l'Église d'Elne et à son évêque Sunyer, d'un alleu qu'ils possèdent ensemble dans la *villa Bruliano* (Brouilla). De son côté Sundurle leur donne aussi d'autres biens qu'il a dans d'autres lieux dont, des maisons, terres, vignes et moulins à Laroque "*in ipsa Rocha*"; et Guimar leur donne d'autres biens dans divers endroits dont une vigne à Laroque.

981[22]

Précepte de Lothaire, à la demande du duc Gausfred de Roussillon, par lequel le roi confirme au monastère de Saint-Génis-des-Fontaines, détruit par les païens et maintenant reconstruit, ses nombreuses possessions parmi lesquelles la *cella sancti Laurentii* (Saint-Laurent de Galici).

20. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 83 Cartulaire d'Elne f°169.
21. A.D.P.O FdF 12 J 25 n° 89 Cartulaire d'Elne f°203.
22. Marcæ Hispanicæ Appendix, p.926, CXXIX.

II - ESQUISSE DES PAROISSES AU X^{e} siècle

En 875, le procès concernant l'usurpation de biens sur le territoire de la *claustra Sancti Felicis* précise les limites de sa paroisse : « *de ipso poio ubi est ipsa mata, et recte descendit, et accipit partem de ipsum locum, ubi ipsas vineas fuerant; et sic vadit ad ipsam viam qui discurrit de monte Albariæ, et inde ducit ad locum ubi dicitur ad ipsas Aluminarias, et pergens de ipsas Aluminarias per ipsos torrentes ad ipsum poium, et iterum revertit recte ad ipsam prescriptam matam* [...] ».
Un *puig* (*poium*), une forêt (*mata*), des vignes (*vineas*), un chemin qui descend de l'*Albera* (*qui discurrit de monte Albariæ)*, des tours (*aluminarias*), des torrents (*torrentes*). Description à la fois très précise et sibylline qui nous interroge depuis longtemps ainsi que tous ceux qui ont tenté de résoudre cette énigme.
Sans avoir la prétention d'y être parvenu, nous voudrions proposer une interprétation possible et ce à la lumière d'informations recueillies au cours de nos recherches dans les documents et sur le terrain.

Dans les documents :
– La paroisse de Saint-Fructueux de Rocavella s'étend : au nord, rive gauche de la Rivière de Laroque jusqu'au lieu-dit *la Catalana* (route de Villelongue) ; à l'ouest, jusqu'à *Torrent d'Amunt,* à l'exception de l'enclave de l'alleu de Saint-Laurent, domaine de l'abbaye de Saint-Génis ; au sud-est, elle englobe également rive droite tout le territoire de *Ripron* (p.252) à partir de la *borda de la Costa* située "*in terminis Sancti Fructuosi de Ruppe Veteri*" (p.254).
– La paroisse de Sant Julià de Tanyà se développe : à l'est, rive gauche de la Rivière de Laroque jusqu'au menhir de *les Vernedes (Pedra dreta)* ; à l'ouest, elle se prolonge rive droite jusqu'à la route de Laroque à Palau [auj. avenue des Baléares], incluant les *mas de la Verneda* et *d'en Pagès* ; au sud, jusqu'à la route de Villelongue à Sorède.
– La paroisse de Saint-Assicle de Sorède s'étend à l'ouest sur Laroque englobant les *mas d'en Lys* (p.344) et *d'en Correu / Saint-Joseph* (p.348).

Sur le terrain :
– Une borne de limite de paroisses se trouve à *Mataporcs,* peu avant (à l'ouest) ce qui est aujourd'hui le *còrrec de la Font del Pomer.* Elle correspond à la limite entre les territoires de Saint-Félix, à l'ouest, et Saint-Assiscle de Sorède, à l'est (p.314).
– Les vestiges d'une tour et de bâtiments occupent le *puig* au nord du *mas d'en Cristi* (p.26).

Hypothèse

C'est donc par défaut, "en creux", que se dessine la paroisse de *Sancti Felicis* / Saint-Félix.
Sa limite partirait de "*ipso poio*", le *puig* du *mas d'en Cristi* [au-delà, au sud, c'est la paroisse de Saint-Fructueux] pour rejoindre "*ipsa mata*", *Mataporcs* où se trouve la borne, puis "*recte descendit*", descendrait droit sur "*ipsas vineas*", les vignes de *Jasi* (*Ribedases*), lieu principal de cette culture, limitrophe avec Sorède, puis rejoindrait la "*viam qui discurrit de monte Albariæ*", prolongement vers le nord du chemin de la montagne [auj. avenue des Baléares], limite avec le territoire de *Tanyà* et remonterait jusqu'aux "*ipsas Aluminarias*", des tours de guet dont l'une serait sur l'emplacement du futur château de Laroque et une autre, peut-être dans le secteur du *Salt* ; ensuite cette limite remonterait "*per ipsos torrentes*", les torrents de *les Comes* et *les Blanques*, pour retrouver "*ipsum poium*" le *puig* du *mas d'en Cristi* et "*revertit recte*", revenir droit vers la "*prescriptam matam*", la forêt de *Mataporcs* où se trouve la borne.

Borne de limite de paroisses à Mataporcs,
à l'ouest du còrrec de la Font del Pomer

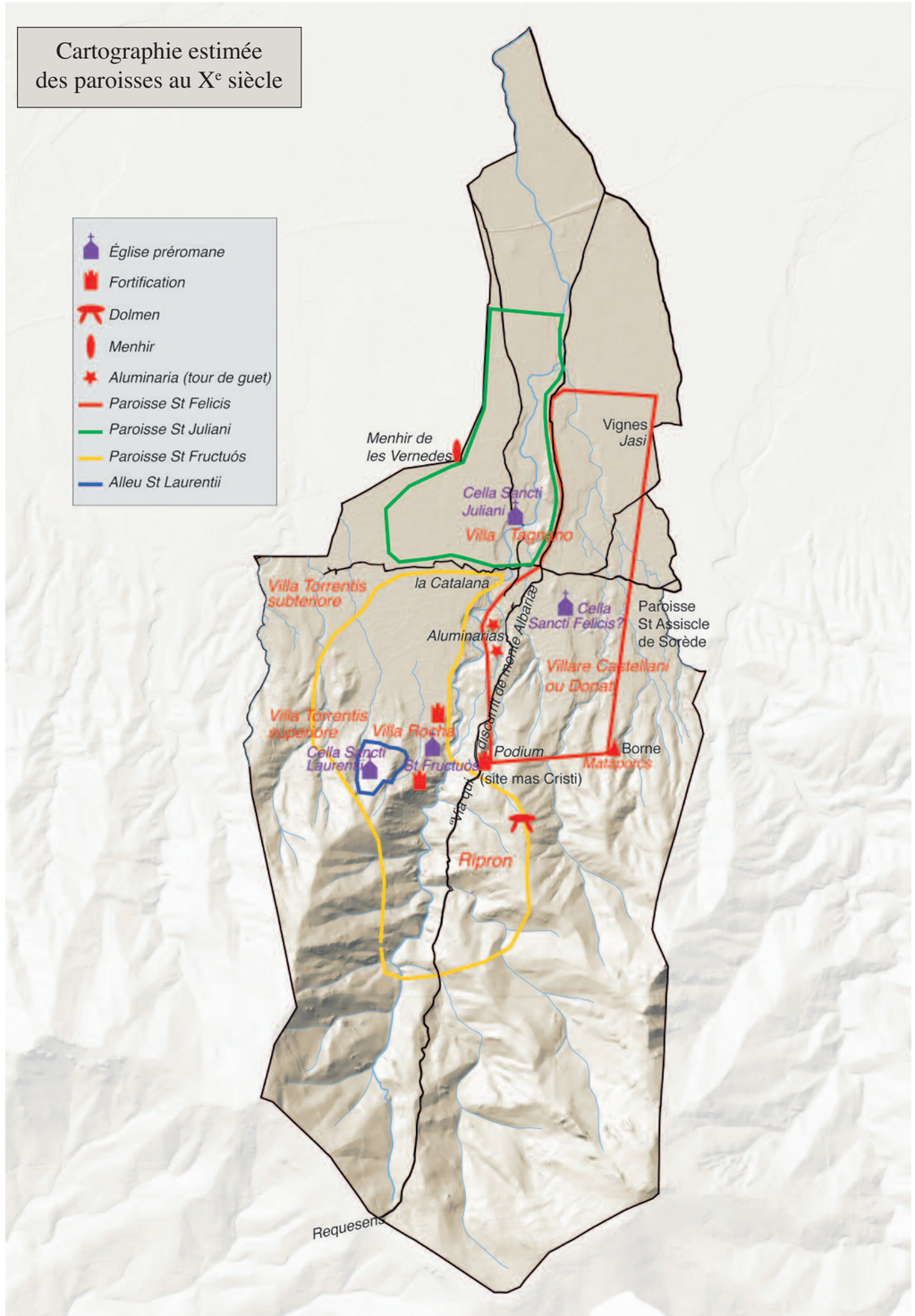

Table de matières

REMERCIEMENTS . . . 7
TABLE DES ILLUSTRATIONS . . . 8
AU LECTEUR . . . 9

Première Partie. Paysage, village, pouvoir

Geómorphologie . . . 12
De la Roca à Laroque-des-Albères . . . 14
Introduction. Premières traces. Premiers écrits . . . 17
Aux temps des seigneurs. XIe/XIVe siècles . . . 33
Le château . . . 44
De Castre Pinós. Seigneurs de Laroque (1436-1624) . . . 51
Familles Perarnau et de Sarda.
Élements biographiques XVIe - XVIIIe siècles . . . 63
Des capbreus au cadastre napoléonien . . . 71
Le cadastre napoléonien . . . 88
Églises et Chapelles . . . 93
Église Saint-Fructueux / *Sant Fructuós de Rocavella* . . . 94
Cella Sancti Laurentii / Chapelle Saint-Laurent / *Sant Llorenç* . . . 100
Chapelle Saint-Sébastien / *Sant Sebastià* . . . 103
Chapelle Notre-Dame de Tanyà / *Nostra Senyora de Tanyà* . . . 106
Chapelle Saint-Julien de Tanyà / *Sant Julià de Tanyà* . . . 112
Église Saint-Félix / *Església Sant Feliu* . . . 114
El rech dels molins. Le canal des moulins . . . 127
Le Village . . . 145
Maison du seigneur . . . 170
Maison Sobrepera . . . 178
Maison Justafré . . . 184
Cortal de la Vesa . . . 186
Paysage de la plaine et du piémont . . . 189
La Montagne nourricière . . . 203
Patrimoine forestier. Cabanes, Balmes, Jasses, Fontaines,
Places charbonnières . . . 224

Seconde Partie. L'habitat dispersé, les Mas

Du "mansus" au mas . . . 236
Architecture des mas . . . 238
Structure et évolution de l'habitat dispersé . . . 242
Les Familles . . . 248

Inventaire. Mas et Cortals

Mas de Ripron. L'Avellanosa . . . 252
Divers mas de Ripron . . . 255
Mas del Moreu . . . 257
Mas d'en Sparaguera . . . 264

Mas de Rocavella . . . 268
Divers mas de Rocavella . . . 270
Mas d'en Teixidor . . . 272
Mas d'en Pacú / Pacou . . . 274
Mas St. Fructuós / Fructueux de Rocavella . . . 276
Mas de la Garriga / Peyre . . . 278

Mas de Torrent d'Avall . . . 280
Divers mas de Torrent d'Avall . . . 281
Mas d'en Toluges . . . 283
Mas d'en Rancura / Rancoure . . . 285

Mas de Torrent d'Amunt . . . 298
Mas d'en Massot d'Adalt . . . 299
Mas d'en Cabanill . . . 308
Borda de la Comta . . . 309
Mas d'en Barata . . . 310

Mas de Terrats . . . 314
Divers mas de Terrats . . . 315
Mas Blanc . . . 319
Mas d'en Banyuls . . . 324
Mas d'en Rocaries . . . 326
Le mas vell d'en Manyera . . . 329
Mas d'en Manyera . . . 330
Tuilerie du seigneur . . . 334
Mas d'en Arman / Malzach . . . 336
Mas d'en Sors . . . 342
Mas d'en Lys . . . 344
Mas d'en Correu / Saint-Joseph . . . 348

Mas de Tanyà . . . 352
Divers mas de Tanyà . . . 353
Mas Chevalier . . . 356
Mas d'en Puig / Malzach . . . 364
Mas d'en Costa . . . 366
Mas de la Verneda . . . 371
Mas d'en Pagès . . . 374
Mas du Vivier . . . 377
Mas de Tanyà . . . 380
Mas d'en Montariol . . . 383

Mas de l'époque moderne (XVIII[e]/XIX[e] siècles) . . . 385
Mas Sant Julià . . . 386
Mas d'en Vilar . . . 388
Mas Manera . . . 390
Mas d'en Xena / Chêne . . . 392
Mas Bordes . . . 394
Mas de la Puça . . . 396
Mas d'en Prim . . . 398
Mas Guillemot . . . 402
Mas d'en Py . . . 404
Mas d'en Massot d'Abaix . . . 406
Mas Durbau . . . 416
Mas del Gascó . . . 424
Mas d'en Madern . . . 426
Mas d'en Cristi . . . 428
Mas d'en Soler . . . 430
Mas d'en Guinot . . . 432

Cortals . . . 434
Cortal d'en Casademont . . . 437
Cortal d'en Malzach . . . 438
Cortal d'en Bagate . . . 439
Cortal d'en Cassanyes . . . 440
Cortal d'en Bes . . . 442
Cortal Moussou . . . 443
Cortal d'en Py / Massot . . . 446
Cortal d'en Pujas . . . 448
Cortal d'en Vilanova / Malzach . . . 450
Cortal d'en Molins . . . 451
Casot d'en Lic . . . 452

Lexique . . . 454

Bibliographie . . . 456

Annexes . . . 460

PRIX : 30 €

ISBN 978-2-9515-9379-4